Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A défaut de quorum, nous, soussignés, Echevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ajournons la séance cédulée pour ce soir, 23 mai 1961, à demain, "mrecredi", 24 mai 1961, à 7.oo heures P. M..

Armand Lemire
Jacques LeBlanc
Arthur Beaudin
Le Greffier.

-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

[redacted]

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mrecredi, le 24 mai 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-830 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 mai, 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-831 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $20,464.30 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour pauement:

LES COMPTES
****

Paie No. 39	$ 4,464.44	Paie No. 40	$ 4,902.17
Auroco Tractors	10.00	Apeco of Canada Ltd	55.33
Ag.Urb.Bégin-Robert	75.00	Ass.Int.Mac.local 2220	201.00
Budge Carbon & Ribbon	21.32	Bur.Enrégistrement	16.25
Can.Pacifique	986.65	Cie Cons.Dollard	500.47
Can.Fairbanks Morse	6.59	Can.Fairbanks Morse	2,652.00
Cité du Cap	173.65	Cité du Cap	45.67
C. P. R.	333.77	Garage E. Fillion	77.78
H. P. Hébert Enrg	559.18	Imperial Oil Ltd	46.60
Les Lab.Ind.& Commerciaux	14.22	Hon.Min.Finances Qué	10.00
Jules Milette	68.00	M. Electric Ltée	159.89
H.Massicotte & Frères	234.98	Morin & Frères Inc	295.00
Rec.Gén.du Canada	67.00	Roy Auto Enrg	4,266.21
Quincaillerie Rochefort	146.77	J. R. Saulnier	3.00
Vaugeois & Fils Ltée	11.76	Vaugeois & Fils Ltée	19.80
Cité du Cap	40.00		

Adopté. $20,464.30

****

Rés. No. 14-832 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever $420.00 de l'évaluation de M. Gérard Noel, 87 St-Edouard, lot 157-149. M. Noel ayant pris possession de sa maison qu'il habite, n'en retire plus de revenus.

Adopté.

****

Rés. No. 14-833 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme ne dépassant pas $75,000.oo; cet emprunt devant servir à administrer la Cité en attendant la perception des taxes de l'année 1961 et sera remboursé à même la dite perception des dites taxes de la dite année 1961.

SUITE AU VERSO
****

Rés. No. 14-833 - Suite de la page 1

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $75,000.oo

Adopté

****

Rés. No. 14-834 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil autorise Son Honneur le Maire, J. Réal Desrosiers, à proclamer la semaine du 29 mai au 4 juin 1961, "SEMAINE DE LA FORMATION TECHNIQUE".

Adopté.

****

Rés. No. 14-835 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement no. 336-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 336 CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACES ET LIGNES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-836 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement no. 336-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 336 CONCERNANT L'HOMOLOGATION DE CERTAINES RUES, PLACES ET LIGNES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-837 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 378 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT ET AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION, LES ARGENTS NECESSAIRES A CETTE FIN", soit adopté en première lecture.

EN AMENDEMENT

L'Echevin L. Rheault propose de retarder ledit règlement à l'automne. Pas de secondeur.

Motion principale adoptée.

****

Rés. No. 14-838 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 378 intitulé REGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT ET AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION, LES ARGENTS NECESSAIRES A CETTE FIN", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

EN AMENDEMENT

L'Echevin L. Rheault propose de retarder ledit règlement à l'automne.

Pas de secondeur.

Motion principale adoptée.

****

Rés. No. 14-839 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevim J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs municipaux. propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 5 juin 1961, à 8.oo heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement d'emprunt portant le no. 378 au montant de $49,000.oo et concernant la construction de conduites d'aqueduc et d'égout dans les limites de la Cité et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et ses amendements.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-840

****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de mai 1961.

(Signé) Armand Lemire, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 14-841
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil présente au nouveau Président et son exécutif de la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine Inc., ainsi qu'au nouveau Président et son exécutif de la Jeune Chambre, ses plus sincères félicitations et souhaite aux deux Chambres un règne prospère.

Ce Conseil désire aussi féliciter le Comité des Affaires municipales de la Jeune Chambre pour son mémoire si à propos et si bien présenté.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Caron, Bellemare et Morrissette pour sympathies témoignées lors du décès de M. Alp. Caron.

Requête de propriétaires de la rue Des Erables, entre les numéros 259 et 285 demandant d'entretenir le "parc" situé entre ces numéros.

M. Laurier Manseau offre ses services pour la réorganisation de l'Union Musicale.

Régional Asphalt demande s'il n'y aurait pas possibilité de faire exécuter le pavage des rues Latreille, Montplaisir et du Sanctuaire en même temps.

Demande de M. Omer Gratton de l'Ecole de Métiers, de proclamer la semaine du 29 mai au 4 juin 1961, "SEMAINE DE LA FORMATION TECHNIQUE".

Rapport de réclamations payées pour chaque département, par l'assurance Groupe (ZURICH).

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. Leblanc — PRO-MAIRE

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5ième jour de juin 1961, à 7.oo heures PM. à laquelle assem assemblée étaient présents MM. les Echevins L.Rheaul J. Leblanc, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire, M. Jacques Leblanc.

****

Rés. No. 14-842 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 mai 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-843 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total $42,167.03 - et tels que décrits ciaprès, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 41	$ 4,532.44	Paie No. 42	$ 5,826.26
Paie No. 43	4,551.44	Paie No. 44	5,517.74
Brindle & Ban.Can.Nat.	3,717.00	Martin Bergeron	152.88
Cap Tire Service	225.49	C.P.R. Express	4.15
Canadien Pacifique	900.00	Conseil de la Cité	1,166.66
Cité du Cap	75.00	Cité du Cap	100.00
Cité du Cap	50.00	Cité du Cap	90.69
Cité des 3-Rivières	177.00	Cité des 3-Rivières	211.00
Bell Téléphone	368.44	Délisle Auto	1,429.10
J. B. Deschamps Inc.	1,066.15	Gaston Fournier	100.00
Hewitt Equipement	669.55	Imp.Spécialités Enrg.	44.00
Hon.Min.Finances Qué.	263.20	Hon.Mis.Finances Qué.	497.73
Protonotaire Cour Supér.	85.74	Rec.Général du Canada	1,335.65
Rec.Général du Canada	542.96	Shawinigan W & P Co	3,920.68
Chs Turcotte & Fils Ltée	351.71	Tracteurs Equipment	2,420.40
3-Riv.Auto Electric	333.22	Zurich Insurance	1,023.61
Zurich Insurance	397.14	Hon.Min.Finances Qué.	20.00
			$42,167.03

Adopté.

****

Rés. No. 14-844 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 5 juin 1961, sur toutes choses non terminées et plus spécialement pour l'adoption du procès verbal de la dite assemblée publique, et aussi fixer les jours et heures de la votation sur ledit règlement no. 378 au montant de $49,000.oo, s'il y a lieu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-845 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 5 juin 1961, entre huit (8) et dix (10) heures du soir, relativement au règlement d'emprunt no. 378 au montant de $49,000.oo, soit accepté tel que soumis.

Adopté.

****

Rés. No. 14-846 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les vingt et un et vingt-deuxièmes jours de juin 1961, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement no. 378 relativement à un emprunt au montant de $49,000.oo pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout dans les limites de la Cité.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-847
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HEURE DE FERMETURE DE TOUS ET CHACUN DES ETABLISSEMENTS COMMERCIAUX DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de juin 1961.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Approbation par Commission municipale d'un emprunt temporaire au montant de $75,000.oo

Approbation par Commission municipale et le Ministère des Affaires municipales,du règlement no. 374 concernant un emprunt au montant de $450,000.oo devant être prêté à la compagnie Tooke Bros.

Requête pour amender le zonage sur les rues Boisvert, Mère-Gamelin et Chamberland.

Approbation par la Commission des Transports du Canada, de l'installation d'une voie d'évitement devant servir à Laminex Products.

Lettre du Conseil de Sécurité Nautique de Québec nous informant que ledit Conseil sera ici, à l'Hôtel de Ville le lundi, 26 juin prochain, à 11.oo heures A. M. et demande au Maire de bien vouloir inviter les Présidents des Chambes de Commerce, des Clubs Sociaux etc., ainsi que les députés au Provincial et au Fédéral.

Approbation par le Ministère de la Santé, des travaux prévus au règlement no. 378 au montant de $49,000.oo.

Requête des marchnds de la Cité demandant d'aviser le Centre d'Achats de la rue DeGrandmont de cesser sans délai d'opérer.

Et le PRO-Maire lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

J. Réal Desrosiers

MAIRE

"XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12ième jour de juin 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-849 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 juin 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-850 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de------- $64,042.82, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présents acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 45	$4,555.44	Paie No. 46	$ 5,944.67
Jac. Bettez	75.00	Gaston Buisson	76.20
Bur.Enrégistrement	20.45	P.E.Bergeron Machineries	118.04
Ban.Can. Nationale	47,714.93	Conseil Travail 3-Riv.	50.00
Cité du Cap	101.05	Collins Body Shop	82.68
Cie Ronéo du Canada	99.60	Champlain Express	14.22
Chs Cusson Ltd	19.13	Charbonnerie Champlain	16.00
Cie Bois St-Laurent	252.89	Garage Vallée & Fils	6.00
Garage Charest & Frères	22.10	Gagnon Transport Ltée	2.13
Geo. Héroux	60.74	Benoit Hélie	62.25
Les Frères Lebrun	428.76	Langlois Télévision	6.50
H. Y. Maranda Inc	460.09	Matteau Radio Electric	5.26
A Milot & Fils Inc	22.80	Le Nouvelliste	158.41
Propane Gas Utilities	24.96	Produits Ciment St-Maurice	497.69
Produits Nor-Do	18.78	Quincaillerie Rochefort	494.76
Rec. Général du Canada	185.00	Rosco Metal & Roofing	122.31
L. L. Roquet Inc.	16.92	Regional Asphalt	60.08
St-Maurice Industries	2.50	Sanfax Corp.	199.67
South Shore Construction	1,304.48	St-Maurice Oxygen Co	101.46
St-Maurice Industries	93.60	St-Maurice Finance Ltd	7.28
Stanly Motor Equip.	237.19	Three Rivers Press	13.30
R.Bailly Régistrateur con	287.50		
			$64,042.82

Adopté.

****

Rés. No. 14-851 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les rues prévues au cadastre, portant les nos. 123 subdivision 44 et 125 subdivisions 71 et 74, ne seront pas utilisées comme rues, soit à l'enroit ou se construisent les allées de quilles, rue Latreille.

Adopté.

****

Rés. No. 14-852 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Cap Construction Limitée, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 123 subdivision 48 du cadastre de la Cité, étant le prolongement de la rue Latreille, entre les rues St-Paul et du Sanctuaire.

EN AMENDEMENT, l'échevin J. Lachapelle demande, appuyé par l'échevin R. Lepage de reporter la présente résolution à une séance subséquente.

VOTE SUR L'AMENDEMENT
****

POUR : R. Lepage, J. Lachapelle.

CONTRE: L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire.

MOTION principale adoptée sur division

****

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

****

Rés. No. 14-853 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil acquiesce à la demande de "LE SYSTEME COMMUNAUTAIRE COOPERATIF DU CAP DE LA MADELEINE" d'un permis municipal pour l'établissement d'un réseau de A. C. T. V. de télévision par câble, à condition qu'un canal soit réservé et employé pour une réception parfaite et ininterrompue des émissions de notre poste régional pour toute la durée de ses émissions.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-854
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 12ième jour du mois de juin 1961.

(Signé) Lional Rheault,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de la famille Saül Charest, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Charest.

Demande de permis municipal pour l'établissement d'un réseau de A. C. T. V., par "Le Système Communautaire Coopératif du Cap-de-la-Madeleine.

Demande d'octroi par le Conseil du Travail de Trois-Rivières.

Correspondance de l'Union des Municipalités concernant le prochain Congrès.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. Réal Desrosiers
Le Maire

X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Faute de quorum, nous soussignés, Echevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ajournons la séance cédulée pour ce soir 19 juin 1961, à 7.oo heures P. M., demain, "mardi" le 20 juin 1961.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de juin 1961.

Rodrigue Lepage
Jacques LeBlanc
Arthur Beaudin
Le Greffier.

#*#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 20 juin 1961, à 7.ooheures P. M', à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, A. Lemire et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-855 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 juin 1961 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-856 Proposé par l'échevin J. Lachapelle. ✓
Appuyé par l'échevin A. Lemire. #24,549-77

ET RESOLU que les comptes au montant total de ------- et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 47	4,776.94	Paie No. 48	5,813.37
Ass.Estimateurs Mun.Qué	8.15	Brigadiers du Cap	400.00
Accessoirs & Outillages	5,584.00	Austin Toilet Service	28.80
P. V. Ayotte	29.90	G.Baribeau et Al	1,008.33
Banque de Montréal	33.95	Cité du Cap	60.43
Carrière St-Maurice	476.06	Champlain Express	5.30
Charbonnerie Champlain	368.00	Cap Tire Service	215.99
Chs Cusson Ltée	294.88	Cie Const.Laviolette	834.00
Cie Const.Dollard	435.22	Carrière Marchand Ltée	1,303.20
Canadian Industries	47.38	Cap Fire Equipment	37.44
C.P.R. Express	3.50	Cité des 3-Rivières	70.00
Desmarais Manufacturing	64.11	Eastern Steel Products	317.46
Geo.Gauvin & Fils	248.61	Garage Charest & Frères	122.73
Imprimerie Vallières	35.79	Imprimerie St-Arnaud	108.83
Imp. St-Patrice	211.60	Kimball Auto	36.19
Laurentide Ready-Mix	498.51	Loranger,Molesworth	408.81
Chs Lévesque	14.66	Roméo Landry	6.80
T. J. Moore & Co Ltd	12.24	John Millen	92.44
A. Milot & Fils Inc	38.22	Fred Poliquin	25.05
Renold Chains Canada Ltd	6.96	Rec.Général du Canada	2.00
J. R. Saulnier	15.78	William Scully	3.00
3-Riv.Ready-Mix	338.65	H. P. Thibeau	28.08
Rolland Théorêt Inc	11.75	Texaco Canada Ltd	17.16
Wajax Equipment Ltd	4.27	Wallance & Tiernan Ltd	45.23
			$24,549.77

Adopté. ✓

****

Rés. No. 14-857

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mme Emile Julien, épouse de feu Emile Julien et mère de l'ex-Maire André Julien de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente dobc à tous les membes de la famille de Mme Julien et plus spécialement à M. André Julien, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de lea atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires de deux Grand'messes pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté.

****

Rés. No. 14-858 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que M. Jean-Paul Lavergne, Echevin du quartier no. 3, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier juillet 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 14-859 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever un montant de $400.oo de l'évaluation de M. J. Edouard Dufresne, lot 387-469, soit un montant chargé pour un chauffage par erreur, le tout après vérification par M. Bettez, secrétaire du rôle.

Adopté.

****

Rés. No. 14-860 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement no. 371-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-861 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement no. 371-B intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-862 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "mercredi" le 5 juillet 1961, entre sept et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement à l'adoption du règlement no. 371-B, pour ce qui a trait aux amendements apportés au règlement no. 371 concernant le zonage dans les limites de la Cité, et ce, conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes et ses amendements.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

L'O. T. J. Ste-Famille demande une partie de l'octroi qui lui est attribué.

M. J. E. Dufresne se plaint qu'un chauffage de $400.oo lui est chargé par erreur.

M. Pronovost du Bureau Touristique demande son octroi habituel.

Requête des contribuables de la rue Thibeau, demandant de changer leur zone, en zone commerciale.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "mardi" le 27ième jour de juin 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, A. Lemire R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-863 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 juin 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-864 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $38,294.06 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 49	$ 4,494.44	Paie No. 50	$ 5,598.74
P. V. Ayotte Ltée	59.45	Cité des 3-Rivières	35.00
Cie Const.Laviolette	314.00	Cusson & Frères Ltée	44.35
Canadian Petrofina	1,048.20	Can.Fairbanks Morse	865.20
Cité du Cap	132.38	P. A. Gouin Ltée	41.04
Geo.Gauvin & Fils	39.38	Emile Hamel	3.15
Geo. Héroux	45.77	Francis Hankin	276.29
Imperial Oil Ltd	6,083.73	Kimball Auto	77.84
Keuffel & Esser	237.06	Nap. Loranger	14.97
Laurentide Ready-Mix	2,828.78	Les Frères Lebrun	41.90
Non.Min.Finances Qué.	7,228.15	Montreal Bearings Serv.	7.55
Bérard Pellerin	146.00	Fred Poliquin Ltée	9.23

SUITE PAGE SUIVANTE
****

Rés. No. 14-864, suite des comptes

Roga Metals Inc.	$ 2,792.92	Shawinigan W & P Co.	$ 4,032.50
Sirois Auto	54.53	Tooke Bros	413.77
3-Rivers Press	4.90	Rolland Théorêt	1.82
Tessier Lumber	252.77	Verrerie du Cap	7.49
Zurich Insurance	977.76	Cité du Cap	50.00
G. J. De Bané	35.00		
			$38,294.06

Adopté.

****

Rés. No. 14-865
****

CONSIDERANT que le tracé d'une rue Projetée au plan dessiné par M. Gérald Binette en date du 6 juin 1961, portant les numéros de cadastre paetie de 405 et partie de 406.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de la dite rue.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise, pour ce qui est des lots partie 405 et partie 406.

CONSIDERANT que ce Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée sans nécessiter des expropriations coûteuses et aussi être appalé à desservir une circulation plutôt restreinte.

POUR ces modifications, il est proposé par l'échevin R. Lepage, appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Corporation municipale de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et maintenir, sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan tel que dessiné par M. Gérald Binette en date du 6 juin 1961 et décrite comme suit au dit plan:- cadastre partie de 406 et partie de 405 ayant une largeur de 50 pieds.

Adopté.

****

Rés. No. 14-866 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement no. 379 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-867 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement no. 379 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-868 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 10 juillet 1961, à 8.oo heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement d'emprunt au montant de $58,000.oo portant ledit règlement le no. 379 et concernant la construction de trottoirs dans les limites de la Cité et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et ses amendements.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES

Demande d'une licence de colporteur de fruits et légumes, biscuits et poisson, par M. Lionel Tremblay.

Massicotte & Fils offre de louer à la Cité, une épandeuse d'huile, à raison de $0.04 le gallon.

Un contribuable qui ne signe pas se plaint de la malpropreté de la rue Fusey et du Parc.

Requête de propriétaires de la rue Grenier demandant d'amender règlement de zonage dans cette partie.

Résolution de la Ville de Longueuil suggérant de généraliser la taxe de vente provinciale de 2%.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin GREFFIER — Roland Lamoureux MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 juillet 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-869 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 27 juin 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-870 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de------- $26,432.04 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES

****

Paie No. 51	$ 4,678.19	Paie No. 52	$ 4,714.21
Ass.Int.Mach.local 2220	240.00	Jean Banville	40.54
Brindle & Ban.Can.Nat.	4,646.25	Chs Brindle	390.00
Cité du Cap	275.61	Cité du Cap	34.52
Conseil de la Cité	1,166.66	Collins Body Shop	60.00
Central Quebec Steel	33.33	Cie Const.Dollard.	6.00
Can.Petrofina Ltd	1,033.68	Cap Machine Shop	506.44
Carrière St-Maurice	656.51	Can. Bitumuls Ltd	211.10
Carrière Marchand Ltée	754.32	C. P. R. Express	6.97
Cap Auto Seat Covers	49.90	Cie Bois St-Laurent	97.53
Bell Téléphone	361.09	Cité des 3-Rivières	211.00
Imprimerie Vallières	31.48	L'Art Graphique	6.64
Imp. St-Arnaud	30.72	Int.Business Machine	571.74
Assurance Laurentienne	398.05	Lynn McLeod	18.26
Lynn McLeaod	58.22	Hon.Min.Finances Qué	365.76
Hon.Min.Finances Qué	10.00	Massicotte & Frères Ltée	128.64
Raymond Nolet	100.00	O.T.J.Ste-Madeleine	400.00
O.T.J.St-Lazare	400.00	O.T.J.Ste-Famille	400.00
O.T.J.St-Eugène	400.00	O.T.J.St-Odilon	400.00
O.T.J.Ste-Bernadette	400.00	Produit Nor-Do	24.79
Francois Rouette	189.05	Regional Asphalt 491.59 ~~491.95~~	
Royal Liverpool Insurance	100.00	J. R. Saulnier	1,100.00
Sirois Auto	22.42	St-Maur.Finance Corp.	7.28
St-Maurice Oxygen	71.31	St-Maur.Industries	2.00
C. H. Savard	130.24		
			$26,432.04

Adopté.

****

Rés. No. 14-871
****

ATTENDU que le Ministère du Bien-Etre Social par ses organismes de bienfaisance reconnus comme institutions d'Assistance Publique distribue au chef de famille $55.oo par mois et à son conjoint $30.oo par mois.

ATTENDU que les montants alloués pour deux personnes habitant sous un même toit sont insuffisants pour leur permettre de payer le loyer, la nourriture et autres frais nécessaires à leur subsistance.

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu que demande soit faite à l'Union des Municipalités de la Province de Québec, de soumettre à son prochain Congrès, une résolution demandant au Gouvernement Provincial de reviser les allocations qui sont faites dans le cas de deux personnes vivant sous un même toit. Les allocations permises s'avèrent tout à fait insuffisantes.

Adopté.

****

Rés. No. 14-872
****

ATTENDU que suivant la Loi 8-9 Elizabeth 11, Chapitre 76, Article 521a, tout Conseil de Cité ou de Ville peut imposer une taxe spéciale pour le paiement de travaux municipaux de toute nature, y compris les travaux d'entretien, soit sur la base de l'évaluation municipale, soit sur la superficie, soit sur l'étendue en front des biens-fonds imposables assujettis à cette taxe;

ATTENDU que suivant l'article 520 de la Loi des Cités et Villes, les propriétaires et occupants des immeubles appartenant à des fabriques ou à des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation, ou occupées par ces fabriques, institutions ou corporations, les biens possédés et employés pour le Culte, les presbytères, les maisons curiales et cimetières et leurs dépendances, les immeubles employés pour des bibliothèques ouvertes gratuitement au public; toutes maisons d'éducation qui ne reçoivent aucune subvention de la municipalité ou elles sont situées ainsi que leurs dépendances et les terrains sur lesquels elles sont érigées. Ces biens sont imposables pour l'ouverture et l'entretien des rues quand les travaux sont à la charge et aux frais de la municipalité en tout ou en partie, pourvu que les travaux d'ouverture ou d'entretien sur les rues dépendant de ces immeubles soient assumés par la municipalité. La valeur réelle seule du terrain est considérée pour établir la taxe imposable sur les immeubles mentionnés ci-dessus;

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu que demande soit faite à l'Union des Municipalités de la Province de Québec, de soumettre à son prochain Congrès une résolution demandant au Gouvernement Provincial, d'amender la Loi des Cités et Villes pour donner aux Cités et Villes, le pouvoir d'imposer une taxe spéciale sur les terrains des biens-fonds non imposables, de la même façon que pour les biens-fonds imposables, soit sur la base de l'évaluation municipale, soit sur l'étendue en front, soit sur la superficie, pour l'ouverture ou l'entretien des rues quand ces travaux sont à la charge et aux frais de la municipalité en tout ou en partie, de manière à simplifier la réglementation, lorsqu'une municipalité impose une taxe spéciale autrement que sur la base de l'évaluation municipale.

Adopté.

****

Rés. No. 14-873
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que demande soit faite à l'Union des Municipalités de prier le Gouvernement Fédéral de prolonger officiellement du premier octobre au 31 mai de chaque année, la période des travaux d'hiver.

Adopté.

****

Rés. No. 14-874
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que demande soit faite à l'Union des Municipalités, de prier le Gouvernement Provincial d'établir un service de crédit pour aider au financement des emprunts temporaires des municipalités.

Adopté.

****

Rés. No. 14-875
****

Proposé par l'échevin L. Rheault et unanimement résolu, que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation de pouvoir emprunter une somme d'environ $3,000,000.oo pour l'exécution de travaux de collecteurs d'égout, de conduites d'aqueduc et d'égout, de pavage etc et la permission d'en effectuer le remboursement sur une période de 30 ans.

Adopté.

****

Rés. No. 14-876 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil appuie la demande faite au Ministère des Travaux Publics, par le Conseil de la Cité des Trois-Rivières, concernant la construction d'un deuxième pont sur la rivière St-Maurice, entre les Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-877
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de kotion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION DE COLLECTEURS D'EGOUT, DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT, ET DE PAVAGE ETC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de juillet 1961.

(Signé) Lionel Rheault, Echevin
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-878
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE D'UNE BALANCE PUBLIQUE ET FIXANT LES TARIFS A ETRE PAYES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de juillet 1961.

(Signé) Jacques Leblanc, Echevin
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 14-879
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de juillet 1961.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Sollicitation par Jean-Marc Leboeuf, 260 Bellerive, pour une position.

Remerciements de M. Benoit Bégin, pour félicitations envoyées lors de sa nomination à l'Institut d'Urbanisme.

Requête de propriétaires de la rue Bellerive demandant d'amender le règlement de zonage pour permettre la construction de Duplex sur la dite rue.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

LE MAIRE

"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z"z
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10ième jour du mois de juillet 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. no. 14-880 — Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 juillet 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-881 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $378,541.13 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 53	$ 4,233.98	Paie No. 54	$ 5,315.12
Autographic Business Forms Ltd.	109.15	Acces.Outillage Ltée	339.88
Bur.Enrégistrement	16.90	Ban.Can.Nationale	330,000.00
Ban.Can.Nationale	29,510.94	Ban.de Montréal	11.20
Jac.Bettez	75.00	Martin Bergeron	156.52
Imprimerie "Régal" Ltée	113.55	Cité du Cap	47.94
Cap Tire Service	19.87	Central Québec Steel	196.93
C. P. R. Express	1.17	C.P.R. Railway	42.92
Raoul Chênevert Ltée	4.97	Garage E. Fillion	10.00
L. N. Lalonde Ltée	769.60	R. J. Lévesque	1,800.00
Hon.Min.Finances Qué.	4,480.08	C. O. Monat Co.Ltée	296.99
John Lillen 3-Riv.	22.93	L. St-Onge et Al	140.00
Stanly Motor Equip	353.19	Tessier Lumber	171.83
Texaco Canada Ltd	80.47	Garde Ste-Madeleine	25.00
Ernest Leblanc	195.00		
			$378,541.13

Adopté.

****

Rés. No. 14-882 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Joseph Thibeau et ce, pour le prix de Un ($1.00) dollar, le terrain nécessaire pour l'ouverture d'une rue de 66 pieds de largeur, à même le lot 410, étant le prolongement de la rue Normand entre St-Emile et le Chemin du Passage.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-883 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever un montant de $1,000.00 de l'évaluation de M. Joseph Gauthier, sur la bâtisse située sur le lot 622 partie 15, laquelle bâtisse apparait au rôle comme étant évaluée à $5,630.00, portant le no. civique 348 de la rue St-Laurent, et ce, après vérification par M. Jacques Bettez. Erreur de calcul dit-il

Aussi retrancher l'évaluation de la bâtisse de M. Rosaire Demers, apparaissant au rôle sur le lot 116-101 et évaluée à $250.00, la dite bâtisse ayant été démolie au début de l'année.

Adopté.

****

Rés. No. 14-884 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs propriétaires, tenue ce jour, 10 juillet 1961, sur toutes choses non terminées et plus spécialement pour l'adoption du procès-verbal de la dite assemblée publique, et aussi pour fixer les jours et heures de la votation sur le règlement no. 379 au montant de $58,000.00, s'il y a lieu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-885 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 10 juillet 1961, entre 8.00 et 10.00 heures du soir, relativement au règlement d'emprunt no. 379 au montant de $58,000. pour la construction de trottoirs dans les limites de la Cité soit accepté tel que soumis.

Adopté.

****

Rés. No. 14-886 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 4 juillet 1961, l'autorisation de se former en association sous le nom de: "L'ASSOCIATION DES RESIDANTS DES PLATEAUX DE LA FERTE", dans un but de récréation et de distraction pour l'esprit et de délassement pour le corps, avec siège social en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

****

Rés. No. 14-887 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.
ET RESOLU que le règlement no. 199-B, intitulé "REGLEMENTCONCERNANT L'USAGE D'UNE BALANCE PUBLIQUE ET FIXANT LES TARIFS A ETRE PAYES" soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-888 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.
ET RESOLU que le règlement no. 199-B, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'USAGE D'UNE BALANCE PUBLIQUE ET FIXANT LES TARIFS A ETRE PAYES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Requête de propriétaires demandant permission de se former en association sous le nom de "L'ASSOCIATION DES RESIDANTS DES PLATEAUUX DE LA FERTE".

Autre requête de jeunes filles demandant elles-aussi permission de se former en association sous le nom de "LES MARJORETTES DU CAP DE LA MADELEINE".

Lettre de l'Hon. Bernard Pinard, Ministre de la Voirie Provinciale suggérant au Conseil d'exposer par écrit les problêmes de la Cité.

Requête des propriétaires de la rue St-Irenée demandant le prolongement de la rue Turmel.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER. | [signature] — LE MAIRE

#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Résolution No. 14-889
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Yvonne Longval, épouse de feu Edouard Bouchard, mère de Mlle Armande Bouchard, Secrétaire de Son Honneur le Maire et soeur de M. Julien Longval, Secrétaire du département de la Police de la Cité.

Ce Conseil présente donc aux familles Bouchard et Longval et tout spécialement à Mlle Armande Bouchard et à M. Julien Longval, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté.

****

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière de la Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17ième jour de juillet 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-890 Proposé par l'échevi A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.
ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 10 juillet 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-891 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $28,838.93 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 55	$ 5,251.88	Paie No. 56	$ 5,315.91
Apeco of Canada Ltd	63.65	P. V. Ayotte	24.89
Champlain Express	4.97	Cité des 3-Rivières	106.00
Charbonnerie Champlain	150.00	Can.Gén.Electric	24.65
Fédération O. T. J	1,926.79	Geo. Héroux	1.30
Imp. St-Arnaud	23.09	Imp. St-Patrice	142.45
Imp.Spécialités	258.81	Int.Business Machine	8.00
Loranger,Molesworth	6,277.54	Mercerie de Luxe	4,730.75
Massicotte & Fils Ltée	319.80	Hon.Min.Finances Qué	190.59
Hon.Min.Finances Qué	362.40	Protonotaire Cour Sup.	117.00
Rec.Gén.du-Canada	1,840.90	Rec.Gén.du Canada	710.88
Emilien St-Arnaud	100.00	Supertest Petrolum	86.68
O.T.J.St-Odilon	800.00		
			$28,838.93

Adopté.

****

Rés. No. 14-892
****

ATTENDU que par son règlement numéro 380, la Cité du Cap-de-la-Madeleine a décrété des travaux d'aqueduc, d'égout, de pavage et d'achat de machinerie;

ATTENDU que les dépenses requises pour effectuer ces travaux et acheter de la machinerie s'élèvent à $3,300,000.oo, y compris les frais du règlement;

ATTENDU que la Cité désire rembourser cette somme en trente (30) ans;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des contribuables et de la Cité que cet emprunt soit remboursé sur une période de trente (30) ans;

Il est proposé par L. Rheault,
Il est secondé par J. Lachapelle.

ET RESOLU UNANIMEMENT
****

1o.- Que l'Honorable Ministre des Affaires municipales soit prié d'autoriser la Cité du Cap-de-la-Madeleine à contracter un emprunt pour un terme excédant celui qui est stipulé a l'article 2 du chapitre 217 des Statuts Refondus de Québec, 1941, pour l'achat de machinerie au montant de $97,053.oo, la construction de pavage au montant de $1,720,693.20, la construction de collecteurs et conduites principales d'égout au montant de $1,151,246.50 et la construction d'un puits artésien et de conduites principales d'aqueduc au montant de $127,316.oo ainsi que les frais du règlement au montant de $203,691.30.

2o.- Que cet emprunt soit remboursé sur une période de trente (30) ans.

3o.- Que cette résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales pour approbation.

Adopté.

****

Rés. No. 14-893 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU:

1o.- Le deuxième aliéna de l'article 9 du règlement no. 378 est abrogé et annulé à toutes fins que de droit et remplacé par le suivant:

ARTICLE 9, DEUXIEME ALIENA
****

"Pour pourvoir en capital et intérêt des échéances annuelles durant le terme de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement:- (a) une taxe spéciale repartie suivant leur étendue de front, sur les biens-fonds imposables des propriétaires appelés à payer, dans les proportions indiquées ci-haut, le coût des travaux d'aqueduc; (b) une taxe spéciale repartie suivant leur évaluation municipale, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité pour payer l'excédant du coût de $1.50 le pied linéaire pour les travaux d'aqueduc ci-haut prévus et pour payer le coût des travaux d'égout décrétés par le présent règlement.

2o.- L'article 10 dudit règlement no. 378 est abrogé et annulé à toutes fins que de droit.

Adopté.

****

Rés. No. 14-894 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil accepte les termes et conditions apparaissant sur le projet de contrat préparé par le notaire Paul Boucher, concernant la vente par la Cité, de la balance publique à M. Saul Huard, ledit contrat devant être annexé à la présente résolution pour en faire partie et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

****

Rés. No. 14-895 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 380 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION DE COLLECTEURS D'EGOUT, DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT ET DE PAVAGE ETC", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 14-896 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement no. 380 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LA CONSTRUCTION ET L'INSTALLATION DE COLLECTEURS D'EGOUT, DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT ET DE PAVAGE" ETC", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 14-897 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 24 juillet1961, à 8.oo heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement no. 380 concernant un emprunt au montant de----- $3,300,000.oo pour la construction de collecteurs d'égout, de conduites d'aqueduc et d'égout et de pavage etc. dans les limites de la Cité, le tout en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et ses amendements.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de Mme Jacques Lachapelle.
Remerciements de M. André Julien, décès de sa mère.
Remerciements de Raymond Nolet coureur en bicycle.
Demande d'octroi par les Syndicats Catholiques.
Résolution du Conseil de St-Louis de France, Re: ouverture de la route "MASSE".
Approbation par le Min. des Affaires municipales de l'ouverture d'une rue à 50, pieds de largeur.
Approbation par le Min. de la Santé de travaux d'aqueduc et d'égout.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. R. Desrosiers
LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinnaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24ième jour de juillet 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-898 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 17 juillet 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-899 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de --------- $13,086.95 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie no. 57	$ 3,950.44	Paie no. 58	$ 5,266.60
Ass. Int. des Machinistes local 2220	186.00	G.Baribeau et Al	968.33
Cité des 3-Rivières	112.00	Carrière Marchand Ltée	485.48
Cité du Cap	76.80	Cité du Cap	95.80
Garage Charest & Frère	212.19	Geo.Gauvin & Fils	14.65
Moise Hébert	29.62	Imperial Oil	157.88
Kimball Auto	52.78	Loranger,Molesworth	231.95
Produits ciment St-Maurice Ltée	736.13	Rec.Général du Canada	70.00
Stanly Motor Equip.	227.07	St-Maurice Oxygen Co Ltd	75.08
Sirois Auto	7.07	Roland Théorêt Inc	32.53
Tessier, Lumber	98.55		
			$13,086.95

Adopté.

****

Rés. No. 14-900 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que M. Jean-Marie Prùd'Homme soit engagé Directeur musical de la Fanfare (Union musicale du Cap-de-la-Madeleine) à raison de $85.oo par mois, et ce, à compter du premier août 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 14-901 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'àprès l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 24 juillet 1961, sur toutes choses non terminées et plus spécialement pour l'adoption du procès-verbal de la dite assemblée publique, et aussi pour fixer les jous, heures et endroit de la votation sur le règlement no. 380 au montant de $3,300,000.oo, si un referendum est exigé.

Adopté.

****

Rés. No. 14-902 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 24 juillet 1961, entre 8.oo et 10.oo heures P. M. relativement au règlement no. 380 au montant de $3,300,000.oo concernant la construction de collecteurs d'égout, de conduites d'aqueduc et d'égout et de pavage etc., dans les limi es de la Cité, soit accepté tel que soumis.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-903
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de juillet, 1961.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Réclamation de M. Ulric Casault, 40 St-Alphonse, par l'entremise de Son Procureur Me Richard Rioux, pour dommages causés lors du refoulement dee eaux.

Réclamation de Mme Joseph Vaugeois, pour dommages causés lors du refoulement des eaux.

Réclamation de M. Joseph Vaugeois, pour dommages causés lors du refoulement des eaux.

Et Son Honneur l'eve la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

Jean Paul Lavergne — LE MAIRE

??
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7ième jour d'août 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil, M. J. P. Lavergne.

****

Rés. no. 14-904 — Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 juillet 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. no. 14-905 — Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de------ $47,608.11 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie no. 59	$ 4,500.44	Paie no. 60	$ 5,141.55
Paie no. 61	4,237.78	Paie no. 62	5,882.45
Austin Toilet Service	21.05	Asbestos Builders	3,263.97
Jac. Bettez	75.00	Bur.Enrégistrement	2.05
Alphonse Buist	202.58	Bell Téléphone	351.57
Cité des 3-Rivières	176.00	Cité du Cap	288.50
Cité du Cap	50.00	C.P.R. Express	2.35
C.P.R. Express	4.85	Cap Machine Shop	252.15
Délisle Auto	376.12	Me Guy Lèbrun	1,765.00
Quincaillerie Rochefort	339.95	Francois Rouette	498.72
Royal Insurance Co.	13,928.07	Sanfax Corp.	400.86
Shawinigan W & P Co.	4,016.64	Chs Turcotte & Fils	253.81
3-Rivières Auto Electric	163.09	Zurich Insurance	1,388.56
Cité du Cap	25.00		
			$47,608.11

Adopté.

****

Rés. no. 14-906 — Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Beaudin

ET RESOLU que le règlement no 368 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE," soit adopté en première lecture.

Adopté.

****

Rés. no. 14-907 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement no. 368-A intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit et est par les présentes adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-908
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un r;eglement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DES ETABLISSEMENTS DE COMMERCE, RESTAURANTS ETC."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois d'août 1961.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de Mgr pour sympathies témoigées lors du décès de son frère Georges.

Demande de servir de la Salle du Conseil le 16 septembre prochain, pour la tenue d'une exposition par le Jeune Commerce.

Demande d'un permis de construire rue St-Irenée où il n'y a ni aqueduc ni égout, par M. J. B. Poliquin, 472 rue Niverville, 3-Rivières.

Demande d'une souscription par les Scouts Catholiques pour la construction d'une Chapelle.

M. Philippe Francoeur se plaint que des dommages ont été causés par le refoulement des eaux, mais ne fait aucune réclamation.

Réclamation de M. Ulric Caseault, par l'entremise de son Procureur Me Richard Rioux, pour dommages causés par le refoulement des eaux.

Réclamation de Mme Donat Laperrière par l'entremise de ses Procureurs Mes Laperrière et Trudel pour dommages causés par lea eaux.

Le Service de Placement Provincial, offre à la Cité un service gratuit pour la sélection de la main-d'oeurvre dont la Cité pourrait avoir besoin.

Demande de contribuer à une page dans album-souvenir par l'Association des Etudiants Universitaires de la Mauricie coût $50.oo.

Lettre du Ministère des Affaires municipales concernant la demande de la Cité, de payer en trente ans le coût d'achat de la machinerie au règlement no. 380.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales et de la Commission municipale, du règlement no. 378 au montant de $49,000.oo, ainsi que du règlement no. 379 au montant de $58,000.oo trottoirs.

Lettre et copie de résolution du Conseil de la Ville de Saint-Jérôme, demandant une ristourne applicable au paiement des intérêts sur les emprunts municipaux.

Et le PRO-Maire lève la séance

Arthur Beaudin — J. Réal Desrosiers

LE GREFFIER. LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 14ième jour d'août 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. no. 14-909 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 août 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. no. 14-910 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $124,687.89 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie no. 63	$ 4,550.14	Paie no. 64	$ 5,632.53
Bur. Enrégistrement	18.35	Garage A Béliveau	7.05
Garage A Béliveau	8.02	Brindle & Ban.Can.Nat	3,717.00
Ban.Can.Nationale	98,732.51	Henri Boillet	525.00
Conseil de la Cité	1,166.66	Cité du Cap	33.42
C. P. R.	10.00	Conseil Ports Nationaux	25.00
Charbonnerie Champlain	150.00	Can.Motorola Electronic	789.00
Cap Auto Seat Covers	14.00	Léo Paul Daviau	72.00
Del Crota Co. Cap	73.58	Féd.Oeuvres de Charité	2,500.00
Gauthier Radio T. V.	58.10	Germain & Frères Ltée	1,180.73
Geo. Gariépy	78.50	Massicotte & Arcand	437.23
Morin & Frères Inc.	112.26	Momtreal Blue Prints	17.46
Montreal Bearin Service	87.36	Hon.Min.Finance Qué.	266.56
Hon.Min.Finance Qué.	274.95	Protonotaire Cour Supé	78.57
Rec.Général du Canada	537.72	Rec.Général du Canada	1,393.00
Rec.Général du Cahada	53.00	St-Maurice Finance	7.28
C. H. Savard	6.62	J. R. Saulnier	16.59
Soc.Cent.Hypothèques & Log.	24.71	3-Riv. Ready-Mix 634.90	634.00
H. P. Thibeau	30.31	Union Municipalités	1,305.20
Vaugeois & Fils Auto	62.58		
			$124,687.89

Adopté

**********?

Rés. no. 14-911
****

ATTENDU que M. Jacques Frénette, employé d'usine domicilié en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au numéro 504 de la rue St-Pierre a remboursé à la corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la somme de QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARD ($450.00) capital et intérêts dûs comme prix de vente aux termes d'un acte de vente par la Cité du Cap-de-la-Madeleine audit Jacques Frénetté, reçu devant Me Albéric Roy, notaire le deux décembre mil neuf cent soixante (1960), enrégistré au bureau d'enrégistrement de la division de Champlain le cinq décembre de la même année sous le numéro 180440;

Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU QUE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE;-

1- DONNE QUITTANCE GENERALE ET FINALE audit Jacques Frénette du montant dû comme prix de vente aux termes de l'acte ci-dessus désigné et spécialement MAINLEVEE de tous ses droits, privilèges et hypothèques résultant de l'acte ci-dessus relaté et affectant le lot numéro TRENTE CINQ de la subdivision officielle du lot numéro SIX CENT TRENTE ET UN (631-35) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant Cité) du Cap-de-la-Madeleine;

2- APPROUVE le projet de quittance préparé par Me Albéric Roy, notaire;

3- SIGNE la quittance par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire, le Greffier de la Cité.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accusé de réception par la Régie des Alcools du Québec, du règlement 368-A limitant le nombre des tavernes à cinq (5).

Lettre de M. Denis Guérin du Jeune Commerce demandant de se servir de la Salle du Conseil le samedi 16 septembre prochain pour une exposition de tableau du Jeune Commerce.

SUITE PAGE SUIVANTE
****

****

Lettre de M. Jacques Bettez concernant la demande de permis de M. Marcel Cossette pour finir son sous-sol en salle de réception, ce qui est défendu par le zonage et par le Code de construction.

Lettre de M. Jacques Frénette demandant d'enlever environ deux camions de rebuts sur le terrain no. 631-35, rue Berlinguet, acquis de la Ville.

Lettre du Service auxiliaire des Diabétiques informant le Conseil qu'un surplus de $25.oo par mois est alloué aux diabétiques qui reçoivent des prestations publiques.

Lettre de H. R. Lachance Directeur de la Police concernant les poubelles à l'arrière de la Pharmacie Lanouette, du Théâtre Champlain et la Banque de Montréal.

Lettre et résolution de la Ville de Lachute concernant les taux d'intérêts payés par les municipalités et dont copie a été adressée à l'Union des Municipalités.

Lettre de M. Ernest Lampron concernant son logement situé au no. 89 de la rue St-Edouard, logement supposé insalubre et dont défense lui a été faite de le louer.

Quittance à M. Jacques Frénette sur un terrain acquis de la Cité et rédigée la dite quittance par Me Albérix Roy, notaire.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

LE MAIRE

#"#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 21ième jour d'août 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-912 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 août 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-913 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $27,511.oo et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie no. 65	$ 4,524.44	Paie no. 66	$ 5,761.54
Austin Toilet Service	33.95	Ass.Commissaires Industriels du Québec	25.00
Ass. Internationale des Machinistes	207.00	G. Baribeau Et Al.	1,105.83
Cité 3-Rivières	106.00	C. K. T. R.	18.00
Caisse Nationale d'Economie Mtl	562.50	Champlain Express	1.50
Cité 3-Rivières	105.00	Can.Fairbanks Morse	12.95
Cap Tire Services	357.12	C.P.R. Express	2.70
Can.Bitumuls Co	832.73	Cité du Cap	73.89
Cité du Cap	50.00	Conseil de la Cité	1,166.66
Délisle Auto	361.42	Escadrille no. 350	50.00

Suite des comptes au verso
****

Moise Hébert	5.46	H. P.Hébert Enrg	98.66
Ass. Laurentienne	395.20	Hon.Min.Finances Qué.	6,459.58
Nap. Loranger	14.97	Phil. Larivière	100.00
Hon.Min.Finances Qué.	351.77	C.O.Monat Co Ltée	31.83
Montreal Bearings	24.65	Massicotte & Fils	251.52
Morin & Frères Inc.	1,294.58	C. H. L. N.	22.60
Royal Liverpool Ins.	103.39	Francois Rouette	52.54
Tessier Lumber Ltd	104.17	3-Riv.Auto Electric	326.21
Chs Turcotte & Fils	203.83	Zurich Insurance	1,191.09
			$27,511.00

Adopté.

****

"REGLEMENT No. 380, RESOLUTION modifiant ledit REGLEMENT"

****

Résoltuion No. 14-914

****

CONSIDERANT que le Conseil a adopté à sa séance du 17 juillet dernier le règlement ci-haut mentionné.

CONSIDERANT que ledit règlement a été soumis à l'approbation des électeurs propriétaires et que le vote n'a pas été demandé par une proportion suffisante des électeurs propriétaires.

CONSIDERANT que ledit règlement doit être modifié et ques les modifications projetées devraient être faites par résolution parce qu'elles ne changent pas l'objet de l'emprunt et qu'elles n'augmentent pas les charges des électeurs propriétaires.

PAR CES MOTIFS, sur proposition de l'échevin L. Rheault, appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

Qu'il soit résolu de modifier comme suit le règlement no. 380

****

1o.- L'article 8 du règlement no. 380 est remplacé par le suivant:-

80.- Les propriétaires des biens-fonds imposables ci-après énumérés seront appelés à payer dans le coût des travaux d'égout ci-haut prévu un montant de $3,232.50 sur la base de $1.50 le pied linéaire.

Lots 118-32, 118-82, Ptie-122, 122-223, 122-254, 122-267, 122-250, 122-251, 122-252, 122-244, 122-245, 122-246, 122-247, 122-249, 122-253, 122-248, 122-213, 122-186, 122-209, 122-185, 122-238, 122-184, 122-240, 123-42, 123-44, 123-46, 123-31, 124-240, 124-89, 124-91 et 124-32.

8-A- Tous les travaux, achats et dépenses décrétés par le présent règlement seront mis à charge de la Cité sauf quant à la proportion de $3,232.50 payable par les propriétaires dont les biens-fonds sont énumérés à l'article 8.

2o.- L'article 11 du règlement no. 380 est remplacé par le suivant:-

11o.- Pour pourvoir au paiement en capital, intérêts et frais des échéances annuelles pour la partie de l'emprunt mise à la charge de la Cité, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur.

Pour pourvoir au paiement en capital, intérêts et frais de la partie de l'emprunt mise à la charge des propriétaires des biens-fonds énumérés à l'article 8 soit d'un montant de $3,232.50 il par le présent règlement imposé et il sera prélevé une taxe spéciale de $1.50 le pied linéaire et il sera toujours loisible à ces propriétaires de s'acquitter en un seul paiement ou en des paiements moindres que le terme prévu au présent règlement.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Remerciements des familles Bouchard, Loranger et Rouette pour sympatjies témoignées lors du décès de Mme Edouard Bouchard.

Lettre de M. Bettez et copie de lettre du Dr Normandin de l'Unité Sanitaire informant M. Ernest Lampron qu'il ne peut louer son logement au no. 89 St-Edouard dans les conditions présentes.

Demande de C. K. T. M. T. V"13" pour l'émission d'un message à l'occasion de la Fête du Travail.

Lettre de la firme "Dufresne, McLagan, Daignault Inc" pour une enquête administrative économique.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin GREFFIER — MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 28ième jour d'août 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-915 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 21 août 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-916 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $23,701.76 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie no. 67	$ 4,967.38	Paie no. 68	$ 6,016.23
P. V. Ayotte Ltée	27.23	Bell Téléphone	45.00
Jean Banville Inc	52.51	Carrière St-Maurice	471.36
Cap Machine Shop	33.70	Cie Bois St-Laurent	29.56
Cie Ronéo du Canada	26.37	Clément Photo	6.36
C.P.R. Express	1.35	Canadian Petrofina	1,092.48
Cité du Cap	54.71	Geo. Héroux	82.81
Lynn McLoed	64.54	Chs Lévesque	35.91
Laurentide Ready-Mix	1,791.54	H.Massicotte & Frères	67.17
Min. des Finances Qué.	10.00	Produits ciment St-Maurice	1,623.78
Produits Nor-Do	32.89	Fred Poliquin Ltée	69.03
Regional Asphalt	1,527.09	Rec.Général du Canada	87.00
Studio R Sauvageau	12.72	Syndicats Ouvriers Cath.	50.00
Camille Tanguay	150.00	H. P. Thibeau	25.39
3-Riv.Ready-Mix	228.89	Verrerie du Cap Enrg	3.68
Wajax Equipment	14.98	Soeurs Grises de la Croix	5,000.00

$23,701.76

Adopté.

****

Rés. No. 14-917 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la rue actuellement désignée sous le nom de "RANG DES GRANDES PRAIRIES" sera désormais connue et désignée sous le nom de "BOULEVARD DES PRAIRIES".

Adopté.

****

Rés. No. 14-918 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de resubdivision du cadastre 560, tel que préparé par l'Arpenteur Edward Lair en date du 22 août 1961, changeant les numéros de subdivision 560-111, 560-112, 560-113, 560-114, 560-115, 560-118, 560-119, 560-120, 560-128 et 560-158 (Rue), pour les remplacer par les numéros suivants:

560-163, 560-164, 560-165, 560-166, 560-167 (Rue) 560-168, 560-169, 560-170 et 560-171.

Adopté.

****

Rés. No. 14-919
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement les Gouverneurs de la Direction du Club Nautique de Shawinigan Inc., pour l'honneur qu'ils ont fait à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en nommant notre Premier Magistrat, Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, Président-Honoraire de la Classique Internationale de Canots.

Adopté.

****

Rés. No. 14-920 Proposé par l'échevin J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à "mercredi" le 30ième jour d'août 1961, à 7.oo heures P. M., sur toutes choses inachevées.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Réclamation de M. Geo Tienne Brouillette, 680 Berlinguet, au montant de $29.50 dommages causés par l'eau des égouts dit-il.

Demande d'octroi par les Syndicats Ouvriers Catholiques des Trois-Rivières.

Accusé de réception d'une résolution, par le Ministère des Travaux Publics.

Lettre du Club Nautique de Shawinigan nommant Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers Président-Honoraire de la Classique Internationale de Canots.

Lettre du Ministère de la Famille et du Bien-Eyre et un chèque au montant de $174.18 pour Protection civile.

Pamphlet du dixième anniversaire de la Garde Ste-Marie Madeleine Inc..

Ouverture des soumissions Re: installation de puisards et excavation, remplissage et préparation de la fo dation de rues, Et "TOOKE BROS".

Et Son Honneur ajourne la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

#*#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mrecredi, le 30ième jour d'août 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés No. 14-921 Prop sé par l'échevin Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin J-Paul Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Ernest Cossette, ancien Echevin et propriétaire de cette Cité depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc aux familles Cossette, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-922 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la présente séance soit de nouveau ajournée jusqu'à 9 oo heures P. M., ce 30 août 1961.

*************************Adopté.

****

Resolution No. 14-923
****

ATTENDU que par le bill No. 157 adopté par l'Assemblée Législative de la Province de Québec le vingt-deux mars mil neuf cent soixante et un (1961), sanctionné le treize avril mil neuf cent soixante et un (1961), la Cité est autorisée à emprunter un montant de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS ($450,000.00) et à prêter la dite somme à la Compagnie pour assurer l'agrandissement et l'aménagement des ateliers de la dite Compagnie situées dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

SUITE PAGE SUIVANTE
****

Rés. No. 14-923 - Suite
****

ATTENDU que par son règlement No. 374 adopté par le Conseil en date du dix-sept avril mil neuf cent soixante et un (1961), approuvé par les électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité du Cap-de-la-Madeleine lors du referendum des premier et deux mai mil neuf cent soixante et un (1961), approuvé également par la Commission municipale de Québec et le Ministère des Affaires municipales de Québec en date du vingt-trois mai mil neuf cent soixante et un (1961). La Cité s'est conformée au paragraphe deux (2) de l'article deux (2) de la Loi cidessus;

ATTENDU que le prêt que la Cité fera à la Compagnie Tooke Bros Limited, sera garanti par une première hypothque sur les immeubles de la dite compagnie situés en la Cité du Cap-de-la-Madeleine et dont les titres devront être produits;

ATTENDU que la Compagnie The Canadian Converters Company Limited se portera conjointement et solidairement responsable avec l'emprunteur, Tooke Bros. Limited pour le remboursement du prêt et pour l'accomplissement de toutes les autres obligations.

Proposé par l'échevin J-Paul Lavergne, appuyé par l'échevin Jacques Leblanc.

ET RESOLU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine
****

1) PRETE à compagnie Tooke Bros Limited une somme formée du produit de la vente des obligations d'une émission de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS ($450,000.00), la dite émission devant être faite conformément au règlement numéro 374 de la Cité auquel il est referé ci-dessus; ledit prêt devant être fait suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte de prêt préparé par Me Albéric Roy, notaire au Cap-de-la-Madeleine, lequel projet d'acte demeurera annexé à la présente résolution pour en faire partie;

2) APPROUVE le projet d'acte de prêt ci-dessus mentionné préparé par Me Albéric Roy, notaire;

3) SIGNE l'acte de prêt par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité.

EN AMENDEMENT, il est proposé par l'échevin Lionel Rheault, secondé par l'échevin Jacques Lachapelle:

QUE la présente résolution soit reportée au lundi 11 septembre 1961, pour étude.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT
****

POUR : MM. L. Rheault, R. Lepage, J. Lachapelle.

CONTRE : MM. J. Leblanc, J. P. Lavergne. A. Lemire.

SON HONNEUR le Maire vote contre l'amendement qui est rejetè et motion principale adoptée sur division.

****

Et Son Honneur lve la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. R. Desrosiers
LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5ième jour du mois de Septembre 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-923-A Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 août 1961 ainsi que celui de l'ajournement du 30 août 1961, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

****

Rés. No. 14-924 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $24,448.66 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 69	$ 4,174.72	Paie No. 70	$ 5,611.03
Jac Bettez	75.00	Cité du Cap	1,450.00
Cité du Cap	138.20	Cité des 3-Rivières	106.00
Can. Petrofina	1,059.57	Imperial Oil	2,662.03
P. A. Gouin	351.11	Hon.Min.Finances Qué.	46.44
Laboratoires Industriels	36.00	Delphis L'Heureux	128.00
Gérard Motin Inc.	12.00	O.T.J.Ste-Madeleine	400.00
O.T.J.St-Lazare	100.00	O.T.J.Ste-Famille	400.00
O.T.J.St-Eugène	400.00	O.T.J.St-Odilon	300.00
O.T.J.Ste-Bernadette	200.00	St-Maurice Oxygen Co	43.56
Union des Municipalités	15.00	Cité du Cap	6,540.00
Jean Beaumier et René Bolduc			200.00
			$24,448.66

Adopté

****

Rés. No 14-925
****

IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU
****

Que le règlement No. 374 au montant de $450,000.oo de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est amendé à l'article 5, en remplaçant "JUIN" par "OCTOBRE".

L'article 6 est amendé en remplaçant:

"JUIN" et DECEMBRE" par: "AVRIL et OCTOBRE"

l'article 7-A est ajouté après l'article 7.

7-A. LES DITES OBLIGATIONS NE SERONT PAS RACHETABLES PAR ANTICIPATION.

Adopté.

****

Rés. No 14-926 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la soumission de la Cie de Construction Laviolette Ltée au montant de $420,330.oo pour la construction des égouts collecteurs dans la partie Nord du Viaduc, tel que montré au plan et décrit au devis apparaissant aux items 1 et 3 de la dite soumission, soit acceptée.

Adopté.

****

Rés. No. 14-927 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la soumission de La Cie de Construction Dollard Ltée au montant de $154,047.oo en date du 5 juin 1961, pour la construction de l'égout collecteur sur le Chemin du Passage et les rues Normand et Berlinguet suivant plan et devis, soit acceptée.

Adopté.

****

Rés. No. 14-928 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la soumission de La Cie de Construction Laviolette Ltée au montant de $213,032.oo en date du 8 mai 1961, pour la construction de l'égout collecteur sur les rues Rochefort et DeGrandmont, suivant plan et devis, soit acceptée.

Adopté.

****

Rés. No. 14-929 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la soumissions de La Cie de Construction Dollard Ltée au montant de $117,450.oo en date du 24 avril 1961, pour la construction de l'égout collecteur de la rue Notre-Dame à la rue Latreille (Regard No. 13) ainsi que du prolongement de la conduite d'aqueduc de la rue Thomas-Wark à la rue Latreille, le tout suivant plan et devis, soit acceptée.

Adopté.

****

Rés. No. 14-930 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de la Compagnie de Construction Dollard Ltée en date du 28 août 1961, pour l'excavation de rues et de la préparation de la fondation, suivant les prix unitaires soumis.

Adopté

****

RESOLUTION NO. 14-931
****

Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de la Compagnie de Construction Laviolette Ltée, en date du 28 août 1961 suivant les prix unitaires soumis pour l'installation de puisards.

Adopté.

****

RESOLUTION No. 14-932
****

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte du Ministère de la Voirie, un octroi au montant de $6,200.oo pour la pavage du Boul. Ste-Madeleine, depuis les limites Est jusqu'à la voie ferrée.

Adopté.

****

RESOLUTION No. 14-933
****

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès du Révérend Père Roméo Juneau, O. M. I..

Le Maire et les Echevins présentent donc la Communauté des Pères Oblats, leurs plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

****

RESOLUTION No. 14-934
****

Proposé, secondé et résolu à l'unanimité que ce Conseil est heureux de présenter au Révérend Père Paul-Henri Barabé, O. M. I., ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa nomination comme Provincial de la province Oblate de Notre-Dame du Très Saint Rosaire de Québec, en même temps que ses meilleurs voeux de succès dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Ministère des Affaires municipales, Re: résolution concernant le règlement No. 374. Amendement.

Lettre de la Commission municipale approuvant un emprunt de $3,300,000.oo.

Lettre du Ministère des Affaires municipales approuvant le règlement 380, $3,300,000.oo.

Lettre de M. J. P. Poitras demandant que le corps de Majorettes de St-Lazare soit formé en association..

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Faute de quorum, nous soussignés, Echevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ajournons la séance cédulée pour ce soir, lundi, 11 septembre 1961, à demain "mardi" 12 septembre 1961, à 7.oo heures P. M..

Ernest Lemire
ECHEVIN

Jacques Leblanc
ECHEVIN

7.oo heures P. M.
11 SEPTEMBRE 1961.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une séance d'ajournement, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 12ième jour de septembre 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle séance étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-935 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 septembre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-936 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $29,607.22 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présents acceptés pour paiement:-

les comptes
****

Paie no. 71	$ 4,362.39	Paie no. 72	$ 6,238.73
Ban.Can.Nationale	26.88	Brindle & B.C.N.	4,646.25
Bur.Touristique(C.de Com)	500.00	Bur.Enrégustrement	20.10
Cap Fire Equipment	10.40	C.P.R.Express	1.80
C. P. R. Express	4.05	L.Cossette et Al	1,066.58
Cité du Cap	189.67	Charb.Champlain Ltée	150.00
Bell Téléphone	337.25	Carrière St-Maurice	1,025.54
Délisle Auto	310.84	Kimball Auto	126.75
Laurentienne Assurance	396.15	Nap. Loranger	4.80
Chs Lévesque Enrg	81.26	Min.Finances Qué.	369.50
Min. Finances Qué.	289.23	Min.Finances Qué.	46.81
Matteau Radio Electrique	44.80	Montreal Bearings	10.67
Northern Electric Co.Ltd	3,274.44	Protonotaire Cour Su.	174.46
Régional Asphalte	1,495.73	Roga Metals Inc.	249.60
Rec.Général du Canada	82.00	Rec.Gén.du Canada	1,876.50
Rec. Général du Canada	745.36	St-Maur.Finance corp	7.28
Supertest Petrolum Corp	51.84	3-Riv.Auto Electric	139.03
Nazaire Tremblay	70.36	Zurich Insurance	1,180.17
			$29,607.22

Adopté

****

Rés. No. 14-937 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de "Régional Asphalt Limited" pour excavation, épendange de gravier, fondation de rues en pierre et mise en forme, le béton bitumineux à la tonne, la confection des montées de trottoir, la fourniture et l'application d'un "primer" rue du Sanctuaire, la mise en forme avant pavage, le tout, suivant prix soumis en date du 5 septembre 1961 et que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un contrat, suivant devis et la formule de soumission acceptée pour rendre exécutoire la présente résolution et que le Maire et le Gérant de la Cité soient autorisés à signer ledit contrat.

EN AMENDEMENT
****

L'Echevin J. P. Lavergne propose d'accepter de préférence la soumission de "Massicotte & Fils Ltée".

PAS DE SONDEUR
****

MOTION PRINCIPALE ADOPTEE
****

Rés. No. 14-938 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Maire et le Gérant de la Cité soient autorisés à signer le contrat préparé par le notaire Jérôme Loranger concernant la construction d'un collecteur d'égout rue du Sanctuaire, le tout, suivant plan et devis et la formule de soumission acceptée, pour rendre exécutoire la résolution passée en date du 5 septembre 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 14-939 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le notaire Jérôme Loranger à préparer le contrat pour la construction d'un égout collecteur sur les rues DeGrandmont et Rochefort, le tout, suivant plan et devis et la formule de soumission acceptée, pour rendre exécutoire la résolution passée en date du 5 septembre 1961, et que le Maire et le Gérant de la Cité soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

****

Rés. No. 14-940 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat pour la construction d'un égout collecteur Chemin du Passage, rues Berlinguet et N rmand, le tout, suivant plan et devis et la formule de soumission accepteé, pour rendre exécutoire la résolution passée en date du 5 septembre 1961 et que le Maire et le Gérant de la Cité soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

****

Rés. No. 14-941 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un contrat pour la construction d'un égout collecteur sur une rue parallèle à la rue Boucher, rue Barkoff, rue Crevier, rue Du Parc et aussi un embranchement sur la rue Barkoff, Mgr Roy et Boulevard des Prairies, le tout, suivant plan et devis et la formule de soumission acceptée, pour rendre exécutoire la résolution passée en date du 5 septembre 1961, et que le Maire et le Gérant de la Cité soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

****

Rés. No. 14-942
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. J. Amédée Desruisseaux Echevin de la Cité des Trois-Rivières depuis de nombreuses années et homme d'affaires bien connu de toute la région.

Ce Conseil présente donc à la famille Desruisseaux ainsi qu'aux membres du Conseil de la Cité de Trois-Rivières, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

****

Rés. No. 14-943 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte du Ministère de la Jeunesse, une lisière de terrain d'une largeur variable mais n'excédant pas 20 pieds, en bordure des rues Notre-Dame et St-Jean-Baptiste et consent:-

1o.- A payer l'acte de cession qui sera préparé par le notaire Paul Boucher et signé par le Maire et le Greffier.

2o.- A faire délimiter le terrain cèdé par l'arpenteur Georges Gariépy; ce dernier fera une description technique des lieux que la Cité acquerra.

3o.- La Cité s'engage à reconstruire à ses frais, le trottoir longeant la propriété du Gouvernement.

Adopté.

****

Rés. No. 14-944
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien chaleureusement l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, de son généreux octroi devant servir à l'asphaltage de la route no. 2, pour la section comprise entre la voie ferrée du Pacifique Canadiene et les limites EST de la Cité

Adopté.

****

Rés. No. 14-945

Proposé, secondé et unaniment résolu que ce Conseil r remercie bien sincèrement l'Honorable Paul Gérin-Lajoie Ministre de La jeunesse d'avoir bien voulu coopérer avec la Cité en consentant à céder à la dite Cité une lisière de terrain en bordure des rues Notre-Dame et St-Jean-Baptiste.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande du Ministère des Affaires municipales de proclamer la semaine du 8 au 14 octobre 1961, Semaine de la Prévention des Incendies".

Réclamation, non signée de M. Edmond Lemay pour dommages causés par le refoulement des eaux de l'égout.

Remerciement du Rév. Père Barabé pour sympathies témoignées lors du décès du Rév. Père Juneau.

Aussi remerciement dudit Père Barabé pour félicitations à lui adressées à l'occasion de sa nomination comme Provincial de la province oblate Notre-Dame du T-S. Rosaire.

Invitation à Son Honneur le Maire où à défaut d'un délégué, par le "Service Auxiliaire des Diabétiques" d'assister à leur congrès pélérinage, au Sanctuaire, le dimanche, 24 septembre 1961.

Lettre de Mme J. P. Poitras informant Son Honneur le Maire qu'elle ne pourra être présente en comité à la séance du 12 septembre.

Lettre du Ministère de la Voirie informant Son Honneur le Maire qu'un octroi de $6,200.oo est autorisé pour le pavage de la route 2, de la voie ferrée aux limites Est de la Cité.

Lettre du Ministère de la Jeunesse informant Son Honneur le Maire que ledit Ministère accepte de cèder à la Cité une lisière de terrain d'environ 20 pieds en bordure des rues Notre-Dame et St-Jean-Baptiste.

ET SON HONNEUR LEVE LA SEANCE

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

LE MAIRE

x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x‡x

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18ième jour du mois de septembre 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-946 — Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 septembre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

EN AMENDEMENT, l'Echevin J. P. Lavergne propose que la résolution no. 14-937 octroyant le contrat d'asphaltage à Regional Asphalt Limited soit suspendue pour étude plus approfondie.

Pas de secondeur

Motion principale adoptée

****

Rés. No. 14-947 — Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $18,203.75 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie no. 73	$ 4,485.44	Paie No. 74	$ 6,073.61
P. V. Ayotte	11.45	Paul Boucher N.P.	10.80
Cité du Cap	51.45	Cap Auto Seat Covers	7.00
Carrière St-Maurice Inc	298.25	Can.Bitumuls Co	211.10
Cap Auto Electric	1.56	Club Richelieu Cap	200.00
J.A.Chagnon N. P.	3.00	Gar.Charest & Frères	90.24
P. A. Gouin Ltée	7.41	Hewitt Equipment	26.40
Local 2220 Union Intern.	234.00	Loranger,Molesworth	1,093.04

SUITE, PAGE SUIVANTE
****

****

Bérard Pellerin	40.09	Royal Insurance Co Ltd	93.28
Sirois Auto	31.24	Shawinigan W & P	4,278.31
H. P. Thibeau	32.84	3-Riv.Ready-Mix	903.78
Rolland Théorêt	10.46		
			$18,203.75

Adopté

****

Rés. No. 14-948 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Jules Duchesne une portion de terrain faisant partie des lots 387-390, 387-391, 387-392 et 387-393, représentant 2,100 pieds carrés, pour la somme de $400.oo; ce terrain servira au talus de la rue Rochefort; la construcrion des trottoirs sera à la charge de la Cité.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 14-949 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à faire poser une couche de revêtement bitumineux sur le pavage du Blvd Ste-Madeleine, dans la partie comprise entre la voie ferrée desservant la St-Maurice Paper et les limites EST de la Cité.

Adopté.

****

Rés. No. 14-950 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $49,000.oo, pour payer les travaux de conduites d'aqueduc et d'égout exécutés en vertu du règlement no. 378, approuvé par la Commission municipale et par le Ministère des Affaires municipales en date du 4 août 1961, la dite somme de $49,000.oo devant être remboursée à même la vente des obligations dudit règlement no. 378.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $49,000.oo.

Adopté.

****

Adopté.

****

Rés. No. 14-951 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $58,000.oo pour payer les travaux de construction de trottoirs dans les limites de la Cité, exécutés en vertu du règlement no,379 approuvé par le Ministère des Affaires municipales en date du 27 juillet 1961 et par la Commission municipale en date du 28 juillet 1961. La dite somme de $58,000.oo devant être remboursée à même la vente des obligations dudit règlement no. 379.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $58,000.oo.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lecture de deux lettres de Son Honneur le Maire, lesquelles désavouent la résolution no. 14-937, contrat à Regional Asphalt.

Demande d'octroi par la Garde Paroissiale St-Eugène.

Lettre de Caritas offrant en vente au prix de $1.60 l'unité de l'édition 1961 du Répertoire du diocèse de Trois-Rivières.

Résolution du Jeune Commerce concernant l'octroi du contrat d'asphaltage à Regional Asphalt.

Résolution de la Chambre de Commerce Inc. concernant l'octroi du contrat d'asphaltage à Regional Asphalt.

Résolution de l'Association des Propriétaires St-Odilon concernant l'octroi du contrat à Regional Asphalt.

Demande d'entrevue avant séance par J. C. Landry de la firme Massicotte & Fils Ltée, Re; contrat à Regional Asphalt.

Estimé des dommages causés par le refoulement des eaux d'égout par M. Edmond Lemay, 103 St-André.

Lettre du Ministère de la Voirie concernant subvention à être allouée à la Cité, au montant de $6,200.oo pour le revêtement du Blvd Ste-Madeleine, entre la voie ferrée et les limites ESt de la Cité.

SUITE AU VERSO

****

Séance du 18 septembre 1961, suite
****

Remerciements de la famille de M. Ernest Cossette pour sympathies témoignées lors du décès de M. Cossette.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudoin — LE GREFFIER

[signature] — LE MAIRE

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X
* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle

assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi le 25 septembre 1961 à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-952 — Proposé par l'échevim R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 septembre 1961 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-953 — Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $18,913.91 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement;

LES COMPTES
****

Paie No 75	$ 4,423.94	Paie No. 76	$ 5,503.29
Apeco of Canada Ltd	98.83	Austin Toilet Service	16.70
T. Bordeleau et Al	1,078.33	B & L Oil Redg.	55.25
Roger Breton	20.53	Champlain Express	8.48
Cité des 3-Rivières	277.00	Cité du Cap	50.00
Germain & Frères Ltée	480.21	Geo. Héroux	35.17
L'Art Graphique Imp.	1,881.08	Imp. Vallières	122.26
Imp St-Arnaud Enrg	317.49	Imp.St-Patrice	140.27
R.J.Lévesque & Fils Ltée	1,916.85	Assurance Laurentienne	396.15
Massicotte & Arcand	67.66	Francois Rouette	157.25
Sirois Auto	18.47	J. R. Saulnier	282.04
Jules Duchesne	400.00	Conseil de la Cité	1,166.66
			$18,913.91

Adopté

****

Rés. No. 14-954 — Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
A. Lemire,

ET RESOLU que MM. Joseph Duchaine, Moise Tellier et Albert Blais soient engagés pour faire la révision du rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition du taux de la taxe pour l'année 1962, avec comme Président M. Joseph Duchaine et M. Jacques Bettez comme secrétaire dudit rôle.

Adopté

****

Rés. No. 14955

ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter certains travaux de construction de trottoirs pour remédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement No. 379 ledit Conseil est autorisé à faire exécuter la construction de trottoirs aux endroits suivants:-

RUE ST LAURENT, DE PATRY A DESSUREAULT		
838 pieds de 4 pieds à $2.oo	$1,676.00	
RUE DESSUREAULT. DE ST PIERRE A ST LAURENT		
861 pieds de 5 pieds à $2.50	2,152.50	
BLVD PIE Xll, DE L'EXISTANT A GUILLET		
250 pieds de 5 pieds à $2.50	625.00	
RUE GRENIER, DE L'EXISTANT VERS L'EST DES DEUX COTES.		
452 PIEDS DE 4 PIEDS A $2.00	904.00	$5,357.50

Suite page suivante
****

Rés. No. 14-955, suite
****

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin R.Lepage, appuyé par l'échevin J. Leblanc.

1o.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'Encouragement des travaux d'Hiver dans les municipalités (1961-1962) les travaux ci-dessus énumérés.

2o.- Les susdits travaux seront exécutés par la Cité elle-même et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement No. 379 et particulièrement pour une somme de $5,357.50 de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage

3o.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour L,exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4o.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires municipales.

Adopté.

****

Rés. No. 14-956 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit autorisé d'émettre un permis d'Auto-taxe à M. Edmond Lessard domicilié à 423 Blvd Ste-Madeleine.

Adopté.

****

Rés. No. 14-957 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "The Model Plan Development Corp"., un emplacement de terrain ayant 200 pieds de front par 200 pieds de profondeur faisant partie du lot 560 du cadastre de la Cité, ledit emplacement étant situé du côté Ouest de la rue Mgr Roy et dont l'extrémité Sud-est dudit terrain est située à 240 pieds du coin Nord du lot 560-154, et ce, pour le prix de $2,000.oo.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés No. 14-958 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de "Charest & Frères In ." en date du 18 septembre 1961, pour trois camions International 1961, en échange des trois camions International usagés de la Cité portant les nos 24, 25 et 26, et ce, pour le prix de $19,200.oo, plus $375.oo pour trois cabines semi-avancées, le tout suivant la dite soumission en date dudit 18 septembre 1961.

Adopté.

****

Rés No. 14-959

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil félicite chaleureusement M. Jean Leblanc, propriétaire du Marché St-Pierre, pour avoir mérité la mention d'Epicier de l'année 1961 pour la Province de Québec.

Adopté.

****

Rés. No. 14-960 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de "Vaugeois & Fils Automobiles Ltée", en date du 18 septembre 1961, pour un Météor, modèle Rideau 1962, en échange du Chevrolet de la Police, année 1960, et ce, au prix de $1,493.50, plus $213.80 pour transmission autormatique, le tout, suivant la dite soumission en date dudit 18 septembre 1961.

Adopté.

****

Rés No 14-961
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès du Révérend Frère Paul Thibodeau, depuis de nombreuses années attaché à la paroisse Ste-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la famille Thibodeau et au Clergé de la dite paroisse Ste-Madeleine, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

****

Rés. No. 14-962 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Armand Lemire, Echevin du quartier No 4 soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois et ce à compter du premier octobre 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 14-963 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESolu que la présente séance soit ajournée à demain "mardi" le 26 septembre 1961, à 7.30 heures P. M., sur toutes choses inachevées et plus spécialement pour accepter l'une des soumissions concernant l'émission d'obligations au montant de $450,000.oo.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de Regional Asphalt un délai ne devant pas dépasser six mois pour le paiement des travaux exécutés, et ce, sans intérêt.

Lettre du Juge municipal Me Provencher demandant une augmentation de son traitement.

Remerciements des familles Dufour et Massicotte pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Lucien Massicotte.

Le nom de 7 étudiants de la Cité du Cap ayant reçu un prêt d'honneur de la Société St-Jean-Bte.

Approbation de deux emprunts temporaires en vertud des règlements 378 et 379, par la Commission municipale.

Demande de support par l'Association Ambulancière Catholique Inc.

Demande de contribuer d'une page dans programme souvenir lors de l'inauguration de l'Aéroport de Trois-Rivières le 22 octobre prochain, par l'Imprimerie des Forges.

Ouverture des soumissions pour l'émission de $450,000.oo. Règlement 380.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER | J. R. Desrosiers — LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une séance régulière d'ajournement laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville mardi le 26 septembre 1961, à 7.30 P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Hon. le Maire J. R. Desrosiers MM. les Echevins L. Rheault, J. P. Lavergne, A. Lemire et R. Lepage formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

****

Rés. No. 14-964 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la soumission du syndicat composé des maisons de finance René T. Leclerc Incorporé, Crédit Interprovincial Inc. et L. G. Beaubien et Cie Limitée, pour l'achat de $450,000.oo d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, aux prix et conditions mentionnés dans la dite soumission en date du 22 septembre, 1961, soit acceptée.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

Annonce du décès de M. J. Antonio Gauthier, président de P. A. Gouin; service mercredi le 27 courant.

Chèque de $20,004.40 du Min. des Affaires municipales, subvention des Gouvernements Fédéral et Provincial pour travaux exécutés Re: Travaux de chômage.

Lettre de démission de M. Ronald Marcoux, ingénieur de la Cité prenant effet le 8 novembre 1961.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin GREFFIER J. R. Desrosiers MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés, nommés évaluateurs de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Joseph Duchaine
Maise Tellier
Albert Blais

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois de septembre 1961.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

M. Albert Blais assermenté devant moi ce 4ième jour d'octobre 1961 - Arthur Beaudin

X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#X#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2ième jour d'octobre 1961, à 7.oo P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J.P.Lavergne, A. Lemire et R. Lepage formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-965 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 25 septembre 1961 ainsi que celui de l'ajournement en date du 26 septembre 1961, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté.

****

Rés. No. 14-966 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

X ET RESOLU que les comptes au montant total de--------- $25,197.08 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No 77	$ 4,502.94	Paie No. 78	$ 6,261.36
Acces.Outillages Ltée	295.80	Cap Tire Service	83.75
Cap Machine Shop	143.85	Chs Cusson Ltd	12.50
Garde St-Odilon	150.00	Gar.Charest & Frères	56.34
Kimball Auto	164.98	Ernest Leblanc	195.00
C.O.Monat & Cie Ltée	38.03	A. Milot & Fils Inc	55.63
Morin & Frères Inc.	98.03	Hon.Min.Finances Qué.	304.20
Hon.Min.Finances Qué.	395.92	Produits Ciment St-Maur.	3,765.53
Protonotaire Cour Sup.	127.44	Regional Asphalt	1,394.17
Rec.Gén. du Canada	610.84	Rec.Gén. du Canada	1,552.25
Shawinigan W & P	75.00	Soc.St-Jean-Baptiste	100.00
Shawinigan W & P	4,229.55	St-Maur.Oxigen Co Ltd	79.97
Chs Turcotte & Fils ltée	504.00		
		Adopté	$25,197.08

****

Rés. No. 14-967 X
****

ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que par ses règlements nos. 369 et 380 le Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de construction de murs de soutènement, de collecteurs d'égout, de conduites d'aqueduc et d'égou d'excavation de rues, de fondation de rues en pierre et de pavage en béton bitumineux;

ATTENDU que pour remédier au chômage le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux ou partie d'iceux pendant la durée du Programme d'Ecouragement des travaux d'Hiver dans les municipalités (1961-1962) et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce Pro-gramme;

SUITE AU VERSO

Rés. No. 14-967 - suite
****

ATTENDU qu'à cette fin le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada et le Gouvernement Provincial consentent à subventionner la municipalité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les travaux à être exécutés en vertu de ce Programme sont ceux apparaissants à l'annexe marquée "A" qui fait partie intégrale de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

ATTENDU que le Conseil, vu cet octroi a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de $831,067.75;

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin L.Rheault, appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU

1o.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver dans les municipalités L961-1962 tous les travaux apparaissants à l'annexe marquée "A" comme s'ils u étaient ici au long récités.

2o.- Les dits travaux seront exécutés par la Cité elle même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement apprppriés aux fins des susdits travaux dans les règlements nos. 369 et 380 et particulièrement pour une somme de $831,067.75 de même qu'au moyen des deneirs provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage;

3o.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4o.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires municipales.

Adopté

****

Rés. No. 14-968 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Charles St-Arnaud, et ce pour le prix de Un ($1.oo) dollar, 400 pieds carrés de terrain situés à l'intersection des rues Thuney et Beauchemin faisant partie des lots 387-442 et 387-441-2 du cadastre de la Cité, le tout tel que montré sur un plan préparé par M. Gérald Binette, en date du 7 mai 1961.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 14-969 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, jusqu'à concurrence de la somme de $500,000.oo pour payer des travaux de collecteurs d'égout, de conduites d'aqueduc et d'égout, d'excavation et de fondation de rues, installation de puisards et pavage, exécutés en vertu du règlement no. 380 approuvé par la Commision municipale en date du 30 août 1961 et par le Ministère des Affaires municipales en date du 31 août 1961, la dite somme de $500,000.oo devant être remboursée à même la vente des obligations dudit règlement no. 380.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $500,000.oo.

Adopté

****

Rés. No. 14-970 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à aviser, sous pli recommandé, les contribuables qui doivent des taxes de l'année 1959 et des années précédentes, qu'une vente pour taxes sera décrétée dans un bref délai et à demander que paiement de ces taxes de 1959 et des années précédentes soit effectué immédiatement.

Adopté

****

Rés. No. 14-971 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots 415-1, 551, 552, 553 et 554 fait et préparé par l'Arpenteur Georges Gariépy en date du 20 septembre 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 14-972
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de l'Honorable Onésime Gagnon, Lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, survenu dans la soirée de samedi dernier.

Ce Conseil présente donc à la famille Gagnon, aux Membres de l'Assemblée Législative et à toute la population, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui affecte toute la Province de Québec.

Adopté.

****

Rés. No. 14-973
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil demande bien respectueusement au Ministre du Travail du Gouvernement Fédéral à Ottawa, de bien vouloir classer la municipalité du Cap-de-la-Madeleine comme "Zône de surplus de main-d'oeuvre".

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 14-974
****

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCES, TAXES SPECIALES OU DROIT SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois d'octobre 1961.

(Signé) Rodrigue Lepage,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de la famille Bayette pour sympathies témoignées lors du décès de M. Bayette.

Remerciements des familles Massicotte, Bellerive, Héroux et Veillette pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Pierre Massicotte.

Remerciements du Jeune Commerce pour leur avoir prêté la Salle du Conseil pour leur exposition.

Remerciements de L'AbbéJules Auger de l'O.T. J. Ste-Famille pour octroi.

Lettre du bureau d'Expansion Industrielle demandant de faire classer la Cité comme "Zône de surplus de maind'oeuvre".

Demande d'octroi par l'Amicale des Anciens des Frères su Sacré-Coeur.

Demande d'une contribution par la "Croisade Annuelle de l'Hopital Ste-Justine.

Demande par le Commissariat des Incendies de proclamer du 8 au 14 octobre, Semaine de Prévention des Incendies.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

[signature]
LE MAIRE

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions,, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 10ième jour d'octobre 1961, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-975 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 octobre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 14-976 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $52,118.55 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 79	$ 4,887.94	Paie No. 80	$ 6,487.03
Jac Bettez	75.00	Ban.Can.Nationale	20,729.63
Cité du Cap	90.22	Cie Const Dollard	2,668.46
Cie Const Laviolette	1,327.25	Collins Body Shop	443.19
Cité du Cap	1,610.26	Cité du Cap	664.30
Comptoir Musical Fillion	36.28	Délisle Auto	433.53
Hewitt Equipment	134.79	Loranger,Molesworth	9,025.37
Assurance Laurentienne	393.30	The Model Plan Dev	2,000.00
Morin & Frères Inc.	128.74	Roga Metals Inc	387.50
Francois Rouette	440.61	La Revue Municipale	22.15
Service du Bien-Etre	50.00	Stanly Motor Equip	83.00

$52,118.55

Adopté

****

Rés. No. 14-977 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la résolution 12-550 faite et passée le 1er mars 1954, désignant le comité pour administrer l'organisation de la Défense Civile, section Cap-de-la-Madeleine, est abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivant, à savoir:

Que les Membres du Conseil de la Cité chargent et autorisent M. H. Raymond Lachance, directeur des départements de police et pompiers de la Cité et coordonnateur de la Défense Civile pour le Cap de la Madeleine, à former un nouveau comité composé d'au moins 7 personnes dont: un président, un vice-président, un secrétaire et 4 directeurs.

Adopté

****

Rés. No. 14-978 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU:

1o.- Que la Cité approuve le projet no. 10 de l'organisation de la Défense Civile du Cap-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 1961-62, soit du 31 mars au 1er avril, pour un montant total de $4,900.00, dont 75%, soit $3,675.00 seront remboursables par le Gouvernement fédéral.

2o.- Que M. H. R. Lachance, coordonnateur, soit autorisé à diriger les activités se rapportant à ce projet en lui accordant une rémunération de $600.00 pour ce même exercice financier.

Adopté

****

Rés. No. 14-979 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la démission de M. Ronald Marcoux, ingénieur de la Cité, en date du 26 septembre 1961, la dite démission cependant, ne devant prendre effet qu'à compter du 8 novembre 1961.

Adopté

****

Rés. No. 14-980 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que M. Henri Girard soit et est par les présentes engagé ingénieur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, au salaire de $6,000.oo annuellement avec augmentation de $500.oo par année jusqu'à concurrence de $7,500.oo, le tout ne devant prendre effet cependant, que lors de son entrée en fonction.

Advenant le départ de M. Girard pour une raison ou pour une autre, 30 jours d'avis seront et sont requis de part et d'autre.

Adopté

****

Rés. No. 14-981
****

ATTENDU que le Conseil municipal, à sa séance du 18ième jour de septembre 1961 a autorisé les travaux suivants:

"La pose d'une couche de revêtement bitumineux sur le pavage du Blvd Ste-Madeleine, dans la partie comprise entre la voie ferrée desservant la St-Maurice Paper et les limites Est de la Cité

ATTENDU que cette corporation a obtenu du Ministère de la Voirie une subvention de $6,200.oo pour lesdits travaux.

ATTENDU qu'un relevé final des dépenses, au montant de $7,816.62 a été présenté aux conseillers.

Sur proposition de l'échevin L. Rheault,
secondé par l'échevin J. Leblanc.

IL EST RESOLU que ce Conseil approuve les travaux exécutés et le relevé final des dépenses, et demande qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère de la Voirie.

Adopté

****

Rés. No. 14-982 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil autorise la fondation d'un "CLUB" 4-H à l'école secondaire l'Assomption et dont les responsables seront:

1o.- L'Abbé Lucien Dionne, Aumônier de l'école.
2o.- Le Frère Raoul Arthur, Directeur de l'école.
3o.- Jacques Bournival, Professeur à la dite école.

Adopté

****

Rés. No. 14-983 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignées d'une requête en date du 4 octobre 1961, l'autorisation de se former en association sous le nom de:

LES MAJORETTES du Cap-de-la-Madeleine, dans un but de récréation et de distraction pour l'esprit et de délassement pour le corps, avec siège social en la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 14-984 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement no. 311-G intitulé "REGLEMENT TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCES, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 14-985 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement no. 311-G intitulé "REGLEMENT TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCES, TAXES SPECIALE OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 14-986

Je soussigné échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour du mois d.octobre 1961.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Séance du 10 octobre 1961, suite
****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande de l'Ecole l'Assomption de se former un "Club" 4-H.

Requête d'un groupe de femmes demandant permission de former un corps de "Majorettes".

Lettre circulaire du Ministre du Travaux à Ottawa demandant d'encourager les travaux d'Hiver.

La revue Cités et Villes demande abonnements à la dite Revue.

Approbation par la Commission municipale d'un emprunt temporaire au montant de $500,000.oo RE; règlement 380.

Dominion Securities offre en vehte une obligation $500.oo échéant 1967, à 4 1/2%.

Lettre de la Chambre de Commerce du Cap demandant d'encourager les nôtres.

Lettre de M. André Julien, responsable de "Caritas Trois-Rivières" RE: campagne annuelle de charité.

Action en Cour Supérieure par M. Donat Durand, camionneur de St-Pierre les Becquets à la suite d'un accident en date du 5 avril 1961

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER LE MAIRE

&*&
&

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16ième jour d'octobre 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, E. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-987 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 10 octobre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 14-988 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $27,522.14 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 10-A	$ 3,801.59	Paie No. 81	$ 4,368.30
Paie No.82	6,398.12	Brindle & Ban.Can.Nat	5,575.50
Cité du Cap	16.77	Bell Téléphone	384.05
Cité du Cap	2,871.00	Eastern Steel Prod.	161.04
Geo Gauvin & Fils	344.55	Emile Hamel	57.00
Imperial Oil	313.96	Lynn McLeod	8.78
Nap. Loranger	14.97	Lucien Lacoursière	50.00
Matco Ltd.	29.45	H.Massicotte & Frères	70.54
Hon.Min.Finances Qué.	10.00	Neptune Meters Ltd	94.24
Qüincaillerie Rochefort	166.38	Rec.Gén.du Canada	47.00
Bur.Enrégistrement	53.65	Zirich Insurance Co	1,215.95
Dollard Construction Ltée	1,469.30		
			$27,522.14

Adopté

****

Rés. No. 14-989 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à commander de la firme Fédéral Equipment Limited, deux souffleurs à neige de marque "Pettibone" équipés avec moteur Continental M-363, à gaz, 6 cylindres, 125 C. V., et ce, pour le prix de $7,640.oo chacun, dont $5,000.oo comptant et la balance payable en avril 1962.

Adopté

****

Rés. No. 14-990 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à commander de la firme Charles Cusson Limitée, un "Payloader" de marque "Hough" de une verge et 5/8 à deux verges, avec cabine, le tout, tel que décrit dans une cotation en date du 5 juin 1961, et ce, pour le prix de $23,065.oo.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande de prolongement de l'égout, rue Ste-Marie par M. Roger Lafrance.

Demande de permis de construire garage Par Me Jean-Marie Châteauneuf coin Rocheleau et rue projetée Père-Breton.

Remerciements du Jeune Commerce pour avoir prêté la salle pour leur exposition.

Félicitations au Conseil par-Jeune Commerce pour la réalisation du Parc angle St-Irenée et St-Jean-Bte.

Le Jeune Commerce sollicite rencontre d'amitié avec Conseil lors de la séance du 23 octobre prochain.

Remerciements de Mme Amédée Desruisseaux pour sympathies témoignées lors du décès de M. Desruisseaux.

Remerciements de la famille Alyre Moreau pour sympathies témoignées lors du décès de M. Moreau.

Kelldor Corporation proteste contre la construction des trottoirs rue Dorval, le long de son terrain.

P. E. Bergeron Machineries sollicite encouragement pour achat d'outillage ou machinerie.

Etat financier de la Caisse d'Economie de la compagnie de Reunolds Aluminum.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

#"#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23ième jour du mois d'octobre 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins, L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-991
****

Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 octobre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 14-992 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $106,894.89, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 83	$ 4,506.44	Paie No. 84	$ 6,615.42
A. Beaudin	75.00	T.Bordeleau et Al	1,078.33
Paul Boucher N. P.	29.50	Cité du Cap	33.05
Cité des 3-Rivières	141.00	C. P. R. Express	6.02
Can.National Express	3.92	Canadian Petrofina	1,074.09
Cie Bois St-Laurent	615.07	René de Cotret, Ferron	400.00
Cie Const.Dollard	18,236.92	Cie Const Dollard	18,715.50
P. A. Gouin Ltée	105.71	Cie Const.Laviolette	38,407.50
Cie Const Laviolette	3,406.00	H.Massicotte & Frères	1,158.70
Gérard Morin Inc.	12.00	Produits Nor-Do	9.85
Fred Poliquin Ltée	8.16	Regional Asphalt Ltd	7,125.57
Royal Insurance Co Ltd	3,531.87	Rosco Metal & Roofing	527.08
St-Maurice Finance Corp	7.28	Tessier Lumber Ltd	835.79
Rolland Théorêt Inc	80.87	3-Riv.Auto Electric	148.25
			$106,894.89

Adopté

****

Rés. No. 14-993 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots 406 et 410 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tel que préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 20 septembre 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 14-994 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à signer le contrat pour le forage d'un Puits Artésien sur la rue Mgr Roy, au Nord du Blvd Des Prairies, et ce, pour le prix de $11,702.oo.

Adopté.

****

Rés. No. 14-995 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à ouvrir un compte à la succursale locale de la Banque de Montréal et à y déposer le produit de la vente des obligations émises en vertu du règlement no. 374.

Que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer les chèques ou les transferts tirés sur ce compte.

Adopté.

****

Rés. No. 14-996
****

ATTENDU qu'un règlement au montant de $49,000.oo portant le no. 378 avait été autorisé pour la construction de conduites d'aqueduc et d'égout sur différentes rues de la Cité;

ATTENTU que les travaux prévus à ce règlement ont été exécutés et qu'il reste un montant disponible de $13,410.oo;

ATTENDU que des travaux urgents d'aqueduc et d'égout doivent être entrepris pour permettre de nouveaux développements domiciliaires;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin R. Lepage, appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'appliquer les fonds disponibles au règlement no. 378 à la construction de travaux urgents d'aqueduc et d'égout que nécessitent de nouveaux développements domiciliaires sur les rues suivantes:-

THUNEY, de Rochefort à St-Pierre:
Egout 500 pieds 24 pouces en béton armé $3,930.oo

ST IRENEE, de Thuney à Pâtry:
Egout 800 pieds, 15 pouces en béton
Aqueduc, 800 pieds, 6 pouces en fonte $5,600.oo

ST IRENEE, de Pâtru allant vers Dessureault.
Egout 600 pieds, 12 pouces en béton.
Aqueduc, 500 pieds, 6 pouces en fonte. $3,880.oo $13,410.oo

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accusé de réception d'une résolution demandant que la Cité soit désignée comme surplus de main-d'oeuvre, par le Ministre du Travail au Fédéral, M. Michael Starr.

Lettre de M. Haythorne du Ministère du Travail au Fédéral, nous informe de la venue d'inspecteurs pour étudier situation de la Cité, comme zône de surplus de main-d'oeuvre.

Lettre de M. Roland Guay, T. P. et mémoire du Chapitre Technique de la Corporation des Techniciens Professionnels de la Province de Québec.

Requête de propriétaires de la rue St-Léon demandant l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, et s'engageant à contribuer $1.50 le pied linéaire tel que requis par le règlement no. 377.

Avis d'avoir à payer leur eau aux personnes recevant des allocations du Service du Bien-Etre Social de la Cité.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

[signature] — LE MAIRE

* *

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30ième jour du mois d'octobre 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemir et R. Lepage, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 14-997 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 23 octobre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

****

Adopté

****

Rés. No. 14-998 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $20,526.07 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie no. 85	$ 4,617.32	Paie no. 86	$ 8,461.71
Asbestos Builders Co	148.42	Acc.Outillages Ltée	3.33
Austin Toilet Service	25.35	Ass.Int.Mach.local 2220	234.00
Paul Boucher N. P.	53.90	Jean Banville inc	29.29
Bell Téléphone	81.04	Charles Bruning Co.Ltd	12.80
C. P. R. Express	2.37	Cité du Cap (A.Lemire)	50.00
Cité du Cap	95.14	Conseil de la cité	1,166.66
Champlain Express	26.40	Caribonum	9.10
Comité Timbre de Noel	200.00	Consolidated Paper	15.60
Les Frontiersmen du Cap	250.00	Garage Charest & Frères	34.01
Geo. Gauvin & Fils	55.25	Geo. Héroux +06	21.67
Kimball Auto	51.36	J. R. Lemire inc.	241.80
J. R. Lemire inc	140.40	Hon.Min.Finances Qué.	10.00
C. O. Monat & Cie Ltée	102.75	Montreal Blue Prints	18.46
Quincaillerie Rochefort	143.69	Rec.Gén.du Canada	80.00
Photo René enrg.	8.32	Royal Globe Insurance	69.93
St-Maurice Finance Corp	7.28	St-Maurice Industries	9.50
H. P. Thibeau	3.08	Texaco Canada Ltd	46.15
Wilbrod Toupin	2,000.00	Constant Toupin	2,000.00
			$20,526.07

Adopté.

****

Rés. no. 14-999 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Paul Boucher, par lequel M. Constant Toupin consent à la cité un droit de servitude sur le lot Ptie 625 du cadastre de la dite cité, et ce, aux termes et conditions mentionnés dans ledit projet de contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. no. 15-000 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Paul Boucher par lequel M. Wilbrod Toupin consent à la cité un droit de servitude sur le lot 209 du cadastre de la cité, et ce, aux termes et conditions mentionnés dans ledit projet de contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-001
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'APPLIQUER A D'AUTRES FINS, L'EXCEDENT RU REGLEMENT No. 378".AU MONTANT DE $13,410.oo"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois d'octobre 1961.

(Signé) Rodrigue Lepage,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Rousseau pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Wilbrod Rousseau.

Lettre de "Pathfinder Air Service" et examplaire d'un tracé aérien.

Lettre de M. Pierre Matte du Service des Bibliothèques Publiques.

Lettre de Reynolds Aluminum concernant certaines plaintes des maisons d'enseignement.

Lettre et chèque de l'Hon. René Hamel, Re: subvention aux travaux d'Hiver.

Lettre de M. Barkoff de The Model Plan concernant l'homologation de certaines rues.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier. J. R. Desrosiers — Le Maire

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6 novembre 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-002 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 30 octobre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 15-003 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $39,166.64 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 87	$ 5,010.03	Paie No. 88	$ 9,168.37
Carrière St-Maur.Inc	1,505.50	Cie Const.Laviolette	1,593.25
Cité du Cap	68.88	Charb.Champlain	150.00
Carrière Marchand Ltée	1,026.25	Cap Tire Services	82.12
Cie Const.Dollard	2,044.00	H. P. Hébert enrg	365.32
Benoit Hélie	177.52	Laurentide Ready-Mix	2,077.10
Massicotte & Fils Ltée	765.00	St-Maur.Industries	70.00
Sirois Auto	5.81	Shawinigan W & P Co.	4,333.60
3-Riv.Auto Electric	328.51	Chs Turcotte & Fils	58.54
Produits Ciment St-Maur	5,131.86	Produits Ciment St-Maur	3,845.91
Produits Ciment St-Maur	1,359.07		
			$39,166.64

Adopté

****

Rés. No. 15-004 Proposé par L'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparait au plan préparé par M. Geo. Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 1957 sous la description suivante:-

Lots 115-B-2, P-115-B-1, P-117-1, P-119-9, P-117-2 et P-120.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds, mesure anglaise pour les lots P-115-B-1, P-117-1, P-119-9, P-117-2 et P-120 et de soixante pieds pour le lot 115-B-2.

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée.

POUR CES MOTIFS, qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S. R. Q. 1941, d'accorder à la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds mesure anglaise, la rue indiquée au plan de M. Geo. Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 1957 et décrite comme suit audit plan:-

Lots P-115-B-1, P-117-1, P-119-9, P-117-2 et P-120 à 50 pieds et le lot 115-B-2 à 60 pieds.

Adopté.

****

AVIS DE MOTION No. 15-005
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois de novembre 1961.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-006
****

Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à une demie heure ou avant, pour décider de l'adoption des soumissions de collecteurs d'égout.

Adopté.

****

Rés. No. 15-007 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la soumission de la firme Massicotte & Fils Limitée en date du 6 novembre 1961, au prix de $22,359.40, pour la construction de l'égout collecteur des rues Marquette et Ste-Madeleine tel que montré aux plan et décrit au devis, soit acceptée.

Adopté

****

Rés. No. 15-008 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la soumission de la Cie de Construction Laviolette Ltée en date du 6 novembre 1961, au prix de $16,451.72 pour la construction de l'égout collecteur de la rue Montplaisir, entre Rochefort et St-Laurent, tel que montré aux plan et décrit au devis, soit acceptée.

Adopté

****

Rés. No. 15-009 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la soumission de la Cie de Construction Dollard Ltée en date du 6 novembre 1961, au prix de $7,658.oo pour la construction de l'égout collecteur de la rue Bureau, tel que montré aux plan et décrit au devis, soit acceptée.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES.

****

Invitation d'assiter à la cérémonie du Souvenir, dimanche le 12 novembre, par la Légion Canadienne.

Réclamation du Bell Téléphone pour bris de son câble souterrain par Laviolette Construction.

Réclamation de M. Willie Desmarais à la suite du bris d'un fanal de sa voiture par un de nos employés.

Herman Renaud et Associés nous avisent qu'ils agissent pour Equitable Fire Insurance, à la suite de dommages causés au camion Ford de M. Hervé Pagé en date du 21 octobre dernier; montant appelé à payer, environ $1,200.oo.

Ouverture des soumissions Re: collecteurs d'égout.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

RESOLUTION No. 15-010

****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mme Joseph Duchaine, épouse de M. Joseph Duchaine, ancien échevin de cette Cité et présentement président des évaluateurs et tante de M. Jean-Paul Lavergne, actuel échevin du quartier 3 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Duchaine et Lavergne, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'un e Grand'Messe pour le repos de l'Âme de la disparue.

Adopté.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13ième jour du mois de novembre 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. E. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-011 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 6 novembre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 15-012 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $212,366.87 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 89	$ 4,507.59	Paie No. 90	$ 8,546.00
P. V. Ayotte Ltée	136.80	Jac. Bettez	75.00
J. P. Bourassa	7.31	Gaston Buisson Auto Parts	69.68
Roger Breton	69.90	Bur.Enrégistrement	13.45
Ban.Can.Nationale	18,989.16	Brindle & Ban.Can.Nat.	3,717.00
Cie Const.Dollard	1,299.54	Bell Téléphone	383.35
Carrière Marchand Ltée	1,037.88	Com.Sco.Ste-Marthe	66.00
Corp.Mun.Ste-Marthe	24.20	Central Québec Steel	249.33
Cité du Cap	67.01	Cité du Cap	148.31
Crown Trust Corp	120,000.00	Del Creta Co.	49.14
J.B. Deschamps Inc	1,552.00	Geo. Gariépy A. G.	640.00
Ganterie Chaillez enrg	75.00	Jos. Héon	28.00
Les Frères Lebrun	28.07	Laboratoires Ind & Comm.	10.48
Laurentide Ready-Mix	851.82	Lucien Lacoursière	80.00
H.Massicotte & Frères	62.16	K. Mukstadt	60.26
Missionnaires Oblats	65.50	Matteau Radio Elec.	0.99
Morin & Frères inc.	267.60	Hon.Min.Finances Qué.	353.15
Hon.Min.Finances Qué.	335.00	Bérard Pellerin	49.09
Martial Prince	230.95	Protonotaire Cour Sup.	111.72
Robert Télévision	45.00	Roy Auto Ltée	38.39
Francois Rouette	921.76	S. O. Riverin & Cie Ltée	164.84
Rec.Gén. du Canada	1,804.15	Rec.Gén.du Canada	65.00
Rec. Gén. du Canada	707.80	C. H. Savard	222.86
Tooke Bros & Cap Const	37,800.00	3-Riv. Ready-Mix	973.38
Tooke Bros & J.L.Caron	5,365.25		

$212,366.87

Adopté

****

Rés. 15-013 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
ET RESOLU Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.
que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer les contrats de travaux de construction d'aqueduc et d'égout accordés à la séance du 6 novembre 1961, aux compagnies suivantes:-

Cie de Construction Laviolette Ltée, Cie de Construction Dollard Ltée et Massicotte & Fils Ltée et que le Maire et le Gérant soient autorisés à signer lesdits contrats.

Adopté.

****

Rés. No. 15-014 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLI que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot 551 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tel que préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 6 novembre 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 15-015 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de MM. Larivière & Fils Ltée en date du 9 novembre 1961, au prix de $450.oo pour la pose de la brique "Citadel" sur la bâtisse du Puits No. 5 situé rue Des Erables, près de la voie ferrée desservant la Wayagamack (Consolidated).

Adopté

****

Rés. No. 15-016

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 381 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'APPLIQUER A D'AUTRES FINS, L'EXCEDANT DU REGLEMENT No. 378, AU MONTANT DE $13,410.oo, soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-017

Proposé, secondé et unanimement résolu, que le règlement No. 381 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'APPLIQUER A D'AUTRES FINS, L'EXCEDANT DU REGLEMENT No. 378, AU MONTANT DE $13,410.oo, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-018

Proposé, secondé et unanimement résolu que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 20ième jour de novembre 1961, à 7.oo heures P. M., à l'Hôtel de Ville relativement au règlement no. 381, lequel autorise le Conseil d'appliquer à d'autres fins, l'excédant du règlement No. 378, au montant de $13,410.oo, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et ses amendements.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-019

****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 377, DECRETANT UNE TAXE SPECIALE SUR LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES POUR LES FRAIS DE CONSTRUCTION DE TOUT EGOUT PUBLIC DANS TOUTE RUE OU SERONT FAITS DE NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour du mois de novembre 1961.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

L'Association des Policiers et Pompiers demande de rencontrer le Conseil pour y discuter et négocier une nouvelle concention collective.

M. Jacques Hébert de C. K. T. R. demande autorisation de décorer et illuminer la Tour du Troisième Centenaire.

Contribution demandée par l'Association Canadienne contre la Dystrophie Musculaire de Montréal.

Approbation par le Ministère de la Santé de travaux d'aqueduc et d'égout, rues St-Irenée et Thuney.

Approbation par la Régie d'Epuration des eaux de travaux d'aqueduc et d'égout, rues St-Irenée et Thuney.

Avis de la Régie des Transports concernant Shawinigan, Carrier & Frère Ltée, St-Maurice Transport etc..

Ouverture des soumissions, Re: filage électrique du garage municipal et pour la pose de la brique au Puits No. 5 de la rue Des Erables..

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. Real Desrosiers
LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi le 20 novembre 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Hon. le Maire J. R. Desrosiers MM. les Echevins J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-020 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la séance cédulée pour ce soir 20 novembre 1961, soit ajournée jusqu'après l'assemblée punlique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, sur le règlement no. 381 autorisant le Conseil d'appliquer l'excédant du règlement no. 378 à d'autres fins.

Adopté

****

Rés. No. 15-021 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 13 novembre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-022 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $199,812.43 et tels que décrits ciaprès, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 91	$ 4,512.54	Paie No. 92	$ 8,662.69
Austin Toilet Service	23.30	P. V. Ayotte Ltée	76.26
Ass. Can. d'Urbanisme	5.00	T. Bordeleau et Al	1,118.33
Cité des 3-Rivières	456.00	Charb.Champlain Ltée	362.35
Cap Machine Shop	469.38	Cité du Cap	341,56
Cie Const Laviolette	2,094.00	Cie Const Laviolette	19,552.36
Cie Const Laviolette	72,425.64	Cie Const Dollard	16,212.33
Cie Const Dollard	46,322.93	Cité du Cap	6,772.00
Cité du Cap	91.75	Can. Petrofina Ltd	944.64
J.Dufresne & A.St-Onge	12.06	J. L. Gagnon	69.63
Ganterie Chaillez	5.11	Francis Hankin	432.98
Nap. Loranger	9.98	H. Y. Maranda Inc	168.82
Marco Medical supply	11.08	Massicotte & Fils Ltée	615.00
Produits ciment St-Maur	5,194.44	Produits ciment St-Maur	7,627.31
Produits ciment St-Maur	1,645.80	Propane Gas Utilities	6.24
Martial Prince	232.34	Regional Asphalt Ltd	586.87
Paul E. Roy	223.45	Service filature de laine	22.88
Sanfax Corp.	167.39	Salon Chaussures Lavergne	10.50
Spécialités Beauchamp	22.83	Shawinigan W & P Co.	1,066.26
Wilson & Lafleur Ltée	52.00	Zurich Insurance	1,186.40
			$199,812.43

Adopté

****

Rés. No. 15-023 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 20 novembre 1961, entre sept et neuf heures P. M., relativement au règlement no. 381, autorisant le Conseil d'appliquer à d'autres fins, l'excédant du règlement no. 378 au montant de $13,410.oo pour travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues St-Irenée et Thuney, soit accepté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-024 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de The Model Plan Development Corporation, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, les lots numéros 155, 156 et 157 du lot 560 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'ouverture d'une rue qui portera le nom de "CHARBONNEAU" en l'honneur de Mgr Charbonneau.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 15-025 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, un droit de passage à perpétuité sur les lots P-115-B-1, P-115-B-2, P-117-1, P-117-2, P-119-9 et P-120, apparaissant sur un plan préparé par M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre en date du 10 mai 1957, revisé ledit plan le 20 juin 1957 et de nouveau revisé le 2 novembre 1961, et que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat suivant les recommandations faites par Me Guy Lebrun, Avocat, en date du 12 mai 1961 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté.

****

Rés. No. 15-026 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que Me Guy Lebrun,Avocat,soit autorisé à prendre les procédures nécessaires afin de faire observer les règlements de la Cité, en ce qui concerne le cas de M. Ernest Lampron qui loue un sous-sol au No. 89 de la rue St-Edouard, lequel sous-sol est condamné par le Ministère de la Santé et qui n'est pas conforme à nos règlements.

Adopté

****

Rés. No. 15-027 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil présente à la compagnie de Transport St-Maurice, de sérieuses objections, non pas tellement contre la hausse du billet d'autobus lui-même, que pour le manque d'amélioration du service de transport dans le secteur St-Odilon, et que, malgré de nombreuses représentations, a toujours ignoré les demandes faites pour des abris pour les usagers de l'autobus de la dite compagnie de Transport St-Maurice.

Adopté àl'unanimité

****

AVIS DE MOTION No. 15-028
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226, CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATION POUR LE SERVICE DE L'EAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de novembre 1961.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleime.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. Ernest Lampron demandant entrevue avec le Conseil.

Lettre du pasteur de la Chapelle Evangélique demandant d'inscrire sa maison dans la colonne religieuse.

Avis de la Régie des Transports de la Province, de la demande de la St-Maurice Transport de hausser le prix du billet d'autobus.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales de l'ouverture du Chemin du Quai à 50 et 60 pieds de largeur.

L'Etude C. E. Gravel, ingénieurs-conseils de l'Abord-A-Plouffe, offre ses services pour l'etude et la préparation des plans pour le traitement des eaux-vannes.

L'Ambulance St-Jean sollicite souscription de la Cité.

Approbation des Travaux d'Hiver au montant de $831,067.75 par les Gouvernements fédéral et provincial, sous le numéro Qué.000128.

Requête de M. et Mme C. N. DeGrandmont demandant d'installer une conduite d'égout sur certaines rues, en vertu du reèglement No. 377.

Mise en demeure de M. Roland Paillé par l'entremise de Son procureur Me André Bureau, relativement à une réclamation au montant de $14.oo à la suite d'hùile répandue sur sa voiture.

Ouverture des soumissions pour l'achat d'une camionnette:

Les garages Vaugeois & Fils, Chevrolet Motor Sales, Sirois Automobiles, Kimball Automobile Ltée et Charest et Frères.

Et Son Honneur lve la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. R. Desrosiers
LE MAIRE

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
###

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27ième jour du mois de novembre 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. Les échevins J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-029 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 20 novembre 1961 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-030 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $122,639.63 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie no. 93	$ 4,507.59	Paie no. 94	$ 6,784.24
Ass.Commissaires Indus.	25.00	Ass.Int.Mach.local 2220	228.00
Accessoires Outillages	71.76	Budge Carbon & Ribbon Ltd	111.80
Comm.Scolaire du Cap	2,272.70	Champlain Express	24.55
Central Quebec Steel	439.30	Cap Tire Services	12.13
Cie Bois St-Laurent	207.75	Cité du Cap	170.77
C.P.R.Motel (Ch-Frontenac	88.37	Délisle Auto	429.97
Eastern Steel Products	478.73	Federal Equipment	174.25
Paul Guilbault Inc.	2.34	Imp. St-Arneault	232.67
L'Art Graphique	268.42	Imp. Vallières	184.46
Imp. St-Patrice	40.59	Int.Business Machine	8.00
Assurance Laurentienne	393.30	Loranger,Molesworth	2,203.75
Lynn McLeodn	108.15	Geo. Lambert Inc	71.02
Laboratoires Ind & Comm	36.00	Northern Electric	491.73
Jacques Sauvageau	68.00	Chs Turcotte & Fils Ltée	215.47
Tessier Lumber Ltd	380.37	Pressure Pipe Ltd	22,067.24
Pressure Pipe Ltd	427.74	Tooke Bros & Cap Const.	52,200.00
Tooke Bros & J.P.Bourassa	23,900.00	Tooke & Cité du Cap	3,313.47
			$122,639.63

Adopté

****

Rés. no. 15-031 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les services de Me Guy Lebrun, Avocat, soient retenus pour préparer les avis requis en vue de la présentation d'un "Bill" à la prochaine session de la Législature de Québec.

Adopté

****

Rés. no. 15-032 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 24 novembre 1961, l'autorisation de se former en association sous le nom de:-

"ASSOCIATION ATHLETIQUE DES EMPLOYES DE LA COMPAGNIE NORTON" du Cap-de-la-Madeleine, dans un but de récréation et de délassement pour le corps, avec siège social en la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

****

Rés. no. 15-033 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 226-H intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226, CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. no. 15-034 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement no. 226-H, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226, CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Avis de Motion No. 15-035

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les reglements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $45,000.oo POUR PAYWR LE COUT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11 CHAPITRE 62 ARTICLE 75

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 27ième jour du mois de novembre 1961. (Signé) Jean-Paul Lavergne, Echevin.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de la famille Dubé pour sympathies témoignées lors du décès de MMe Lucien Dubé.

Lettre et requête de Me Vigeant, Re;. Association des employés de Norton.

Demande de souscrire page-souvenir, par le Comité de Promotion de la Pêche aux Petits Poissons.

Demande de souscrire au Comité d'Illumination par son président M. Charles Vincent.

MM. Wilsons& Cousins Co. demandent d'inscrire leurs noms sur notre liste d'achat de camions à feu.

Avis du Bell Téléphone nous informant que la Cie de Construction Laviolette a endommagé leur câble souterrain à l'angle des rues Fusey et Rochefort.

Lettre de M. Marcel Carrier de St-Maurice Transport, adressée à Son Honneur le Maire, concernant un certain article paru dans le journal le Nouvelliste.

Lettre du Sous-Ministre du Travail fédéral nous informant que notre Cité ne peut être désignée comme zône de surplus de main-d'oeuvre.

Lettre de MM. Hould et Rocheleau, remerciant les membres du Conseil de leur généreux octroi; sont présentement rendus à Cairo dans l'Illinois.

Rapport du Notaire Albéric Roy, titres, certificats de de recherches etc. concernant prête à TOOKE BROS LIMITED".

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi le 4 décembre 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-036 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette cité en date du 27 novembre 1961, soit et est par les présente adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 15-037 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $43,204.81 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 95	$ 4,581.59	Paie No. 96	$ 6,708.71
Paul Boucher N. P.	77.70	Jules Biron Avovat	45.52
Jac. Bettez	75.00	Comptoir musical Fillion	1,127.18
Cie Const.Laviolette	947.50	Conseil de la Cité	1,166.66
Cité du Cap	5,000.00	Cité du Cap (M.Lemire)	50.00
Carrière Marchand Ltée	501.43	C.P.R. Express	5.05
Laurentide Ready-Mix	2,774.06	Loranger,Molesworth	7,202.92
Morin & Frères Inc	545.97	Massicotte & Arcand	135.20
Hon.Min.Finances Qué.	304.15	Hon.Min.Finances Qué.	470.55
Protonotaire Cour Sup.	130.65	Rec.Gén. du Canada	2,395.45
Rec.Gén.duCanada	811.84	Paul E. Roy	39.52
Roga Métals inc	6,479.93	Florent Roof	51.00
St-Maurice Finance Corp	7.28	3-Riv.Ready-Mix	932.29
Wilson & Lafleur	78.00	Lucien Lacoursière	60.00
Le Nouvelliste	19.66	Fonderie Ste-Croix, Cie Const.Dollard Ltée	480.00
			$43,204.81

Adopté

****

Rés. No. 15-038 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil soumet à la Commission municipale de Québec pour approbation, la liste des travaux ci-jointe, marquée "A" exécutés en vertu de la Loi 3-4 Elizabeth 11,chapitre 62, article 7, et devant faire partie intégrante d'un règlement en voie de préparation qui portera le numéro 382 au montant de $45,000.

Adopté

****

Rés. No. 15-039 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Geo. Gariépy,arpenteur-géomètre soit autorisé à préparer un plan avec les descriptions techniques suivantes:

1.- D'une rue de 66 pieds de largeur située au Nord du Blvd des Prairies et à l'Ouest de la rue Thibeau sur le lot Ptie 562 appartenant à MM. Laquerre et Couture Ltée et sur le lot Ptie 561 appartenant à MM. Léo et Lucien Gélinas.

2.- Une rue de 66 pieds de largeur située au Nord du Blvd des Prairies et à l'Ouest de la rue Thibeau sur le lot Ptie 562 appartenant à Mme Jules Jacob et sur le lot Ptie 561 appartenant à MM. Léo et Lucien Gélinas.

3.- Une rue de 66 pieds de largeur située au Nord du Blvd des Prairies et à l'Ouest de la rue Thibeau sur le lot Ptie 562 appartenant à la Cité du Cap-de-la-Madeleine et sur le lot Ptie 561 appartenant à MM. Léo et Lucien Gélinas.

4.- Une rue de 66 pieds de largeur située au Nord du Blvd des Prairies et à l'Est de la rue Thibeau sur le lot Ptie 562 appartenant à M. Lucien Sarazin et sur le lot Ptie 563 appartenant à Mme Ferdinand Binette, limitée au prolongement projeté de la rue St-Laurent.

5.- Elargissement du Blvd des Prairies à 66 pieds de largeur à l'Ouest de la rue Thibeau et du côté Sud dudit Blvd des Prairies, pour la partie comprise entre la rue Thibeau et le lot 560-19.

6.- Elargissement du Blvd des Prairies à 54 pieds de largeur, à l'Est de la rue Thibeau, jusqu'aux limites Est de la Cité; l'élargissement sera de 8 pieds du côté Nord de cette rue et de 8 pieds du côté Sud.

Adopté

****

Rés. No. 15-040 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la soumission de Vaugeois & Fils Automobiles Ltée au montant de $2,817.72 en date du 13 novembre 1961, pour l'achat d'un "Pick-up" suivant les données mentionnées à la dite soumissions, soit acceptée.

Adopté.

****

Rés. No. 15-041 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "The Model Plan Development Corp., et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, les lots suivants:-

Le lot 551-95, prolongement de la rue Barkoff, le lot 551-107, prolongement de la rue Mgr Comtois, le lot 551-111, prolongement de la rue Cardinal Villeneuve, à l'Ouest de Barkoff et le lot 551-121, prolongement de la rue Mgr Comtois, aussi à l'Ouest de Barkoff.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

amended par Rés. 15-126

****

Rés. No. 15-042 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU qu'il soit demandé au Ministre des Affaires municipales de modifier le règlement No. 381, comme suit:-

1.- En ajoutant après l'article 1, l'article 1 (a) se lisant comme suit?

ARTICLE 1 (a) Le Conseil décrète les travaux décrits au préambule du présent règlement tel que spécifié aux plans et devis de l'Ingénieur de la Cité et est autorisé à les effectuer.

2.- L'article 3 dudit règlement No. 381 est abrogé et remplacé par le suivant:

ARTICLE 3 Pour payer cette somme de $13,410.oo en capital et intérêts,il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables des propriétaires riverains des travaux décrétés au préambule du présent règlement une taxe de $1.50 le pied linéaire pour les travaux d'aqueduc et d'égout ci-haut prévus.

Adopté

****

Rés. No. 15-043 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que pour se conformer à la Loi 1-2 Elizabeth 11, chapitre 71, ce Conseil nomme par les présentes M. Raymond Cantin comme troisième homme au "Bureau d'Audition" pour entendre et pour juger du bien fondé des plaintes au rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1962. Ses émoluements seront de $15.oo par séance.

Adopté

****

Rés. No. 15-044

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Pierre Thibault, Président de Pierre Thibault Canada Limitée et ancien Maire de Pierreville durant de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc à la famille Thibault, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté.

****

Rés. No. 15-045 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU qu'à la suite de la création d'un conseil provincial des arts, le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine est heureux de présenter au Ministre des Affaires Culturelles, M. Georges Emile Lapalme, ses plus sincères félicitations et suggère humblement audit Ministre, de bien vouloir nommer au sein dudit conseil des arts, un membre, à son choix, comme représentant de la Mauricie.

Adopté.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Duchaine et Beaumier, pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Jos. Duchaine.

Lettre du Député au fédéral M. Paul LaHaye concernant le "port" du Cap.

Lettre de Me Laurent Bolduc, secrétaire de "Prudentia" avisant Son Honneur le Maire que le prochain congrès sera tenu au Château Frontenac, les 30 et 31 mai 1962, et demande de souscrire dans programme-souvenir.

Remerciement de la Chambre de Commerce des Jeunes pour l'accueil fait au Maire Boivin lors de son passage au Cap.

Lettre et résolution de la Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières, concernant le conseil provincial des arts.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 11ième jour du mois de décembre 1961, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-046 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

Et RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 décembre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-047 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $49,961.18 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 97	$ 4,433.59	Paie No. 98	$ 6,282.78
Chs. Brindle	390.00	Ban.Can.Nationale	6,649.58
Carrière St-Maurice	2,007.61	Cap Metal Inc.	12.48
Cité du Cap	99.89	P. A. Gouin Ltée	45.98
Guilbert Spring Service	39.27	Geo. Héroux	53.01
Hewitt Equipment	15.67	Francis Hankin & Co	4,976.72
Imperial Oil Ltd	93.20	Philippe Jacques	2.25
Assurance Laurentienne	387.60	Chs. Lévesque	47.00
R. J. Lévesque & Fils	2,000.00	A Milot & Fils Inc.	219.37
Garage Marchildon	2.00	John Millen 3-Riv Ltée	78.21
H.Massicotte & Frères Ltée	50.38	Gérard Morin Inc.	416.74
Propane Gas Utilities	6.24	Quincaillerie Rochefort	111.57
Albéric Roy, N. P.	47.30	Francois Rouette	838.06
C. H. Savard	44.20	Stanly Motor Equip.	252.48
Garage Charest & Frères	20,358.00		
		√	$49,961.18

********** ADOPTÉ
****

Réso. No. 15-048 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Paul Vallières soit engagé "surintendant" au garage municipal, au salaire de $87.oo par semaine, et ce, à compter du 4 décembre 1961.

Adopté
****

Rés. No. 15-049 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "The Model Plan Development Corp.," et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, les lots 415-1-1, 415-2, 415-3, 551-96, 552-1, 553-1 et 554-16 pour l'ouverture d'une rue à 66 pieds de largeur parallèle à la rue Boucher.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté
****

Amendée par Rés. 15-126

Rés. No. 15-050
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Louis-Hébert Montambeault, fils de feu Eugène Montambeault, ex-policier de cette Cité et Frère de M. Maurice Montambeault, percepteur de l'eau au Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Montambeault ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté
****

Rés. No. 15-051
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. J. Fernand Drolete, propriétaire résidant de cette Cité depuis de nombreuses années et frère de M. René Drolet employé à la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Drolet, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté
****

AVIS DE MOTION No. 15-052
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleibe, ce 11ième jour du mois de décembre 1961.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de la famille Lavictoire, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Victor Lavictoire.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales de l'ouverture d'une rue de 66 pieds parallèle à la rue Boucher.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales de prolongements de rues à 60 et 66 pieds de largeur, suivant plan préparé par M. Edouard Lair en date du 6 novembre 1961.

Invitation d'assister à un concert de l'Union musicale du Cap, à "Val Marie", dimanche le 17 décembre, à 7.45 P. M., formulée par M. Elphège Gaumond.

La demande de souscrire une annonce dans programme souvenir du Comité de la Pêche aux Petits poissons, est de nouveau soumise au Conseil.

Lettre de l'Association Forestière Mauricienne, sollicitant aide pécunière de la Cité.

Demande du journal "Nos Droits" d'offrir voeux des fêtes, coût $42.oo.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18ième jour de décembre 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-053 — Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 11 décembre 1961 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-054 — Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $171,432.30 et tels que décrits ciaprès, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 99	$ 4,552.59	Paie No. 100	$ 5,549.82
Ass.For.Mauricienne	25.00	Bur.Enrégistrement	18.20
G. Baribeau et Al	1,063.33	Brindle et Ban.CanNat	2,787.75
Chs Cusson Ltd	24,063.52	Bell Téléphone	50.75
Cie ConstDollard	1,677.98	Cap Mach. Shop	332.25
Carrière St-Maurice	3,179.85	Conseil de la Cité	1,166.74
Cité du Cap	70.08	Délisle Auto	783.42
Engineering Institute	6.00	Ernest Leblanc	195.00
Larivière & Fils Ltée	450.00	Légion Can.local 204	15.00
H.Massicotte & Frères	1,385.96	Man.Information serv.	100.00
Neptune Meeters Ltd	808.25	Rec.Gén.du Canada	117.00
Royal Insurance	503.65	Shawinigan W & P.	4,250.40
St-Maurice Oxygen Co.Ltd	76.68	Supertest Petrolum	19.20
3-R-Auto Electric	138.99	Vaugeois & Fils	1,775.60
Zurich Insurance	1,061.03	Pressure Pipe C.Iron	26,683.64
Central Quebec Steel	706.16	Fonderie Ste-Croix et	
Central Quebec Steel	179.22	Ban.Can.Nationale	102.40
Me Raoul Provencher & Al	525.00	Massicotte & Fils	12,683.52
Cie Const.Dollard	8,062.19	Cie Const,Dollard	5,158.00
Cie Const.Dollard	19,412.19	Cie Const.Laviolette	10,000.00
Cie Const.Laviolette	20,174.39	Cie Const.Laviolette	11,000.00
Cie Const.Dollard	171.55	Cité du Cap (A.Lemire)	50.00
H. R. Lachance	300.00		
			$171,432.30

Adopté

****

Rés. No. 15-055 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil, pour se conformer à une coutume établie depuis de très nombreuses années, autorise par les présentes Son Honneur le Maire à proclamer le mardi 26 décembre 1961 et mardi 2 janvier 1962, jours de fêtes civiques à l'occasion de la Noel et du Nouvel An.

Adopté

****

Rés. No. 15-056 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1962, tel que revisé par les évaluateurs de la Cité et tel qu'amendé par le "Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle" soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-057 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que M. Rodrigue Lepage, Echevin du quartier No. 5 soit nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois et ce, à compter du premier janvier 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-058 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 382 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $45,000.00, POUR PAYER LE COUT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-059 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
A Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 382 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $45,000.00, POUR PAYER LE COUT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE, 62 ARTICLE 7" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-060
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de décembre 1961.

(Signé) Armand Lemire, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des Servantes de Jésus-Marie, pour le déblaiement de l'entrée conduisant à la Chapelle.

Accusé de réception d'une résolution par l'Hon. Geo.-Emile Lapalme, concernant représentant de la Mauricie au sein du Conseil des Arts.

Lettre de M. Jac. Bettez, concernant les amendements à apporter en vue de la construction du Centre d'Achats.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

LE MAIRE

Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z"Z

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, "mardi" le 26 décembre 1961, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L.Rheault, J. Leblanc, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-061 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 décembre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu

Adopté

****

Rés. No. 15-062 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $76,936.18 tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

****

Paie No. 101	$ 4,604.54	Paie No. 102	$ 5,435.60
Ass.Mach. local 2220	198.00	Apeco of Canada Ltd	55.33
Aotographic Business Forms	6.13	P. V. Ayotte Ltée	63.97
Austin Toilet Service	24.00	Paul Boucher N. P.	25.60
Jean Banville inc	93.16	Imprimerie Régal Ltée	87.41
G.Buisson Auto Parts	10.60	Garage A.Béliveau	33.05
P.E.Bergeron Machineries	1,183.94	Canadian Industries Ltd	47.25
C.P.R. Express	9.35	Can.Petrofina Ltd	1,310.25
Carrière Marchand Ltée	541.24	Cité de 3-Rivières	176.00
Cie Bois-St-Laurent	167.02	Chs Cusson Ltée	148.81
Champlain Express Inc	9.67	Cap Tire Service	215.19
Cap Auto Seat Covers	48.90	Cité du Cap	275.24
Do-All Chemical Redg	37.60	Nova Durocher	18.00
Délisle Auto	809.65	Federal Equipment	97.76
Geo. Gariépy A. G.	5,000.00	Garage Charest & Frères	30.94
Gar.Charest & Frères	4,862.00	Geo Gauvin & Fils	325.31
Geo Gauvin & Fils	472.52	Gar.Charest & Frères	148.45
Francis Hankin Co Ltd	4,886.98	Hewitt Equipment	7.33
Geo. Héroux	49.21	H. P. Hébert	496.90
Emile Hamel	25.50	L'Art Graphique	49.35
Imperial Oil Ltd	93.20	Int.Business Mach.	8.00
Kimball Auto	54.98	Kimball Auto	25.84
Keuffer & Esser Can.Ltd	1,345.80	Me Guy Lebrun	950.00
Laurentide Ready-Mix	4,576.47	Laboratoires Ind & Com.	20.00
Morin & Frères Inc.	380.67	H.Massicotte & Frères	1,189.31
Hon.Min.Finances Qué.	58.59	Massicotte & FilsLtée	776.25
Quincaillerie Rochefort	224.62	Regional Asphalt Ltd	614.02
Shawinigan W & P Co.	4,545.51	St-Maurice Finance	7.28
J. R. Saulnier	111.84	Stanly Motor & Equip.	91.32
St-Maur.Oxygen & Ban. Can. Nat.	133.89	Sirois Auto	30.25
3-Riv.Auto Electric	514.08	Tessier Lumber Ltd	421.46
Tessier Lumber Ltd	690.54	H. P. Thibeau	37.92
Chs Turcotte & Fils Ltée	40.40	J.Turner Tire Service	13.52
Texaco of Canada Ltd	54.31	Vaugeois & Fils Auto	37.96
Rosco Metal & Roofing	5,300.40	Tooke Bros & JP-Bourassa	22,500.00
			$76,936.18

Adopté

****

Rés. No. 15-063
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à l'Honorable Lucien Cliche, ses plus chaleureuses et sincères félicitations, à l'occasion de sa nomination au poste de Ministre des Affaires municipales de Québec et lui souhaite un règne agréable et prospère au sein de son nouveau Ministère.

Adopté

****

Rés. No. 15-064
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable René Hamel, Ministre du Travail du Québec, pour sa collaboration avec ce Conseil, alors qu'il détenait le portefeuille des Affaires municipales et profite de la présente pour lui souhaiter plein succès au Ministère du Travail.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-065
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'OUVERTURE DE LA RUE LORANGER, ENTRE LES RUES BRUNELLE ET DORVAL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois de décembre 1961.

(Signé) Jacques Leblanc, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de la famille Beaudoin, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Ovila Beaudoin.

Invitation d'assister à un souper aux Petits Poissons, le 10 janvier 1962, par le Comité du Carnaval de Ste-Anne de la Pérade.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

LE MAIRE

#0#?#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi, le 8 janvier 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-066 — Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 décembre 1961, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 15-067 — Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $34,819.52 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 1	$ 4,512.59	Paie No. 2	$ 4,518.62
American Water Works Ass.	17.50	Brindle & Ban.Can.Nat.	3,717.00
Cap Fire Equipment	24.75	C. P. R. Express	7.78
Cap Auto Seat Covers	10.20	Can.Good Road Ass.	6.25
Can.Petrofina Ltd	1,117.24	Charbonnerie Champlain	300.00
Bell Téléphone	399.87	Cité du Cap	96.58
Réal Dauphinais	11.78	L. P. Daviau	64.00
Industries Ricard Inc	126.18	Loranger, Molesworth	9,047.61
R.J.Lévesque & Fils	2,500.00	Lucien Lacoursière	80.00
Les Frères Lebrun	60.00	Hon.Min.Finances Qué.	1,636.16
Hon.Min.Finances Qué.	2,535.28	Hon.Min.Finances Qué.	325.00
Montreal Bearings Serv.	10.28	Gérard Morin Inc	12.00
Protonotaire Cour Sup.	42.68	Produits Nordo	45.82
Propane Gas Utilities	12.48	Rec.Gén.du Canada	580.08
Rec.Gén.du Canada	1,661.75	Roga Metals Inc.	283.40

Suite au verso
****

Roy Auto	$ 37.62	Francois Rouette	$ 173.40
St-Maurice Oxygen & Co Vs			
Ban.Can.Nationale	75.02	St-Maur. Industries	70.00
Stanly Motor Equip.	63.53	C. H. Savard	50.90
Verrerie du Cap Enrg	38.11	Roga Metals Inc	497.64
L'Imprimeur de La Reine	50.42		
			$34,819.52

Adopté
****

Rés. No. 15-068 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, une somme de $45,000.oo pour payer les travaux d'aqueduc et d'égout urgents, exécutés en vertu de la Loi 3-4 Elizabeth 11, chapitre 62, article 7; la dite somme devant être remboursée à même la vente des obligations du règlement No. 382 présentement devant la Commission et les Affaires municipales pour approbation.

Si approuvée, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $45,000.oo

Adopté
****

Rés. No. 15-069
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que le Gérant de la Cité soit autorisé à demander des soumissions publiques pour la fourniture de la gazoline, aux compagnies représentées au Cap-de-la-Madeleine.

Adopté
****

Rés. No. 15-070 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil ordonne en vertu de l'article 485-A de la Loi des Cités et Villes, que le rôle d'évaluation soit composé de fiches ou feuilles mobiles, à condition que sur chacune d'elles soit indiqué les initiales du Greffier de la Cité et l'année de la confection du rôle.

Lors de la confection d'un nouveau rôle, les fiches ou feuilles mobiles peuvent en faire partie à condition qu'une note à cet effet soit inscrite sur chacune d'elles, sous les initiales du Greffier.

**** Adopté
****

Rés. No. 15-071 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision des lots 557, 558, 561 et 562 fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 12 décembre 1961.

Adopté
****

Rés. No. 15-072 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 383 intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'OUVERTURE DE LA RUE LORANGER ENTRE LES RUES BRUNELLE ET DORVAL" soit adopté en première lecture.

Adopté
****

Rés. No. 15-073 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 383 intitulé "REGLEMENT DECRETANT L'OUVERTURE DE LA RUE LORANGER ENTRE LES RUES BRUNELLE ET DORVAL" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté
****

Rés. No. 15-074 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le règlement No. 371-C intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté
****

Rés. No. 15-075 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le r eglement No. 371-C intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 15-076 Proposé pat l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "mercredi" le 24 janvier 1962, entre sept et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement à l'adoption du règlement No. 371-C concernant le zonage dans les limites de la Cité, et ce, en conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes et amendements.

Adopté

**** *********************

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par la Commission et les Affaires municipales du règlement 381 au montant de $13,410.oo.

Invitation à deux journées d'étude sur l'Urbanisme, à l'Hôtel de Ville de Trois-Rivières les 12 et 13 janvier 1962.

La formation du Conseil de la Fédération de l'O.T.J. son assermentation et demande d'envoyer l'octroi de la Cité à la dite Fédération à l'avenir.

Lettre de "Texaco Canada Limited" suggérant de demander des soumissions pour la fourniture de la gazoline.

Lettre de Me René Beaudry, avocat de Montréal avisant la Cité que l'Association de nos Policiers et Pompiers a décidé de soumettre leur différend à l'Arbitrage.

Lettre et mémoire soumis au Gouvernement de la Province au nom des Conseils municipaux par l'Union des Municipalités

Lettre de l'Abbé Roland Lemire, curé de Ste-Bernadette demandant de changer le nom de la rue ou se construit son presbytère, sur la rue "Charbonneau" en rue de l'Habitation.

Réclamation de M. Jeannot Vivier, 45 Pierre-Boucher, pour dommages causés à sa lessiveuse alors que l'eau fut fermée et réouverte.

Réclamation de M. Antonio Beauchesne, 1386 Laviolette 3-Rivières, pour dommages à son automobile.

Et son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X2X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 15 janvier 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J.P.Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-077 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 8 janvier 1962 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-078 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.
ET RESOLU que les comptes au montant total de $56,123.15 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 3	$ 4,512.59	Paie No. 4	$ 5,356.80
Ban.Can.Nationale	23,151.69	Jac. Bettez	60.00
Bell Téléphone	32.67	Carrière Marchand	1,602.58
Carrière St-Maurice	1,542.70	Cie Const.Laviolette	395.29
Cie Const.Dollard	300.33	Cité du Cap	73.48
Cité du Cap	121.68	C.P.R. Express	7.95
Nap. Loranger	14.17	Lynn McLoed Eng.	139.31
Laurentide Ready-Mix	2,432.94	Chs Lévesque Enrg	371.91
Lab.Ind. & Commerciaux	12.00	John Millen	86.89
Jules Milette	64.00	Produits ciment St-Maur.	179.83
Regional Asphalt	679.07	C. H. Savard	3.40
J. R. Saulnier	77.34	Shawinigan W & P	450.57
Supertest Petrolum Corp	24.90	St-Maurice Oxygen Co. Vs Ban.Can.Nationale	107.19
Chs Turcotte & Fils Ltée	345.41	Zurich Insurance	1,164.91
Cie Const.Dollard	288.58	Produits de ciment St-Maurice	2,233.05
Produits ciment St-Maur.	1,193.92	Produits ciment St-Maurice	9,095.20
			$56,123.15

Adopté
****

Rés. No. 15-079
****

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT
****

1o.- QUE le règlement No. 378 au montant de $49,000.oo de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tel que modifié, soit et est de nouveau modifié à l'article 5 en remplaçant "juillet" 1961" par "février 1962", les dates d.échéances apparaissant au bas de l'article 5 sont modifiées pour se lire du ler février 1963 au ler février 1982.

L'Article 6 est amendé en remplaçant "Janvier" et "juillet" par "février" et "août".

L'article 8 est remplacé par le suivant:
"8.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

2o.- QUE le règlement No. 379 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est amendé à l'article 9 en remplaçant "juillet 1961" par "février 1962"; les dates d'échéances apparaissant au bas de l'article 9 sont modifiées pour se lire du ler février 1963 au ler février 1977.

L'article 10 est amendé en remplaçant "janvier" et "juillet" par "février" et "août".

L'Article 12 est amendé en le remplaçant par le suivant:-

"12.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

3o.- QUE le règlement No. 380 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est amendé en remplaçant l'article 6 par le suivant:-

"6.- Les obligations d'une première tranche de $800,000.oo porteront la date du ler février 1962. Les obligations au total de $3,300,000.oo seront remboursables en séries pendant une période de trente ans. Un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an sera payable semi-annuellement les ler février et ler août de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Les coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

L'article 10a suivant est ajouté après l'article 10:-

"10a.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

"LE TABLEAU D'AMORTISSEMENT EST LE SUIVANT"
****

	lère tranche	solde à émettre	total
	**********	**********	*****
1-	$ 10,000.	$ 32,000.	$ 42,000.
2-	11,000.	33,000.	44,000.
3-	11,000.	36,000.	47.000.
4-	12,000.	38,000.	50,000.
5-	13,000.	40,000.	53,000.
6-	14,000.	42,000.	56,000.
7-	14,000.	45,000.	59,000.
8-	15,000.	48,000.	63,000.
9-	16,000.	51,000.	67,000.
10-	17,000.	54,000.	71,000.
11-	18,000.	57,000.	75,000.
12-	19,000.	60,000.	79,000.
13-	20,000.	64,000.	84,000.
14-	22,000.	67,000.	89,000.
15-	23,000.	71,000.	94,000.
16-	24,000.	76,000.	100,000.
17-	26,000.	80,000.	106,000.
18-	27,000.	85,000.	112,000.
19-	29,000.	90,000.	119,000.
20-	31,000.	95,000.	126,000.
21-	33,000.	101,000.	134,000.
22-	34,000.	108,000.	142,000.
23-	36,000.	114,000.	150,000.
24-	39,000.	121,000.	160,000.
25-	41,000.	128,000.	169,000.
26-	43,000.	136,000.	179,000.
27-	46,000.	144,000.	190,000.
28-	49,000.	152,000.	201,000.
29-	52,000.	161,000.	213,000.
30-	55,000.	171,000.	226,000.
	$800,000.	$2,500,000.	$3,300,000.

Adopté

****

Rés. No. 15-080 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil, en vertu de l'article 517 de la loi des Cités et Villes, décrète, et ce, à compter de janvier 1962, un taux d'intérêt de 6% sur tout compte de taxes passé dû.

Adopté.

****

Rés. No. 15-081
****

ATTENDU qu'à la suite de la décision prise par le Cabinet Provincial, les municipalités qui accepteront préalablement par résolution de leur Conseil d'absorber 50% des montants dûs pour la consommation d'eau ou d'électricité par des nécessiteux, les 50% restant seront réclamés du Gouvernement Fédéral par l'entremise du Gouvernement Provincial, et ce, en vertu de l'entente sur l'Assurance-chômage.

EN CONSEQUENCE il est proposé par l'échevin L.Rheault, appuyé par l'échevin R. Lepage,

ET RESOLU que ce Conseil s'engage à absorber 50% des montants dûs pour consommation d'eau par des nécessiteux, et que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise à l'Honorable Emilien Lafrance, Ministre de la Famille et du Bien-Etre Social de la Province.

Adopté.

****

Rés. No. 15-082 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil demande l'établissement d'un passage à niveau dans la partie de la rue Des Erables située entre les rues Des Vétérans et DeGrandmont et s'engage à assumer le coût de construction en entier du passage proposé ainsi que les frais d'entretien futur et que copie de la présente résolution et d'un plan montrant les lieux soit transmis à l'Avocat Conseil de la compagnie de Chemin de fer Canadien Pacifique et à la Commission des Transports du Canada.

Adopté.

****

Rés. No. 15-083 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation de l'année 1962, le montant de $5,760.oo représentant l'évaluation de la bâtisse apparaissant audit rôle sur le lot 422-B-3 au nom de M. Laurent Bellemare, laquelle a été entièrement détruite par un incendie.

Adopté

****

Rés. No. 15-084 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "The Model Plan Development Corp", et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots 559-1 et 560-88 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-085 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la résolution No. 14-787 faite et adoptée en date du 17 avril 1961, soit amendée en substituant le nom de "M. Henri Girard" à celui de "M. Ronald Marcoux".

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-086
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux tenps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un Règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de janvier 1962.

(Signé) Rodrigue Lepage,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par la Commission et les Affaires municipales, du règlement 382 au montant de $45,000.oo.

Approbation par la Commission municipale d'un emprunt temporaire au montant de $45,000.oo.

Remeciements de l'Hon. Lucien Cliche pour félicitations envoyées lors de sa nomination au poste de Ministre des Affaires municipales.

Lettre des Affaires municipales demandant de nommer un aibitre pour aller devant le Conseil d'Arbitrage, demandé par l'Association de nos Policiers et Pompiers.

Lettre et résolution de Laurentide Nickel & Alloys Ltd (Robert Pellerin) désirant procéder à l'achat de Boréal Rare Metals.

Application pour position de collecteur d'eau ou autre par M. Roger Houle, 58-A Fusey.

Lettre de M. Raoul Rocheleau, président de la Société d'Histoire appuyant demande du Curé Roland Lemire de changer le Nom de rue "Charbonneau" pour "Rue de l'Habitation".

Lettre de M. Cécilien Poirier 112-Pie-XII, demandant de l'inscrire dans le partage des commissions d'assurances de la Cité.

Réclamation de M. Francois Massicotte pour dommages à son véhicule, en date du 8 janvier 1962.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. H. Lemaire
LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 janvier 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage te J.Lachaplle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-087 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée rédulière du Conseil de cette Cité en date du 15 janvier 1962 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

*** Adopté.

****

Rés. No. 15-088 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin E. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $22,647.07 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 5	$ 4,529.09	Paie No. 6	$ 8,565.00
Bur.Enrégistrement	12.75	C. P. R. Servitudes	10.00
Carrière St-Maurice inc	343.10	Cité du Cap	28.39
Gar.Charest & Frères	345.74	Emile Hamel	1,255.00
Benoit Hélie	161.67	Jean-Guy Hénaire	80.00
Jacques Labarre	12.00	Loranger,Molesworth	1,995.58
John Millen 3-Riv.	27.71	Massicotte & Fils Ltée	1,731.50
Nos Droits	42.00	Paul-Em.Roy	8.84
Florent Roof	51.00	Francois Rouette	382.75
Roga Metals Inc	427.70	The Shereton Hôtel	17.61
Three Rivers Press	7.70	H. P. Thibeau	53.21
Vitrerie 3-Riv.	8.49	Loranger,Molesworth	1,926.36
Loranger,Molesworth	35.76	Roga Metals Inc	588.12

$22,647.07

Adopté

****

Rés. No. 15-089 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire,

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit autorisé d'émettre un permis d'auto-taxi à M. Léo Montambeault, domicilié à 33 St-Joseph. M. Montambeault opérera à la place de M. Ren Wedge, décédé.

Adopté

****

Rés. No. 15-090 Proposé par l'échevin R. Lepage.
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes M. Arthur Matteau, "Arbitre Patronal" dans le différend existant entre l'Association des Policiers et Pompiers du Cap-de-la-Madeleine et la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

****

Rés. No. 15-091 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil nomme par les présentes, Me Jean-Marie Bureau, Procureur, pour représenter la Cité dans le différend existant entre l'Association des Policiers et Pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la dite Cité.

Adopté.

****

Rés. No, 15-092 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à charger, suivant ce qui est prévu au budget de 1961 un montant de $5,000.oo aux dépenses du Service de l'Aqueduc et à créditer la réserve pour le même montant.

Qu'il soit de plus autorisé à porter à la réserve un montant de $7,000.oo et au compte de surplus un montant de $------ $7,677.75 soit un total de $14,677.75 représentant les arrérages de l'année 1960 et des années précédentes du Service des vidanges.

Adopté

****

Rés. No. 15-093 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la soumission de la compagnie "Texaco Canada Limited"en date du 19 janvier 1962, pour la fourniture de la gazoline rouge "Sky Chief"au prix de $0.3389 le gallon et de la gazoline jaune "Fire Chief" au prix de $0.2889 le gallon, soit acceptée.

Adopté

****

Rés. No. 15-094 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à demain, "mardi" le 23 janvier 1962, à 8.oo heures P. M. pour accepter l'une ou l'autre des soumissions concernant une émission d'obligations comprenant les règlements Nos. 378, 379 et une tranche du règlement No. 380, soit pour un montant global de $905,000.oo, et sur toutes autres choses non terminées.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES .
****

Remerciements de la famille J. F. Drolet, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Fernand Drolet.

Lettre du Trésorier pour charger $5,000.oo à la réserve des comptes douteux etc..

Lettre de l'Hon. L. Cliche des Affaires municipales, approuvant le prolongement de la rue Loranger à 60 pieds de largeur entre Brunelle et Dorval.

Requête des résidants du Blvd Duplessis demandant d'enlever la neige dans la rue et déblayer les trottoirs.

Approbation par la Régie des Transports de l'augmentation des taux d'autobus.

Réclamation de M. David Pratte, spécifiant que lors d'une chute sur le trottoir son épouse s'est fracturé une jambe.

Et Son Honneur ajourne la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 23ième jour du mois de janvier 1962, à 8.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-095 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la soumission du syndicat composé des Maisons de courtage "Merrill Lunch, Pierce, Fenner & Smith Inc." et de "Mills, Spence & Co. Limited" pour l'achat de $905,000.oo d'obligations de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix de $96.89 par $100.oo d'obligations, dont une tranche de $184,500.oo, 1963 à 1972 inclusivement à 5% d'intérêt et la balance, soit $720,500.oo, 1973 à 1982 inclusivement à 5 1/2% d'intérêt, soit acceptée.

Soumission en date du 19 janvier 1962 modifiée par un télégramme en date du 22 janvier 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-096 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la soumission de "La Cie de Construction Dollard Ltée", en date du 22 janvier 1962, au prix de $32,564.44, pour la construction des conduites d'aqueduc et d'égout collecteur rue Latreille, de la rue St-Maurice à du Sanctuaire et de la canalisation du ruisseau Faverell, soit acceptée..

Adopté

****

Rés. No. 15-097 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Francois Magier soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que cet engagement soit considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté

****

Rés. No. 15-098 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la présente séance d'ajournement est de nouveau ajournée à demain "mercredi" le 24 janvier 1962, immédiatement après l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, sur le règlement No. 371-C concernant le zonage pour l'acceptation du procès-verbal de la dite assemblée et toutes autres choses inachevées.

Adopté

****

CORRESPONDANCE
****

Remerciements des familles Carette, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Emile Carette.

Et Son Honneur ajourne la séance

Arthur Beaudin — J. R. Desrosiers

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A l'assemblée d'ajournement du Conseil de la Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 24 janvier 1962, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-099 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 24 janvier 1962, entre sept et dix heures du soir, relativement au règlement No. 371-C concernant le zonage dans les limites de la Cité, soit accepté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-100 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que pour l'emprunt total de $800,000.oo, première tranche du règlement No. 380, au montant de $3,300,000.oo, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de vingt ans, au lieu du terme de trente ans, chaque émission subséquente devra être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté

****

Rés. No. 15-101 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat pour la construction des conduites d'aqueduc et du collecteur d'égout, rue Latreille, entre St-Maurice et du Sanctuaire et de la canalisation du ruisseau "Faverell", le tout, suivant plan et devis et la formule de soumission acceptée, pour rendre exécutoire la résolution No. 15-096, passée en date du 23 janvier 1962 et que le Maire et le Gérant de la Cité soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-102 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil demande au Ministère des Terres et Forêts de la Province de Québec, de bien vouloir cèder à la Cité, les lots 417-A et 417-B, dont une partie est présentement occupée par "bail" par l'O. T. J. de St-Odilon.

Adopté

****

Rés. No. 15-103 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot 559 du cadastre de la Cité, fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 22 janvier 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-104 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine:-

1o.- VENDE, pour le prix de "Trente Mille Dollars ($30,000.oo) à Monsieur Joseph Dalfen, directeur de compagnie, domicilié en la Cité de Montréal au numéro 4595 Circle Road, une partie du lot "Cinq Cent Soixante et Deux (Ptie-562) du cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine, qui sera connu lors dUne subdivision prochaine comme étant le lot numéro 562-19 et qui est montré par un liséré rouge sur un plan en date du 12 décembre 1961, préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, lequel plan sera annexé à l'acte de vente faisant l'objet des présentes.

2o.- DE CONDITION EXPRESSE, l'acquéreur Monsieur Joseph Dalfen devra laisser en opération les services d'aqueduc actuellement situé sur le terrain faisant l'objet des présentes, soit un Puits et un réservoir, et ce pour une période n'excédant pas 12 mois à compter de la date de la vente, à moins d'autorisation expresse de la part de la Cité de pouvoir enlever ces installations d'aqueduc avant la fin de cette période.

3o.- APPROUVE le projet d'acte de vente préparé par Me Albéric Roy, notaire, lequel projet d'acte demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie.

4o.- SIGNE l'acte de vente, recoive le prix et donne quittance par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité.

Adopté

****

Adopté

****

Rés. No. 15-105 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine:-

1o.-ACCEPTE de Monsieur Joseph Dalfen, directeur de compagnie, domicilié en la Cité de Montréal au numéro 4595 Circle Road, et ce pour le prix de $1.oo le terrain nécessaire pour l'ouverture de certaines rues de 66 pieds de largeur, faisant partie des lots nos. 557, 558, 561 et 562 du cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine et qui sont montrés sur un plan en date du 12 décembre 1961, préparé par M. Edouard Lair, arpenteur géomètre, comme étant les lots non officiels numéros 557-1, 558-2, 561-1, 561-3 et 562-22 lequel plan sera annexé à l'acte de vente.

2o.- APPROUVE le projet d'acte préparé par Me Albéric Roy, notaire.

3o.- SIGNE l'acte de vente et paye le prix par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité.

Adopté

****

Rés. No. 15-106 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine:-

1o.- ACCEPTE d'acheter de "the Model Plan Development Corp, pour le prix de Deux Mille Dollars ($2,000.oo) comptant, un terrain devant servir pour le creusage d'un Puits et l'édification d'un réservoir, mesurant ledit terrain deux cent pieds de largeur par deux cent pieds de profondeur (200 X 200), situé dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, sur les terrains appartenant présentement à la compagnie ci-dessus et situé dans les environs des lots 557, 558, 559 et 560 du cadastre du Cap-de-la-Madeleine, soit plus précisément situé aux environs de la propriété de M.Joseph Dalfen ou représentants. L'endroit exacte de ce terrain de 200' par 200' devra être déterminé entre les parties ci-dessus, attendu que la Cité devra faire des expertises avant le creusage du Puits.

2o.- Il est de plus résolu que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat de vente et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer.

**********Adopté

Rés. No. 15-107
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. François Landry des Trois-Rivières, beau-frère de M. Rodrigue Lepage, Echevin du quartier No. 5 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Landry et Bepage, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Montambeault, pour sympathies témoignées lors du décès de Loyis-Hébert Montambeault.

La firme de "Transmission Automatique Service Ltée" 691 Notre-Dame, offre ses services par l'entremise de M. Guy Pelletier.

Réclamation par Mlle Rose Gravel en faveur de son père, M. Joseph Gravel qui a fait une chute sur le trottoir et s'est fracturé la "hanche".

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER.

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29 janvier 1962, à 7.oo heures P. M., à laquelle assembkée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J.P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-108 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne, Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 janvier 1962 ainsi que des ajournements des 23 et 24 janvier 1962, soient et sont par les présentes adoptés tels que lus.

Adopté

****

Rés. No. 15-109 Proposé par l'échevin J. Leblanc, Appuyé par l'échevin L. Rheault.

X

ET RESOLU que les comptes au montant total de $47,244.06 et tels que décrits ci-après soinet et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 7	$ 4,512.59	Paie No. 8	$ 5,137.68
P. V. Ayotte Ltée	186.04	G. Baribeau et Al	1,244.99
C. P. R.Servitudes etc	259.80	Bell Téléphone	95.97
C. P. R. Express	2.81	Cap Machine Shop	212.80
Conseil Ports Nationaux	50.00	Champlain Express	14.18
Cité du Cap (M.Lepage)	50.00	Cité du Cap	99.43
Conseil de la Cité	1,166.66	Ovide Demontigny	75.00
Paul Guilbault Inc.	6.51	Ernest Houle	36.00
Geo. Héroux	16.42	Hewitt Equipment	272.30
Int.City Managers Ass	28.50	Hon.Min.Finances Qué.	131.00
Hon.Min.Finances Qué.	85.00	Mun.Finance Officers Ass.	30.00
Propane Gas Utilities	12.48	Rec.Général du Canada	60.00
Paul-Em. Roy	22.10	Russell Sipwell Engines	27.20
Jacques Sauvageau	56.00	Supertest Petrolum Corp	53.91
Spécialités Beauchamp	19.97	St-Maur.Finance Corp.	7.28
Sanfax Corp. Ltd	416.52	Shawinigan W & P Co.	4,411.52
3-Riv.Ready-Mix	81.79	Nazaire Tremblay	85.79
3-Riv.Auto Electric	364.91	Pressure Pipe Div.Canada	
Tooke Bros vs Albéric		Iron Fdy.	21,730.08
Roy, notaire	2,372.10	Massicotte & Fils Ltée	3,808.73
			$47,244.06

Adopté

X

****

Rés. No. 15-110 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité est autorisé à émettre un certificat à l'effet que la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, tient en disponibilité une somme de $3,360.oo, montant équivalent au double de l'offre faite par la Cité pour fin de paiement de l'indemnité d'expropriation qui sera éventuellement fixée dans la dite cause afin que ledit certificat soit déposé à la Cour Supérieure à l'appui de la requête pour possession préalable.

Adopté

****

Rés. No. 15-111 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que Me Guy Lebrun conseiller juridique de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, est par les présentes autorisé à intenter les procédures nécessaires pour exproprier la partie du lot 163 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, appartenant à M. James G. Kelly, en vue du prolongement de la rue Loranger décrété par le règlement no. 383, et à offrir aux propriétaires en compensation pour cette expropriation, la somme de $1,680.oo; la présente autorisation étant valable pour toutes procédures nécessaires jusqu'au jugement final et définitif.

Adopté

****

Rés. No. 15-112 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le budget devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'exercice financier de l'année 1962, au montant de $1,493,324.18, avec échelle de salaires ci-jointe, tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit adopté.

EN AMENDEMENT, l'échevin J. Lachapelle propose que le montant de $1,492,916.oo soit substitué au montant de $1,493,324.18 prévu au présent budget et que le taux de la taxe foncière soit porté à $1.75 et $0.25 le pied linéaire pour le pavage et que le taux de $0.70 de la taxe de voirie soit abolie.

Pas de secondeur

Motion principale adoptée sur division

****

AVIS DE MOTION No. 15-113

****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1962".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois de janvier 1962.

(Signé) Jacques Leblanc.
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Remerciements des familles Larivière pour sympathie témoignée lors du décès de M. Arthur Larivière.

Approbation par le Ministre des Affaires municipales, du règlement no. 383 concernant le prolongement de la rue Loranger, entre Brunelle et Dorval.

Confirmation de l'achat de $905,000.oo d'obligations par "Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Inc".

Remerciements de Me Jean-Marie Bureau qui se met à la disposition de la Cité dans le différend avec les Policiers.

Lettre de l'Abbé Mélançon demandant premier versement de $1,000.oo sur octroi de $5,000.oo.

Requête de M & Mme DeGrandmont et M & Mme Héroux, pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, rue St-Maurice.

Mémoire de M. Girard, ingénieur, concernant l'octroi de contrats pour travaux d'aqueduc, égout et excavation.

Lettre de M. J. E. Biron, concernant frais de représentation et allocations pour automobile.

Et Son Honneur lève la séance

****

Arthur Beaudin — LE GREFFIER   J.R. Desrosiers — LE MAIRE

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5ième jour de février 1962, à 7.oo hrs P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-114 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 29 janvier 1962 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-115 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $62,450.96 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 9	$ 4,579.59	Paie No. 9-A	$ 453.66
Paie No. 10	4,631.01	Paie No. 10-A	74.20
Ass.Int.Mach.local2220	219.00	Apeco of Canada Ltd	315.07
Austin Toilet Services	24.25	Ban.Can.Nationale	47,662.13
C. P. R. Express	2.90	Bell Téléphone	23.56
Can. Petrofina Ltd.	1,236.69	Cie Bois St-Laurent	140.92
Cap Tire Services Ltd	50.96	Cie Ronéo du Canada	98.84
Charbonnerie Champlain	382.50	Cité du Cap	39.28
Jean-Ls.Gagnon	59.73	H.P.Hébert Enrg	528.85
Kimball Auto	46.56	Nap. Loranger	19.97
Lebrun Automobiles Inc	20.00	Lynn McLeod EngSup.Ltd	153.00
J. R. Lemire Inc.	554.52	Hon.Min.Finances Qué.	75.00
Le Nouvelliste	310.47	Neptune Meters Ltd	245.00
Quincaillerie Rochefort	237.54	Shawinigan W & P	111.70
H. P. Thibeau	27.75	Texaco Canada Ltd	39.15
Verrerie du Cap Enrg	19.10	Tessier Lumber	68.06
			$62,450.96

Adopté

****

Rés. No. 15-116 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que M. Jacques Bettez soit promu "DIRECTEUR-DU SERVICE DES EVALUATIONS" et M. Jean Beaudin, promu "INSPECTEUR-ADJOINT DES BATIMENTS ET SECRETAIRE DU ROLE D'ÉVALUATION".

Leurs émoluements seront ceux apparaissant à la liste des salaires, adoptée par une résolution No. 15-112, en date du 29 janvier 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-117 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que M. Jacques Daveluy soit promu "ASSISTANT DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ASSISTANCE CHOMAGE" et ses émoluements seront ceux apparaissant à la liste des salaires, adoptée par une résolution No. 15-112, en date du 29 janvier 1962.

De plus, advenant qu'au cas, ou l'un ou l'autre des gouvernements supérieurs prendrait charge de l'administration de l'assistance-chômage, M. Daveluy aura le privilège de revenir au service de la Cité au même salaire.

Adopté

****

Rés. No. 15-118 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Greffier de la Cité soit et est par les présentes autorisé à procéder à une vente pour taxes dues des propriétés et terrains de ceux qui doivent des taxes de l'année 1959 et antérieurement.

Adopté

****

Rés. No. 15-119
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès du Docteur Jean-Louis Rochefort de Montréal, natif et membre d'une nombreuse famille en vue de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Rochefort et tout spécialement à son épouse et ses enfants, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

****

Rés. No. 15-120 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 384 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1962", soit adopté en première lecture.

EN AMENDEMENT, l'échevin J. Lachapelle propose que le taux de la taxe foncière soit porté à $1.75 et qu'une taxe spéciale de $0.25 par $100.oo d'évaluation soit imposée pour rencontrer les exigences du règlement No. 380.

PAS DE SECONDEUR

MOTION PRINCIPALE ADOPTEE

****

Rés. No. 15-121 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 384 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1962" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

EN AMENDEMENT, l'échevin J. Lachapelle propose que le taux de la taxe foncière soit porté à $1.75 et qu'une tace spéciale de $0.25 par $100.oo d'évaluation soit imposée pour rencontrer les exigences du règlement No. 380.

PAS DE SECONDEUR

MOTION PRINCIPALE ADOPTEE

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Lepage et Landry pour sympathies témoignées lors du décès de M. François Landry.

Remerciements de M. Jos. Désaulniers pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Armand Désaulniers.

Remerciements des familles Thibault, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Pierre Thibault de Pierreville.

Accusé de réception du Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social d'une résolution concernant le paiement de l'eau aux nécessiteux.

Accusé de réception par les Affaires municipales du règlement 371-C concernant les amendements au zonage.

Réclamation de Mlle Bourbeau, 71 Fusey, pour sa clôture brisée par notre machinerie.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. R. Desrosiers
LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi le 19 février 1962 à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Des-Rosiers MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-122 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 février 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés. No. 15-123 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $243,475.60 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 11	$ 4,670.41	Paie No. 12	$ 6,127.59
Paie No. 13	4,670.13	Paie No. 14	5,201.63
Bur. Enrégistrement	12.10	Gaston Béliveau	64.00
Brindle & Ban.Can.Nat.	3,717.00	Lorne Berlinguet	225.89
Paul Boucher notaire	29.90	Collins Body-Shop	68.05
Hôtel Reine Elizabeth	19.27	Château Frontenac	10.16
Comptoir musical Fillion	1,232.68	Cité du Cap	277.59
Cité du Cap	175.14	Cité du Cap	36.82
Bell Téléphone	928.36	Léo Paul Daviau	64.00
Délisle Auto	244.05	Jean-Marc Dufresne	56.00
Geo.Gariépy, A. G.	380.00	L'Art Graphique	336.57
Imp.St-Patrice	306.28	Imp.Vallières Enrg	193.92
Imp.St-Arnaud Enrg	190.83	Int.Ass.Assessing Officers	10.00
P. E. Laperrière Inc.	201.09	L. Lewin & Co. Inc.	52.50
Chs. Em. Mongrain	249.60	Morin & Frères Inc	205.85
H. Y. Maranda Inc.	50.80	Jules Milette	48.00
Hon.Min.Finances Qué.	10.00	Hon.Min.Finances Qué.	416.40
Hon.Min.Finances Qué.	333.40	Protonotaire Cour Supérieure	37.61
Produits Ciment St-Maurice	226.53	Rec.Gén. du Canada	75.00
Rec.Gén. du Canada	531,00	Rec.Gén. du Canada	1,666.15
St-Arnaud & Lafontaine	6.40	Union des Municipalités	200.00
Vaugeois & Fils Auto.Ltée	2,930.43	Tooke Bros & J. U. Moreau	
Tooke Bros & J.P.Bourassa	13,050.00	& Assoc.	5,000.00
Produits ciment St-Maurice Ltée	1,800.48		
Produits Ciment St-Maurice Ltée	1,212.98		
Produits Ciment St-Maurice Ltée	962.98		
Regional Asphalt Ltd	21,172.30		
Regional Asphalt Ltd	48,526.36		
Regional Asphalt Ltd	61,170.35		
Fonderie Ste-Croix & Ban.Provinciale du Canada			582.40
L'Imprimeur de la Reine	68.77	Cie Const.Laviolette	50,000.00
Massicotte & Fils Ltée	3,439.85		
			$243,475.60

Adopté.

****

Rés. No. 15-124 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le tableau d'amortissement apparaissant au règlement No. 379 adopté rn date du 27 juin 1961, soit abrogé et annulée à toutes fins que de droit et remplacé par le suivant:

1 -	$ 2,500.	2 -	$ 2,500.
3 -	3,000.	4 -	3,000.
5 -	3,500.	6 -	3,500.
7 -	3,500.	8 -	4,000.
9 -	4,000.	10 -	4,000.
11 -	4,000.	12 -	4,500.
13 -	4,500.	14 -	4,500.
15 -	5,000.		

Adopté

****

Rés. No. 15-125 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots 558, 559 et 560, en date du 12 février, 1962, tel que préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, pour l'ouverture de la rue Mgr Roy, entre le Blvd des Prairies et le Centre d'Achat.

Adopté.

****

Rés. No. 15-126 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les résolutions Nos. 15-041 et 15-049 adoptées respectivement les 4 et llièmes jours de décembre 1961, soient et sont par les présentes abrogées et annulées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivante:-

"Que ce Conseil accepte de "The Model Plan Development"Corporation" et ce pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots suivants du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, savoir:-

Les lots 551-107 et 551-121 pour le prolongement de la rue Mgr Comtois.

Le lot 551-111 pour le prolongement de la rue Cardinal-Villeneuve.

Les lots 551-124, 415-1-1, 415-1-2, 551-123, 552-1, 553-1 et 554-16 pour l'ouverture d'une rue de 66 pieds de largeur parallèle à la rue Boucher, et le lot 415-1-3 pour le prolongement de la rue Crevier.

Les lots 558-3, 559-32 et 560-175 pour le prolongement de la rue Mgr Roy.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 15-127 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU qu'à compter du premier janvier 1962, le salaire de M. Gérald Binette soit porté à $85.oo par semaine et à $75.oo par semaine à M. Robert Léger et une-augmentation de $3.oo par semaine à chacun des employés suivants:-

MM. J. E. Biron, A. Beaudin, L. Brochu, L. St-Onge, P. Larivière, E. Gaumond, L. Langis, N. Lessard, J. E. Lampron, A. Loranger, M. Montambeault, D. Deschesne, J. Richard ainsi qu'à Mlle Armande Bouchard et à Nicole LaHaye, une augmentation de $5.oo par semaine.

Adopté.

****

Rés. No. 15-128
****

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparait au plan préparé par M. Léo Lupien, Ingénieur-gérant de la Cité, en date du 28 décembre 1961 sous la description suivante:
Ptie 549, Ptie 550, 551 Ptie 23 et 551 Ptie 24.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de quarante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée;

POUR CES MOTIFS il est proposé par l'échevin R. Lepage, Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S.R.Q. 1941, d'accoder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 2quarante" pieds, mesure anglaise, la rue indiquée audit plan de M. Léo Lupien, Ingénieur-gérant de la Cité, en date du 28 décembre 1961.

Adopté.

****

Rés. No. 15-129
****

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparait au plan préparé par M. Léo Lupien, Ingénieur-gérant de la Cité, en date du 7 juillet 1958 sous la description suivante:
Ptie 547, Ptie 548 et Ptie 549.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée;

SUITE A LA PAGE SUIVANTE

****

Rés. No. 15-129 - Suite
****

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par l'échevin J. Lachapelle, appuyé par l'échevin R. Lepage.

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article-7 du chapitre 242 S. R. Q., 1941, d'acorder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de "cinquante" pieds, mesure anglaise, la rue indiquée audit plan de M. Léo Lupien, Ingénieur-gérant de la Cité, en date du 7 juillet 1958.

Adopté

****

Rés. No. 15-130 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer un contrat avec la compagnie Shawinigan Water & Power pour prendre livraison du service électrique pour le fonctionnement d'un Puits Artésien situé rue Mgr Roy, au Nord du Blvd des Prairies

Adopté

****

Rés. No. 15-131 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil prie les autorités de la compagnie du Pacifique Canadien de bien vouloir faire le pavage en asphalt du Chemin reliant la rue Notre-Dame au Boulevard Ste-Madeleine, Chemin desservant la gare Ste-Madeleine.

Ce Chemin, situé sur la propriété de la compagnie, cause certains préjudices aux propriétés avoisinantes par la poussière soulevée au passage des véhicules automobiles.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-132
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de février 1962.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Maxime Grenier.

Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de M. Arsène Boisvert.

Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de M. Gédéon Rancourt.

Le remboursement de l'emprunt au règlement No. 380, autorisé à 30 ans, par le Ministère des Affaires municipales.

Demande d'encouragement par la maison Fred Poliquin Ltée.

Lettre de la Société St-Jean-Bte, concernant le bon parler francais.

La municipalité de St-Louis de France demande permission de se servir de la borne-fontaine aux limites Ouest de la Cité, en cas de feu à cet endroit.

Lettre de la Chambre de Commer du Cap suggèrant de garder le terrain de l'Aéroport en prévision de l'établissement d'un centre récréatif.

Lettre des Photographes Professionnels de Montréal Nord se plaignant que des gens organisés sollicitent des photos pour une exposition.

Lettre circulaire de "Antoine Gauthier" Copyflex demandant de l'encourager si nous avons besoin de copies de plans.

Requête des résidants avoisinants la compagnie "Champlain Express" se plaignant du bruit la nuit etc..

Réclamation de M. Francois Massicotte par l'entremise de son Procureur Me Jean Méthot.

Avis de réclamation par la Commission Scolaire du Cap par l'entremise de son Procureur Me Rolland Paquin, à la suite de la rupture d'un tuyau, rue Dorval.

M. Nelson Lamothe 931 St-Laurent se plaint que notre machinerie a brisé son trottoir.

Suite au verso

****

CORRESPONDANCES LUES, séance du 19 février 1962, suite
****

Réclamation de M. Gérard Héroux, 5 Massicotte, dont l'automobilea été endommagée par notre machinerie sur le terrain de stationnement.

Mémoire de travaux de raccordements à faire, présenté par M. Henri Girard, ingénieur.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. Réal Desrosiers — LE MAIRE

X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X*X

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Consel de cette Cité, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi, le 26 février 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Des-Rosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-133 — Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 février 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-133-A — Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $101,576.84 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 15	$ 4,670.13	Paie No. 16	$ 5,824.85
Austin Toilet Service	27.30	Gaston Béliveau	54.00
Garage A. Béliveau	6.80	Gaston Buisson	10.40
Ban.Can.Nat & S.O.Riverin	447.91	Brigade Scolaire Cap	400.00
G. Baribeau & Al	1,244.99	Cité du Cap	78.32
Cité du Cap (R.Lepage)	50.00	Conseil de la Cité	1,166.66
Cie Const.Dollard Ltée	1,258.00	Canadian Salt Co Ltd	1,391.86
Bell Téléphone Co.	710.94	Bell Téléphone Co.	171.12
Charbonnerie Champlain	150.00	Cap Machine Shop	116.50
C. P. R. Express	9.70	Réhabilitation Enfants Infirmes	1,000.00
Eug.Charbonneau & Fils	6.00	Carrière St-Maurice	183.01
Carrière Marchand	141.77	Can. Petrofina Ltd	1,790.90
Dépôts Surplus Inc.	32.76	Dépôts Surplus Inc.	228.39
Nova Durocher	6.00	Fleuriste Laviolette	15.90
Emile Hamel	400.00	Francis Hankin	466.11
Moise Hébert	25.46	Imperial Oil Ltd	43.57
Industries Ricard Inc	178.37	Librairie Morin Inc	1,031.68
Lalon Gé & Frères Inc	22.88	Massicotte & Fils Ltée	621.00
Massicotte & Arcand	445.24	Pétroles de la Mauricie	65.60
Produits Nor-Do	24.25	Reliure Fucet Enrg	3.00
Florent Roof	70.75	Roger Rivard Cap	45.00
Rosemount Industries Ltd	19.10	St maur.Finance Ltée	7.28
L.O.Trottier & Fils Ltée	300.00	Zurich Insurance	1,180.49
Tooke Bros Ltd & Jean Louis Caron	3,000.00	Tooke Bros Ltd & Cap Construction Ltée	72,432.85
			$101,576.84

Adopté

****

Rés. No. 15-134
****

ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement No. 380 le Conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de collecteurs d'égout, de conduites d'aqueduc et d'égout, d'excavation de rues et de fondations de rues en pierre;

ATTENDU que pour remédier au chômage le Conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux ou partie d'iceux pendant la durée du Programme d'Encouragement des travaux d'Hiver dans les municipalités (1961-1962) et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce Programme;

ATTENDU qu'à cette fin, le Conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada et le Gouvernement Provincial consentent à subventionner la municipalité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les travaux à être exécutés en vertu de ce programme sont ceux apparaissants à l'annexe Marquée "A" qui fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

ATTENDU que le Conseil, vu cet octroi a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de $838,323.25;

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé, secondé et unanimement résolu:

1o.- Le Conseil est autorisé à faire exécutern pendant la période du Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver dans les municipalités (1961-1962(tous les travaux apparaissants à l'annexe marquée "A" ci-jointe, comme s'ils y étaient ici au long récités.

2o.- Les dits travaux seront exécutés par la Cité elle-même ou donnés à l'enpreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans le règlement No. 380 et particulièrement pour une somme de $838,323.25 de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3o.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4o.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires municipales.

Adopté

****

Rés. No. 15-135 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution No. 15-124 faite et adoptée en date du 19ième jour du mois de février 1962, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

****

Rés. No. 15-136 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit autorisé à enchérir lors de la vente pour taxes du 14 mars 1962, jusqu'à concurrence des taxes municipales et scolaires dûes à date ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

Adopté

****

Rés. No. 15-137 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil décrète qu'à compter de minuit et une minute le 29 avril 1962 jusqu'à minuit et une minute le 28 octobre 1962, l'heure règlementaire pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greewich, et qu'à la date dudit 28 octobre 1962, à minuit et une minute, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire de cinq heures en retard avec ledit observatoire de Greenwich.

Adopté

****

Rés. No. 15-138 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.
ET RESOLU que le règlement No. 385 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté

(********************

Rés. No. 15-139 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.
ET RESOLU que le règlement No. 385 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-140 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.
ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 5 mars 1962, à 8.oo heures P. M. à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 385 au montant de $152,000.oo concernant la construction de trottoirs dans les limites de la Cité, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes et amendements.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-141
**********************888

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 226 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois de février 1962.

(Signé) Jean-Paul Lavergne, Echevin
du Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-142 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.
ET RESOLU que la soumission de M. Roméo Jalbert en date du 24 février 1962, au prix de $735.oo, pour la construction de la bâtisse devant abriter le Puits de la rue Mgr Roy,tel que spécifié à la demande de soumissions, soit acceptée.

Adopté

****

Rés. No. 15-143 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.
ET RESOLU que la soumission de M. Charles Lévesque Enrg. en date du 26 février 1962, au prix de $1,165.oo pour l'installation du système électrique au Puits de la rue Mgr Roy, tel que spécifié à la demande de soumissions, soit acceptée.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de la famille Hudon pour sympathies témoignées lors du décès de M. Ed,our Hudon.

Remerciements des familles Bellemare pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Arthur Bellemare.

Offre de M. Yvon Fournier pour émonder certains saules au parc Du Moulin.

Réclamation de M. Jules Paquette 49-A St-Henri à la suite d'un accident avec notre machinerie.

Réclamation par l'entremise de son Procureur, Me Jacques Lacoursière, de M. Jacques Raymond qui se plaint que notre machinerie a endommagé sa hair d'arbustes.

Réclamation de M. André Charest 89 DeGrandmont qui se plaint que notre machinerie a endommagé sa haie d'arbustes,

Rapport de M. Lachance sur son séjour à Arnprior, au collège de la Dédense Civile.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier.

[signature] — Le Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 mars 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-144 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 février 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-145 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $50,879.31 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 17	$ 4,670.13	Paie No. 18	$ 8,496.73
Apeco of Canada Ltd	94.38	Auroco Tractors	26.85
P. V. Ayotte Ltée	78.18	Ban.Can.Nationale	8,548.87
Budge Carbon & Ribbons ltd	13.52	Jan Banville Inc	52.69
Liste des Jurés (A.Beaudin	213.00	C.Brindle & Ban.Can.Nat	3,717.00
Can.Motorola Electronics	19.86	Chs Cusson Ltée	24.96
Cap Tire Services Ltd	203.08	Central Québec Steel	383.65
Cie Bois St-Laurent	45.43	Champlain Express	8.90
Cie Const.Laviolette	60.75	Cap Fire Equipment	58.03
Délisle Auto 3-Riv.	201.65	Geo.Gauvin & Fils	20.65
Gar.Charest & Frères Inc	169.35	Antoine Gauthier 3-R.	270.64
Geo. Héroux	0.33	H.P.Hébert Enrg	713.26
Kimball Auto, 3-Riv.	145.61	Keuffer & Esser Canda Ltd	162.98
Chs.Lévesque Enrg	191.78	Laurentide Ready-Mix Inc	665.43
J. R. Lemire Inc.	97.91	H. R. Lachance	150.00
Nap. Loranger	9.98	H.Massicotte & Frères	77.38
H.Massicotte & Frères Ltée	29.39	Morin & Frères Inc	210.16
André Malo	560.00	Bérard Pellerin	50.78
Paul. E. Roy	129.79	Stanly Motor Equip.	81.43
Shawinigan W & P.	4,663.96	St-Maur.Industries Co.Ltd	77.72
J. R. Saulnier	14.80	St-Maur.Oxygen Co.Ltd	156.71
Pressure Pipe Div.Can.Iron	13,013.46	J. B. Deschamps	1,868.71
J. B. Deschamps	429.44		
			$50,879.31

Adopté

****

Rés. No. 15-146 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Mme Alzam Barakatt, partie du lot 387-1505 du cadastre officiel de la Cité, mesurant 4 pieds de largeur par 86 pieds de profondeur en bordûre de la rue Turmel.

En échange, la Cité cède à Mme Alzam Barakatt, partie du lot 387-1507-1, mesurant 4 pieds de largeur par 86 pieds de profondeur dans la partie qui longe le lot 387-1508-A.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-147 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le Trésorier de la Cité soit autorisé d'émettre deux permis d'Auto-taxi, en faveur de "Tousignant et Lefêbvre", qui opéreront au No. 426 de la rue Thibeau, à la place de Veillette Taxi Enrg..

Adopté

****

Rés. No. 15-148 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil autorise M. Geo. Gariépy, arpenteur-géomètre, à établir des subdivisions pour les lots de cadastre 548 et 549 à l'emplacement de la rue Boisvert dont le propriétaire est M. Léon Boisvert, domicilié au No. 2,157 St-Marc, Shawinigan; à établir des subdivisions pour les lots de cadastre 549 et 550 à l'emplacement de la rue St-Ours dont le propriétaire est M. Raoul St-Ours domicilié au No. 7 de la rue St-Ours,Cap-de-la-Madeleine; à établir des subdivisions pour les lots 549 et 550 à l'emplacement de la rue Cardinal-Villeneuve; à établir des subdivisions pour le lot 166 à l'emplacement d'une rue projetée, entre DeGrandmont et Pâtry, longeant le lot 622 du cadastre.

Que M. Gariépy soit aussi autorisé à préparer un plan en vu de faire des homologations nécessaires pour porter la rue Boisvert à 50 pieds de largeur, la rue St-Ours à 40 pieds de largeur, la rue Cardinal-Villeneuve, à 50 pieds de largeur et une rue projetée entre DeGrandmont et Pâtry, longeant le lot 622 du cadastre à 50 pieds de largeur.

Adopté

****

Rés. No. 15-149 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique, spécialement pour l'adoption du procès-verbal de la dite assemblée publique concernant les règlement de trottoirs au montant de $152,000.oo et sur toutes autres choses inachevées.

Adopté

****

Rés. No. 15-150 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 5 mars 1962, entre 7.55 et 955 heures P. M. relativement au règlement d'emprunt No. 385 au montant de $152,000.oo pour la construction de trottoirs dans les limites de la Cité, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-151 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé de commander de Chas Cusson Limitée:

1- Chasse-neige "SnowBlast" modèle R-1000, équipé au complet avec système de lumières et contrôles.

1- Hough Payloader, modèle H-70 Gazoline, équipé au complet avec cabine, chaufferette, dégivreur, signal intermittent sur cabine ainsi que lumière éclaireur de jet, et ce, pour le prix global de $30,000.oo.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-152
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371 CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de mars 1962.

(Signé) Jacques Lachapelle, Echevin
de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accusé de réception du C. P. R. concernant le pavage du Chemin reliant la rue Notre-Dame à Ste-Madeleine déclarant que leur budget étant très restreint cette année, que les autorités projettent d'étendre une substance contre la poussière.

Offre de 10 pieds de terrain pour l'élargissement de la rue St-Maurice par M. C. N. DeGrandmont.

Lettre de l'Hon.L. Cliche informant le Conseil du prolongement des travaux de chômage jusqu'au 31 mai 1962.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin | [signature]
LE GREFFIER | LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXZZZZXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Jean-Claude Veillette, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
Huitième jour de mars 1962 — Jean-Claude Veillette
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Jean-Claude Veillette, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
Huitième jour de mars 1962 — Jean-Claude Veillette
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Jean Béchard, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêtété et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
12ième jour de mars 1962 — Jean Béchard
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Jean Béchard, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité , honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
12ième jour de mars 1962 — Jean Béchard
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Jean-Claude Ricard, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
12ième jour de mars 1962 — Jean Claude Ricard
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Jean-Claude Ricard, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
12ième jour de mars 1962.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Jean Claude Ricard

XNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNXNX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 mars 1962, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-153 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 mars 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-154 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $46,438.58 et tels que décrits-ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 19	$ 5,098.10	Paie No. 20	$14,732.30
Paie No. 103	4,425.59	Paie No. 104	7,231.74
Ass.Int-Mach.local 2220	9.00	Ass.Ambulancière St-Jean	50.00
Bailey Meter Co Ltd	16.38	Accessoires Outillages	73.48
Benoit Marchand machinerie	238,68	Cité du Cap	75.39
Cité du Cap	97.41	Cie Const.Dollard	957.03
Cap Machine Shop	193.50	C. P. R. Servitudes	108.11
C. P. R. Express	10.75	Caisse Nationale d'Economie	562.50
Can.National Express	1.90	Crown Toilet Services	3.00
P. A. Gouin Ltée	5.13	Desmarais Mfg	72.45
L'Art Graphique	1,749.86	Imp. Vallières	154.60
Imp. St-Arnaud	222.92	In.Ass.Ass.Officers	20.00
Charles Lévesque	17.48	Loranger,Molesworth	908.92
Hon.Min.Finnances Qué	299.43	Hon.Min.Finances Qué.	326.95
Min. des Finances Qué	10.00	Min.Famille,B-Etre Social	4,479.92
C.O.Monat & Cie Ltée	52.73	John Millen 3-Riv	48.86
Matteau Radio Electric	6.48	Montreal Blue Prints Inc	43.64
Matco Ltd	23.50	Protonotaire Cour Sup.	36.24
Propane Gas Utilities	68.64	Rec.Général du Canada	1,632.05
Rec.Général du Canada	555.84	Florent Richard	44.00
Roy Auto 3-Riv.	153.42	Albéric Roy Notaire	37.10
Francois Rouette	52.82	Mme Lucien Soucy	80.00
Safety Supply Co Ltd	342.20	Sirois Auto.	105.56
Spécialités Beauchamp	18.72	St-Maur.Oxygen Co.Ltd	255.63
Stanly Motor Equipment	65.24	3-Riv.Auto Electric	204.81
Tessier Lumber	114.61	Chs Turcotte & Fils	104.24
H. P. Thibeau	16.73	Maurice Thompson	10.00
Union Int. des Machinistes local 2220	213.00		
			$46,438.58

Adopté

****

Rés. No. 15-155
****

ATTENDU que le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter certains travaux de construction de trottoirs pour remédier au chômage;

ATTENDU que par son règlement No. 385 ledit Conseil est autorisé à faire exécuter la construction de trottoirs aux endroits suivants:

(Voir annexe marquée "A" ci-jointe, laquelle fait partie intégrante et du règlement No. 385 et de la présente résolution, montrant les travaux à être exécutés)

ATTENDU que le Conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu, comme suit:-

1o.- Le Conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver 1961-1962, les travaux apparaissants à l'Annexe marquée "A" ci-jointe, comme si elle était ici au long récitée.

2o.- Les dits travaux seront exécutés par la Cité elle-même et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des dits travaux dans le règlement No. 385 et particulièrement pour une somme de $141,520.50, de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3o.- Le Conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des dits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4o.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires municipales.

Adopté

****

Rés. No. 15-156 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-D intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-157 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-D intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-158 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 2 avril 1962, entre sept et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement à l'adoption du règlement No. 371-D concernant le zonage dans les limites de la Cité, et ce, en conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

Rés. No. 15-159
****

ATTENDU que depuis la décision, il y a dix ans, d'abandonner l'immeuble du Séminaire Saint-Antoine, situé sur la rue Laviolette, pour les nouveaux immeunles construits sur le boulevard des Forges (déménagement réalisé en juin 1962) la population de Trois-Rivières par de nombreuses instances demande que l'ancien collège soit transformé en foyer pour vieux couples;

ATTENDU que les personnes âgées n'aiment pas à être institutionnalisées dans des endroits distants, séparés de leurs relations, préoccupation et intérêts coutumiers;

Suite de la présente au verso

****

Rés. No. 15-159, suite
****

ATTENDU que le site de cet immeuble convient particulièrement à une institution de ce genre parce qu.il est près des principales voies de communication, parce qu'il est situé près d'un centre commercial, parce qu'il est adjoint à une chapelle conventuelle et une église paroissiale, parce qu'il possède une vaste étendue de terrain qui pourrait se transformer partie en jardin de promenade partie en parc de stationnement;

ATTENDU que les fondations et les murs de cet immeuble sont en parfaite condition, ce serait une économie d'argent de transformer l'intérieur à l'épreuve du feu et selon les standards modernes;

ATTENDU que la communauté religieuse des Franciscains est prête à assurer le service religieux à cette maison, et qu'elle se fait fort d'obtenir les services d'un institut de religieuses pour administrer ce foyer;

ATTENDU que ce foyer veut particulièrement abriter des couples âgés et que la communauté des Franciscains accepte de mettre cet immeuble et ce vaste terrain au service de cetoeuvre;

EN CONSEQUENCE, il est proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil approuve pleinement le projet et sollicite l'appui des personnes intéressées pour sa réalisation prochaine.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. Maurice Fortin, concernant l'établissement d'un foyer pour les vieux couples.

Lettres de MM. Picard de Freeman Corp., Geo. Gauvin & Fils et Pierre Fleurent s'objectant à la construction de trottoirs sur les rues Ste-Julienne, nord du boulevard, Thomas-Wark et des Oblats.

Lettre et cotation de "Sicard Inc", concernant souffleuse à neige.

Remerciements de M. Rosaire Béliveau, pour le déblaiement de la neige, rue Berlinguet.

Lettre de "Canadian Association of Fire Chiefs" demandant d'abonner le Directeur de Police.

Lettre de "Laminex Products" demandant main-levée pour donner première hypothèque à la Banque Industrielle, de laquelle Laminex désire emprunter $75,000.oo.

Invitation de M. Edgar Lesieur de la Fédération de L'O:T.J à un souper au Penn-Mass, mercredi le 14 mars 1962.

Lettre de M. Gilbert Tousignant, 11 Beauchemin se plaignant des chiens errants.

Invitation au tournoi de quilles des Policiers, dimanche 18 mars prochain, à 4.30 P. M. à la salle Fleur de Lys avec réception en haut de Kelldor après le tournoi.

Requête de "The Model Plan" et de M. Barkoff, pour l'installation de la conduite d'égout, rue Mgr Roy suivant règlement No. 377.

Requête du Dr Lorne Berlinguet et de M. J. Marc Dufresne, pour l'installation de la conduite d'égout, rues St-Léon et Thuney, suivant règlement No. 377.

Réclamation de M. Geo. Moreau 153 Notre-Dame pour dommages causés à sa propriété par notre machinerie. A l'assurance.

Réclamation de M. J. B. Clément 133 Lorette à la suite d'un accident avec son auto en passant sur un puisard découvert. A l'Assurance.

Réclamation de la Cie de Transport St-Maurice à la suite d'un accident causé par notre machinerie. A l'Assurance.

Réclamation de M. J. L. Yokel 68-B Massicotte à la suite d'un accident causé par notre machinerie. A l'Assurance.

Réclamation de St-Maurice Wooden Box, 274 St-Laurent, à la suite d'un accident avec notre machinerie, à l'Assurance.

Réclamation des Pères Oblats, "Maison de Retraites Fermées" par le Rév. Père Elphège Robin, pour clôture endommagée par notre machinerie. A l'Assurance.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier

Fabrique Lepage — PRO-Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 mars 1962, à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire, M. Rodrigue Lepage.
****

Rés. No. 15-160 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 mars 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté
****

Rés. No. 15-161 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de-------- $21,700.89 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 21	$ 4,516.90	Paie No. 22	$ 8,727.60
Bur. Enrégistrement	11.40	Canadian Salt Company	520.73
C. P. R. Express	2.50	C. P. R. Express	3.20
Can.National Express	2.20	Cie Const.Dollard	1,110.23
Cie Bois St-Laurent	10.00	Cité du Cap	18.97
Cité du Cap	41.38	Délisle Auto-3-Riv.	1,362.37
Ant.Gauthier Copy Flex.	145.95	P. A. Gouin Ltée	89.30
Assurance Laurentienne	1,189.40	Morin & Frères Inc.	249.33
Martial Prince	97.83	Procure Mauricienne	8.59
Protonotaire Cour Sup.	370.00	Rec.Général du Canada	90.00
André Rousseau	96.00	St-Maur.Finance Corp.	7.28
Texaco Canada Ltd	1,721.73	L.O.Trottier & Fils Ltée	1,308.00
			$21,700.89

Adopté
****

Rés. No. 15-162 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Jacques Lachapelle, Echevin du quartier No. 6, soit et est par les présents nommé PRO-Maire, pour le prochain terme de trois mois, et ce, à compter du premier avril, 1962.

Adopté
****

Rés. No. 15-163
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que la soumission de "SICARD INC", en date du 12 mars 1962, au prix de $20,000.oo dont $10,000.oo payable au début de mai 1962, et la balance, soit $10,000.oo sans intérêt, payable dans le cours du mois de janvier 1963, pour une souffleuse à neige "SNOWMASTER JUNIOR", avec devant de sept pieds au lieu de six pieds, actionnée par un moteur à l'huile "CUMMINS NH-195", avec tous les accessoires facultatifs mentionnés dans la dite soumission en date du 12 mars 1962, soit acceptée.

Adopté
****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation de l'avance de l'heure par le Ministère des Affaires municipales.

Acceptation par le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social, d'absorber 50% des taxes dues par les nécessiteux pour leur consommation d'eau.

Lettre de "Mercerie de Luxe" acceptant de fournir les uniformes des policiers au prix de $60,00 taxe fédérale incluse.

Réclamation de M. Toussaint Laferrière, 563 51ième rue pour dommages à sa propriété par notre machinerie. A l'Assurance.

Réclamation de M. Geo. Lanouette pour dommages à son automobile du au mauvais état de la rue.

Réclamation de MMe Camille Beauchesne, 48 St-Jean-Bte, pour dommages à sa galerie causés par notre machinerie.

Et le Pro-Maire, lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

Rodrigue Lepage — PRO MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-La-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 mars 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et R. Lepage, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire M. Lepage au fauteuil.

****

Rés. No. 15-164 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 mars 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-165 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $75,121.33 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 23	$ 4,515.17	Paie No. 24	$ 9,396.78
P. V. Ayotte Ltée	18.02	Bur.Enrégistrement	12.10
Bell Téléphone Co.	602.09	Cap.Mach. Shop	167.55
Cap Tire Services Ltd	90.57	Cie.Const.Dollard	423.33
Cité du Cap (R.Lepage)	50.00	Cité du Cap	70.70
Moise Hébert	23.04	Imperial Oil Ltd	259.80
Austin Toilet Services	25.70	Loranger,Molesworth	355.77
Laurentide Ready-Mix	589.53	Massicotte & Fils Ltée	750.00
Produits Ciment St-Maurice	26.62	Francois Rouette	43.45
Paul-Em. Roy	739.67	Shawinigan W & P Co	4,604.85
Stanly Motor Equip.Ltd	532.57	Chs Turcotte & Fils	71.54
Texaco Canada Ltd	34.32	Wajax Equipment Ltd	97.45
Verrerie du Cap	104.36	Zurich Insurance	1,210.97
Pressure Pipe, Division Canada Iron Foundries			30,258.70
Produits ciment St-Maurice, Cie Dollard Construction			1,379.69
Produits ciment St-Maurice, Cie Cons.Laviolette			1,255.34
Cie Const. Laviolette & Ban. Can. Nationale			15,000.00
Conseil de la Cité	1,166.66	G.Baribeau & Al	1,244.99
			$75,121.33

Adopté

****

Rés. No. 15-166
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que le Gérant soit autorisé à faire exécuter les travaux d'égout et d'aqueduc prévus au règlement No. 380 pour la partie qui comprend un égout collecteur sur la rue du Sanctuaire, de la rue Latreille à la rue Montplaisir et d'un égout secondaire prévu à ce même règlement et qui se déverse dans l'égout collecteur situé sur la rue du Sanctuaire via la rue Montplaisir, incluant la partie d'égout de la rue St-Maurice à du Sanctuaire sur la rue Montplaisir. Les dits travaux devront être terminés le 31 mai 1962.

ATTENDU que les travaux mentionnés ci-dessus sont décrits comme suit au règlement No. 380:-

1o.- Un égout en béton armé de 42 pouces de diamètre sur une longueur de 753 pieds, entre Latreille et Montplaisir, sur la rue du Sanctuaire.

2o.- Une conduite principale d'aqueduc de 6 pouces de diamètre en fonte entre les rues Latreille et Montplaisir, sur la rue du Sanctuaire. Longueur de 753 pieds.

3o.- Un égout en béton de 18 pouces de diamètre sur une longueur de 450 pieds, entre les rues St-Maurice et du Sanctuaire, sur la rue Montplaisir.

4o.- Une conduite principale d'aqueduc de 6 pouces de diamètre en fonte, entre les rues St-Maurice et du Sanctuaire, sur la rue Montplaisir. Longueur de 450 pieds.

Que le Gérant prenne les dispositions nécessaires pour an assurer l'exécution.

Adopté

****

Rés. No. 15-167
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Jean-Marie Brunet, Directeur de la Police et des Pompiers de la Cité de Trois-Rivières et frère du Directeur général de la Police Provinciale, M. Joséphat Brunet.

Ce Conseil présente donc aux familles Brunet, tant en son nom qu'au nom de la population de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-168
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 371, CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois de mars 1962.

(Signé) Armand Lemire, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande du Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social de Québec, de déléguer une ou deux personnes pour une journée d'étude à Québec, mercredi le 4 avril prochain.

Demande d'une page d'annonces dans leur journal, par les finissants de l'Ecole Normale Maurice Duplessis.

Avis de la Régie des Alcools, qui siègera au Palais de Justice, le 3 avril concernant un permis de taverne à M.Noé Houle, à 600 rue Thibeau.

Résolution de l'Association des Propriétaires St-Odilon, regrettant que le Conseil n'ait pas pris l'amendement de l'échevin Lachapelle en considération, lors de l'adoption du budget.

Mercerie de Luxe accepterait de confection les uniformes des musiciens, au prix des policiers et ce, payable en 1963.

Remerciements de "Sicard" pour l'achat de la souffleuse à neige.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales des travaux de collecteurs d'égout etc., comme travaux de chômage.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales, des travaux de construction de trottoirs comme travaux de chômage.

Remerciements de Mme Rochefort pour sympathies témoignées lors du décès du Dr Jean-Ls. Rochefort.

Avis par Me Pierre Garceau, qu'il y aura séance du Conseil d'arbitrage, vendredi le 30 mars à 3.oo P. M. concernant le différend avec nos policiers et pompiers.

Application par M. Roger L. Houde, ingénieur civil et dossier personnel du requérant.

Réclamation de M. Emilien Morin, à la suite d'un accident avec son automobile dû au mauvais état de la rue, et avis de sa compagnie d'assurance la "Wawanesa".

Avis de réclamation de M. Antonio Beauchesne par l'entremise de son Procureur Me Gabias, réclamant $681.47 à la suite d'un accident d'automobile avec notre machinerie.

Réclamation de Mme Aimé Côté, 57 St-Laurent, à la suite d'une chute de son mari dû au mauvais état du pavé glissant.

M. Jean-Marie Jégou offre de cèder à la Cité, 10 pieds de terrain pour l'élargissement de la rue St-Maurice.

Et le Pro-Maire lève la séance

Arthur Beaudin
LE Greffier

Jacques Lachapelle
PRO MAIRE

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 avril 1962, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et R. Lepage, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire au fauteuil, M. Jacques Lachapelle.

****

Rés. No. 15-169 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que l'assemblée publique soit ajournée à 8.oo heures P. M.

Adopté

****

Rés. No. 15-170 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 mars 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-171 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $20,776.28, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 25	$ 4,438.90	Paie No. 26	$ 5,585.71
Ass.Int.Mach.local 2220	213.00	Acces. 7 Outillages ltée	71.24
Imprimerie Régal Ltée	98.35	Budge Carbon & Ribbons	46.77
Cité du Cap	203.49	Can.Ass.of fire Chiefs	15.00
Charbonnerie Champlain	616.50	Champlain Express	15.09
C. P. R. servitudes	176.97	C. P. R. Express	6.50
Cie Ronéo du Canada	101.43	Canadian Salt Co.Ltd	317.62
Garage Fillion	10.00	Geo.Gauvin & Fils	130.83
Emile Hamel	160.43	Int.Business Machine	32.00
Industries Ricard	61.14	Kimball Auto	57.89
Nap. Loranger	14.97	Langlois Télévision	13.50
Matteau Radio Electric	16.88	John Millen 3-Riv.	37.79
Massicotte & Arcand Inc	180.38	Northern Electric Co	58.73
Aurèle Ouellette	7.50	Quebec Safety Equipment	277.13
Quincaillerie Rochefort	206.46	SocCan.du Cancer	50.00
J. R. Saulnier	20.51	3-Riv.Chrisler Ltée	18.57
Tooke Bros & Jean-Paul Bourassa			7,515.00
			$20,776.28

Adopté

****

Rés. No. 15-172 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

E RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 2 avril 1962, entre sept et dix heures du soir, relativement au règlement No. 371-D, concernant le zonage dans les limites de la cité, soit accepté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. 15-173 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, par tranches, une somme de $500,000.oo pour payer des travaux de collecteurs d'égout, conduites d'aqueduc, excavation et fondation de rues, installation de puisards et pavage, à être exécutés en vertu du règlement No. 380, approuvé par la Commission municipale en date du 30 août 1961 et par le Ministère des Affaires municipales en date du 31 août 1961, la dite somme de $500,000.oo devant être remboursée à même la vente des obligations dudit règlement No. 380.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $500,000.oo.

Adopté

****

Rés. No. 15-174 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de Madame Gérard Lefêbvre, née Gisèle Tourigny, demeurant à Ste-Cécile-de-Lévrard, soeur de Madame Lionel Rheault,Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente aux familles Tourigny, et tout spécialement à Mme Lionel Rheault, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

****

Rés. No. 15-175
****

ATTENDU que les résidants des rues de l'Armée et Radnor et les résidants des rues ayant leur sortie sur Radnor, demandent l'établissement d'un passage à niveau pour piétons en face de la quatrième rue;

ATTENDU que le seul passage existant se trouve à l'endroit d'un viaduc construit sur la route nationale No. 19,situé à environ 1000 pieds de la quatrième rue.

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin J. P. Lavergne, appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Commission des Transports du Canada, l'autorisation d'établir un passage à niveau pour piétons sur la voie du chemin de fer Canadien Pacifique, en face de la quatrième rue.

Adopté

****

Rés. No. 15-176 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la soumission de "Massicotte & Fils Ltée en date du 2 avril 1962, au prix de $27,771.50, pour la construction de l'égout collecteur sur les rues DeGrandmont et Beaudry,tel que montré au plan et décrit aux devis, soit acceptée.

Adopté

****

Rés. No. 15-177 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la soumission de La Cie de Construction Dollard Ltée, en date du 2 avril 1962, au prix de $47,396.65 pour la construction de l'égout collecteur sur les rues du Sanctuaire, Latreille, Montplaisir, St-Paul, St-Philippe, Ruisseau Faverell, Montplaisir, tel que montré au plan et décrit aux devis, soit acceptée. Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-178
****

ATTENDU que le Cap-de-la-Madeleine compte deux importants mouvements civiques, savoie la Chambre de Commerce Sénior et la Chambre de Commerce Junior;

ATTENDU que ces deux organismes jouent un rôle actif et progressif dans l'avancement de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que, ni la Chambre Sénior ni la Chambre Junior n'ont de secrétariat permanent dans l'enceinte de la Cité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que la situation actuelle présente de multiples inconvénients et qu'il serait opportun que ces deux groupements aient un secrétariat permanent;

CONSIDERANT que des projets concrets de constructions de secrétariat sont actuellement en marche;

CONSIDERANT que les organismes mentionnés ci-haut devront contribuer de leurs deniers à la construction dudit secrétariat;

CONSIDERANT que d'autres associations ou organismes fourniront également, soit des matériaux, soit de la main-d.oeuvre, soit des argents;

CONSIDERANT qu'il est nécessiare qu'une telle organisation soit confiée à un groupe de citoyens constitué en corporation;

CONSIDERANT qu'un moyen facile de donner une constitution permanente à un tel groupe de citoyens, est donné par le chapitre 304 des Statuts Refondus du Québec de 1941 et amendements;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin R. Lepage, et appuyé par l'échevin A. Lemire.

SUITE PAGE SUIVANTE

****

Rés. No. 15-178 - Suite
****

ET RESOLU:
1o.- Que le Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne son assentiment à la formation d'un groupe de citoyens pour promouvoir la construction d'un secrétariat des Chambres de Commerce Sénior et Junior de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
2o.- Que le Conseil municipal de la Cité du Cap-de-la-Madeleine autorise les signataires de la déclaration à cette fin, à se former en compagnie sous le nom de "Le Comité du Secrétariat Inc"., et ce, selon le chapitre 304 S. R. Q. 1941 avec tous les privilèges que concède le dit chapitre.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Résolution de L'O. T. J. St-Odilon se désistant de son bail sur le lot 417-A du Gouvernement.

Lettre de "Laminex Products" adressée à M. Lepage, concernant l'abandon par la Cité de la première hypothèque en faveur de la Banque Industrielle.

Avis légal de Me Guy Lebrun, concernant la cour à bois de M. Geo. Gauvin.

Avis légal de Me Jacques Lacoursière concernant la cour à bois de M. Geo. Gauvin.

Réclamation de Mlle Désilets, 15 Loranger pour clôture brisée par notre machinerie.

Réclamation de M. Elisée Montplasir, 8 Des Oblats pour clôture brisée par notre machinerie.

Réclamation par M. Johnny Roof pour clôture brisée par notre machinerie.

Réclamation du Curé Picotte de Ste-Famille, pour clôture brisée par notre machinerie.

Réclamation de l'Assurance Equitable, par l'entremise de Me Jean-Paul Lavallée, de Montréal à la suite d'un accident survenu le 23 octobre dernier, alors que le camion, propriété de M. Hervé Pagé s'est effondré, rue Rochefort.

****

OUVERTURE des soumissions, collecteurs des rues DeGrandmont, Beaudry, du Sanctuaire, etc..

Et le PRO-Maire lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. R. Desrosiers
Le Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 avril 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins J. Leblanc, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-179 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 2 avril 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-180 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $695,313.56, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 27	$ 4,587.58	Paie No. 28	$ 5,590.17
Henri Boillet	15.90	Ban.Can.Nationale	638,102.81
Hector Beauchamp	65.00	Cité du Cap	47.94
Carrière St-Maurice	24.25	Cap Mach. Shop	491.65
Combustion Economique Enr	3.00	Cie Const.Dollard	152.38

Suite page suivante
888888888888888888

Rés. No. 15-180 - suite des comptes
****

Cap Fire Equipment	$ 4.94	Cie Ronéo du Canada	$ 21.22
Charbonnerie Champlain	707.25	Central Quebec Steel	292.24
Can.National Express	1.75	Léo Paul Daviau	54.40
Gar.Charest & Frères Inc	124.60	Jean-Louis Gagnon	67.32
Maison J. D. Garneau	50.00	Moise Hébert	15.96
Lynn McLoed Eng	22.96	Ernest Leblanc	130.00
C.O.Monat & Cie Ltée	301.93	H.Massicotte & Fils Ltée	375.00
Hon.Min.Finances Qué.	11.52	Neptune Meters Ltd	245.00
Nos Droits	7.04	Pétroles de la Mauricie	65.92
Propane Gs Utilities	68.64	Julien Philibert	35.00
Armand Roy & Fils Ltée	248.00	Jacques Sauvageau	66.00
J. R. Saulniers	149.30	St-Maurice Oxygen	63.05
C. H. Savard	652.17	Sirois Auto	18.32
3-Riv.Auto Electric	377.28	Tessier Lumber	207.13
Maurice Thompson	10.00	H. P. Thibeau	47.63
L.O.Trottier & Fils Ltée	1,705.00	Vaugeois & Fils Auto	86.31
Cie Const.Laviolette et Ban.Can.National			40,000.00
			$695,313.56

Adopté
****

Rés. No. 15-181 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution No. 15-176 faite et adoptée en date du 2 avril 1962, relativement à la soumission de "Massicotte & Fils Ltée" pour la construction de l'égout collecteur des rues DeGrandmont et Beaudry, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté
****

Rés. No. 15-182 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la soumission de la "Cie de Construction Dollard Ltée" en date du 2 avril 1962, au prix de $49,461.00, pour la construction de l'égout collecteur sur les rues DeGrandmont et Beaudry, tel que montré au plan et décrit aux devis, soit acceptée.

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Gérant à el signer.

Adppté
****

Rés. No. 15-183 Proposé par L,échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que l'engagement de M. Edouard Trahan comme constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, apparaissant à la résolution No. 12-670 en date du 28 juin 1954, soit abrogé et annulé à toutes fins que de droit et que la fonction de M. Trahan sera dorénavant comme suit:

Que M. Edouard Trahan soit engagé comme préposé à la signalisation au salaire de $75.oo par semaine et sera sous la juridiction du directeur de la Police et du surintendant du garage municipal.

La semaine de travail de M. Trahan sera de 44 heures et ce dernier devra poinçonner le matin, midi et soir.

Adopté
****

AVIS DE MOTION No. 15-184
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226, CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois d'avril 1962.

(Signé) Jacques Leblanc,

Echevin de la Cité du

Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-185
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé" REGLEMENT CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE" ET [illegible]

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois d'avril 1962.

(Signé) Jacques Leblanc, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-186
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cappde-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT REGISSANT LA DANSE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois d'avril 1962.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Cyr, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Alphonse Cyr.

Massicotte & Fils avise le Conseil qu'il y eut erreur de prix dans sa soumission pour la construction de l'égout collecteur des rues DeGrandmont et Beaudry, que le prix réel devrait se lire $53,486.50 au lieu de $27,771.50.

Invitation de l'Union des Municipalités de déléguer quelqu'un au congrès provincial des loisirs les 27 et 28 avril à l'Hôtel Reine Elizabeth à Montréal.

Réclamation de Mme Aimé Dargis 160 Rochefort par l'entremise de son Procureur Me Nobert à la suite d'une chute sur le trottoir.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 16 avril 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-187 — Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 avril 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-188 — Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $38,938.48 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement;

LES COMPTES
****

Paie No. 29	$ 4,578.91	Paie No. 30	$ 4,997.16
Pau E-Bergeron Machinerie	249.41	Brindle & Ban.Can.Nat	4,646.25
Bur.Enrégistrement	17.25	Cité du Cap	22.36
C. P. R.	4.00	C.P.R. Express	1.75
Paul Guibault Inc.	3.55	Moise Hébert	8.45
Francis Hankin & Co Ltd	500.13	Keuffel & Esser	283.93
Assurance Laurentienne	405.65	Roméo Landry	38.81

Suites des comptes page suivante
****

Rés. No. 15-188 - suite des comptes

****

Hon.Min.Finances Qué.	564.90	Hon.Min.Finances Qué	334.28
Mine Safety Appliances	177.79	H.Massicotte & FrèresLté	22.15
H.Massicotte & Frères Ltée	4.82	Min.Bien-Etre Social	5,002,08
Morin & Frères Inc.	106.11	National Cash Register	5,574.40
Fred Poliquin Ltée	5,248.45	Protonotaire Cour Sup.	116.69
Rec.Général du Canada	20.50	Rec.Général du Canada	2,842.25
Rec.Général du Canada	822.64	St-Maurice Finance	7.28
J. R. saulnier	154.58	Stanly Motor Equip.	557.16
Supertest Petrolum Corp	77.76	Chs Turcotte & Fils	11.92
Pierre Thibeau Can.Ltée	294.00	H. P. Thibeau	7.24
Zurich Insurance	1,233.87		
			$38,938.48

Adopté

****

Rés. No. 15-189 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. C. N. DeGrandmont, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, dix pieds de largeur de terrain, du côté Est de la rue St-Maurice, à même les lots 116 Ptie 80, 116-81, 116-84 et de la partie du lot 116, pour l'élargissement de la dite rue St-Maurice.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-190 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Jean-Marie Jégou, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, dix pieds de largeur de terrain, du côté Est de la rue St-Maurice, à même la partie du lot 116, pour l'élargissement de la dite rue St-Maurice.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-191 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de Régional Asphalt Ltd et ce, pour le rpix de UN ($1.oo) dollar, dix pieds de largeur de terrain, du côté Est de la rue St-Maurice, à même les lots 116-79, 116 Ptie 80 et de la partie du lot 116, pour l'élargissement de la dite rue St-Maurice.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-192 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Laurent Provencher, et ce, pour le prix de UN ($L.oo) dollar, dix pieds de largeur de terrain, du côté Est de la rue St-Maurice, à même le lot 116-90, pour l'élargissement de la dite rue St-Maurice.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 15-193 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Yvon Veillette, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, dix pieds de terrain, du côté Est de la rue St-Maurice, à même le lot 116-89, pour l'élargissement de la dite rue St-Maurice.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-194 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil cède à M. Aimé Marchand, 14 rue Lord, et ce, au prix de $0.20 le pied carré, partie du lot 387-1520-1 d'une superficie de 608 pieds et partie du lot 387-1521-1 d'une superficie de 2,393 pieds formant une superficie totale de 3,001 pieds carrés et un montant global de $600.20.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-195 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 371-E intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-196 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 371-E intitul "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-197 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "mercredi" le 2 mai 1962, entre sept et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement à l'adoption du règlement No. 371-E concernant le zonage dans les limites de la Cité, conformément avec l'article 426 de la Loi des Cité s et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-198

****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, A DISPOSER, LOUER OUVENDRE, POUR FINS INDUSTRIELLES SEULEMENT, PARTIE DU TERRAIN DE L'AEROPORT, DUNE SUPERFICIE DE CINQ ACRES, TERRAIN CONNU COMME ETANT PARTIE DU LOT CADASTRAL 422-C, ET CE, CONFORMEMENT A LA LOI 8 GEO. VI, CHAPITRE 57".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour d'avril 1962.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-199

****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Co seil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $12,000.oo, EN VERTU DE LA LOI 15-16 GEO. VI, CHAPITRE 76, POUR FINS INDUSTRIELLES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour d'avril 1962.

(Signé) Jacques Leblanc,
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-200

****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HEURE DE FERMETURE DES MAGASINS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour d'avril 1962.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Approbation par Commission municipale d'un emprunt temporaire de $500,000.oo

Recommandation par le Ministère des Affaires municipales de s'abonner à l'Association Canadienne d'Urbanisme.

Lettre de l'Union des municipalités concernant les oeuvres d'Art; une exposition des oeuvres d'Art sera tenu à Bruxelle Belgique, en juin 1963.

Demande d'une page dans programme-souvenir par les Frontiersmen, dont le congrès sera tenu à Rimouski, les 21 et 22 juillet prochains.

Séance du 16 avril, suite de la correspondance lue
****

Remerciements des familles Lefêbvre et de Mme Lionel Rheault, pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Gérard Lefêbvre, soeur de Mme Rheault.

Résolution de la Société St-Jean-Bte, section Ste-Madeleine, suggérant aux membres du Conseil de laisser les choses telles qu'elles sont, pour ce qui a trait à la bibliothèque.

Offre de M. Aimé Marchand pour l'achat d'une partie des lots 387-1520-1 et 387-1521-1.

Réclamation de M. Roger Brière, 16 St-Laurent pour dommages causés dans sa cave à cause de la défectuosité de l'égout.

Réclamation de Mme J. P. Robichaud 144 Pie-XII, pour dommages à son gazon et bris d'un arbre par notre machinerie.

Réclamation de M. Roger Héroux, 64 Thibeau pour dommages à son automobile.

Réclamation de M. Rosaire Brière, 486 Leduc pour bris de sa clôture par notre machinerie.

Réclamation de M. Arthur Dumont, 70 Montplaisir, pour dommages à son parterre par notre machinerie.

Réclamation de M. Alex Simard, 195 Le Boulanger pour dommages à son automobile dans un trou.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. R. Desrosiers
LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 24 avril 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-201 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 16 avril 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-202 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault

ET RESOLU que les comptes au montant total de $16,459.26 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 31	$ 4,510.59	Paie No. 32	$ 5,629.96
Ass.Commissaires Ind.	25.00	Bur.Enrégistrement	5.30
Budge Carbons & Ribbons	13.52	Cap Fire Equipment	26.00
C.P.R. Express	8.20	Cie Const.Dollard	161.00
Cité du Cap	28.43	Féd.Oeuvres de Charité	2,500.00
Gauthier Radio T.V.Enrg	93.23	Highway Paving Co.Ltd	323.60
Geo. Héroux	1.62	Moise Hébert	4.34
Inter-City Transport	8.11	Librairie Morin Inc	82.64
Jules Milette	64.00	Bérard Pellerin	45.98
Rec.Gén.du Canada	260.00	Upton Bradeen & James Ltd	90.84
Verrerie du Cap Enrg	34.35	Villemaire Frères Ltée	67.60
Wilson & Lafleur	13.30	Cité du Cap (M.Lachapelle)	50.00
G. Baribeau et Al	1,244.99	Conseil de la Cité	1,166.66
			$16,459.26

Adopté

****

Rés. No. 15-203 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer une intervention dans une vente par M. Willie Royer à la Caisse Populaire Ste-Famille, aux fins de rectifier la cession que la corporation de la Cité a consentie à M. Arthur Janvier, devant Me Paul Boucher, Notaire, le 3 septembre 1932.

En vertu de la dite cession, la Cité du Cap-de-la-Madeleine avait cèdé audit Arthur Janvier entr'autres immeubles, le terrain faisant l'objet de la vente Willie Royer à la Caisse Populaire Ste-Famille.

Cette intervention a pour but de faire porter la description cadastrale du terrain contre partie des lots 406 et partie 406-48.

Adopté

****

Rés. No. 15-204 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers soit autorisé à négocier pour et au nom de la Cité, la cession par les autorités du Ministère des Terres et Forêts, des lots 417-A et 417-B du cadastre officiel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 15-205
****

ATTENDU que le règlement no. 380 a été adopté suivant toutes les formalités requises.

ATTENDU que ledit règlement no. 380 permet l'installation d'un collecteur d'égout de 72 pouces de diamètre sur une distance de 500 pieds rue Du Parc, entre les rues St-Laurent et la ligne de division des lots 546 et 547.

ATTENDU qu'il serait dans le plus grand avantage de la corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine en général et des contribuables en particulier, que ce collecteur de 72 pouces de diamètre soit remplacé par un collecteur de 42 pouces sur la rue Du Parc, dans la ligne comprise entre la rue St-Laurent et la ligne de division des lots 546 et 547 et construit sur une distance de 550 pieds.

ATTENDU qu'avec l'économie réalisée avec ce changement la corporation disposera, suivant dires d'experts, d'une somme d'environ $4,000.oo et qu'il y aurait lieu d'employer cette somme en installant un égout collecteur de 60 pouces de diamètre sur une distance de 100 pieds sur la rue St-Laurent, dont le point de départ serait la rue Du Parc en allant vers le Nord.

ATTENDU que le règlement 380 permet l'installation d'une conduite de béton de 18 pouces de diamètre sur la rue Lorette entre les rues Jean-Marchand et Ste-Madeleine sur une distance de 530 pieds et qu'il y aurait plutôt lieu de poser une conduite de 18 pouces de diamètre sur la rue Jean-Marchand entre Massicotte et Morrissette sur une distance de 464 pieds et une conduite de 15 pouces de diamètre entre Massicotte et Lorette sur une distance de 463 pieds.

ATTENDU qu'il y aurait lieu également de changer l'égout de 9 pouces de diamètre et l'aqueduc de 1/4 de pouce de diamètre existant sur la rue Lorette, entre Ste-Madeleine et Loranger par une conduite de 12 pouces en béton sur une distance de 287 pieds et une conduite de 4 pouces de diamètre en fonte sur une distance de 336 pieds.

ATTENDU que les modifications ci-devant énumérées n'augmentent pas les charges des contribuables ni ne changent l'objet du règlement no. 380.

IL EST EN CONSEQUENCE proposé par l'échevin J. Lachapelle, secondé par l'échevin R. Lepage et unanimement résolu de remplacer le collecteur de 72 pouces de diamètre par un collecteur de 42 pouces sur la rue Du Parc, dans la ligne comprise entre la rue St-Laurent et la ligne de division des lots 546 et 547 sur une distance de 550 pieds et d'installer un égout collecteur de 60 pouces de diamètre sur une distance de 100 pieds sur la rue St-Laurent, dont le point de départ serait la rue Du Parc en allant vers le Nord; de poser une conduite de 18 pouces de diamètre sur la rue Jean-Marchand entre Massicotte et Morrissette sur une distance de 464 pieds et une conduite de 15 pouces de diamètre entre Massicotte et Lorette sur une distance de 463 pieds; de poser sur la rue Lorette entre Ste-Madeleine et Loranger une conduite de 12 pouces en béton sur une distance de 287 pieds et une conduite de 4 pouces de diamètre en fonte sur une distance de 336 pieds.

Suite de la présente résolution page suivante

****

Résolution No. 15-205, suite
****

Que copie de la dite résolution soit soumise à la Commission municipale et au Ministre des Affaires municipales de Québec, pour approbation.

L'Echevin L. Rheault enrégistre sa dissidence en ce qui concerne le projet de la rue Du Parc.

Adopté

****

Rés. No. 15-206
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Louis Georges Lemire, citoyen avantageusement connu de la paroisse Ste-Cécile des Trois-Rivières et frère de M. Armand Lemire, Echevin du quartier No. 4 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Lemire et tout spécialement à M. Armand Lemire, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires de deux Grands-Messes pour le repos de l'âme du disparu ainsi qu'un tribut floral.

Adopté

****

Rés. No. 15-207 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 13 avril 1962, l'autorisation de se former en syndicat coopératif à responsabilité ltée, sous le nom de:
"COOPERATIVE D'HABITATIONS LE CASTOR" avec sa place d'affaires en la Cité du Cap-de-la-Madeleine et possibilité d'affaires en la Cité des Trois-Rivières.

Adopté

****

Rés. No. 15-208 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 226-I, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226, CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-209 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 226-I, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 226' CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SYSTEME D'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-210 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 222-C intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-211 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 222-C intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-212 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 386 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A DISPOSER, LOUER OU VENDRE POUR FINS INDUSTRIELLES SEULEMENT, PARTIE DU TERRAIN DE L'AEROPORT, D'UNE SUPERFICIE DE UN ACRE, TERRAIN CONNU COMME ETANT PARTIE DU LOT CADASTRAL 422-C ET DU LOT 423, ET CE, CONFORMEMENT A LA LOI 8 GEO. VI, CHAPITRE 57", soit adopté en première lecture, après amendement autorisant le Conseil à disposer d'un âcre au lieu de cinq.

Adopté

****

Rés. No. 15-213 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 386 intitulé, "REGLEMENT POUR AUTORISER LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A DISPOSER, LOUER OU VENDRE POUR FINS INDUSTRIELLES SEULEMENT, PARTIE DU TERRAIN DE L'AEROPORT, d,une superficie de un acre, TERRAIN CONNU COMME ETANT PARTIE DU LOT 422-C ET DU LOT 423, ET CE, CONFORMEMENT A LA LOI 8 GEO. V1, CHAPITRE 57", soit adopté en deuxième et dernière lecture, après amendement autorisant le Conseil à disposer d'un âcre au lieu de cinq.

Adopté

****

Rés. No. 15-214 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil fixe les 10 et 11ièmes jour de mai 1962, jours durant lesquels les électeurs, propriétaires d'immeubles imposables seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 386.autorisant le Conseil à disposer, louer ou vendre pour fins industrielles seulement, partie des terrains de l'Aéroport portant les numéros de cadastre 422-C et 423, et ce, depuis 9.oo heures de l'avant-midi jusqu'à 8.oo heures du soir.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-215
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 311, TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCES, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIS ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de mai 1962.

(Signé(Jacques Lachapelle,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Notaire G. G. Garceau demandant de passer résolution pour la formation d'un syndicat appelé "COOPERATIVEE D'HABITATIONS LE CASTOR".

M. Clément Beaudoin, paysagiste, offre ses services à la Cité.

La Cie de Transport St-Maurice demande d'appuyer ses efforts dans le but d'empêcher la "Cie Tro-Car Inc" qui voyage gratuitement les passagers au centre d'achat, d'opérer.

Demande de contribuer à la campagne de souscription du "Foyer Mariebourg".

Réclamation de M. le Dr. Florent Groleau pour touage de sa voiture.

Réclamation de M. Paul Milette pour le bris de sa clôture par notre machinerie.

Réclamation de M. Antonio Gagné pour dommage à ses arbustes et son parterre.

Réclamation de M. Julien Jacob, par l'entremise de son Procureur, Me Robert Lajoie, accident du 8 janvier 1962, intersection Latreille et Des Erables.

Réclamation de M. Alfred Lafrenière pour dommages à sa voiture, en passant sur un puisard découvert.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER
J. Real Desrosiers — LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieux et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30ième jour du mois d'avril 1962, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-216 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 24 avril 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-217 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $20,315.34 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 33	$ 4,366.09	Paie 34	$ 5,800.89
Ass.Int.Mac.Local 2220	204.00	Ass.Estmateurs Mun.	10.00
Normand Buchanan	14.85	Cité du Cap	84.33
C. P. R. Express	1.60	Champlain Express	7.74
Garage Vallée & Fils	5.20	Gaston Buisson	56.15
Emile Hamel	2.25	Hewitt Euipment	3.77
Imp. St-Patrice Enrg	189.69	Imp. St-Arnaud Enrg	160.77
Imp. Vallières Enrg	132.99	L'Art Graphique	233.19
Chs Lévesque	24.71	Chs Lévesque	1,934.26
Lynn McLoed Eng.	20.90	Rec.Gén. du Canada	80.00
Shawinigan W & P Co	4,653.52	Texaco Canada Ltd	2,278.43
M. Jac. Lachapelle	50.00		
			$20,315.34

Adopté

****

Rés No. 15-218
****

CONSIDERANT qu'en date du 15 janvier 1962, le Conseil demandait l'établissement d'un passage à niveau, rue Des Erables, dans la partie comprise entre les rues Des Vétérans et DeGrandmont;

CONSIDERANT que le 4 avril 1962, la compagnie Pacifique Canadien estimait que le déplacement de certaines voies d'évitement coûterait la somme de $15,000.oo;

EN CONSEQUENCE il est proposé par l'échevin L.Rheault, appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil demande à la Commission des Transports du Canada, l'établissement d'un passage à niveau, rue St-Philippe, entre les rues Des Vétérans et DeGrandmont, soit à une distance de 750 pieds à l'Est de la rue Des Erables et que les procédures entreprises pour l'établissement d'un passage à niveau rue Des Erables soient discontinuées.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Commission des Transports du Canada et à la compagnie du Pacifique Canadien.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-219
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je prposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 380 CONCERNANT L'INSTALLATION DE COLLECTEUR D'EGOUT, CONDUITES D'AQUEDUC ETC. ETC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois d'avril 1962.

(Signé) Jacques Lachapelle Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-220
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE $15,000.oo.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleibe, ce 30ième jour du mois d'avril 1962.

(Signé) Jacques Leblanc, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Brunet pour sympathies témoignées lors du décès de M. Jean-Marie Brunet, Directeur du département de la Police des Trois-Rivières.

Invitation de déléguer le Directeur au Congrès des Chefs de Police à "percé", Gaspésie.

Offre de The Model Plan de cèder à la Cité, une portion de terrain pour la continuation de l'égout rue Barkoff.

M. Francois Durocher, 239 Beauchemin demande permission d'utiliser l'Aéroport pour fins sportives et développer l'aviation privée.

Lettre de M. Louis Trépanier se plaignant des taux de l'eau et des vidanges pour son hôtel.

Lettre de M. H. P. Sauvageau, adressée à MM. Henri Girard Ing. Pro., et Jos. Désaulniers, surintendant, demandant le privilège de chauffer l'arrosoir.

Réclamation de Mme J. A. Cloutier pour le bris de sa clôture par notre machinerie.

Réclamation de M. Aimé Breton pour dommages au terrassement à sa résidence du 316 Loranger, par notre machinerie.

Avis Légal de Me Guy Lebrun concernant la règlementation de la danse.

Avis légal de Me Guy Lebrun, concernant l'imposition d'une licence de commerce aux exploitants du service d'achat Mauricien et la Cité des aubaines.

Avis légal de Me Guy Lebrun, concernant le paiement des trottoirs sur le lot 560-89.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. Réal Desrosiers
LE MAIRE

##
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Maurice Ayotte, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Maurice Ayotte

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce premier mai 1962.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Maurice Ayotte, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Maurice Ayotte

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce premier mai 1962.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
##

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7ième jour de mai 1962, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-221
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de Madame Donat Dudemaine, de Berthierville, mère de Madame H. R. Lachance, dont l'époux est directeur du département de la Police au Cap-de-la-Madeleine..

Ce Conseil présente donc à la famille Dudemaine et plus spécialement à Mme H. R. Lachance, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la Cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

****

Rés. No. 15-222 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 30 avril 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-223 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $178,333.12 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 35	$ 4,374.79	Paie No. 36	$ 5,932.34
Apeco of Canada Ltd	161.88	Austin Toilet Service	26.10
Acces.Outillages Ltée	295.36	Ban.Can.Nationale	83,972.24
Cité du Cap	168.87	Cité du Cap	1,400.00
Cap Mach.Shop	248.30	Cie Const.Dollard	243.74
Cie Const.Laviolette	228.00	Délisle Auto	1,145.86
Gaston Buisson	112.32	Geo.Gauvin & Fils	158.76
Antoine Gauthier	10.22	Geo.Gariépy A. G.	1,260.00
Formules Municipales Ltée	6.85	Freeman Corporation	15.00
F.Hughes & Associates Inc	682.76	R.J.Lévesque & Fils	2,128.55
H.Massicotte & Frères	465.65	Produits Ciment St-Maur.	1,561.56
Royal Insurance	13,822.82	Royal Insurance	2,881.15
L.O.Trottier & Fils	490.00	Chs Turcotte & Fils	108.21
Jean-Paul Veillette	200.00	Worcester - Rockwood Ltée re: Tooke Bros.	39,936.00
Produits ciment St-Maurice - Re;		Cie Const.Laviolette	13,214.14
Produits ciment St-Maurice - Re:		Cie Cons. Dollard	3,081.65
			$178,333.12

Adopté

****

Rés. No. 15-224 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot 55 du cadastre officiel de la Cité, préparé par l'arpenteur Edouard Lair, en date du 30 avril 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-225 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 387 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE $15,000.00", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-226 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 387 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE $15,000.00", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

****

Rés. No. 15-227 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, par avis public, pour "lundi" le 14 mai 1962 à 8.00 heures P. M. à l'Hôtel de Ville relativement au règlement No. 387 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE $15,000.00" et ce, en conformité avec le chapitre 219A des Statuts Refondus de Québec 1941, et suivant l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

********** Adopté

AVIS DE MOTION No. 15-228
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour de mai 1962. ****************

(Signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-229
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Mafeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT TRAITANT DES LICENCES DE COMMERCES, TAXES SPECIALES OU DROITS SPECIFIQUES DE PERMIES ET AUTRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour de mai 1962.

(Signé) Jacques Leblanc,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Congrès de l'Association des Chefs de Police à Percé les 26, 27 et 28 juin 1962.

Lettre de Me Alfred Nadeau de la Commission municipale nous avisant qu'il faut passer un règlement si nous voulons amender le règlement No. 380. Collecteurs d'égout etc..

Approbation par la Commission et le Ministère des Affaires municipale du règlement No. 385 au montant de $152,000.oo pour la construction de trottoirs.

Demande de contribution au Comité Protecteur Féminin des Guides Catholiques.

M. Léo Duhaime demande amendement au règlement de zonage, pour lui permettre de construire un garage rue St-Paul.

Lettre de Régional Asphalt concernant le pavage en béton de la rue Rochefort.et coût approximatif pour la fondation.

La Cie de Const. Laviolette demande de majorer ses prix pour la pose de puisards.

Requête de propriétaires se plaignant de la fumée de la Compagnie Norton.

L'Association des Fanfares Amateurs demande page, dans programme-souvenir.

La Commission Touristique de la Mauricie demande octroi de $350.oo.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — Le Greffier.
J. R. Desrosiers — Le Maire

#&#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée du Conseil de cette Cité laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 14 mai 1962 à 7.oo hrs P. M.à laquelle assemblée étaient présents Son Hon. le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J.Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-230 — Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 7 mai 1962, soit et est par les présents adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-231 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $58,871.13 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 37	$ 4,442.47	Paie No. 38	$ 5,591.56
P. V. Ayotte Ltée	62.68	Brindle & Ban.Can.Nat.	4,646.25
Bur.Enrégistrement	18.30	Cité du Cap	186.65
Collins Body Shop	230.01	Bell Téléphone	700.43
Club Richelieu Cap	100.00	Yvon Fournier	185.00
Fleuriste Yola	22.88	Imperial Oil Ltd	101.83
Lebrun Auto Inc.	137.17	Massicotte & Fils Ltée	1,119.00
Massicotte & Fils Ltée	1,414.67	H.Massicotte & Frères	15.60
H.Massicotte & Frères	1,245.42	M.Electric Ltée	159.89
Morin & Frères Inc	167.30	Hon.Min.Finances Qué.	303.10
Hon.Min.Finances Qué.	10.00	Matteau Radio Electronique	75.62
John Milleh, 3-Rivé.	46.70	Hon.Min.Finances	238.25
Rec.Gén.du Canada	1,511.45	Rec.Gén.du Canada	554.88
Rec.Gén. du Canada	39.00	Restaurant Penn-Mass	62.43
Royal Insurance Co.Ltd	25.00	Protonotaire Cour Sup.	41.77
Prudentia	25.00	Shell Oil Co Of Canada	14.98
Soeurs Grises de la Croix	5,000.00	Sanfax Corp.	411.84
Cie Const.Laviolette	14,000.00	Cie Const.Laviolette	12,000.00
Cie Const. Laviolette	3,984.00		
			$58,871.13

Adopté
****

Rés. No. 15-232 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique de ce soir spécialement pour l'adoption du procès-verbal de la dite assemblée et sur toutes autres choses inachevées.

Adopté
****

Rés. No. 15-233 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, tenue ce jour, 14 mai 1962, entre huit et dix heures du soir, relativement au règlement No. 387, autorisant le Conseil à se constituer un fonds industriel au montant de $15,000.oo, soit acceptée tel que soumis.

Adopté
****

AVIS DE MOTION No. 15-234
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $15,000.00, EN VERTU DU REGLEMENT No. 387, ADOPTE EN DATE DU 7 MAI 1962, INTITULE REGLEMENT AUTORISANT LA CONSEIL A CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE $15,000.00".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de mai 1962.

(Signé) Jacques Leblanc, Echevin du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-235
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumattrai à ce Conseil à une prochaine séance, UN RÈGLEMENT INTITULE "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR CERTAINS DEBOURSES EN VU DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES ERABLES, DE LA RUE LONGVAL A LA RUE NOTRE DAME".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de mai 1962.

(Signé) Jacques Leblanc, Echevin du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-236 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la soumission de la compagnie "MASSICOTTE & FILS LIMITEE", en date du 14 mai 1962, au prix de $45,400.00, pour la construction de l'égout collecteur sur les rues Du Parc, Vaillancourt, Cambray, St-Laurent et de l'Armée, tel que montré au plan et décrit aux devis, soit acceptée.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-237 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de la compagnie "TROIS RIVIERES CHRYSLER LTEE", en date du 14 mai 1962, pour une automobile Dodge, modèle "Dart", 1962, en échange du Ford de la Police, 1960, et ce, au prix de $1,881.31, le tout suivant les descriptions énumérées à la dite soumission en date dudit 14 mai 1962.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de l'Union des Municipalités relativement au Congrès de l'Association des Commissaires Industriels à l'Alpine Inn, à Ste-Marguerite les 13, 14 et 15 juin prochains.

Lettre de R. Beaulieu des Affaires Municipales nous avisant que la création du fonds industriel de $15,000.oo, semble acceptable.

L'Association Canadienne d'Urbanisme tiendra son Congrès à Arvida, les 7, 8 et 9 juin prochains.

Invitation de visiter Kiosque de Pierre Thibault au Palais du Commerce,ldu 11 au 20 mai courant.

Remerciements de Mme Louis Allyson et du Conseil des Trois-Rivières, pour sympathies témoignées lors du Décès de M Louis Allyson.

Remerciements de la famille Carpentier, pour sympathies témoignées lors du décès de M. William Carpentier.

M. R. Lefèbvre demande l'usage du terrain de l'Aéroport, pour la présentation du cirque "Christiani Walace Bros", le 27 juin prochain. Une garantie de $500.oo est assurée à l'O.T.J.Ste-Bernadette.

Réclamation de Mme Lucien Dostaler 301 St-Laurent pour le bris de sa clôture.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — Le Greffier

[signature] — Le Maire

****
&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "mardi" le 22ième jour du mois de mai 1962, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-238 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 14 mai 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-239 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $54,614.47, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 39	$ 4,688.92	Paie No. 40	$ 7,548.25
Ass.Int.Mach.local 2220	225.00	Jean Banville Inc	42.35
Martin Bergeron	18.72	P.E.Bergeron Machineries	7.39
Garage H. Béliveau	15.15	Gaston Buisson	1.04
Carrière Marchand Ltée	852.94	Carrière St-Maurice Inc	1,124.69
Carrière St-Maurice Inc	3,424.89	Cité du Cap	64.25
C. P. R.	16.81	C. P. R.	157.11
Cité de 3-Rivières	490.00	Canadian Industries Ltd	49.50
Chs Cusson Ltd	130.46	C. P. R. Express	12.95
Cap Auto Seat Covers	7.50	P. A. Gouin Ltée	162.23
Benoit Hélie	328.50	R.E. Lévesque	4,935.00
Lynn McLeod Eng.	6.76	Montreal Bearing Serv.	26.09
Montreal Bearing Service	4.16	K.-Mukstadt	31.30
Rec.Gén. du Canada	70.00	St-Maur.Finance Corp	7.28
Zurich Insurance	1,227.91	Tooke Bros. Ltd	2,500.00
Cie Const.Dollard	1,344.28	Cie Const.Dollard	1,993.94
Cie Const.Dollard	16,000.00	Cie Const-Dollard	7,000.00
L. O. C.	100.00		
			$54,614.47

Adopté

****

Rés. No. 15-240 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte du Ministère des "Terres et Forêts" de la province de Québec, et ce, pour le prix de $1,000.oo, les lots 417-A et 417-B du cadastre officiel de la Cité et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer tout contrat, document ou autre concernant la présente transaction.

Adopté

****

Rés. No. 15-241
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Joseph Rochefort, propriétaire résidant de cette Cité depuis toujours et beau-frère de l'échevin Armand Lemire du quartier No. 4 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce Conseil présente donc aux familles Rochefort ainsi qu'à l'échevin et Madame Lemire, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Boisvert et Lacoursière pour sympathies témoignées lors du décès de M. Docithée Boisvert.

L'établissement d'un centre de loisirs recommandé par Mmes Conrad Juneau et Joseph Plante de la rue St-Alphonse.

La Commission des Transports du Canada demande plan indiquant passage projeté à travers le C.P.R. à la 4ième rue.

Invitation de Caritas 3-Rivières d'assister à une réunion à l'Ecole Père-Daniel, le 19 mai courant.

Détails sur le congrès de l'Association Canadienne d'Urbanisme qui sera tenue à "Arvida" les 13,14,15 et 16 juin prochains.

Avis de la Régie des Alcools de l'émission d'un permis de taverne à M. Noé Houle à 600 Thibeau.

La Chambre de Commerce demande octroi habituel et soumet un rapport des activités, financien et prévisions budgétaires 1962-63.

La Christian Brethren Church demande de mettre dans colonne non imposable un certain terrain situé rue St-Pierre

Réclamation de Lavergne et Frères pour dommages à la suite du bris d'un tuyau d'eau."OUVERTURE DES SOUMISSIONS PICK UP".

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28ième jour de mai 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-242 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 mai 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-243 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $61,672.05 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 41	$ 4,329.59	Paie No. 42	$ 8,430.14
Austin Toilet Services	17.00	P. V. Ayotte Ltée	17.79
Apeco of Canada ltd	72.49	Banque Rayale du Canada	33.55
G. Baribeau et Al.	1,344.99	B. L. Oil Enrg.	64.00
Chs Cusson ltd	1,414.85	Cité du Cap (M.Lachapelle)	50.00
Illumination & Shaw.W&P.Co	400.00	Charbonnerie Champlain	300.00
Conseil de la Cité	1,166.66	Garage Charest & Frères	289.39
Kimball Auto 3-Riv.	380.29	Assurance Lautienne	409.45
Hon.Min.Finances Qué.	7,797.48	Imp. St-Patrice	99.11
L'Art Graphique	264.31	Imp.St-Arnaud	182.83
Imp.Vallières	11.55	3-Riv.Auto Electric	455.41
Pressure Pipe Canada Iron, Re:		Cie Const. Laviolette	25,514.82
Cie de Const.Laviolette	2,657.00		
Cie Const. Laviolette et		Banque Canadienne Nationale	2,500.00
Cie Const. Laviolette et		Banque Canadienne Nationale	2,768.85
L. O. Trottier & Fils	700.50		

$61,672.05

Adopté

****

Rés. No. 15-244 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Henri Geo-Grenier, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 418-subdivision 653, devant servir au prolongement de la rue St-Laurent, entre de l'Armée et la voie ferrée du Pacifique Canadien.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à,le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-245 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Maire et le Gérant de la Cité soient et sont par les présentes autorisé à signer pour et au nom de la dite Cité, la nouvelle convention collective entre l'Association des Policiers et Pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et la dite Cité.

Adopté

****

Rés. No. 15-246 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 380-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 380, CONCERNANT L'INSTALLATION DE COLLECTEURS D'EGOUT, CONDUITES D'AQUEDUC ETC. ETC"., soit adopté en première lecture.

L'ECHEVIN J. LACHAPELLE ENREGISTRE SA DISSIDENCE

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-247
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour du mois de mai 1962.

(Signé) Jean-Paul Lavergne, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Mme Osias Giguère demande l'établissement d'un centre de loisirs.

Le Pacifique Canadien demande plan et profil concernant le passage à niveau rpojté, rue St-Philippe.

Félicitations de la Chambre de Commerce pourl'amélioration à l'éclairage des rues.

La Chambre de Commerce demande de passer un règlement de l'heure de fermeture des magasins.

Approbation par la Commission municipale et le Ministere des affaires municipales avec l'assentiment du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du règlement de $15,000.o, fonds industriel.

La Carrière St-Maurice par l'entremise de M. Eric Héroux, demande que la Cité retienne à même les paiements à faire à la Cie de Construction Laviolette, un montant de $11,319.01 du par la dite Cie de Const. Laviolette à Carrière St-Maurice Inc.

MacLean Hunter Publishing Co. sollicite l'abonnement des Membres du Conseil à la rvue "Cités et Villes".

Remerciements de "Caritas 3-Rivières pour contribution de la Cité.

Offre de M. Henri Geo. Grenier de cèder à la Cité le lot 418-653, prolongement de la rue St-Laurent entre de l'Armée et la voie ferrée.

Réclamation au montant de $17,506.35 de la Commission Scolaire du Cap à la suite des dommages causés par l'inondation en date du 12 février 1962.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, ANDRE LEDUC, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

André Leduc

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
4ième jour de juin 1962.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, André Leduc, nommé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

André Leduc

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce

4ième jour de juin 1962.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 4 juin 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-248 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 28 mai 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-249 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $50,305.45 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 43	$ 4,287.87	Paie No. 44	$ 8,726.91
Cie Bois St-Laurent	74.94	Cap Fire Equipment	18.72
Cap Fire Equipment	58.89	Champlain Express	15.16
Cap Machine Shop	420.95	Cité du Cap	89.38
Chs Cusson Ltd	15,000.00	Antoine Gauthier	41.84
Hewitt Equipment	52.01	Highway Paving Co.Ltd	204.11
Francis Hankin	287.89	Imperial Oil Ltd	62.23
Kimball Auto	88.20	Langlois Télévision	59.50
Loranger,Molesworth	3,866.30	Procure Mauricienne	16.60
J. R. Saulnier	15.15	Shawinigan W & P	4,435.89
Shawinigan W & P.	482.06	H. P. Thibeau	355.68
Cie Const.Laviolette et Banque Canadienne Nationale			10,000.00
Cie de Construction Laviolette Ltée			1,645.17
			$50,305.45

Adopté

****

Rés. No. 15-250 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les listes électorales municipales pour l'année 1962, telles que préparées par le Greffier de la Cité, soient acceptées et approuvées telles que soumises.

Adopté

****

Rés. No. 15-251 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot 143 du cadastre officiel de la Cité, fait et préparé par l'Arpenteur Ernest L. Duplessis, en date du 27 avril 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-252 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil cède de gré à gré à M. Maurice Beaudin, et ce, au prix de 2¢ le pied carré, pour l'établissement d'une industrie, une portion de terrain de 300 pieds de largeur en front de la rue "Lapointe" par une profondeur de 125 pieds, prise à même les lots partie 422-C, partie 423 et partie de la subdivision 36 du cadastre 423.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer tout document concernant cette dite vente de gré à gré.

Adopté

****

Rés. No. 15-253 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de The Model Plan Development Corp., et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar partie du lot 415-1 pour le prolongement de la rue Vachon et pour l'ouverture d'une rue reliant la dite rue Vachon à la rue Boucher.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-254 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Alphonse Thibeau, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, partie du lot 412 pour le prolongement de la rue Vachon.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-255 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Marcel Dumoulin, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, 30 pieds carrés de terrain, faisant partie du lot 221 pour l'élargissement de la rue St-Jean-Baptiste.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-256 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. et Mme Wilfrid Joyal, une portion de terrain égale à 270 pieds carrés faisant partie des lots 223 et 224-A pour l'élargissement de la rue St-Jean-Baptiste et ce, au prix de 54¢ le pied carré.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-257 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Edmond Lessard, une portion de terrain faisant partie du lot 222 pour l'élargissement de la rue St-Jean-Baptiste représentant 365 pieds carrés de terrain, et ce, pour le prix de $200.oo.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-258 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 380-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 380, CONCERNANT L'INSTALLATION DE COLLECTEURS D'EGOUT, CONDUITES D'AQUEDUC ETC. ETC"., soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-259 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, par avis public, pour "lundi" le 11 juin 1962, à 8.oo heures P. M. à l'Hôtel de Ville relativement au règlement No. 380-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 380, CONCERNANT L'INSTALLATION DE COLLECTEURS D'EGOUT, CONDUITES D'AQUEDUC ETC ETC.", et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Rémerciements des familles Lemire pour sympathies témoignées lors du décès de M. Louis Geo. Lemire.

Remerciements des familles Dudemaine et de Mme Lachance, pour sympathies témoignées lors du décès de MMe Donat Dudemaine.

Remerciements des familles Racine pour sympathies témoignées lors du décès de M. Alphéus Racine.

L'Association Canadienne d'Urbanisme réitère son invitation d'assister à son congrès à Arvida les 7, 8 et 9 juin 1962.

Lettre du Ministère de l'INdustrie et du Commerce nous avisant de l'étude du règlement créant un fonds industriel.

La cie de Forage International Ltée offre ses services à la Cité

SUITE PAGE SUIVANTE
****

"Séance du 4 juin 1962, suite"
****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de "London Ontario" concernant le Bill C-42 du Fédéral permettant à la Société d'Hypothèques et de Logements de prolonger la limite de prêts pour le système d'égout.

Les Chevaliers de Champlain protestent contre la multiplication des tavernes et autres établissements licenciés de même que la Ligue du Sacré-Coeur de St-Odilom.

La Société Canadienne du Cancer demande contribution de la Cité avec recommandation du Gouverneur Général du Canada Son Exc. Geo. Vanier.

Approbation par le Ministère de la Santé des travaux prévus au règlement No. 380-A.

Réclamation de M. Genest Veillette à la suite d'un accident de travail.

Réclamation du magasion Lavergne et Frère à la suite de l'inondation de la cave.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
###

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil dem la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 11ième jour de juin 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.
****

Rés. No. 15-260 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 4 juin 1962 soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Rés No. 15-261 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $106,601.02 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 45	$ 4,644.34	Paie No. 46	$ 8,378.71
Ban.Can.Nationale	37,992.07	Brindle & Ban.Can.Nat	3,717.00
Cité du Cap	60.89	Comptoir Musical Fillion	65.08
Cie Const.Dollard	535.00	P.A.Gouin Ltée	95.69
Garage Vallée & Fils	5.00	Nat.Cash Register Co.	78.00
Laurentide Ready-Mix Equip	939.75	Lynn McLeod Eng.Supplies	39.48
Lynn McLeod Eng.Supplies	14.51	C.O.Monat & Cie Ltée	177.92
Montreal Blue Prints	65.70	Librairie Morin Inc	434.12
Hon.Min.Finances Qué.	208.47	Ministre des Finances	10.00
Ministre des Finances	40.00	Ministre des Finances	332.80
Protonotaire Cour Sup.	77.26	Produits Nordo	99.76
Prod.Ciment St-Maurice Ltée	303.55	Quebec Safety Equip.	8.27
Rec.Général du Canada	107.00	Rec.Général du Canada	1,662.00
Rec.Général du Canada	691.96	Reynolds Aluminum Co	36.91
Armand Roy & Fils Ltée	160.00	Paul-Em. Roy	335.28
Russell-Hipwell Engines	180.64	Albéric Roy, notaire	60.50
Roga Metals Inc	3,733.44	Roga Metals Inc.	2,792.92

Suite des comptes page suivante
****

Rés. No. 15-261 - Les comptes - suite
****

Roga Metals Inc	$ 180.96	Francois Rouette	$ 940.24
Francois Rouette	109.16	The Sanfax Corp	257.40
L.O.Trottier & Fils Ltée	258.50	Zurich Insurance	1,229.27
Roga Metals Inc Cie Laviolette Ltée			1,357.20
Roga Metals Inc Cie Laviolette Ltée			90.48
Pressure Pipe Div. Can. Iron Cie Laviolette Ltée			7,990.69
Produits Ciment St-Maurice Cie Laviolette Ltée			1,319.52
Produites de ciment St-Maurice Ltée			5,783.58
Cie de Construction Dollard Ltée			6,500.00
Cie Construction Laviolette vs Ban Can. Nationale			8,500.00
Lavergne et Frère			4,000.00
			$106, 601.02

Adopté
****

Rés. No. 15-262 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, par tranches, une somme de $750,000.oo pour payer des travaux de collecteurs d'égout, conduites d'aqueduc, excavation et fondation de rues, installation de puisards et pavage, exécutés et à être exécutés en vertu du règlement No. 380, approuvé par la Commission et le Ministère des Affaires municipales aux dates respectives du 30 et 31 août 1961, la dite somme devant être remboursée à même la vente des obligations dudit règlement No. 380.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $750,000.oo.

Adopté
****

Rés. No. 15-263 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la présente soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique de ce soir, spécialement pour l'adoption du procès-verbal de la dite assemblée publique concernant le règlement No. 380-A amendant le règlement No. 380 et sur toutes autres choses non terminées.

Adopté
****

Rés. No. 15-264 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle,

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 11 juin 1962, de 8.oo heures à 10.oo heures P. M. relativement au règlement Np. 380-A amendant le règlement No. 380, soit adopté tel que soumis.

Adopté
****

Rés. No. 15-265 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 388 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $15,000.00 EN VERTU DU REGLEMENT No. 387, ADOPTE EN DATE DU 7 MAI 1962, INTITULE REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE $15,000.oo, soit adopté en première lecture.

Adopté
****

15-266 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 388 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $15,000.oo EN VERTU DU REGLEMENT No. 387, ADOPTE EN DATE DU 7 MAI 1962 INTITULE REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE $15,000.oo" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté
****

AVIS DE MOTION No. 15-267
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce llième jour du mois de juin 1962. (Signé) Jacques Lachapelle, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-268
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'OUVERTURE, L'çLARGISSEMENT ET L'AMELIORATION DE CERTAINES RUES DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce llième jour du mois de juin 1962.

(Signé) Rodrigue Lepage
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-269 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la soumission de "La Cie de Construction Dollard Ltée" en date du 7ième jour de mai 1962, au prix de $36,972.90 pour la construction de l'égout collecteur sur les rues Turmel, St-Irenée, Rousseau, Roy, St-Lazare, Désilets, St-Laurent, Lorette et Jean-Marchand, tel que montré au plan et décrit aux devis, soit acceptée.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de la famille Faucher pour sympathies témoignées lors du décès de M. Gérard Faucher.

Réclamation de la carrière St-Maurice, par l'entremise de son Procureur, Me. Gérald Héroux, VS Cie de Construction Laviolette; montant $11,319.01.

Lettre de la Commission des Transports concernant le passage à niveau, rue St-Philippe.

Autre lettre de la Commission des Transports concernant passage pour piétons à travers le C. P. R. à la 4e rue.

Lettre de M. Albert Lebel, 116 Rochefort demandant demandant de faire enlever un "GAIL" en face de chez lui.

Lettre de M. Hubert Vallières, 37 Ste-Madeleine, demandant d'asphalter la côte publique et allonger la montée du trottoir d'environ 40 pieds.

Lettre de Me Richard Bealieu du Ministère des Affaires municipales disant que le projet de règlement au montant de $15,000.oo , fonds industriel, est satisfaisant au point de vue légal.

Réclamation de M. Jean Leblanc, 80 Pie-Xll à la suite d'un accident en face de 224 Rochefort.

Réclamation de M. Emilien Morin, 11 Des Erables, à la suite d'un accident en face de l'Eglise Ste-Madeleine.

Réclamation de M. El. Richard, 85 Dessureault à la suite du refoulement des eaux le 30 mai 1962.

Réclamation de M. Donat Corbin, 290 Passage à la suite d'un accident.

Ouverture des soumissions Re: collecteur d'égout, rues Turmel, St-Irenée, Lorette, Rousseau, Roy etc. etc.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

FAUTE DE QUORUM, nous, soussignés, Echevins de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ajournons la séance cédulée pour ce soir lundi, 18 juin, à demain, "mardi" 19 juin 1962, à 7.oo heures P.M.

Armand Lemire ECHEVIN

Eugène LeBlanc ECHEVIN

Arthur Beaudin GREFFIER

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 19 juin 1962, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Rç Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-270 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 11 juin 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-271 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $59,140.72 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 47	$ 4,673.37	Paie No. 48	$ 9,597.95
Bur.Enrégistrement	18.70	J. P. Bourassa	— 3.50
Carrière Marchand Ltée	447.72	Carrière St-Maurice Inc	— 487.45
C.P.R. Express	11.82	Bell Téléphone	— 600.72
Cité du Cap	210.33	Highway Paving Co.Ltd	— 65.86
Laurentide Ready-Mix	754.41	Chs Lévesque Enrg	— 65.06
Nap. Loranger	9.98	Phil. Larivière	— 100.00
H.Massicotte & Frères	1,031.24	Jules Milette	— 64.00
Massicotte & Arcand	182.82	Morin & Frères Inc # 264.31 — ~~234.61~~	
Matco Ltd	39.99	National Cash Register	— 203.94
Propane Gas Utilities	49.92	Roméo Jalbert	— 800.00
Florent Roof	68.00	André Roy A/S Maur.Ricard	— 22.50
Jacques Sauvageau	64.00	St-Maurice Finance	— 7.28
St-Maurice Industries Ltd	113.95	Salon Chaussures Lavergne	— 40.00
St-Maurice Oxygen Co.Ltd	91.88	Sicard Inc	—10,800.00
3-Riv.Auto Electric	216.58	Tessier Lumber	— 57.41
Tessier Lumber	440.10	3-Riv.Chrusler Ltée	— 88.16
Upton Bradeen & James Ltd	15.74	Wajax Equipment Ltd	— 88.77
		Cie de Construction Laviolette VS Ban.Can. Nationale	—10,000.00
		Cie de Construction Dollard Ltée	—16,972.96
		L'Union des Municipalités de la Province	— 400.00
			~~$59,140.72~~
			# 59-170-42

Adopté

****

Rés. No. 15-272 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que M. Lional Rheault, Echevin du quartier No. 1 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier juillet 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-273 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la rue partant de la rue Thibeau allant à la Cité des Aubaines, portant les Nos. de cadastre 558-2, 561-3 et 562-22 portera le nom de "COOKE".

Et la rue située aux limites Nord de la Cité, partant de la rue Thibeau allant vers l'Ouest, portant les Nos. de cadastre 557-1, 561-1 et 562-20 portera le nom de "LAFLECHE".

Adopté

****

Rés. No. 15-274
****

CONSIDERANT que ce Conseil a accordé à "Regional Asphalt Ltd" un contrat pour le pavage de 23 milles de rues;

CONSIDERANT que depuis le début de la saison un mille et quart de rue seulement a été pavée et que le programme de la présente saison comprend le pavage de 10 milles de rues;

EN CONSEQUENCE il est proposé par l'échevin R.Lepage appuyé par l'échevin J. P. Lavergne ET RESOLU que ce Conseil demande à "Regional Asphalt Ltd", de procéder avec diligence au pavage des rues dont la fondation est en pierre et à la préparation et au pavage des rues qui sont en gravier.

Adopté

****

Rés. No. 15-275 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU qu'un comité pour établir et diriger le service de la bibliothèqie municipale soit formé de trois (3) échevins (le Maire en faisant partie de droit;

Ce comité s'adjoindra chaque année le concours de cinq (5) présidents d'Associations locales (ou d'un membre désigné par lui) pour constituer le conseil d'administration de la bibliothèque municipale;

Que ce conseil d'administration ait le pouvoir de créer autant de sous-comités que nécessaire pour l'organisation et le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale (les membres de ces comités devront être recrutés parmi nos concitoyens, sauf pour le service technique, qui seront requis du service de la bibliothèque régionale).

Que la Cité consacre annuellement $0.10 sous per capita de sa population ou $3,000.oo dollars pris à même les fonds généraux pour financer l'opération de la dite bibliothèque municipale.

EN AMENDEMENT, l'échevin L. Rheault propose, secondé par l'échevin A. Lemire, que toute concernant le projet d'établissement d'une bibliothèque municipale, soit reportée à l'année 1965, c'est-à-dire jusqu'après l'exécution totale des travaux inscrits au règlement No. 380 au montant de $3,300,000.oo.

annulé + remplacée par 15-278

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT
****

POUR L'AMENDEMENT: L. Rheault, A. Lemire.

CONTRE L'AMENDEMENT: J.Leblanc,J.P.Lavergne,R.Lepage et J.Lachapelle.

AMENDEMENT REJETE ET MOTION
principale adoptée sur division.
****

Rés. No. 15-276 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil retient les services professionnels de M. J. A. Maurice Langlois, ingénieur professionnel pour la préparation d'un plan d'ensemble préliminaire en vue de déterminer les travaux nécessaires pour canaliser les eaux usées ainsi que les plans d'une usine de traitements adéquats.

Adopté
****

Rés. No. 15-277 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la soumission de la compagnie "L. O. Trottier & Fils Ltée", en date du 18ième jour de juin 1962, pour défaire le pavage en béton de la rue Rochefort, l'excavation de ladite rue Rochefort, le remplissage et le foulage du sable ainsi que la préparation de la fondation de ladite rue Rochefort, et ce, aux prix mentionnés à ladite soumission en date du 18 juin 1962, soit acceptée.

Adopté
****

Rés. No. 15-278
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux d'apprendre l'élection à la Présidence de la Fédération Canadienne des Maires et des Municipalités, de Son Honneur le Maire J. A. Mongrain de la Cité des Trois-Rivières et lui présente ses plus chaleureuses félicitations.

Adopté
****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par la Commission municipale, le Ministre des Affaires municipales du règlement de $15,000.oo du fonds industriel. Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a également donné son approbation à ce règlement.

Lettre de Me Alfred Nadeau, conseiller juridique de la Commission municipale nous informant qu'il manque au dossier du règlement No. 380-A, l'approbation de la Régie d'Epuration des eaux.

Approbation par la Commission municipale, d'un emprunt temporaire au montant de $750,000.oo en attendant la vente des obligations du règlement No. 380.

SUITE PAGE SUIVANTE
****

L'Association des Chefs de Police et Pompiers nous informe de la nomination de M. Lachance auprès du Conseil Canadien du Bien Etre et de la société de Criminologie.

Lettre de l'Union des Municipalités concernant le prochain Congrès.

Lettre de la Société d'Histoire concernant les noms à donner à nos rues.

Lettre du Conseil du Travail sollicitant contribution de la Cité pour la Fête du Travail.

Félicitations de "Prudentia" pour le succès remporté au Rodéo Provincial de sécurité routière.

Remerciements du directeur des productions de l'Office du Film de la Province, M. Michel Vergnes, qui a assisté au Rodéo de samedi dernier et à qui un souvenir a été remis.

Réclamation de M. Veillette 427 Notre-Dame, à la suite d'un accident qu'aurait subi son fils Gilles sur un terrain de jeux.

Réclamation du magasin "Lavergne & Frère" pour réparation de moteurs etc, lors de l'Inondation de sa cave.

Lettre de "Royal Insurance Company" nous avisant qu'elle ne peut considérer la réclamation du magasin "Lavergne & Frère".

OUVERTURE des soumissions pour travaux à être exécutés rue Rochefort.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 26ième jour de juin 1962, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. Les Echevins J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Rés. No. 15-279 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 19 juin 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

Rés. No. 15-280 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $114,238.02 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Paie No. 49	$ 5,264.04	Paie No. 50	$10,328.22
Accessoires,Outillage Ltée	767.24	Acc.Outillaga Ltée	5,000.00
Jean Banville Inc	32.41	Roger Breton,Cap	7.28
Cité du Cap	64.25	Cité du Cap (J.Lachapelle	50.00
Conseil du Travail 3-Riv.	50.00	Cap Fire Equip. Redg.	28.55
Can. Petrofina Ltd	4,392.04	Central Quebec Steel	230.20
Central Quebec Steel	6.49	Can.General Electric Ltd	43.68
Cap Tire Services	35.35	C. P. R. Express	13.61
C. P. R.	282.70	Cité de 3-Rivières	245.00
Chs Cusson Ltd	161.46	CHâteau Frontenac	72.62
Del-Creta Co.Cap	63.23	Délisle Auto-3-Riv	606.76
Gar.Charest & Frères	342.99	R.J.Lévesque & Fils Ltée	1,665.00
Charles Lévesque	3.00	Loranger,Molesworth	4,001.56
Lynn McLeod Eng.Supplies	30.86	Matteau Radio Electric	5.41
Produits Ciment St-Maur	1,052.30	Pépinière St-Aubin	40.85
Francois Rouette	691.43	Roga Metals Inc	2,809.04

SUITE AU VERSO

Stanly Motor Equip	106.91	Stanly Motor Equip	320.62
Sirois Auté Ltée	69.49	Sirois Auto Ltée	1.42
St-Maur.Oxygen Co.Ltd	169.67	Spécialités Beauchamp	33.97
Sanfax Corp. Ltd	219.96	Tracteur Equip.Ltd	78.30
3-Riv.Ready-Mix	2,079.28	Central Quebec Steel	618.97
Roga Metals Inc	407.16	Loranger,Moleswoeth	4,058.14
Loranger,Molesworth	4,804.21	Pressure Pipe	37,418.22
Produits ciment St-Maurice	1,894.25	Prod.ciment St-Maur	12,658.22
Cie Construction Laviolette &		Banque Can. Nationale	8,500.00
Gilles Baribeau et Al	1,244.99	Conseil de la Cité	1,166.66
			$114,238.02

Adopté

****

Rés. No. 15-281 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation spécial pour l'année 1962, déposé ledit rôle en date du 13 juin 1962, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-282 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Paul Larivière, les lots 405-135 et 406-249 du cadastre officiel de la Cité, mesurant 70 pieds de largeur en front de la rue [illegible] par une profondeur de 100 pieds, environ.

En échange, la Cité cède audit Paul Larivière, partie du lot 387-1507-4, mesurant 50 pieds par environ 75 pieds de profondeur, situé ledit lot à l'Est de la rue St-Léon et étant le prolongement de la rue Trumel.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-283 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la soumission de M. André Malo, en date du 22 juin 1962, pour la construction de la bâtisse du Puits No. 2, sur la 2ième rue, au Sud de Radnor, le tout, tel que spécifié aux plan et devis, et ce, pour le prix de $569.00, soit acceptée.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. Gérard Lamy, député créditiste demandant les services d'égout boulevard des Prairies.

Acausé de réception de la résolution engageant M. J. A. M. Langlois, Ing. Pro. par la Régie d'Epuration des eaux.

Accusé de réception du dernier amendement au zonage par le Ministères des Affaires municipales.

Demande de contribution par "La Voix des Hommes sans Voix, fondation de l'Abbé Pierre.

The James Robertson Company, offre matériaux pour plomberie, égout etc.

M. Philippe Daveluy demande contribution d'une page au montant de $300.oo dans annuaire du Cap.

Lettre du Sous-ministre J. E. Guay du Ministère des Terres et Forêts concernant lots 417-A et 417-B.

Lettre du Premier Ministre Jean Lesage à Son Honneur le Maire, concernant le partage de la taxe de vente.

Lettre du Greffier de Trois-Rivières à Son Honneur le Maire concernant le partage de la taxe de vente.

Réclamation de M. André Boisvert par l'entremise de son Procureur Me Jac. Lacoursière à la suite d'un accident d'autos.

Réclamation de M. Jac. Lamy, à la suite d'un accident alors qu'il passa sur un puisard trop sorti de terre.

Ouverture des soumissions, pour la construction de la bâtisse du Puits No. 2, sur 2ième rue.

Ouverture des soumissions, pour la vente des terrains et bâtisses à 280 Thibeau. (Caserne).

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, mardi le 3 juillet 1962 à laquelle assemblée étaient rpésents Son Honneur le Maire J. R. Des-Rosiers MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-284 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 26 juin 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-285 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant de $38,850.59 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 51	$ 4,598.00	Paie No. 52	$10,126.55
Ass.Int.Mach.local 2220	237.00	Benoit Hélie	78.39
Cité du Cap	305.09	Assurance Laurentienne	435.12
Ministère Bien-Etre Social	48.80	Quincaillerie Rochefort	97.26
Quincaillerie Rochefort	67.81	South Shore Cobstruction	1,336.22
St-Maurice Oxygen Co.Ltd	68.91	Shawinigan W & P Co	4,697.32
Texaco of Canada Ltd	1,065.61	Texaco of Canada Ltd	1,031.81
Tessier Lumber	850.27	3-Riv.Auto Electric	229.78
Cie Const.Laviolette	4,683.00	Cie Const.Laviolette	3,000.00
Loranger, Molesworth	1,498.02	Loranger,Molesworth	3,395.63
Bibliothèque Régionale	1,000.00		
			$38,850.59

Adopté

****

Rés. No. 15-286 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte, aux prix, termes et conditions apparaissant sur le projet de contrat préparé par le notaire Paul Boucher et annexé à la présente résolution pour en faire partie, un terrain situé à l'intersection des rues Rochefort et St-Jean-Baptiste, connu comme étant partie des lots 252 et 253, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 15-287 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Paul Boucher et annexé à la présente résolution pour en faire partie, se rapportant ledit contrat à l'échange d'un terrain portant le no. 423-43 du cadastre officiel de la Cité, appartenant à M. Viateur Paré pour un terrain situé à l'intersection des rues St-Jean-Baptiste et Rochefort, connu comme étant partiee des lots 252 et 253, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 15-288 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer un bail avec promesse de vente de l'ancienne bâtisse Boreal Rare Metals Ltd., et de 14.1 arpents de terrain faisant partie du lot 554 du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, en faveur de "Laurentide Nickel & Alloys Company Ltd", locataire actuel, le tout suivant bail et option passés en date du 10 juin 1960.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat de promesse de vente.

Adopté

****

Rés. No. 15-289 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé d'émettre un deuxième permis d'auto-taxi à M. Henri Sévigny, opérant sous le nom de "Taxi Sévigny & Fils Enrg".,

M. Sévigny devra pourvoir à un espace de terrain suffisant pour stationner ses véhicules sur sa propriété privée et nom dans la rue.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-290
****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine ce 3ième jour du mois de juillet 1962.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin
du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Dansereau pour sympathies témoignées lors du décès de M. Honoré Dansereau.

Remerciements des familles Lamy pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Louis Lay.

Remerciements de M. Maurice Langlois Ing. P. pour son engagement à l'étude du traitement des Eaux usées.

Recommandation de la St-Jean-Baptiste, section Ste-Famille de se réassurer dans des compagnies canadiennes francaises.

Avis de la Régie des Transports concernant certaines causes de comtés extérieurs.

Réclamation de M. René Jacques 211 Loranger à la suite d'un accident, rue du Sanctuaire.

Lettre de M. Albert Grenier, 839 Thibeau demandant un amendement au règlement de zonage; chèque de $75.oo inclus.

ET Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
##

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, lundi, le 9ième jour du mois de juillet 1962, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les Echevins:- J. Leblanc, L. Rheault, J.-Paul Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Résolution No. 15-291 Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 3 juillet 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté.

****

Résolution No. 15-292 Proposé par l'échevin: J. Lavergne,
Appuyé par l'échevin: J. Leblanc,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $152,744.96 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 53	$ 4,791.95	Liste de Paie No. 54	9,435.37
P.V. Ayotte	490.55	Austin Toilet Serv.	15.00
Charles Brindle	390.00	Charles Brindle & Banque Can.	3,717.00

[illegible]

'(suite des comptes)

Cité du Cap	332.15	La Cité du Cap	125.32
C. Cusson Ltée	16,200.00	Central Quebec Steel	25.02
Francis Hughes & Ass.	11.44	Lavergne & Frère	5,000.00
R.J. Lévesque & Fils	420.00	Loranger & Molesworth	9,309.99
L'Hon. Min. des Fin.	497.45	L'Hon. Min. des Fin.	20.00
Massicotte & Fils	466.00	Morin & Frères Inc.	496.97
Le Protonotaire de la Cour Supérieure	187.33	Premier Fastener Ltd	287.58
Ludovic Pépin	1,500.00	Regional Asphalt Ltee	49,170.31
Le Rec. Gen. du Can.	1,190.36	Le Rec. Gen. du Canada	2,491.80
S.O. Riverin & Cie	9.69	Stanley Motor Equip.	98.58
J.R. Saulnier	45.15	C.H. Savard	6.80
Tooke Bros Ltd & J.P. Bourassa	2,217.24	Central Quebec Steel	115.70
Cie Construction Dollard	23,000.00	Cie Construction Laviolette	20,000.00
L'Hon. Min. des Fin.	650.21	O.T. J. Ste-Famille	30.00
		Total:	152,744.96

Adopté.

****

Résolution No. 15-293 Proposé par l'échevin: L. Rheault,
Appuyé par l'échevin: A. Lemire

ET RESOLU que ce Conseil renouvelle l'engagement de Me Guy Lebrun, comme avisuer légal de la Cité, pour une autre période de 2 ans, aux mêmes conditions que précédemment et ce, à compter du 1er août 1962.

Adopté.

****

Avis de Motion- No. 15-294 AVIS DE MOTION

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un amendement au règlement intitulé:

"REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE"

pour porter la limitation des licences de tavernes de 5 à 6.

(signé) J.-Paul Lavergne,
Echevin.

****

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de l'O.T.J. Ste-Bernadette demandant les services d'eau et de renvoir pour leur piscine.
Lettre de la Compagnie d'Electricité Shawinigan Re: taxes municipales et scolaires.

(Phil) Et Son Honneur le Maire lève la séance.

Arthur Beaudin — Le Greffier

J.R. Desrosiers — Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16 juillet 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-295 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 9 juillet 1962, soit et est par les présentes adopté tel que lu.

Adopté

****

Rés. No. 15-296 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $54,531.43 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour /aiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 55	$ 4,122.87	Paie No. 56	$ 9,563.11
Henri Boillet	575.00	Hector Beauchamp	17.50
C. P. R. Express	6.52	Cité des 3-Rivières	315.00
Cap Machine Shop	206.20	Délisle Auto 3-Riv.	815.73
H. P. Hébert	1,091.96	Imp. St-Patrice Enr.	83.87
Imp.Vallières Enr.	88.22	Imp.St-Arnaud Enr.	166.49
L'Art Graphique	761.03	Kimball Auto 3-Riv.	93.15
Kimball Auto 3-Riv.	4,524.00	Me Guy Lebrun	605.00
Me Guy Lebrun	110.00	Ernest Leblanc	177.50
Mine Safety Appliances	390.19	Mercerie de Luxe	2,571.71
H. Massicotte & Frères	3,310.81	Massicotte & Arcand	29.61
Nos Droits	8.00	St-Maurice Finance Corp	7.28
3-Rivers Press	44.80	3-Rivers Press	9.80
Chs Turcotte & Fils	133.75	Zurich Insurance	1,284.01
Cie Const.Dollard	4,367.10	Cie Const.Dollard	51.22
Massicotte & Fils Ltée	16,000.00	O.T.J.Ste-Madeleine	500.00
O.T.J.Ste-Famille	500.00	O.T.J.St-Eugène	500.00
O.T.J.St-Odilon	500.00	O.T.J.St-Lazare	500.00
O.T.J.Ste-Bernadette	500.00		
			$54,531.43

Adopté

****

Rés. No. 15-297 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Louis Geo. Therreault, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, une portion de terrain faisant partie du lot 149 du cadastre de la Cité, désignée comme suit:- mesurant neuf pieds et six pouces à la limite des lots 149 et 143 pour finir à rien à 200' à l'Ouest du lot 143.

La Cité s'engage à faire déplacer 2 bornes-fontaines situées sur son terrain.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-298
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil est heureux de présenter à MM. Elphège Matteau et Paul Larivière, ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de leur réélection comme Commissaires d'Ecoles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et leur souhaite un stage fructueux et prospère.

Adopté

****

Rés. No. 15-299 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 368-B intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT
****

Pour le règlement: J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, J. Lachapelle.

Contre le règlement: L. Rheault, R. Lepage.

Motion adoptée sur division 4 - 2

****

Rés. No. 15-300 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 368-B intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA VENTE DE SPIRITUEUX ET DE LIQUEURS ALCOOLIQUES DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT

****

Pour le règlement: J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, J. Lachapelle.
Contre le règlement: L. Rheault, R. Lepage.

Motion adoptée sur division 4-2

****

AVIS DE MOTION No. 15-301

****

Je soussigné Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité je proposerau et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois de juillet 1962.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-302

****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil remercie bien sincèrement l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie du Québec, pour son généreux octroi et de sa belle coopération.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Remerciements des familles Carignan pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Bruno Carignan.

Remerciements de la famille Rochefort pour sympathies témoignées lors du décès de M. Joseph Rochefort.

Remerciements de la Commission de l'Ile St-Quentin pour collaboration aux démonstration pour l'ouverture officielle de l'Ile.

Remerciements de la St-Jean-Bte de la région pour la réception à l'Hôtel de Ville feu de la St-Jean etc.

Lettre de M. Jos. Désaulniers concernant les voyages de terre.

Demande d'entrevue par l'Association Athletique des employés de la Wayagamack.

Lettre etc., de M. Albert Grenier, 839 Thibeau concernant le zonage et plan de lotissement.

Lettre de M. Bettez concernant l'imposition de la taxe d'entretien Blvd des Prairies.

Formule du Ministère du Travail à Ottawa, concernant convention collective avec nos Policiers et pompiers.

Réclamation de M. Robert Haddad à la suite d'un accident avec son automobile.

Réclamation du Bell Téléphone pour dommages subis à ses câbles souterrains par nos employés.

Lettre de L. O. Trottier & Fils se défendant d'être responsable de l'accident subi par M. Raymond Rheault le 21 juin dernier en face de 239 Ste-Marie.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Jean-Paul Bérubé, nommé constable spécial de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, pour la durée d'une semaine environ, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
23 juillet 1962.

Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-La-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'HOtel de Ville, lundi, le 23 juillet 1962, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-303 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 16 juillet 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de l'assemblée du jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-304 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $173,933.22 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 57	$ 5,622.77	Paie No. 58	$ 9,185.39
Ban.Can.Nationale	48,749.10	G. Baribeau et Al.	1,324.99
Ch.de Commerce (Tourisme)	500.00	Cité du Cap (M.Rheault)	50.00
Cité du Cap	144.74	Carrière St-Maurice	2,198.89
Carrière Marchand Ltée	808.01	Conseil de la Cité	1,166.66
Cie Const.Laviolette	472.90	Bell Téléphone	621.25
Ministre Finances Qué.	5,190.00	Laurentide Ready-Mix	5,058.33
Assurance Laurentienne	435.12	Edouard Lair A. G.	165.00
R.J.Lévesque & Fils	2,202.00	Loranger,Molesworth	1,265.12
Produits ciment St-Mau.	1,862.73	Régional Asphalt Ltd	44,586.76
3-Riv.Ready-Mix	1,570.52	L.O.Trottier & Fils	947.00
Pressure Pipe, division Canada Iron Foundries			1,758.64
Pressure Pipe, division Canada Iron Foundries			14,179.68
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée			9,905.02
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée			605.49
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée			2,065.34
Loranger & Molesworth			253.55
Loranger & Molesworth			1,926.55
Loranger & Molesworth			181.90
L. O. Trottier & Fils Ltée			5,502.86
Syndicats Ouvriers Nationaux Catholiques			50.00
Lavergne et Frère			3,376.91
			$173,933.22

Adopté

****

Rés. No. 15-305 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil cède à M. Jean-Baptiste Dussault, le lot P-157-50 du cadastre de la Cité et partie du lot 157-51, mesurant 42 pieds de largeur par une profondeur de 66 pieds et l'autre partie desdits lots 157-50 et 157-51, mesurant aussi 42' par 66'.

Cette vente est consentie pour le prix de 30¢ et 25¢ respectivement le pied carré, soit la somme totale de $1,524.60.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-306 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil cède à M. Conrad Laramée, partie du lot 157-79 et partie du lot 157-78 du cadastre de la Cité, mesurant 42 pieds de largeur par 66 pieds de profondeur. Ces lots étant bornés du côté Nord-Est par les subdivisions 50 et 51 du lot 157.

Cette vente est consentie pour le prix de 25¢ le pied carré, soit la somme de $693.00.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-307 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil cède à M. Emilien Veilleux, partie du lot 157-79 et partie du lot 157-78 du cadastre de la Cité, mesurant 42 pieds de largeur par 66 pieds de profondeur, adjacent au lot 157-49, étant borné en profondeur par la rue St-Edouard.

Cette vente est consentie pour le prix de 30¢ le pied carré, soit la somme de $831.60.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-308 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de "The Model Plan Development Corp"., le lot 551-125 du cadastre officiel de la Cité, étant le prolongement de la rue Barkoff, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar.

annulée par rés. 15-910

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-309 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU:

1o.- Que la Cité approuve le projet et le budget de l'Organisation de la Protection Civile du Cap-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 1962-1963, soit du 31 mars au 1er avril pour un montant de $8,250.oo, dont 75% seront remboursables par le gouvernement fédéral et 15% par le gouvernement provincial.

2o.- Que M. H. R. Lachance, coordonnateur, soit autorisé à diriger les activités se rapportant è ce projet et à ce budget pour ce même exercice financier.

Adopté

****

Rés. No. 15-310
****

CONSIDERANT que les unions ouvrières mettent tout en oeuvre pour enrégimenter tous les employés municipaux dans leur rang;

CONSIDERANT que les agents négociateurs de la partie syndicale sont presque toujours des agents étrangers à la localité et qu'ils appuient leurs revendications beaucoup plus par comparaison avec d'autres localités qu'en considération des conditions locales;

CONSIDERANT que les sentences des tribunaux d'arbitrage sont exécutoires et sans appel, il s'ensuit que les municipalités doivent se conformer à des exigences qu'elles ne sont pas en mesure de supporter sans qu'elles aient à souffrir de graves préjudices;

EN CONSEQUENCE, nous recommandons que le gouvernement, soit par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Municipales ou de toute autre façon à sa discrétion, prenne les mesures nécessaires pour exercer un dernier droit de regard ou encore que les municipalités aient le privilège d'en appeler à un tribunal supérieur s'il y a lieu de le faire.

Adopté à l'unanimité

****

Rés. No. 15-311
****

ATTENDU que la pollution et l'épuration des eaux constituent un problème d'envergure nationale;

ATTENDU que tous, nous reconnaissons qu'il est urgent que des mesures soient prises en notre province pour enrayer la pollution en procédant à l'épuration des eaux usées afin de préserver nos cours d'eau de toutes substances nuisibles;

ATTENDU que les dépenses nécessaires à l'installation d'usine d'épuration aussi bien que la pose d'égout séparé ne peuvent être envisagées par la plupart des municipalités de la province;

ATTENTU que la Régie d'Epuration des Eaux se montre très sévère pour l'approbation des plans soumis par les municipalités, ce qui complique et retarde considérablement l'exécution des travaux sur les chantiers municipaux;

SUITE AU VERSO

****

Rés. 15-311 - suite
****

EN CONSEQUENCE, nous proposons que l'exécutif de l'Union des Municipalités soit chargé d'entreprendre des démarches incessament auprès des gouvernements fédéral et provincial afin de trouver une formule de partage des frais à être encourus pour réaliser l le programme tracé par la Régie et des conditions acceptables par les municipalités.

Adopté à l'unanimité

****

Rés. No. 15-312
****

CONSIDERANT que depuis quelques mois le nombre d'enfants placés en institutions ou en foyers nourriciers semble s'accroitre considérablement;

CONSIDERANT que le placement de ces dits enfants se fait dans plusieurs localités par l'intermédiaire d'une agence de Service Social indépendant de l'Administration Municipale dont plusiers de ces agences sont sous la juridiction d'une autorité religieuse;

CONSIDERANT que dans la plupart des cas, ces placements sont faits avant que le Service du Bien-Etre Municipal en soit informé;

CONSIDERANT que les municipalités ont encore une part assez importante des frais encourus à payer pour ce service;

CONSIDERANT que les parents ou les responsables de ces enfants ne comprennent pas toujours bien leurs de voirs et responsabilités et cherchent par tous les moyens à être exemptés de payer convenablement leur part;

EN CONSEQUENCE, nous recommanderions à ce congrès de demander à l'Honorable Ministre du Bien-Etre Social de la Famille, soit qu'il établisse des règles plus sévères à l'endroit des agences comme des parents ou qu'il exige une plus grande vigilance de la part de ceux qui ont charge de l'application des règlements existants.

Adopté à l'unanimité

****

Rés. No. 15-313 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Geo. Gariépy, arpenteur-géomètre, soit autorisé à faire la révision du cadastre dans le quadrilatère s situé entre les rues Notre-Dame et Longval et Célina et St-Georges.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Mathieu pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Michel Mathieu.

Lettre des Syndicats Catholiques demandant octroi annuel.

Lettre du Ministre René Lévesque déclarant ce qui suit: Le jour ou les propriétés de la compagnie d'électricité Shawinigan ou d'autres passeraient à l'Hydro-Québec, les taxes municipales et scolaires payées par la Shawinigan ou les autres compagnies privées seront assumées par l'Hydro-Québec.

Lettre de la Commission des Transports du Canada concernant traverse pour piétons à la 3ième rue.

Accusé de réception par la Régie des Alcools du règlement portant le nombre des tavernes de 5 à 6.

Lettre de la Régie d'Epuration des Eaux demandant de modifier résolution d'engagement de M. Langlois Ing. Pro..

Lettre de St-Maurice Foundries demandant de la terre pour remplir; donnerait en retour permission de déposer la neige l'hiver.

Résolution de l'O. T. J. Ste-Bernadette se désistant de ses droits sur les terrains de l'O. T. J..

Réclamation du Bell Téléphone à la suite de dommages aux câbles souterrains causés par nos employés.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. Desaulniers
LE MAIRE

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel, lundi, le 30 juillet 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-314 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 23 juillet 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de l'assemblée du jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-315 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $38,676.65 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 59	$ 3,595.43	Paie No. 60	$ 9,832.76
Ass.Int.Mach.local 2220	210.00	Gaston Buisson	5.20
Bur.Enrégistrement	21.30	R.Bolduc & J.C.Beaumier	200.00
C. P. R. Express	7.25	Cap Tire Service	21.84
Champlain Express	2.26	Cité de 3-Rivières	72.50
C. P. R.	289.13	Emile Hamel Enrg	100.50
JR. Lemire Inc.	49.71	Lynn McLeod Eng.	129.55
Massicotte & Arcand	49.28	Maun Body Shop, Cap.	118.89
H. Y. Maranda Inc	447.08	Dave Quigley	50.00
Paul E. Roy	71.24	Roga Metals Inc	1,722.92
Rec.Gén.du Canada	46.00	Rec.Gén.du Canada	175.00
Supertest Petrolum Corp	131.67	Nazaire Tremblay	256.99
3-Riv.Chrysler Ltée	1,956.57	Cie Const.Dollard	15,000.00
L. O. Trottier	4,060.08	Me Paul Boucher N. P.	53.50
			$38,676.65

Adopté

****

Rés. No. 15-316
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil est heureux de présenter à M. Paul Larivière, ses plus chaleureuses félicitations pour sa nomination au Poste de Président de la Commission Scolaire de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et lui souhaite un terme des plus fructueux.

Adopté

****

Rés. No. 15-317 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer un bail entre le Conseil des Ports Nationaux et la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, apparaissant sous le numéro T-135-(3).

Adopté

****

Rés. No. 15-318 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Maire et le Greffier à signer le contrat à être passé entre le Conseil des ports Nationaux et la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, apparaissant sous le numéro T-135-(2).

Adopté

****

Rés. No. 15-319 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Henri Ricard, un droit de passage pour l'installation d'une conduite de 48 pouces de diamètre, laquelle sera posée sur le lot 126-350 et recevra les eaux du ruisseau Faverel; cette conduite devra être recouverte de terre et l'emplacement dudit ruisseau sera rempli dans la partie où la conduite aura été installée.

Suite de la présente résolution page suivante

****

Rés. No. 15-319 - Suite
****

Le propriétaire, M. Ricard accorde aussi que le ruisseau Faverel coule à ciel ouvert sur une distance d'environ 30 pieds, soit depuis l'extrémité de la conduite de 48 pouces jusqu'à son point de jonction avec le lit dudit ruisseau Faverel.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-320 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le deuxième rôle d'évaluation spécial pour l'année 1962, déposé ledit rôle en date du 17 juillet 1962, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-321 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil cède à M. Jean-Paul Bourassa, les lots suivants, avec bâtisses dessus construites:-

a) Partie des lots 387-602, 387-603, 387-604, 387-660, 387-696, 387-716, 387-717, et 387-723 du cadastre officiel de la Cité

b) Les lots 387-689, 387-690, 387-691, 387-692, 387-693, 387-694, 387-695, 387-718, 387-719, 387-720, 387-721 et 387-722 du cadastre officiel de la Cité.

La Cité se réserve cependant une lisière de terrain de 10 pieds de largeur du côté Ouest de Thibeau, entre les rues Beauchemin et Rochefort, prise à même les lots ci-dessus mentionnés.

Cette vente est consentie pour le prix de $50,000.oo, payable comptant.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-322
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de l'Honorable Juge Thibodeau Rinfret, père du Révérend Père Jacques Rinfret, directeur des pélérinages au Sanctuaire Notre-Dame du Cap; le décès de Madame Athanase Biron, mère du Révérend Père Gilles Biron, publiciste audit Sanctuaire Notre-Dame du Cap et du décès du Révérend Frère Arthur Chevalier de la paroisse Ste-Madeleine.

Ce Conseil présente donc à la congrégation des Oblats de Marie Immaculée et tout spécialement aux Révérends Pères Rinfret et Biron ainsi qu'aux desservants de la paroisse Ste-Madeleine, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

****

Rés. No. 15-323 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-F intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-324 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-F intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-325 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables dans les zônes concernées, par avis public, pour "lundi" le 13 août 1962, entre sept et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement à l'adoption du règlement No. 371-F concernant le zonage dans les limites de la cité, en conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-326
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de juillet 1962.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Edouard Richard.

Remerciemnts pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Paul Rochefort.

Lettre de l'Union des Municipalités réitérant sa demande de procéder aux réservations pour le congrès.

Invitation d'assister à une fête champêtre, au centre des loisirs des policiers, au lac gareau, à St-Mathieu, le 4 août prochain, par le comité des brigadiers scolaires.

Réclamation de Mlle Rose Gravel à la suite d'un accident qu'a subi son père dans le cours de janvier 1962.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

zzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzzz
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et places ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 août 1962, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-327 — Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulières du Conseil de cette Cité en date du 30 juillet 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de l'assemblée de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-328 — Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $216,138.33 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

LES COMPTES
****

Paie No. 61	$ 4,311.75	Paie No. 62	$ 9,508.07
Paie No. 63	4,274.54	Paie No. 64	9,515.45
Bur.Enrégistrement	18.75	Brindle & Ban.Can.Nat.	4646.25
Ban.Can.Nationale	36,477.26	British American Oil	568.80
H.Béliveau Enrg	1,217.10	Cité du Cap	45.45
Cie Bois St-Laurent	136.34	Charbonnerie Champlain	300.00
Cap Machine Shop	167.55	Comptoir Musical Fillion	189.57
Cie Const.Dollard	823.50	Cie Ronéo du Canada	167.27
Garde St-Odilon	25.00	Hughs Owens Co.Ltd	56.52
Delphis L'Heureux	2,540.00	H. R. Lachance	400.00
Geo.Lambert Inc.	47.76	Laurentide Readi-Mix	7,923.34
Ministre Finances Qué.	20.00	Les Majorettes du Cap	100.00
Ministre Finances Qué.	425.00	Ministre Finances Qué.	275.00
Morin & Frères Inc	330.24	Librairie Morin Inc	132.99
Protonotaire Cour Sup.	209.61	Quincaillerie Rochefort	119.08

SUITE AU VERSO
****

Rés. No. 15-328 - suite des comptes
****

Rec.Général du Canada	935.60	Rec.Général du Canada	2,124.95
Rec.Général du Canada	80.00	Restaurant Penn-Mass	47.22
Les Sénateurs du Cap	300.00	Studio R. Sauvageau	24.96
L.O.Trottier & Fils ltée	1,970.00	L.O.Trottier & Fils ltée	164.09
Tessier Lumber Ltd	732.52	Tooke Bros Ltd	471.94
Verd-A-Ray Industries ltd	17.78	Cie Const.Dollard Ltée	15,750.83
Cie de Construction Laviolette Ltée Vs Banque Canadienne Nationale.....			4,792.00
Régiol Asphalt Ltd	59,100.13	Massicotte & Fils ltée	5,918.00
Roga Metals Inc	135.72	Roga Metals Inc	180.96
Fonderie Ste-Croix Vs Banque Provinciale du Canada			2,568.37
Wilson & Lafleur	13.30	Cie Const.Laviolette	35,857.77
			$216,158.33

Adopté
****

Rés. No. 15-329 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 13 août 1962, entre sept et dix heures du soir, relativement au règlement No. 371-F concernant le zonage dans les limites de la Cité, soit approuvé tel que soumis.

Adopté
****

Rés. No. 15-330 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot 551, tel que préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 3 août 1962.

Adopté
***** **********

Rés. No. 15-331 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil consent à vendre à "Laminex Products Limited", la portion de terrain faisant partie des lots 421-C, 421-D et 421-E d'une superficie de 153,740 pieds carrés, limitée au Sud-Ouest par la rue St-Laurent, au Nord-Ouest par la rue Houssard, au Nord-Est par le terrain de la Cité et au Sud-Est, par le terrain appartenant déjà à "laminex Products Ltd", et ce, tel que montré sur un plan préparé par M. Henri Girard, ingénieur de la Cité en date du 28 juin 1962.

Cette vente est consentie pour le prix de 2¢ le pied carré.

Que le Notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

**********Adopté
****

Rés. No. 15-332 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la résolution No. 15-276 adoptée en date du 19 juin 1962, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante.

"Que ce Conseil retient les services de M. J. A. Maurice Langlois, ingénieur-professionnel, pour la préparation d'un plan d'ensemble préliminaire, en vue de déterminer les travaux nécessaires pour canaliser les eaux usées ainsi que les plans préliminaires d'une usine de traitements adéquats.

M. Langlois devra commencer dès que la Régie d'Epuration aura approuvée la présente résolution.

M. Langlois devra produire des plans préliminaires six mois après l'approbation de la présente résolution et présenter à la Régie d'Epuration, un rapport mensuel sur les progrès réalisés dans l'étude et la préparation des plans ci-desus mentionnés.

Adopté
****

Rés. No. 15-333 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU

SUITE de la présente résolution page suivante
****

Rés. No. 15-333 - SUITE
****

ET RESOLU que ce Conseil apprend avec satisfaction qu'à la suite des démarches entreprises par Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, un octroi de $2,500.oo sera accordé à la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour la révision de la 3ième partie du cadastre de la Cité, laquelle a été déposée à la fin de l'année 1961 et représente la révision de 585 lots.

Ce Conseil profite de la circonstance pour présenter à l'Hon. Bona Arseneault, Ministre des Terres et Forêts, ses remerciements pour la contribution de son Ministère dans proportion de 50% à la révision du cadastre de la Cité.

La première partie de la révision du cadastre représentait 582 lots, avait été déposée en 1956 et l'octroi accordé avait été de $2,500.oo.

La deuxième partie de la révision représentait 1177 lots avait été déposée en 1960 et l'octroi accordé avait été de $5,000.oo.

Le territoire de la Cité qui a été revisé à date, représente environ 11,000.000 pieds carrés et il reste 26,500,000 pieds carrés de territoire de la Cité où une révision doit être faite tel que montré au plan ci-annexé sur la partie haruchée en rouge.

M. Geo. Gariépy, arpenteur-géomètre, préposé à la révision du cadastre, après examen du territoire qui reste à reviser, prétend que les travaux qui reste à faire pourrait être répartis sur 10 années si le nombre de lots revisés chaque année était de 400 et la dépense annuelle de $5,000.oo.

Nous sollicitons donc auprès de l'Hon. Bona Arseneault, Ministre des Terres et Forêts, que l'octroi au montant de $2,500.oo nous soit continué pendant les dix prochaines années pour permettre la révision du cadastre du territoire couvrant le développement originaire de la Cité.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Amendement au zonage demandé par M. J. B. Dussault.

Permis d'opérer garage à 117 Beauchemin par M. Robert Lafond.

Deux requêtes des propriétaires des rues DuMoulin et St-Philippe, demandant que le ruisseau Faverel soit mis en tuyau .

Résolution de l'O. T. J. Ste-Bernadette cèdant à la Cité la piscine et le chalet.

La Cité de St-Jean demandant d'appuyer certaines résolutions lors du Congrès de l'Union des Municipalités.

Accusé de réception par l'Union des Municipalités de nos trois résolution qui seront soumises lors du congrès.

Lettre de M. Moise Hébert se plaignant que sa taxe d'affaires est trop élevée.

John J. Baffa de New York offre se services dans les problêmes de l'eau et des égouts.

Réclamation de Mme Henri St-Ours, 276 St-Laurent à la suite d'un léger accident rue Dussault.

Réclamation de M. Gaston Bergevin, 165-A Rochefort à la suite d'un accident alors qu'il endommageag sa voiture rue Rochefort.

Réclamation de M. Léo-Paul Grenier, 1972 Blvd Aldred, Shawinigan à la suite d'un accident avec un de nos camions.

ET SON Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20 août 1962, à 7.oo heures heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-334 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 13 août 1962 telles qu'elles apparaissent à l'agenda de l'assemblée de ce soir, soient adoptées. ADOPTE

****

Rés. No. 15-335 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $82,505.40 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 65	$ 4,815.59	Paie No. 66	$10,255.31
Apeco of Canada Ltd	125.69	Ass.Int.Mac.local 2220	228.00
Jean Banville inc.	22.36	Budge Carbon & Ribbons	13.78
G. Baribeau & Al	1,294.99	Jean Banville inc.	46.15
Garage A.Béliveau	15.45	Garage A.Béliveau	4.00
C. P. R.	10.00	Cap Tire Service ltd	21.84
Champlain Express	8.47	Cie bois St-Laurent	437.57
C.P.R. Express	3.05	Conseil Ports Nationaux	25.00
Canadian Bitumuls Co.ltd	105.65	Cap Fire Service Red'g	4.94
Cap Mach. Shop	181.30	Conseil de la Cité	1,166.66
Cité du Cap	6,803.50	Bell Téléphone	619.75
Cité du Cap	84.01	Escadrille 350,Cap	50.00
Délisle Auto 3-Riv.	741.54	Del Creta Cap	62.40
Fédéral Equipment	51.79	Antoine Gauthier 3-R.	149.98
Geo.Gauvin & Fils	396.13	Gauthier Radio T.V.	94.17
Gar.Charest & Frèresinc.	28.95	Ernest Houle	52.00
Francis Hankin	334.95	Hewitt Equipment	168.35
Lynn McLeod Eng.	47.66	H.Massicotte & Frères	1,390.73
Regional Asphalt Ltd	433.99	Francois Rouette	875.41
Peter L. Spiek	49.00	3-Riv.Auto Electric	267.20
3-Riv.Chrysler Ltée	97.59	Vaugeois Auto & Fils	2,930.43
Zurich Insurance	1,678.42	Cie Const.Dollard	15,000.00
Cie Const.Dollard.	8,500.00	Cie Const. Dollard	22,708.95
L'Imprimeur de la Reine	102.70		
			$82,505.40

Adopté

****

Rés. No. 15-336 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

E T RESOLU que les obligations au montant de $15,000. du règlement numéro 388, adopté en date du 11 juin 1962, porteront la date du premier octobre 1962 et les intérêts payables les premier avril et premier octobre de chaque année à toutes succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de la dite Banque à Toronto.

Adopté

****

Rés. No. 15-337 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que pour l'emprunt total de $860,000, autorisé par les règlements nos. 380, 382 et 388, des obligations sont émises pour un terme plus court que les termes prévus dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire, pour un terme de dix ans (ou quinze ans, selon le cas), au lieu du terme de vingt ans, pour le règlement no. 382 et pour un terme de dix ans (quinaze ans ou vingt ans, selon le cas), au lieu du terme de trente ans, pour le règlement no. 380, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté

****

Rés. No. 15-338 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement no. 380 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au montant de $3,300,000,oo, tel que modifié, soit et est de nouveau modifié à l'article 3 en remplaçant "émissions" par "obligations".

L'Article 6 est remplacé par le suivant:-

6o. Les obligations de la première tranche de $800,000. porteront la date du 1er février 1962; les obligations de la deuxième tranche de $800,000. porteront la date du 1er octobre 1962; les obligations de la ou des tranches subséquentes porteront la date de leur émission, tel que fixée par une résolution du conseil, lors de la vente des dites tranches. Les obligations au total de $3,300,000. seront remboursables en séries pendant une période de trente ans. Un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an, sera payable semi-annuellementles 1er février et 1er août de chaque année, sur la première tranche de $800,000., les 1er avril et 1er octobre, sur la deuxième tranche de $800,000. et aux dates qui seront fixées par résolution du conseil pour les émissions subséquentes, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Les coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

Le tableau d'amortissement attaché au règlement no. 380 est remplacé par le suivant:-

1ère tranche	2ième tranche	solde à émettre	Total
$ 10,000.	10,000.	22,000.	42,000.
11,000.	11,000.	22,000.	44,000.
11,000.	11,000.	25,000.	47,000.
12,000.	12,000.	26,000.	50,000.
13,000.	13,000.	27,000.	53,000.
14,000.	14,000.	28,000.	56,000.
14,000.	14,000.	31,000.	59,000.
15,000.	15,000.	33,000.	63,000.
16,000.	16,000.	35,000.	67,000.
17,000.	17,000.	37,000.	71,000.
18,000.	18,000.	39,000.	75,000.
19,000.	19,000.	41,000.	79,000.
20,000.	20,000.	44,000.	84,000.
22,000.	22,000.	45,000.	89,000.
23,000.	23,000.	48,000.	94,000.
24,000.	24,000.	52,000.	100,000.
26,000.	26,000.	54,000.	106,000.
27,000.	27,000.	58,000.	112,000.
29,000.	29,000.	61,000.	119,000.
31,000.	31,000.	64,000.	126,000.
33,000.	33,000.	68,000.	134,000.
34,000.	34,000.	74,000.	142,000.
36,000.	36,000.	78,000.	150,000.
39,000.	39,000.	82,000.	160,000.
41,000.	41,000.	87,000.	169,000.
43,000.	43,000.	93,000.	179,000.
46,000.	46,000.	98,000.	190,000.
49,000.	49,000.	103,000.	201,000.
52,000.	52,000.	109,000.	213,000.
55,000.	55,000.	116,000.	226,000.
$800,000.	$800,000.	$1,700,000.	$3,300,000.

Que le règlement no. 382 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au montant de $45,000., soit et est amendé à l'article 5 en remplaçant "janvier" par "octobre".

L'Article 6 est amendé en remplaçant "janvier " et "juillet" par "avril" et "octobre".

L'article 8 est remplacé par le suivant:

8o. Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Que le règlement no. 388 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au montant de $15,000., soit et est amendé en remplaçant l'article 10 par le suivant:-

10o. Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Adopté

****

Rés. No. 15-339 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. C. N. DeGrandmont, dix (10) pieds de terrain de chaque côté de la conduite d'aqueduc de 12 pouces de diamètre, faisant partie des lots 118 et 122 du cadastre de la cité; cette conduite est installée dans le prolongement de la rue Père-Breton.

La cession de ce terrain est consentie pour le prix de UN ($1.oo) dollar.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-340 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot 166, fait et préparé par M. Geo. Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-341 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots 547, 548 et 549, fait et préparé par M. Geo. Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-342 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte en exécution d'une promesse de vente datée du 19 mars 1958, de vendre à "Laminex Products Limited" pour le prix de $35,000.oo comptant, partie des lots nos. 421-D et 421-E, d'une superficie de 7 âcres.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer un acte de vente finale suivant contrat préparé par Me Jérôme Loranger, notaire, et tel que soumis au conseil à la séance de ce jour, 20 août 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-343 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de MM. Wilfrid et Gaston Laveault, un terrain situé au Sud de la rue Des Erables faisant partie du lot 143 du cadastre de la cité et désigné comme suit:

"Borné au Nord-Ouest, par le prolongement de la dite rue Des Erables; au Sud-Est, par les propriétés de MM. Arthur St-Pierre et Philémon Corriveau et au Sud-Ouest, par la propriété de Léon Hébert".

La cité consent à payer pour ce terrain, la somme de $2,000.oo.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-344 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. J. Albert Grenier, les rues portant les numéros de cadastre suivants:

"544-1, 544-2, 544-3, 544-4 et 544-5; les nos 545-1, 545-2, 545-3, 545-4, 545-6, 545-7, 545-8, 545-9, 545-10 et 545-11; les nos 546-3, 546-4, 546-5, 546-7, 546-8, 546-9, 546-10, 546-11, 546-12, 546-13, 546-14, 546-15, 546-16 et 546-17; les nos 547-12, 547-13, 547-14, 547-15, 547-16 et 547-17.

Cette vente est consentie pour le prix de Un ($1.oo) dollar.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-345 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de lotissement de M. C. N. DeGrandmont, sur une partie des lots 115, 116, 118 et 122 du cadastre de la cité, préparé par M. Benoit J. Bégin, urbaniste, en date du 23 juillet 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-346
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil est heureux de présenter à Me Raoul Provencher c. r., ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa nomination de Chef du Contentieux au Ministère de la Voirie provinciale, et désire aussi le remercier bien sincèrement de sa coopération alors qu'il occupait la charge de Juge municipal de la cité.

Ce conseil profite aussi de la présente résolution pour présenter à Me Jacques Lacoursière, c. r., ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa nomination à la charge de Juge municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine et l'assure de toute sa coopération.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements du Maire J. A. Mongrain pour félicitations reçues lors de son élection au poste de Président de la Fédération des Maires et des Municipalités.

Invitation du club des raquetteurs d'assister à une fête en l'honneur de Jean-Guy Talbot, jeudi le 30 août prochain.

Lettre du Ministère des Terres et Forêts déclarant ne pouvoir s'engager à continuer un octroi de $2,500.oo pendant les 10 prochaines années, pour la révision du cadastre.

Copie d'une lettre adressée au notaire Boucher, l'autorisant à préparer le contrat des lots 417-a et 417-B en faveur de la cité.

Accusé de réception de la Régie d'Epuration des Eaux d'une résolution engageant l'Ingénieur Maurice Langlois.

Ordre en conseil de la province nommant Me Jacques Lacoursière Juge Municipal en remplacement de Me Provencher.

Deux lettres de M. Denis Guérin dont une félicitant le conseil pour la réorganisation de la fanfare et l'autre mentionnant que casser le ciment autour des puisards occasionnait des dépenses.

Lettre de "Expansion du Canada Construction, Cie Ltée" demandant les services d'aqueduc et d'égout.

Lettre de M. J. A Grenier cédant à la cité certaines rues apparaissant à un plan du 20 août 1956, préparé par M. Roger Gélinas A. G.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires municipales du règlement de zonage no. 371-F.

Offre d'un abonnement à l'annuaire téléphonique judiciaire inc.

Réclamation du Bell Téléphone pour dommages à leur installation téléphonique par Pagé Construction.

Pagé Construction se dégageant de toute responsabilité de certains dommages qui auraient été causés au Bell Téléphone.

Réclamation de M. Joseph Lyonnais, 405 Beauchemin à la suite d'un accident, alors que sa voiture s'enfonca dans du gravier trop mou.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

##########
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 27 août 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Le-Blanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-347 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 août 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de l'assemblée de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-348 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant de $104,442.35 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement;

LES COMPTES
****

Paie No. 67	$ 4,139.54	Paie No. 68	$ 9,439.48
Martin Bergeron	3.54	Chs Cusson Ltée	721.44
Comptoir Mfg Textile, Cap	7.93	Shawinigan W & P Co.	4,774.25
Fleuriste Yola	16.30	Le Nouvelliste inc	256.32
O.T.J.Ste-Madeleine	300.00	O.T.J.Ste-Famille	300.00
O.T.J.St-Eugêne	300.00	O.T.J.St-Odilon	200.00
O.T.J.Ste-Bernadette	100.00	Restaurant Penn-Mass	35.00
Albéric Roy N. P.	116.10	Sicard Inc.	5,766.80
3-Riv.Ready-Mix	684.75	Cie Const.Dollard	827.00
Cie Const.Laviolette Ltée	1,911.00	Prod.ciment St-Maurice	1,863.86
Prod.ciment St-Maurice	12,296.08	Prod.ciment St-Maurice	2,563.10
Regional Asphalt Ltd	53,792.20	L.O.Trottier & Fils	3,837.00
Cité du Cap	170.66	Sous-secrétaire de la Province	20.00
			$104,442.35

Adopté

****

Rés. No. 15-349 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Frédéric Verville, un terrain de 60.25 pieds de largeur par 338 pieds de longueur environ, faisant partie du lot 418-651 du cadastre de la cité.

L'emplacement de ce terrain est situé à 60.25 pieds à l'Ouest du lot 418-652. avec.

Ce conseil consent à payer la somme de $3,500.oo pour ce terrain.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-350 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

annulée par 15-410

ET RESOLU que ce conseil accepte de "The Model Plan Development Corporation ", et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 551-124 du cadastre de la cité, étant le prolongement de la rue Barkoff.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-351 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le troisième rôle spécial d'évaluation des immeubles de la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'année 1962, déposé ledit rôle en date du 17 août 1962, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-352 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de la "Coopérative Pierre-Boucher", les lots suivants:- 149-297 et 149-298, rue Des Châtelets; 149-299, rue Des Vétérans et 149-288, rue Morrissette.

Cette vente est consentie pour le prix de UN ($1.oo) dollar.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à,le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-353 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement no. 389 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-354 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement no. 389 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-355 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "mardi" 4 septembre 1962, à 8.oo heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement no.389 au montant de $51,000.oo, concernant la construction de trottoirs dans les limites de la cité.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-356
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC, D'EGOUT ET LA CONSTRUCTION DU PAVAGE DES RUES DANS LES NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois d'août 1962.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Copie de lettre du C. P. R. adressée à M. Rump de la Commission des Transports concernant passage de piétons 4ième rue.

Le Ministère des Terrea et forêts informe le conseil qu'il a recommandé le paiement d'un octroi au montant de $2,500.oo pour la révision du cadastre.

Lettre du Ministère des Affaires municipales accusant réception des résolutions amendant les règlements 380, 382 et 388 en vue de l'émission de $860,000.oo.

Résolution de la Coopérative Pierre-Boucher cèdant à la la Cité partie des rues Des Châtelets, Des Vétérans et Morrissette.

Résolution de la Coopérative Pierre-Boucher demaddant le pavage de la rue Morrissette entre Latreille et Montplaisir et la la construction du trottoir sur Jean-Marchand.

Lettre du Commissariat des Incendies proclamant la semaine du 7 au 13 octobre, semaine de prévention des incendies.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
****
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de ville, mardi, le 4 septembre 1962, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Des-Rosiers MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-357 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, sur le règlement no. 389 au montant de $51,000.oo concernant la construction de trottoirs dans les limites de la cité.

Adopté

****

Rés. no. 15-358 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 27 août 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de l'assemblée de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-359 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant de $55,065.50 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 69	$ 4,637.59	Paie No. 70	$ 8,699.87
Champlain Express	4.94	Carrière Marchand Ltée	33.39
Raoul Chênevert Ltée	171.94	Cité du Cap	97.56
Drummond McCall Co.Ltd	47.75	Direct Motors Express	29.10
Jean-Louis Gagnon	56.00	P. A. Gouin Ltd	58.29
Garage E. Fillion	89.30	Int.Business Machine	7.00
Imperial Oil Ltd	6,251.46	Keuffel & Esser	9.50
Kimball Auto	81.89	Laboratoires Ind.& Com.	28.00
André Malo	569.00	Mawn Body Shop	31.82
Premier Fastener Ltd	336.56	Produits Nor-Do	68.14
Regional Asphalt Ltd	1,148.18	A.Steiert & Sons Inc.	1,032.56
Texaco Canada Ltd	1,162.41	Texaco Canada Ltd	1,653.81
3-Riv.Auto Electric	168.44	Frédéric Verville	3,500.00
Central Quebec Steel	60.05	Pressure Pipe Division	9,202.70
Cie Const.Dollard Ltée	15,828.25		
			$55,065.50

Adopté

****

Rés No. 15-360 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle,

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 4 septembre 1962, entre huit et dix heures du soir, relativement au règlement no. 389 au montant de $51,000.oo pour la construction de trottoirs dans les limites de la cité, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-361 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil proclame la semaine du 7 au 13 octobre 1962, "Semaine de Prévention des Incendies" et prie le Directeur de la Police et des Pompiers, de faire faire l'inspection des domiciles et dépendances de la cité afin de réduire en autant qu'il se peut les dangers d'incendie.

Adopté

****

Rés. No. 15-362 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil nomme par les présentes l'Assistant directeur du Bien-Etre, M. Jacques Daveluy et les autres déjà nommés en vertu de la résolution no. 14-664, comme personnes autorisées à signer conjointement les chèques destinés à ceux qui bénéficient de l'Assistance du Service du Bien-Etre municipal.

Que copie de la présente soit transmise au Sous-Ministre du Bien-Etre Social de la Province de Québec ainsi qu'au gérant de la Banque de Montréal.

Adopté

****

Rés. No. 15-363 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil consent d'acquérir de M. Marcel Ampleman, une lisière de terrain de 86 pieds de longueur par 3.8 pieds de largeur à l'intersection des rues De-Grandmont et St-Irenée et 1.73 pieds de largeur à la limite des lots 387-2277-13 et 387-2277-21 faisant partie du lot 387-2277-13.

Ce conseil consent de payer pour ce terrain, la somme de $300.oo.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-364 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la cité du Cap-de-la-Madeleine retienne les services de M. J. A. M. Langlois & Associés, ingénieurs conseils pour préparer les plans et devis d'un réservoir d'eau claire devant faire partie du système d'aqueduc et du système de prévention des incendies de la cité. Les ingénieurs-conseils seront rénumérés suivant le tarif des honoraires minimums de la Corporation des Ingénieurs-Professionnels de Québec, dont 60% sera payé sur livraison à la cité des plans et devis approuvés par les ministères provinciaux concernés et 40% à l'acceptation des travaux par la cité. En vertu de cet engagement, les ingénieurs-conseils devront:-

1o. Etudier les sources d'approvisionnement, les réserves et les capacités de pompage existantes, afin de déterminer l'emplacement et la capacité du ou des réservoirs projetés.

2o. Préparer les plans et devis complets de ce ou ces réservoirs et les faire approuver par les âutorités provinciales concernées.

3o. Demander des soumissions et faire la surveillance complète des travaux de construction jusqu'à l'acceptation de ceux-ci par la cité.

4o. MM. Langlois & Associés devront requérir les services de MM. Provencher & Desjardins, Paquet & Dutil en ce qui concerne la mécanique pour les réservoirs d'eau claire et aussi pour l'usine d'épuration des eaux usées.

Adopté

****

Rés. No. 15-365 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la soumission de "Lacie de Construction Dollard Ltée", en date du 4ième jour du mois de septembre 1962, au prix de $10,347.22, pour la construction de l'égout collecteur sur les rues Vachon projetées et Père-Breton, tel que montré aux plans et décrits aux devis, soit acceptée.

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-366 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la soumission de M. Roméo Jalbert, en date du 4ième jour de septembre 1962, au prix de $1,868.75 pour la pose d'un bloc "cyporex" de 4 pouces à l'intérieur, d'un bloc de ciment de 6 pouces avec espace d'air de 2 pouces et d'une brique rouge foncée St-Lawrence, sur la devanture du garage municipal, soit acceptée.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-367
****

Je soussigné Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, A FAIRE EXECUTER CERTAINS TRAVAUX DE REPARATION AU GARAGE MUNICIPAL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de septembre 1962,

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-368 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la présente séance soit de nouveau ajournée à demain "mercredi" 5 septembre 1962, à 5.oo heures P. M., pour accepter l'une ou l'autre des soumissions concernant l'émission d'obligations comprenant les règlements nos. 382, 388 et une deuxième tranche de $800,000.oo du règlement no. 380, soit pour un montant global de $860,000.oo, et sur toutes autres choses non terminées.

Adopté

****

Et Son Honneur ajourne la présente séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

LE MAIRE

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

A la séance d'ajournement, lequel ajournement fut tenu aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville,"mercredi" le 5 septembre 1962, à 5.oo heures P. M. auquel ajournement étaient présents MM. les Echevins J. Leblanc, J. P. Lavergne,A.Lemire et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence de L'Echevin J. Leblanc au fauteuil.

****

Rés. No. 15-369 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que M. Jacques Leblanc soit et est par les présentes nommé "Président" pour présider la séance d'ajournement de ce jour, 5 septembre 1962, en l'absence de Son Honneur le Maire et du PRO-Maire.

Adopté

****

Rés. No. 15-370 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la soumission du syndicat composé de A. E. Ames & Company Ltd., Wood, Gundy & Company Ltd., The Royal Bank of Canada, Greenshields Incorporated et Casgrain & Company Ltd., pour l'achat de $860,000.oo d'obligations de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix de $95.56 par $100.oo d'obligations, dont une tranche de $398,000.oo échéant le 1er octobre 1963 à 1981 inclusivement, à 6% et la balance soit $462,000.oo échéant le 1er octobre 1982, à 5 1/2%, soit acceptée.

Adopté

****

Rés. No. 15-371 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la résolution no. 15-337 adoptée en date du 20ième jour d'août 1962, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"QUE POUR L'EMPRUNT TOTAL DE $860,000.00
AUTORISE PAR LES REGLEMENTS Nos. 380,382
ET 388, DES OBLIGATIONS SONT EMISES POUR
UN TERME DE 20 ANS".

Adopté

****

Et le Président lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

$$$
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sesssions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 septembre 1962, à 7.oo heures P. M. `a laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

Adopté

****

Rés. No. 15-372 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 4 septembre 1962, ainsi que les minutes de l'ajournement du 5 septembre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de l'assemblée de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-373 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant de $129,786.08 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 71	$ 4,225.54	Paie No. 72	$ 9,741.49
Apeco of Canada ltd	226.72	Austin Toilet Services	14.70
Gaston Buisson	14.08	Martin Bergeron	6.10
P.E.Bergeron Machineries	1,591.20	J.M.Bellefeuille	19.95
Can.Génnéral Electric	29.38	Cie Bois St-Laurent	252.60
Cie Const.Dollard	306.25	Shawinigan W & P Co	4,854.35
Bell Téléphone	33.55	C.P.R. Express	9.00
C.N.R. Express	3.37	Cap Auto Seat Covers	17.71
Canadian Industries	47.25	Direct Motor Express	24.83
Drummond McCall Co.Ltd	46.34	Délisle Auto 3-Riv	1,203.70
Arthur Dumont	25.00	Fleuriste Yola	15.60
Garage Bérard Pellerin	264.83	Gar.Charest & Frères	123.79
Guilbault Transport	3.00	André Goyette	48.85
The Hughes Owens Co.Ltd	74.88	Imp. Vallières Enrg	282.28
L'Art Graphique	227.01	Imp.St-Patrice Enrg	6.01
Imp.St-Arnaud Enrg	265.05	Nap. Loranger	9.98
Toussaint Laferrière	5.00	Shawinigan W & P co	297.43
Sirois Auto 3-Riv	24.76	South Shore Const.Inc	1,307.08
Salon Chaud. Lavergne	17.93	Trottier Welding Body	1,274.00
Verrerie du Cap	63.81	Regional Asphalte	67,431.68
Die Const.Dollard	33,000.00	Cité du Cap (M.Rheault)	50.00
Wilfrid & Gaston Laveault	2000.00	Marcel Ampleman	300.00
			$129,786.08

Adopté

****

Rés. No. 15-374 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Francois Doyon, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le terrain nécessaire à l'emplacement de la troisième rue, sur le lot 548 partie 11.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Adopté

****

Rés. No. 15-375 Proposé par l'échevin J. Lachapelle.
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "The Model Plan Development Corporation" et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots suivants:

Le lot 560-21 Blvd des Prairies, 559-25 Blvd Pie-XII et 560-155, 560-156 et 560-157, rue Charbonneau.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-376 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la soumission de Régional Asphalte Limitée, en date du 10ième jour de septembre 1962, au prix unitaire de $6.62 la tonne et $0.05 à la verge carrée pour l'application d'un "primer", pour le recouvrement en asphalte des rues Fusey, St-Laurent et boulevard Ste-Madeleine, le tout, tel que décrit aux devis et à la dite soumission du 10 septembre 1962, soit acceptée.

Adopté

****

Rés. No. 15-377
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil est heureux de présenter à la direction des clubs des Sénateurs du Cap-de-la-Madeleine, ainsi qu'aux joueurs, ses plus chaleureuses félicitations pour le succès remporté lors de la saison 1962.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du directeur du journal "La Patrie" informant le conseil de la nomination de M. Conrad Langlois comme chroniqueur municipal.

Lettre de Me Guy Lebrun, Avocat, concernant les règlements du garage municipal et l'installation des Services.

Demande d'entrevue par Jeune Commerce du Cap.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales, de l'ouverture de deux rues à 50 et 60 pieds.

Réclamation de M. Yvon Drolet, 384 St-Pierre, dont le tricycle de son enfant fut écrasé par notre machinerie.

Réclamation de M. Donat Lamarche 116 DeGrandmont à la suite de dommages à son automobile, à cause du mauvais état de la rue.

OUVERTURE des soumissions, pavage des rues Fusey, St-Laurent et Blvd Ste-Madeleine.

ET Son Honneur lève la séance

*Arthur Beaudin — Le Greffier.

J. R. Desrosiers — Le Maire

##**##**##**##**##**##**##**##**##**##**##**##**##**##**##**##**
x x x x x x x x x x x x x x x x

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 septembre 1962, à 7.ol heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L.Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-378 — Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 10 septembre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de l'assemblée de ce jour,soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-379 — Prposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle. ✓

ET RESOLU que les comptes au montant de $100,520.57 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 73	$ 4,524.43	Paie no. 74	$ 9,314.62
Bur.Enrégistrement	21.50	Ban.Can.Nationale	41,699.21
Brindle & Ban.Can.Natio.	3,717.00	Ban.de Montréal 3-Riv	33.75
Cité du Cap	76.57	C. P. R. Express	10.86
Bell Téléphone	578.20	Caisse Nat.d'Economie	562.50
Solange Fréchette	25.00	Francis Hankin	2,084.03
Benoit Hélie	946.44	Hon.Min.Finances Qué.	256.87
Hon.Min.Finances Qué.	520.45	Hon.Min.Finances Qué.	60.00
H.Massicotte & Frères ltée	250.00	Librairie Morin inc.	189.17
Montreal Blue Prints	13.31	Mawn Body Shop	200.88
Protonotaire Cour Sup.	264.46	Rec.Général du Canada	1,189.92
Rec.Général du Canada	2,594.10	Rec.Général du Canada	7.15
Rec.Général du Canada	90.00	Rec.Général du Canada	62.00
L.O.Trottier & Fils	255.21	Zurich Insurance	1,715.15
Tooke Bros Ltd & Cap Construction			6,756.14
Tooke Bros Ltd & Cap Construction			20,000.00
La Cité du Cap (M. L. Rheault) Pro-Maire			50.00
Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine			1,166.66
Gilles Baribeau et Al			1,284.99
			$100,520.57

Adopté ✓

****

Rés. No. 15-380 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution no. 15-371 adoptée à la séance d'ajournement du 5 septembre 1962, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"QUE POUR L'EMPRUNT TOTAL DE $860,000,AUTORISE PAR LES REGLEMENTS Nos. 380, 382 et 388, DES OBLIGATIONS SONT EMISES POUR UN TERME PLUS COURT QUE LES TERMES PREVUS DANS LES REGLEMENTS D'EMPRUNT, C'EST A DIRE POUR UN TERME DE VINGT ANS, AU LIEU DU TERME DE TRENTE ANS, EN CE QUI CONCERNE LE REGLEMENT No. 380, CHAQUE EMISSION SUBSEQUENTE DEVANT ETRE POUR LA BALANCE DUE SUR L'EMPRUNT".

Adopté

****

Rés. No. 15-381 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Prudent St-Arneault, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les terrains nécessaires pour l'emplacement des rues St-Arnaud et Mgr Comtois situées sur les lots partie 550, 550-11 et 550-46.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-382 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Roland Lebel, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le terrain nécessaire pour l'emplacement de la troisième rue sur le lot 548 partie 14.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-383 Proposé par l'échevi J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Alphonse Buist, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, le terrain nécessaire pour l'emplacement de la troisième rue sur le lot 548 partie 13.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

10-152 rue Bruxelle Montréal Nord. Adopté

****

Rés. No. 15-384 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Médard Duguay, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le terrain nécessaire pour l'emplacement de la troisième rue sur le lot partie 548.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-385 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Johnny Lefèbvre et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le terrain nécessaire pour l'emplacement de la troisième rue sur le lot 548 partie 12.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier a le signer.

Adopté.

****

Rés. No. 15-386 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil demande bien respectueusement a la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, par tranches, une somme de $800,000, pour payer des travaux de collecteurs d'égout, conduites d'aqueduc, excavation et fondation de rues, installation de puisards et pavage, exécutés en vertu du règlement no.380 approuvé par la Commission municipale et le Ministère des Affaires municipales aux dates respectives du 30 et 31 août 1961,la dite somme devant être remboursée a même la vente d'une troisième tranche dudit reglement no. 380.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés a signer un ou des billets jusqu'a concurrence de la dite somme de $800,000.oo.

Adopté

****

Rés. No. 15-387 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le reglement no. 390 intitule "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A FAIRE EXECUTER CERTAINS TRAVAUX DE RçPARATION AU GARAGE MUNICIPAL", soit adopte en premiere lecture.

Adopte

****

Res. No. 15-388 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le reglement no. 390 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A FAIRE EXECUTER CERTAINS TRAVAUX DE REPARATION AU GARAGE MUNICIPAL", soit adopte en deuxieme et derniere lecture.

Adopte

****

Rés. No. 15-389 Propose par l'echevin R. Lepage.
Appuye par l'echevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorise a convoquer une assemblée des electeurs, proprietaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 24 septembre 1962, a 8.oo heures P. M. a l'Hotel de Ville, relativement au reglement no. 390 autorisant le conseil d'emprunter une somme de $15,000.oo pour faire executer certains travaux de reparation au garage municipal.

Adopte

****

Rés. No. 15-390 Propose par l'echevin J. P. Lavergne,
Appuye par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le reglement no. 391 intitule "REGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC, D'EGOUT ET LA CONSTRUCTION DU PAVAGE DES RUES DANS LES NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES", soit adopte en premiere lecture.

Adopte

****

Res. No. 15-391 Proposé par l'echevin J. P. Lavergne,
Appuye par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le reglement no. 391 intitule "REGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC, D'EGOUT ET LA CONSTRUCTION DU PAVAGE DES RUES DANS LES NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES",soit adopte en deuxieme et derniere lecture.

Adopte

****

Res. No. 15-392 Propose par l'echevin J. Lachapelle,
Appuye par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil autorise Me Guy Lebrun, Avocat, de S'enquerir aupres des autorites Gouvernementales Provinciales, a savoir si la cite peut accorder un degrevement de l'evaluation des immeubles aux proprietaires qui auront payés pour le service d'egout dans les nouveaux secteurs domiciliares, a la suite de l'adoption du reglement no. 391, soit par amendement a la charte ou autrement.

Adopte

****

AVIS DE MOTION No. 15-393
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 17ième jour du mois de septembre 1962.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. Turgeon de la Commission municipale demandant d'amender règlement 380 à 20 ans pour la tranche de $800,000.oo, au lieu de 30 ans.

L'Association Ambulancière Catholique sollicite octroi et permission de faire souscription dans les limites de la cité.

Société St-Jean-Bte demande de souscrire au prêt d'Honneur aux étudiants.

Remerciements pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Athanase Biron.

SUITEPAGE SUIVANTE
****

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements du Club Nautique de Shawinigan pour avoir fourni une équipe de canotiers.

Cap Fire Service offre ses services dans le domaine de protection contre l'incendie.

M. Gaston Filteau, courtier, demande de partager avec les autres courtiers sur les commissions des primes d'assurance.

M et Mme DeGrandmont demandent d'installer les services d'aqueduc et d'égout sur les lots 118-33, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81 et 82, rue St-Maurice.

Résolutions du congrès de l'Union des çlecteurs tenu à St-Hyacinthe les 1er et 2 septembre 1962.

Réclamation du Bell téléphone pour dommages à leur installation téléphonique en face de Norton Co.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier   J. R. Desrosiers — Le Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée réguli`ere du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, a l'Hôtel de Ville, lundi, le 24 septembre 1962, a 7.oo heures P. M. a laquelle assemblée étaient presents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Res. No. 15-394 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après d'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, sur le reglement no. 390, autorisant le conseil d'emprunter un montant de $15,000.oo pour faire executer certains travaux de réparation au garage municipal.

Adopté

****

Res. No. 15-395 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'echevin A. Lemire.

ET RESOLU que les minutes de la derniere assemblée reguliere du conseil de cette cité, en date du 17 septembre 1962, telles qu'elles apparaissent a l'agenda de l'assemblée de ce jour, soient adoptees.

Adopté

****

Res. No. 15-396 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant de $47,952.47 et tels que décrits ci-apres soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 75	$ 4,359.75	Paie No. 76	$ 9,197.40
Austin Toilet Service	14.80	Accessoires Outillages	2,478.68
Carriere Marchand Ltée	160.85	C. P. R. XXXXXX	73.86
Cité du Cap	16.24	Cité du Cap	41.57
Cap Machine Shop	132.05	Cons.Paper Corp.	19.66
Eastern Steel Products	742.60	Federal Equipment	102.65
Roger Gauthier	19.20	Laurentide Ready-Mix	6,166.59
Chs Lévesque	1,260.78	Laboratoires Ind. & Comm.	70.00
R.J.Levesque & Fils	5,006.64	Mawn Enterprises	17.00
Montreal Bearin Service	17.12	Matteau Radio Elec.Ltee	49.11
Morin & Freres Inc.	1,782.97	Massicotte & Arcand	232.29
Hon.Min.Finances	7.76	Propane Gas Utilities	6.24

SUITE AU VERSO
****

Les Comptes suite
****

Paul Paillé	$ 50.00	Quincaillerie Rochefort	339.62
Rosco Metal & Roofing	499.36	Roga Metals Inc.	2,530.01
Regional Asphalt Ltd	720.27	Francois Rouette	900.28
J.R. Saulniers	391.79	Shamrock Tire Service	243.36
St-Maur.Finance Corp.ltd	14.56	Soc.St-Jean-Bte	150.00
St-Maur.Oxygen Co.Ltd	118.03	St-Maur.Oxygen Co.Ltd	145.45
H-Paul Thibeau	136.24	L.O.Trottier & Fils ;tée	992.25
Quebec Central Steel	167.60	Roga Metals Inc.	77.84
Cie Const.Dollard	8,500.00		
			$47,952.47

Adopté
****

Rés. No. 15-397 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs; propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 24 septembre 1962, entre huit et dix heures du soir, relativement au règlement no. 390, autorisamt le conseil d'emprunter une somme de $15,000.oo pour exécuter certains travaux de réparation au garage municipal, soit approuvé tel que soumis.

Adopté
****

Rés. No. 15-398
****

ATTENDU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter dans son territoir des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU QUE PAR SES règlements nos. 379, 380, 385, 389 et 390, le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de construction de trottoirs, de conduites d'aqueduc et d'égout, d'excavation de rues, de fondation de rues en pierre, de pavage en béton bitumineux et de réparation de bâtisses;

ATTENDU que pour remédier au chômage, le conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux ou partie d'iceux pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1962-1963) et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordés en vertu de ce programme;

ATTENDU qu'à cette fin, le conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada et le Gouvernement Provincial consentent à subventionner la municipalité du Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que les travaux à être exécutés en vertu de ce programme sont ceux apparaissants aux annexes marquées "A", "B" et "C" qui font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient ici au long reproduites;

ATTENDU que le conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de $1,076,406.45;

ATTENDU que le conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS, Il est proposé, secondé et unanimement résolu:

1o. Le conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1962-1963) tous les travaux apparaissants aux annexes marquées "A", "B" et "C" ci-jointes, comme s'ils y étaient ici au long récités.

2o. Lesdits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans les règlements nos. 379, 380, 385, 389 et 390 et particulièrement pour une somme de $1,076,406.45 de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3o. Le conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4o. La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires municipales.

Adopté
****

Rés. No. 15-399 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil autorise M. Geo. Gariépy, A. G., à faire le relevé nécessaire et préparer un plan en vu de l'homologation pour le prolongement de la rue Père-Richard jusqu'à la rue Des Erables, sur le lot 143-37, propriété de M. Marcel Blanchette.

Adopté

****

Rés. No. 15-400 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de Madame Romuald Lafrenière, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar le terrain nécessaire pour l'emplacement de la troisième rue sur le lot 548 partie 15.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-401 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que MM. Joseph Duchaine, Moise Tellier et Albert Blais, soient engagés pour faire la révision du rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition du taux de la taxe pour l'année 1963, avec M. Joseph Duchaine comme Président.

Adopté

****

Rés. No. 15-402 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que l'article "4" du règlement No. 389, adopté en date du 27 août 1962, soit abrogé et annulé à toutes fins que de droit.

Adopté

****

Rés. No. 15-403 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Jacques Leblanc, Echevin du quartier No. 2, soit et est par les présentes nommé PRO-MAIRE pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier octobre 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-404 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat fait et préparé par le notaire Jérôme Loranger concernant l'acquisition par la cité, de "The Model Plan Development Corp"., des lots 560-16, 17 et 18 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-405 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat fait et préparé par le notaire Jérôme Loranger, concernant l'acquisition par la cité, de M. "J. Roger Lemire" d'une partie du lot 549 du cadastre de la cité et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

Remerciements pour sympathies Re: Guy Drolet.
Lettre des Affaires municipales reèglement 389.
Lettre de Me Raoul Provencher remerciements pour félicitions envoyées.
Accusé de réception du règlement 391 par le Ministère des Affaires municipales.
Les résidants des Plateaux Laferté demandent que les trottoirs de la rue Charbonneau soient construits dès cette année.
Ouverture des soumissions, réparation au garage municipal.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

****
##########
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous, soussignés, nommés évaluateurs de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS SOIT EN AIDE

Joseph Duchaine
PRÉSIDENT

Moïse Tellier
ÉVALUATEUR

Albert Blais
ÉVALUATEUR

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 1er octobre 1962.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel-de-ville, lundi le 1er octobre 1962, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient Présents:- SON HONNEUR LE MAIRE J. REAL DESROSIERS, MM. les échevins: Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire et Rodrigue Lepage, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 15-406

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
ET RESOLU: que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 septembre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de l'assemblée de ce jour, soient adoptées.

Adopté.

Résolution No. 15-407

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
ET RESOLU: que les comptes au montant total de $ 48,251.13 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 77	4,524.59	Liste de Paie No. 78	8,694.78
Association Internationale des Machinistes	276.00	Billets et Imp. Régal	125.83
Can. Pacific Express	4.45	Paul Boucher, Not.	21.80
Conseil des Ports Nat.	1.00	Château de Blois	19.28
Carrière Marchand Ltée	672.92	Can. Petrofina Ltd	909.88
Cap Auto Seat Covers	22.00	Charbonnerie Champlain	519.25
La Cité du Cap	2,000.00	La Corp. de la Cité des T.Rivières	105.00
La Cité du Cap	143.11	Cap Tire Service Ltd	93.72
Germain -Frères Ltée	20.95	Garage Charest Frères	52.05
Kaufman Rubber Co. Ltd	89.69	Luc Laferté (Snap on Tools	38.27
Loranger & Molesworth	3,951.34	Loranger & Molesworth	12,159.71
Massicotte & Fils	96.00	The Model Plan Develop.	1,000.00
C.H. Savard	3.50	The Shawa Water & Power	850.00
Spécialités Beauchamp	72.46	St.Maurice Oxygen Co.	119.42
William Scully Ltd	14.56	Stanley Motor Equipm.	40.39
Paul E. Bergeron	784.75	T.Rivières Ready Mix	783.10
Tessier Lumber Ltd	767.21	Texaco Canada Ltd	1,061.65
T.Rivières Chrysler Ltée	9.38	Rolland Théoret Inc.	3.09
Cie de Const. Dollard	4,040.00	Cie de Const. Dollard	4,000.00
Ernest Leblanc	160.00		
		Total:-	$ 48,251.13

Adopté.

Résolution No. 15-408

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte la soumission de M. Benoit Hélie, en date du 24 septembre 1962, pour la pose d'un lambris en feuilles d'aluminium sur les murs du garage municipal et ses appentis au prix de $999.oo, le tout tel que spécifié en la dite soumission.

Adopté.

Résolution No. 15-409

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: Rodrigue Lepage

ET RESOLU:

que le quatrième rôle spécial d'évaluation des immeubles de la Cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1962, déposé ledit rôle en date du 21 septembre 1962, soit homologué.

Adopté.

Résolution No. 15-410

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot 157, fait et préparé par M. Ernest L. Duplessis, A.G., en date du 19 septembre 1962.

Adopté.

Résolution No. 15-411

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le règlement No. 371-G intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté.

Résolution No. 15-412

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le règlement No. 371-G intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté.

Résolution No. 15-413

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que le greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 22 octobre 1962, entre sept et dix heures du soir, relativement au règlement No. 371-G concernant le zonage dans les limites de la Cité, et ce, en conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté.

Résolution No. 15-414

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que la soumission de M. Roméo Jalbert, en date du 28 septembre, au prix de $875.oo pour la construction de la bâtisse du puits artésien de la rue de l'Armée tel que décrit à la dite soumission soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 15-415

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,

ET RESOLU:

que la soumission de M. Charles Lévesque Enrg. en date du 28 septembre 1962, au prix de $1,165.oo pour l'installation du système électrique au puits de la rue de l'Armée, tel que décrit à la dite soumission soit acceptée.

Adopté.

Résolution No. 15-416

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que le Gérant de la Cité soit autorisé de commander de "John Millen Trois-Rivières Ltée", l'ANTIGEL "LAURENTIDE" nécessaire à nos voitures automobiles et ce au prix de $2.24 le gallon le tout tel que spécifié à la soumission dudit John Millen Trois-Rivières Ltée.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Ministère des Terres et Fôrêts incluant un chèque de $2,500. Re: Georges Gariepy.
Lettre de la Commission des Transports du Canada, re: requête de la Cité demandant la construction d'un passage pour piétons sur la 3e Rue plutôt qu'à la 4ième.
Lettre de M. Henri Pariseau de l'Association Internationale des Machinistes avisant le conseil que des nouveaux amendements seront apportés au contrat des membres du local 2220.
Lettre de M. Ernest Duplessis, re: Subdivision d'une partie du lot No. 157.
Lettre du Min. des Affaires municipales autorisant le conseil de la Cité à émettre à courte échéance à vingt ans, les obligations émises en vertu de son règlement No. 380.
Lettre de CKTM-TV re: Semaine de la Prévention des Incendies.
Lettre de M. André Julien, Re: Campagne annuelle de Charité.
Lettre de la Société Jacques Labrecque Limitée.
Lettre de l'Association Québecoise des Techniques de l'eau, Re: congrès annuel les 25 et 26 octobre prochain.
Lettre de la Ligue de Sécurité de la Province, Re: programme de sécurité routière.
Requête des résidants de la rue des Châtelets demandant que la Cité fasse pression auprès de la Reynolds Aluminum Co. pour que les odeurs d'acide et d'huile soient éliminées.
Lettre de M. Paul-Emile Lessard, réclamant pour les dommages causés par l'eau dans le sous-sol de sa demeure.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

J. R. Desrosiers
Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'hôtel-de-ville, mardi, le 9ième jour du mois d'octobre 1962, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE J. REAL DESROSIERS, MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire et Rodrigue Lepage, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 15-417

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 1er octobre 1962, telles qu'elles apparaissent, à l'agenda de l'assemblée de ce jour, soient adoptées.

Adopté.

Résolution No. 15-418

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $47,991.09 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.-

LES COMPTES

Liste de Paie No. 79	4,906.17	Liste de paie No. 80	8,737.63
P.V. Ayotte Ltée	9.18	Charles Brindle	795.05
Hector Beauchamp	35.00	Ban. Can. Nationale	23,863.52
Co. Const. Laviolette	2,024.00	Cie Bell Telephone	454.27
Can. Pacific Express	3.00	Champlain Express	7.89
Corp. Cité T.Rivières	50.22	Cie Dollard Const.	666.75
Cap Machine Shop	99.00	Gaston Fournier	15.00
Hewitt Equipment Ltd	14.06	Nap. Loranger	16.84
John Millen T.Riv.	3.81	Quinc. Rochefort	243.67
Rev. Asphalt Ltd	4,063.64	La Revue Municipale	22.15
Stanley Motor Equip.	122.74	Scythes & Co. Ltd	15.84
Sanfax Corp	328.54	L.O. Trottier & Fils	1,306.00
United Auto Parts	9.55	Vaugeois & Fils Auto	45.36
Vaugeois & Fils	32.21	Philippe Larivière	100.00

Total:- $47,991.09
Adopté.

Résolution No. 15-419

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte la soumission de "La Cie de Construction Dollard Ltée" en date du premier jour d'octobre 1962, pour la construction de conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Morin, Aubuchon, St-Emile, Jean-Véron et Berlinguet au prix unitaire mentionné dans la dite soumission et suivant plans et devis.

Adopté.

Résolution No. 15-420

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte le plan de lotissement du lot 122 du cadastre de la Cité, fait et préparé par M. Roger Bruneau, projeteur-urbaniste, en date du 9 octobre 1962.

Adopté.

Résolution No. 15-421

Proposé par l'échevin J.-Paul LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

que la résolution No. 15-416 adoptée en date du premier octobre 1962, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

Résolution No. 15-421:

que le Gérant de la Cité, soit autorisé de commander du garage "Charles Turcotte & Fils Ltée" l'antigel "asbestonos" nécessaire à nos voitures automobiles pour la saison

d'hiver 1962-63, et ce, au prix de $2.24 le gallon".

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Ministère des Affaires municipales concernant l'approbation d'un emprunt de $51,000.00.
Lettre de la Commission municipale de Québec, concernant approbation d'un emprunt par obligations de $51,000.oo.
Lettre de Me Pierre Garceau, avocat, concernant séance d'arbitrage à être tenue pour régler différent entre Ass. Policiers et Pompiers et Cité.
Lettre du Ministère des Affaires municipales incluant copie de lettre écrite à M. Georges Gariépy.
Lettre du Ministère des Affaires municipales concernant expédition des obligations de la Cité au montant de $860,000.00 à la Banque Can. Nationale à Montréal.
Lettre circulaire de la Croisade Annuelle de l'hôpital Ste-Justine pour demander l'aide financière de la Cité afin de soutenir leur organisation.
Photostat de Canadian Underwriters' Association concernant protection contre les incendies.
Lettre de la Ligue d'Hygiène Dentaire de la Province de Québec concernant la fluoruration des eaux de consommation et incluant rapport de diverses villes sur ce point.
Lettre de Me Guy Lebrun, avocat, concernant hôtel La Madone et incluant copie de lettre du Rev. Père Jacques Rinfret.
Option consentie par M. Ferdinand Lacombe - lot 551-24. Prix demandé: $800.oo
Lettre de la Municipalité de Ste-Marthe du Cap concernant résolution de cette municipalité pour entrevue avec Cité du Cap dans le but de discuter d'un projet d'aqueduc.
Lettre du Poste de Radio CKTR concernant promotion de la semaine de prévention des incendies.
Lettre de la Commission Municipale de Québec concernant approbation d'un emprunt temporaire de $800,000.oo.
Lettre de M. Henri Girard, Ing. P., ingénieur de la Cité concernant certains travaux à faire sur la rue St-Joseph.
Lettre de Cie de Téléphone Bell pour tenir la ville responsable des dommages causés à leur cable souterrain au coin des rues Beauchemin & Fusey.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. R. Desrosiers
Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi le 22ième jour du mois d'octobre 1962, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- SON HONNEUR LE MAIRE J. REAL DESROSIERS, MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage, et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 15-422 Proposé par l'échevin: A. LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: R. LEPAGE,
Que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique de ce jour, 22 octobre 1962, relativement au règlement No. 371-G concernant le zonage dans les limites de la cité.

Adopté.

Résolution No. 15-423

Proposé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 9 octobre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de la séance de ce jour soient adoptées.

Adopté.

Résolution No. 15-424

Proposé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,
ET RESOLU que les comptes au montant total de $79,933.31 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 81	4,208.36	Liste de Paie No. 82	9,221.70
Liste de Paie No. 83	4,516.36	Liste de Paie No. 84	9,183.06
Accessoires Outillage	74.88	Bureau d'Enrégist.	16.85
Paul Boucher, N.P.	49.20	B.L. Oil R.d'g.	60.59
Gilles Baribeau	1,274.99	C.Brindle & Ban Can.	3,017.00
Cité du Cap	507.16	Cité du Cap	192.04
Clément Photo	23.32	Le Conseil de la Cité	1,166.66
C.Cusson Ltée	792.80	Direct Motors Exp.	8.17
Délisle Auto T.Riv.	880.38	Do-All Chemical	101.30
Ganterie Chaillez	136.00	F. Hankin & Co.	914.28
Hughes Owens	37.44	Imperial Oil Ltd	149.04
International Bus.	18.00	Keuffel & Esser	17.50
Hon. Min. des Finances	5,014.32	L'Hon. Min. des Fin.	10.00
L'Hon. Min. des Fin.	178.83	L'Hon. Min. des Fin.	391.30
H. Massicotte & F.	82.41	H.Y. Maranda	318.26
Le Protonotaire de la Cour Supérieure	184.87	Royal Insurance Co.	5,966.00
Le Rec. Gen. du Canada	922.96	Receveur Gen. du Can.	1,952.30
Texaco of Canada	1,540.45	St.Maurice Finance C.	7.28
La Co. Dollard	223.50	Zurich Insurance	1,705.01
Loranger & Molesworth	3,867.91	Loranger & Molesw.	5,354.78
Les Prod. Ciment St. Maurice	12,892.70	Loranger & Molesw.	209.78
L.O. Trottier & Fils	152.46	Les Prod. Ciment St-Maurice	1,691.11

Total:- $ 79,933.31
Adopté.

Résolution No. 15-425

Proposé, secondé et unanimement résolu que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 22 octobre 1962, entre sept et dix heures du soir, relativement au règlement No. 381-G concernant le zonage dans les limites de la cité, soit approuvé tel que soumis.

Adopté.

Résolution No. 15-426

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,
ET RESOLU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine achète de Monsieur Maurice Beaudin, Industriel de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et ce pour le prix de $15,000.00 comptant un immeuble mesurant 300 pieds de largeur en front sur la rue Lapointe par une profondeur de 125 pieds (300' x 125') connu et désigné comme faisant partie des lots numéro 422-C, Ptie 423 et Ptie 423-36 du cadastre de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ledit immeuble étant montré par les lettres ABCDEFA sur un plan préparé par Monsieur G. Binette, T.D. et daté du 26 avril 1962.
Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents donnant effet à cet achat.

Adopté.

Résolution No. 15-427

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,

ET RESOLU que la Cité du Cap-de-la-Madeleine vende à Monsieur Maurice Beaudin, industriel de la dite cité pour le prix de $15,000.oo payable en 120 versements mensuels égaux et consécutifs de $165.98 chacun. Un premier versement devenant dû et exigible le 1er novembre prochain (1962) et les autres consécutivement jusqu'à parfait paiement avec intérêts au taux de 6% l'an, payables mensuellement en meme temps que les versements en principal et inclus dans lesdits versements.

2) Que l'acquéreur, ledit Maurice Beaudin prenne possession de l'immeuble ci-dessus à compter du 15 novembre prochain. (1962)

Le tout en conformité aux règlements 387 et 388 de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Que le maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents donnant effet à cette vente.

Adopté.

Résolution No. 15-428

CONSIDERANT que St-Maurice Industries Co. Ltd opérant dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine depuis une quinzaine d'années, procurant du travail à plusieurs citoyens de notre cité;
CONSIDERANT que cette compagnie a contracté envers le Gouvernement de la Province une dette au montant de $6,434.05 provenant de la taxe de vente pour la période comprise entre janvier 1958 et juin 1960;
CONSIDERANT que cette dite compagnie a aussi contracté une dette envers la cité du Cap-de-la-Madeleine et la cité de Trois-Rivières provenant aussi de la dite taxe de vente durant la dite période de janvier 1958 jusqu'à juin 1960;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

Et RESOLU:
que ce Conseil consent à ce qu'une remise de la dite taxe de vente soit consentie à la dite St-Maurice Industries Co. Ltd à condition que la cité de Trois-Rivières accorde également à accorder la dite remise.

Adopté.

Résolution No. 14-429

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU: que ce Conseil accepte la soumission de MASSICOTTE ET FILS LTEE, en date du 22 octobre 1962, au montant de $29,589.80 pour la fourniture et la pose des conduites d'aqueduc et d'égout tel que spécifié dans la dite soumission, sur les rues suivantes: Le Boulanger, Ste-Marie, Deuxième Rue, Radnor, Cinquième Rue, St-Edouard, Mercier, Beaumier, Dorval et 3ième Rue, et autorise le Maire et le Gérant à signer le contrat préparé par le notaire Albéric Roy, N.P.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de St-Maurice Industries, Re: taxe provinciale 513-V-6
Lettre de MM. Beaumier et Bolduc remerciant le conseil pour leur contribution lors de la course internationale de canots La Tuque-Trois-Rivières.
Lettre de l'Ass. des Policiers concernant le festival des policiers et pompiers de notre ville.
Lettre de Me Jacques Lacoursière donnant sa démission comme Juge municipal de notre Cité.
Lettre de la Commission municipale donnant son approbation au règlement No. 380-A.
Lettre du Ministère des Affaires municipales donnant son approbation au règlement No. 380-A.
Lettre du Ministère de la Santé donnant son approbation concernant la série de projets relatifs aux prolongements de conduites d'eau en entrées de services.
Lettre de l'Association Internationale des machinistes, Re: Négociation.

(suite de la correspondance lue:)

Lettre de Me Pierre Garceau, Re: Association des policiers et pompiers de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.
Lettre de Me Marcel Chartier, Re: Charles Turcotte & Fils Ltée et Miami Motel.
Lettre de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, Re: dossier 333-3370.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Le Greffier — Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, lundi le 29ième jour du mois d'octobre 1962, à 7.00 heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents: SON HONNEUR LE MAIRE J. REAL DESROSIERS,
MM. les échevins: Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 15-430

Proposé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: R. LEPAGE,

ET RESOLU:

que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 22 octobre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Résolution No. 15-431

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $;94,069.64 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de paie No. 85	4,685.59	Liste de Paie No. 86	10,823.07
Austin Toilet Service	14.78	Ass. Int. Mach.	267.00
Gaston Buisson	7.28	Martin Bergeron	33.24
Cap Machine Shop	140.85	Champlain Express	2.13
Can. Pac. Express	6.50	Cap Auto Electric	1.17
La Cité du Cap	48.27	Cité du Cap	50.00
Canadian Nat. Exp.	5.43	Shaw. W & P	4,761.88
Commission Scol. Cap	1,250.70	Carrière St-Maurice	1,176.42
Carrière St-Maurice	1,718.37	Jacques Dionne	18.25
Garage Charest & Frère	113.29	Antoine Gauthier	28.99
Hewitt Equipment Ltd	153.25	Kimball Auto	69.16
Les Editions Mac Lean	10.00	Librairie Morin Inc.	41.23
R.J. Lévesque & Fils	2,008.00	Lingerie d'Enfants	14,202.87
Lynn MacLeod	20.94	Morin & Frère Inc.	482.46
K. Mukstadt	74.26	H. Massicotte Frère	216.13
C.O. Monat & Cie Ltée	161.63	Massicotte & Arcand	180.08
Mines Safety App.	57.94	Rec. Général du Can.	92.00
Regional Asphalt	943.35	François Rouette	309.04
Séminaire St-Joseph	1,000.00	T.Rivers Chevrolet	3,699.80
Cie Const. Dollard	568.33	Cie Constr. Dollard	1,275.00
Cie Const. Dollard	133,357.15	Cie Const. Laviolette	2,845.00
Cie Const. Laviolette	2,021.00	Laurentide Ready Mix	12,535.64
Morin & Frère Inc.	5,688.00	Massicotte & Fils	487.50
Regional Asphalt	86,436.67		
		$	194,069.64

Adopté.

annulée par résol. # 15-509 (remplacée)

Résolution No. 15-432

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J.P. LAVERGNE

ET RESOLU:

que ce Conseil accepte de M. Napé Mercier, pour le prix de $ 1.oo le terrain nécessaire à l'ouverture d'une rue partant du Boul. Duplessis en allant vers la rivière St-Maurice.

Cette rue aura 50 pieds de largeur par 260 pieds de longueur, située sur les lots 407-102 et 407-A-4.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 15-433

Proposé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE
Appuyé par l'échevin: JACQUES LEBLANC

ET RESOLU:

Que ce conseil accepte de M. Louis-Laval Poulin, une portion de terrain mesurant 262.5 pieds carrés de superficie située sur le lot 551-23 tel que montré sur un plan dessiné par M. Louis Dumont et revisé par M. Gérald Binette en date du 28 décembre 1961.

Ce Conseil consent de payer à M. Poulin $ 35.oo pour l'acquisition de ce terrain et aussi à céder gratuitement à M. Poulin la portion de terrain comprise entre le tracé de la rue St-Ours et le lot 551-23 et aussi à faire construire à ses frais le trottoir du côté nord-ouest de cette rue.

Le prix consenti pour l'achat de ce terrain est de trente-cinq dollard ($35.oo)

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 15-434

Proposé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,

ET RESOLU:

Que ce conseil accepte de M. Ferdinand Lacombe le lot 551-24 pour le prolongement de la rue St-Ours à la rue Barkoff.

Ce conseil consent de payer $800.00 pour 6,000 pieds carrés de terrain.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 15-435

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,

ET RESOLU:

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparait au plan préparé par M. Georges Gariépy, a.g., en date du 6 juin 1962 sous la description suivante:

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de la rue.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds de largeur (mesure anglaise) sur 30 pieds de longueur(mesure anglaise) et désignée par les lots 549-69 et 548-76.

CONSIDERANT que ce conseil veut homologuer l'excédent d'une rue à 50 pieds de largeur (mesure anglaise)

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que ces largeurs sont suffisantes et ne peuvent convenablement pas être augmentées.

Pour ces motifs, il est proposé (voir page 2)

Qu'il soit résolu de prier l'hon. Ministre des Affaires Municipales en vertu de l'article 7, chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et de maintenir sur une largeur de 25 pieds et 50 pieds (mesure anglaise) la rue indiquée au dit plan de M. Georges Gariépy, A.G., en date du 6 juin 1962.

Adopté.

Résolution No. 15-436

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparaît au plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 6 juin 1962 sous la description suivante:
CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue.
CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds (mesure anglaise)
CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée,
Pour ces motifs: il est proposé par l'échevin: R. LEPAGE,
appuyé par l'échevin: J. LACHAPELLE,
ET RESOLU:
Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales en vertu de l'article 7, chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds (mesure anglaise et désigné par le lot 166-104 la rue indiquée au dit plan de M. Georges Gariépy, A.G. en date du 6 juin 1962.

Adopté.

Résolution No. 15-437

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparaît au plan préparé par M. Georges Gariépy, A.G., en date du 6 juin 1962, sous la description suivante:

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue.

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds (mesure anglaise) et désigné par le lot 550-192.

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée.

Pour ces motifs: Il est proposé par l'échevin: J. LACHAPELLE
Appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE

Qu'il soit résolu de prier l'hon. Ministre des Affaires municipales en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds (mesure anglaise) sur le lot No. 550-192, la rue indiquée au dit plan de M. Gariépy A.G., en date du 6 juin 1962.

Adopté.

amendée par rés. 15-594

Résolution No. 15-438

CONSIDERANT que le tracé d'une rue projetée apparaît au plan préparé par M. Georges Gariépy, en date du 6 juin 1962, sous la description suivante:

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue.
CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est environ que de 30 pieds (mesure anglaise) et désigné par les lots 549-70, 550-190 et 550-191
CONSIDERANT que ce conseil veut homologuer l'excédent d'une rue à 40 pieds de largeur.
CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée.
Pour ces motifs, il est proposé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE
appuyé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE

Amendée par rés. 15-597

(suite de la résolution No. 15-438)

Qu'il soit résolu de prier l'honorable Ministre des Affaires municipales en vertu de l'article 7, chapitre 242, S.R.Q. 1941, d'accorder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et de maintenir sur une largeur de 30 pieds (mesure anglaise) la rue indiquée au dit plan de M. Georges Gariépy, A.G., en date du 6 juin 1962.

Adopté.

Résolution No. 15-439

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que M. Jean Béchard, du No. 37 de la rue Latreille soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et que cet engagement soit considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

Résolution No. 15-440

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que M. Jean-Claude Veillette du No. 469-a de la rue Notre-Dame, soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que cet engagement soit considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

Résolution No. 15-441

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que M. Jean-Clause Ricard du No. 332 rue St-Léon soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et que cet engagement soit considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté.

Résolution No. 15-442

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que M. Maurice Ayotte du No. 41 de la rue Montplaisir soit et est par les présentes engagé constable et pompier de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et que cet engagement soit considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté

Résolution No. 15-443

Proposé par l'échevin: J.-PAUL LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,

ET RESOLU:

que ce conseil accepte la soumission de M. Albert Ricard en date du 29 octobre 1962, au montant de $3,982.oo pour la fourniture et l'installation du système de chauffage dans l'appentis du garage municipal tel que spécifié dans la dite soumission et autorise le Maire et le Gérant à signer le contrat préparé par le Notaire Paul Boucher.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Avis de réception de deux comptes d'eau, montants de $51.00 et $45.00 de la part de M. Othoniel Demers et demande de rémédier à celà.
Invitation de la Ligue de Hockey trifluvienne à l'ouverture de ses activités.
Demande d'augmenter la contribution pour brigade scolaire par la Municipalité Scolaire du Cap-de-la-Madeleine.

(suite de la correspondance lue)

Acceptation par le Ministère des Affaires municipales (M. Jean-Louis Doucet) des travaux décrétés par les règlements No. 379, 280, 285 et 389.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

Jacques LeBlanc
Le Maire Pro-tem

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, lundi le 5e jour du mois de novembre 1962, à 7.oo hres P.M., à laquelle assemblée étaient présents: MM. les Echevins, Lionel Rheault, Jacques Leblanc, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du pro-Maire au fauteuil.

Résolution No. 15-444

Proposé par l'échevin: ARMAND LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: R. LEPAGE,

ET RESOLU:

que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette Cité en date du 29 octobre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté.

Résolution No. 15-445

Proposé par l'échevin: A. LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: L. RHEAULT,

ET RESOLU:

que les comptes au montant de $100,412.40 et tels que décrits-ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 87	4,724.33	Liste de Paie No. 88	10,325.93
Carrière Marchand	539.44	La Co. Electricité Shawinigan	5,060.16
La Cie Bois St-Laurent	123.22	La Cité du Cap	199.09
Carrière St-Maurice	2,275.17	Guilbert Spring Ser.	4.51
J.B. Deschamps Inc.	2,193.36	Impress.Oblig & livres	2,193.36
Eastern Steel Prod.	128.84	Lingerie d'Enfants	60.00
Les Laboratoires Ind. & comm.	28.00	Matteau Radio Elect.	95.74
Produits Nor-Do Inc.	35.92	C.H. Savard	13.25
Sicard Inc.	30.90	Tessier Lumber Ltd	458.63
T.Rivières Auto Elec.	144.42	Cie de Const. Dollard	3,817.86
Cie de Const.Dollard	42,000.00	Cie Const. Laviolette	970.00
L.O.Trottier & Fils	238.50	Les Prod.de Ciment St-Maurice	3,883.98
Les Prod. Ciment St-Maurice Ltée	9,644.80	T.Rivières Ready Mix	2,423.85
T.Rivières Ready Mix	1,755.58	Laurentide Ready Mix	9,236.92
			$ 100,412.40

Adopté.

Résolution No. 15-446

Proposé par l'échevin: J. LACHAPELLE,
Appuyé par l'échevin: A. LEMIRE,

ET RESOLU:

que ce Conseil autorise le Maire et le Gérant à signer le contrat à intervenir entre la Cité et la Compagnie de Construction Dollard Limitée pour la construction de conduites d'aqueduc et d'égouts sur les rues Morin, Aubuchon et St-Emile, conformément à la résolution No. 15-419 et que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le dit contrat.

Adopté.

Résolution No. 15-447

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi, et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance un règlement intitulé: "REGLEMENT CREANT UNE COMMISSION MUNICIPALE DES LOISIRS"
Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois de novembre 1962.

Adppté.

Résolution No. 15-448

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil apprend avec de vifs regrets le décès de Madeleine Mailhot épouse de Monsieur Paul Bergeron, employé de la cité.
Ce Conseil présente donc aux familles Bergeron et Mailhot, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Remerciements pour sympathies de la famille J. Ubald Caron.
Lettre de la Régie des alcools du Québec, Re: Permis pour M. Jean Guy Gervais.
Lettre de la Régie d'Epuration des eaux, re: dossier No. P-62-21 (5) - addition d'égouts.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. Réal Desrosiers
Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une séance régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, lundi le 19ième jour du mois de novembre 1962, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son honneur le Maire J. REAL DESROSIERS, MM. les Echevins:- Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Aladin Giguère, Armand Lemire et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du maire au fauteuil.

Résolution No. 15-449

Proposé par l'échevin: RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE,
ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 5 novembre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté.

Résolution No. 15-450

Proposé par l'échevin: JACQUES LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
ET RESOLU que les comptes au montant de $ 974,508.24 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 89	4,678.82	Liste de Paie No. 90	10,410.13
Liste de Paie No. 91	4,646.82	Liste de Paie No. 92	11,634.39
Banque Can. Nat.	842,415.68	L'Ass. Can. d'urbanisme	5.00
C.Brindle & B.Can.	3,717.00	C.K.T.M. TV	50.00
René de Cotret	350.00	Can. Pacific Rly	56.48
Can Gen. Electric	197.56	Comité du Timbre de Noel	100.00
Direct Motor Express	6.78	Julien Longval	62.50
Edmond Lessard	200.00	L'Hon. Min. des Fin.	1,190.93
Mun. Scolaire du Cap	511.00	O.T.J. St-Odilon	50.00

Liste des comptes (suite)

Fred Poliquin	87.07	Le Protonotaire de la Cour Supérieure	132.19
S.O. Riverin & Cie	159.31		
Le Rec. Gen.du Can.	94.00	Rec. Gen. du Canada	1,986.20
Rec. Gen. du Canada	954.92	Albéric Roy, N.P.	47.00
Rec. Gen. du Canada	70.00	Sanfax Corp.	631.80
T.Rivières Auto Elect.	199.30	Hon. Trés. Provincial	398.30
Michel Vivier	46.13	Zurich Insurance Co.	1,759.25
Tessier Lumber Ltée	1,034.15	Roga Metals Inc.	5,413.57
Co. Const. Dollard	2,202.96	Dollard Const. Ltée	5,645.75
Cie Const. Dollard	3,397.90	Reg. Asphalt Ltée	34,817.20
Loranger & Molesworth Ltée	16,286.21	Loranger & Molesworth	4,417.26
		Roger Lemire	1,500.00
			974,508.24

Adopté.

Résolution No. 15-451

Considérant que dans un bail avec promesse de vente Laminex Products Limited une clause spécifie que le contrat de vente à être passé entre les parties à l'expiration du bail, devra contenir une clause à l'effet que si l'acquéreur désire vendre ou céder cet immeuble en tout ou en partie, il devra accorder à la Cité la préférence d'acheter aux prix et conditions alors offerts par l'acquéreur disposé à l'acquérir, preuve formelle et satisfaisante devant être faite préalablement du sérieux; du bien fondé et de l'exactitude de l'offre.

Considérant que l'acte de vente contient les dispositions suivantes, savoir: de respecter les règlements de zonage établis par la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine contre les lieux vendus ainsi que la priorité de rachat crée en faveur de la demanderesse tel qu'il appert de la promesse de vente à laquelle il est ci-dessus référé;

Considérant que la Compagnie Laminex Products Limited veut émettre des obligations pour un montant de $100,000.oo et que cette compagnie veut hypothéquer, transporter et gager en faveur de société d'administration et de fiducie, l'immeuble qui a fait l'objet de la vente plus haut mentionnée:

En conséquence:

Il est proposé par: l'échevin RODRIGUE LEPAGE,
Appuyé par: L'échevin JACQUES LACHAPELLE,

Et il est résolu que ce conseil consent à ce que Laminex Products Limited hypothèque les immeubles qui ont fait l'objet de la vente ci-dessus relatée et les transporte en garantie au fiduciaire Société d'Administration et de Fiducie pour garantir l'emprunt plus haut relaté de $100,000.oo qui sera fait par voie d'une émission d'obligations.

Adopté.

Résolution No. 15-452

Proposé par l'échevin JACQUES LACHAPELLE,
Appuyé par l'échevin JACQUES LEBLANC
ET RESOLU que le Maire et le greffier soient autorisés à signer le contrat d'énergie électrique avec la Compagnie d'Electricité Shawinigan pour la fourniture du pouvoir nécessaire au fonctionnement du moteur du puits rue de l'Armée.

Adopté.

Résolution No. 15-453

Proposé par l'échevin LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin JACQUES LEBLANC,
ET RESOLU que ce conseil accepte de M. C.N. De Grandmont pour le prix de $1.oo le lot 122-P-233 et le lot 122-P-243, pour l'ouverture d'une rue projetée entre Latreille et Montplaisir. Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 15-454

Proposé par l'échevin LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin JACQUES LEBLANC,
ET RESOLU que ce conseil accepte de Madame Adélard Tétreault pour le prix de $1.oo le lot 122-P-233 et le lot 122-P-243, pour l'ouverture d'une rue projetée entre Latreille et Montplaisir.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 15-455

ATTENDU que le conseil municipal à sa séance du 4 septembre 1962 a autorisé les travaux suivants:

"La pose d'une couche de revêtement bitumineux sur le Boul. Ste-Madeleine dans la partie comprise entre les rues Massicotte et St-Georges;

Sur la rue St-Laurent dans la partie comprise entre le Boul. Ste-Madeleine et la rue Montplaisir;

Sur la rue Fusey dans la partie comprise entre la rue Thibeau et le Boul. Duplessis;

ATTENDU que cette corporation a obtenu du Ministère de la Voirie une subvention de $10,000.oo pour les dits travaux;

ATTENDU qu'un relevé final des dépenses au montant de $14,981.68 a été présenté aux échevins;

Sur proposition de l'Echevin RODIRGUE LEPAGE,
Secondé par l'échevin ARMAND LEMIRE,

Il est résolu que ce Conseil approuve les travaux exécutés et le relevé final des dépenses et demande qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère de la Voirie.

Adopté.

Résolution No. 15-456

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne,
Appuyé par l'échevin: Jacques Leblanc,
ET RESOLU que ce conseil nomme par les présentes Reynold Juneau architecte pour préparer les plans et devis en vue de la construction d'un poste de pompiers dans les limites de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté.

Résolution No. 15-457

Proposé par l'échevin: J.-Paul Lavergne et unanimement résolu que ce conseil remercie bien sincèrement l'honorable Lucien Cliche, Ministre des Affaires municipales pour le chèque au montant de $70,717.69, ainsi que pour les chèques précédemment reçus représentant les subventions versées par les gouvernements du Canada et de la province en vertu de la loi favorisant les travaux d'hiver par les municipalités.

Adopté.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. Philéas Lacroix
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 novembre 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L.Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-458 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 novembre 1962 telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-459 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de $65,723.34 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 93	$ 4,603.82	Paie No. 94	$11,180.51
Bur. Enrégistrement	14.70	G. Baribeau et Al	1,098.33
Jean Banville inc.	29.29	Paul Boucher N. P.	37.70
Cité du Cap (M.Leblanc)	50.00	Cité du Cap	32.62
Conseil de la cité	1,166.66	Bell Téléphone	299.91
Bell Téléphone	343.11	Cap Machine Shop	55.45
Champlain Express	20.01	Municipalité Ste-Marthe	32.10
Mun.Scolaire de Ste-Marthe	67.41	Charbonnerie Champlain	779.30
Clément Photo	6.36	Garfield Germain	71.40
Imp. St-Arneault	113.62	L'Art Graphique	156.11
Imp. St-Patrice	132.36	Imp. Vallières	77.57
Int.Business Machine	7.80	Kimball Auto	126.75
Lynn McLeod Eng.	19.92	Lynn McLeod Eng.	49.85
Chs Lévesque Enrg	49.90	L.Lafert. (Snap-on-tools	36.40
Ministère de la Santé	21.60	Montreal Blue Prints	52.37
Montreal Bearing Service	15.81	Morin & Frères inc.	225.21
Regional Asphalt Ltd.	410.66	Regional Asphalt Ltd.	14,981.68
J. R. Saulnier	182.98	St-Maur.Finance Corp	7.28
Shamrock Tire Service	10.82	Shawinigan W & P Co.	32.20
Sirois Auto	1.36	St-Maurice Oxygen Co.	106.16
3-Riv.Chrysler Ltée	30.78	Dollard Construction	27,954.94
Paul-Em.Roy	742,56	Central Québec Steel	287.97
			$65,723.34

Adopté

****

Rés. No. 15-460 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil soumet à la Commission municipale de Québec, pour approbation, la liste des travaux ci-jointe marquée "A", exécutés en vertu de la loi 3-4 Elizabeth II, chpitre 62, article 7, et devant faire partie intégrante d'un règlement en voie de préparation qui portera le numéro 392 au montant de $45,000.oo.

Adopté

****

Rés. No. 15-461 Proposé par l'échevin L. Rheault,
A Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la rue projetée située entre Latreille et Montplaisir, portant les numéros de cadastre 122-233 et 122-234, portera le nom de "TETREAULT".

Adopté

****

Rés. No. 15-462 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le plan préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 23 novembre 1962, corrigeant le plan original, concernant une partie des lots 546 et 547, soit accepté, le tout pour se conformer aux suggestions de la Socité Centrale d'Hypothèque et de Logement.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-463
****

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par al loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.00, POUR PAYER LE COUT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois de novembre 1962.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES.
****

Lettre du Procureur général nommant Me Jacques Lacoursière, c. r. Juge municipal de la cité.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales, de l'ouverture de la rue St-Oues à 40 pieds et le prolongement de la rue Card.-Villeneuve à à 50 pieds.

Lettre de M. Henri Girard concernant l'achat d'une "Drafting Machine".

Olympyx Gymnasium offre ses services à la fourniture et la construction du "Gymnase" projeté.

Dossier de la Cie de Construction Laviolette, concernant une réclamation du C. P. R. pour frais de surveillance.

Lettre de M. Roger Gélinas A. G. demandant de corriger plan original des lots 546 et 547.

Réclamation de M. Arthur Houle, 23 Rochefort, pour le bris de ses arbres.

Réclamatiom de M. Jean Lamothe, 512 Aubûchon, sa voiture s'étant enlisée dans la rue.

ET son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. R. Desrosiers
LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 décembre 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. LeBlanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-464 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 novembre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-465 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $41,567.19 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie no. 95	$ 4,676.57	Paie No. 96	$ 8,064.91
Ass.Mach.local 2220	288.00	Ass. des Policiers	25.00
Bell Téléphone	31.68	Bell Téléphoneq	151.83
Bell Téléphone	14.08	C.P.R. Express	4.25
Cité du Cap	50.61	Cité du Cap	9,573.59
Cité du Cap	1,610.26	Comptoir musical Fillion	49.35
Cap Auto Seat Covers	49.92	Canada Decalcomania Co	395.60

SUITE DES COMPTES PAGE SUIVANTE
****

****

Château Frontenac	23.50	Nova Durocher	6.00
Délisle Auto 3-Riv	389.26	Gagnon Transport ltée	15.09
Frontiersmen	300.00	Imperial Oil	148.43
Les Laboratoires Ind & Com	28.00	Geo.Lambert inc.	22.84
Geo.Lambert inc.	85.31	Laurentide Nickel & Alloys	200.
Min.Finances Qué.	55.00	Alex McReay Co.Ltd	5.20
Morin & Frères inc.	970.36	Northern Electric	58.92
Neptune Meters Ltd	1,200.31	Bérard Pellerin	14.65
Produits Nor-Do	33.46	Quincaillerie Rochefort	198.72
Francois Rouette inc	352.27	Florent Roof	64.00
C. H. Savard	4.45	St-Maur.Industries Co	57.80
3-Riv.Chevrolet	13.16	Pierre Thibeau Can.Ltée	993.34
United Auto Parts	10.35	Verrerie du Cap enrg	49.52
Lucien Aubray	156.75	Cie Const.Dollard	2,832.10
Loranger,Molesworth	3,968.98	Loranger,Molesworth	1,682.70
Massicotte & Fils ltée	757.50	Reynolds Aluminum	1,883.27
			$41,567.19

Adopté

****

Rés No. 15-466 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan de lotissement des lots 559 et 560, sur les Plateaux Laferté, plan fait et préparé par M. Roger Bruneau, Urbaniste, en date de septembre 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-467 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Lucien Aubry, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots 550-195 et 550-196, compris dans l'emprise actuelle de la rue St-Ours.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-468 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Raoul St-Ours, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 549-72 compris dans l'emprise actuelle de la rue St-Ours.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-469 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Clément St-Arneault, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots 549-71 et 550-192, rue Cardinal Villeneuve s'étandant de la rue Thibeau jusqu'à la ligne de transmission de la Shawinigan W & P. Co.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-470 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accorde aux soussignés d'une requête en date dum 9 novembre 1962, l'autorisation de se former en club, sous le nom de:

"CLUB DE PLACEMENT CHAMPLAIN DU CAP DE LA MADELEINE", avec sa place d'affaires en la dite dité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 15-471 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que pour se conformer à la loi 1-2 Elizabeth 11, chapitre 71, ce conseil nomme par les présentes M. Raymond Cantin comme troisième homme au bureau d'Audition, pour entendre et juger du bien fondé des plaintes au rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1963. Ses émoluements seront de $15.oo par séance.

Adopté

****

Rés. No. 15-472 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil demande à la compagnie de chem n de fer Canadien Pacifique, de bien vouloir cèder à la Cité du Cap-de-la-Madeleine, le terrain nécessaire à même l'emprise du chemin de fer, sur l'embranchement desservant ;a compagnie Consolidate Paper, division Wayagamack, à l'intersection des rues Montplaisir et Notre-Dame, pour améliorer la dite intersection le tout, tel que montré sur un plan préparé par M. Henri Girard, ingénieur de la cité en date du 20 novembre 1962.

Que copie de la présente résolution et du plan soient également transmis à la Commission des Transports du Canada.

Adopté

****

Rés. No. 15-473 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement no. 392 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.00, POUR PAYER LE COUT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE, 62, ARTICLE 7", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-474 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement no. 392 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.00, POUR PAYER LE COUT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT EXECUTES EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de l'Abbé Jules Auger pour octroi de $50.oo à l'O. T. J.

Remerciements de L'O. T. J. St-Eugène pour octroi de $50.oo.

Lettre de Mme Ferdinand Binette demandant $200.oo pour déposer la neige sur ses terrains.

Lettre du Carnaval du petit poissons de Ste-Anne de la Pérade demandant octroi.

Requête signée par dix personnes, demandant permission de s'ériger en club de placement Champlain.

Lettre de M. Pariseau avisant la cité que le local 2220 désire apporter de nouveaux amendements au contrat existant.

Lettre et mémoire de l'Union des Municipalités sur les problêmes de relations patronales.

M. Pierre Lacoursière, 1185 Hart, Trois-Rivières offre ses services à la cité comme ingénieur professionnel.

Lettre de la Régie des Alcools demandant de fournir un policier les 22, 24, 29 et 31 décembre à leur magasin de la rue Ste-Madeleine.

Réclamation de Mme Diane Pratte, 51 Notre-Dame, pour lingeir détériorée dans la machine à laver automatique.

Réclamation de M. Gérard Bilodeau pour dommages causés à son automobile en passant sur un puisard.

Avis d'action devant la Cour du Magistrat par M. Renè Jacques, à la suite d'un accident par l'entremise de Me Jules Provencher.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. R. Desrosiers
Le Maire

##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 décembre 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Le-Blanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-475
****
Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 décembre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-476
Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant de $68,756.39 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 97	$ 4,566.82	Paie No. 98	$ 6,112.71
Apeco of Canada ltd	186.78	Acc. Outillages Ltée	384.81
Austin Toilet Service	30.40	Ban.Can.Nationale	6,869.62
Bur.Enrégistrement	14.70	H. Béliveau	38.90
Gaston Béliveau	64.00	Shawinigan W & P Co.	4,006.92
C.P.R. Express	13.17	Cité du Cap	50.64
Délisle Auto-3-Riv.	991.97	Jean-Ls.Gagnon	64.00
Antoine Gauthier	53.05	Gar.Charest & Frères	140.14
Hewitt Equipment	28.95	Francis Hankin	1,123.69
H. P. Hébert	676.39	Kimball Auto	45.19
Arthur Matteau	658.50	Min.Finances Qué.	187.80
Gilles Toupin	18.75	3-Riv. Chrysler ltée	25.99
Tooke Bros Ltd	325.57	Regional Asphalt Ltd	5,055.07
Produits ciment St-Maurice Ltée			7,621.61
Loranger & Molesworth	501.60	Produits ciment St-Maurice Ltée	981.10
Laurentide Ready-Mix Equipement			5,655.89
Roméo Jalbert	3,158.95	[illegible]	
Cie Const.Laviolette	2,780.24	Carrière St-Maur.inc	1,094.17
Cie Const.Laviolette	1,145.00	Cité du Cap	11,389.00
L.O.Trottier & fils	288.75	3-RivReady-Mix Equip	2,405.55
			$68,756.39

Adopté

****

Rés. No. 15-477
Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan d'une partie des lots de subdivision 122-240 et 122-241 du cadastre officiel de la cité, fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 16 novembre 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-478
Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

Annulée par 16-050

ET RESOLU que la résolution No. 15-275 adoptée en date du 19ième jour de juin 1962, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Résolution No. 15-478
****

ET RESOLU qu'une commission municipale pour établir et diriger le service de la bibliothèque publique, soit formée de trois échevins dont MM. Jacques Lachapelle, Rodrigue Lepage et Lionel Rheault, le Maire en faisant partie de droit, et en plus, des personnes suivantes:

MM. J. Edouard Biron, Armand Dionne, Henri Gélinas, Jean-Paul Roy et Donat Houle, et que ce conseil d'administration ait le pouvoir de créer autant de sous-comités que nécessaire pour l'organisation et le bon fonctionnement de la bibliothèque municipale; les membres de ces comités devront être recrutés parmi nos concitoyens, sauf pour le service technique, qui seront requis de l'extérieur au besoin.

Que la cité consacre annuellement $0.10 sous per capita de sa population ou $3,000.oo dollars pris à même les fonds généraux pour financer l'opération de la dite bibliothèque.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande d'accepter par M. Roger Gélinas A. G. d'un plan concernant les lots 122-240 et 122-241

Remerciements de M. Reynald Juneau architecte pour son engagement comme tel.

MM. Dreville & Associés, ingénieus, offrent leurs services à la cité.

SUITE AU VERSO
****

Séance du 10 décembre 1962, suite de la correspondance lue
****

La Chambre de Commer Sr. suggère la formation d'une commission de la bibliothèque municipale.

Invitation d'assister à une réception de "Custon Pool & Filtration", jeudi le 13 courant, au No. 810 Blvd des Récollets, Trois-Rivières.

Réclamation de M. Ls. Geo. Gervais, 409-2ième rue, dont la voiture s'est enlisée dans du sable mouvant. $2.oo.

Ouverture des soumissions pour 2 réflecteurs au garage, de MM. C. Lévesque, Edmond Lemay et A. Milot & Fils enrg.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — J. R. Desrosiers

LE GREFFIER — LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17 décembre 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepahe et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés No. 15-479 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 10 décembre 1962 telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-480 Proposé par l'échevin J. Leblanc, X
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $121,448.06 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 99	$ 4,830.42	Paie No. 100	$ 6,054.37
Ass.For.Mauricienne	25.00	G. Baribeau et Al	1,330.49
Brindle & Ban.Can.Nat	5,575.50	Chs. Brindle	390.00
Brindle & Ban.Can.Nat	2,787.75	Bell Téléphone	510.16
Carrière Marchand ltée	503.32	Collège Séraphique	2,000.00
Cité du Cap	135.36	Cité du Cap (M.Leblanc)	50.00
Conseil de la cité	1,166.66	Gar.Charest & Frères	254.00
H. R. Lachance	400.00	Légion Canadienne	15.00
Francois Magier	60.00	H.Massicotte & Fils ltée	125.00
Min.Finances Qué.	490.40	Min.Finances Qué.	526.45
Mercerie de Luxe	109.04	Management Inf.Service	100.00
Protonotaire Cour Sup.	117.62	Quincaillerie Rochefort	147.14
Rec.Général du Canada	55.00	Rec.Général du Canada	2,631.95
Rec.Général du Canada	1,314.56	Regional Asphalt Ltd	409.31
De Cotret,Ferron & Cie	600.00	Jac.Sauvageau	73.92
Tessier Lumber	679.10	Trust Général du Canada	1,000.00
3-Riv.Chrysler ltée	101.07	Wilson,Cousins Co.Ltd	276.52
Zurich Insurance Co.	1,743.20	Edmond Lemay	148.83
Francois Rouette	601.18	Massicotte & Fils Ltée	2,564.77
Cie Const.Dollard	23,521.04	Regional Asphalt Ltd	35,926.23
Cie Const.Dollard	5,798.31	Cie Const.Dollard	16,299.39
			$121,448.06

Adopté

****

X

Rés. No. 15-481 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Léon Boisvert, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots 548-76 et 549-69 du cadastre officiel de la cité, soit le terrain compris dans l'emprise actuelle de la rue Boisvert.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-482 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil pour se conformer à une coutume établie depuis de très nombreuses années, autorise par les présentes Son Honneur le Maire à proclamer le mercredi, 26 décembre 1962 et mercredi, 2 janvier 1963, jours de fêtes civiques à l'occasion de la Noel et du Nouvel An.

Adopté.

****

Rés. No. 15-483 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que M. Jean-Paul Lavergne, Echevin du quartier No. 3 soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier janvier 1963.

Adopté

****

Rés. No. 15-484 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de la Cie de Construction Laviolette Ltée, en date du 17 décembre 1962, au montant de $5,198.10 pour la mise en place des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Tétreault, tel que spécifié dans la dite soumission et tel que montré aux plans et décrit au devis.

EN AMENDEMENT, Il est proposé par l'échevin J. Lachapelle, secondé par l'échevin R. Lepage ET RESOLU de remettre à une prochaine séance l'étude des soumissions afin d'avoir de plus amples renseignements concernant l'application de la Loi 3-4 Elizabeth 11.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT

****

Pour l'amendement: J. Leblanc, A. Lemire, R. Lepage, J. Lachapelle.
Contre l'amendement: L. Rheault, J. P. Lavergne.

Motion principale rejetée et amendement adopté sur division.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Souhaits des fêtes par les Révérendes Soeurs Servantes Jédus-Marie.

Souhaits des fêtes par le Maire et les membes du conseil d'Outremont.

Lettre de Hollinger Machine offrant ses services dans le traitement des eaux usées.

Lettre de l'Union des Municipalités concernant le congrès de l'Union Internationale des Villes et Pouvoirs locaux qui se tiendra à Bruxelle du 19 au 25 juin 1963.

Lettre du Conseil du Travail de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine, concernant la carte d'identité.

Ouverture des soumissions pour l'installation des conduites d'aqueduc et d'égout, rue Tétreault.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 24 décembre 1962, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, A. Lemire et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-485 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 décembre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-486 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant de $69,674.96 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 101	$ 4,614.82	Paie No. 102	$ 5,984.82
Austin Toilet Service	15.65	Ass.Int.Mac.local 2220	195.00
P. V. Ayotte Ltée	19.97	Ban.Royale du Canada	10.17
Gar. A. Béliveau	15.95	Budge Carbon & Ribbons	27.04
Gaston Buisson	114.40	Charles Brunnung Co.ltd	13.14
Jean Banville inc	259.25	Cité du Cap	119.20
Cité du Cap	115.62	Cap Mach. Shop	137.50
Cap Tire Service	75.72	Shawinigan W & P Co.	520.25
Chs Cusson ltd	475.53	Cap Mach.Shop	135.45
Canadian Salt Co ltd	800.64	Charbonnerie Champlain	356.78
Cap Auto Seat Covers	9.00	C.P.R. Express	11.20
Champlain Express	2.88	Château Frontenac	44.08
Direct Motor Express	26.94	Délisle Auto 3-Riv.	497.16
P.A.Gouin Ltée	22.59	Geo. Gariépy A. G.	690.00
Gar.Charest & Frères	304.31	Guilbert Spring Service	5.50
Antoine Gauthier	93.65	General Supplies Co.Ltd	127.46
Benoit Hélie	106.50	H.P.Hébert Enrg	146.43
The Hughes Owens Co.ltd	37.44	Francis Hankin	2,942.17
Imperial Oil ltd	361.59	Imp. Vallières Enrg	68.52
Imp.St-Arnaud Enrg	201.31	L'Art Graphique	218.36
Me J.Lacoursière et Al	325.00	Edmond Lemay	26.40
Massicotte & Fils Ltée	75.00	Mercerie de Luxe	275.23
Matteau Radio Electric	169.60	H.Massicotte & Frères	125.00
H.Massicotte & Frères	190.57	Jules Milette	64.00
Propane Gas Utilities	75.76	Ricard Industries Inc	86.92
Albert Ricard	18.61	Stanly Motor Equip.	120.64
Stanly Motor Equip.	183.19	St-Maurice Oxygen	172.35
St-Maurice Oxygen	179.33	J.R. Saulnier	118.82
J.R.Saulnier	36.05	Spécialités Beauchamp	13.94
C. H. Savard	80.96	Shamrock Tire Services	103.01
St-Maur.Finance Corp	7.28	Texaco of Canada	1,336.51
L.O.Trottier & Fils ltée	110.90	L.O.Trottier & Fils ltée	70.00
3-Riv.Auto Electric	198.12	3-Riv.Auto Electric	65.31
Nazaire Tremblay	271.86	Cie Const.Dollard	587.49
Cie Const.Dollard	155.46	Cie Const.Dollard	12,621.46
Cie Const.Dollard	1,274.87	L.O.Trottier & Fils ltée	300.00
Tessier Lumber	436.62	Massicotte & Fils ltée	3,235.35
Massicotte & Fils Ltée	4,500.00	Albert Ricard	4,736.82
Cie Bois St-Laurent	1,237.84	Fonderie Ste-Croix ltée	407.68
Central Quebec Steel	4.50	Central Quebec Steel	1,461.71
Laurentide Ready-Mix	4,227.10	3-Riv.Ready-Mix	2,461.66
Roy Dumas	500.04	Morin & Frères inc.	1,497.60
Roga Metal inc	4,971.05	Roga Metal inc.	633.36
			$69,674.96

Adopté

****

Rés. No. 15-487 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition du taux de la taxe pour l'année 1963, tel que revisé par les évaluateurs et tel qu'amendé par le "Bureau d'Audition des Plaintes au Rôle", soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-488 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit autorisé à faire l'acquisition d'étagères métalliques pour la bibliothèque municipale pour un montant n'excédant pas $1,500.oo.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-489
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $5,500.00 POUR TRAVAUX URGENTS D'AQUEDUC ET D'EGOUT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de décembre 1962.

(Signé) Jacques Leblanc, Echevin de
la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de L'O.T.J. Ste-Bernadette pour réparations exécutées à son "chalet".

Demande d'une annonce dans le journal de l'Ecole Normale M. L. Duplessis, par les étudiants.

Lettre du Ministère des Terres et Forêts informant le conseil du dépôt officiel d'une partie de la révision du cadastre.

Lettre du Ministère des Affaires municipales, aprouvant l'ouverture de certaines rues à 50 et 60 pieds de largeur.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

[signature] — LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7 janvier 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assembleé étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés No. 15-490 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 décembre 1962, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-491 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant de $41,377.57 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 103	$ 4,485.82	Paie No. 104	7,379.38
Cap Fire Service	28.62	Comptoir Musical Fillion	80.31
Kimball Auto	162.96	Keuffel & Esser of Canada	34.84
Lynn McLeaod	128.83	Chs Lévesque Enrg	6.00
Librairie Morin Inc.	97.31	Ernest Leblanc	195.00
John Millen 3-Riv.	3.93	Massicotte & Arcand	41.50
Montreal Bearings Serv.	96.64	Matteau Radio Elec.	21.40
Min.Finances Qué.	746.44	Min.Finances Qué.	382.10
Loranger-Molesworth	831.34	Morin & Frères inc.	614.94
M.Electric Ltée	159.88	Matco Ltd	13.50
Arthur Matteau	97.00	H.Y.Maranda inc.	37.44
Protonotaire Cour Sup.	53.68	Paul Paillé	50.00
Produits Nor-Do	26.73	Fred Poliquin Ltée	113.63
Produits Nor-Do	3.38	Bérard Pellerin	188.07
Albert Ricard	11.10	Rec.Général du Canada	602.44
Rec.Gén.du Canada	1,923.40	Regional Asphalt Ltd	612.11
Roy & Dumas	30.92	S.O.Riverin & Cie ltée	24.34
David Tessier	200.00	Chs Turcotte & Fils ltée	386.62
Vaugeois & Fils Auto	138.27	Carrière St-Maurice inc	473.03
Carrière St-Maur.Inc	3,152.95	Carrière St-Maurice inc	1,995.15

SUITE AU VERSO
****

Rés. No. 15-491-Suite
****

Roch Doucet	218.85	Loranger,Molesworth	109.18
Loranger,Molesworth	1,220.54	Loranger,Molesworth	905.87
Loranger,Molesworth	5,938.96	Loranger,Molesworth	2,570.53
Martial Prince	390.00	Produits ciment St-Maur.	440.51
Produits ciment St-Mau.	52.00	Francois Rouette	1,061.71
Rosco Metal Products	1,311.30	Verrerie du Cap	927.12
O.T.J.Ste-Madeleine	100.00	O. T. J. St-Lazare	100.00
O.T.J.Ste-Famille	100.00	O. T. J. Ste-Bernadette	100.00
O.T.J.St-Eugêne	100.00	O. T. J. St-Odilon	100.00
			$41,377.57

Adopté
****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements du Rév. Père Roger St-Jacques pour souhaits formulés durant les Fêtes.

Massicotte & Arcand demande le déblaiement de la rue Dozoins, coin Rocheleau.

L'Union des Municipalité demande d'encourager la pratique du hockey chez nos jeunes.

La Fédération des Maires et des Municipalités demande d'adhérerà la dite Fédération.

Demande d'opérer un permis de commerce de peinture, rue St-Jean-Bte par MM. Viateur Paré et J. L. Sévigny.

Requête de propriétaires de la rue Fusey seplaignant de la vibration d'une certaine machine dans l'édifice de l'A.B.C.

Réclamation de M. Gaston Longval de Montréal, à la suite d'un accident impliquant un de nos véhicules.

Réclamation du Bell Téléphone par l'entremise de la firme Munnoch, Venne, Fiset & Robitaille de Montréal.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14 janvier 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L.Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-492 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 7 janvier 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté
****

Rés. No. 15-493 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de--- $62,961.76 et tels que décrits ci après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 1	$ 5,209.82	Paie No. 2	$11,845.36
Abbé P.Adam & O.T.J.St-Odilon	1,000.00	Bur. Enrégistrement	13.30
Imprimerie Régal	105.09	Ban.Can.Nationale	23,277.33
Cité du Cap	124.07	C. P. R.	144.81
Carrière Marchand Ltée	568.35	Cie Ronéo du Canada	404.56
C.P.R. Express	6.00	C.N.R Express	3.37
Charbonnerie Champlain	713.55	Shawinigan W & P Co	5,356.76
Shawinigan W & P Co	1,145.03	Bell Téléphone	497.23
Direct Motors Express	1.75	Int. City Manager's	28.50
Imp. Vallières Enrg	17.37	L'Art Graphique	299.33
Imp. St-Arneault enrg	262.26	R.J.Lévesque & Fils	2,000.00
Jérôme Loranger N.P.	113.15	Nap. Loranger	16.84

SUITE PAGE SUIVANTE
****

Rés. No. 15-493-suite des comptes
****

Martel Express	$ 12.00	Nos Droits	$ 67.00
Neptune Meters Ltd	245.03	Northern Electric	76.13
Produits chimiques Gepel	25.20	Aurèle Ouellette	5.50
Royal Insurance Co.Ltd	1,432.14	William Scully	221.73
J. R. Saulnier	10.00	Sirois Auto 3-Riv.	19.13
3-Rivers Press	42.00	Texaco Canada Ltd	1,123.93
Produits ciment St-Maur.	1,073.38	Produits ciment St-Mau.	95.21
H. P. Thibeau	83.20	Tuyaux Vibrés Inc.	1,731.60
Bell Téléphone	57.27	Bell Téléphone	5.83
Massicotte & Fils Ltée	3,481.65		
			$62,961.76

Adopté
****

Rés. No. 15-494 Proposé par l'échevin J.. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "The Model Plan Development Corporation"une portion de terrain mesurant 50 pieds de front sur la rue Mgr Roy, située à l'Ouestm et contigue à l'emplacement du Puits Artésien construit au Nord du Blvd des Prairies

Ce terrain cèdé mesure 50 par 200 pieds de profondeur est situé sur la partie du lot 560 et servira à la construction d'un réservoir

Le prix est de $1,000.oo.

Que le Notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté
****

Rés. No. 15-495 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à charger, suivant ce qui est prévu au budget 1962, un montant de $5,000.oo aux dépenses du service d'aqueduc et à créditer la réserve pour le même montant.

Qu'il soit aussi autorisé à charger un montant de $12,000.oo à l'item salaires des Policiers et Pompiers et à porter ce montant aux comptes payables en prévision des déboursés qui seront occasionnés par l'augmentation des salaires dans ce département.

Enfin, qu'il soit autorisé à créditer un montant de $55,000.oo aux revenus de la taxe des vidanges de 1962 et un montant de $1,960.67 à la réserve pour comptes douteux.

Adopté
****

AVIS DE MOTION No. 15-496
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à unemprochaine séance un règlement intitulé"REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE#

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 14ième jour du mois de janvier 1963.

(Signé) Armand Lemire, Echevin de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Conseil du Travail demandant de proclamer la semaine du 27 janvier eu 2 février 1963, "Semaine d'Education Syndicale".

Lettre de M. Benoit Giguère suggérant de prévoir un budget pour la Défense Civile au futur budget de la cité.

Réclamation pour temps supplémentaire par Laviolette Construction.

M. Guy Martel avise les autorités de ne plus souffler de neige sur son terrain, rue Mère Gamelin.

Réclamation de M. Gérard Nadeau par l'entremise de Me Richard Rioux à la suite d'un accident dû à la chaussée glissante.

Réclamation de M. J. P. Bourassa à la suite d'un accident avec notre machinerie.

Réclamation de M. J. Rivard à la suite d'un accident avec notre machinerie.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville lundi le 21 janvier 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J.Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-497 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 14 janvier 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-498 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $45,989.19 et tesl que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 3	$ 4,917.42	Paie No. 4	$14,054.89
Austin Toilet Service	14.40	Acc.Outillage ltée	39.51
P. V. Ayotte ltée	7.33	Jean Banville	307.40
Jean Banville	13.52	Com.Mun.Bibliothèque	1,500.00
Cité du Cap	208.36	Cap Mach.Shop	137.85
Cie Const.Dollard	383.66	C.P.R.Express	6.61
Champlain Express	1.75	Chs Cusson ltée	54.31
Canadian Salt ltd	1,028.38	C.K.T.M.T-V	100.00
Cie Const.Dollard	1,791.59	Cap Auto Seat Covers	11.20
Délisle Auto-3-Riv.	471.78	G. Gariépy, A. G.	95.00
H.P.Hébert enrg	473.25	Emile Hamel	130.00
Imperial Oil ltd	43.84	Kimball Auto	215.94
J.R.Lemire inc.	53.04	Lebrun Auto inc	280.83
Lynn McLeod Supplies	15.17	Me Guy Lebrun	575.00
Alex McRae ltd.	4.68	Min.Finances Qué.	10.00
H.Massicotte & Frères	182.66	John Millen	62.09
Matteau Radio Electric	90.93	Massicotte & Fils Ltée	981.00
Rec.Gén.du Canada	25.00	Rec.Gén.du Canada	105.00
S.O.Riverin & Co ltée	420.78	L.O.Trottier & Fils	70.00
Tremblay & Fils	50.19	Zurich Insurance	1,743.20
Cie Bois St-Laurent	167.94	Cie Const.Dollard	466.77
Cie Const.Dollard ltée	13,035.93	Edmond Lemay	1,194.45
P.H.Poliquin Enrg	335.62	Lucien Sarazin	110.92
			$45,989.19

Adopté

****

Rés. No. 15-499 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accepte de MM. Robert, Jules et Clément Massicotte,une portion de terrain de 11,721 pieds carrés faisant partie du lot 143,bornée au Sud par la rue Des Erables, à l'Ouest par la rue DeGrandmont, au Nord par le lot partie du 134 et à l'Est par le terrain de la Shawinigan Water & Power.

Une autre portion de terrain mesurant 18,240 pieds carrés en superficie borhée au Nord par la rue Des Erables, à l'Est par le terrain de la Shawinigan Water & Power, au Sud-Ouest par partie du lot 143 appartenant aux vendeurs et à l'Ouest par la rue DeGrandmont.

Le prix demandé pour ces deux portions de terrain d'une superficie globale de 29,961 pieds carrés est de $1,500.oo.

Que le Notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-500 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil demande aux Rév. Pères Oblats de la paroisse Ste-Madeleine, de nous cèder une portion de terrain en bordure du Rang St-Malo et faisant partie du lot 428 pour le forage d'un Puits Artésien.

Durant la saison d'été et plus particulièrement durant les mois de juin, juillet et août, la consommation de l'eau du réseau d'aqueduc de la cité atteint un maximum et il nous faut envisager le forage d'un autre Puits Artésien pour l'avoir à bonne heure au printemps 1963 et pour répondre au besoin toujours plus grand dû au développement de la cité.

Ce conseil demande donc aux Rév. Pères Oblats la cession d'un terrain ayant 200 pieds en front du Rang St-Malo et 200 pieds de profondeur.

Adopté

****

Rés. No. 15-501 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil dégage de toute responsabilit M. Gérard Dufresne, concernant le droit de servitude que la cité détient sur le lot 416 partie 587.

Adopté

****

Rés. No. 15-502 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil accepte de Madame Charles Naud une portion de terrain de 58 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur à même le lot 405 partie 136 bornée au Sud par le lot 405-135; aussi une portion de terrain de 22 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur à même les lots 406 partie 248 et 405 partie 134 bornée au Nord par les lots 405-135 et 406-249.

Ce conseil consent à payer à Madame Charles Naud $1,625.oo pour 8,000 pieds carrés de terrain tel que décrit ci-dessus.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-503 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 371-H intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Ministère des Affaires Municipales demandant copie certifiée de la Régie d'Epuration des Eaux avant d'approuver le règlement No. 392 au montant de $45,000.oo.

Description par Geo.Gariépy A. G. du lot 143-37 en vue de l'homologation de la rue Père-Richard.

Réclamation de M. Yvon Longval pour le bris de sa clôture par notre machinerie.

Réclamation de M. Yvon Yergeau à la suite d'un accident avec la camionnette de M. Désaulniers.

Réclamation de M. Gaston Longval à la suite d'un accident avec notre machinerie.

Réclamation de M. Fortunat Dumas pour la bris de sa galerie par notre machinerie

Réclamation du Bell Téléphone pour dommages causés à ses câbles souterrains par Regional Asphalt ltd.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. R. Desrosiers
LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 28 janvier 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-504 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 janvier 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-505 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant de $40,524.39 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 5	$ 4,985.82	Paie No. 6	$ 8,973.76
G. Baribeau et Al.	1,244.49	Cité du Cap	50.00
Conseil de la cité	1,166.66	C.P.R. Express	1.75
C.N.R. Express	1.75	C. P. R.	10.00
Cap Auto Seat Covers	9.60	Conseil Ports Nationaux	50.00
Canadian Salt Co.Ltd	1,771.92	Shawinigan W & P Co	5,440.08
Charbonnerie Champlain	622.78	Can.Fairbanks Morse	4,524.00
Fleuriste Jeannot Enrg	8.32	Garde St-Odilon	200.00
Kimball Auto 3-Riv.	3,885.02	Librairie Morin inc.	136.52
Morin & Frères inc.	753.67	Maison Reine des Apôtres	1500.00
Propane Gas Utilities	54.50	Produits chimiques Cepel	12.60
Produits Nor-Do	35.90	Quincaillerie Rochefort	399.06
St-Maurice Finance	7.28	David Tessier	795.00
3-Riv.Auto Electric	205.65	L.O.Trottier Ltée	191.38
Texaco Canada ltd	1,537.35	Zurich Insurance	6.00
Produit ciment St-Maur.	264.11	Tessier Lumber ltd	468.45
Martial Prince	44.62	Laurentide Ready-Mix	538.71
C. P. R.	226.76	Jos. Héon	220.50
Carrière St-Maurice	179.88		
			$40,524.39

Adopté

****

Rés. No. 15-506 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le premier rôle spécial de l'évaluation des immeubles de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1963, déposé ledit rôle en date du 18 janvier 1963, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-507
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil félicite chaleureusement M. Paul-Emile Plouffe du journal Le Nouvelliste, à la suite de son élection à la Présidence de la Galerie de La Presse à l'Assemblée Législative et lui souhaite tout le succès désiré.

Adopté

****

Rés. No. 15-508 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Paul Boucher, lu à cette assemblée, contenant la vente par Paul Paillé à la cité du Cap-de-la-Madeleine, d'une partie du lot 416-A du cadastre de la cité, pour l'élargissement de la 1ère rue à 50 pieds de largeur, pour le prix de $50.00 payé comptant et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-509 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la résolution No. 15-432 faite et adoptée en date du 29 octobre 1962, soit annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

RESOLUTION No. 15-509
****

"QUE CE CONSEIL ACCEPTE DE M. NAPOLEON MERCIER ET CE' POUR LE PRIX DE UN ($1.oo) DOLLAR, LE TERRAIN NECESSAIRE A L'OUVERTURE D'UNE RUE PARTANT DU BLVD DUPLESSIS EN ALLANT VERS LA RIVIERE ST MAURICE".

"SUITE PAGE SUIVANTE"

****

Résolution No. 15-509-SUITE
****

CETTE RUE AURA 50 PIEDS DE LARGEUR PAR 260 PIEDS DE LONGUEUR, SITUEE SUR LES LOTS 407-102 et 407-A-4.

La cité s'engage à fournier l'aqueduc ainsi que les égouts aussitôt que requis par les propriétaires riverains.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-510 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution No. 9444 faite et adoptée en date du 18 février 1946 concernant l'absence des employés permanentes pendant huit (8) jours consécutifs, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

****

Rés. No. 15-511 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 371-H intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-512 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des zônes concernées de la cité, par avis public, pour "lundi" le 18 février 1963, entre sept et dix heures du soir, relativement au règlement No. 371-H concernant le zonage dans les limites de la cité et ce, en conformité avec l'article 426 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Rapport de M. Bettez, inspecteur des bâtiments, concernant le cas de Mme Maurice Provencher, 155 Gilles, relativement à la vente de meubles etc..

La Régie des Alcools avise le conseil de la demande d'un permis d'épicerie par M. Hilarion Bruneau.

La Cie de Forage International Ltée offre ses services à la cité en marge de la construction d'un poste de pompiers

Conférence des Maires d'expression francaise qui sera tenue à Arnprior, du premier au quatre avril 1963.

Deux résolutions de l'Association des Propriétaires de St-Odilon, demandant l'une de baisser le taux de 70¢ le pied linéaire et l'autre concernant le coût de prolongement des travaux d'aqueduc et d'égout.

Rapport de M. Bettez à la suite de plaintes concernant la vibration d'une certaine machine à l'A. B. C.

Réclamation de Mme J. Marc Pépin pour dommages causés à ses châssis par notre machinerie.

Réclamation de Yvon Yergeau à la suite d'un accident avec la camionnette de M. Désaulniers.

Copie d'une lettre du Bell Téléphone pour dommages à ses câbles souterrains, envoyée à Dollard Construction.

Réclamation du Bell Téléphone à la suite du bris d'un poteau, angle Brunelle et Toupin par notre machinerie.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier.

J. R. Desrosiers
Le Maire

##XX##XX##XX##XX##XX##XX##XX##XX##XX##XX##XX##XX##XX##XX##XX##XX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 février 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L'Rheault J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-513 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 28 janvier 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés No. 15-514 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant de $29,223.50 et tels que décrits ci-après , soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 7	$ 4,953.82	Paie No. 8	$ 6,886.62
Brindle & Ban.Can.Nat.	3,880.00	Cie Const.Dollard	1,257.92
Canadian Salt Co.ltd	871.92	Cité du Cap	83.72
C. P. R. Express	3.00	Gar.Charest & Frères	364.04
Benoit Hélie	149.85	Hewitt Equipment	44.02
International Factors	413,64	Chs Lévesque Enrg	1,174.90
L.N.Lalonde Ltée	7.28	Massicotte & Fils ltée	245.00
Mun.Finance Officers Ass	30.00	Mun.Finance Officers Ass	10.00
Massicotte & Fils ltée	150.00	Min.Terres & Forêts	165.63
Min.des Finances Qué.	527.15	Min.des Finances Qué	541.03
Neptune Meters Ltd	49.64	Protonotaire Cour Sup.	136.85
Francois Rouette	569.93	Rec.Général du Canada	2,638.15
Rec.Général du Canada	808.84	St-Maur.Industries Co ltd	49.95
J. R. Saulnier	66.03	Supertest Petrolun Corp	96.77
Stanly Motor Equip	82.43	St-Maur.Oxygen Co.ltd	111.17
Tracteurs Equipment ltd	7.80	Benoit Hélie inc.-	1,492.00
Les Tuyaux Vibrés inc.	1,354.50		
			$29,223.50

Adopté

****

Rés. No. 15-515 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que pour faire suite à la demande des propriétaires de la "Terrace St-Maurice" ce conseil consent à fournir la machinerie nécessaire à l'entretien d'un chemin pour desservir ces propriétés durant la saison d'hiver, et ce, pour le prix de $40.oo chaque propriété.

EN AMENDEMENT, il est proposé par l'échevin J. Lachapelle, secondé par l'échevin:

ET RESOLU que le règlement No. 372 soit appliqué à ces propriétaires comme partout ailleurs au Cap-de-la-Madeleine.

PAS de secondeur, donc amendement rejeté et MOTION principale adoptée.

Adopté

****

Rés. No. 15-516 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de Charles Cusson Ltée, un "Hough Payloader" modèle H-30-R, avec traction à l'arrière, conduite à l'avant, actionné par un moteur à gazoline "Hercule" développant 66.5 C. V., muni d'un convertisseur de coupe, incluant une cabine, chaufferette, dégivreur, essuie-glace, phares avant, chaines pour pneus et charrue, le tout tel que plus amplement décrit dans une cotation en date du 31 janvier 1963, au prix de $10,000.oo.

Une allocation d'échange sur le tracteur International et son équipement de $2,000.oo est faite.

Un "Wain-Roy" Backhoe, actionné hydrauliquement avec benne de 24 pouces pour la "Payloader" modèle H-30-R, au prix de $4,800.oo.

L'Echevin L. Rheault enrégistre sa dissidence.

Adopté

****

Séance du 4 février 1963
****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de M. Paul-Emile Plouffe pour résolution de félicitations.

Les dirigeants du club des Sénateurs du Cap demandent d'absorber les frais de voyage du club "Pee-Wee" à Québec du 16 au 23 février 1963 au tournoi international de hockey Pee-Wee.

La Commission Touristique de la Mauricie demande octroi à la cité.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 11 février 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-517 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 4 février 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-518 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant de $75,910.38 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 9	$ 4,953.82	Paie No. 10	$ 5,267.65
Apeco of Canada ltd	120.64	Austin Toilet Service	18.10
P. V. Ayotte ltée	1.51	Paul Boucher N. P.	25.30
Paul Boucher N. P.	97.50	Chs Brunning Co.ltd	239.62
Bur.Enrégistrement	13.30	Club Sénateurs du Cap	75.00
Cité du Cap	63.88	Eug.Charbonneau & fils	6.00
Champlain Express	6.44	Cap Machine Shop	564.55
Cap Tire Services ltd	73.65	C.P. R. Express	4.50
Cie Const.Dollard	1,395.35	P. A. Gouin ltée	76.89
Paul Guilbault Inc.	1.75	Garage Fillion	7.54
General Supplies Ltd	28.50	Int.Ass.of Ass. Officers	10.00
Int.Bus.Machine Co.Ltd	75.80	Jérôme Loranger N. P.	43.50
Arthur Matteau m.r.i.	341.15	Min.Famille & B-E-Social	5,022.55
H. Y. Maranda Inc	4.00	J. J. Moore Ltée	13.19
Massicotte & Fils ltée	268.38	Massicotte & Fils ltée	137.00
National Cash Register	303.30	Rec.Général du Canada	2.00
Service Scolaire	12.48	Sicard Inc.	207.60
J. R. Saulnier	4.00	Tremblay & Fils	214.89
Rolland Théorêt Inc	2.08	Nazaire Tremblay	105.38
L.O.Trottier Ltée	80.00	L.O.Trottier Ltée	80.00
Union des Municipalités	250.00	Ver-A-Ray Industries ltd	70.14
Loranger,Molesworth	272.06	Loranger,Molesworth	1,580.41
Reynolds Aluminum Co	33.76	J.U.Moreau& Associés	280.00
L.O.Trottier & Fils	4,760.00		
			$27,215.06
Banque Canadienne Nationale			48,695.32
			$75,910.38

Adopté

****

Rés. No. 15-519 Proposé par l'échevib J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Clément St-Arneault, au prix de 10¢ le pied carré, une portion de terrain de 50 pieds de largeur sur une longueur moyenne de 238.5 pieds, faisant partie du lot 550 du cadastre de la cité, située entre les lots 550-192 et 551-29, pour le prolongement de la rue Cardinal Villeneuve, pour la construction d'un collecteur d'égout. La superficie de ce terrain est de 11,925 pieds carrés.

La cité s'engage à construire à ses frais le trottoir en front de la servitude consentie à la compagnie d'Electricité Shawinigan et le trottoir en front des autres lots ne sera construit que lorsque ces lots seront occupés par des habitations.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-520 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le budget devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'exercice financier de l'année 1963, au montant de $1,581,307.41, avec échelle de salaires ci-jointe, tel que préparé par le Gérant de la cité, soit adopté.

Adopté

****

Rés. No. 15-521
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer une déclaration conjointe avec le MAIRE de Trois-Rivières, afin de prier les autorités de la "Canada Iron Foundries" de reviser leur décision de la fermeture d'une partie de la dite compagnie.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-522
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne abis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité , je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1963".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 11ième jour du mois de février 1963.

(Signé) Jacques LeBlanc,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Invitation d'envoyer deux représentants du conseil au Salon National de l'Agriculture, du 8 au 17 février, au Palais du Commerce.

Demande de permis de M. Florient Binette, pour la finition du sous-sol d'une propriété, rue St-Laurent devant servir de logement à son beau-père.

Résolution de félicitations de l'Association des Propriétaires St-Odilon pour le surplus réaliser en 1962, l'entretien des rues (déblaiement de la neige) et la reconstruction du viaduc de St-Odilon.

Réclamation de M. A. Ampleman, pour le bris de sa clôture par notre machinerie.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

[signature] — LE MAIRE

$#
$$

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi le 18 février 1963 à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Des-Rosiers MM. les échevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Prédidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-523 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 11 février 1963 telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-524 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de $34,680.97 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 11	$12,957.45	Paie No. 12	$ 4,940.82
Cie Const.Dollard	1,439.00	Cité du Cap	89.93
Bell Téléphone	490.23	Bell Téléphone	75.62
Cooke & Fils	2.55	Délisle Auto 3-Riv.	404.20
L'Economie Mutuelle Ass.	562.50	Antoine Gauthier	37.71
P. A. Gouin Ltée	56.31	Paul Guilbault inc.	2.58
Garage Charest & Frères	341.34	Gauthier Radio T-V	4.00
Industries Ricard Inc	37.55	Kimball Auto 3-Riv	73.29
Massicotte & Fils ltée	155.00	H.Massicotte & Frères	148.87
Min. Finances, Qué.	110.00	Massicotte & Arcand Inc	15.01
C.O.Monat & Cie ltée	67.32	Min.Bien-Etre Social	186.50
Mawn & Frère	84.94	Propane Gas Utilities	56.57
Francois Rouette	53.03	Armand Roy & Fils ltée	24.00
Russell-Hipwell	9.19	Rec.Général du Canada	55.00
Rec.Général du Canada	260.00	Ass.Int.Mach.local 2220	258.00
Shamrock Tire Service	292.56	Stanly Motor Equip.	56.85
Sicard Inc.	10,000.00	St-Maur.Oxygen Co.ltd	89.55
Sanfax Corp. ltd	397.54	Spécialités Beauchamp	40.82
St-Maur.Industries Co.	66.52	Rolland Théorêt Inc	2.06
3-Riv.Chrysler	72.65	L.O.Trottier & Fils	80.00
Chs.Turcotte & Fils	140.56	Tessier Lumber Ltd	65.16
Tremblay & Fils	117.77	Prod.Ciment St-Maurice	38.22
Liste des Jurés (A.Beaudin	222.20		
			$34,680.97

Adopté

****

Rés. No. 15-525 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, tenue ce jour, 18 février 1963, entre sept et dix heures du soir, relativement au règlement No. 371-H concernant le zonage dans les limites de la cité, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-526
****

Proposé par l'échevin A. Lemire et unanimement résolu, que ce conseil décrète qu'à partir du 28 avril 1963, à minuit et une minute, jusqu'à minuit et une minute le 27 octobre 1963,l'heure règlementaire pour la cité du Cap-de-la-Madeleine sera de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greewich et qu'à la date dudit 27 octobre 1963, à minuit et une minute, l'heure redeviendra normale, c'est-à-dire, de cinq heures en retard avec ledit observatoire de Greewich.

Adopté

****

Rés. No. 15-527
****

Proposé par l'échevin L. Rheault et unanimement résolu que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès, lors de l'incendie de sa demeure, de M. Pascal Montplaisir et de sa fille Germaine, respectivement père et soeur de M. Léo Montplaisir, ancien échevin de cette cité.

SUITE PAGE SUIVANTE
****

Rés. No. 15-527 - suite de page précédente
****

Ce conseil présente donc à la famille Montplaisir et plus spécialement à M. Léo Montplaisir, ses plus sincères sympathies à l'occasion de ce deuil cruel et autorise le Trésorier de la cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme des disparus.

Adopté

****

Rés. No. 15-528
****

Proposé par l'échevin L. Rheault et unanimement résolu que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès, lors de l'incendie de l'Hôtel Trépanier, de Mme Alphonse Turgeon et de M. Wilfrid Dugré, tous deux résidents de cette cité depuis de nombreuses années.

Ce conseil présente donc aux familles Turgeon et Dugré ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre avec une Messe pour chacune des familles affligées.

Adopté

****

Rés. No. 15-529 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 393 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1963" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-530 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 393 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1963" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-531
****

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité; je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX PUBLICS URGENTS, CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR, PUITS ARTESIEN ETC. ETC..

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de février 1963.

(Signé) Jacques Lachapelle, Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du "Bureau d'Expansion Industrielle concernant le cas de "Trottier Welding Body Enr".

Remerciemnts de l'O. T. J. St-Eugêne pour l'octroi de $100.oo et invitation à l'exposition de travaux d!artisanat les 2 et 3 mars ainsi qu'une demande de contribution.

Accusé de réception par l'Union des Municipalités du chèque en paiement de notre cotisation.

L'Union des Municipalités réitère son invitation de déléguer des représentants à Bruxelles, dus19 au 25 juin 1963.

Réclamation de Mme André Leblanc à la suite d'un accident avec notre machinerie.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin J. R. Desrosiers
LE GREFFIER LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 février 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. LeBlanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-532 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 février 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No;15-533 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A' Lemire.

ET RESOLU que les comptes au montant de $34,847.78 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 13	$ 4,836.32	Paie No. 14	$12,402.46
Ambulance St-Jean,Cap	24.00	G.Baribeau et Al.	1,184.99
Budge Carbon & Ribbons	13.52	Comptoir Musical Fillion	55.15
Charbonnerie Champlain	947.86	Cap Fire Service Reg'D	8.32
Clément Photo	33.39	Chs Cusson Ltée	995.21
C.P.R. Express	9.11	Cap Auto Seat Covers	3.50
Conseil de la cité	1,166.66	Cité du Cap	205.50
Cité du Cap	50.00	Shawinigan W & P.	5,757.44
Jean Ls. Gagnon	63.20	Huard Service Station	5.70
Benoit Hélie	117.50	Benoit Hélie	62.32
Hewitt Equipment	154.74	H.P.Hébert Enrg.	441.90
Imperial Oil Ltd	223.02	Jeunesse Musicale du Canada	100.00
Lynn McLeod Atos. Supplies	77.52	Jean Lawless	17.00
Mercerie de Luxe	1,000.00	Montreal Bearing Service	4.85
Massicotte & Fils ltée	160.00	Morin & Frères Inc	225.98
Librairie Morin Inc.	104.28	St-Maur.Finance Corp.	7.28
Sicard Inc.	35.43	J. R. Saulnier	38.19
Texaco Canada Ltd	1,960.11	3-Riv.Auto Electric	287.28
L.O.Trottier & Fils Ltée	116,00	Verrerie cu Cap	7.88
Zurich Insurance	1,719.80	Imprimeur de la Reine	224.37
			$34,847.78

Adopté

****

Rés. No. 15-534 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le tableau d'amortissement apparaissant au règlement No. 380 soit remplace par le suivant:

1-	$ 10,000.	$ 10,000.	$ 9,000.	$ 13,000.	$ 42,000.
2-	11,000.	11,000.	10,000.	12,000.	44,000.
3-	11,000.	11,000.	10,000.	15,000.	47,000.
4-	12,000.	12,000.	11,000.	15,000.	50,000.
5-	13,000.	13,000.	12,000.	15,000.	53,000.
6-	14,000.	14,000.	13,000.	15,000.	56,000.
7-	14,000.	14,000.	13,000.	18,000.	59,000.
8-	15,000.	15,000.	14,000.	19,000.	63,000.
9-	16,000.	16,000.	15,000.	20,000.	67,000.
10-	17,000.	17,000.	16,000.	21,000.	71,000.
11-	18,000.	18,000.	16,000.	23,000.	75,000.
12-	19,000.	19,000.	17,000.	24,000.	79,000.
13-	20,000.	20,000.	18,000.	26,000.	84,000.
14-	22,000.	22,000.	20,000.	25,000.	89,000.
15-	23,000.	23,000.	21,000.	27,000.	194,000.
16-	24,000.	24,000.	22,000.	30,000.	100,000.
17-	26,000.	26,000.	24,000.	30,000.	106,000.
18-	27,000.	27,000.	25,000.	33,000.	112,000.
19-	29,000.	29,000.	27,000.	34,000.	119,000.
20-	31,000.	31,000.	29,000.	35,000.	126,000.
21-	33,000.	33,000.	31,000	37,000.	134,000.
22-	34,000.	34,000.	32,000.	42,000.	142,000.
23-	36,000.	36,000.	34,000.	44,000.	150,000.
24-	39,000.	39,000.	37,000.	45,000.	160,000.
25-	41,000.	41,000.	39,000.	48,000.	169,000.
26-	43,000.	43,000.	41,000.	52,000.	179,000.
27-	46,000.	46,000.	44,000.	54,000.	190,000.
28-	49,000.	49,000.	47,000.	56,000.	201,000.
29-	52,000.	52,000.	50,000.	59,000.	213,000.
30-	55,000.	55,000.	53,000.	63,000.	226,000.
	$800,000.	$800,000.	$750,000.	$ 950,000.	$3,300,000.

SUITE de la présente au verso

****

Rés. No. 15-534 - SUITe

****

Que le règlement No. 385 soit et est amendé en remplaçant "mai" 1962" par "avril 1963"

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1964 à 1978.

L'article 10 est amendé en remplaçant "mai" et "novembre" par "avril" et "octobre".

L'article 12 est remplacé par le suivant:

"12" Lesdites obligations ne seront pas rachetables apr anticipation.

Que le règlement No. 389 soit et est amendé à l'article 9 en remplaçant "septembre 1962" par "avril 1963".

Les dates d'échéances apparaissant au tableau d'amortissement sont modifiées pour se lire de 1964 à 1978.

L'article 10 est amendé en remplaçant "mars" et "septembre" par "avril" et "octobre".

L'article 12 est remplacé par le suivant:

"12" Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Adopté

****

Rés. No. 15-535 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil fixe la date d'émission des $750,000.oo d'obligations du règlement No. 380, au premier avril 1963 et les dates des paiements d'intérêt les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

Adopté

****

Rés. No. 15-536 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Henri Geo. Grenier, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 420-134, emplacement de la 1ère rue; les lots 419-P-93 et 420-168, emplacement de la 2ième rue; les lots 419-139 et 420-202, emplacement de la 3ième rue; le lot 420-236, emplacement de la 4ième rue; le lot 420-270, emplacement de la 5ième rue; le lot 419-277, emplacement de la 6ième rue.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-537 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de la Commission Scolaire du Cap-de-la-Madeleine pour le prix de UN ($1.oo) dollar, 6,080 pieds carrés de terrain situé au Sud de la rue Pâtry et faisant partie des lots 388-151-3, 388-150-1, 405-128-2 et 405-127-2 tel que montré sur un plan en date du 29 janvier 1963 préparé par M. Jacques Bettez.

La cité s'engage à construire à ses frais le trottoir en front du terrain cèdé sur une longueur de 233 pieds, à déplacer la clôture et à la reconstruire à ses frais sur la dite longueur.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-538 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "The Model Plan Development Corporation" pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 560-91 faisant partie du Parc du boulevard Pie-XII.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-539 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot 560 du cadastre de la cité, tel que préparé par M. Edouard Lair A. G., en date du 20 février 1963.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-540
****

Je soussigné Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT, FAITS SUR REQUETES EN VERTU DES REGLEMENTS Nos. 377 et 391.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de février 1963.

(Signé) Lionel Rheault, Echevin
du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de "Caritas" informant le conseil de l'ouverture d'un bureau d'Assistance Judiciaire.

Les "Native Sons of Canada" se prononcent en faveur d'un drapeau national et suggère de passer résolution favorisant leur demande auprès du gouvernement.

Remerciements de l'O. T. J. St-Odilon pour cheques de $1,000.oo et $100.oo.

Réclamation de M. Albert Beaumier pour dommages causés à son rempart et montée de galerie par notre machinerie.

Réclamation de M. Donat Gosselin pour dommages à sa "haie" par notre machinerie.

ET Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J.R. Desrosiers — LE MAIRE

x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x8x
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4 mars 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-541 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 février 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

********************Adopté
****

Rés. No. 15-542 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $21,193.88 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 15	$ 6,249.71	Paie No. 16	$ 7,285.67
Apeco of Canada Ltd	173.68	Gaston Béliveau	72.00
Chs Bruning Co.Ltd	9.52	Jean Banville Inc.	26.79
Can.General Electric	11.00	Château De Blois 3-Riv.	43.43
C. P. R.	5.00	C. P. E. Express	6.20
Cie Const.Dollard Ltée	792.00	Shawinigan W & P.	221.89
Eastern Steel Products	148.22	Garage Vallée & Fils	10.00
Imp. Vallières Enrg	160.82	L'Art Graphique Inc.	403.70
Imp. St-Patrice Enrg.	95.08	Imp.St-Arnaud Enrg	258.92
R.J.Lévesque & Fils	2,008.00	Luc Laferté(Snap-On-Tools)	51.22
Jacques Sauvageau	64.00	J. R. Saulnier	4.44
Quincaillerie Rochefort	430.65	Trust Gén.du Canada	1,000.00
J-Paul Veillette	525.00	Bell Téléphone	51.54
A.Milot & Fils Inc.	1,085.40		
			$21,193.88

Adopté
****

Rés. No. 15-543 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Richard Rochefort, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 416-97 situé dans l'emplacement de la rue Berlinguet, qui n'avait pas été cèdé antérieurement.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-544 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de Mme Charles Naud et de M. Emile Thibeau, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 631-10, emplacement de la rue Berlinguet qui n'avait pas été cèdé antérieurement.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-545 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet final de convention soumis par M. Arthur Matteau, négociateur, à intervenir entre les employés de l'Association Internationale des Machinistes, local 2220 et la cité du Cap-de-la-Madeleine et que le Maire et le Gérant soient autorisés à signer la dite convention pour et au nom de la municipalité.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-546
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de mars 1963.

(Signé) Lionel Rheault, Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accusé de réception par le Ministère des Finances du Canada de la demande de subvention aux municipalités.

Requête des propriétaires de la rue St-Emile demandant de changer zône unifamiliale par bi-familiale.

Lettre du Service d'Inspection des Appareils Sous-Pression avisant le conseil d'avoir une personne détenant un certificat comme surveillant des bouilloires.

Photo et lettre des Clubs Sénateurs du Cap, remerçiant le conseil de sa collaboration.

Remerciements des familles Rouette pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Frank Rouette.

Avis de la demande des employés des bureaux par la Commission de Relations Ouvrières de se former en syndicat.

Lettre de la Fédération Canadienne des Employés des Services Publics, avise le conseil par l'entremise de son Conseiller Technique M. Geo. E. Hébert, que la dite Fédération a été choisie pour représenter les employés des bureaux.

Invitation par International Municipal Signal Ass. de se rendre à sa réunion au Restaurant Hélène-de-Champlain, à montréal, le 20 mars prochain.

Réclamation de La Cie de Transport St-Maurice, pour dommages à un autobus par notre machinerie.

Réclamation de "Le Salon de Quilles Fleurs de Lys, pour débris d'un lampadaire par notre machinerie.

Réclamation de M. Roger Noreau, 415 Outremont à la suite d'un accident avec notre machinerie.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. G. Pepin
LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 11 mars 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient rpésenys Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J.P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-547 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 4 mars 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-548 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $90,698.48 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 17	$18,358.27	Paie No. 18	$ 6,352.91
P. V. Ayotte Ltée	16.54	Bur.Enrégistrement	26.85
Brindle & Ban.Can.Nat.	4,850.00	Henri Boillet	8.48
Comptoir musical Fillion	47.26	Cité du Cap	121.23
Cité du Cap	119.38	Cap Mach.Shop	266.65
Desroberts Ltd	259.25	P.A.Gouin Ltée	25.07
Gauthier Radio T-V	33.21	Antoine Gauthier	26.96
Gar.Charest & Frères	114.78	Hughes Owens Co.Ltd	56.16
Kimball Auto	26.05	Kimball Auto	1,976.00
Chs Lévesque Enrg	52.60	Matco Ltd	23.66
Marco Medical Supplies	238.88	Matteau Radio Electric	39.00
John Millen 3-Riv.	1.55	Jules Milette	60.48
Min.des Finances Qué.	157.20	Min.Bien-Etre Social	47.70
Min. de la Santé	689.04	H.Massicotte & Frères	4,301.62
Propane Gas Utilities	71.94	Armand Roy & Fils ltée	208.00
Mercerie de Luxe	13.45	S.O.Riverin & Cie ltée	2.89
Rec.Général du Canada	70.00	Soc.Ambulancière St-Jean	50.00
3-Riv.Chrysler Ltée	32.03	Ban.Can.Nationale	47,939.23
Massicotte & Fils	1,014.16	Massicotte & Fils	3,000.00
			$90,698.48

Adopté

****

Rés. No. 15-549 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte la sentence, telle que rendue par le Tribunal d'Arbitrage, concernant la conventiom de l'Association des Policiers et Pompiers et que le Maire et le Gérant soient autorisés à signer la dite convention pour et au nom de la municipalité.

Adopté

****

Rés. No. 15-550 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation, et ce, à compter du 17 février 1963, les bâtisses incendiées suivantes:

Les bâtisses de M. Louis Trépanier, sur les lots 131-9 et 131-10.

La bâtisse de M. Pascal Montplaisir, sur le lot 113-14.

Adopté

****

Rés. No. 15-551 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier de la cité soit autorisé à procéder à une vente pour taxes dues, des propriétés et terrains de ceux qui doivent des taxes de l'année 1960 et antérieurement.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-552
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITÉ, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN ET L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce llième jour du mois de mars 1963.

(Signé) Lionel Rheault, Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-553 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à demain "mardi" 12 mars 1963, à 5.oo heures P. M. pour accepter l'une ou l'autre des soumissions concernant l'émission d'obligations au montant de $935,000.oo comprenant les règlements Nos. 385 et 389 ainsi qu'une tranche au montant de $750,000.oo du règlement No.380, et sur toutes autres choses inachevées.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande d'octroi par les présidents de la campagne de souscription en faveur du journal "l'Evangéline".

Lettre du Trésorier de la cité donnant les noms des personnes (5) sur la liste de vente pour taxes dues.

Réclamation de M. Egide Boisvert, 73 Rochefort pour dommages à sa clôture par notre machinerie.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 12 mars 1963, à 5.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins J. Leblanc, J. P. Lavergne, Aç Lemire et R. Lepage formant sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-554 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la soumission du syndicat composé de A. E. Ames & Company Ltd., Wood, Gundy & Company Limited, La Banque Royale du Canada, Greenshields Incorporated et Casgrain & Company Limited, pour l'achat de $935,000.oo d'obligations de la cité du Cap-de-la-Madeleine au prix de $97.292 par $100.oo d'obligations, dont une tranche au montant de $228,000.oo échéant le 1er avril 1964 à 1973 inclusivement à 5 1/4% et une tranche au montant de $707,000.oo à 5 1/2% échéant le 1er avril 1973 à 1983 inclusivement, soit acceptée.

Adopté

****

Rés. No. 15-555 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que pour l'emprunt total de $935,000.oo autorisé par les règlements Nos. 380, 385 et 389,des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts,c'est-à-dire,pour un terme de vingt ans au lieu du terme de trente ans en ce qui concerne le règlement No. 380, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté

****

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18 mars 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Désrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Laverrgne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-556 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 11 mars 1963, ainsi que les minutes de l'assemblée d'ajournement en date du 12 mars 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient et sont par les présentes adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-557 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de $23,426.04 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES
****

Paie No. 19	$ 5,190.77	Paie No. 20	$ 7,253.46
Austin Toilet Service	14.90	Bell Téléphone	533.49
Can. Industries Ltd	114.75	C. P. R. Express	3.50
C. P. R. Express	7.15	Cité du Cap	86.00
Cap Fire Service	4.68	Cie Bois St-Laurent	5.93
Champlain Express	7.40	Canadian Salt Co.Ltd	2,573.50
Chs Cusson Ltée	376.86	Château Frontenac	15.80
Délisle Auto 3-Riv.	923.06	Int.Ass.of Ass.Officers	20.00
M & Mme W. Joyal	145.80	Lynn McLeod Automotive	28.07
Min.des Finances Qué.	339.04	Morin & Frères Inc.	167.34
Protonotaire Cour Sup.	73.38	Rec.Général du Canada	1,708.17
Rec.Général du Canada	503.48	Florent Roof	52.80
Roga Metals Inc	45.24	Clément St-Arnaud	1,192.50
St-Maur.Finance Ltd	7.28	Sirois Auto 3-Riv.	14.98
St-Maur.Oxygen Co.Ltd	115.59	Service Scolaire Enrg	1.90
Stanly Motor Equip.	27.51	C. Turcotte & Fils Ltée	41.60
Tremblay & Fils	64.43	NazaireTremblay	37.96
Tessier Lumber Ltd	14.77	3-Riv.Auto Electric	359.57
Verrerie du Cap Enrg	30.24	H. R. Lachance	400.00
J-Paul Veillette	50.00	Julien Longval	62.50
Roger Rivard	180.00	André Rousseau	230.00
Paul Vaillières	60.00		
			$23,426.04

Adopté

****

Rés. No. 15-558 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Geo. Gariépy, Arpenteur-géomètre soit autorisé à faire la révision cadastrale des lots compris dans le quadrilatère formé par les rues Duguay, Ste-Madeleine, St Philippe et le fleuve St-Laurent, soit environ 400 lots.

Adopté

****

Rés. No. 15-559 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil à la demande de Henri Sévigny & Fils Taxi, de transferrer sont stationnement de 90 Toupin au No. 293 de la rue Notre-Dame.

Adopté

****

Rés. No. 15-560 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevinn J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 394 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN ET L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-561 Proposé parb l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 394 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LE FORAGE D'UN PUITS ARTESIEN ET L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-562 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 25 mars 1963, à 8.oo heures P. M. à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 394 autorisant le conseil de la cite d'emprunter au moyen d'une emission d'obligations, une certaine somme d'argent pour le forage d'un Puits Artésien et l'installation de conduites d'aqueduc, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-563
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR A EAU POTABLE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de mars 1963.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande de Henri Sévigny & Fils Taxi de transferrer son stationnement de 90 Toupin à 293 Notre-Dame.

Nouvel exécutif de l'Association des Policiers et Pompiers.

Demande à la Régie des Alcools par M. Marcel Blanchette pour l'établissement d'un "bar" à 111 St-Laurent.

Demande à la Régie des Alcools par M. Florent Groleau, pour l'établissement d'un "cabaret" à 1170 Thibeau.

Demande à la Régie des Alcools par M.Gérard Beaudet, pour une licence d'épicerie à 156 Ste-Madeleine.

Réclamation de Mlle Jeanne Robert pour le bris de sa clôture par notre machinerie.

Avis de réclamation par M. Louis Eugêne M ntplaisir 95 St-Maurice pour dommages à son gazon et ses arbustes.

Réclamation de M. Raymond Vivier à la suite d'un accident à sa voiture par notre machinerie.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Rés. No. 15-564
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Edmond Gauthuer vieux résidant et ancien Echevin de la cité durant de nombreuses années.

Ce conseil présente donc aux familles Gauthier, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux "Messes" pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

Cap-de-la-Madeleine, le 22 mars 19 63

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A Son Honneur le Maire,
Messieurs les échevins,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Séance spéciale
du Conseil

AVIS

Avis, vous est par le présent donné, qu'une séance spéciale du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine sera tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 25ième jour du mois de mars de l'année Mil neuf soixante-trois cent ~~xxxxxxxx~~ à 5.00 heures de l'après-midi.

Donné sous mon seing en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de mars mil neuf cent ~~xxxxxxxx~~ soixante-trois (1963)

Cette assemblée est convoquée par Son Honneur le Maire pour les raisons suivantes:

Pour ratifier l'engagement du nouveau directeur de Police selon les termes convenus.

Arthur Beaudin
ARTHUR BEAUDIN,

Le Greffier.

Rés. No. 15-565
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil remercie bien sincèrement les autorités de la Compagnie Consolidated Paper Corporation et tout spécialement M. A. G. Kay, Gérant de la dite Compagnie, pour la magnifique réception offerte aux Membres du conseil lors de la visite de l'usine, mercredi, le 13 mars dernier (1963).

** Adopté
****

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, légalement convoquée par Son Honneur le Maire, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 mars 1963, à 5.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Des-Rosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.
****

Lecture des applications à la fonction de Directeur de la Police et des Pompiers pour la cité du Cap-de-la-Madeleine, application de MM:

Geo. Alfred Archambault, Chef de Police de Baie Comeau.
Aimé Daigle, détecvite de la Sûreté Provinciale.
Gérard Lauzon, Chef de Police de Sept-Iles.

Résolution No. 15-566
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que M. Geo. Alfred Archambault, soit et est par les présentes engagé Directeur de Police et Pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Son salaire sera de $7,052.oo par année, plus une allocation mensuelle de $100.oo pour dépenses inhérentes à sa charge, et ce, à compter de la date de son entrée en fonction.

Adopté
****

Arthur Beaudin
Le Greffier

Gérard Lemire
Pro ~~Le~~ Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
##

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des ssions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 mars 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault J. Le-Blanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.
****

Rés. No. No. 15-567-Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 mars 1963 ainsi que les minutes de l'assemblée spéciale convoquée par Son Honneur le Maire, laquelle assemblée spéciale fut tenue lundi, le 25 mars 1963, à 5.oo heures P. M., soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-568 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $32,624.77 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 21	$ 5,261.55	Paie No. 22	$12,365.18
Ass.Estimateurs Mun.	10.00	Apeco of Canada Ltd	61.36
Jean Banville Inc	13.06	G.Baribeau et Al.	1,244.99 O.K.
Shawinigan W & P	5,685.11	Cie Const.Dollard	1,721.33
C. P. R. Express	8.85	Cité du Cap	39.19
Conseil de la cité	O.K. 1,166.66	Cité du Cap	50.00
Camille Dumont	42.27	Desmarais Mfg Ltée	82.22
Francis Hankin	8.84	Jos. Héon	22.50
Hewitt Equipment	65.56	Imp. Vallières Enrg.	28.00
Imp. St-Arnaud Enrg	99.48	L'Art Graphique	496.34
Imp. St-Patrice	6.76	Librairie Morin Inc	340.25
K. Mukstadt	42.02	Mine Safety Appliance	50.59
C.O.Monat & Cie Ltée	145.62	Matco Ltd	12.94
Massicotte & Fils Ltée	345.00	Produits Nor-Do	24,37
Francois Rouette	854.92	Roy-Dumas Inc.	166.63
Albéric Roy N. P.	44.80	Albert Ricard	19.91
Soc.Can.du Cancer	50.00	William Scully Ltée	36.30
Studio Sauvageau	15.00	Sicard Inc.	37.45
L.O.Trottier & Fils Ltée	174.00	Zurich Insurance	1,785.72
			$32,624.77

Adopté
****

Rés. No. 15-569 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Armand Lemire, Echevin du quartier No. 4 soit et est par les présentes nommé Pro-Maire pour le prochain terme de trois mois, et ce, à compter du 1er avril 1963.

Adopté
****

Rés, No. 15-570 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour 25 mars 1963, relativement au règlement No. 394 au montant de $66,000.ooplus spécialement pour l'adoption du procès-verbal de la dite assemblée et aussi fixer s'il y a lieu les jours et heures de la votation sur ledit règlement.

Adopté
****

Rés. No. 15-571 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil fixe les 17 et lième jours du mois d'avril 1963, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds de la cité du Cap-de-la-Madeleine seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 394, relativement à un emprunt au montant de $66,000.oo pour le forage d'un Puits Artésien et l'installation de conduites d'aqueduc.

Adopté
****

Rés. No. 15-572 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de la "Cie de Construction Laviolette Ltée", en date du 25 mars 1963 au montant de $10,507.oo pour l'installation d'une conduite d'égout rue Cardinal-Villeneuve, entre Thibeau et Barkoff, le tout tel que spécifié à la dite soumission en date du 25 mars 1963.

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer un contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

Adopté
****

CORRESPONDANCES LUES
****

La firme "Contracteur en Travaux Sous-Marin" offre ses services à la cité.

Approbation par le Min. des Affaires municipales, de l'ouverture à 50 pieds de la rue portant le No. 560-197.

Demande d'octroi du Comité Protecteur Féminin des Guides Catholiques du Canada.

"SUITE PAGE SUIVANTE"
****

Janvier 1963
Page 169
Livre des Minutes.

CITÉ DU CAP-DE-LA-MADELEINE

BUREAU DES ASSURANCES

Séance du 25 mars 1963, "Suite" de la corresponda lue.
****

Avons reçu de la Protection Civile De Québec, un chèque au montant de $5,019.85 pour dépenses encourues entre le 1er avril et 22 octobre 1962.

Avis de recouvrement des déboursés à la suite de dommages causés à la propriété de M. Henri Girard, dû à court circuit, par Herman Renaud et Associés, représentants de British America Assurance Company.

Lettre du Ministère des Affaires municipales avisant le conseil que la période des travaux d'hiver est prolongée jusqu'au 31 mai 1963.

Réclamation de L. O. Trottier & Fils Ltée, Re: concernant tuyau acheté de Pressure Pipe (Canada Iron) ($14,536.25.

Réclamation de M. Jacques Sauvageau, 224 Ste-Marie pour le bris de sa voiture sur un puisard.

Réclamation de M. Léo Milette, 41 Madeleine de Verchères pour le bris de sa clôture par notre machinerie.

Copie d'une lettre du C. P. R. concernant l'élargissement de la rue angle Montplaisir et Notre-Dame.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Armand Lemire
Pro Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le premier avril 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Pro-Maire au fauteuil, M. Armand Lemire.

****

Rés. No. 15-573 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 mars 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-574 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'éch vin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de $25,308.53 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 23	$ 5,401.62	Paie No. 24	$ 7,534.86
Ass.Int.Mach.local 2220	240.00	Paul Boucher N. P.	66.40
Cité du Cap	48.03	Bell Téléphone	26.12
Bell Téléphone	216.20	Caritas 3-Rivières	2,500.00
Charbonnerie Champlain	565.33	Cie Ronéo du Canada	2.71
C. P. R.	4.00	C. P. R.	134.10
C.P.R. Express	3.25	Champlain Express	2.71
L. P. Daviau	61.47	Holiday Inn, Québec	21.55
H. P. Hébert Enrg	625.50	Laurentide Ready-Mix	11.65
Ernest Leblanc	195.00	Ferdinand Lacombe	800.00
Ligue Mineure du Cap	117.00	Montreal Bearing Service	61.08
Mme Charles Naud	1,625.00	O.T.J. Ste-Bernadette	50.00
O.T.J. St-Odilon	50.00	O.T.J. St-Eugène	50.00
O.T.J. Ste-Famille	50.00	O.T.J. St-Lazare	50.00
O.T.J. Ste-Madeleine	50.00	Fred Poliquin Ltée	3,535.94
Albéric Roy N. P.	94.00	Rec.Général du Canada	175.00
J. R. Saulnier	4.00	L.O.Trottier & Fils Ltée	95.00

"SUITE DES COMPTES AU VERSO"
****

Rés. No. 15-574 - suite des comptes
****

Tracteurs Equipment	$ 84.41	Pierre Thibeau	5.91
David Tessier	640.00	Massicotte & Fils ltée	110.69
			$25,308.53

Adopté
****

Rés. No. 15-575
****

CONSIDERANT que la cité du Cap-de-la-Madeleine a adopté le 26 avril 1948, le règlement No. 270 décrétant un emprunt par obligations au montant de $120,000.oo pour un terme de vingt ans;

CONSIDERANT qu'en vertu d'une permission accordée par le Ministre des Affaires municipales, la corporation a fait cette émission d'obligations pour une période plus courte, soit pour une période de quinze ans;

CONSIDERANT que le terme de quinze ans pour cette émission d'obligations expire le ler mai 1963;

CONSIDERANT que le solde renouvelable sur l'émission de $120,000.oo est de $35,000.oo pour une période additionnelle de cinq ans;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations pour rencontrer les échéances annuelles à compter du ler mai 1964 jusqu'au ler mai 1968 inclusivement, conformément au tableau de remboursement reproduit plus bas;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender le règlement pour décréter la date des obligations, un nouveau taux d'intérêt, stipuler que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation, déterminer les endroits de paiement, et pour stipuler que les obligations seront remboursées d'après le tableau d'amortissement ci-dessous;

EN CONSEQUENCE, le conseil décrète
****

1.- Il sera fait une nouvelle émission, en date du ler mai 1963, au montant de $35,000.oo, pour couvrir les échéances en capital sur l'emprunt contracté en vertu du règlement No.270, et conformément au tableau de remboursement ci-dessous:

ler mai 1964	$ 7,000.oo	ler mai 1967	$7,500.oo
ler mai 1965	7,500.oo	ler mai 1968	5,500.oo
ler mai 1966	7,500.oo		

2.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an sera payé semi-annuellement les ler mai et ler novembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation.

3.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la province de Québec de la Banque Canadienne Nationale, ainsi qu'au bureau principal de la dite banque à Toronto.

4.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Adopté
****

Rés. No. 15-576 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé d'enlever du rôle d'évaluation, et ce, à compter du ler mars 1963, la bâtisse appartenant à M. James G. Kelly (Théâtre Madelon) évaluée à $37,940.oo, laquelle bâtisse a été détruite par un incendie. La dite bâtisse apparait au rôle sur le cadastre partie 163.

Adopté
****

Rés. No. 15-577 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 371-I intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté
****

Rés. No. 15-578 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J Leblanc.

ET RESOLU que le règlement No. 371-I intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-579 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des zônes concernées de la cité, par avis public, pour "lundi" le 22ième jour d'avril 1963, entre sept et dix heures du soir relativement au règlement No. 371-I concernant le zonage dans les limites de la cité et ce, en conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-580
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT, FAITS SUR REQUETES EN VERTU DES REGLEMENTS NOS. 377 et 391".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 1er jour du mois d'avril 1963.

(Signé) Lionel Rheault, Echevin de
la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-581
****

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlementn intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $30,000.oo, POUR FINANCER L'ENTREPRISE DE "TROTTIER WELDING BODY ENRG", RECOMMANDE PAR LE BUREAU D'EXPANSION INDUSTRIELLE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 1er jour du mous d'avril 1963.

(Signé) Jean-Paul Lavergne, Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Ministère des Affaires municipales recommandant de passer une résolution pour une émission de $35,000.oo Re: règlement No. 270.

Lettre de la Chambre de Commerce de Portneuf suggérant de passer une résolution pour la construction de l'auto-route entre Montréal et Québec, rive Nord.

Lettre du Service d'Appareils Sous-Pression mentionnant qu'aucun certificat de mécanicien n'est exigé pour nos bouilloires.

Le Comité Diocésain des Cercles Lacordaire suggère de ne plus servir de boissons alcooliques lors de nos réceptions etc.

Invitation à une réunion de l'Association des Parents Maitres, le 31 mars 1963.

Approbation par le Ministère de la Santé des travaux à être exécutés en vertu du règlement No. 394, $66,000.oo.

Réclamation de M. Rosaire Brière, 486 Leduc, pour le bris de sa clôture par notre machinerie.

Réclamation par l'entremise des Procureurs Gouin & Gouin par M. Léo Hamel pour dommages à son autormobile par un de nos camions.

Réclamation de M. Marcel Leblanc, 121 St-Henri pour dommages à son automobile, dans un trou de la rue.

Réclamation de M. Eloi Thibodeau, 100 St-Pierre pour dommages à sa "haie" par notre machinerie.

Réclamation de M. Gabriel Dumont pour dommages à son automobile dans un trou de la rue.

Réclamation de M. Lucien Couture, 75 Thibeau, pour dommages à son automobiles dans un trou de la rue.

Et la séance est levée

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. R. Desrosiers — LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à L'Hôtel de Ville, lundi, le 8 avril 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-582 — Proposé par l'échevin J. Lachapelle, Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 1er avril 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient et sont par les présentes adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-583 — Proposé par l'échevin A. Lemire, Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $69,220.59 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 25	$ 5,546.51	Paie No. 26	$ 7,015.11
Austin Toilet Service	15.75	Acc.Outillage Ltée	112.32
Bur.Enrégistrement	17.85	Brindle & Ban.Can.Nat.	4,850.00
Ban.Can.Nationale	36,577.29	Cité du Cap	178.20
Cie Const-Dollard	216,00	Can.Salt Ltd	475.72
Copeland & Chatterson	26.22	Cie Const.Dollard	4.25
C. P. R. Express	5.40	Jacques Dionne	28.96
L. P. Daviau	53.55	J. B. Dessureault	11.00
Garage E. Fillion	37.75	Highway Paving Co.Ltd	204.42
Benoit Hélie	70.67	J.R.Lemire Inc.	37.18
Chs Lévesque	844.81	Min.Finances	336.05
Min.Finances	862.67	Min.Famille & B-Etre	5,772.39
Massicotte & Frères Ltée	245.00	Arthur Matteau m.i.r.	160.30
Protonotaire Cour Sup.	53.27	De Cotret,Ferron & Cie	200.00
Albéric Roy N. P.	47.40	Rec.Gén. du Canada	4,340.27
Rec.Gén. du Canada	394.08	Rec.Gén.du Canada	203.00
Soc.St-Jean-Bte	22.70	L.O.Trottier & Fils	170.00
3-Riv.Auto Electric	84.50		
			$69,220.59

Adopté

****

Rés. No. 15-584 — Proposé par l'échevin J. Lachapelle, Appuyé par l'échevin R. Lepage.

Annulée par — 15-772

ET RESOLU que ce conseil accepte de "The Model Plan Development Corporation" et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots suivants:-

Le lot 551-126, emplacement d'une rue projetée, à l'Ouest de la rue Barkoff; le lot 551-132, prolongement de la rue St-Arnaud et le lot 551-136, prolongement de la rue Vaillancourt.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-585 — Proposé par l'échevin L. Rheault, Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "Cap Construction Ltée" et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots Nos. 124-94, 125-78 et partie de 125 pour l'ouverture de la rue St-Paul entre la rue Latreille et la rue Du Moulin; cette partie de la rue St-Paul étant comprise entre Latreille et le ruisseau Faverel.

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

adopté

****

Rés. No. 15-586 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que la résolution No. 15-437 adoptée en date du 29 octobre 1962, soit amendée comme suit:-

"LE NO. DE CADASTRE DU LOT 550-192 est cancellé et remplacer par les Nos. 550-195 et 549-72.

Adopté

****

Rés. No. 15-587 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution No. 15-438 adopté en date du 29 octobre 1962, soit amendée comme suit:-

"REMPLACER LES NOS. DE CADASTRE DES LOTS 549-70, 550-190 et 550-191 PAR LES NOS. 549-71, 550-193 et 550-194.

Adopté

****

Rés. No. 15-588 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 395 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT, FAITS SUR REQUETES EN VERTU DES REGLEMENTS NOS. 377 et 391" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-589 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 395 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'EXECUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT, FAITS SUR REQUETES EN VERTU DES REGLEMNTS NOS. 377 et 391, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-590 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "mardi" le 16 avril 1963, à 8.oo heures P. M. à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 395 autorisant le conseil d'emprunter une certaine somme d'argent pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout, faits sur requêtes en vertu des règlements Nos. 377 et 391, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-591

****

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMEN AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE $30,000.oo.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois d'avril 1963.

(Signé) Jean-Paul Lavergne, Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Lettre de l'Association du Béton Préparé du Québec, concernant la responsabilité des entrepreneurs et la propreté des rues.

Certificat de reconnaissance de la Commission de Relations Ouvrières du Québec, àl'égard des fonctionnaires municipaux, employés de bureaux.

Remerciements du comité de l'Art Oratoire du Jeune Commerce pour la réception offerte le 2 avril dernier.

Réclamation de M. Hervé Laramée 50 Montplaisir pour le bris d'une rampe de béton par notre machinerie.

Réclamation de M. Aimé Duchaine 189 Dorval pour le bris de sa clôture par notre machinerie.

Réclamation de M. Fernand Lanouette à la suite d'un accident avec la camionnette de M. Giroux.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin GREFFIER MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Rés. No. 15-592 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Rodrigue Hébert, propriétaire résidant de cette cité depuis de nombreuses années et gérant de la Caisse Populaire Ste-Famille.

Ce conseil présente donc à la famille Hébert, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et prie pour le repos de son âme,

Adopté

****

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, "mardi" le 16ième jour d'avril 1963, à 7.00 heures P. M. à à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers. MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-593 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 8 avril 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-594 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant de $31,706.34 et tels que décrits ciaprès, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 27	$ 5,353.27	Paie No. 28	$ 6,461.45
P. V. Ayotte	16.67	Jean Banville	39.85
Chs. Cusson Ltée	87.26	Chs Cusson Ltée	13,312.00
Délisle Auto-3-Riv.	347.65	Dona Corporation	35.36
J.B.Deschamps Inc.	2,401.11	Gar.Charest & Frères	153.19
Antoine Gauthier	66.92	Paul Guilbault Inc.	18.31
Kimball Auto 3-Riv.	73.90	H. R. Lachance	100.00
Lynn McLeod Aut.Ltd	12.55	Min. de la Santé	99.36
Morin & Frères Inc.	347.65	Matco Ltd.	118.23
Premier Fasteners Ltd	515.12	Propane Gas Utilities	30.71
Armand Roy & Fils Ltée	261.00	Francois Rouette	121.29
St-Maurice Oxygen Co.Ltd	120.81	Stanly Motor Equip.	62.98
St-Maur.Finance Corp.	7.28	Sanfax Corp. Ltd	473.30
Shamrock Tire Service	60.33	H. P. Thibeau	2.60
Tessier Lumber Ltd	24.81	Tremblay & Fils	34.43
Verrerie du Cap	35.27	3-Riv.Chrysler Ltée	4.57
H.Massicotte & Frères	567.75	Martial Prince	240.56
Roy & Dumas Inc.	98.80		
			$31,706.34

Adopté

****

15-595 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte la démission de M. Henri Girard, Ingénieur de la cité, en date du 11 avril, 1963, la dite démission cependant, ne devenant effective qu'à compter du 17 mai 1963.

Adopté

****

Rés. No. 15-596 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil accepte de MM. Jean-Paul et Roger Lavergne, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, une protion de terrain mesurant 95 pieds carrés en superficie et faisant partie du lot 266 du cadastre de la cité, pour améliorer l'intersection des rues Ste-Madeleine et St-Pierre.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-597
****

CONSIDERANT que le tracé d'une rue apparait au plan préparé par M. Henri Girard, Ingénieur de la cité, en date du 23 octobre 1962 sous la description suivante:-
"Partie 548, 548-11, 548-12, 548-13, 548-14 et 548-15"

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la lergeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de 50 pieds mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis qye cette largeu est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin J. Lachapelle, appuyé par l'échevin R. Lepage.

Qu'il soit résolu de prier l'Honorable Minitre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7, du chapitre 242, Statut Refondu 1941, d'accorder à la cité du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et maintenir sur une largeur de 50 pieds, mesure anglaise, la rue indiquée audit plan de M. Henri Girard, Ingénieur de la cité, en date du 23 octobre 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-598 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, soit pour accepter le procès-verbal de la dite assemblée relativement au règlement No. 395 au montant de $104,000.oo pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout faits sur requêtes en vertu des règlements Nos. 377 et 391, ou, s'il y a lieu, fixer les jours et heures si un référendum est demandé.

Adopté

****

Rés. No. 15-599 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, tenue ce jour, 16 avril 1963, relativement au règlement No. 395 au montant de $104,000.oo pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout faits sur requêtes en vertu des règlements Nos. 377 et 391, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-600 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que le règlement No. 396 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL DE---- $30,000.oo, soit adopté en première lecture.

"PAS DE SECONDEUR"

****

AVIS DE MOTION No. 15-601

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séam ce un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 16ième jour du mois d'avril 1963.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin
du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

La Banque Canadienne Nationale nous informe qu'elle a crédité au nom de la Ville à sa Banque du Cap, $901,354.69 de notre émission de $935,000.oo.

Lettre de démission de M. Henri Girard, Ingénieur de la cité.

Approbation par le Ministère de la Santé des travaux à être exécutés en vertu du règlement 395 au montant de $104,000.oo.

Réclamation de Mme Médéric Bruneau au montant de $25.oo pour dommages lors du refoulement des eaux dans sa cave à 129 rue St-Valère.

Réclamation de M. Rosario Prince 99 Du Moulin pour dommages lors du déversement du ruisseau Faverel dans sa cave. $26.oo.

La Campagne de souscription en faveur du journal l'Evangeline réitère sa demande d'octroi.

****

En comité permanent la construction d'une cloison à la salle de la bibliothèque, autorisée, à la demande de M. Lachapelle.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

M
LE MAIRE

##########
xxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22 avril 1963, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J.P.Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés, No. 15-602 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16 avril 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

** Adopté

****

Rés. No. 15-603 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de $20,975.34 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 29	$ 5,555.51	Paie No. 30	$ 5,356.86
Brigadiers du Cap	400.00	Médéric Bruneau	25.00
Cité du Cap	75.15	C. P. R. Express	3.25
C. P. R. Express	6.75	Château Frontenac	19.85
Cie Const.Dollard	24.00	Shawinigan W & P Co.	5,895.67
Bell Téléphone	475.76	Cap Mach. Shop	173.20
Cap Fire Service	1,304.16	Hewitt Equipment	28.22
Lynn McLeod Eng,Supplies	12.95	Librairie Morin Inc.	351.41
Massicotte & Fils Ltée	80.00	Rosario Prince	26.00
Produits Nor-Do	35.91	L.O.Trottier & Fils	120.00
L.O.Trottier & Fils	49.00	Zurich Insurance	756.69
L'Aide à L'Evangeline	50.00	P.Larivière et Al.	150.00
			$20,975.34

Adopté

****

Rés. No. 15-604 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rapport final sur la votation du règlement No. 394 au montant de $66,000.oo, votation tenue les 17 et 18ièmes jours d'avril 1963, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-605 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un plan préparé par M. Roger Gélinas, A. G. en date du 28 mars 1959, montrant la subdivision d'une partie des lots 548, 548-11, 548-12, 548-13, 548-14 et 548-15, ainsi que le livre de renvoi.

Adopté

****

Rés. No. 15-606 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil autorise Son Honneur le Maire à signer le plan et livre de renvoi d'une partie du lot 416-765 et la redivision d'une partie du lot 416 tel que montré sur un plan préparé par M. Roger Gélinas A. G., en date du 19 décembre 1962.

Adopté

****

Rés. No. 15-607 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil cède à la Fonderie St-Maurice Ltée, les lots 416-765-1 et 416-765-2 en échange du lot 416-776.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-608 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil autorise la Compagnie d'Electricité Shawinigan à procéder au changement des lampes de 2,500 lumens à 4,000 lumens, suivant projet déjà soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-609 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Nazaire Tremblay, une portion de terrain mesurant 8 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur avec terrain compris à l'extérieur d'un rayon de 10 pieds, sur le lot 406 partie 243.

Ce terrain est situé à la limite du lot 406-244.

M. Nazaire Tremblay sMengage de plus à enlever à ses frais, le garage construit dans la portion de terrain de 8 pieds.

En échange, la cité cède à M. Nazaire Tremblay, le lot 406 partie 248, le lot 406 partie 249, le lot 405 partie 134 et le lot 405 partie 135, mesurant 50 par 100 pieds et borné vers le Nord par la rue projetée.

La cité se réserve à même le lot 405 partie 135, le terrain à l'extérieur du rayon de 10 pieds.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-610 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Jacques Lamothe, une portion de terrain mesurant 8 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur, avec terrain compris à l'extérieur d'un rayon de 10 pied sur le lot 406-245 et situé à la limite du lot 406-244 et du lot 405-137.

M. Jacques Lamothe s'engage de plus à enlever à ses frais le garage construit dans cette portion de terrain de 8 pieds.

En échange, la cité cède à M. Jacques Lamothe le lot 405 partie 136 mesurant 50 par 100 pieds et borné vers le Sud à la rue projetée.

La cité se réserve à même le lot 405 partie 136 le terrain à l'extérieur du rayon de 8 pieds.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-611 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU:

1o.- Que le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne son assentiment à la formation d'une corporation composée d'un groupe de citoyens pour promouvoir les sports et les faire pratiquer.

2o.- Que le conseil municipal de la cité du Cap-de-la-Madeleine autorise les signataires de la déclaration ci-jointe à se former en compagnie sous le nom de "LE CLUB DES SENATEURS DU CAP DE LA MADELEINE INC".,et ce, selon le chapitre 304 S. R. Q. 1941, avec tous les privilèges que concède ledit Statut.

Adopté

****

Rés. No. 15-612 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil approuve le procès-verbal de l'assemblée publique de ce jour, 22 avril 1963, relativement au règlement No. 371-I concernant le zonage dans les limites de la cite.

Adopté

****

Rés. No. 15-613
@@@@@@@@@@@@@@@@

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil félicite chaleureusement les autorités de poste C.K.T.M. T-V, à l'occasion de son cinquième anniversaire de fondation et présente au Président, au Gérant et à tout le personnel dudit poste ses respectueux hommages.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Ministère des Affaires municipales concernant l'avance de l'Heure.

Rapport de la votation sur le règlement No. 394 au montant de $66,000.oo.

Lettre de Mme Gertrude Duguay, 24 du Moulin, seplaignant que le trottoir est construit en partie sur son terrain.

Remerciements de l'O. T. J. Ste-Famille pour subvention accordée.

L'Association des Estimateurs Municipaux informe le conseil qu'elle organise encore cette année des cours l'Université de Montréal les 10, 11, 12 et 13 juin prochains.

Lettre de M. Albert Plante, 32 Boisvert s'offrant à faire le "ramonage" des cheminées.

Demande d'une subvention par M. Elphège Brochu de St-Blaise de Barville, pour l'établissement d'une "porcherie".

Requête d'un groupe de citoyens demandant permission de se former en compagnie sous le nom de "LE CLUB DES SENATEURS DU CAP DE LA MADELEINE INC".

Réclamation de Mme A. Croteau, 1095 Ste-Julie, app-6 Trois-Rivières, pour dommages à sa propriété située à 125 St-Philippe, ligne d'égout défectueuse,

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. Réal Desrosiers
Le Maire

##########
xxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, lundi le 29ième jour du mois d'avril à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM. les Echevins Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 15-614

Proposé par l'échevin: A. Lemire,
Appuyé par l'échevin: J.P. Lavergne,

ET RESOLU:

que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 22 avril 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté.

Résolution No. 15-615

Proposé par l'échevin: J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin: J. Lachapelle,

ET RESOLU:

que les comptes au montant total de $26,351.39 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 31	5,524.62	Liste de Paie No. 32	4,996.95
Ass. Machinistes loc.	216.00	G.A. Archambault	119.00
G. Baribeau & Al.	1,269.99	Cap Auto Seat Cover	8.00
La Cité du Cap	68.57	Club Richelieu	100.00
Le Conseil du Cap	1,166.66	Can. Pacific Rly	311.49
Can. Pacific Express	1.90	Can. Fairbanks Morse	8.21
Comptoir Musical Filion	35.60	Co. de Const.Dollard	57.00
Dépôt Surplus	160.16	H.P. Hébert Enr.	268.89
Imprimerie St-Arneault	62.07	Impr. Art Graphique	171.49
Imprimerie Vallières	12.47	Keuffel & Esser	259.09
Langlois Télévision	4.50	Montreal Bearing Serv.	37.88
Min. de la Santé	8,187.50	Nos Droits	11.52
Gérard Pellerin	119.68	Le Rgc. Gen. du Canada	75.00
L.O. Trottier	138.00	T.Riv. Press Ltd	10.50
Wallace & Tierman Ltd	631.56	Wallace & Tierman	54.38
Imprimerie St-Patrice	142.58	Carrière St-Maurice	2,025.48
Cité du Cap (M.Lemire)	50.00		
		Total:-	26,351.39

Adopté.

Résolution No. 15-616

ATTENDU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage;
ATTENDU que par ses règlements Nos. 394 et 396, le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de conduites d'aqueduc et d'égout, d'excavation de rues, de fondations de rues en pierre et le forage d'un puits artésien;
ATTENDU que pour remédier au chômage, le conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux ou partie d'iceux pendant la durée du Programme d'Encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1962-1963) et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial, accordés en vertu de ce programme
ATTENDU qu'à cette fin, le conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada et le Gouvernement Provincial consentent à subventionner la municipalité du Cap-de-la-Madeleine;
ATTENDU QUE LES TRAVAUX À être exécutés en vertu de ce programme sont ceux apparaissant aux réglements Nos 394 et 305 ci-joints lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient ici au long reproduits;
ATTENDU Que le conseil, vu cet octroi a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de $160,940.65;
ATTENDU que le conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;
POUR CES MOTIFS, Il est proposé, secondé et unanimement résolu:

lo- Le conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver dans les municipalités (1962-1963) tous les travaux apparaissants aux règlements Nos. 394 et 395 ci-joints comme s'ils y étaient

ici au long récités.

2o.- Les dits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans lesdits règlements Nos: 394 et 395 et particulièrement pour une somme de $160,940.65 de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial accordé pour fins de travaux de chômage.

3o.- Le conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4o.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires municipales.

Adopté.

Résolution No. 15-617

Proposé par l'échevin: M. A. Lemire,
Appuyé par l'échevin: Jacques Lachapelle,

ET:RESOLU:

que M. Emile Juneau soit et est par les présentes engagé Ingénieur de la Cité du Cap-de-la-Madeleine au salaire de $6,500.oo annuellement. A compter du 1er janvier 1964, son salaire sera de $7,500.oo par année. Le tout devant prendre effet cependant, que lors de son entrée en fonction. Une allocation de $100. par mois lui sera faite pour l'usage de son automobile pour surveillance des travaux. Advenant le départ de M. Juneau pour une raison ou pour une autre, 30 jours d'avis seront et sont requis de part et d'autre.

Un amendement proposé par M. Lionel Rheault que M. Réjean Cloutier du Cap-de-la-Madeleine soit engagé au salaire de $6,000.oo par année plus $100. par mois pour allocation de dépenses. Cet amendement n'ayant pas de secondeur la motion principale est adoptée.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 15-618

Je soussigné. Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A CONSTITUTER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE #30,000.oo.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois d'avril 1963.

(signé) J.-Paul Lavergne,
Echevin de la Cité.

Résolution No. 15-619

Proposé par l'échevin: Armand Lemire,
Appuyé à l'unanimité,

que ce conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Laquerre, et offre à la famille du défunt ses plus sincères condoléances.

Adopté.

Résolution No. 15-620

Proposé par l'échevin: Rodrigue Lepage
Appuyé à l'unanimité

que ce conseil apprend avec de vifs regrets le décès de M. Charles Sigman et offre à la famille éprouvée ses plus sincères condoléances.

Adopté.

Résolution No. 15-621

Proposé par l'échevin: JACQUES LACHAPELLE
Appuyé à l'unanimité,
que ce conseil apprend avec plaisir le succès remporté par Mlles Huguette et Gisèle Fréchette lors du festival concours des Jeunesses Musicales et leur offre leurs plus sincères félicitations.

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre de CKTM-TV remerciant pour félicitations reçues.
Lettre du Notaire Réjean Giroux offrant ses services.
Lettre du Notaire Albéric Roy, Re: lot 416-a-31 de M.E.Turcotte
Lettre de la Chambre de Commerce Re: colporteurs
Lettre de M. Gilles Marchand, Re: Roulotte pour l'habitation
Lettre du Père Lionel Montour, O.M.I., Re: trafic rue Notre-Dame près du Sanctuaire.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

J. Réal Desrosiers
Le Maire.

Offices remplis par M. P. L.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel-de-ville, lundi le 6e jour du mois de mai 1963, à 8:oo heures p.m., à laquelle assemblée étaient présents: Son honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM. les Echevins: Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

Résolution No. 15-623

Proposé par l'échevin: A. LEMIRE,
Appuyé par l'échevin: J. LEBLANC,

ET RESOLU
que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 29 avril 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté.

Résolution No. 15-624

Proposé par l'échevin: R. DEPAGE,
Appuyé par l'échevin: J. LEBLANC,

ET RESOLU
que les comptes au montant total de $1,023,198.66 soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 33	5,563.27	Quincaillerie Rochefort	164.81
Liste de Paie No. 34	5,960.21	J.R. Saulnier	11.00
Gaston Buisson	6.24	Service Scolaire Enrg.	9.06
Can.Nat. Express	3.20	Sicard Inc.	112.40
Cap Machine Shop	24.60	Texaco of Canada Ltd	2,391.20
Champlain Express Inc.	21.67	Ver-a-Day Ind. Ltd	17.22
Can. Industries Ltd	345.00	C. Bruning Co. Ltd	89.18
Cité du Cap	167.34	C. Bruning Co. Ltd	43.68
Mme A. Croteau	12.00	H.P. Thibault	99.94
Charbonnerie Champlain	795.76	E. Lemay, Electricien	144.26
Fontaine Tire Service	45.76	Albert Ricard, Plomb.	295.00
H.G. Gauthier Inc.	12.72	Martin Bergeron	20.90
C.O. Monat & Cie Ltée	1,494.54	Ban. Can. Nat.	1,005,134.52
Matteau Radio Elec.	22.18	Raymond Lasnier	190.00
		Total:-	$ 1,023,198.66

Résolution No. 15-625

Proposé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: R. LEPAGE,

ET RESOLU

que ce Conseil autorise A.E. Simpson Ltd, domicilié à 1810 Laval Road, Montréal 9, à faire les travaux suivants:

1) Photographie aérienne de toute la superficie de la ville, 4275 acres à l'échelle de 1000' au pouce et livraison d'une série de photos, pour le prix de $325.oo;

2) Plan topographique de toute la superficie de la ville, 4275 acres à l'échelle de 200' au pouce avec courbes de niveau de 5 pieds, montrant tous les détails visibles sur les photos: rues, ruelles, bâtiments. chemins de fer, le système hydrographique ainsi que les boisées, marécages, etc..., tracé sur cronaflex. Le prix de ce plan sera de $4,500.oo plus les taxes fédérale et provinciale. Ce prix comprend le coût des relevés de contrôle nécessaire à la compilation. Le tout tel que décrit dans une lettre en date du 25 avril 1963.

TOTAL: $ 4,825.00

Adopté.

Résolution No. 15-626

Proposé par l'échevin: L. RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: J. LEBLANC,

ET RESOLU

que ce Conseil accepte de payer à M. Henri Ricard, la somme de cinquante dollars ($50.oo) pour 840 pieds carrés de terrain à même le lot P-125, pour l'ouverture de la rue Du-Moulin jusqu'à la rue St-Paul.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté.

Résolution No. 15-627

Proposé par l'échevin: RL LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,

ET RESOLU

que le règlement No. 396 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE $30,000.oo" soit adopté en première lecture.

Dissidence: M. L. Rheault,
M. Lemire propose le vote, secondé par R. Lepage

VOTE: - POUR: J.P. Lavergne - J. Leblanc - R. Lepage
CONTRE: J. Lahhapelle - L.Rheault - A. Lemire.

LE MAIRE vote pour la motion principale.

Voir résolution No. 15-636

Adopté.

Résolution No. 15-628

Proposé par l'échevin: R. LEPAGE,
Appuyé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,

ET RESOLU

que le règlement No. 396 intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL AU MONTANT DE $30,000.oo" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

M.L. Rheault enrégistre sa DISSIDENCE -
M. A. Lemire demande le vote:

POUR: la motion principale: MM. les échevins J.P. Lavergne,
J. Leblanc
R. Lepage

CONTRE LA motion principale: MM. les échevins L. Rheault
A. Lemire et
J. Lachapelle.

Voir résolution No. 15-636

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSERMENTATION
****

Je soussigné, GEORGES ALFRED ARCHAMBAULT, jure que je servirai la cité du Cap-de-la-Madeleine comme Directeur du corps de Police et des Pompiers, fidèlement, et que je remplirai au meilleur de mes capacités et connaissances, tous les devoirs de ma charge, conformément à la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Georges Archambault

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
14ième ~~premier~~ jour de mai 1963.

Arthur Biardin
Le Greffier.

(suite de la résolution No. 15-628)

Le MAIRE ayant voté POUR, la motion principale est adoptée.

Adopté.

Résolution No. 15-629

Proposé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: R. LEPAGE,

ET RESOLU QUE

1) La Cité vende à M. Aurel Ouellet, industriel du Cap-de-la-Madeleine, pour le prix de sept cents ($0.07) le pied carré, soit pour la somme totale de $1,050.00, un terrain situé sur la rue Lapointe en la Cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant 150' x 100', connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lôt numéro quatre cent vingt-trois (Ptie 423) du cadastre de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, borné comme suite, sàvoir: en front vers le nord-ouest, sur ladite largeur de 150' par la rue Lapointe, en profondeur vers le sud-est et du côté nord-est par d'autres parties dudit lot 423 restant la propriété de la Cité et du côté sud-ouest par le lot numéro 423-15 et partie du lot numéro 423-17 du dit cadastre, ledit terrain ayant une superficie totale de 15,000 pieds carrés et étant plus amplement montré par un liséré rouge sur un plan préparé par M. Gérald Binette, T.D., en date du 26 mars 1962 lequel plan demeurera annexé au contrat de vente.

2) Le terrain ci-dessus devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie, à moins d'une permission écrite de la Cité et de plus, il ne pourra servir que pour des fins industrielles seulement.

3) De condition expresse, l'acquéreur devra construire dans un délai d'une année de la date de la signature du contrat de vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit, ladite bâtisse devant mesurer au moins 35' d'un côté par 50' de l'autre. Advenant le cas où l'acquéreur, ledit Aurel Ouellet ne construirait pas ladite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la Cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la Cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice au frais de l'acquéreur, si nécessaire.

4) Le Conseil approuve le projet de contrat préparé par Me Albéric Roy, Notaire au Cap-de-la-Madeleine, et soumis avec la présente;

5) Le Maire et le Gérant de la Cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

Adopté.

AVIS DE MOTION No. 15-630

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6e jour du mois de mai 1963.

(signé):- Jacques Lachapelle,
Echevin de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine.

AVIS DE MOTION No. 15-631

Je, soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'au temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé: "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $30,000.oo EN VERTU DU REGLEMENT No. 396".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6e jour du mois de mai 1963.

(signé):- Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la Cité
du Cap-de-la-Madeleine.

Résolution No. 15-632

Proposé par l'échevin: LIONEL RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,

ET RESOLU

que le contrat de la plomberie pour la réfection du garage soit accordé à M. Albert Ricard pour le montant de $531.75 (cinq cent trente-et-un dollars et soixante-quinze sous).

Adopté.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Ministère des Affaires Municipales concernant le nombre de propriétaires d'immeubles imposables, re: règlement No. 394.
Lettre du Ministère des Affaires municipales, re: Plans de la Régie d'Epuration des Eaux.
Lettre du Ministère des Affaires municipales, re: règlement No. 371-1.
Décision minoritaire de Me Marc Lapointe, re: convention collective des Policiers.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Arthur Beaudin
Le Greffier
Office rempli par M. P. L.

Le Maire.

****
###

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous, soussignés, nommés évaluateurs de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jurons de remplir notre devoir d'évaluateurs avec honnêteté, fidélité et justice, le tout au meilleur de notre connaissance.

AINSI DIEU NOUS DOIT EN AIDE

Joseph Duchaine
Albert Blais
Jean Beaudin

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour de mai 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier

###
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13 mai 1963, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-634 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 mai 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-635 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant de $21,254.65, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 35	# 5,401.88	Paie No. 36	$ 6,079.23
Austin Toilet service	14.75	P. V. Ayotte Ltée	2.76
Brindle & Ban.Can.Nat.	3,880.00	Bur.Enrégistrement	18.35
C.K.T.M.- T. V.	100.00	Conseil Ports Nationaux	1.00
C.P.R. Express	2.70	Central Quebec Steel	45.47
Château Frontenac	14.30	Cité du Cap	208.79
Antoine Gauthier	25.15	H.G.Gauthier Inc.	21.20
Julien Longval (Police)	1,905.00	H.R. Lachance	150.00
H.Massicotte & Frères	130.18	John Millen 3-Riv.	17.61
Hon.Min.des Finances	387.54	Mercerie de Luxe	20.04
Propane Gas Utilities	29.64	Protonotaire Cour Sup.	64.91
Rec.Général du Canada	1,938.26	Rec.Général du Canada	585.12
St-Maur.Finance Ltd	7.28	3-Riv.Auto Electric	88.38
Ville de La Tuque	85.00	Verrerie du Cap	27.12
Vitrerie de 3-Riv.	2.99		

$21,254.65

Adopté

****

Rés. No. 15-636 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin A. Lemire. J. Lachapelle

ET RESOLU de retrancher ou de rayer des minutes de l'assemblée du 6 mai 1963, le règlement No. 396 créant un fonds industriel de $30,000.00.

Adopté

****

Rés. No. 15-637 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la résolution portant le numéro 12-790 adoptée en date du 22 novembre 1954, soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

"IL EST RESOLU QUE MONSIEUR G. A. ARCHAMBAULT, DIRECTEUR DES DÉPARTEMENTS DE POLICE ET POMPIER DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, SOIT ET EST PAR LES PRESENTES NOMME COORDONNATEUR DE LA DEFENSE CIVILE EN REMPLACEMENT DE M. H. RAYMOND LACHANCE, DEMISSIONNAIRE"

Adopté

****

Rés. No. 15-638 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU:

1o.- Que la cité approuve le projet et le budget de l'organisation de la Protection civile du Cap-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 1963-1964, soit du 1er avril 1963 au 31 mars 1964, pour un montant maximum de $7,839.50, dont 75% est remboursable par le Gouvernement Fédéral et 15% par le Gouvernement Provincial.

2o.- Que M. G. A. Archambault, Coordonnateur soit autorisé à diriger les activités se rapportant è ce projet et à ce budget pour ce même exercice financier.

Adopté

****

Rés. No. 15-639 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil engage pour la confection du rôle d'évaluation, devant servir de base à l'imposition du taux de la taxe pour l'année 1964, Messieurs Albert Blais, Jos. Duchaine et Alfred Lafrenière comme évaluateurs au salaire de $92.oo par semaine. Monsieur Jean Beaudin agira comme secrétaire et M. Jacques Bettez comme directeur.

Adopté

****

Rés. No. 15-640 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la rue connue sous le nom de "Père Albanel" portera désormais le nom de rue "GIGUERE".

Adopté

****

Rés. No. 15-641 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accorde le contrat de construction de conduites d'acqueduc sur les rues Brunelle et Des Grandes Prairies et les travaux d'excavation sur la rue Brunelle à la compagnie "NASSICOTTE & FILS LTEE" pour le montant de $34,605.50.

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-642
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour du mois de mai 1963.

(Signé) Rodrigue Lepage
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. Jean-Paul Doucet offrant $3,500.oo pour la propriété de M. Benoit, laquelle empêche le prolongement de la rue "Lapointe".

Approbation par le Ministère des Affaires municipales de l'ouverture de certaines rues à 50 pieds de largeur.

Programme de la célébration de la fête de la St-Jean-Baptiste, 3 jours de réjouissances, soit les 22, 23 et 24 juin 1963.

Demande de M. Jean-Charles Massicotte pour les services d'aqueduc et d'égout, sur la 1ère rue dans Ste-Marthe.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — J. Bernier

LE GREFFIER — LE MAIRE

##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Emile Bernier nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleinemjure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Emile Bernier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
16ième jour de mai 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Je soussigné Emile Bernier nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Emile Bernier

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
16ième jour de mai 1963.
Arthur Beaudin GREFFIER

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-ville, mardi le 21 mai 1963, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents:- Son honneur le Maire J.Réal Desrosiers, MM. les Echevins: Lionel Rheault, Jacques Leblanc, J.-Paul Lavergne, Armand Lemire, Rodrigue Lepage et Jacques Lachapello, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil,

---

Résolution No. 15-643

Proposé par l'échevin: J. LACHAPELLE,
Appuyé par l'échevin: R. LEPAGE,

ET RESOLU

que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 13 ami 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté.

Résolution No. 15-644

Proposé par l'échevin: J. LEBLANC,
Appuyé par l'échevin: A. LEMIRE,

ET RESOLU

que les comptes au montant total de $23,912.37 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

LES COMPTES

Liste de Paie No. 37	5,895.09	Liste de Paie No. 38	6,496.41
Ass. Comm. Industr.	25.00	G. Baribeau	1,288.99
C. Cusson Ltée	462.76	La Cité du Cap	64.46
R. Chenevert Ltée	189.60	Comité fêtes Mgr Lacoursière	20.00
Yvon Fournier	700.00	Henri Girard	29.00
Yvon Fournier	150.00	J.R. Lemire Inc.	88.40
Kimball Automobiles	25.18	Morin & Frères Inc.	514.90
Librairie Morin	7.65	Hon. Min. des Fin.	160.00
L'hon. Min. des Fin.	546.97	S.O. Riverin & Cie	834.81
Le Nouvelliste Inc.	407.44	A. Steiert & Sons	594.32
Receveur General du Can.	90.00	Tessier Lumber Ltd	247.61
Sicard Inc.	19.75		
Zurich Insurance Co.	1,215.03		
Cie Laviolette Ltée	3,889.40	Total	$ 20,071.37
		Adopté	23,912.37

Résolution No. 15-645

Proposé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: R. LEPAGE,

ET RESOLU

que ce conseil autorise M. Noel St-Louis à exécuter les travaux suivants à la bâtisse du garage municipal:-

1) Plafonner une section de 60 par 160 pieds comme suit: Le 2"x 4" à 16 pouces de centre en centre attaché aux fermes existantes et recouvrir en contre-plaqué de 5-16 de pouce; une couche de zonolite de 4 pouces d'épaisseur sera posée entre les 2 x 4; baisser les conduits électriques sous le plafond, et ce, pour le prix de $3,982.86.

2) Construire un mur charpenté en 2 x 6 pouces à 16 pouces de centre en centre sur hauteur de 20 par 160 pieds de longueur; recouvrir les 2 x 6 en contre-plaqué de 5/16 de pouce sur les deux côtés; isoler le mur avec de

Résolution No. 15-645 (suite)

la laine minérale de 3 pouces, le tout pour le prix de $2,165.oo

L'entrepreneur devra s'organiser pour que la reprise des colombages ne se produise pas à la même hauteur et à cette fin employer des colombages de longueur diverse.

Tous ces prix comprennent la fourniture des matériaux et de la main-d'oeuvre ainsi que les taxes applicables, le tout, tel que plus amplement décrit dans une lettre adressée au Gérant de la cité en date du 7 mai 1963.

Adopté

Résolution No. 15-646

Proposé par l'échevin: J.P. LAVERGNE,
Appuyé par l'échevin: J. LEBLANC,

ET RESOLU

que ce conseil accepte la soumission de "La Cie de Construction Laviolette Ltée" en date du 25 mars 1963 au montant de $17,894.45, pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, Boul. des Prairies et Jean-Talon, le tout, tel que spécifié aux plan et devis.

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

Adopté.

Résolution No. 15-647

Proposé par l'échevin: L. RHEAULT,
Appuyé par l'échevin: R. LEPAGE,

ET RESOLU

que ce conseil accepte de "La Cie de Construction Dollard Ltée" les soumissions suivantes, toutes datées du 25 mars 1963, pour un montant global de $80,546.20:

RUE CHAMBERLAND

Installation de conduites d'aqueduc et d'égout, tel que spécifié aux plan et devis, la somme de $ 4,141.00

BOUL. DES PRAIRIES A L'EST DE THIBEAU

Installation de conduites d'aqueduc et d'égout tel que spécifié aux plan et devis, la somme de $20,471.00.

RUE BERLINGUET ENTRE 6IEME et 7IEME

Installation de conduites d'aqueduc et d'égout tel que spécifié aux plan et devis, la somme de $4,475.00

RUE TETREAULT

Installation de conduites d'aqueduc et d'égout excavation tec, tel que spécifié aux plan et devis, la somme de .....$ 8,698.25

RUE ST-MAURICE

Installation de conduites d'aqueduc et d'égout excavation etc, tel que spécifié aux plan et devis, la somme de $42,760.95

Montant global:- ...$80,546.20

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

Adopté.

Résolution No. 15-648

Proposé par l'échevin: J.P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin: R. LEPAGE,

ET RESOLU

que ce conseil accepte le projet d'acte de vente de la subdivision 356 du cadastre officiel de cité No. 168 ainsi que partie des subdivisions des lots 236, 240 et 241 dudit cadastre officiel de la Cité No. 168, étant une partie d'une rue connue sous le nom de "Harnit", à Consolidated Paper Corporation Limited, tel que préparé par le notaire J.A. Donat Chagnon.

Que le Notaire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente.

Adopté

AVIS DE MOTION No. 15-649

Je, soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé

"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER EU MOYEN D'UNE EMISSION, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX DIVERS URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de mai 1963.

(signé):- RODRIGUE LEPAGE
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCE LUE:

Lettre du Notaire J.A.D. Chagnon, Re: Consolidated Paper Corporation Limited.
Lettre de la Ville de Montmorency Re: Festival de Musique Populaire de Montmorency.
Lettre de l'Ass. des Fanfares Amateurs, Re: 33e festival annuel de l'Association.
Lettre de P.A Gouin concernant la vente de leurs matériaux.
Lettre de M. Marcel Maillette, Re: Transport de la maison de M. Benoit rue St-Laurent.
Lettre de la Chambre de Commerce demandant octroi.
Lettre du Ministère des Affaires municipales Re: règlement No. 395
Lettre du Ministère des Affaires municipales, Re: projet No. Qué. 2344. approbation des règlements Nos 394 et 395.
Lettre de l'Union des Municipalités Re: Congrès annuel 1963.

ET LA SEANCE EST LEVEE

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi le 27 mai 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers,MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés No. 15-650 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 mai 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour,soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-651 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $32,708.25 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 39	$ 5,932.38	Paie No. 40	$ 8,814.75
Ass.Mac.local 2220	303.00	Acc.Outillage Ltée	4,600.00
Martin Bergeron	37.44	Shawinigan W & P.	5582.80
Bell Téléphone	464.31	C.P.R. Express	1.35
C.P.R. Express	4.75	Comptoir Mus.Fillion	303.75
Gar.Charest & Frères	363.83	Garage Fillion	24.50
Highway Paving co.ltd	143.00	Moise Hébert	40.56
Loranger,Molesworth	18.10	Lionel Larivière	12.00
Messier & Frères	264.00	Produits Nor-Do	24.37
Francois Rouette	1,586.07	Rosco Metal Products	443.83
Armand ROY & Fils	32.00	Stanly Motor Equip.	41.20
Tooke,Van-Heusen ltd	455.61	Union,Municipalités	450.00
Albert Ricard	17.30	Roy & Dumas Linc.	179.92
Prod.ciment St-Maurice	347.80	Pro.ciment St-Maur.	1,002.97
Cité du Cap(M.Lemire)	50.00	Conseil de la cité	1,166.66
			$32,708.25

Adopté

****

Rés. No. 15-652 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le deuxième rôle spécial d'évaluation des immeubles de la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'année 1963, déposé ledit rôle en date du 13 mai 1963, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-653
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M.Hervé D. Vivier, marchand et ancien commissaire d'Ecole de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

M. Vivier était le père de Mme Madeleine Baribeau, employée de la cité et beau-frère de M. Jean-Paul Lavergne, Echevin.

Ce conseil présente donc aux familles éplorées, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la cité à verser les honoraires de deux Grands Messes pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

****

****

Rés. No. 15-654 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à jeudi, le 30 mai 1963, à 7.30 heures P. M. sur toustes choses inachevées et tout spécialement pour l'adoption du règlement de zonage portant le No. 371-J.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Fontaire Tire Services Ltd., offre ses services à la cité.

Remerciements de la Société Canadienne du Cancer pour octroi reçu.

Requête des propriétaires de la rue Ste-Marie entre Fusey et Pâtry demandant d'exécuter le pavage au plus tôt.

Demande d'une annonce par le journal "Nos Droits" à l'occasion du 25ième anniversaire de la Caisse Ste-Madeleine.

Lettre du Ministère de la Voirie, allouant une somme de $10,000.oo à la cité pour le reconditionnement de la route No. 2.

Réclamation de Mme Gilles Germain, 320 St-Laurent pour dommages causés lors du ramonage de sa cheminée.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une séance d'ajournement du conseil de la cité, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaire des sessions à l'Hôtel de Ville, jeudi, le 30 mai 1963, à 7.30 heures P. M. à laquelle séance étaient présents MM. les Echevins J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du PRO-MAIRE, M. Armand Lemire.

****

Rés. No. 15-655 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 371-J intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-656 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 371-J intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-657 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des zônes concernées de la cité, par avis public, pour lundi le 17 juin 1963, entre sept et dix heures du soir relativement au règlement No. 371-J concernant le zonage dans les limites de la cité, en conformité avec l'article 426 de la LOI des Cités et Villes.

Adopté

****

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné André Leduc nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

André Leduc

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
31ième jour de mai 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Je soussigé André Leduc nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

André Leduc

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
31ième jour de mai 1963
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

Je soussigné Pierre Duguay nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Pierre Duguay

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
31ième jour de mai 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Je soussigné Pierre Duguay, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine jure que je remplirai avec fidélité, et justice les devoirs de ma charge le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Pierre Duguay

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madelei e, ce
31ième jour de mai 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Claude Rousseau nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Claude Rousseau

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
31ième jour de mai 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Je soussigné Claude Rousseau nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine juré que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Claude Rousseau

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
31ième jour de mai 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier

##########

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3 juin 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers MM. les Echevins L. Rheault, J. LeBlanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15 658 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 27 mai 1963, ainsi que les minutes de l'ajournement du 30 mai 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-659 Proposé par l'échevin J. LeBlanc,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de $41,057.38 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 41	$ 5,214.82	Paie No. 42	$10,056.20
Wilfrid Bergeron	10.44	Jean Beaudin	30.00
Brindle & B-Can-Nat.	3,880.00	Cie Const-Dollard	910.55
Cité du Cap	1,439.41	Cité du Cap	221.61
C.P.R. Express	1.90	Can.Fairbanks Morse	43.34
Can.Moto.Electronics	24.31	Cap Fire Service Reg.	38.38
Drummond McCall Co.	55.62	Jacques Dumont	10.00
Desroberts Ic.	707.20	Direct Motor Express	5.31
Garage A.Béliveau	39.30	Réjean Giroux N. P.	80.00
Imp. St-Arnaud Enrg	88.62	Imp.Vallières Enrg	81.50
L'Art Graphique	121.79	Imp.St-Patrice Enrg	30.04
Lynn McLeod Eng Sup.	18.09	Hon.Min.Finances Qué.	35.00
Montreal Bearing Serv.	17.34	National Cash Reg'd	8.55
Arthur Pronovost	200.00	Rest.Penn-Mass	90.00
Shamrock Tire Service	2.50	Studio Lumière	22.00
Texaco of Canada	2,012.79	L.O.Trottier & Fils	127.00
Chs Turcotte & Fils	236.30	Zurich Insurance	2,117.25
Massicotte & Fils	3,000.00	Massicotte & Fils	5,080.22
Cie Const.Laviolette	5,000.00		
			$41,057.38

Adopté

****

Rés. No. 15-660 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les listes électorales municipales pour l'année 1963, telles que préparées par le Greffier de la cité, soient acceptées et approuvées et qu'il soit ordonné audit Greffier de ne pas émettre de procuration aux personnes en faveur desquelles des changements sont survenus depuis le premier mai 1963 à la date des élections.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

Demande contribution dans programme-souvenir de l'Association des Fanfares Amateurs de la Province.

Remerciements de l'International City Manager's pour la participation de la cité au Congrès des Gérants de Ville.

Invitation à la Conférence Canadienne d'Urbanisme au Château Frontenac du 29 septembre au 2 octobre 1963.

La firme D'Olsey Hurst & Company de New-York demande de recommander quelqu'un pour position de directeur des services gouvernementaux.

Accusé de réception par l'Union des Municipalités des frais d'inscription au congrès, 15 au 18 septembre 1963.

Ligue Canadienne de la Santé suggère de passer résolution concernant la fluoration de l'eau.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10 juin 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-661 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 juin 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-662 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $168,443.30 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 43	$ 5,523.20	Paie No. 44	$10,439.35
Acc.Outillage Ltée	611.12	Bur.Enrégistrement	28.25
Chs Brunning Ltd	48.81	Gaston Buisson	11.44
Jean Banville Inc	39.85	Budge Carbon & Ribbons	18.02
Champlain Express	24.25	Carrière Marchand Ltée	396.29
Cité du Cap	255.47	Délisle Auto 3-R.	750.11
P.A. Gouin Ltée	53.87	Gérard Guilbert	8.32
M. Hébert	32.05	Emile Hamel	13.75
Int.Business Machine	184.34	Chs Lévesque	19.80
R.J.Lévesque & Fils	919.00	Laboratoires Ind.& Com.	30.00
Premier Fasterner Ltd	423.79	Rec.Général du Canada	2.00
Regional Asphalt Ltd	1,935.93	Royal Insurance ltd	108.00
Royal Insurance ltd	69.93	Royal Insurance ltd	687.81
Royal Insurance ltd	115.43	Royal Insurance ltd	505.82
Tremblay & Fils	380.90	H.P.Thibeau	2.80
Cie Bois St-Laurent	205.25	Regional Asphalt ltd	1,808.33
Regional Asphalt ltd	62,572.74	Laurentide Ready-Mix	678.95
Laurentide Ready-Mix	5,678.84	3-Riv.Ready-Mix	894.13
Ban.Can.Nationale	72,971.36		
			$168,448.30

Adopté

****

Rés. No. 15-663 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte des Révérends Pères Oblats, une portion de terrain de 200 par 200 pieds à même le lot 428-A, pour le prix de $1,100.oo. Ce terrain est situé du côté Nord du Rang St-Malo et limité par le lot 427 et par ledit Rang St-Malo, pour le forage d'un Puits Artésien.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-664 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat tel que préparé par le notaire Réjean Giroux pour la location de la moitié du hangar "A", d'un bureau et d'une salle dans l'appenti attenant audit hangar "A".

Adopté

****

Rés. No. 15-665
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mme Vve Camille Beauchesne, née Edwidge Lemire, soeur de M. Armand Lemire, Echevin du quartier No. 4 de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil présente donc aux familles Beauchesne et Lemire, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux Grand'Messes pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

****

Rés. No. 15-666 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan montrant la subdivision d'une partie du lot 551 du cadastre officiel de la cité, tel que préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre en date du 10 juin 1963.

A noter que les lots 551-11, 551-74, 551-75, 551-91, la rue No. 551-21 et une rue No. 551-72 sont annulés.

Adopté

****

Rés. No. 15-667
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil félicite sincèrement et chaleureusement M. Prudent Boisclair à l'occasion de son élection à la Présidence Régionale des Chambres de Commerce de la Mauricie et lui souhaite un règne fructueux.

Adopté

****

Rés. No. 15-668 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Leblanc.

ET RESOLU que ce conseil retient les services de M. Robert Chênevert, de la firme J. A. M. Langlois, ingénieus conseils, pour surveiller la construction d'édifices dans les limites de la cité.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par la Commission et le Ministère des Affaires municipales, du règlement No. 395 au montant de $104,000.oo.

Lettre de "Ortho Pharmaceutical (Canada Ltd" demandant au conseil de recommander un jeune gradué pour une position dans la vente de produits pharmaceutiques.

Lettre de la Fraternité du Tiers-Ordre e la paroisse St-Eugêne, demandant de faire observer les lois de la morale durant la belle saison.

Réclamation de M. Pierre Beaudry, 813 St-Jacques, 3-Rivières. A l'assurance.

Réclamation de M. Michel Gauthier, 1902 St-Francois-Wavier, 3-Rivières. A l'assurance.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi le 17 juin 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. Leblanc, J. P. Lavergne, A. Lemire, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-669 Proposé par l'échevin A. Lemire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 10 juin 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15 670 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $57,467.98 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 45	$ 5,544.70	Paie No. 46	$11,582.74
Apeco of Canada ltd	201.55	Austin Toilet Service	17.80
P. V. Ayotte	21.47	Ass.Fanfares Prov.	50.00
Garage A.Béliveau	7.20	G.Baribeau & Al	1,364.99
C.P.R. Express	3.75	Cap-Auto Seat Cover	26.30
Carrière St Maurice	747.75	Conseil de la cité	1,166.66
Cité du Cap (M.Lemire)	50.00	Cie Const.Dollard	286.00
Cie Bois St-Laurent	232.80	C.P.R. Express	7.70
Canadien Pacifique	171.05	Champlain Express	4.01
Cité du Cap	168.66	Antoine Gauthier	26.93
J-Louis Gagnon	64.41	Maison J.D.Garneau	50.00
Emile Hamel	31.20	Hopital Cloutier	5,000.00
Francis Hankin	697.94	H.P. Hébert	208.50
M. R. Hébert	41.39	Roméo Jalbert	15.80
Kimball Auto 3-Riv.	3.86	Kimball Auto-3-Riv.	1,040.00
Phil. Larivière	100.00	Ernest Leblanc	195.00
Guy Lebrun Avocat	830.00	Nap. Loranger	11.24
Min.Famille & B-E.	5,076.76	Min.des Finances	25.00
Min.des Finances	615.15	Min.des Finances	483.88
Mine Safety Appliance	40.47	Matteau Radio Elec.	27.25
C.O.Monat & Cie Ltée	103.87	O.T.J.St-Eugêne	950.00
O.T.J.Ste-Famille	950.00	O.T.J.Ste-Madeleine	950.00
O.T.J.St-Lazare	600.00	O.T.J.St-Odilon	835.00
O.T.J.Ste-Bernadette	715.00	Protonotaire Cour Su.	157.26
Rec.Général du Can.	3,076.85	Rec.Général du Can.	1,048.80
Rec.Général du Can.	90.00	Royal Insurance	117.58
Service Scolaire	10.78	Soc.Cent.Hyp & Log.	10.60
South Shore Const.Inc.	330.04	St-Maur.Finance	7.28
L.O.Trottier & Fils	80.00	Texaco of Canada	1,304.46
Cie ConstLaviolette	2,607.88	Tessier Lumber	1,338.83
H.Massicotte,Frères	3,228.97	Carrière St-Maur.	2,532.97
Béton Vibré Ltée	148.62	Lucien Aubry	33.25
			$57,467.98

Adopté

****

Rés. No. 15-671 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin A. Lemire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique de ce jour, 17 juin 1963, relativement au règlement No. 371-J, concernant le zonage dans les limites de la cité, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-672 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 17 juin 1963,en vertu du chapitre 304 de la Loi concernant les clubs de récréation,de s'incorporer sous le nom de "COMITE DES LOISIRS ST EUGENE INC" avec sa place d'affaires en la paroisse St-Eugêne du Cap-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 15-673 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Joséphat Langevin,une lisière de terrain faisant partir du lot 414 pour l'élargissement du Chemin du Passage à 50 pieds de largeur, au prix de 15¢ le pied carré.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-674 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Francis Corbin, une lisière de terrain faisant partie du lot 413 pour l'élargissement du Chemin du Passage à 50 pieds de largeur au prix de 15¢ le pied carré.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-675 Proposé par l'échevin J. Leblanc,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accepte de Mme Onil Roy pour le prix de UN ($1.oo) dollar,520.88 pieds carrés de terrain à même le lot partie 139 du cadastre officiel de la cité pour l'élargissement de la rue St-Ovide.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-676 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil appuie fortement la requête des intéressés, annexée à la présente résolution et demande qu'une attention toute spéciale soit apportée à la dite requête.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de la famille Hervé Vivier, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Vivier.

Lettre de Mme Maurice Boucher de la Société St-Jean-Bte, section St-Eugêne concernant le port des "shorts".

Invitation d'assister à la célébration de la fête du Sacré-Coeur, aux Trois-Rivières, le 23 juin prochain.

Demande d'autoriser une annonce dans le "Petit Journal" à l'occasion de la 30e Classique internationale de canots.

Etat des revenus et dépenses des clubs "Sénateurs"du Cap pour l'année se terminant le 30 novembre 1962.

Requête des résidants de la paroisse St-Odilon se déclarant contre l'usage du sifflet des locomatives du C. P. R. à la traverse des piétons.

Requête pour l'incorporation d'un club sous la nom de "COMITE DES LOISIRS ST EUGENE INC".

Félicitation de Me Richard Rioux pour la manière dont le rapport financier 1962 est présenté.

Réclamation de Mme Hervé Thiffault, 31 Duplessis pour dommages lors du ramonage de sa cheminée.

Réclamation de M. Jacques Carpentier, 74 St-Joseph à la suite d'un accident subit par sa fillette.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je J. Réal Desrosiers, "MAIRE" de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

J. Réal Desrosiers

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8 - ième jour de juillet 1963
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine, ce
ième jour de juillet 1963

Je, Lionel Rheault, "Echevin" du quartier No. 1, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Lionel Rheault

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8 ième jour de juillet 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Sylvio Hénaire---, "Echevin" du quartier No. 2, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Sylvio Lehaire

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8 ième jour de juillet 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jean-Paul Lavergne, "Echevin" du quartier No. 3, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et ~~de ma capacité~~.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

~~Martin~~ Lavergne

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8 ième jour de juillet 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Martin Bergeron---, "Echevin, du quartier No. 4, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Martin Bergeron

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8 ième jour de juillet 1963
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Rodrigue Lepage, Echevin du quartier No. 5, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Rodrigue Lepage

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8ième jour de juillet 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je, Jacques Lachapelle, Echevin du quartier No. 6, jure que je remplirai avec honnêteté, fidélité et justice, les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jacques Lachapelle

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
8 jour de juillet 1963.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

ELECTION DU 2 JUILLET 1963
****

TERME DE 3 ANS
****

Première séance du nouveau conseil élu, voir page

No. 222, suivante.

Assermentation des membres du nouveau conseil,

ce 8 juillet, 1963, à 7.35 heures P. M.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi le 8 juillet 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M.Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-677 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 juin, 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-678 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le rapport de l'Officier-Rapporteur relativement au résultat de l'élection du 2 juillet courant (1963), tel que soumis au conseil ce jour soit approuvé.

Adopté

****

Rés. No. 15-679 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les six (6) comités des commissions permanentes des divers départements et leur administration soient composés comme suit:-

FINANCES MM. J. P. Lavergne, S. Hénaire et M. Bergeron
******** Président M. Sylvio Hénaire.

PROTECTION MM. S. Hénaire, J.P. Lavergne et M.Bergeron.
PUBLIQUE Président M. Martin Bergeron.
****

TRAVAUX
PUBLICS MM. L. Rheault, J. Lachapelle et R. Lepage.
******* Président M. Rodrigue Lepage.

SERVICES
PUBLICS MM. R. Lepage, L. Rheault et J. P. Lavergne.
******** Président M. Jean-Paul Lavergne.

BIEN ETRE
********* MM. M. Bergeron, J. Lachapelle et L. Rheault.
Président M. Lionel Rheault.

COMMERCES
INDUSTRIES MM. S. Hénaire, R. Lepage et J. Lachapelle.
**********Président M. Jacques Lachapelle.

Adopté

****

Rés. No. 15-680 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que M. Rodrigue Lepage, Echevin du quartier No. 5, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier juillet 1963.

Adopté

****

****

Rés. No. 15 681 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne,

ET RESOLU que les comptes au montant de $68,514.34 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement;

"LES COMPTES"

****

Paie No. 47	$ 5,597.20	Paie No. 48	$11,563.30
Ass.Mach.local 2220	294.00	G.A.Boulet Ltée	256.94
Caisse Ste Madeleine	82.25	C.P.R. Express	9.65
C.P.R. Express	2.70	Cap Fibre Service	60.32
Chard Champlain Inc	582.92	Chs Cusson Ltée	873.10
Bell Téléphone	508.21	Shawinigan W. & P. Co.	5,719.11
Direct Motor Express	1.75	Do-All Chemical Reg'd	48.50
Election 1963	980.00	Paul Guilbault Inc	4.31
Hughes Owens Co.Ltd	119.18	Daniel Hardy	190.00
Imp.Vallières Enrg	90.75	Imp.St-Arnaud Enrg	119.34
L'Art Graphique	1,049.91	Imp.St-Patrice Enrg.	62.80
Loranger,Molesworth	633.01	Marcel Miteau	19.47
PH.McCarthy Transport	2.31	Premier Fastener Ltd	262.66
Photogravure Artistique Inc.	190.11	Quincaillerie Rochefort	178.16
Florent Roof	16.40	Royal York Hôtel	98.30
A.E.Simpson Ltd	5,073.31	Soc.Cent.Hyp. & Log.	145.86
Texaco of Canada	1,715.07	Zurich Insurance	670.65
Zurich Insurance	1,182.99	Noel St-Louis	6,147.86
Regional Asphalte	2,957.66	Regional Asphalte	3,471.98
Loranger,Molesworth Ltée	1,171.71	Loranger,Molesworth Ltée	891.50
Loranger,Molesworth Ltée	3,827.55	Geo.Gariépy A.G.	550.00
Cie Cons.Dollard	4,916.10	Cie Cons.Dollard	3,256.44
Cie Cons.Dollard	8,839.00	Henri Ricard	50.00
			$68,514.34

Adopté

****

Rés. No. 15-682 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par J. P. Lavergne,

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat pour la fourniture de l'électricité pour le fonctionnement du Puits Artésien No. 13 situé au Rang St-Malo.

Adopté

****

Rés. No. 15 683 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de subdivision d'une partie des lots 422-C (422-C-1 à 422-C-4, 423-36 (423-36-1, 423-36-2) et 423 (423-76 à 423-78), tel que préparé par M. Georges Gariépy, A. G. et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'original du plan et le livre de renvoi.

Adopté

****

Rés. No. 15 684 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat tel que préparé par le notaire Réjean Giroux, pour acquérir de M. Réjean Neault le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Boisvert à 50 pieds de largeur et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15 685 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron,

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat tel que préparé par le notaire Réjean Giroux pour acquérir de M. Roch Pélissier le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Boisvert à 50 pieds de largeur et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

****

Rés. No. 15-686 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat tel que préparé par le notaire Réjean Giroux pour acquérir de M. Pierre Beaudry le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Boisvert à 50 pieds de largeur et que le Maire et le Greffier soient autorisés à sugner ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-687 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat tel que préparé par le notaire Réjean Giroux pour acquérir de M. Emilio Masse le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Boisvert à 50 pieds de largeur et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-688 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat tel que préparé par le notaire Réjean Giroux pour acquérir de M. Henri Lepage le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Boisvert et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-689 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat tel que préparé par le notaire Réjean Giroux, pour acquérir de M. Claude Dufresne le terrain nécessaire pour l'élargissement de la rue Boisvert à 50 pieds de largeur et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-690 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat tel que préparé par le notaire Réjean Giroux, pour acquérir de M. Jacques Bourbeau le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Boisvert et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-691 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat tel que préparé par le notaire Réjean Giroux, pour acquérir de M. Jean Marie Boulianne le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Boisvert à 50 pieds de largeur et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-692 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat tel que préparé par le notaire Réjean Giroux, pour acquérir de M. Claude St-Jacques le terrain nécessaire à l'élargissement de la rue Boisvert à 50 pieds de largeur et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

****

Rés. No. 15-693

****

Proposé par l'échevin J. Lachapelle et unanimement résolu que ce conseil demande aux autorités de la Commission des Transports du Canada de bien vouloir dispenser la compagnie du Canadien Pacifique de faire usage des sifflets de ses locomotives au croisement de la troisième rue, à la traverse publique pour les piétons située au "point mil.84.85" de sa subdivision de Québec.

Adopté

****

Rés. No. 15-694. Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de M. André Malo, en date du 8 juillet 1963, au montant de $1,048.00 pour la construction des murs de la bâtisse du Puits Artésien du Rang St Malo, le tout, tel que spécifié aux plan et devis.

Adopté

****

Rés. No. 15-695 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de M. Charles Lévesque Enrg., en date du 5 juillet 1963 au montant de $1,165.00, pour l'installation du système électrique au Puits Artésien situé au Rang St-Malo, le tout, tel que spécifié aux plan et devis.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Rapport de l'élection du 2 juillet dernier (1963) par l'Officier-rapporteur.

Lettre du Canadien Pacifique suggérant de s'addresser à la Commission des Transports du Canada si la cité veut dispenser la dite compagnie de se servir de sifflets au passage pour les piétons de la 3ième rue.

Lettre du Conseil du Travail de 3-Rivières, demandant octrou annuel.

La Régie des Alcools nous informe d'une demande de permis de taverne (Chez Pat) par M. Jos. Laperrière.

L'Association Canadienne des Bonnes routes demande à la cité de se joindre à eux. Coût annuel $50.00.

Etude de la construction par l'Ecole d'Architecture Fédéral-Provincial, Toronto.

Remerciements de l'O. T. J. Ste-Bernadette pour travaux exécutés sur son terrain.

Wilson & Lafleur nous informe que le volume "Loi des Cités et Villes est épuisé.

Réclamation de: M. Léo Dionne, 49 Ste-Madeleine, Raoul Désaulniers, M. & Mme Henri-Paul Juneau et Bell Téléphone. Toutes soumises à l'Assurance.

****

OUVERTURE des soumissions pour la bâtisse du Puits St Malo ainsi que pour l'installation du système électrique.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15 juillet 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Des-Rosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-696 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 8 juillet 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-697 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $209,412.98, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 49	$ 5,357.70	Paie No. 50	$11,677.17
Paie No. 51	5,526.72	Paie No. 52	12,422.51
Paie No. 53	5,104.83	Paie No. 54	11,643.78
Brindle & B.C.Nat.	3,880.00	Ban.Can.Nationale	48,626.82
Willie Bordeleau	25.00	Bourassa & Dupuis Enr.	300.00
Cité du Cap	270.29	Robert Croteau	32.00
Con.Métiers & Travail	50.00	Alfred Cossette	51.50
C. P. R. Express	5.05	Cie Const.Dollard	721.50
Syndicats Nat.Catholi.	50.00	Délisle Auto	861.15
Direct Motor Express	1.75	Formules municipales	16.95
Fontaine Tire Serv.	217.97	Geo.Gauvin & Fils	43.27
Gauthier Radio T-V	18.69	P.A.Gouin Ltée	11.04
Benoit Hélie	48.00	Eév.Frère Elzéar	25.00
Kimball Auto 3-Riv.	1,040.00	R.J.Lévesque & Fils	2,000.00
Chs. Lévesque	14.66	Morin & Frères	417.65
Hon.Min.Finances	345.74	Majorettes Robin des Bois	200.00
Martel Express	424.97	McCarthy Transport	3.67
Le Nouvelliste	108.91	Nos Droits	53.80
Pavillon du Tennis	188.60	Rec.Gén.du Canada	80.00
Albert Ricard	21.96	Albert Ricard	68.00
Albert Ricard	163.64	3-Rivers Press	16.80
H.P. Thibeau	529.63	Régional Asphalte	77,934.52
Albert Ricard	766.75	Albert Ricard	152.00
Massicotte & Fils ltée	564.00	Massicotte & Fils	9,925.29
Massicotte & Fils Ltée	596.00	Massicotte & Fils	1,539.00
R.J.Lévesque & Fils	4,612.80	Roch Doucet	199.90
Cie Const.Laviolette	456.00		
			$209,412.98

Adopté.

****

Rés. No. 15-698 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de subdivision d'une partie des lots 564 et 565 du cadastre officiel de la cité, tel que préparé par M. Roger Gélinas, A. G. en date du 11 juillet 1963.

Adopté

****

"Séance du 15 juillet 1963"

"PAGE -2- SUITE"

****

Rés. No. 15-699
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Edmond Rivard, secrétaire-trésorier de la municipalité de Ste-Marthe et époux de Mme Alice Lemarier.

Ce conseil présente donc aux familles Rivard et Lemarier, ainsi qu'aux autorités municipales de Ste-Marthe, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-700
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la ,anière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de juillet 1963.

(Signé) Lionel Rheault,Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-701
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DE LA RUE CONNUE SOUS LE NOM DE "BLVD DES PRAIRIES", ENTRE LES RUES THIBEAU ET MGR ROY".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de juillet 1963.

(Signé) Jacques Lachapelle, Echevin de la cité du Cap de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Avis de la Régie de l'Electricité de la construction d'une sous-station et de lignes de transmission par la Shawinigan W & P. Co.

Les Syndicats Nationaux Catholiques demandent leur octroi annuel pour la Fête du Travail.

Approbation par la Commission et les Affaires municipales du règlement 394 au montant de $66,000.oo.

Nomination de Me Robert Lajoie comme Juge Municipal suppléant.

Réclamation de M. Nestor Croteau (Marché St-Odilon) pour le bris de vitres par de la pierre de la rue.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 22ième jour de juillet 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-702 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 juillet, 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-703 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $80,164.15 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 55	$ 6,142.71	Paie No. 56	$11,773.94
Paie No. 57	5,743.88	Paie No. 58	10,095.60
Apeco of Canada Ltée	141.23	Chs Brindle	390.00
Bur.Enrégistrement	22.20	G.Buisson Auto Parts	5.20
Chs Bruning Co.	42.43	Henri Boillet	525.00
G.Baribeau et Al	1,377.49	C. P. R. Co.	47.26
C.P.R. Express	3.50	Cie Bois St-Laurent	950.68
Can.Bitumuls Ltd	106.08	Cie Ronéo du Canada	105.16
Cap Auto Electric	22.36	Club Sénateur du Cap	400.00
Cité du Cap,Pro Maire	50.00	Conseil de la cité	1,166.67
Cité du Cap	17.92	Cité du Cap	110.57
Cité du Cap	36.27	Notaire R. Giroux et Emilien Benoit	8,000.00
Librairie Morin	39.47	HonMin. Finances	612.25
Hon.Min.Finances	65.00	Min. de la Santé	97.20
Alex McRea Co.Ltd	12.48	H.Massicotte & Frères	429.49
Min.Bien Etre Social	21.12	Protonotaire Cour Sup.	118.72
Prod.Ciment St-Maurice	715.64	Prod.Ciment St-Maur.	440.99
Frs. Rouette	717.24	Rec.Gén.du Canada	3,061.05
Rec.Gén.du Canada	1,159.96	St-Maur. Finance Corp	7.28
Texaco of Canada	1,604.56	Cie Const Laviolette	6,497.22
Loranger,Molesworth	2,804.86	Loranger,Molesworth	6,154.94
Loranger,Molesworth	257.88	Loranger,Molesworth	66.62
Albert Plante	170.50	Prod.Ciment St-Maur.	3,328.01
Prod.ciment St-Maur.	534.54	Prod.Ciment St-Maur.	1,305.62
Prod.Ciment St-Maur.	2,665.36		
			$80,164.15

Adopté

****

Rés. No. 15-704 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le troisième rôle spécial d'évaluation des immeubles de la cité du Cap de la Madeleine pour l'année 1963, déposé ledit rôle en date du 10 juillet, 1963, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-705 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le petit "Parc" situé à l'intersection des rues St Irenée et St Jean Baptiste, cadastre 387 Ptie 2134, portera le nom de "PARC LEMIRE".

Adopté

****

****

Rés. No. 15 706 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte la proposition du Ministère de la Voirie Provinciale de participer aux travaux de réfection de la route deux (2) en la cité du Cap-de-la-Madeleine, dans la proportion de 33 1/3% la balance de 66 2/3% aux frais du Ministère.

Adopté

****

Rés. No. 15 707 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 397 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DE LA RUE CONNUE SOUS LE NOM DE "BLVD DES PRAIRIES", ENTRE LES RUES THIBEAU ET MGR ROY", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15 708 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 397 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DE LA RUE CONNUE SOUS LE NOM DE "BLVD DES PRAIRIES", ENTRE LES RUES THIBEAU ET MGR ROY", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15 709 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de M. Pierre Bellemare, en date du 17 juillet 1963, au montant de $2,425.00 pour le déménagement de la maison de M. Emilien Benoit, creusage de la cave, faire la footing de 10" X 24", solage en blocs de 12", 7 pieds de hauteur, fournir et poser 4 chassis de cave de 16" X 32", colonnes de cave en fer, colonnes de galerie avant et de côté, faire la base et la tête de la cheminée, faire entrée de cave, plancher de cave en ciment, goudronner et plastrer le solage et faire terrassement autour de la maison, le tout, tel que spécifié à la dite soumission en date du 17 juillet 1963.

Les travaux devront être complétés dans les trente (30) jours de l'acceptation de la dite soumission.

Adopté

****

Rés. No. 15 710 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat, tel que préparé par le notaire Réjean Giroux, pour acquérir la propriété de M. Emilien Benoit à 502 St-Laurent, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

****

AVIS DE MOTION No. 15-711
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA REMUNERATION PAYEE AU MAIRE ET AUX ECHEVINS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de juillet 1963.

(Signé) Lionel Rheault, Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-712
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap de la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de juillet 1963.

(Signé) Lionel Rheault, Echevins
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

OUVERTURE, soumissions, solage

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par la Régie d'Epuration des Eaux, du règlement 392, $45,000.oo (Bill).

Remerciements du journal l'Evangéline pour contribution.

Demande de souscription à l'occasion du 25ième anniversaire à la Mairie de M. Horace Boivin de Granby, par le jeune Commerce de l'endroit.

Lettre de l'Union des Municipalités déclarant apporter son appui à l'organisation en l'honneur du Maire Boivin.

La Commission des Transports du Canada nous informe de la venue d'un officiel pour vérifier le passage à niveau des piétons à la 3ième rue.

Les Soeurs Provinciales des Filles de Jésus offrent à la cité la moitiée de la rue "Marie le Gallo"

Rapport du Trésorier de la cité sur les activités du cirque de l'O. T. J. Ste Madeleine.

Réclamation de M. Jean-Louis Guérin à la suite de dommages à son mobilier au logement du sous-sol.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 5 août 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-713 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 22 juillet 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-714 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $53,215.33 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 59	$ 5,440.92	Paie No. 60	$ 9,306.26
Ass.Int.Mach. Loc-2220	270.00	P.V.Ayotte Ltée	9.78
Martin Bergeron	288.68	Cité du Cap	63.13
Champlain Express	19.31	Central Quebec Steel	98.24
Centre Décoration Enrg	9.68	Bell Téléphone	487.44
C.P.R. Express	7.30	C.P.R. Express	5.30
C.P. Railway	10.00	Clément Photo	5.30
Fontaine Tire Serv.	6.51	Raoul Garneau & Fils	148.20
Moise Hébert	325.93	Librairie Morin	57.03
Hon.Min.Finances Qué	1,000.00	Morin & Frères Inc	633.95
Bérard Pellerin	89.70	Propane Gas Utilities	6.50
Sicard Inc.	8.84	Supertest Petrolum	1.92
Stanly Motor Equip.	51.13	St-Maur. Oxygen Co	135.19
Tessier Lumber Ltd	1,263.98	Chs Turcotte & Fils	150.88
Roger Tessier	6.00	Nazaire Tremblay	227.82
Tocke,Van-Heusen Ltd	28.48	Zurich Insurance	1,298.01
Zurich Insurance	688.09	Shawinigan W & P Co.	482.73
Cité du Cap	8,103.25	Fonderie Ste-Croix	937.66
Laboratoires Ind.& Com.	30.00	Laboratoites Ind.& Com	15.00
Laboratoires Ind.& Com.	15.00	H.Massicotte & Frères	1,297.66
Neptune Meters Ltd	406.54	Fred Poliquin Ltée	371.36
Roy & Dumas Inc	44.48	Rosco Metal Products	115.06
Cie Const.Dollard	18,302.06	Cie Const.Laviolette	551.03
Cie Const.Laviolette	394.00		
			$53,215.33

Adopté

****

Rés. No. 15-715 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, au besoin et par tranches, une somme de $950,000.oo pour payer des travaux de collecteurs d'égout, conduites d'aqueduc, excavation et fondation de rues, installation de puisards et pavage, exécutés en vertu du règlement No. 380, approuvé ledit règlement par la Commission et le Ministère des Affaires municipales aux dates respectives des 30 et 31 août 1961, la dite somme devant être remboursée à même la vente de la dernière tranche dudit règlement No. 380.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la dite somme de $950,000.oo.

Adopté

****

Rés. No. 15-716 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil autorise le Trésorier de la cité d'émettre un permis d'auto-taxe à M. Raymond Gimael, avec poste au numéro 69 du Blvd Ste-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 15-717 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Emile Juneau et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar, une lisière de terrain de 658 pieds carrés en superficie, faisant partie du cadastre 539 partie de la subdivision 26 pour l'élargissement du Blvd Pie-XII.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-718
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que le règlement No. 398 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA REMUNERATION PAYEE AU MAIRE ET AUX ECHEVINS" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-719
****

Proposé, secondé et unaniment résolu que le règlement No. 398 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA REMUNERATION PAYEE AU MAIRE ET AUX ECHEVINS" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-720
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "lundi" le 12 août 1963, entre sept et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 398 concernant la rémunération payée au Maire et aux Echevins, le tout, en conformité avec les articles 64 et 593 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-721
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR A EAU POTABLE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 5ième jour du mois d'août 1963.

(Signé) Jacques Lachapelle
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande d'un permis d'auto-taxi par M. Raymond Gimael.

Hommage au constable Bourassa par M. Edgar Lesieur pour son efficacité lors de l'incendie de sa propriété.

Lettre de l'Union des Municipalités concernant frais d'inscription et résolutions.

Félicitations au Maire et aux échevins par les Servantes Jésus-Marie à l'occasion de leur élection.

Les Affaires municipales s'informent où nous allons prendre l'argent pour les terrains du Blvd des Prairies.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 12 août 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins ---------- L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15 722 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique de ce jour, 12 août 1963, sur le règlement No. 398, concernant la rémunération payée au Maire et aux Echevins.

Adopté

****

Rés. No. 15 723 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 5 août 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15 724 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant de $185,074.01 et tels que décrits ci après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 61	$ 4,388.67	Paie No. 62	$ 9,642.18
Paie No. 63	5,109.46	Paie No. 64	9,670.10
Apeco of Canada ltd	480.91	G.A.Archambault,Dir.	250.00
Ban.Can.Nationale	33,965.62	Bur.Enrégistrement	20.00
Cité du Cap	22.90	Shawinigan W & P Co.	5,573.88
Gaston Fournier	44.00	Geo.Gariépy, A. G.	325.00
Francis Hankin & Co	94.75	Kimball Auto 3-Riv.	247.62
Lynn McLoed Automotive	1.75	Delphis L'Heureux	63.25
Julien Longval	66.67	Lynn McLoed Automative	27.65
T.J.Moore & Cie Ltée	4.73	Matteau Radio Electrique	44.12
Quic.P.H.Poliquin	37.80	Premier Dastener Ltd	37.20
Régional Asphalte	872.04	Régional Asphalte	630.36
Francois Rouette	470.31	Rec.Gén.du Canada	81.00
St Maur.Finance	7.28	St-Maur.Oxugen Co.	250.78
Sanfax Corp.	219.96	J. R. Saulnier	160.41
Willian Scully Ltd	306.03	Spécialités Beauchamp	121.31
3 Riv.Auto Electric	14.90	3 Riv. Auto Electric	96.03
Nazaire Tremblay	471.79	Royal Insurance	2,971.46
Rpyal Insurance	8,770.07	Royal Insurance	6,103.69
Cie Const.Dollard	1,519.56	Cie Const. Dollard	1,057.29
Cie Const. Dollard	7,893.09	Cie Const. Dollard	7,036.08
Régional Asphalte	3,683.60	Régional Asphalte	3,451.80
Régional Asphalte	63,448.10	Francois Corbin	310.95
Francois Corbin	100.00	Réjean Giroux N. P.	51.10
R. J. Lévesque	2,306.40	3-Riv. Ready-Mix	2,197.19
Fred Poliquin Ltée	353.17		
			$185,074.01

Adopté

****

Rés. No. 15 725 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée piblique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, tenue ce jour, 12 août 1963, entre sept et dix heures du soir, relativement au règlement No. 398, concernant la rémunération payée au Maire et aux Echevins, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-726 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Trésorier de la cité soit autorisé d'émettre un permis d'auto taxi à M. Xavier Lambert, 607 Notre-Dame avec poste audit No. 607 Notre-Dame,Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 15 727 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de The Model Plan Development Corp. et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar,les lots 551-161, 551-162, 551-163, 551-164, 551-165, 551-145 et la partie non subdivisée du 551 bornée au Nord par les rues 560-4 et 560-90 et au Sud par les lots 551-146, 551-149, 551-150, 551-151, 551-152, 551-153, 551-154, 551-155, 551-156, 551-157, 551-158, 551-159, 551-160 et 551-164.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-728 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de la compagnie d'Electricité Shawinigan et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar,à même le lot Ptie 143, 8,325 pieds carrés de terrain et à même le lot Ptie 143-A,3,350 pieds carrés de terrain pour l'ouverture de la rue Des Erables,de chaque côté de la traverse à niveau,suivant plan dessiné par M. Gérald Binette en date du 11 juin 1962.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

annulée par règl. # 15-865

****

Rés. No. 15-729
****

Proposé par l'échevin L. Rheault, secondé et unanimement résolu que ce conseil est heureux de présenter à l'Honorable René Hamel,ses plus chaleureuses et sincères félicitations à l'occasion de sa nomination au poste de Procureur général de la Province et lui souhaite un règne des plus fructueux.

Adopté

****

Rés. No. 15-730 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil cède à M. Eug^ene Dumont à raison de 18¢ le pied carré,597 pieds carrés de terrain faisant parti du lot 168 partie 23 formant un montant total de --- $107.46.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-731
****

Je soussigné Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DAMS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la Madeleine, ce 12ième jour du mois d'août 1963.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la cité du
Cap-de-la Madeleine.

****

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. Ph. Lavergne
Le Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&&
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19 août 1963, à 7 oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Le-Page et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

****

Rés. No. 15-732 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 12 août 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-733 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les comptes au montant de $37,018.32 et tels que décrits ci après, soient acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 65	$ 5,054.20	Paie No. 66	$10,001.16
Austin Toilet Serv.	14.80	A.B.C.Cleaners	14.00
Garage A.Béliveau	3.00	Gaston Buisson	8.32
G.Baribeau et Al	1,389.99	Conseil de la cité	3,166.66
Brindle & Ban.Can Nat	3,880.00	Cie Ronéo du Canada	73.95
Chs Cusson Ltée	318.88	Conseil Ports Nationaux	25.00
C.P.R. Express	1.35	Robert O Chênevert, I.P.	50.00
J.L.Caron Archit.	50.00	Délisle Auto	883.98
Antoine Gauthier	17.65	Garage Charest	302.85
Réjean Giroux,notaire	92.00	Hewitt Equipment	615.53
Imperial Oil Ltd	2,241.54	Massicotte & Arcand	9.15
Matteau Radio Elec.	35.12	Hon.Min.Finances	598.15
Hon.Min.Finances	459.68	Hon.Min.Finances	80.00
C.O.Monat & Cie Ltée	Montréal	Bearing Service	21.39
Produit Nor-Do	48.74	Premier Fastener Ltd	361.98
Protonotaire Cour Sup.	139.04	Rec.Gén.du Canada	2,989.05
Rec.Gén.du Canada	1,036.84	Albert Ricard	31.66
Albéric Roy notaire	78.90	Stanly Motor Equip.	60.66
Studio R. Sauvageau	21.15	3-Riv.Chrysler Ltd	19.77
L.O.Trottier & Fils	525.50	Tremblay & Fils Enrg	78.88
Zurich Insurance	1,296.99	Zurich Insurance	679.37
			$37,018.32

Adopté

****

Rés. No. 15-734 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan de lotissement pour relier les rues St-Arneault et Mgr Comtois, tel que préparé par M. Roger Bruneau, Urbaniste, en date de juillet 1963.

Adopté

****

Rés. No. 15 735 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Léo Pageau, pour le prix de $1,100.oo, le lot partie 422-B du cadastre officiel de la cité, d'une superficie approximative de 6,634 pieds carrés, pour le prolongement de la rue Giguère.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 736 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 399 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCT ON DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-737 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 399 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-738 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "lundi" le 26 août 1963, entre sept et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 399 concernant la construction de trottoirs dans les limites de la cite".

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-739

****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313, RELATIF A LA CIRCULATION ET LA SECURITE PUBLIQUE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois d'août 1963.

(Signé) Martin Bergeron,
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Lettre de la Commission Athlétique invitant le conseil à se faire représenter à la parade du 2 septembre 1963, par un corps quelconque.

Caritas offrant à la cité un "Répertoire" des Oeuvres Sociales de Trois-Rivières à $1.50 l'unité.

Plainte de M. Max Lévesque à l'effet que l'huile a taché sa maison à 627 Barkoff.

Demande de contribution par M. Maurice Loranger en faveur des canotiers de la Classique Internationale.

Approbation par la Commission municipale d'un emprunt temporaire de $950,000.oo en attendant de la vente de l'émission du règlement 380.

Approbation par les Affaires municipales de l'ouverture d'une rue à 50 pieds de largeur.

Procès-verbal de la réunion du comité de la bibliothèque en date du 22 juillet 1963.

Requête de Mme Ferdinand Binette pour les services sur le lot 563.

Application pour la fonction de mécanicien par Jean-Guy Roberge, 42-A St-Henri.

Demande de Mme Gimael de transferre son poste de taxi du 67 au 85 Ste-Madeleine.

Demande contribution pour la couse de motocyclettes le 2 septembre prochain, par M. André Schiltz.

Conférence d'Urbanisme au Château Frontenac du 29 septembre au 2 octobre 1963. Invitation.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26 août 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-740 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusaprès l'assemblée publique de ce jour, 26 août 1963, sur le règlement No. 399 concernant la construction de trottoirs dans les limites de la cité.

Adopté

****

Rés. No. 15-741 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 août 1963 telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-742 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant de $19,253.33 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 67	$ 5,641.14	Paie No. 68	$ 9,109.50
Austin Toilet Service	18.01	P. V. Ayotte Ltée	2.50
Acces.Outillages Ltée	762.83	H.Béliveau Enrg	123.00
Budge Carbon & Ribbon	118.04	Jean Banville Inc.	34.08
Gaston Buisson	3.12	Garage A.Béliveau	12.00
Chs Brunning Co.Ltd	40.04	Cité du Cap	152.08
Cité du Cap (M.Lepage)	50.00	Copeland,Chatterson Ltée	35.24
C.P.R. Express	3.25	Can.Nat. Express	2.35
Cie Ronéo du Canada	5.72	Central Quebec Steel	89.97
Champlain Express	11.25	Chs Cusson Ltd	169.20
Classique Int.Canots	200.00	Caritas-3-Rivières	15.00
Bell Téléphone	521.82	Cie Bois St-Laurent	287.22
Desmarais Mfg Ltée	82.80	Direct Motor Express	3.27
Fontaine Tire Service	66.10	Antoine Gauthier	26.06
Paul Guilbault Inc.	12.72	Girard & Frères Auto Enrg	23.68
Geo. Gauvin & Fils	27.46	Nap. Loranger	16.84
J. R. Lemire Inc.	114.45	C.O.Monat & Cie	338.22
Rec.Gén.du Canada	114.00	Shamrock Tire Service	241.97
South Shore Construction	330.24	Vaugeois & Fils Auto.	448.16
			$19,253.33

Adopté

****

Rés. No. 15-743 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique de ce jour, 26 août 1963, relativement au règlement No. 399 au montant de $100,000.oo concernant la construction de trottoirs dans les limites de la cité, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-744 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte du Ministère de la Voirie Provinciale, le projet d'aménagement du système de signaux lumineux,intersection du Blvd Duplessis et de la rue Thibeau, le tout tel que montré sur un plan soumis par ledit Ministère; les signaux actuellement en opération pourront être utilisés par le Ministère. Ces travaux seront aux frais et à la charge dudit Ministère de la Voirie Provinciale.

Adopté

****

Rés. No. 15-745 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que Me Guy Lebrun, conseiller juridique de la cité du Cap-de la-Madeleine est par les présentes autorisé à intenter les procédures nécessaires pour exproprier les parties du lot 548 du cadastre de la cité du Cap-de-la-Madeleine appartenant à Messieurs Wilfrid Morin, Arthur Paquin, Patrick Martel, Rosario Le fêbvre et les parties du lot 549 du cadastre de la cité du Cap-de-la-Madeleine appartenant à Messieurs Rosario Lefêbvre, Emile Fréchette et la succession de Madame Adolphe Fréchette, en vu de l'élargissement du Boulevard des Prairies entre la rue Mgr Roy et la rue Thibeau, décrété par le règlement No. 397, ainsi qu'à Mme Sabin Caron pour l'élargissement de la rue Leduc et à offrir aux propriétaires trois fois le prix de l'évaluation municipale; la présente autorisation étant valable pour toutes procédures nécessaires jusqu'au jugement final et définitif.

Adopté

****

Rés. No. 15-746 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Gérard Lamy, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 565-1 du cadastre officiel de la cité, devant servir à l'ouverture d'une nouvelle rue, laquelle portera le nom de "FRONTENAC".

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-747 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

annulée par Rés. # 15-865.

ET RESOLU que la résolution No. 15-728 adoptée en date du 12 août 1963, soit amendée en y ajoutant le paragraphe suivant:

"CE CONSEIL ACCEPTE DE CONTRIBUER AUX FRAIS DE DEPLACEMENT DE LA LIGNE DE DISTRIBUTION ET DE LA LIGNE DE TRANSMISSION POUR UN MONTANT N'EXCEDANT PAS $1,161.oo.

Adopté

****

Rés. No. 15-748 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil nomme par les présentes les Architectes Juneau & Caron pour préparer des plans et devis, et estimes en vue de l'agrandissement du poste de police et pompiers actuel et des locaux de l'Hôtel de Ville dans les limites de la cité.

Adopté

****

Rés. No. 15-749 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. G. J. de Bané, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 387-770 du cadastre officiel de la cité, pour relier la rue Rochefort à la rue Beauchemin; M. de Bané permet que le talus du remblai qui sera fait dans la rue s'étende sur son terrain sans aucune réclamation de sa part.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le cont at et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-750 Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de "Sirois Automobiles Ltée", en date du 23 août 1963, pour un camion, modèle à panneau, le tout, suivant les descriptions enumérées à la dite soumission.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15 751
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D.ARGENT POUR L'AGRANDISSEMENT DU POSTE DE POLICE ET POMPIERS ACTUEL, POUR AMÉNAGER DES LOCAUX ET AUTRES TRAVAUX URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 26ième jour du mois d'août 1963.

(Signé) Sylvio Hénaire, Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande du journal "Nos Droits" pour une annonce à l'occasion de la Fête du Travail.

La compagnie d'assurances "Zurich" désire avoir une entrevue avec les Membres du conseil

Offre de M. G. J. de Bané de cèder le lot 387-770 à la cité pour le prix de $1.oo.

Requête de résidants de la rue St-Pierre, demandant le débouché de la dite rue.

Deux lettres de M. Roger Gélinas, A. G. demandant d'annuler le lot 563-3 et d'approuver plan de subdivision et redivision dudit lot 563.

Suggestions pour des nouveaux noms de rues par la Société d'Histoire du Cap-de-la-Madeleine.

Mémoire du Gérant de la cité, sur le coût de location de "Graders".

Ouverture de soumissions pour l'achat d'un "Panel" pour le bureau de l'Ingénieur.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. G. Lacroix
LE MAIRE

****

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville mardi, le 3 septembre 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J.P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-752 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 août 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-753 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de---- $215,629.54 et tels que décrits ci après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 69	$ 4,895.45	Paie No. 70	$ 9,357.12
Paul Boucher N. P.	60.25	C.P.R. Express	1.85
Cité du Cap	50.14	Shawinigan W & P	5,633.74
Cie Sigama Ltée	50.00	Escadrille No. 350	50.00
Réjean Giroux N. P.	92.00	Hewitt Equip.Ltd	2,220.87
Phil. Larivière	100.00	Morin & Frère inc.	244.34
Rév: Pères Oblats	1,100.00	Perma Stone Ltée	1,629.00
Fred Poliquin Ltée	126.45	Francois Rouette	206.26
Régional Asphalt Ltd	1,041.04	St Maur Oxygen Co.	122.36
L.O.Trottier & Fils	183.00	Léo Pageau & R.Giroux	1100.00
Cie.Const.Dollard	422.75	Cie Const.Dollard	509.75
Loranger,Molesworth	7,621.98	Loranger,Molesworth	2,225.63
Loranger,Molesworth	7,990.27	Loranger,Molesworth	7,392.39
Produits ciment St Maurice			3,958.70
Produits Ciment St Maurice			437.61
Produits Ciment St Maurice :			1,832.61
André Malo			1,048.00
H. Massicotte & Frères Ltée			1,478.69
Roga Metals Inc	3,691.25	Régional Asphalte	4,236.70
3-Riv.Ready-Mix	1,473.68	Régional Asphalte	142,845.65
			$215,629.54

Adopté

****

Rés. No. 15-754 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le quatrième rôle spécial d'évaluation des immeubles de la cité du Cap de la Madeleine, déposé ledit rôle le 22 août 1963, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-755 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil ne peut accepter les travaux de réparation tels que faits au pavage par la compagnie de Téléphone Bell du Canada à la suite de l'enfouissement d'un câble souterrain rue Thibeau, côté Ouest, entre la rue Berlinguet et le boulevard des Prairies

d'ici douze (12) mois, la rue devra être remise dans le même état qu'elle était avant l'exécution de ces travaux.

Adopté

****

Rés. No. 15-756 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Arthur Paquin, une portion de terrain mesurant huit (8) pieds de profondeur sur toute la largeur du lot en front du Blvd des Prairies, soit 100 pieds de largeur, pour l'élargissement dudit Blvd des Prairies à 60 pieds de largeur.

Le terrain requis fait partie du lot 548 du cadastre de la cité et sera payé à M. Paquin, 50¢ le pied carré.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-757 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron,

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Rosario Lefèbvre, une portion de terrain mesurant huit (8) pieds de profondeur sur toute la largeur du lot en front du Blvd des Prairies, soit 50 pieds de largeur, pour l'élargissement dudit Blvd des Prairies à 60 pieds de largeur.

Le terrain requis fait partie du lot 548 du cadastre de la cité et sera payé à M. Lefèbvre, 50¢ le pied carré.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-758 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte de Mme Wilfrid Morin, une portion de terrain mesurant huit (8) pieds de profondeur sur toute la largeur du lot en front du Blvd des Prairies, soit 100 pieds de largeur, pour l'élargissement dudit Blvd des Prairies à 60 pieds de largeur.

Le terrain requis fait partie du lot 548 du cadastre de la cité et sera payé à Mme Morin, 50¢ le peid carré.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-759 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Fernand Laroche, une lisière de terrain d'une superficie de 140 pieds carrés, faisant partie du lot 388-4-1, à raison de 25¢ le pied carré, soit pour une somme globale de $35.00. Ce terrain servira à l'élargissement de la rue St-Valère.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-760 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Conrad Blais, une lisière de terrain d'une superficie de 129 pieds carrés, faisant partie des lots 388-6 et 388-7, et ce, à raison de 50¢ le pied carré, pour l'élargissement de la rue St-Valère.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-761 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 313-D intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313, RELATIF A LA CIRCULATION ET LA SECURITE PUBLIQUE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-162 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 313-D intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313, RELATIF A LA CIRCULATION ET LA SECURITE PUBLIQUE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-763

****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap de la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de septembre 1963.

(Signé) Rodrigue Lepage,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-764

****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326, CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de la Madeleine, ce 3ième jour du mois de septembre 1963.

(Signé) Jacques Lachapelle.
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

MM. Désilets et Godin de "Publicités Laviolette demande de publier les armoiries de la Ville sur un pamphlet publicitaire à raison de $12.oo par semaine pour un an.

Application comme technicien de M. Ferdinand Laroche.

La compagnie"Evertex" de couvrir les planchers de l'agrandissement de l'Hôtel de Ville avec "EVERTEX".

Lettre de l'Honorable Pierre Laporte concernant les bills privés, adressée à Son Honneur le Maire.

ET Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. Rodrigue
LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 septembre 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil

****

Rés. No. 15-765 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 septembre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés No. 15-766 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de $37,477.27 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 71	$ 5,392.45	Paie No. 72	$ 9,205.07
Imprimerie Régal Ltée	165.50	Can.Nat.Express	1.90
Délisle Auto	523.17	Gar.Charest & Frères	474.37
E. A. Hotton Sales Ltd	6.30	Emile Hamel	10.54
Geo. Héroux	76.65	Kimball Auto	35.55
Librairie Morin Inc.	13.70	Lynn McLoed Automotive	11.43
C.O.Monat & Cie Ltée	39.03	Montreal Bearing Serv.	5.22
Quincaillerie Rochefort	126.40	E. Rouette	7.00
Stanly Motor Equip.	50.15	Shamrock Tire Service	34.60
Spécoalités Beauchamp	9.30	Chs Turcotte & Fils	192.75
Tessier Lumber Ltd.	171.31	3-Riv.Auto Electric	118.11
Tremblay & Fils	105.56	Verrerie du Cap Enrg	9.80
Benoit Hélie	113.00	Massicotte & Fils	5,691.38
Massicotte & Fils Ltée	5,170.21	Massicotte & Fils	4,540.00
Régional Asphalte	5,176.82		
			$37,477.27

Adopté

****

Rés. No. 15-767 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux pour acquérir de---- M. Florient Binette, huit' de profondeur de terrain en front du Blvd des Prairies pour l'élargissement de cette rue à 54 pieds de largeur, à même le lot 563-8, en échange du trottoir, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-768 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux pour acquérir de---- M. Adrien Leclerc, huit pieds de profondeur de terrain en front du Blvd des Prairies pour l'élargissement de cette rue à 54 pieds de largeur, à même partie du lot 562, en échange du trottoir, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-769 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux pour acquérir de---- M. Georges Lefèbvre, huit pieds de profondeur de terrain en front du Blvd des Prairies pour l'élargissement de cette rue à 54 pieds de largeur, à même le lot partie 563, en échange du trottoir, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-770 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux pour acquérir de M. Armand Perreault, huit pieds de profondeur de terrain en front du Blvd des Prairies pour l'élargissement de cette rue à 54 pieds de largeur, à même le lot partie 565, en échange du trottoir, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-771 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil cède à M. Eméry Germain, pour la somme de $50.00, 970 pieds carrés de terrain faisant partie du lot 387-1507-4, et que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-772 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution No. 15-584 adoptée en date du 8 avril 1963, soit abrogée et remplacée par la suivante:

RESOLUTION No. 15-772
****

"Que ce conseil accepte de "The Model Plan Development Corporation" et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar, les lots suivants:

"LE LOT 551-126, EMPLACEMENT D'UNE RUE PROJETEE, A L'OUEST DE LA RUE BARKOFF; LE LOT 551-136, PROLONGEMENT DE LA RUE VAILLANCOURT"

Que le notaire Paul Boucher soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-773 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 326-D intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326, CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-774 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 326-D intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 326, CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture

Adopté

****

Rés. No. 15-775 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-X intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-776 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-K intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-777 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,

Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des zônes concernées de la cité, par avis public, pour "lundi" le 30 ~~avril~~ septembre 1963, entre sept et dix heures du soir relativement au règlement No. 371-K concernant le zonage dans les limites de la cité en conformité avec l'article 426 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15 778

****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de septembre 1963.

(Signé) S. Hénaire, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Demande du Commissariat des Incendies de proclamer la semaine du 6 au 12 octobre, "Semaine de Prévention".

Le Club "Kiwanis" de Trois-Rivières sollicite souscription de la cité.

Application de M. Antonin Toupin comme ingénieur stationnaire.

Invitation au "Gaz O Rama" des anciens de l'Ecole l'Assomption.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. [illegible]
LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23 septembre 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-779 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 9 septembre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-780 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $107,974.72, et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 73	$ 4,931.70	Paie No. 74	$ 9,406.41
Paie No. 75	4,965.80	Paie No. 76	8,548.08
Ass.Int.Local 2220	303.00	Acc.Outillages ltée	308.31
G.Baribeau et Al	1,389.99	Brindle & B.C.Nat.	4,850.00
Docithé Bourassa	12.00	Henri Bertin	25.75
Ban.Can.Nationale	30,002.26	Conseil de la cité	2,166.66
Cité du Cap	78.45	Cité du Cap	129.16
Cité du Cap	2,250.00	Cité du Cap,PRO-Maire	50.00
Charb.Champlain	646.23	Com.25 Ann.(H.Boivin)	15.00
Chs Cusson	289.02	Cie Bois St-Laurent	52.30
Comptoir Musical Fillion	74.32	C.P.R. Express	4.05
Délisle Auto	346.99	Alphonse Dubé	17.25
Fleuriste Jeannot Enrg	10.60	Germain & Frère Ltée	256.06
Garage E. Fillion	123.00	Gar.Charest & Frères	259.71
Jos. Héon	158.60	A.C.Horn Co.Ltd	902.04
Imperial Oil Ltd	1,560.80	L'Art Graphique	630.25
Imp.St-Arneault Enrg	348.27	Imp.St-Patrice Enrg	153.09
Imp.Vallières Enrg	205.72	Chs Lévesque Enrg	460.99
Nap. Loranger	16.84	Min.Famille & Bien-Etre Social	3,227.55
A.Milot & Fils Inc.	40.03		
Nos Droits	40.00	Aurèle Ouellette	163.31
Premier Fastener Ltd	396.60	Royal Insurance	69.93
Royal Insurance	115.43	C. H. Savard	101.52
J. R. Saulnier	17.17	L.O.Trottier & Fils	21.45
L.O.Trottier & Fils	120.00	Zurich Insurance	679.37
R. Bourassa	134.21	Cie Cons.Laviolette	3,087.00
Béton Vibré Ltée	207.69	Carrière St-Maurice	5,221.49
Edmond Lemay	415.10	Lauren.Dandy-Mix	16,846.22
Imprimeur de la Reine	121.95	Mme Wilfrid Morin	400.00
Rosario Lefêbvre	200.00	Arthur Paquin	400.00
			$107,974.72

Adopté

****

Rés. No. 15-781
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mme Victor Lacoursière, née Dorilla Desrosiers, soeur de Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers et mère de M. Lucien Lacoursière, employé de la cité.

Ce conseil présente donc aux familles Desrosiers et Lacoursière et plus spécialement à Son Honneur le Maire ainsi qu'à M. Lucien Lacoursière, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier de la cité à verser les honoraires de deux Grands Messes pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

****

Rés. No. 15 782 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

QUE le règlement No. 380 de la cité du Cap-de-la-Madeleine, déjà amendé, soit et est de nouveau amendé en remplaçant le tableau d'amortissement par le suivant:

1ère tranche	2ième tranche	3ième tranche	4ième tranche	Total
$ 10,000.	$ 10,000.	$ 9,000.	$ 13,000.	42,000.
11,000.	11,000.	10,000.	12,000.	44,000.
11,000.	11,000.	10,000.	15,000.	47,000.
12,000.	12,000.	11,000.	15,000.	50,000.
13,000.	13,000.	12,000.	15,000.	53,000.
14,000.	14,000.	13,000.	15,000.	56,000.
14,000.	14,000.	13,000.	18,000.	59,000.
15,000.	15,000.	14,000.	19,000.	63,000.
16,000.	16,000.	15,000.	20,000.	67,000.
17,000.	17,000.	16,000.	21,000.	71,000.
18,000.	18,000.	16,000.	23,000.	75,000.
19,000.	19,000.	17,000.	24,000.	79,000.
20,000.	20,000.	18,000.	26,000.	84,000.
22,000.	22,000.	20,000.	25,000.	89,000.
23,000.	23,000.	21,000.	27,000.	94,000.
24,000.	24,000.	22,000.	30,000.	100,000.
26,000.	26,000.	24,000.	30,000.	106,000.
27,000.	27,000.	25,000.	33,000.	112,000.
29,000.	29,000.	27,000.	34,000.	119,000.
31,000.	31,000.	29,000.	35,000.	126,000.
33,000.	33,000.	31,000.	37,000.	134,000.
34,000.	34,000.	32,000.	42,000.	142,000.
36,000.	36,000.	34,000.	44,000.	150,000.
39,000.	39,000.	37,000.	45,000.	160,000.
41,000.	41,000.	39,000.	48,000.	169,000.
43,000.	43,000.	41,000.	52,000.	179,000.
46,000.	46,000.	44,000.	54,000.	190,000.
49,000.	49,000.	47,000.	56,000.	201,000.
52,000.	52,000.	50,000.	59,000.	213,000.
55,000.	55,000.	53,000.	63,000.	226,000.
$800,000.	$800,000.	$750,000.	$950,000.	$3,300,000.

Adopté

****

Rés. No. 15-783
****

CONSIDERANT que la cité du Cap-de-la-Madeleine a adopté le 23 août 1948 le règlement No. 272 décrétant un emprunt par obligations au montant de $90,000., pour un terme de vingt ans;

CONSIDERANT qu'en vertu d'une permission accordée par le Ministre des Affaires municipales, la corporation a fait cette émission d'obligations pour une période plus courte, soit pour une période de 15 ans;

CONSIDERANT que le terme de quinze ans pour cette émission d'obligations expire le 1er septembre 1963;

CONSIDERANT que le solde renouvelable, le er septembre 1963, sur le règlement No. 272 est de $27,000., pour une période additionnelle de cinq ans;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations pour rencontrer les échéances annuelles à compter du 1er septembre 1964 jusqu'à la fin de la période de remboursement, conformément au tableau de remboursement reproduit plus bas;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender le règlement pour décréter la date des obligations, un nouveau taux d'intérêt, pour déterminer les endroits de paiement, pour stipuler que les obligations seront émises en ccupures de $100, ou de multiples de $100, qu'elles seront remboursées d'après un nouveau tablea d'amortissement et qu'elles ne seront pas rachetables par anticipation;

EN CONSEQUENCE, le conseil décrète:

1.- Il sera fait une nouvelle émission d'obligations, en date du 1er septembre 1963, au montant de $27,000. pour couvrir les échéances en capital et intérêts sur l'emprunt contracté en vertu du règlement No. 272 et conformément au tableau de remboursement ci-dessous:

1er septembre 1964	$ 5,000.	1er septembre 1965	$ 5,500.
1er septembre 1966	5,500.	1er septembre 1967	5,500.
1er septembre 1968	5,500.		

2.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an sera payé semi-annuellement les 1er mars et 1er septembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation.

3.- Les obligations seront émises en coupures de $100. ou de multiples de $100.

4. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes succursales de la Banque Canadienne Nationale, dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de la dite Banque à Toronto.

5.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Adopté

****

Rés. No. 15-784 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil fixe la date des---- $977,000.oo d'obligations émises en vertu des règlements Nos. 272 et de la quatrième tranche du règlement No. 380, au premier septembre 1963 et les dates des paiements d'intérêts aux 1er mars et 1er septembre de chaque année.

Adopté

****

Rés. No. 15-785 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à aviser, sous pli recommandé, les contribuables qui doivent des taxes de l'année 1961 et des années précédentes, qu'une vente pour taxes sera décrétée dans un bref délai et à demander que paiement de ces taxes de 1961 et des années précédentes soit effectué immédiatement.

Adopté

****

Rés. No. 15-786 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux pour acquérir de Mme Ferdinand Binette, huit pieds de profondeur de terrain en front du Blvd des Prairies pour l'élargissement de cette rue à 54 pieds de largeur, à même le lot partie 562, en échange du trottoir, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-787 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux pour acquérir de Mme Jeanne Gignac, huit pieds de profondeur de terrain en front du Blvd des Prairies pour l'élargissement de cette rue à 54 pieds de largeur, à même le lot partie 563, en échange du trottoir, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-788 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que M. Jacques Lachapelle, Echevin du quartier No. 6, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier octobre 1963.

Adopté

****

Rés. No. 15-789 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil retient les services de M. Pierre Lacoursière, Ingénieur professionnel en structure pour assister les Architectes Juneau et Caron dans la préparation des plans en vu de l'agrandissement du poste de Police et pompiers actuel et des locaux de l'Hôtel de Ville dans les limites de la cité.

Adopté

****

Rés. No. 15-790 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil nomme par les présentes M. Marcel Desjardins, Ingénieur professionnel en mécanique, pour assister les Architectes Juneau et Caron dans la préparation des plans en vu de l'agrandissement du poste de Police et pompiers actuel et des locaux de l'Hôtel de Ville dans les limites de la cité.

Adopté

****

Rés. No. 15-791 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la rue présentement connue sous le nom de "lapointe" portera désormais le nom de "DESSUREAULT".

Adopté

****

Rés. No. 15-792 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 400 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-793 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 400 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE TROTTOIRS DANS LES LIMITES DE LA CITE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-794 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 30 septembre 1963, pour 8.oo heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 400 concernant la construction de trottoirs dans les limites de la cité, le tout, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-795
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DE LA RUE LEDUC A 50 PIEDS, EN FACE DE LA PROPRIETE DE Mme SABIN CARON".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois de septembre 1963.

(Signé) Rodrigue Lepage,
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-796
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA REFECTION DE L'HOTEL DE VILLE, CONSTRUCTION DU POSTE DE POLICE, D'UN RESERVOIR, DE LA CONDUITE D'EAU DE 10 POUCES RUE FUSEY, D'EGOUT ET PAVAGE ETC".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 23ième jour du mois de septembre 1963.

(Signé) Sylvio Hénaire,
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-797 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de M. Jean-Louis Sévigny (Sévigny & Paré Enr) en date du 17 septembre 1963, au montant de $670.oo pour le peinturage, réparage etc., de la clôture du Parc des Chenaux, le tout, tel que spécifié à la dite soumission du 17 septembre 1963.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements du Club Nautique pour la commandite d'une équipe lors de la course en canots.

Un inspecteur de la Commission des Transports sera ici jeudi le 26, concernant le sifflet des locomatives au passage pour piétons à la 31ème rue.

Samedi le 21 avait lieu une journée d'étude Caritas.

Requête de MM. St-Arneault et Rivard s'opposant à la construction d'une chaine de rue, rue Halley.

Lettre de Laurentide Ready-Mix, concernant le prolongement de la rue St-Pierre.

Lettre de la Chambre de Commerce du Cap, demandant d'être assermentée.

Lettre de "Dudemaine Auto Electric Service" demandant d'être patronisée par la cité.

OUVERTURE de soumissions, peinturage clôture, Parc des Chenaux

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

[signature]
Le Maire.

****
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30 septembre 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-798 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après les deux assemblées publiques de ce jour, 30 septembre 1963, soit de 7.oo à 8.oo heures sur le règlement No. 371-K concernant le zonage, et de 8.oo heures à 10.oo heures P. M. sur le règlement No. 400 concernant la construction de trottoirs.

Adopté

****

Rés. No. 15-799 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 23 septembre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-800 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de $67,624.32 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 77	$ 5,442.23	Paie No. 78	$ 8,969.87
Austin Toilet Services	15.94	Ass.Int.local 2220	300.00
Bur.Enrégistrement	23.30	Brindle & Ban.Can.Nat.	3,880.00
Botin Parlementaire	7.00	Conrad Blais	64.50
Cité du Cap	57.85	C. P. R.	81.56
Bell Téléphone	502.68	C.P.R. Express	4.60
C.P.R. Express	6.30	Can.Nat.Express	1.45
Shawinigan W & P Co.	5,713.03	Economie Mutuelle Assu.	562.50
Girard & Frère Auto	58.39	Réjean Giroux N.P.	292.90
Francis Hankin & Co.	581.68	L.O.C. & L.O.C.F.	100.00
Fernand Laroche	35.00	Massicotte & Arcand	59.27
H.Y.Maranda Inc.	178.60	Librairie Morin Inc	55.25
H.Massicotte & Frères	170.54	Morin & Frères Inc.	182.53
Min.des Finances	65.00	Min.des Finances	660.99
Min.des Finances	343.10	Le Nouvelliste	165.00
Northern Electric	52.63	Protonotaire Cour Sup.	109.22
Quinc.Rochefort	70.35	Albéric Roy N. P.	40.40
Rec.Gén.du Canada	103.00	Régional Asphalte	823.62
Rec.Gén.du Canada	1,149.40	Rec.Gén. du Canada	3,298.00
Service Scolaire	11.38	Sirois Auto	2,366.00
Supertest Petrolum	53.91	Texaco of Canada Ltd	1,307.77
Chs Turcotte & Fils	94.84	Zurich Insurance	1,325.17
Shawinigan W & P.	58.90	Cie Const.Dollard	6,279.88
Industrie Drummond	61.18	Loranger,Molesworth	5,906.35
Loranger,Molesworth	8,913.44	Prod.Ciment St-Matr.	1,055.36
Régional Asphalte	5,046.64	3-Riv.Ready-Mix	915.46
			$67,624.32

Adopté

****

Rés. No. 15-801 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique de ce jour, 30 septembre 1963, sur le règlement No. 371-K concernant le zonage, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-802 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique de ce jour, 30 septembre 1963, sur le règlement No. 400 concernant la construction de trottoirs dans les limites de la cité, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-803 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le cinquième rôle spécial d'évaluation des immeubles de la cité du Cap-de-la-Madeleine, déposé ledit rôle en date du 9 septembre 1963, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-804 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé d'émettre un deuxième permis d'auto-taxi à Mme Raymond Gimael sous le nom de "Taxi Madelon", avec place d'affaires à l'intersection de la rue Dorval et du Blvd Ste-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 15-805 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de Mme Alice B. Bazin, une portion de terrain mesurant 5 pieds de profondeur par toute la largeur du lot 423-69 en front de la rue Dessureault, formant une superficie de 387.5 pieds carrés.

En échange, la cité s'engage à construire à ses frais, le trottoir en front dudit lot 423-69 sur la dite rue Dessureault. Auto. 423-69

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. 15-806 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

annulée par résolution 15-910

ET RESOLU que ce conseil accepte de remettre à "The Model Plan Development Corporation", le lot 551-132 qui lui a été cèdé en face de la rue St-Arneault pour l'ouverture de cette rue à la rue Barkoff.

La dite rue St-Arneault ne sera pas ouverte jusqu'à la rue Barkoff à la suite de l'acceptation d'un plan de subdivision adopté antérieurement.

Adopté

****

Rés. No. 15-807 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la résolution No. 15-790, concernant l'engagement de M. Marcel Desjardins, Ingénieur-professionnel, fait et adoptée en date du 23 septembre 1963, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

RESOLUTION No. 15-807
****

Que ce conseil retient les services de M. Urbain Moreau, Ingénieur professionnel en mécanique, pour assister les Architectes Juneau et Caron dans la préparation des plans en vu de l'agrandissement du poste de police et pompiers et des locaux de l'Hôtel de Ville dans les limites de la cité".

Adopté

****

Rés. No. 15-808 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le lot 563-3 soit abrogé et annulé à toutes fins que de droit et que le plan de redivision d'une partie du lot 563, fait et préparé par M. Roger Gélinas A. G., en date du 12 août 1963, soit accepté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-809 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil retient les services de M. Arthur Matteau, pour procéder dans les négociations de convention collective de travail à intervenir entre la cité du Cap de la-Madeleine et le syndicat des fonctionnaires de la cité.

Adopté

****

Rés. No. 15-810 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que MM. Emile Bernier, Pierre Duguay et Claude Rousseau, soient et sont par les présentes engagés comme constables et pompiers de la cité du Cap-de-la-Madeleine et que cet engagement soit considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté

****

Rés. No. 15-811 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit autorisé à écrire à la Société Générale de Financement l'informant que nous avons une bâtisse actuellement inocuppée au Cap-de-la-Madeleine qui pourrait servir à des fins industrielles ou commerciales, et que nous serions désireux de la revoir en opération.

EN AMENDEMENT, l'échevin L. Rheault appuyé par l'échevin J. P. Lavergne demande que la présente résolution soit remise à l'étude.

LE VOTE SUR L'AMENDEMENT
****

POUR : MM. L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage.
CONTRE: MM. M. Bergeron, J. Lachapelle.

LE VOTE SUR LA MOTION PRINCIPALE
****

POUR : MM. M. Bergeron, J. Lachapelle.
CONTRE: MM. L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage.

MOTION PRINCIPALE REJETEE ET AMENDEMENT ADOPTE SUR DIVISION.

****

Rés. No. 15-812 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle,

ET RESOLU que le règlement No. 401 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DE LA RUE "LEDUC" A 50 PIEDS, EN FACE DE LA PROPRIETE DE Mme SABIN CARON" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-813 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 401 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DE LA RUE "LEDUC" A 50 PIEDS, EN FACE DE LA PROPRIETE DE Mme SABIN CARON" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-814

****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DU BLVD DES PRAIRIES, DE LA RUE THIBEAU A LA RUE YOUNG A 54 OIEDS DE LARGEUR".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois de septembre 1963.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Approbation par la Commission et les Affaires Municipales du règlement 399, montant $100,000. trottoirs.

Le Min. des Affaires Municipales nous informe que les Travaux d'Hiver ne débuteront que le 1er novembre.

Le Min. des Affaires Municipales nous conseille de soumettre notre règlement de circulation à notre conseiller juridique pour le rendre conforme au Code de la route.

Le Min. des Affaires Municipales nous demande d'approprier les fonds nécessaires à l'acquisition des terrains pour l'élargissement du Blvd des Prairies, de Thibeau à Mgr Roy.

Remerciements de l Régionale des Chambres de Commerce.

Lettres de MM. Beaudin, Gailloux et Ouellette protestant contre le changement du nom de la rue "Lapointe2.

Résolution de la Com. Scolaire du Cap demandant de les aviser en cas de saisies dans les écoles etc.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 7ième jour d'octobre 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son H nneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-815 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 30 septembre, 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-816 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de $222,594.39 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 79	$ 5,326.30	Paie No. 80	$ 9,033.09
Jean Banville Inc.	15.56	Gaston Buisson	7.28
Hector Beauchamp	30.00	Jean Banville Inc.	24.27
Atelier Urban.& Archit.	22.00	B. Can.Nationale	45,131.22
Cao Auto Electric	18.72	Can.Iron Foundries	161.62
Cap Fire Service	10.92	Champlain Express	10.29
Can.Bitumuls Co.Ltd	106.08	Carrière Marchand	53.03
Nova Durocher	8.00	Fontaine Tire Service	20.14
Guillemette Peint & Déb.	79.35	H.P.Hébert Enrg.	60.23
Int. Business Machine	4.68	Keldor Corp.	2,165.33
Keuffel & Esser	153.25	Ernest Leblanc	165.00
Roland Lavoie	6.00	Protonotaire Cour Sup.	153.84
Produits Nor-Do	64.17	St-Maur.Oxygen Co.Ltée	56.79
St-Mar.Finance Corp.	7.28	Tremblay & Fils	45.94
3-Riv.Auto Electric	141.70	Viking Equip.Co.Ltd	34.05
Verd-A-Ray Ind. Ltd.	17.94	Béton Vibré Ltée	6.65
Cie Const.Laviolette	647.00	Cie Const.Dollard	12,982.70
Cie Const.Dollard	1,804.50	Cie Const.Dollard	300.40
Carrière St-Maurice	2,514.15	G'Mère Fonderie Ltée	46.80
Fonderie St-Hyacinthe	36.40	Fonderie Ste-Croix	43.26
Geo.Gauvin & Fils	110.57	Laur.Ready-Mix	5,170.11
Régional Asphalte	132,333.30	Francois Rouette	262.76
Tessier Lumber Ltd	199.21		
			$222,594.39

Adopté

****

Rés. No. 15-817 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Trésorier de la cité soit autorisé d'émettre un troisième permis d'auto-taxi à M. Marcel Lefèbvre, opérant sous le nom de "Veuillette Taxi Enrg"., avec place d'affaires à 550 rue Thibeau.

Adopté

****

Rés. No. 15-818
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Laurier Belle-Isle, Capitaine de Police de la cité du Cap-de-la-Madeleine et résidant de cette municipalité depuis toujours.

Ce conseil présente donc aux familles Belle-Isle ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux Grands'Messes pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

****

Rés. No. 15-819 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 402 intitulé QREGLEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DU BLVD DES PRAIRIES, DE LA RUE THIBEAU A LA RUE YOUNG A 54 PIEDS DE LARGEUR", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-820 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 402 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ELARGISSEMENT DU BLVD DES PRAIRIES, DE LA RUE THIBEAU A LA RUE YOUNG A 54 PIEDS DE LARGEUR", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-821

****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT DECRETANT UNE TAXE SPECIALE SUR LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES POUR L'INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUT DANS LES NOUVEAUX DEVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois d'octobre 1963.

(Signé) Sylvio Hénaire
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-822 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de "Délisle Auto Trois-Rivières Ltée", en date du 3 octobre 1963, pour 125 gallons d'Antigel "Laurentide" au prix de $2.20 le gallon net, tel que spécifié à la dite soumission du 3 octobre, 1963.

Adopté

****

Rés. No. 15-823 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à demain, "mardi" le 8 octobre 1963, à 7.00 heures P. M. pour l'ouverture des soumissions de l'émission d'obligations au montant de $977,000.00 et sur toutes autres choses inachevées.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Lettre de l'Ingénieur Urbain Moreau, acceptant le travail de préparation de plans avec les Architectes Juneau et Caron,

Lettre de la Société St-Jean-Bte, section Ste-Famille demandant d'installer réflecteur à la grotte de la Vierge au Parc des Chenaux.

Lettre de la Commission Touristique de la Mauricie demandant de déléguer quelqu'un à une clinique au Château De-Blois, mercredi le 23 octobre, de 2.00 à 9.00 heures P. M..

Demande de M. Gaston Filteau de participer à la ristourne accordée aux courtiers d'assurances ayant un bureau au Cap depuis au moins 3 ans.

OUVERTURE des soumissions pour l'achat d'Antigel.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "mardi" le 8 octobre 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénaire, J. P. Lavergne et M. Bergeron, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

OUVERTURE des soumissions, pour l'émission d'obligations au montant de $977,000.oo dont $27,000.oo du règlement No. 272 et la dernière tranche au montant de $950,000.oo du règlement No. 380.

****

AVIS DE MOTION No. 15-824
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois d'octobre 1963.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-825 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la présente séance soit de nouveau ajournée à demain "mercredi" le 9 octobre 1963, à 2.oo heures P. M. pour accepter l'une ou l'autre des soumissions concernant une émission d'obligations au montant de $977,000.oo composée d'une tranche de $27,000.oo du règlement No. 272 et de la dernière tranche au montant de $950,000.oo du règlement No. 380 et sur toutes choses non terminées.

Adopté

****

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier
J. R. Desrosiers — Le Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville "mercredi" le 9 octobre 1963 à 2.oo hrs P.M. à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins S. Hénaire, J.P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire M. Lachapelle.

****

Rés. No. 15-826 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la soumission du syndicat composé de Mead & Company, Bell Gouinlock & Company Ltd et de Brault, Guy, Chaput & Cie, pour l'achat de $977,000. d'obligations de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix de $98.249 par $100. d'obligations, échéant le 1er septembre 1964 jusqu'à 1973 inclusivement à 5 3/4% et du 1er septembre 1974 jusqu'à 1983 inclusivement aussi à 5 3/4%, soit acceptée.

Adopté

****

Et la séance est levée

Arthur Beaudin — Le Greffier
J. R. Desrosiers — Le Maire

##
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "mardi" le 15 octobre 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-827 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 7 octobre 1963, les minutes de l'ajournement du 8 octobre 1963 et les minutes de l'ajournement du 9 octobre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-828 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de $24,568.79 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

Paie No. 81	$ 5,075.45	Paie No. 82	$ 9,076.06
Austin Toilet Serv.	11.60	Acc.Outillages Ltée	2,138.83
P. V. Ayotte Ltée	28.17	J. P. Bourassa	165.24
Bur.Enrégistrement	20.00	Gaston Buisson	15.60
Garage A. Béliveau	4.00	Garage A. Béliveau	7.00
Cité du Cap	189.30	C.P.R. Express	2.35
Can.Nat. Express	1.90	C. P. R.	50.10
Champlain Express	72.81	Cap Auto Seat Covers	7.60
Can.International Paper	73.43	Délisle Auto Ltée	642.23
Gaston Fournier	10.00	Gar.Charest & Frères	170.90
Girard & Frères Auto	31.68	Rodolphe Gauthier	9.00
Réjean Giroux N. P.	104,00	Réjean Giroux N. P.	128.00
Réjean Giroux N. P.	68.85	Réjean Giroux N. P.	125.00
Réjean Giroux N. P.	80.00	Antoine Gauthier	28.04
Geo. Héroux	7.52	Hewitt Equipment	76.88
Imperial Oil Ltd	101.61	Int.Business Machine	4.68
Kimball Auto 3-Riv.	167.24	Langlois Télévision	12.50
Lynn McLoed Aut.Ltd.	10.17	Matco Ltd	429.58
Montreal Bearing Serv.	33.90	Matteau Radio Electric	7.49
Morin & Frères Inc.	165.17	Librairie Morin Inc.	137.68
H.Massicotte & Frères	169.05	Propane Gas Utilities	17.16
Albéric Roy N. P.	100.20	Revue Municipale	22.15
Shamrock Tire Serv.	233.72	Verrerie du Cap	9.22
Vaugeois Auto & Fils	1.70	Central Quebec Steel	121.83
Loranger,Molesworth	291.91	Loranger,Molesworth	789.22
Loranger,Molesworth	1,006.66	Produits ciment St-Mau.	2,314.41
			$24,568.79

Adopté

****

Rés. No. 15-829 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que Me Guy Lebrun, conseiller juridique de la cité est par les présentes autorisé à intenter les procédures nécessaires pour exproprier les parties des lots suivants:-

Partie 547 du cadastre de la cité, appartenant à M. Roland Thiffault.

Partie 547 subdivision 3 du cadastre de la cité, appartenant à M. Roger Guilbert.

Partie 548 du cadastre de la cité, appartenant respectivement à MM. Claude Panneton et Jean-Guy Vallerand.

Partie 562 du cadastre de la cité, appartenant à M. Roland Rondeau.

Partie 563 du cadastre de la cité, appartenant à M. Jean-Paul Ouellette.

Partie 563 du cadastre de la cité, appartenant à M. Patrick Matton.

Partie 564 subdivision un (1) du cadastre de la cité, appartenant à la compagnie d'Electricité Shawinigan.

Le tout, en vu de l'élargissement du Boulevard des Prairies, entre la rue Thibeau et la rue Young, décrété par le règlement No. 402, et à offrir aux propriétaires, trois fois le prix de l'évaluation municipale; la présente autorisation étant valable pour toutes procédures nécessaires jusqu'au jugement final et définitif.

Adopté

****

Rés. No. 15-830
****

ATTENTU que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine désire faire exécuter dans son territoire des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que par ses règlements Nos. 354, 364, 379, 380, 385, 395 et 399, le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de construction de trottoirs, de conduites d'aqueduc et d'égout, d'excavation de rues, de fondation de rues en pierre et de pavage en béton bitumineux;

ATTENDU que pour remédier au chômage le conseil a décidé de faire exécuter les susdits travaux ou partie d'iceux pendant la durée du Programme d'Encouragement des travaux d'Hiver dans les municipalités (1963-1964) et profiter des octrois du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial, accordés en vertu de ce programme;

ATTENDU qu'à cette fin, le conseil a fait préparer par ses ingénieurs des plans et devis des travaux publics classés parmi ceux pour lesquels le Gouvernement du Canada et le Gouvernement Provincial consentent à subventionner la municipalité du Cap-de-la Madeleine;

ATTENDU que les travaux à être exécutés en vertu de ce programme sont ceux apparaissants aux annexes marquées "A" et "B" qui font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient ici au long reproduites;

ATTENDU que le conseil, vu cet octroi a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de $147,872.20;

ATTENDU que le conseil juge opportun de se prévaloir des dispositions de la loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage;

POUR CES MOTIFS, il est proposé, secondé et unanimement résolu:-

1.- Le conseil est autorisé à faire exécuter pendant la période du programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver dans les municipalités (1963-1964) tous les travaux apparaissants aux annexes marquées "A" et "B" ci-jointes, comme s'ils étaient ici au long récités.

2.- Lesdits travaux seront exécutés par la cité elle-même ou donnés à l'entreprise et seront payés à même les deniers spécialement appropriés aux fins des susdits travaux dans les règlements Nos. 354, 364, 379, 380, 385, 389, 395 et 399 et particulièrement pour une somme de $147,872.20, de même qu'au moyen des deniers provenant de tout octroi du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial, accordé pour fins de travaux de chômage.

3.- Le conseil accepte toute subvention du Gouvernement du Canada et du Gouvernement Provincial pour l'exécution des susdits travaux et est autorisé à conclure toute entente qui s'y rapporte.

4.- La présente résolution sera soumise à l'approbation de la Commission municipale de Québec et à celle du Ministre des Affaires municipales.

Adopté

****

Rés. No. 15-831 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la rue portant les numéros de cadastre546-5, 547-13 et 547-62m portera le nom de "LAJOIE".

Adopté

****

Rés. No. 15-832 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil approuve les plans Nos. D-1337-1 et D-1337-2, fait et préparé par M. Edouard Lair A.G. en date du 5 août 1963.

Adopté

****

Rés. No. 15-833 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "The Model Plan Development Corporation", et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots suivants:-

557-3, 558-4 et 559-66, Blvd Pie-XII.

559-59, 560-228 et 559-62, rue Guillet.

559-37, 559-47 et 560-212, rues projetées.

le tout, tel qu'indiqué au plan.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-834 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de "Trois-Rivières Chrysler Ltée", en date du 14 octobre 1963, pour une camionnette "Dodge" de couleur rouge, en échange du Camion International No. 35, modèle 1959, et ce, pour le prix de $1,700.oo, tel que spécifié à la dite soumission du 14 octobre, 1963.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Invitation au congrès de l'Association des Diplômés en Education Physique et Récréation, au Reine Elizabeth, les 1er, 2 et 3 novembre 1963.

La Commission des Transports du Canada regrette ne pouvoir accéder à la requête de la cité concernant le sifflet des locomotives, au passage de la 3ième rue.

Remerciements de l'Association des Enfants Handicapés pour compte d'eau annulé.

Déposition du plan directeur des Plateaux de la Ferté avec lettre de M. Barkoff.

L'Ambulance St-Jean demande octroi annuel.

M. David Tessier demande permission de donner représentation cinématographique à sa salle de quilles, rue Thibeau.

Demande de permis de construction par M. Albert Gignac, 804 Ste-Angèle, Trois-Rivières.

M. Robert Pellerin demande d'entretenir bout de chemin entre Aubûchon et Boucher.

Remerciements des policiers et pompiers pour réception lors du décès du Capitaine Belle-Isle.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS pour camion

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Robert Burton nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Robert Burton

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
28ième jour du mois
d'octobre 1963.

Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné Robert Burton nommé constable et pompier de la cité du Cap-de la Madeleine jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Robert Burton

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
28ième jour du mois
d'octobre 1963.

Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

A défaut de quorum, la présente séance est ajournée à mercredi, le 30 octobre 1963, à 7.oo heures P. M, ce 28ième jour d'octobre 1963.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

ECHEVIN

ECHEVIN

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement du conseil de la cité du cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mercredi, le 30 octobre 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur, le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15 835 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 octobre, 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. N . 15-836 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $79,061.72 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 83	$ 6,251.54	Paie No. 84	$ 7,995.41
Paie No. 85	5,384.55	Paie No. 86	6,850.83
Ambulance St-Jean	50.00	Apeco of Canada Ltd	227.24
P. V. Ayotte Ltée	20.13	Brindle & B.C.Nat.	4,850.00
G. Baribeau et Al	1,389.99	Shawinigan W & P	5,960.40
Shawinigan W & P	23.36	Cap Mach. Shop	81.05
Chs Cusson Ltée	1,947.09	Cap Fire Service	90.64
Cité du Cap	318.03	Cité du Cap Pro-Maire	50.00
Conseil de la cité	2,166.66	Bell Téléphone	504.54
Yvon Fournier	144.00	Réjean Giroux N. P.	57.00
Geo.Gauvin & Fils	92.16	Francis Hankin	275.81
Chs Lévesque	21.11	Min.des Finances	431.64
Min.des Finances	85.00	Fred Poliquin Ltée	605.53
Quincaillerie Rochefort	1,589.13	Rec.Gén.du Canada	2,562.15
Min.des Finances	511.30	Rec.Gén.du Canada	879.96
Francois Rouette	604.58	Russell & Hipwell	645.23
Shawinigan W & P.	13.70	St Maur Finance Corp.	7.28
J. R. Saulnier	64.21	Séminaire St-Joseph	1,000.00
L.O.Trottier & Fils Ltée	110.00	Tremblay & Fils	166.66
3 Riv.Auto Electric	93.02	Tessier Lumber Ltd	201.75
Texaco of Canada Ltd	2,173.17	Trottier Welding Body	276.12
Zurich Insurance	1,417.42	Cité du Cap	8,320.50
Shawinigan W & P.	32.88	Cie Const.Dollard	10,820.52
Hughes-Owens Co.Ltd	88.92	Prod.ciment St-Maur.	359.01
Prod.ciment St-Maurice	-72.07	3 Riv. Ready-Mix	770.33
			$79,061.72

Adopté

****

Rés. No. 15-837 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte le bornage corrigé, de la ligne d'accord entre M. Jean-Marie Beaumier et la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, sur la partie du lot 143-71 du cadastre officiel de la cité, fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 4 octobre 1963, et autorise Son Honneur le Maire et le Greffier à signer le procès-verbal dudit bornage.

Adopté

****

Rés. No. 15-838 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de Mme Sabin Caron, 830 pieds carrés de terrain à même le lot partie 423 du cadastre de la cité, pour l'élargissement de la rue "Leduc" à 50 pieds de largeur et à payer à Mme Sabin Caron, la somme de $199.20.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-839 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Paul Larivière, les lots Nos. 405-135 et 406-249 du cadastre de la cité, d'une superficie de 7,018 pieds carrés, pour le prolongement de la rue Pâtry, et ce, pour le prix global de $1,262.24.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

EN AMENDEMENT, il est proposé par l'échevin J. Lachapelle, appuyé par l'échevin L. Rheault, que la présente résolution soit remise à une séance ultérieure, afin de permettre de demander l'avis d'un urbaniste, du Directeur de la Police et de personnes compétentes en la matière.

L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE propose en sous-amendement, à l'effet que la rue Pâtry soit reliée à la rue Thuney.

"PAS DE SECONDEUR"

****

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

****

POUR : L. Rheault, M. Bergeron, J. Lachapelle.

CONTRE: S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage.

SON HONNEUR VOTE POUR L'AMENDEMENT QUI EST ADOPTE SUR DIVISION ET MOTION PRINCIPALE REJETEE.

****

Rés. No. 15-840 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de la compagnie "SUNOCO" et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar, 325 pieds carrés de terrain faisant partie des lots 387-568-1 et 387-569-1 du cadastre de la cité, pour améliorer l'intersection des rues Beauchemin et Thibeau.

Que le notaire Albéric Roy soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-841 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Patrick Matton, 959 pieds carrés de terrain à même le lot partie 563, soit huit pieds de profondeur par toute la longueur du lot pour l'élargissement du Blvd des Prairies, de la rue Thibeau à la rue Young; en échange, la cité s'engage à comstruire le trottoir le long dudit lot.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Annulée par résol # 15-866

Rés. No. 15-842 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que l'emprunt total de $977,000.oo, autorisé par le règlement No. 272 et par la quatrième tranche du règlement No. 380, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de vingt ans au lieu du terme de trente ans, pour le règlement No. 380, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté

****

Rés. No. 15-843 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que M. Léo Lupien, Ingénieur-professionnel, soit et est par les présentes engagé Gérant de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour un autre terme de quatre (4) ans, soit du premier novembre 1963 au 31 octobre 1967, au salaire de $10,000.oo par année avec une allocation de dépenses pour son automobile et frais de représentation de $2,500.oo.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE"

POUR LA MOTION : L. Rheault, M. Bergeron, J. Lachapelle.
CONTRE LA MOTION : S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage.

SON HONNEUR LE MAIRE VOTRE CONTRE LA MOTION QUI EST REJETEE SUR DIVISION

****

Rés. No. 15-844 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil autorise M. Edouard Godin, propriétaire d'une ligne de taxis d'opérer une station d'auto-taxi, soit deux taxes, sur le terrain du Pavillon Mauricien, avec l'autorisation du propriétaire, M. Auguste Comeau.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-845

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE ET POMPIERS, D'UN RESERVOIR, D'UNE CONDUITE DE 10 POUCES D'EAU RUE FUSEY ET LA REFECTION DE L'HOTEL DE VILLE ACTUEL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois d'octobre 1963.

(Signé) Sylvio Hénaire, Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-846

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR LA CONSTRUCTION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'EGOUT, DE PAVAGE ETC. ETC."

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 30ième jour du mois d'octobre 1963.

(Signé) Rodrigue Lepagé, Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Remerciements des familles Savoie, Thibeau, Lacoursière et Desrosiers pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Victor Lacoursière, née Dorilla Desrosiers.

Offre de $50.oo par M. Eug. Dumont pour lisière de terrain rue Loranger.

Congrès de la Canadian Institule on Pllution Contrel au Château Frontenanc du 27 au 30 octobre 1963.

Applieation de M. Claude Beaudoin, 379 Thibeau pour la fonction de professeur de culture physique.

M. Jules Tessier C. A. offre ses services pour la vérification des livres de la cité.

Offre d'acheter la maison "Benoit" par M. J-Paul Lacharité, 1211-41ème rue Grand'Mère.

Lettre de The M del Plan, Re: fermeture de la rue 559-62.

Demande d'opérer une station d'auto-taxi au Pavillon Mauricien, par M. Edouard Godin.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#"x"#

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4ième jour du mois de novembre 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-847 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'ajournement de l'as- de l'assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 30 octobre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-848 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,

Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de $33,309.32 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 87	$ 5,630.95	Paie No. 88	$ 7,258.49
Antonio Ampleman	25.00	Chs.Bruning Co.	83.41
Gaston Buisson	57.20	Jean Banville	5.00
H.Béliveau Enrg	8.89	Paul Guilbault Enrg.	2.43
Cie Const.Dollard	136.00	Charbonnerue Champlain	474.43
Centre de Décoration	7.16	Cie Bois St-Laurent	6.94
C.P.R. Express	8.35	Cie Ronéo du Canada	73.51
Canadian Bitumuls Ltd	100.78	Fontaine Tire Service	64.62
J-Louis Gagnon	55.36	Antoine Gauthier	49.15
H.P. Hébert Enrg.	225.18	Imp. Vallières Enrg.	134.92
L'Art Graphique	110.30	Imp. St-Patrice Enrg.	73.02
Imp.St-Arneault Enrg.	333.59	Int.Water Supply Ltd	432.90
Kimball Auto 3-Riv.	103.52	Les Frères Lebrun	290.21
Lyon McLeod Eng.	23.29	Ernest Leblanc	67.50
MacLean Hunter Pub.	15.00	Roméo Masson	15.00
A.Milot & Fils	26.76	Nos Droits	31.20
Albert Ricard	281.06	Régional Asphalte	1,042.39
Shawinigan W & P Co.	40.54	Stanly Motor Equip.	15.54
St-Maurice Oxygen	63.88	Sirois Auto 3-Riv.	15.71
Texaco Canada Ltd.	1,714.74	Chs Turcotte & Fils	83.76
Verrerie du Cap	9.36	Zurich Insurance	723.02
Soc.St-Jean-Baptiste	150.00	Carrière St-Maurice	1,911.87
Bell Téléphone	95.87	Hughes-Owens Co.Ltd	91.23
Laurentide Ready-Mix	8,304.87	M.Electric Ltée	165.95
Régional Asphalte	2,669.47		
			$33,309.32

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-849
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313-D, RELATIF A LA CIRCULATION ET LA SECURITE PUBLIQUE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de novembre, 1963.

(Signé) Sylvio Hénaire,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Invitation de l'Union des Municipalités de déléguer un membre du conseil, de préférence Son Honneur le Maire à une journée d'étude sur la "Fiscalité Municipale", le 23 novembre prochain, au Château Frontenac, à Québec.

M. Ernest Leblanc demande une augmentation pour l'usage de sa voiture à l'entretien des Puits.

La Fédération de l'Oeuvre des Terrains de Jeux, demande entrevue avec le conseil pour le 12 novembre prochain.

La dite Fédération nous informe qu'elle s réélue le même bureau de direction pour la prochaine année et déclare qu'elle entend être celle qui redistribuera les octrois destinés à chaque O. T. J., ceci pour éviter les confusions et les demandes particulières des différentes O. T. J.

Me Guy Lebrun suggère d'amender notre règlement No. 313-D en abrogeant l'article 2 de ce règlement.

Demande de M. Robert Pellerin, de transferrre son "bail" de la Boréal à la Banque d'expansion Industrielle.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la Madeleine.

Rés. No. 15-850
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mme Paul Larivière, née Gertrude Fortin, épouse de M. Paul Larivière, Commissaire d'Ecoles de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil présente donc aux familles Larivière et Fortin, et tout spécialement à M. Paul Larivière, ses plus sincères condoléances dans le deuil cruel qui vient des les atteindre.

Adopté

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 12 novembre 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-851 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 4 novembre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-852 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les comptes au montant de $124,704.62 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 89	$ 5,211.01	Paie No. 90	$ 6,420.36
Ass.Int.Local 2220	252.00	Ass.Can.Urbanisme	5.00
Ass.Can.Urbanisme	5.00	Atelier d'Urbanisme	22.00
B.Can.Nationale	103,909.84	Bur.Enrégistrement	17.20
Gaston Buisson	5.20	Cité du Cap	233.23
Cité du Cap	241.10	Robert O.Chênevert	437.50
C. P. R. Express	5.40	C. P. R.	36.43
Can.Silk Mfg.Ltée	5.60	Rosaire Drolet A.P.A	2.19
Délisle Ltée	704.81	Dudemaine Auto Electric	24.00
Fontaine Tire Service	46.33	Geo. Gauvin & Fils	209.17
Fred Poliquin Ltée	1,174.14	Min.des Finances	65.00
Min.des Finances	435.65	Min.des Finances	477.55
Min. de la Santé	98.28	H.Massicotte & Frères	150.09
A.Milot & Fils Inc.	188.48	Marreau Radio Electric	33.24
Arthur Matteau m.r.i	162.50	Protonotaire Cour Sup.	139.58
Rec.Général du Canada	104.87	Rec.Général du Canada	823.12
Rec.Gén. du Canada	2,389.95	Rec.Général du Canada	125.00
Stanly Motor Equipment Ltd.			78.16
Tremblay & Fils			162.28
Charles Turcotte & Fils Ltée			288.16
L'Union des Municipalités de la Province de Québec			15.00
			$124,704.62

Adopté

****

Rés. No. 15-853 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la résolution No. 15-730, adoptée en date du 12ième jour d'août 1963, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

RESOLUTION No. 15-853
****

"QUE CE CONSEIL CEDE A M. EUGENE DUMONT, ET CE POUR LE PRIX DE $50.00, %(& PIEDS ACCRES DE TERRAIN PRIS A MEME LE LOT 168 PARTIE DE LA SUBDIVISION 23"

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-854 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil décrète ce qui suit:

1.- Un rapport mensuel sur les progrès réalisés dans l'étude et la préparation des plans sera adressé à la Régie d'Epuration des Eaux.

2.- Les plans préliminaires seront présentés à la Régie dans un laps de temps raisonnable en vue d'obtenir une approbation de principe.

3.- La municipalité présentera les plans de détail dans un laps de temps raisonnable, après que l'approbation de principe aura été accordée, que l'estimation du coût des travaux aura été faite et qu'il aura été déterminé que la municipalité a la capacité financière de faire exécuter les travaux.

4.- La municipalité procédera à la construction de l'usine d'épuration dès qu'elle aura obtenu toutes les approbations requises par la loi et la construction devrait être terminée dans un laps de temps raisonnable après l'approbation de la Régie.

5.- La municipalité se joindra à une ou plusieurs municipalités ou à des industries pour effectuer un traitement conjoint, s'il est établi qu'il est plus économique pour elle de procéder ainsi. Dans ce cas, elle s'engage à payer sa quote-part, telle qu'elle sera établie par la Régie d'Epuration des Eaux.

Adopté

****

Rés. No. 15-855 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil a pris connaissance et approuve des plans concernant les travaux d'aqueduc et d'égout à être exécutés sur requêtes et que l'Ingénieur de la cité,M. Emile Juneau, est par la même résolution autorisé à présenter ces projets pour approbation à la Régie d'Epuration des Eaux.

Adopté

****

Rés. No. 15-856 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "Laurentide Ready-Mix & equipment Inc", les lots suivants:-

387 Ptie 1347, 387 Ptie 1348, 387 Ptie 1349, 387 Ptie1370-2, 387 Ptie 1371-2, 387 Ptie 1372, 387 Ptie 1433-2, 387 Ptie 1434-2, 387 Ptie 1435-2, 387 Ptie 1436-2, 387 Ptie 1437-2, 387 Ptie 1438-2, 387 Ptie 1439-2, 387 Ptie 1440-1, 387 Ptie 1441-1, 387 Ptie 1442-1, 387 Ptie 1443-1, 387 Ptie 1444-1, 387 Ptie 1445-2, 387 Ptie 1473-2, 387 Ptie 1474-2, 387 Ptie 1475-2, 387 Ptie 1507-3 ainsi que le lot complet 387-1414-2.

En échange, la cité du Cap-de-la-Madeleine cède à la dite Laurentide Ready-Mix & Equipment Inc., les lots 387 Ptie 1360-3 et 387 Ptie 1360-2.

Tous ces lots ou partie de lots apparaissent avec leur superficie sur un plan préparé par M. Gérald Binette T.P. en date du 8 novembre 1963.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-857 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Trésorier de la cité soit autorisé d'émettre un deuxième permis d'auto-taxi au nom de M. Edouard Godin.

Adopté

****

Rés. No. 15-858 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à proclamer la semaine du 9 au 16 novembre 1963,SEMAINE DES LOISIRS.

Adopté

****

15-859 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil consent au transfert du bail avec promesse de vente de la Laurentide Nickel & Alloys Co.Ltd. à la Banque d'Expansion Industrielle et que le Maire soit autorisé à signer ledit contrat tel que préparé par Me Roger Paquin, notaire.

Adopté

****

Rés. No. 15-860 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 313-E intitulé"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313-D RELATIF A LA CIRCULATION ET LA SECURITE PUBLIQUE" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-861 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 313-E intitulé"REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 313-D RELATIF A LA CIRCULATION ET LA SECURITE PUBLIQUE"soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Min. des Affaires municipales nous informant que les obligations au montant de $977,000. ont été livrées à la Banque Canadienne Nationale, à Montréal.

Requête des propriétaires d'auto-Taxi demandant de réduire le nombre de 45 à 35 et un nouveau tarif.

Application par M. Ludovic Prescott, pour une position à l'Hôtel de Ville.

Le Pavillon Mauricien sollicite permission de laisser stationner les taxis, rue St-Laurent.

Demande d'un deuxième permis d'auto-taxi, par M. Edouard Godin.

Lettre de Me Guy Lebrun, déclarant n'avoir aucune objection au transfert du Bail de Laurentide Nickel & Alloys à la Banque d'Expansion Industrielle.

Approbation par les Affaires municipales, du projet de travaux d'hiver de la municipalité.

MM. J. C. Blouin & Fils Inc. sollicitent la clientèle de la cité.

Lecture d'une lettre de M. Bettez à M. Gaston Boisvert, l'avisant d'enlever les deux cabanes sur son terrain No. 550-70.

Lettre de Mes Lajoie et Lajoie concernant la réclamation de Mme Stella Dufresne Beaumier à la suite d'une chute sur le trottoir.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18ième jour du mois de novembre 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-862 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 12 novembre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-863 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $34,701.75, ettels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 91	$ 5,249.76	Paie No. 92	$ 7,286.50
P. V. Ayotte Ltée	20.86	Austin Toilet Ser.	9.50
Alloy Metal Sales	582.66	Gaston Buisson	83.20
Cité du Cap	263.16	Shawinigan W&P Co.	5,915.85
La Corporation Scolaire de Ste-Marthe.....	70.62		
Central Québec Steel	797.06	Comptoir Mus. Ltée	38.54
La Cie de Bois St-Laurent Ltée.....	289.29		
Carrière Marchand Ltée.....	290.18		
C.P.R.Express	5.00	Cité du Cap	77.09
Bell Téléphone	417.16	J.B.Dessureault	3.75
Garage Charest & Frères Inc.....	268.12		
Antoine Gauthier	23.27	Gauthier Radio T.V.	26.90
Rodolphe Gauthier	9.00	Benoit Hélie	91.14
H.Y.Maranda Inc.	7.90	Librairie Morin Inc.	89.13
Morin & Frères Inc.	281.57	Reine des Apôtres	1,000.00
J.R.Saulnier	5.20		
St-Maurice Finance Corporation Ltd.....	7.28		
Le Receveur Général du Canada.....	408.80		
The Royal Insurance Co. Ltd.....	5,666.00		
The Royal Insurance Co. Ltd.....	69.93		
The Royal Insurance Co. Ltd.....	115.43		
Zurich Insurance	1,408.47	Zurich Insurance	755.10
Roga Metals Inc.	3,068.93		

$34,701.75

Adopté

****

Rés. No. 15-864 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil demande à la compagnie "St-Maurice Transport", la construction d'abris vitrés pour les usagers d'autobus, à l'arrêt de la sortie du Pont Duplessis, coin Dessureault et Thibeau et rue St-Laurent, vis-à-vis du Rond Point.

Adopté

****

Rés. No. 15-865 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les résolutions Nos. 15-728 et 15-747, adoptées respectivement les 12 et 26 août 1963, soient abrogées et annulées à toutes fins que de droit et remplacées par la suivante:-

RESOLUTION No. 15-865
****

"ET RESOLU QUE CE CONSEIL ACCEPTE DE LA COMPAGNIE D'ELECTRICITE SHAWINIGAN, ET CE, POUR LE PRIX DE UN ($1.00) DOLLAR, 11,675 PIEDS CARRES DE TERRAIN, PRIS A MEME LE LOT PARTIE 143 DU CADASTRE DE LA CITE, POUR L'OUVERTURE DE LA RUE DES ERABLES, DE CHAQUE COTE DE LA TRAVERSE A NIVEAU, SUIVANT PLAN DESSINE PAR M. GERALD BINETTE T. P., EN DATE DU 11 JUIN, 1962".

"IL EST ENTENDU QUE CE CONSEIL ACCEPTE DE CONTRIBUER AUX FRAIS DE DEPLACEMENT DE LA LIGNE DE DISTRIBUTION ET DE LA LIGNE DE TRANSMISSION POUR UN MONTANT N'EX-[illegible] $1,261.00"

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-866 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que la résolution No. 15-841, relativement à l'achat d'une lisière de terrain de M. Patrick Matton, adoptée en date du 30 octobre 1963, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par le Ministère des Affaires Municipales de rues à 50 et 60 pieds de largeur.

La Régie des Alcools informe le conseil d'une demande de permis de taverne à 134 St-Laurent par M. Laurent Morasse.

L' I. B. M. informe le conseil qu'elle porte de $32.oo à $35.oo l'entretien du Dactylo du Greffier.

Rapport de l'Union Musicale du Cap pour l'exercice 1962 63.

Rapport de M. Bettez, concernant le cas de M. Vallée, garagiste, rue St-Emile.

OUVERTURE DE SOUMISSIONS
****

Maison achetée de M. Emilien Benoit.

Caserne des pompiers.

Réfection de l'Hôtel de Ville.

Chauffage, Electricité, plomberie, couverture, ventilation, maçonnerie, fenêtres, enduits, tuile, terrazzo, fer ornemental etc..

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

[signature]
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25 novembre 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-867 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 18 novembre, 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-868 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $36,225.21, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 93	$ 5,302.14	Paie No, 94	$ 6,365.02
Association des Machinistes, local 2220			291.00
Auvents de la Mauricie Inc.			76.24
G.Baribeau et Al	1,091.66	Brindle & B-C.Nat.	3,880.00
Cie Const.Dollard	74.00	Cap Auto Seat Covers	4.00
Champlain Express	16.25	Chs Cusson Ltée	211.43
Conseil de la cité	2,166.66	Cité du Cap Pro-Maire	50.00
Cité du Cap	195.64	C.P.R.Express	1.90
Club Juvénile de la Police			200.00
Le Comité du Timbre de Noel			100.00
Claude Dufresne	10.00	J.B.Deschamps Inc	2,027.15
J.B.Deschamps Inc.	462.69	H.P.Hébert Enrg.	208.50
Imperial Oil Ltd	156.73	Int.Business Machine	.68
Kimball Auto Ltée	55.08	Mes Lebrun & Lamothe	460.00
Luc Laferté	24.38	Le Nouvelliste	52.98
Propane Gas Utilities	24.70	Produits Nor-Do	16.85
Francois Rouette	384.45	Roy-Trottier Inc.	1,102.00
Regional Asphalt Ltd	952.48	Shamrock Tire Serv.	274.14
Sévigny & Paré Enrg.	670.00	Serv.Filature Laine	31.20
St-Maur.Oxygen Ltd	111.57	3-Riv.Auto Electric	113.67
3-Riv.Ready-Mix	118.35	Tessier Lumber Ltd	304.93
Verrerie du Cap Enrg.	11.71	Hydro Mécanique Inc.	5,079.36
Francis Hankin Co.	1,020.78	Loranger,Molesworth	2,524.93
			$36,225.21

Adopté

****

Rés. No. 15-869 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte la démission de M. Jean-Claude Ricard de la force constabulaire de la cité, en date du 20 novembre 1963, laquelle démission prenant effet le 23 novembre 1963.

Adopté.

****

Rés. No. 15870 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil autorise le changement de destination du lot 143, partie de la subdivision 12 du cadastre de la cité, entre les rues Loranger et Toupin.

Adopté

****

Rés. No. 15-871 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil approuve un projet d'aménagement d'une partie du lot 149 du cadastre officiel de la cité, apparaissant sur un plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du premier octobre 1963.

Adopté

****

Rés. No. 15-872 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le conseil prie le Ministre des Affaires municipales de modifier le règlement numéro 400 pour ajouter après le paragraphe 4 le suivant:-

"5" Les deniers disponibles s'élevant à $28,571.22 et provenant de l'emprunt contracté en vertu du règlement numéro 322 étant appropriés pour les fins du présent règlement, la taxe imposée dans ledit règlement numéro 322 est en conséquence réduite de la somme de $28,571.22.

Pour pourvoir au paiement des travaux et de l'emprunt décrétés par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables construits ou non, situés en bordure de la rue où sont effectués les travaux et cette dite taxe est répartie suivant l'étendue en front de ces immeubles.

Le remboursement de cette taxe spéciale se fera conformément au tableau des échéances du règlement numéro 322.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

****

Rés. No. 15-873 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 403 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE ET POMPIERS, D'UN RESERVOIR ET LA REFECTION DE L'HOTEL DE VILLE ACTUEL", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-874 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la deuxième lecture du règlement No. 403, soit reportée à la prochaine séance.

EN AMENDEMENT, il est proposé par l'échevin S. Hénaire, appuyé par l'échevin R. Lepage, que la deuxième lecture dudit règlement No. 403 ait liey ce soir, 25 novembre, 1963.

"VOTE SUR L'AMENDEMENT"

****

POUR : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage.
CONTRE: L. Rheault, J. Lachapelle.

"MOTION PRINCIPALE REJETEE ET AMENDEMENT ADOPTE SUR DIVISION".

****

Rés. No. 15-875 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 403 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN POSTE DE POLICE ET POMPIERS, D'UN RESERVOIR ET LA REFECTION DE L'HOTEL DE VILLE ACTUEL", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-876 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "LUNDI" le 2 décembre, 1963, entre sept et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 403 concernant la construction d'un poste de police et pompiers, d'un réservoir et la réfection de l'Hôtel de Ville actuel, le tout, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Directeur de la Police informant le conseil de la démission du constable Jean-Claude Ricard.

Lettre du Directeur de la Police informant le conseil que les activités des "Frontiersmen" durant l'année se sont chiffrées par 322 1/2 heures.

Lettre de M. Guertin, surintendant du Pacifique Canadien informant le conseil qu'il leur est impossible de permettre de joindre la rue Beauchemin à St-Valère sur l'emprise du terrain de la compagnie.

Application de M. Jacques Allars, 1514 rue Royale, Trois-Rivières pour l'installation et la confection de draperies, la pose de tringles etc. etc..

Remerciements de M. Armand Lemire, ex-échevin pour avoir baptiser le petit parc en face de chez lui de "Parc Lemire".

Lettre de M. Jos. Désaulniers à l'effet que M. Willie Laroche se serait rendu coupable d'insubordination.

Lettre du docteur Normandin de l'Unité Sanitaire recommandant de faire passer un règlement pour forcer les cuisiniers, commis, barbiers, masseurs etc. etc., à subir un examen médical.

Lettre des chauffeurs de la St-Maurice Transport sollicitant l'autorisation de la cité de ne commencer leur travail qu'à 11.00 heures A. M., aux Fêtes de Noel et du Nouvel An.

Conférence Nationale d'Urbanisme à LONDON, Ontario, du 27 au 30 septembre 1964.

Et Son honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire

****
****
****

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Gérald Fournier nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
3ième jour de décembre 1963
Arthur Beaudin
Le Greffier.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
Gérald Fournier

****

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Gérald Fournier, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout, au meilleur de mon jugement et de ma capacité

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE
Gérald Fournier

Assermenté devant moi à

Cap-de-la-Madeleine, ce

3ième jour de décembre 1963
Arthur Beaudin
Le Greffier.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 décembre 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R.Des-Rosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-877 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique de ce jour, 2 décembre 1963, sur le règlement No. 403, au montant de $543,000.oo pour la construction d'une caserne de pompiers, d'un réservoir et la réfection de l'Hôtel de Ville actuel.

Adopté

****

Rés. No. 15-878 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 25 novembre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-879 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $18,374.36 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 95	$ 5,178.51	Paie N . 96	$ 7,127.08
Pier.Bellemare	2,398.24	Cie Ronéo du Canada	103.34
Shawinigan W & P.	137.79	Château Frontenac	121.48
C.P.R. Express	3.25	Carrière St-Maurice	109.08
Cie Const.Dollard	95.38	Cité du Cap	63.57
Dudemaine Auto Ser.	12.91	Dona Corporation	3.12
Ganterie Chaillez	132.00	Hewitt Equipment	8.21
Nap.Loranger	16.84	J.R.Lemire Ibc.	48.36
The Lowe Brothers	108.98	Montreal Bearings Ser.	27.77
Matco Ltd	66.95	Quincaillerie Rochefort	190.57
Rec.Gén.du Canada	15.00	Vaugeois Auto & Fils	40.46
Laurentide R-Mix	1,077.22	L.O.Trottier & Fils	897.50
3-R-Ready-Mix	390.75		
			$18,374.36

Adopté

****

Rés. No. 15-880 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J.R.Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil fixe les 18 et 19 décembre 1963, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds de la cité du Cap-de-la-Madeleine, seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 403, relativement à un emprunt au montant de $543,000.oo pour la construction d'une caserne de pompiers, d'un réservoir et la réfection de l'Hôtel de Ville actuel.

Adopté

****

Rés. No. 15-881 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil approuve le rapport de l'Ingénieur de la cité, relativement à des dépenses pour travaux de pavage exécutés par la compagnie Regional Asphalte, pour le compte de la cité du Cap-de-la-Madeleine, sur la route No. 2, notamment sur le Blvd Ste-Madeleine et la rue St-Laurent, et ce, pour un montant de-------- $15,880.53 pour lesquels travaux le Ministère de la Voirue Provinciale avait accordé une subvention au montant de $10,000.oo.

Adopté

****

Rés. No. 15-882 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la cité du Cap-de-la-Madeleine s'engage par les présentes à défrayer le coût de la dépense d'électricité, lors de l'illumination du temps des Fêtes.

Adopté

****

Rés. No. 15-883 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les articles 2 et 3 de la résolution No. 15-854, adoptée en date du 12 novembre 1963, soient abrogés et remplacés par les suivants:

ARTICLE 2
****
Les plans préliminaires seront présentés à la Régie dans environ cinq (5) mois, en vue d'obtenir une approbation de principe.

ARTICLE 3
****
La municipalité présentera les plans de détail environ cinq (5) mois après que l'approbation de principe aura été accordée, que l'estimation du coût des travaux aura été faite et qu'il aura été déterminé que la municipalité a la capacité financière de faire exécuter les travaux.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de la Régie D'Epuration des Eaux demandant d'indiquer par résolution la date de la présentation des plans préliminaires.

La municipalité de Ste-Marthe nous avise qu'elle a donné à Laviolette Construction, le contrat d'entre-des chemins d'hiver à raison de $500.oo le mille.

Lettre du Ministère des Richesses Naturelles concernant l'octroi de permis de construction pouvant affecter le lit des cours d'eau.

Bilan de la Cie de Transport St-Maurice pour les dix premiers mois de l'année.

Coût d'installation des services; projet de M. Gustave Catellier.

Lettre du comité d'illumination demandant de défrayer le coût de l'électricité.

Lettre de M. C. E. Toupin demandant licence de remorquage.

Lettre des Affaires municipales concernant subventions du gouvernement.

Lettre des Affaires municipales concernant subventions des Travaux d'hiver.

Compte au montant de $235.oo de M. Roger Gélinas A. G.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. P. Lavergne
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 9 décembre 1963, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-884 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 décembre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-885 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de---- $758,895.53 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 97	$ 5,386.61	Paie No. 98	$ 7,888.91
G.A.Archambault	400.00	Bur.Enrégistrement	28.55
Hector Beauchamp	47.50	Bibliothèque Mun.	3,000.00
Charbonnerie Champlain Ltée			190.00
J.B.Dessureault	6.00	Cité du Cap	316.26
C.P.R.Express	1.35	Frontiersmen	161.25
Réjean Giroux N.P.	38.00	Guillemette Peint.Débos.	211.46
H.P.Hébert Enrg.	174.58	Benoit Hélie Inc	47.90
Ernest Leblanc	17.50	Min.Finances Qué.	205.00
Nos Droits	2.80	Prod.ciment St-Maurice	92.60
Rec.Gén.du Canada	114.00	Spécialités Beauchamp	23.00
L.O.Trottier & Fils	426.50	L.O.Trottier & Fils	35.00
Tremblay & Fils	102.00	Ba.Can.Nationale	708,865.52
Cie Const.Dollard	15,404.70	Cie Const.Dollard	4,739.66
Cie Const.Dollard	3,697.29	Cie Const-Dolalrd	765.80
Les Produits de ciment St-Maurice Ltée			3,348.75
Les Produits de ciment St-Maurice Ltée			1,739.62
Chs Lévesque	1,417.32		
			$758,895.52

Adopté

****

Rés. No. 15-886 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil reconnait devoir à Regional Asphalt Ltd, la somme de $15,313.32 pour le pavage des rues Brunelle et Charbonneau, le tout, payable au printemps de l'année 1964.

Adopté

****

Rés. No. 15-887 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que pour se conformer à la loi 1-2 Elizabeth II, chapitre 71, ce conseil nomme par les présentes M. Raymond Cantin comme troisième homme au bureau D'Audition pour entendre et juger du bien-fondé des plaintes au rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1964. Ses émoluements seront de $15.oo par séance.

Adopté

****

Rés. No. 15-888 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Gabriel J. de Bané, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, une portion de terrain de 50 pieds de largeur par une profondeur 180 pieds, prise à même le lot 387 partie de la subdivision 770, entre les rues Beauchemin et Rochefort.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-889
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 253, RELATIVEMENT A L'ENGAGEMENT D'UN GERANT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de décembre 1963.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin
de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Réclamation de au montant de $21.oo par Mme J. J. Larivière, 89 Rochefort; défaut de l'égout dans sa cave.

Lettre du Ministère de la Santé adressée à M. Biron concernant compte dû par la cité. $31,484.06.

Rapport de M. Jacques Bettez concernant M.Adrien Drolet, constructeur de maisons.

Avis de la Régie des Transports de la demande de hausse des billets d'Autobus par la Cie de Transport St-Maurice.

Lettre de M. Gabriel de Bané relativement à un terrain entre Beauchemin et Rochefort qu'il offre à la Ville pour le prix de $1.oo.

Invitation du Jeune Commerce à un souper le 11 décembre 1963, à 7.oo P. M. au Cap Curling Club. Conférencier, Maurice Richard.

Ouverture des soumissions, éclairage des patinoires du Parc Rochefort.

Remise d'un mémoire par M. Phil Blouin de la conférence des présidents d'Associations.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

##########
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16ième jour de décembre 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. N . 15-890 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 9 décembre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-891 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de $38,228.96 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

Paie No. 99	$ 5,100.51	Paie No. 100	$ 5,454.30
René Bélisle	50.00	Jean Banville Inc	55.39
P-E Bergeron Machinerie	108.79	G.Baribeau & Al	1,061.66
C. P. R.	34.16	Cie Const.Dollard	12.00
Bell Téléphone	602.77	Shawinigan W & P Co.	6,200.54
Can.Silk Mfg.Ltd.	10.50	Cité du Cap	126.94
Conseil de la cité	2,166.66	Cité du Cap Pro-Maire	50.00
J.B.Dessureault	5.25	Délisle Ltée	1,124.94
Réjean Giroux	41.00	Garage Vallée & Fils	3.00
Francis Hankin & Co.	1,007.06	Hewitt Equipment	94.49
Les Frères Lebrun	6.50	Légion Can.Local 204	15.00
Labor.Ind.& Commerciaux	27.00	Jules Milette	68.80
Massicotte & Arcand	12.99	T.J.Moore Ltée	13.19
Massicotte & Fils Ltée	95.00	Min.Finances Qué.	394.89
Min.Finances Qué.	500.15	A.Milot & Fils	557.39
Protonotaire Cour Sup.	92.73	Regional Asphalt Ltd	301.50
Rec.Gén.du Canada	881.12	Rec.Gén.du Canada	2,503.20
Stanly Motor Equip.	130.85	Jacques Sauvageau	58.59
J. R. Saulnier	26.21	Tessier Lumber Ltd	432.16
Zurich Insurance	1,400.99	Zurich Insurance	722.62
Me Jac.Lacoursière & Al	220.00	Cie Const.Dollard	262.25
Laurentide R-Mix	3,573.86	3-Riv.Ready-Mix	150.59
Regional Asphalt Ltd	2,471.42		
			$38,228.96

Adopté

****

Rés. No. 15-892 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1964, tel que confectionné par les évaluateurs et tel qu'amendé par le "BUREAU D'AUDITION DES PLAINTES", soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-893 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat, suivant plan et devis, préparé par le notaire Réjean Giroux concernant la soumission de A. Milot & Fils Inc., au prix de $975.oo pour l'installation de l'éclairage de deux patinoires au Parc Rochefort et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 15-894 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, au besoin et par tranches, les sommes suivantes:-

"VOIR PAGE SUIVANTE"

****

Rés. No. 15-894-Suite

Un montant de $45,000.oo à même le règlement No. 392.

Un montant de $66,000.oo à même le règlement No. 394.

Un montant de $104,000.oo à même le règlement No. 395.

Ces sommes sont pour payer les travaux exécutés, mentionnés aux dits règlements Nos. 392, 394 et 395, ces dites sommes devant être remboursées à même la vente des dits règlements Nos. 392, 394 et 395.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence des sommes mentionnées ci-dessus, soit pour un montant total de $215,000.oo.

Adopté

****

Rés. No. 15-895 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 253-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 253, RELATIVEMENT A L'ENGAGEMENT D'UN GERANT" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-896 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 253-A intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 253, RELATIVEMENT A L'ENGAGEMENT D'UN GERANT" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"L'ECHEVIN L. RHEAULT DEMANDE LE VOTE"

POUR : S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.
CONTRE : L. Rheault, J. P. Lavergne.

Motion adoptée sur division

Adopté

****

Rés. No. 15-897 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des contribuables, propriétaires d'immeubles imposables, par avis public, pour "lundi" le 23 décembre 1963, entre sept et dix heures du soir, à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 253-A concernant l'angagement d'un gérant.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

Application de M. Roger Houle pour la fonction de percepteur des arrérages d'eau.

Accusé de réception de la Cie de Transport St-Maurice de la résolution concernant les "abris" pour usagers.

Lettre de Me Lacoursière concernant le soufflage de la neige sur le terrain de L. E. Montplaisir 95 St-Maurice.

Lettre de "Incinerators Adanac Ltd" concernant la disposition des vidanges, déchets etc..

Deux lettres de M. Robert Urbaniste, dont l'une donnant les noms de son personnel et l'autre donnant différentes suggestions d'urbanisme à être appliquées au Cap.

Lettre de M. Chs. Turcotte par l'entremise de son Procureur., Me Grégoire, demandant tolérance dans la distribution des billets d'infraction à la circulation.

Lettre de la Chambre de Commerce se prononçant pour le règlement No. 403 et recommandant un ingénieur comme gérant de la cité.

Accusé de réception d'une résolution par M. Gusteve Prévost, Président de la Régie d'Epuration des Eaux.

Lettre de l'Unité Sanitaire, signée par le Dr Normandin préconisant l'enlèvement des vidanges deux fois la semaine du 15 avril au 15 octobre.

Honoraires professionnels de M. Maurice Tanglois.

Lettre de M. Jean Brunet demandant de lui confier nos assurances, automobiles Responsabilité publique etc.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23 décembre 1963, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-898 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 16 décembre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-899 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $31,509.46 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 101	$ 8,303.08	Paie No. 102	$ 6,118.12
Ass.Mac.local 2220	249.00	Austin Toilet Service	9.50
P. V. Ayotte Ltée	11.66	Ban.Royale du Canada	10.17
Budge,Carbon & Ribbons	47.70	Brindle & B.Can.Nat.	3,880.00
Chs Brindle	390.00	Jean Banville Inc	86.55
Central Quebec Steel	51.23	Cie Bois St-Laurent	830.65
Cap Auto Electric Enrg	16.38	Cap Auto Seat Covers	24.00
Centre du Pneu Enrg	543.00	Carrière Marchand Ltée	298.59
Corp.Mun.Ste-Marthe	35.31	Cité du Cap	5,177.48
Cité du Cap	109.70	Fontaine Tire Serv.	26.29
Paul Guilbault Inc	3.50	Geo.Gauvin & Fils	29.05
Highway Paving Co.	77.93	Hebdo Journal	6.30
Imperial Oil Ltd	46.60	Imp.St-Patrice Enrg	50.34
L'Art Graphique	473.37	Imp.St-Arnaud Enrg	139.15
Imp.Vallières Enrg	145.10	Kimball Auto	25.60
Morin & Frères Inc	303.00	Matteau Radio Elec.	19.56
John Millen 3-Riv.	20.70	Librairie Morin Inc	54.99
Lynn McLoed Eng.	3.32	Rec.Gén.du Canada	50.00
Florent Roof	63.36	Shamrock Tire Serv.	351.10
St-Maurice Corp.Ltd	7.28	Chs Turcotte & Fils	65.62
P. Larivière et Al	135.00	Cie Const.Dollard	361.00
R.J.Lévesque	2,306.40	Loranger,Molesworth	612.78
			$31,509.46

Adopté

****

Rés. No. 15-900 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport final de la votation sur le règlement No. 403 au montant de $543,000.oo, soumis par l'Officier-rapporteur, soit approuvé.

Adopté

****

Rés. N . 15-901 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil pour se conformer à une coutume établie depuis de très nombreuses années, autorise par les présentes Son Honneur le Maire à proclamer "jeudi" le 26 décembre 1963 et "jeudi" le 2 janvier 1964, jours de fêtes civiques à l'occasion de la Noel et du Nouvel AN.

Adopté

****

Rés. No. 15-902 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Lionel Rheault, Echevin du quartier No. 1 soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier janvier 1964.

Adopté

****

Rés. No. 15-903 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil demande bien respectueusement au Lieutenant-gouverneur en conseil, de bien vouloir accepter de modifier le 2ième paragraphe de l'article 1o., du règlement No. 253, lequel se lit comme suit:-

"LE GERANT DEVRA ETRE UN INGENIEUR D'AU MINS CINQ ANS DE PRATIQUE. IL SERA L'OFFICIER EXECUTIF DE LA MUNICIPALITE ET AURA POUR FONCTIONS DE SURVEILLER ET DE DIRIGER, SOUS LE CONTROLE DU MAIRE ET DU CONSEIL, LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITE ET LES TRAVAUX QU'ELLE FAIT EXECUTER. S. R. 1925 c 102 à 108".

Le règlement No. 253-A demandant l'annulation à toutes fins que de droit du deuxième paragraphe de l'article 1o. du règlement No. 253, a pour but de permettre à la cité du Cap-de-la-Madeleine de se conformer à l'article 108 de la loi des Citées et Villes.

EN AMENDEMENT il est proposé par l'échevin J. P. Lavergne, appuyé par l'échevin L. Rheault, ET RESOLU, que ce conseil agisse par référendum pour l'abrogation du 2ième paragraphe de l'article 1o. du règlement No. 253 concernant la gérance municipale.

"VOTE SUR L'AMENDEMENT"
****

POUR : L. Rheault, J. P. Lavergne.
CONTRE : S.Hénaire,M.Bergeron,R.Lepage,J.Lachapelle.

AMENDEMENT rejeté et motion principale adoptée sur division.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Rapport de l'Officier-rapporteur sur la votation du règlement 403 au montant de $543,000.oo.

Lettre du Rév. Père Roland Valin, réclamant une ristourne sur bâtisse démolie en 1960. Montant $155.oo.

Rapport de M. Bettez qui a enquêté sur la rapport du Père Valin, trouvé exact.

Demande d'abonnement du Financial Times du Canada.

Lettre du Ministère des Affaires municipales approuvant l'ouverture d'une rue à 50 pieds de largeur.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

****

CABINET DU MAIRE

A tous ceux dont la chose concerne

Par la présente je nomme comme constable spécial et pompier volontaire, Monsieur Emile Juneau, du 168 Boulevard Pie-XII, Cap-de-la-Madeleine, pour une période indéterminée à compter du 1er janvier 1964, ceci pour fins d'enquête et investigation au Garage municipal.

Emile R. Juneau

Assermenté devant moi
ce troisième jour de janvier
mil neuf cent soixante-quatre.

TEMOIN: Armande Bouchard

J. RÉAL DESROSIERS,
Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "mardi" le 7ième jour de janvuer 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au Fauteuil.

****

Rés. No. 15-904 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 23 décembre 1963, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-905 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $44,343.59, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

"LES COMPTES"
****

Paie No. 103	$ 5,131.26	Paie No. 104	$ 5,209.36
Paie No. 1	5,494.26	Paie No. 2	4,622.16
Henri Boilleé	220.00	Hector Beauchamp	57.50
Bur.Enrégistrement	35.35	Can.Nat.Express	1.35
Can.Nat.Express	2.80	Com.Scolaire du Cap	1,552.56
Carrière Marchand	6.29	Cie Const.Dollard.	187.50
C.P.R.Express	5.25	Dona Corporation	36.92
Frontiersmen du Cap	80.50	Réjean Giroux N. P.	38.00
Geo. Lambert Inc.	398.37	Luc Laferté	9.20
H.Massicotte & Frères	151.32	Oblats Marie Immac.	155.40
Min.Finances Qué.	443.55	Nat.Cash Register Co.	203.30
Le Protonotaire de la Cour Supérieure			66.09
Fred Poliquin Ltée	168.56	Roy & Dumas Inc.	142.78
Le Receveur Général du Canada			2,223.50
Le Receveur Général du Canada			601.96
Francois Rouette	169.39	Spécialités Beauchamp	30.10
J. R. Saulnier	79.52	3-Riv.Auto Electric	189.44
Texaco of Canada Ltd	1,216.03	Texaco of Canada	1,704.05
Nazaire Tremblay	194.22	Verrerie du Cap	44.76
Cité du Cap	240.80	Cité du Cap	66.94
Cité du Cap	48.75	Min.Finances Qué.	45.00
			$31,374.09
La Cité du Cap			5,549.00
J. A. M. Langlois et Associés			2,000.00
Roy et Trottier Incorporé			1,705.18
Lorenger & Molesworth Ltée			844.52
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée			1,516.38
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée			229.54
L. O. Trottier & Fils Ltée			653.60
Roga Metals Inc.			471.23
			$12,969.50
TOTAL.....			$44,343.59

Adopté

****

Rés. No. 15-906
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Me Jean-Marie Bureau, c. r., brillant avocat de Trois-Rivières.

Ce conseil présente donc à la famille Bureau, et tout spécialement à Me André Bureau, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté

****

Rés. No. 15-907
****

ATTENDU que depuis quelques années il est fortement question du démembrement du "bureau d'enrégistrement" de Ste-Geneviève-de-Batiscan du comté de Champlain.

ATTENDU que la population de la cité du Cap-de-la-Madeleine est équivalente à plus de 50% de tout ledit comté de Champlain, et de ce fait, la dite cité devrait logiquement être considérée comme le chef-lieu du comté.

"POUR CES MOTIFS"
****

Il est proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil demande bien respectueusement aux autorités compétentes, que si la rumeur du démembrement dudit bureau d'enrégistrement est fondée, de prendre les mesures nécessaires pour l'établissement dudit bureau dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par la Commission municipale d'emprunts temporaires en attendant la vente d'obligations des règlements Nos. 392 au montant de $45,000.00, 394 au montant de $66,000.00 et 395 au montant de $104,000.00.

La Régie des Alcools du Québec nous informe d'une demande de permis de Salle à manger et Bar par le Club Primot-Gourmet (Louis Leblanc).

L'Artisan Moderne offre ses services pour la confection et la pose de draperies et rideaux etc.

Réclamation de M. Henri Sévigny par l'entremise de ses Procureurs Mes Lacoursière & Godin à la suite d'un accident avec un véhicule de la police.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. P. Lacoursière
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13ième jour du mois de janvier 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins, L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-908 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 7 janvier, 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-909 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $47,408.96, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 3	$ 5,215.30	Paie No. 4	$ 8,935.04
Austin Toilet Serv.	9.50	A.B.C. Cleaners	11.70
Ban.Can.Nationale	20,177.75	Champlain Express	10.83
Canadian Salt Co.	5,223.26	C.P.R. Express	1.50
Garage Vallée & Fils	1.06	Gauthier Radio T-V	18.94
Goodall Robber Company of Canada Ltd.			421.20
Antoine Gauthier	61.85	Girard & Frères Auto	41.91
Gaston Béliveau	48.16	Gar.Charest & Frères	71.95
Hebdo Journal	72.00	Lynn McLoed Eng.	162.69
H. Massicotte & Frères Limitée			41.16
A.Milot & Fils Inc.	242.48	Morin & Frères Inc.	439.94
Arthur Matteau m.r.i.	160.20	Montreal Bearings	198.62
Mine Safety Appliance Company of Canada.....			21.20
Nos Droits	50.00	Prop.Gas Utilities	18.46
Prop.Gas Utilities	**160.45**	**Stanly Motor Equip.**	**145.48**
Tremblay & Fils	74.44	3-Rivers Press	42.00
Union Musical Cap	150.00	Wajax Equipment	111.90
Shawinigan W & P.	530.60	Cie Const.Dollard	4,537.39
			$47,408.96

EN AMENDEMENT, l'échevin L. Rheault propose, appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.
que les comptes de souhaits du temps des fêtes aux journaux "Hebdo Journal, Nos Droits et Three Rivers Press", soient payés collectivement par les membres du conseil.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"
****

POUR : L. Rheault, J. P. Lavergne.
CONTRE : S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.

AMENDEMENT REJETE ET MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION
****

Rés. No. 15-910 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la résolution No. 15-308, adoptée en date du 23 juillet 1962, acceptant de The Model Plan, le lot, 551-125; la résolution No. 15-350, adoptée en date du 27 août 1962, acceptant aussi de The Model Plan, le lot 551-124 ainsi que la résolution No. 15-806, adoptée en date du 30 septembre 1963, par laquelle la cité accepte de remettre à de The Model Plan, le lot 551-132, soient et sont par les présentes abrogées et annulées à toutes fins que de droit.

Adopté

****

Rés. No. 15-911 Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil autorise par les présentes, la firme "P. S. Ross & Partners", administrateurs conseils, à faire l'évaluation des tâches des employés des bureaux de l'Hôtel de Ville, le tout, tel que spécifié dans une lettre de M. A. R. Drolet, Conseiller sénior, en date du 3 décembre 1963.

L'échevin L. Rheault enrégistre sa dissidence.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de la firme "P. S. Ross & Partners", signé par M. A. R. Drolet, concernant l'évaluation des tâches des employés des bureaux de l'Hôtel de Ville.

Accusé de réception de M. Raymond Douville, du Secrétariat de la Province d'une résolution concernant la gérance municipale.

Lettre de l'Association Touristique de la Mauricie sollicitant une contribution de 5¢ par tête de population, soit l'équivalent de $1,250.oo.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20ième jour du mois de janvier 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, J.R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés No. 15-912 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,

Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 13 janvier 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-913 Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de---- $53,791.74, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 5	$ 5,171.74	Paie No. 6	$ 10,365.43
Association Internationale des Machinistes			270.00
G. Baribeau et Al	1,061.66	Gaston Buisson	10.40
J. C. Blouin et Fils Incorpéré			820.08
Georges Barakatt & Frères Incorcopopé, Cap			497.64
Conseil de la cité	2,166.66	Cité du Cap	139.75
Cité du Cap	86.84	Centre du Pneu Inc.	146.15
Cap Fire Serv.Enrg.	21.58	Cap Auto Electric	48.37
C. K. T. M. T-V	142.00	Direct Motor Express	11.12
Garaga E. Fillion	5.00	H. P. Hébert Enrg.	417.00
Hewitt Equipment	166.81	Benoit Hélie Inc.	158.79
Francis Hankin	36.36	Highway Paving Co.Ltd	71.66
H.Massicotte & Frère	125.00	Massicotte & Fils Ltée	95.00
Le Nouvelliste	586.29	Quincaillerie Rochefort	317.33
Regional Asphalt	10,000.00	Francois Rouette	226.44
Rec.Gén.du Canada	50.00	J. R. Saulnier	57.28
School Trustees	10.18	3-Riv.Chrysler Ltée	1,820.45
			$35,103.01
Cie de Construction Dollard Ltée			18,688.73
			$53,791.74

Adopté

****

Rés. No. 15-914
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Ernest Anctil, née Hélène Parent, mère du Capitaine Emile Anctil de la force constabulaire de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil présente donc à la famille Anctil, et tout spécialement au Capitaine Anctil, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté
****

Rés. No. 15-915 Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que l'ingénieur de la cité soit autorisé à déblayer à l'avenir, par le centre, les rues de 50 et plus, à titre expérimental, excepté les rues Trop achalandées.

"EN AMENDEMENT"
****

Il est proposé par l'échevin J. P. Lavergne, appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le déblaiement de la neige soit effectué tout comme l'an dernier.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"
****

POUR : L. Rheault, J. P. Lavergne.

CONTRE : S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.

AMENDEMENT REJETE ET MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Bureau Fédéral de la Statistique, demandant le plan des rues de la cité.

M. Albert Gignac, demande permis de restaurant à 198 Le Boulanger.

Demande d'une page d'annonces par les étidiants de l'Ecole des Sciences Sociales.

Demande d'un droit de passage sur le terrain de la cité par la Shawinigan W & P. Co.

L'Union des Machinistes, local 2220, reconnait l'anciennetée ou sénlorité de M. Arthur Bédard.

Demande d'entrevue par MM. Paul Vallières, Joseph Désaulniers, Henri Giroux, Edmond Bouchard, Arnaud Baril, Lucien Lacoursière, Robert Trudel et Raymond Bernier.

Des promotions sont recommandées par le Directeur de la Police pour certains hommes de son département.

ET Sohonneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 27ième jour du mois de janvier 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault,--- S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. La-Chapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-916 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 20 janvier 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-917 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $35,317.26, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 7	$ 5,312.91	Paie No. 8	$ 9,629.46
Apeco of Canada Ltd	54.91	Carrière Marchand Ltée	233.71
Chs Cusson Ltée	33.70	C. P. R.	40.99
Cité du Cap	177.24	Bell Téléphone	516.96
Cie Const.Dollard	80.00	Cie Const.Dollard	1,427.51
Desmarais Mafg Ltée		et Banque de Toronto	129.95
Délisle Ltée	496.30	Geo.Gauvin & Fils	552.88
Paul Guilbault Inc.	1.75	Kimball Auto	76.65
Langlois Télévision	20.37	Lynn McLeod Eng.	15.96
Lebrun Automobiles Inc	4.00	Loranger,Molesworth	86.07
Laurentide Ready-Mix		Equipment.....	166.78
Massicotte & Fils	114.00	Min.Famille & B-Etre	48.00
Min.de la Santé	99.36	Min.Terres & Forêts	1.00
Librairie Morin	28.43	K. Mukstat	136.86
Matco Ltd	96.33	Mine Safety Appliances	65.12
Premier Fastener	589.88	Royal Insurance	3,605.90
St-Maur.Finance Corp	7.28	William Scully	5.46
Studio R. Sauvageau	14.84	La Sigana Ltée	2.00
L.O.Trottier & Fils	70.00	3-Riv.Auto Electric	179.52
David Tessier	500.00	Zurich Insurance	1,418.28
Zurich Insurance	705.18		
			$26,745.54
Cie Const.Dollard	7,299.74	J.U.Moreau & Associés	700.00
Produits de Ciment St-Maurice		.....	433.88
Roy & Trottier Inc	138.10		
			$8,571.72

GRAND TOTAL.....$35,317.26

Adopté

****

Rés. No. 15-918 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil autorise Me Guy Lebrun, conseiller juridique, à prendre si nécessaire, des procédures contre "Sévigny Taxi & Fils Enrg", en réclamation de dommages causés à un de nos véhicules à la suite d'un accident.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-919
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ACHAT DE MACHINERIE POUR LES SERVICES URGENTS DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois de janvier 1964.

(Signé) Rodrigue Lepage,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Directeur de la police recommandant l'engagement en permanence du constable Robert Burton.

Lettre de Me Guy Lebrun demandant de passer une résolution l'autorisant à prendre des procédures contre Sévigny Taxi à la suite d'un accident avec un de nos véhicules.

Application de M. Ernest Defoy, 42 St-Henri, comme opérateur d'un "Grader" ou d'un "Bull-Dozer".

Cotation de William Scully pour ces ceintures "Bend O Ltght".

Nouvelle invitation de l'Association Québecoise des Techniques de l'eau, d'assister à un congrès au Château Frontenac, les 9, 10 et 11 février prochains.

Lettre de la Fédération des Maires et Municipalités demandant de prêter notre appui au conseil du Bien-Etre Social, à raison de $1.50 par 1,000 de population.

Réclamation de Mme Chs Naud au montant de $14.17 pour taxes payées par erreur.

Rapport d'un accident causé par M. Hector Beauchamp à la camionnette de M. Rogert Léger.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Biardin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3ième jour du mois de février 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-920 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 27 janvier 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-921 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $25,803.99, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement;

"LES COMPTES"
****

Paie No. 9	$ 5,396.49	Paie No. 10	$ 8,048.66
Apeco of Canada	65.37	P. V. Ayotte Ltée	9.30
Gaston Béliveau Enrg	102.43	Charb.Champlain	1,133.59
C. P. R.	10.00	C.P.R. Express	14.60
Shawinigan W & P Co.	887.65	Shawinigan W & P Co.	5,560.83
Cons.Ports Nationaux	50.00	Can.Silk Mfg Ltée	4.54
Champlain Express	12.97	W. H. Fontaine	5.00
Gar.Charest & Frères	45.06	Imperial Oil Ltd	92.16
Imp.Vallières Enrg	224.88	Imp.St-Arnaud Enrg	290.99
L'Art Graphique	583.61	Imp.St-Patrice	278.20
Larochelle & Trottier	46.97	Min.des Transports	2.00
Montreal Bearings	3.93	Mun.Finance Officer's	40.00
Mme Chs Aug.Naud	14.17	Fred Poliquin Ltée	448.64
Spécialités Beauchamp	29.42	Texaco of Canada	1,567.83
Tessier Lumber Ltd	617.95	Vaugeois & Fils Auto.	155.56
Verrerie du Cap	61.19		
			$25,803.99

Adopté.

****

Rés. No. 15-922 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Robert Burton soit et est par les présentes engagé constable et pompier pour la cité du Cap-de-la-Madeleine, et que cet engagement soit considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-923
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS,UNE SOMME DE $45,000.00, POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1963, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62 ARTICLE 7"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 3ième jour du mois de février 1964.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 15-924 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à 10.30 heures P. M., ce 3 février 1964, sur toutes choses non terminées.

Adopté

****

Rés. No. 15-925 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la présente séance soit de nouveau ajournée à demain, mardi, le 4 février 1964, à 7.30 heures P. M., sur toutes choses non terminées.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. LACHAPELLE"
****

Pour l'ajournement:L.Rheault,J.P.Lavergne,M.Bergeron.
Contre l'ajournement:S.Hénaire,R.Lepage,J.Lachapelle.

"SON HONNEUR VOTE CONTRE L'AJOURNEMENT"
****

****

Rés. No. 15-926 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la fonction de gérant de la cité du Cap-de-la-Madeleine, soit remplie par un ingénieur professionnel.

"EN AMENDEMENT"
****

L'échevin J. Lachapelle propose, appuyé par l'échevin S. Hénaire:

ET RESOLU que M. Gérard Nadeau, comptable agréé soit engagé gérant de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour le prochain terme de quatre ans, soit à compter du 1er mars 1964 au 29 février 1968, et ce, au salaire de $12,500.oo la première année, $13,000.oo la deuxième année, $13,500.oo la troisième année et $14,000.oo pour la quatrième année, incluant les frais de représentation.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"
****

POUR :S.Hénaire,M.Bergeron,R.Lepage,J.Lachapelle.
CONTRE : L.Rheault,J.P.Lavergne.

"L'AMENDEMENT ADOPTE SUR DIVISION
ET MOTION PRINCIPALE REJETEE"
****

Rés. No. 15 927 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de "Federal Equipment (Eastern) Ltd" pour l'achat d'un chargeur de marque "Michigan" modèle 35-A, au prix de $11,425.oo, plus, notre tracteur "Fordson Diesel" avec godet avant, pelle arrière "Backhoe" et lame Bulldozer.

"EN AMENDEMENT"
****

L'échevin L. Rheault propose, appuyé par l'échevin M. Bergeron:

ET RESOLU que la présente résolution soit reportée au prochain budget pour étude.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"
****

Pour l'amendement: L.Rheault, M.Bergeron.

Contre l'amendement: S.Hénaire, J.P.Lavergne, R.Lepage
J.Lachapelle.

"AMENDEMENT REJETE ET MOTION
PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION"

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de l'Union Musicale pour réception appui financier lors de la venue des fanfares.

Demande d'une annonce dans programme-souvenir par l'Union Musicale lors d'un concert qui sera donné, le 5 avril prochain.

Accusé de réception d'une résolution du conseil concernant le "Bureau d'Enrégistrement" par l'Honorable René Hamel.

L'Association des policiers et pompiers nous ont fait parvenir la liste des nouveaux officiers de leur conseil d'administration.

Demande des services d'aqueduc et d'égout par Mme Ferdinand Binette.

Lettre du Ministère des Affaires municipales nous informant de l'approbation de la résolution modifiant le règlement 253 concernant la gérance.

Lettre de Massicotte & Frères concernant un bail pour local du Bien-Etre Social.

Lettre de L'O. T. J. Ste-Bernadette demandant piscine etc. etc..

Lettre de la compagnie Barker concernant indications de rues etc.

Conférence du Conseil de Recherches Nationales du Canada sur le déblaiement neige, glace etc...

Rapport de M. Jos. Buisson, gérant de Shawinigan concernant les taxes d'améliorations locales.

Deux mémos de M. Désaulniers concernant la camionnette de M. Bouchard et l'achat d'un rouleau pour la réparation des rues.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17ième jour du mois de février 1964, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-928 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 3 février 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-929 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la résolution No. 15-926 soit retirée des minutes du 3 février 1964, afin de la soumettre au Sous-Ministre des Affaires municipales, pour s'assurer si elle est conforme à l'arrêté ministériel ainsi qu'à l'article 394 de la Loi des Cités et Villes, concernant l'amendemant apporté au règlement No. 253 relatif à la gérance municipale.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. LACHAPELLE"
****

POUR LA MOTION : L. Rheault, J. P. Lavergne.
CONTRE LA MOTION: M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.

"MOTION REJETEE SUR DIVISION"
****

Rés. No. 15-930 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $96,537,60, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 11	$ 5,570.30	Paie No. 12	$ 5,034.91
Paie No. 13	5,385.74	Paie No. 14	9,474.95
Ass.Int.Mac.local 2220	252.00	Ass.Int.Mac.local 2220	264.00
Ass.Commissaires Ind	25.00	Apeco of Canada Ltd	480.91
Acc.Outillages Ltée	131.62	Hector Beauchamp	30.00
Bur.Enrégistrement	13.25	Ban.Can.Nationale	44,527.01
Brindle & Ban.Can.Na.	4,850.00	Can.Motorola Elec.Co.	743.60
Cie Const.Dollard	200.00	Cap Auto Electric Enr.	42.96
Centre des Pneus Enrg.	340.99	C. H. L. N.	80.00
C. K. T. R.	51.00	Cité du Cap	210.17
Cité du Cap	100.10	Can.Silk Mfg Ltd	4.51
Bell Téléphone	482.76	Cap Mach.Shop	142.46
C.P.R. Express	7.55	Direct Motor Express	3.52
Délisle Auto 3-Riv.	515.12	Frink of Canada Ltd	316.01

Bank of Canada Ltd	$ 544.89	Fontaine Tire Serv.	$ 10.10
Girard & frères Auto	12.30	J. L. Gagnon	63.68
Chs Gailloux & Fils	49.00	B. Hélie	82.67
H. P. Hébert Enrg	225.00	Int.Ass.of Assessors	10.00
Imperial Oil Ltd	103.12	Int.Business Machine	6.50
Industries Ricard	10.67	Kingsway Transport	2.26
Nap. Loranger	11.24	Larivière & Fils Ltée	125.00
Ernest Leblanc	40.00	McCormick Machinery	265.20
Mercerie de Luxe	1,000.00	Minnesota Mining	2,104.03
H. Y. Maranda	1,852.28	Massicotte & Fils Lté	325.00
Morin & Frères Inc	237.00	Jos. Héon	46.50
Arthur Matteau m.r.i.	69.80	H.Massicotte & Frères	139.15
Min.des Finances	208.75	Min.des Finances	588.29
Min.des Finances	25.00	Min.des Finances	345.00
Protonotaire Cour Sup.	89.74	Propane Gas Utilities	104.00
Quincaillerie Rochefort	378.19	Albéric Roy N.P.	37.50
S.O.Riverin Ltée	417.32	Roy & Dumas Inc	111.90
Rec.Gén.du Canada	395.00	Rec.Gén.du Canada	93.00
Rec.Gén.du Canada	3,083.90	Rec.Gén.du Canada	800.92
St-Maur.Fin.Corp.	7.28	Sanfax Corporation	832.45
J. R. Saulnier	9.75	C. Turcotte & Fils	42.95
C. Edo. Toupin	94.38	Tremblay & Fils	85.74
Zurich Insurance	752.88	Zurich Insurance	1,418.88
			$96,537.00

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Réclamation de M. Jules Turcotte par l'entremise de son Procureur, Me Gérald Grégoire.

Lettre, circulaire et montant de la cotisation de la cité, pour l'année 1964, Union des Municipalités.

Lettre de Massicotte & Fils Ltée, demandant de déduire un montant de $9.00 pour enlèvement des vidanges.

Lettre du Directeur de la Police suggèrant de payer la Garde St-Odilon pour service de circulation,

Lettre de la Régie d'Epuration des Eaux approuvant la répartition des bassins de drainage etc. etc.

Lettre de la Régie d'Epuration des Eaux, approuvant des travaux d'égout au montant de $70,349.90, soumis par M. Juneau, sur les rues Lajoie, St-André, Pie-XII, St-Laurent, Normand, Chamberland et Guillet.

Lettre de démission de la présidence de L'Union Musicale de M. Laval Levasseur.

Lettre de M. Philippe Roch, représentant des piscines "Val-Mar".

Rapport d'un accident par le constable François Darche; dommages $34.00.

Rapport d'un accident par M. Edgar Paradis, dommages indéterminés.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24ième jour du mois de février 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-931 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 février 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-932 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $27,528.90 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 15	$ 5,409.62	Paie No. 16	$ 8,693.89
Auer Light Mgf Co Ltd	177.25	American Water Works	17.50
Jean Banville Inc.	29.27	Geo.Barakatt & Frères	41.82
G.Baribeau et Al.	1,061.66	Cie Bois St-Laurent	245.38
Château Frontenac	127.55	C. P. R.	210.63
Cie Const.Dollard	1,158.00	Central Quebec Steel	35.29
De Cotret,Ferron & Cie	500.00	Conseil de la cité	2,166.66
Cité du Cap	332.36	Cap Fire Service	1,460.77
H.A.Cantin Inc.	1.13	Desroberts Inc	29.50
Economie Mutuelle Assur.	562.50	Gar.Charest & Frères	181.05
Antoine Gauthier	76.65	Garde Par.St-Odilon	235.00
Lucien Grondin	25.53	P. A. Gouin Ltée	605.11
Francis Hankin	194.88	Hewitt Equipment	80.61
Kimball Auto	1,040.00	Langlois Télévision	34.50
Matteau Radio Electrique	38.04	Massicotte & Fils Ltd	210.00
Plywood Distributors	451.58	Reynolds Aluminum Co.	165.32
Shawinigan W & P Co.	409.39	Gérard Sévigny	22.00
St-Maur.Oxygen Co.	133.01	J. R. Saulnier	157.09
Spécialités Beauchamp	69.60	Sanfax Corp.	483.60
Tessier Lumber Ltd	235.16	L.O.Trottier & Fils	135.00
Union des Municipalités	285.00		
			$27,528.90

Adopté

****

Rés. No. 15-933 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Edouard Lair,Arpenteur-géomètre, soit autorisé à cadastrer la rue "Morrissette" entre les rues Latreille et Montplaisir.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-934
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT No. 309-A, CONCERNANT LES TAXIS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de février 1964.

(Signé) Martin Bergeron, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-935
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER DE LA COMMISSION MUNICIPALE, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de février 1964.

(Signé) Rodrigue Lepage,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-936
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER DE LA COMMISSION MUNICIPALE, LES ARGENTS NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE D'UN MILLION DE GALLONS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois de février 1964.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par la Commission et le Ministère des Affaires municipales du règlement No. 400 au montant de $28,571.22, excédant du règlement No. 322.

Lettre de la Régie des Alcools nous informant de la demande d'un permis d'épicerie par Mme Alice Toupin, pour opérer à 47 St-Maurice.

Lettre de la Fédération des Cinémathèques et des Conseils du Film.

Lettre de M. Paul Vallières concernant M. J-Guy Roberge, mécanicien au garage municipal.

Rapport de M. Bettez concernant la clôture de Laminex Products.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine,

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2ième jour de mars 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-937 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assmblée régulière du conseil de cette cité en date du 24 février, 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-938 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $24,016.69 et tels que décrits ci-après, soient acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 17	$ 5,596.62	Paie No. 18	$ 3,640.09
P. V. Ayotte Ltée	9.05	Blackwood & Hodge	965.50
J.C.Blouin & Fils	1,055.67	Cité du Cap	59.44
Chs Cusson Ltée	7.75	Cie Const.Dollard	474.00
Champlain Express	5.50	C. P. R.	5.00
Charb.Champlain Ltée	535.57	Centre du pneu Enrg	41.18
Shawinigan W & P.Co.	6,928.08	Cap Machine Shop	138.75
P. E. Fortin	36.22	Guillemette Fil.& Déb.	403.67
Geo.Gauvin & Fils	59.91	Moise Hébert	20.00
Bénoit Hélie Inc.	660.00	Kimball Auto 3-Riv	123.62
Lynn McLeod Aut.Ltd	73.29	Loranger,Molesworth	42.64
Librairie Morin	36.20	J-Jac-Larivière	21.00
Massicotte & Fils Ltée	491.75	Northern Electric	99.52
Lauréat Plourde	30.00	Rec.Gén.du Canada	100.00
Florent Roof	53.60	Russell Hipwell Eng.	9.50
Reynolds Aluminum	127.46	Stanly Motor Equip.	21.85
St-Maur.Oxygen Co.Ltd	123.01	3-Riv.Electric Ltée	158.46
L.O.Trottier & Fils	80.00	Texaco of Canada	1,782.79
			$24,016.69

Adopté

****

Rés. No. 15-939 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le premier rôle spécial d'évaluation des immeubles de la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'année 1964, déposé ledit rôle le 19 février 1964, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 15-940 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de #The Model Plan Development Corp" et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots Nos. 551-201, 551-202 et 551-203, rue Pelletier et les lots Nos. 551-183 et 551-216, rue Cardinal Villeneuve.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-941 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot 564 du cadastre officiel de la cité, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas A. G. en date du 22 février 1964.

Adopté

****

Rés, No. 15-942 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil vend, cède et transporte à Monsieur Benoit Lacerte, l'immeuble connu comme étant le lot 422-C-3 du cadastre officiel pour la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine et ceci pour le prix de SEPT MILLE TROIS CENTS dollars ($7,300.oo), dont CINQ CENTS dollars ($500.oo) devant être payés comptant lors de la signature et le solde portera intérêt au taux de six pour cent l'an, calculé semi-annuellement. Les paiements seront de cinquante dollars ($50.oo) par mois, capital et intérêts, taxes municipales et scolaires et autres impositions foncières étant payées en plus des dits versements. Le solde restant dû devra être complètement acquitté le premier jour de mai mil neuf cent soixante-sept. Pour ce qui est des autres conditions, il est résolu que la vente soit consentie conformément aux dispositions contenues dans le projet d'acte préparé par Me Réjean Giroux, notaire à Cap-de-la-Madeleine et accepté à ce conseil.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la cité du Cap-de-la-Madeleine devant Me Réjean Giroux, notaire.

Adopté

****

Rés. No. 15-943 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU:

1- La cité vende à M. Marcel Houle, Industriel, domicilié en la cité des Trois-Rivières, pour le prix de SEPT CENTS ($0.07) le pied carré, soit pour la somme totale de HUIT CENT QUARANTE dollars ($840.oo) un terrain situé sur une rue projetée en la cité du Cap-de-la-Madeleine, mesurant, mesure anglaise 80' x 150' connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro QUATRE CENT VINGT TROIS (Ptie 423) du cadastre officiel de la cité du Cap-de-la-Madeleine, borné comme suit, savoir:- en front, vers le Nord-Est, sur la dite largeur de 80 pieds par une rue projetée; en profondeur, vers le Sud-Ouest, sur la même largeur par partie des lots numéros 423-17 et 423-19; joignant d'un côté, vers le Nord-Ouest, sur la dite profondeur de 150 pieds, le lot numéro 423-78 du susdit cadastre appartenant à Aurèle Ouellette; et de l'autre côté, vers le Sud-Est, une autre partie non subdivisée du lot numéro 423 restant la propriété de la cité.

2- Outre les conditions ordinaires d'une vente au comptant, le contrat à intervenir devra comporter les conditions spéciales suivantes, savoir:-

a) que le terrain présentement vendu ne serve que pour des fins industrielles seulement;

b) que ledit terrain devra toujours ne former qu'un tout, c'est-à-dire qu'il ne pourra en aucun temps être vendu en partie à moins d'une permission écrite de la cité;

c) de condition expresse, l'acquéreur devra s'engager à construire dans un délai d'une année de la date de la vente, une bâtisse pour les fins industrielles qu'il poursuit. Advenant le cas ou l'acquéreur, ledit Marcel Houle ne construirait pas la dite bâtisse, il devra rétrocéder ledit terrain à la cité en étant remboursé du prix qu'il a payé, sans intérêt, et la cité aura le droit de demander la résolution de la vente en justice aux frais de l'acquéreur si nécessaire.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

****

Cependant passé un délai de deux ans de la date de la vente, sans que la venderesse n'ait prise de procédures pour reprendre ledit terrain, advenant la non-construction de l'édifice mentionné ci-dessus, la présente condition, (paragraphe "C" des présentes) devra être alors considérée à toutes fins que de droit comme non écrite, nulle et non-avenue.

3- Le conseil approuve le projet de contrat préparé par Me Albéric Roy, notaire au Cap-de-la-Madeleine, soumis en même temps que les présentes.

4- Le Maire et le Greffier de la cité sont autorisés à signer le contrat de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

"L'Echevin L. Rheault enrégistre sa dissidence"

Adopté

****

Rés. No. 15-944 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Trésorier soit autorisé à commencer les procédures de vente pour taxes des propriétés sur lesquelles les taxes de l'année 1962 n'ont pas été acquittées.

Adopté

****

Rés. No. 15-945 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 309-F intitulé règlement amendant le règlement No. 309-A concernant les taxis, soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-946 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 309-F intitulé règlement amendant le règlement No. 309-A concernant les taxis, soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-947 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 404 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER DE LA COMMISSION MUNICIPALE, LES ARGENTS NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE D'UN MILLION DE GALLONS", soit adopté en première lecture.

EN AMENDEMENT, l'échevin R. Lepage demande de porter ledit règlement à l'étude, secondé par l'échevin J. P. Lavergne.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

****

POUR L'AMENDEMENT : L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage.

CONTRE L'AMENDEMENT: M. Bergeron, J. Lachapelle.

MOTION PRINCIPALE rejetée et amendement adopté sur division.

****

AVIS DE MOTION No. 15-948
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.00, POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1963, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois de mars 1964.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 15-949
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-dela-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois de mars 1964.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. Jean-Guy Hénaire informant le conseil de l'ouverture d'un bureau d'Ajustement, au no. 59 de la rue Fusey et demande de l'encourager.

Lettre du Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social avec liste des officiers supérieurs dans la ville de Québec.

Lettre du Directeur de la Police adressée à M.Juneau, sollicitant la permission d'assister à certains congrès.

Lettre de "The Model Plan, offrant à la cité un certain terrain.

Lettre de M. Emile Juneau recommandant la construction d'un réservoir.

Autre lettre de M. Emile Juneau recommandant le transfert du poste de la Police au garage municipal.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville lundi, le 9ième jour de mars 1964, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S.Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-950 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 2 mars 1964,telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-951 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $64,813.98 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 19	$ 5,487.54	Paie No. 20	$ 3,446.31
Apeco of Canada Ltd	102.44	Austin Toilet Service	9.50
G.A.Archambault	400.00	Julien Longval	133.33
Marcel Desbiens	76.00	Jean-Guy Cormier	76.00
Jean-Guy Rocheleau	76.00	J-Paul Veillet	48.00
Pierre Duguay	24.00	Bur.Enrégistrement	15.95
B-Can.Nationale	43,430.74	H. Béliveau Enrg.	69.76
Jean Banville Inc.	20.09	Hector Beauchamp	10.00
Cie Ronéo du Canada	1.40	Cie Const.Dollard	19.00
C.P.R. Express	7.65	Cap Auto Seat Cover	2.00
Can.Gén.Electric Co.	352.89	Bell Téléphone	509.69
Château Frontenac	19.29	Cité du Cap	316.19
DesRoberts Inc.	68.11	Fontaine Tire Service	117.23
H.P.Hébert Enrg.	417.00	Benoit Hélie Inc.	11.06
Highway Paving Co.	101.84	Gérard Lamy	243.00
Ernest Leblanc	52.50	A.Beaudin Liste Jurés	232.65
Nap. Loranger	11.24	Montreal Bearing Serv.	43.13
Matteau Radio Elect.	91.17	Maranda Inc.	28.36
M-Electric Ltée	6.00	Newton Lumber Ltd	294.20
Le Nouvelliste	24.00	Rec.Gén.du Canada	394.08
Safety Supply Co.	359.97	J. R. Saulnier	9.75
Station Service G.G.	5.00	C. H. Savard	13.10
Tremblay & Fils	93.44	Chs Turcotte & Fils	5.00
Min.des Finances	15.00	Brindle & B-C-Nation.	3,880.00
Rec.Gén.du Canada	543.92	Protonotaire Cour Sup.	10.57
Rec.Gén.du Canada	2,114.10	Min.des Finances	400.21
Min.du Revenu	274.58	Robert Bellemare Imm.	300.00
			$64,813.98

Adopté

****

Rés. No. 15-952 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU QUE:

1- La cité loue de H. Massicotte & Frères Ltée, pour un terme de UN an, à compter du premier mai prochain (1964), et pour un loyer annuel de MILLE CINQ CENTS SOIXANTE ($1,560.00) dollars, payable par versements mensuels, égaux et consécutifs de CENT TRENTE DOLLARS ($130.oo) payables d'avance le premier de chaque mois, le local portant le numéro civique 395-A boulevard Ste-Madeleine,Cap-de-la-Madeleine, soit tout le premier étage situé en haut de la quincaillerie H. Massicotte & Frères Ltée. Que ledit bail se renouvellera d'année en année, aux mêmes conditions, à moins que l'une des parties ne donne à l'autre un avis écrit de trois mois, soit un avis le ou avant le trente-et-un janvier de chaque année.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

****

2- APPROUVE le projet de contrat de bail préparé par Me Albéric Roy, notaire, ainsi que toutes les conditions y stipulées.

3- SIGNE le contrat de bail par l'intermédiaire du Maire et du Greffier.

Adopté

****

Rés. No. 15-953 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot 551 du cadastre officiel de la cité, plan fait et préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre en date du 27 janvier 1964.

Adopté

****

Rés. No. 15-954 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil remet à M. Antoine Durette, Mme Zéphirin Chamberland et Fernand Chamberland, les lots Nos. 548-40 (Rue), 548-41 (Parc), 548-43 (Rue) et 549-64 (Rue) ainsi que le lot 548-58 (Rue).

Annulé par 16-033

En échange MM. Antoine Durette Fernand Chamberland cède à la cité du Cap-de-la-Madeleine, les lots 548-87 (Rue), 548-92 (Parc), 548-112 (Rue) et 548-113 (Rue); ces rues et parc apparaissant à un plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 28 février 1964.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-955 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision des lots 548 et 549 du cadastre officiel de la cité, plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 28 février 1964.

Adopté

****

Rés. No. 15-956 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Gérald Fournier soit engagé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et que cet engagement soit considéré comme étant de caractère permanent.

Adopté

****

Rés. No. 15-957 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte la subdivision des lots 157-233 et 157-234 tel que montré à un plan préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre en date du 23 janvier 1964.

Adopté

****

Rés. No. 15-958 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil nomme par les présentes, MM.

Lionel Rheault, échevin.

Jacques Lachapelle, échevin.

Sylvio Hénaire, échevin.

Me Guy Lebrun, Aviseur légal.

M. Gérard Nadeau, Gérant de la cité.

M. Emile Juneau, Ing. Pro..

M. Jacques Bettez, Inspecteur des bâtiments,

membres de la commission d'urbanisme avec comme Président, M. Lionel Rheault et M. Jacques Bettez, secrétaire.

Adopté

****

Rés. No. 15-959 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil consent à ce que les cinq permis d'Auto-taxi enrégistrés au nom de "GODIN RADIO TAXI", soient transportés à "Veillette Taxi Enrg"., avec place d'affaires au numéro 44-B Fusey, le tout en conformité avec l'article 23 du règlement No. 309 concernant les taxis.

Adopté

****

Rés, No. 15-960 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 371-L, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés, 15-961 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 371-L intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 15-962 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des zônes concernées de la cité, par avis public, pour "mercredi" le 25 mars 1964, entre sept et dix heures du soir relativement au règlement No. 371-L concernant le zonage dans les limites de la cité, et ce, en conformité avec l'article 426 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-963
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1964.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de mars 1964.

(Signé) Sylvio Hénaire,
Échevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

"ASSERMENTATION"
****

Je soussigné, GERARD NADEAU, jure que je servirai la cité du Cap-de-la-Madeleine comme Gérant de la dite cité, fidèlement, avec honnêteté et que je remplirai ma charge de Gérant au meilleur de mes capacités et connaissances conformément à la LOI.

"AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE"

Gérard Nadeau C. A.
Gérant de la cité.

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
12ième jour de mars 1964.
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCES LUES
****

M. Roland Lavoie sollicite de la cité, et ce, pour le prix de $1.oo, la partie de la rue Beauchemin qui est supposée être fermée.

Des cours seront donnés aux officiers municipaux par l'Université de Montréal, à Montréal.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires municipales du règlement No. 309-F concernant les taxis.

Des cours spécialisés de mécanique seront donnés à Montréal par la firme Blackwood Hodge Quebec Ltd.

M. Albert Buisson, 380-115ième rue, Shawinigan Sud 2, offre de vendre à la cité de la gravelle brut à raison de $0.30 la tonne et de la gravelle concassée d'un pouce, à raison de $0.60 la tonne.

Lettre de M. Irenée Bérubé, 120 St-Valère demandant le transfert des permis d'Auto-taxi de "Godin Radio Taxi en son nom personnel.

Lettre de la firme "Battery & Electric de Trois-Rivières offrant de venir, gratuitement, vérifier les indicateurs de vitesse sur les voitures de la police.

Lettre de "Veillette Taxi Enrg", demandant le transfert des cinq permis d'Auto-taxi de "Godin Radio Taxi" en son nom personnel et lettre du Directeur de la Police recommandant ce transfert.

Lettre d'Henri Paul Goulet, propriétaire de cinq permis d'Auto-Taxi de "Godin Radio Taxi" consentant au transfert de ses permis à "Veillette Taxi Enrg".

Accusé de réception, par la Régie d'Epuration des Eaux, d'une lettre et de documents concernant certains travaux d'aqueduc et d'égout à être exécutés.

Lettre du Directeur de la Police recommandant l'engagement en permanence du constable Gérald Fournier.

Lettre du Chanoine Jacob de St-Lazare offrant de louer salle au centre Brunelle.

Lettre pas signée de MM. Jean-Jacques Guimond et Richard ainsi que Mlle Denise Babineau demandant permis pour école de danse.

Réclamation de MM. Jean-Louis Thiffault et Gérard Alarie, transmis à l'assurance.

Lettre et plan de M. Edouard Lair A. G. ainsi que de M. Roger Gélinas aussi arpenteur-géomètre.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

LE GREFFIER

LE MAIRE

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 16ième jour de mars 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Des-Rosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. La-Vergne, M. Bergeron et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-964 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 9 mars 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 15-965 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le procès-verbal des commissions-permanentes du 12 mars, soit approuvé tel que soumis.

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 12 MARS 1964"

****

1- Le conseil recommande que les arrangements suggérés par Crown Toilet Service (Albert Pouliot) pour ses arrérages d'eau et licence, soient acceptés à condition que les comptes de taxes courant qui lui seront envoyés soient payés dans les trente jours qui suivent la date ou cette taxe est devenue dûe et payable.

Advenant le cas ou un chèque ne serait pas honoré par la Banque, le Gérant est prié de faire intercepter l'eau la journée même et de ne l'ouvrir que le jour ou la balance complète de ses taxes soient payée en entier.

2- Que le Gérant obtienne du Trésoeier, la liste des employés de la cité qui ont des arrérages de taxe d'eau et qu'il prenne arrangement avec ces employés pour retenir un montant sur leur salaire jusqu'à paiement entier de leurs arrérages.

3- Que tous les employés de la cité couvert par l'Association Internationale des Machiniste, local 2220, soient remerciés de leur service à leur 70ième anniversaire de naissance.

Les employés actuellement à l'emploi de la cité et qui ont dépassé cet âge devront terminer leur travail le vendredi suivant la date de cette résolution.

4- Reprendre la liste des octrois en y ajoutant les octrois décernés aux O. T. J..

5- Le Greffier prié de préparer pour la prochaine séance, une résolution d'engagement de MM. Roger Bolduc, Henri Corbin et Gaston Larente, comme gardiens au garage municipal à raison de $1.67 l'heure et les assermenter comme constables spéciaux.

6- La fermeture d'une partie de la rue Beauchemin autorisée en autant que les propriétaires riverains qui ont des droits acquis se désistent de leurs droits et alors la vente de cette partie de rue sera autorisée en faveur de M.Roland Lavoie au prix du pied apparaissant au rôle.

7- Le Greffier prié d'écrire au Ministère de la Voirie, Service de la Circulation pour demander d'envoyer un délégué pour déterminer un aménagement géométrique (contrôle de la circulation) au carrefour de la route No. 19.

Rés. No. 15-966 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $27,198.77 et tels que décrits ci-après soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 21	$ 5,627.79	Paie No. 22	$ 4,640.25
Blackwood Hodge			
Québec Sales	1,040.85	Conférence des Maires	50.00
Can.Salt Co.Ltd	4,901.96	Cité du Cap	43.90
Cap Mach.Shop	30.05	Délisle Ltée	940.55
Fédéral Equipment	41.60	P.A.Gouin Ltée	20.95
Imperial Oil Ltd	110.13	Int.Ass.Ass.Officers	20.00
Kimball Auto	172.20	Lynn McLeod Eng	15.57
Lowe Bros	34.94	Morin & Frères Inc	227.27
John Millen-3-Riv.	286.00	Min.de la Famille	5,118.46
Arthur Matteau	108.05	O.T.J.St-Eugêne	200.00
Bérard Pellerin	73.23	Prop.Gas Utilities	91.78
Roy-Trottier Inc.	8.27	Gérard Sévigny Enrg	12.00
Texaco Canada Ltd	1,663.99	3 riv.Auto Electric	237.35
Wilson & Lafleur	56.85	Zürich Insurance	1,424.78
		Adopté	$27,198.77

****

Rés. No. 15-967 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil autorise par les présentes l'annulation des lots 548-35 à 548-41 inclusivement, les lots 548-43 à 548-58 inclusivement et les lots 549-61, 549-62 et 549-64, le tout conformément aux dispositions de l'article 20 du chapitre 320 des S. R. Q. Québec, 1941.

Adopté

****

Rés. No. 15-968

Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le budget devant servir de base à l'imposition du taux de la taxe pour l'exercice financier de l'année 1964, au montant de $1,707,941.01, tel que préparé par les membres du conseil, soit adopté.

"EN AMENDEMENT"
****

Il est proposé par l'échevin J. P. Lavergne,

Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le taux de la taxe foncière soit maintenue à $1.30 du $100.oo d'évaluation, le peid linéaire à 55¢ le pied et les propriétés non imposables à $2.60 le $100.oo d'évaluation pour un montant global au budget de $1,686,360.oo.

"VOTE SUR L'AMENDEMENT"
****

POUR L'AMENDEMENT : S. Hénaire, J. P. Lavergne.

CONTRE L'AMENDEMENT: L.Rheault,M.Bergeron,J.Lachapelle

Amendement rejeté et motion principale adoptée sur division"

****

Rés. No. 15-969 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 404 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1964", soit adopté en première lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE"

POUR LA MOTION : L.Rheault,M.Bergeron,J.Lachapelle.
CONTRE LA MOTION: S. Hénaire, J. P. Lavergne.

MOTION ADOPTEE SUR DIVISION
****

Rés. No. 15-970 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 404 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELERVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1964", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE"

POUR LA MOTION : L.Rheault,M.Bergeron,J.Lachapelle.
CONTRE LA MOTION: S. Hénaire, J. P. Lavergne.

MOTION ADOPTEE SUR DIVISION
****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. Raymond Durocher, vendeur de fèves au lard demandant de baisser le coût de sa licence vu qu'il ne fait plus de sollicitation à domicile.

Lettre de l'Hon. Bernard Pinard informant le conseil que le congrès de l'Association des Bonnes Routes sera tenu au Reine Elizabeth du 19 au 22 octobre prochain (1964).

Lettre de M. Gérard Lamy, offrant à la cité pour le prix de $1.oo, le lot 564-17 prolongement de la rue Jean-Cusson.

Lettre de P. A. Gouin offrant de vendre à la cité de la peinture à traffic.

Lettre de M. Bernard Clément inspecteur de la Cie d'Assurances La Prévoyance, s'offrant à rencontrer le conseil pour expliquer la teneur de sa soumission.

Lettre de M. Jean Brunet, demandant de participer aux ristournes de nos assurances.

Lettre de MM. Caron & Juneau, architectes declarant ne pouvoir baisser leur compte au montant de $10,899.oo.

Lettre de l'Union des Municipalités demandant de s'opposer à ce que le directeur de la Police soit inamovible.

Lettre de la revue "Cités et Villes demandant des abonnements.

Lettre de M. Denis Guérin, demandant entrevue avec le conseil.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Lundi, le 23ième jour de mars 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-971 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 16 mars 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 16 MARS 1964"

****

1- Le Gérant prié de communiquer avec la Shawinigan W & P Co. concernant l'installation, suivant plan d'ensemble, de cinq lampes, rue Longval, deux, rue St-Maurice, au Nord de Latreille, une rue du Sanctuaire, au Nord de Latreille et une autre rue Tétreault aussi au Nord de Latreille et vérifier rue du Sanctuaire au Nord de Montplaisir. L'installation de ces lampes fut autorisée au comité du 17 février 1964.

2- Concernant la demande de M. Raymond Durocher, vendeur de fèves au lard, charger une licence ordinaire.

3- Demander à M. Langis du Bien-Etre un rapport sur le nombre d'enfants placés aux orphélinats et pour lesquels la cité contribue pour une part.

4- Il est recommandé d'étendre de la pierre sur les rues ou c'est nécessaire, ou il y a des trous afin de les rendre carrossables.

5- Le conseil recommande aussi le déblaiement des trottoirs dans tous les quartiers.

6- Vérifier si l'excavation et le pavage de la rue Père-Breton, entre des Erables et Massicotte sont prévus au règlement No. 380.

7- Le conseil recommande d'accepter de M. Gérard Lamy, et ce, pour le prix de $1.oo, le lot 564-17, étant le prolongement de la rue Jean-Cusson; que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

8- Le Gérant prié de s'enquérir auprès de M. Geo. Gariépy, arpenteur-géomètre, de la date de la prochaine déposition de la révision du cadastre.

9- Avoir un rapport de M. Bettez et de l'Ingénieur concernant la demande de Mme F. X. Darche, 438 Notre-Dame, Re: côte publique.

10- M. Bergeron demande un rapport de l'Ingénieur concernant l'entrée de cour, coin Fusey et St-Henri.

11- La demande de M. Lavergne d'installer une indication "espace réservé" rue Bellerive, du côté des motels de M. Chs. Turcotte, à l'étude.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

****

13- Concernant l'offre de The Model Plan, de cèder à la cité une lisière de terrain de 180 pieds de largeur etc., le Gérant prié de demander un rapport de l'Ingénieur et s'assurer si un relevé technique serait suffisant.

Rés No. 15-972 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des commissions-permanentes du 16 mars 1964, tel qu'il apparait à l'agenda de ce jour, soit adopté, maus à l'exclusion cependant de l'item 12.

Adopté

****

Rés. No. 15-973 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $17,130.32 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

Paie No. 23	$ 5,742.67	Paie No. 24	$ 4,747.76
Austin Toilet Serv.	9.50	P. V. Ayotte Ltée	19.77
L'Association des Pompiers et Policiers, Cap			84.00
L'Association Internationale des Machinistes			198.00
G. Baribeau & Al.	1,269.99	Cité du Cap	59.71
Cie Const.Dollard	234.50	Conseil de la cité	2,166.66
C. P. R.	109.32	Champlain Express	3.50
Can. Silk Mfg.Co.	4.02	Cap Auto Seat Cover	25.50
Chs Cusson Ltée	15.34	Central Quebec Steel	30.94
Desroberts Inc.	176.80	Fontaine Tire Serv.	43.10
Gar.Charest & Frères	145.36	Jean-Louis Gagnon	18.24
Antoine Gauthier	10.80	Francis Hankin	22.24
Int.Business Machine	71.00	Librairie Morin Inc.	194.70
Lynn McLeod Eng.	73.93	Montreal Bearing Serv.	7.02
Matteau Radio Elec.	12.07	C.O.Monat & Cie Ltée	143.14
Montreal Stencil Works	21.28	Fred Poliquin Ltée	17.39
Quincaillerie Rochefort	74.78	Rec.Gén.du Canada	20.00
Rec.Gén.du Canada	120.00	St-Maur.Oxygen Co.	117.61
Stanly Motor Equip.	156.49	Jacques Sauvageau	58.64
St-Maur.Finance Corp.	7.28	Safety Supply Co.Ltd	120.52
Tessier Lumber Ltd	22.28	Verrerie du Cap Enrg.	27.08
Zurich Insurance	727.39		
			$17,130.32

Adopté

****

Rés. No. 15-974 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Trésorier de la cité soit autorisé d'émettre un deuxième permis d'Auto-taxi au nom de M. Fernand Montambeault, avec place d'affaires rue du Sanctuaire, près de Notre-Dame.

Adopté

****

Rés. No. 15-975 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 405 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.00 POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1963, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés No. 15-976 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 405 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.oo, POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS' EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1963, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

PROVINCE
DE QUÉBEC

CITÉ
DU
CAP-DE-LA-MADELEINE

RÉSOLUTION
No 15-979-A

A une assemblée régulière (spéciale) du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi *le* 25ième *jour du mois d*e mars *19*64, *à* 2. *heures P.M. (A.M.), à laquelle assemblée étaient présents:—*

SON HONNEUR LE MAIRE J. R. Desrosiers.

MM. les échevins :— S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle.

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

Proposé par l'échevin ----------

Appuyé par l'échevin ----------

Et résolu :—
XXXXXXXXX

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de------ M. Hector Beauchamp, employé de la cité du Cap-de-la-Madeleine depuis de nombreuses années.

Ce conseil présente donc à la famille de M. Beauchamp, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise la Trésorier de la cité à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

Certifié vraie copie

Le Greffier.

Rés. No. 15-977 ✓ Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 406 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER DE LA COMMISSION MUNICIPALE, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS" soit adopté en première lecture.

"EN AMENDEMENT"

Il est proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

Que le présent règlement soit porté pour étude à la semaine prochaine.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

POUR L'AMENDEMENT : L. Rheault, J. P. Lavergne.
CONTRE L'AMENDEMENT: S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.

"AMENDEMENT REJETE ET MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION"

****

Rés. No. 15-978 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 406 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER DE LA COMMISSION MUNICIPALE, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"EN AMENDEMENT"

Il est proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

Que le présent règlement soit porté pour étude à la semaine prochaine.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

POUR L'AMENDEMENT : L. Rheault, J. P. Lavergne.
CONTRE L'AMENDEMENT: S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.

"AMENDEMENT REJETE ET MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION"

****

Rés. No. 15-979 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publiques des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "mardi" le 31 mars 1964, à 7.30 heures P. M., relativement au règlement No. 406 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER DE LA COMMISSION MUNICIPALE, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS", et ce, en vertu de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

Rapport de M. Langis du Bien-Etre sur les placements d'enfants durant les neuf premiers mois de 1963.

Demande d'un deuxième permis d'Auto-taxi par M. Fernand Montambeault.

La Régie des Alcools informe le conseil qu'une demande de taverne est faite par M. Elphège Deshaies à 120 Ste-Madeleine et d'une salle à diner, BAR, par M. Bertrand Berthelet, à 75 Ste-Madeleine.

M. Yvon Fournier offre de répéter le traitement technique aux 88 ormes de la cité pour le prix de $175.00.

L'Association Canadienne des Bonnes Routes demande de s'abonner à son Association; prix $50.00 par année.

Approbation par la Régie d'Epuration des Eaux des travaux du BILL 1963 et du règlement No. 406.

AVIS de MM. Dessureault & St-Arnaud s'engageant de faire exécuter les travaux du règlement No. 406 par L. O. Trottier Ltée.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 31ième jour de mars 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-980 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique de ce jour, 31 mars 1964, sur le règlement No. 406 au montant de $219,000.oo pour travaux d'aqueduc et d'égout urgents.

Adopté

****

Rés. No. 15-981 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 23 mars 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 23 MARS 1964"

****

1- Le Gérant prié d'inviter pour la prochaine séance, M. Bernard Clément, inspecteur de "La Prévoyance, Compagnie d'Assurances"ainsi que M. Philippe Larivière.

2- Yvon Fournier Ltée autorisé à répéter le traitement chimique au D. D. T. sur nos 88 ormes de nos Parcs et rues au prix de $175.oo.

3- Le Gérant prié d'envoyer un avis aux contremaitres et surintendants des employés extérieurs, du garage etc., mentionnant qu'il est strictement défendu soit de donner, prêter ou vendre quoique ce soit à un employé ou autre, de même que de laisser faire de la réparation de voitures au garage municipal.

4- Le Gérant est aussi prié d'aviser les "gardiens" au garage municipal, qu'ils ont pleine autorité et que tous les employés devront se soumettre s'il leur est demandé d'ouvrir leur boite à diner etc. etc..

5- Le Gérant aussi prié de remettre à "Massicotte & Fils Ltée" ainsi qu'à "Gaston Bourassa Ltée" leurs chèques représentant 10% produit avec chaque soumission.

6- L'abonnement à l'Association Canadienne des Bonnes Routes, au prix de $50.oo, refusé.

Rés. No. 15-982 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des commissions-permanentes du 23 mars 1964, tel qu'il apparait à l'agenda de ce jour, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-983 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $22,486.76 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 25	$ 5,799.11	Paie No. 26	$ 3,795.71
C. P. R.	4.00	Cap Auto Electric	31.72
C. P. R. Express	4.70	Comptoir Musical Filion	41.65
Shawinigan W & P.	6,453.99	Centre du Pneu	3.00
Yvon Fournier Ltée	700.00	Imp.Vallières Enrg.	134.97
Imp.St-Arnaud Enrg	77.95	Imp.St-Patrice Enrg.	187.95
L'Art Graphique	749.50	H.Massicotte & Frères	155.81
Massicotte & Fils	60.00	Rec.Gén.du Canada	230.00
Gérard Sévigny Enrg.	25.00	J. R. Saulnier	8.00
Spécialités Beauchamp	1870	Brindle & B.C.Nation.	3,880.00
Min. des Finances	125.00		
			$22,486.76

Adopté
****

Rés. No. 15-984 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, tenue ce jour, 31 mars 1964, relativement au règlement No. 406 au montant de $219,000.oo, soit adopté tel que soumis.

Adopté
****

Rés. No. 15-985 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte la subdivision d'une partie du lot 560, apparaissant sur un plan préparé par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 9 mars 1964.

Adopté
****

Rés. No. 15-986 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil autorise par les présentes M. Roher Gélinas, arpenteur-géomètre à cadastrer la rue projetée passant en face de Champlain Matelas, lot 423 du cadastre de la cité.

Adopté
****

Rés. No. 15-987 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Sylvio Hénaire, échevin du quartier No. 2, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du ler avril 1964.

Adopté
****

Rés. No. 15-988 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que MM. Roger Bolduc, Henri Corbin et Gaston Larente soient et sont par les présentes angagés "surveillants" (gardiens) au garage municipal à raison de $1.67 l'heure et ce, à compter du ler avril 1964; ils devront de plus cesser d'appartenir à l'Association Internationale des Machinistes, local 2220.

Adopté
****

Rés. No. 15-989 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de MM. Dessureault & St-Arnaud Ltée, en date du 19 mars 1964, au montant de $34,363.25 pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Lajoie, entre Du Parc et Mère-Gamelin (égouts séparés) tel que décrit au règlement No. 406 et suivant les stipulations au cahier des charges et les prix unitaires de la soumission.

Le Gérant est en outre autorisé à changer le prix unitaire de ladite soumission en ce qui concerne les regards d'égouts apparaissant à $2.oo l'unité et qui devrait se lire $200.oo l'unité; cette erreur étant une erreur de dactylographie.

"SUITE PAGE SUIVANTE"
****

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

"EN AMENDEMENT"

Il est proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin----------

"PAS DE SECONDEUR, MOTION PRINCIPALE ADOPTEE"

****

Rés. No. 15-990 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de MM. Dessureault & St-Arnaud Ltée, en date du 19 mars 1964, au montant de $43,762.73 pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur Pie-XII (égouts séparés) St-André, Mgr Pelletier et Cardinal-Villeneuve (égouts combinés) tel que décrit au règlement No. 406 et suivant les stipulations au cahier des charges et les prix unitaires de la soumission.

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 15-991 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission de La Cie de Construction Dollard Ltée, en date du 19 mars 1964, au montant de $45,588.71 pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Kéroak, Jean-Cusson et St-Laurent (égouts combinés) tel que décrit au règlement No. 406 et suivant les stipulations au cahier des charges et les prix unitaires de la soumission.

Que le notaire Jérôme Loranger soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Gérant à le signer.

Adopté

****

Lettre de M. Gaston Filteau demandant de participer aux commissions des assurances de la cité.

Lettre de M. Rosaire Ruest, 17 12 St-Frs-Xavier, Trois-Rivières offrant à la cité le lot 419-142, coin des rues Radnor et 3ième à condition que la cité absorbe les taxes Scolaires, municipales et la répartition de paroisse.

Requête des marchands du Blvd Ste-Madeleine, demandant qu'un constable soit de faction chaque nuit sur ledit boulevard, entre St-Laurent et Lorette.

Lettre de M. Burroughs Pelletier du Ministère des Affaires municipales déclarant ne pas comprendre pourquoi la cité n'a pas donné un numéro de subdivision aux lisières de 8 pieds du Blvd des Prairies; il attend des nouvelles avant de recommander au Ministre l'approbation du règlement 402.

Lettre de l'Asscciation des Ingénieurs Municipaux du Québec demandant à la cité d'inciter notre Ingénieur à faire partie de l'organisation.

Lettre de M. Raymond Lamarche, secrétaire des Clubs Sénateurs du Cap-de-la-Madeleine, demandant à la cité de défrayer le coût d'impression de questionnaires sur l'enquête des Sports au coût de $37.18.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

"L'AMENDEMENT DE M. L.RHEAULT, A LA RESOLUTION No. 15-989, omis des minutes de la séance du 31 mars 1964, se lit comme suit:

Il est proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que les trois projets soient accordés à La Cie de Construction Dollard Ltée".

"PAS DE SECONDEUR, MOTION PRINCIPALE ADOPTEE"

****

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6ième jour du mois d'avril 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 15-992 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 31 mars 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 31 MARS 1964"

****

PRESENTS: Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle ainsi que le Gérant de la cité, M. Nadeau.

1- Recommande que la demande de M. Gaston Filteau, Courtier d'assurance, de participer aux commissions de nos assurances, soit agréée.

2- Recommande qu'un rapport du Trésorier soit produit concernant les arrérages des taxes municipales, Scolaires et de répartition à l'Eglise St-Odilon, sur le lot 419-142 de M. Rosaire Ruest, qui offre de céder ce terrain à la cité à la condition que ladite cité absorbe toutes ces taxes.

3- Recommande d'écrire à M. Charbonneau qui a déposé la requête demandant qu'un constable soit de faction la nuit sur le Blvd Ste-Madeleine, qu'actuellement, un constable est de faction et fait à pied la surveillance des établissements commerçiaux sur ledit boulevard, la nuit.

4- Recommande que le compte de taxes sur le lot 143-P-31, au montant de $31.41, envoyé à la Commission Scolaire, soit payé à moins qu'il n'était pas légal lors de la production du compte ou qu'il y eut erreur.

5- Recommande que le compte de l'imprimerie l'Art Graphique, au montant de $37.18 envoyé aux clubs "Sénateurs du Cap" pour imprimés lors de l'enquête sur les sports dans les écoles, soit payé par la cité.

6- Recommande que le règlement soit appliqué concernant la demande de M. Nick Kolomiris, pour ce qui a trait à sa licence et la taxe d'eau et que copie du règlement soit remise à l'échevin Martin Bergeron.

7- Recommande, sur la suggestion de M. Burroughs Pelletier, Ing. Pro. du Ministère des Affaires Municipales, de faire cadastrer les deux lisières de terrain nécessaire pour l'élargissement du Blvd des Prairies, des deux côtés dudit Blvd, entre les rues Thibeau et Young et que M. Geo. Gariépy, A. G. soit autorisé à faire ce travail.

Rés. No. 15-993 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des commissions-permanentes du 31 mars 1964, tel qu'il apparait à l'agenda de ce jour, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 15-994 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $32,945.04 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 27	$ 5,591.79	Paie No. 28	$ 8,160.08
L'Association, Centre des Loisirs & Policiers du Cap			17.80
Cap Fire Service Enrg.	47.06	Cie Const.Dollard	3,719.67
Cie Const.Dollard	900.17	Charb. Champlain	263.00
Cité du Cap	52.95	Federal Equipment	5,376.94
Highway Paving Co.	221.04	H.P.Hébert Enrg	208.50
Ernest Leblanc	65.00	Hon.Min.des Finances	304.13
Hon.Min.des Finances	377.96	Hon.Min.des Finances	4,809.51
Protonotaire Cour Sup.	21.76	Rec.Gén.du Canada	424.96
Rec.Gén.du Canada	1,994.40	J. R. Saulnier	11.93
Studio R. Sauvageau	143.42	William Scully	232.97
			$32,945.04

Adopté

****

Rés. No. 15-995 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que pour faire suite aux recommandations du directeur de la Police, les promotions suivantes sont décernées à:-

1- M. Emile Anctil "adjoint" du directeur de la Police. Salaire augmenté de $98.oo à $110.oo.

2- M. Léonidas Lemay, promu "inspecteur-détective" avec charge du bureau des détectives, des enquête du Bien-Etre Social, des causes familiales, juvéniles et mentales. Salaire augment de $104.oo à $107.oo.

3- M. Julien Lacroix promu capitaine-détective avec charge des enquêtes criminelles, etc. Salaire augmenté de $94.oo à $100.oo.

4- M. Ovila Nault promu inspecteur des pompiers, avec la charge de l'équipement du service des incendies, du système d'alarme (feu et autres) et de la signalisation, etc., sous l'autorité du directeur et de l'adjoint du directeur et avec autorité sur tous les lieutenants, srgents, caporaux et constables quand il s'agira de feu, au même salaire qu'actuellement.

5- M. Bruno Paquin, promu lieutenant et en charge d'un quart. Salaire augmenté de $91.oo à $94.oo.

6- M. Julien Longval, promu sergent, avec charge du bureau général d'informations, au même salaire qu'actuellement.

7- M. Emmanuel Bourassa, promu sergent et en charge d'un quart. Salaire augmenté de $88.oo à $91.oo.

8- M. Guy Bettez, promu sergent, et en charge d'un quart. Salaire augmenté de $88.oo à $91.oo.

Les constables J. G. Cormier, François Darche et André Boisvert, promus caporaux, et seront en charge d'un "quart" lorsque les officiers supérieurs seront absents, soit en congé ou pour maladie etc.. Les 3 constables, salaire augment de $87.oo à $88.oo.

Le tout, effectif à compter du premier avril 1964.

****

Rés. No. 15-996 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que demande soit faite à la Commission des Relations Ouvrières de la Province de Québec, de bien vouloir exclure du syndicat des fonctionnaires municipaux de la cité du Cap-de-la-Madeleine, représentant tous les employés de bureau de la Corporation, les employés occupant les fonctions suivantes;

Le directeur du Bien-Etre Social
Le directeur du service des Achats
Le directeur du service de l'évaluation
La secrétaire de Son Honneur le Maire
la Secrétaire du Gérant de la cité.

Adopté

****

Rés. No. 15-997 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire,

ET RESOLU que ce conseil soumet à la Commission municipale de Québec pour approbation, la liste des travaux, ci-jointe, marquée "A", exécutés en vertu de la loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 62, article 7, laquelle liste fait partie intégrante du règlement No. 405 au montant de $45,000.00.

Adopté

****

Rés. No. 15-998 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les rues suivantes, soient baptisées comme suit:-

Rue parallèle à Guillet, de Jean-Talon à Champlain, dont les numéros de cadastre sont 559-47 et 560-212 portera le nom de "BOURBEAU"

Rue sur le terrain de l'Aéroport, latérale à Dessureault, entre celle-ci et Pâtry dont le numéro de cadastre est 423-80 portera le nom de "BERTRAND".

Rue en "U" chez Mme Chamberland, dont les numéros de cadastre sont 548-101, 548-112, 548-113 et 549-55 portera le nom de "GATINEAU".

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 15-999

****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 6ième jour du mois d'avril 1964.

(Signé) Martin Bergeron,
Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de M. R. Marineau, de Mattawin se plaignant que la cité s'est emparée de son lot No. 416-158 pour une rue sans lui en parler.

La Régie des Alcools nous informe de la démande d'un permis d'Epicerie par M. Marcel Boisvert à 20 Thibeau.

Les piscines "ROY" de l'Assomption sont à notre service pour la préparation de plans et devis

Demande d'entrevue par M. J. B. Lanouette accompagné de M. Jean Audrin.

M. Edouard Beauchesne offre à la cité de la peinture à traffic.

M. Daniel Drolet désire acquérir de la cité pour le prix de $1.00 une lisière de terrain de 7.5' par 75' sur le lot 387-1653-1.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 13ième jour d'avril 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J.P.Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Résolution No. 16-000 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 avril 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 6 AVRIL 1964"

****

1- Le comité recommande de garder les pièces de machinerie "Ford" et d'essayer de vendre les pièces de l'International.

2- Le comité recommande que M. Bettez vérifie auprès du bureau d'Enrégistrement, concernant le lot 416-158 supposé appartenir à M. Robert Marineau de Mattawin et qui sert de rue, et faire rapport.

3- Le comité recommande que le Greffier confection les listes électorales municipales pour l'année 1964 et de prendre les aides nécessaires à cette fin.

4- Le comité recommande que le Trésorier fasse une liste de tous ceux qui paient des licences, le montant et le genre d'entreprise. Une liste au Maire, au Gérant et à chacun des échevins.

5- Le comité recommande de faire effectuer les réparations à la voiture de la police, au garage "Fillion" au Cap-de-la-Madeleine, au prix de l'estimé, soit $587.15.

6- Le comité recommande qu'un rapport de M. Bettez soit produit, à savoir s'il y a avantage pour la cité d'accepter le lot 419-142 pour les arrérages de taxes dûes. Ce lot appartient à M. Rosaire Ruest.

7- Le comité recommande qu'aucune pension ne soit versée à M. Donat Montambeault.

Rés. No. 16-001 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le rapport des commissions-permanentes du 6 avril 1964, tel qu'il apparait à l'agenda de ce jour, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-002 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $71,886.77 et tesl que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

Paie No. 29	$ 5,681.40	Paie No. 30	$ 4,550.41
Apeco of Canada Ltd	193.08	Ass.Estimateurs Mun.	10.00
Gaston Buisson	15.60	Bur. Enrégistrement	29.55
B Can.Nationale	59,522.76	Bell Téléphone	500.79
C. P. R.	249.55	Château Frontenac	29.54
Cie Bois St-Laurent	20.95	Champlain Express	3.63
Chs Cusson Ltée	148.54	Cité du Cap	70.69
C.P.R. Express	3.10	Délisle Auto Ltée	164.44
Gar.Charest& Frères	214.82	General Supply Co.	104.05

L'Art Graphique	$ 37.18	Lowe Brothers	$ 10.14
Jules Milette	62.24	Arthur Matteau,m.r.d	87.50
Propane Gas Utilities	48.36	Fred Poliquin Ltée	60.36
Rec.Gén.du Canada	4.00	Séminaire	15.00
St-Maurice Finance	7.28	Tremblay & Fils	14.42
Pierre Thibeau Can.Ltée	25.99	C. Turcotte & Fils	5.00
			$71,886.77

Adopté

****

Rés. No. 16-003 IL EST RESOLU A L'UNANIMITE

a) Que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine décrète la formation d'un service municipal de la Protection Civile et adhère au Groupe No. 641.

b) Que M. J.E.Biron,Trésorier de la cité soit désigné comme officier de liaison auprès du coordonnateur du groupe No. 641 et fasse partie du comité de planification.

c) Que la participation de la municipalité du Cap-de-la-Madeleine au budget du groupe No. 641 de la Protection Civile soit voté par la présente.

d) Que sur signature du budget annuel municipal tel que présenté sur la formule O.M.U-21-F,le Trésorier verse immédiatement à la Protection Civile du Québec par l'entremise du coordonnateur,la participation municipale.

e) Que le coordonnateur du groupe No.641,M.Alfred Lafrenière, soit reconnu par le conseil et le comité exécutif de la Protection Civile, et qu'il soit autorisé à communiquer avec les services municipaux en ce qui concerne l'exécution de ses devoirs dans le domaine de la Protection Civile.

Adopté

****

Rés. No. 16-004 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil autorise le Gérant de la cité à louer au Groupe No.641 de la Protection Civile, la partie qu'occupe actuellement la dite Protection Civile locale, sur une base de $500.00 annuellement et qu'à trente jours d'avis, l'une ou l'autre des parties pourra mettre fin à la présente convention.

Adopté

****

Annulée par 16-019

Rés. No. 16-005 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que M. Georges Gariépy, A. G., soit autorisé à corriger la révision cadastrale du lot 113-18, sans frais vu que l'erreur lui est imputable.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

Accusé de réception par la Commission des Relations Ouvrières de la résolution concernant le syndicat des fonctionnaires municipaux, employés des bureaux.

Property Sales offre de louer ou vendre la Cité des Aubaines.

Prefac Concrete désire acheter 2 arpents ou plus de terrain.

La Chambre de Commerce sénior préconise un fonds industriel d'un million.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un permis de salle à manger à 111 Ste-Madeleine, par Paul Carignan et d'un permis d'épiceries à 900. Thibeau, par Patrick Matton.

Approbation par le Ministère des Affaires Municipales du règlement No. 406 au montant de $219,000.00.

Avis de réclamation par M. Adélard Tremblay par l'entremise de son Procureur Me Gérald Grégoire à la suite d'un accident à sa fille Pauline.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi le 2o avril 1964, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-006 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 13 avril 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-007 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le rapport des commissions-perma--nentes du 13 avril 1964, tel qu'il apparait à l'agenda de ce jour, soit adopté tel que soumis.

"RAPPORT DES COMMISSIONS PERMANENTES DU 13 AVRIL 1964"

****

1 - Le comité recommande, après avoir pris connaissance de l'offre de M. Rosaire Ruest de cèder à la cité le lot 419-142 pour les arrérages de taxes municipales, scolaires et répartition de l'Eglise, soit refusée.

2 - Le comité recommande d'accepter l'offre de vente de M. Robert Marineau, des lots 416-158 et 387-1956, au prix de $500.oo, étant donné que ces lots sont situés dans l'emprise de la rue Berlinguet. Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

3 - Le comité reconnande de vendre à M. Daniel Drolet, le lot387-1653-1, d'une superficie de 562 pieds carrés pour le prix de l'évaluation municipale, soit 12¢ le pied carréformant un total de $67.44. Si acceptée, que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

4 - Le comité recommande que la demande de permis de Construire sur le lot Ptie-550, rue Pintal, par M. J. B. Lefèbvre, soit laissé sur la table pour étude.

5 - Le comité recommande, après avoir pris connaissance des cotations des carrières Marchand et Buisson, pour l'achat de gravier, dont les prix sont les suivants:

Carrière Marchand: gravier brut, 35¢ la tonne
gravier concassé 1",65¢ la tonne
Carrière Buisson: gravier brut, 30¢ la tonne
gravier concassé 1",60¢ la tonne.

Diviser les commandes,soit d'achter des deux carrières.

6 - Le comité recommande, après avoir pris connaissance des cotations pour l'achat de tuyau No-Co-Rode, que ledit tuyau soit acheté de Morin & Frères Inc. pour le prix de $4,280.07 tel qu'il appert à la cotation et si une deuxième commande était nécessaire, qu'elle se fasse chez le même fournisseur.

7 - Le comité recommande qu'à l'avenir aucune location de véhicule, machinerie, appareil ou outils, etc, ne soit loué par la cité.

8 - Le comité recommande que le Gérant prenne les dispositions nécessaires auprès de la Prévoyance, compagnie d'Assurances, afin que les chaudières à vapeur, fournaises à eau chaude etc. soit assurées contre le risque d'explosion.

9 - Le comité recommande l'achat d'une motocyclette de marque Harley-Davidson, chez Blanchette Machine Shop Cycles Enrg. 1918 Royale, Trois-Rivières au prix de $3,581.05, tel qu'il apparait à la cotation du 23 mars 1964.

10 - Le comité recommande que les rèclamations suivantes soient remises à Me Guy Lebrun, notre aviseur légal, pour collection.
M. Bruno Brodersen,483-4ième Ave,G'Mère $31.74.
M. Jean Laquerre,447-A-3ième rue,Cap $33.76.
M. Jean-Louis Jacob,605-6ième rue,Cap $63.16

****

Rés. No. 16-008 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $18,963.91 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 31	$ 5,651.04	Paie No. 32	$ 4,590.61
P. V. Ayotte Ltée	29.91	Austin Toilet Service	9.50
G.Baribeau et Al.	1,269.99	Clément Photo	11.13
André Cormier	10.00	Cie Const. Dollard	226.25
Conseil de la cité	2,166.66	Cité du Cap	63.01
Yvon Fournier	175.00	Highway Paving Co Ltd	204.08
H.P.Hébert Enrg.	208.50	Keuffel & Esser Of Canada	43.68
Kingsway Transport Ltd	1.75	Librairie Morin Inc.	81.67
Langlois Télévision	15.38	Chs. Lévesque	36.30
Massicotte & Fils Ltée	379.00	H.Massicotte & Frères	220.25
Min. des Finances	99.36	Texaco Of Canada Ltd	1,326.60
Zurich Insurance	1,388.38	Zurich Insurance	755.86
			$18,963.91

Adopté

****

Rés. No. 16-009 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le salaire de l'Inspecteur Ovila Nault, soit porté de $98.00 à $105.oo par semaine, et ce, à compter premier avril 1964.

Et que le Sergent Julien Longval ait $3.oo de plus par semaine aussi à compter du premier avril 1964, et ce, tant et aussi longtemps qu'il agira comme secrétaire de la Police.

Adopté

****

Rés. No. 16-010 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "The Model Plan Development Corp" et ce, pour le montant de taxes dues, soit $19.59, les lots 551-111, 551-126, 551-136, 559-25, 560-91 et 560-235 du cadastre officiel de la cité.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-011

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. le Chanoine Jean-Baptiste Carignan, principal de l'Ecole Normale de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil présente donc à ses soeurs Mesdames J. A. Lafrenière, Armand Marchand, Philippe Bellefeuille et Mesdemoiselles Rose-Alma, Antoinette, Jeanne et Anne-Marie Carignan, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre.

Adopté

****

Rés. No. 16-012 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la cie "The Royal Insurance Company Ltd" soit et est par les présentes avisée qu'aucune des polices d'assurances existantes avec la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ne sera renouvelée à l'échéance.

Adopté

****

Rés. No. 16-013
****

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que "La Prévoyance Compagnie d'Assurances" soit et est par les présentes autorisée à renouveler à échéances, et ce, rétroactivement au 15 avril 1964 à minuit et une minute toutes les polices d'assurances présentement en vigueur entre la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine et "The Royal Insurance Company Limited", suivant les primes et les détails contenus dans la lettre qu'adressait Monsieur Bernard Clément à la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en date du 13 avril 1964 et trouvés conformes aux règlements et tarifs de la Compagnie, par Monsieur Richard Blain, Chef, Division Montréal-extérieur.

Ce conseil suggère à ladite Compagnie de diviser entre les six agents suivants: MM. J. A. Richard, Jean-Baptiste Lanouette, Le Comptoir d'Assurances Ltée, Donat Beaumier & Fils Enrg., Lucien Lévesque et Gaston Filteau, les commissions sur les dits renouvellement, et ceci à part égale. Si la Compagnie acceote ces suggestions, elle devra en aviser le conseil aussitôt.

"EN AMENDEMENT"

Il est proposé par l'échevin J. Lachapelle.
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que le dernière paragraphe soit biffé et remplacé par: ET QUE LA CIE NE SOIT PAS OBLIGEE DE DIVISER LA COMMISSION AVEC LES AUTRES COURTIERS".

Pas de secondeur,motion principale adoptée sur division.

****

Rés. No. 16-014
****

1o- ATTENDU que la loi sur le dévelopment et les prêts municipaux a pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroitre ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière;

2o- ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des prêtes aux municipalités, la Commission municipale de Québec peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions, d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

3o- ATTENDU que le conseil désire se prévaloir de cette loi et de l'entente précitées pour faire exécuter certains travaux municipaux;

4o- ATTENDU que ces travaux consistent dans: la pose de conduites d'aqueduc, d'égouts, bornes-fontaines, à procéder à des relevés des limites de la cité, ouvertures de rues, amélioration du Parc des Chenaux, fabrication et installation de puisards, l'élargissement de l'intersection Montplaisir et Notre-Dame, tel qu'il appert aux cédules "a et B" du règlement No. 406.

5o- ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la loi précitée.

6o- ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à $122,000.oo;

7o- ATTENDU que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'Assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 31 mai 1964;

8o- ATTENDU que le montant disponible des prêts sera réparti à raison de $20.oo par tête en prenant comme base le recensement fédéral de 1961;

9o- ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Martin Bergeron,
Secondé par Jean-Paul Lavergne.
ET RESOLU CE QUI SUIT:

Qu'une demande soit transmise à la Commission municipale de Québec pour obtenir le bénéfice de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être décrétés dans un règlement d'emprunt à long terme portant le No. 406 et dont le coût réparti sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-015
****

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT ETABLISSANT UNE COMMISSION CONSULTATIVE DES LOISIRS"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois d'avril 1964.

(Signé) Jacques Lachapelle
Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de The Model Plan offrant des lots pour ouverture de rues à la cité.

M. Benoit Giguère de la Protection Civile demande de déléguer quelqu'un à Arnprior du 11 au 15 mai pour un cours.

Battery Electric informe le conseil qu'elle a en main des pompes à l'eau et mufflers.

Approbation par la Commission municipale du règlement No. 406 au montant de $219,000.oo.

Approbation par la Commission municipale des travaux exécutés en vertu du Bill, règlement 405, de $45,000.oo.

Demande de contribution de la Société du Cancer par M. Richard Rochefort.

Lettre de la Régie des Transports, Re:circuit d'Autobus de Ste-Anne des Monts.

Avis de réclamation de M. Adélard Tremblay par l'entremise de son Procureur Me Gérald Grégoire, pour sa fille mineure, Pauline, et lettre de M. Robert Mongrain, 106 St-Alphonse se dégageant de toute responsabilité dans cette affaire.

Réclamation de M. Jean-Claude Dumais à la suite de refoulement des eaux dans son logis du sous-sol, rue Halley.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales des travaux de chômage.

Amendements apportés à la Convention collective de Travail des employés des bureaux.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Nous soussignés, échevins de la cité du Cap-de-la-Madeleine, ajournons, faute de quorum, la séance à demain, mardi, le 28ième jour d'avril 1964, à 7.oo heures P. M..

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 27ième jour du mois d'avril 1964.

Jean Paul Lavergne
Jacques Lachapelle

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée d'ajournement fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "mardi" le 28ième jour du mois d'avril 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée d'ajournement étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-016 Proposé par l'échevin J. P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 20 avril 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 20 AVRIL 1964"

****

1- Le comité recommande de diviser le salaire hebdomadaire par le nombre d'heures et ajouter 10% aux aides travaillant en supplémentaire pour la confection des listes électorales municipales 1964.

2- Le comité recommande d'accepter "Bon de garanti" des entrepreneurs "Dollard Construction" et "Dessureault & St-Arnaud" qui ont obtenus les contrats d'installation de conduites d'aqueduc et d'égout etc., et exiger police de responsabilité et de feu.

3- Le comité recommande l'achat d'un clavigraphe de marque "Underwood", de 20 pouces, pour le bureau de l'Ingénieur, chez Jean Banville, au prix de $226.oo.

4- Le comité recommande aussi l'achat d'une machine à imprimer les plans, de marque "Hughes Owens", au prix de $1,936.25, pour le bureau de l'Ingénieur.

5- Le comité recommande encore l'achat d'une machine à additionner, aussi pour le bureau de l'Ingénieur; acheter la machine qui donnera le meilleur service, qui fera mieux l'affaire dans les circonstances.

Rés. No. 16-017 Proposé par l'échevin J.Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes du 20 avril 1964, tel qu'il apparait à l'agenda de ce jour, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-018 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $43,033.85 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 33	$ 5,835.20	Paie No. 34	$ 7,243.59
Ass.des Pompiers	84.00	Ass.Int.local 2220	195.00
Brindle & B.C.Nationale	405.99	Brindle & B.C.Nat.	5,006.15
C. P. R. Express	9.15	Cap Auto Electric	48.29
Centre du Pneu	226.39	Centre de Décoration	9.56
Shawinigan W & P.	4,891.98	Cie Const.Dollard	30.00
Ecole Sciences Scolaires	15.00	Economic Research Con.	7.50
Benoit Hélie	59.75	Hewitt Equipment	37.20
Int.City Manager	27.50	Kimball Auto-3-R.	47.39
Hon.Min.des Finances	750.00	Massicotte & Fils	233.50
Quincaillerie Rochefort	75.84	Royal Insurance	9,023.39
Royal Insurance	8,638.37	Spécialités Beauchamp	37.20
St-Maurice Oxygen Co.Ltd	91.91	Sicard Inc.	4.00
			$43,033.85

Adopté

****

Rés. No. 16-019 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la résolution No. 16-005 adoptée en date du 13 avril 1964, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

RESOLUTION No. 16-019
****

"ET RESOLU QUE SON HONNEUR LE MAIRE SOIT AUTORISE A SIGNER LES PLAN ET LIVRE DE RENVOI EN CE QUI A TRAIT AU LOT 113-18-2"

Adopté

****

RESOLUTION No. 16-020
****

1- ATTENDU que la loi sur le développement et les prêts municipaux a pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroitre ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales grâce à une assistance financière;

2- ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des prêts aux municipalités, la Commission municipale de Québec peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions, d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

3- ATTENDU que le conseil désire se prévaloir de cette loi et de l'entente précitées pour faire exécuter certains travaux municipaux;

4- ATTENDU que ces travaux consistent dans la pose de conduites d'aqueduc et d'égouts;

5- ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la loi précitée;

6- ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à $45,000.oo.

7- ATTENDU ques les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 31 mai 1964;

8- ATTENDU que le montant disponible des prêts sera réparti à raison de $20.oo par tête en prenant comme base le recensement fédéral de 1961;

9- ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé, secondé et unanimement résolu ce qui suit:

qu'une demande soit transmise à la Commission municipale de Wuébec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être décrétés dans un règlement d'emprunt à long terme portant le numéro 405 et dont le coût sera réparti sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par la Commission et le Ministère des Affaires municipales du règlement No. 405, $45,000.oo.

Remerciements de M. Rodrigue Lepage pour voeux de prompt rétablissement du conseil.

Avis d'assemblée de l'Association Canadienne d'Urbanisme à "Duvernay" le 29 mai prochain.

La Parade des dix (10¢) sous sollicite souscription de la cité.

Rapport de M. Henri Giroux, concernant réclamation de J-Claude Dumais pour refoulement des eaux à 3 rue Halley.

Congrès Provincial d'Urbanisme à "Duvernay" les 27, 28, 29 et 30 mai 1964.

Requête des propriétaires du Blvd des Prairies et de la rue Frontenac pour asphalte et trottoirs.

Requête des propriétaires aux environs du petit Parc Lemire, demandant de faire quelque chose afin d'empêcher les enfants de jouer dans ce Parc.

Accusé de réception de la Commission de Ralations Ouvrières concernant le syndicat des fonctionnaires.

Demande de MM. Carpentier, Boberge et Ricard d'accorder permission de stationner leur avion sur le terrain de l'Aéroport.

Demande de publier une annonce dans le prgramme du club juvénile de la police.

Allied Chemical Canada Ltd, offre à la cité du Chlorure de Calci m Liquide, pour abattre la poussière.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier

Le Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 4ième jour du mois de mai 1964, à 7.oo heures P.M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-021 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 28 avril 1964, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-022 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant de $25,834.10 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 35	$ 5,804.47	Paie No. 36	$ 8,084.98
Atelier d'Urbanisme	11.00	Autographic Bus.Form	12.59
Budge Carbon & Ribbon	46.80	Jean Banville	42.33
Cité du Cap	137.26	C.Bruning Co.of Can.	71.83
Blackwood Hodge	185.32	J.C.Blouin & Fils	22.40
Canada Silk Mfg.	3.73	Cap Auto Seat Covers	31.80
Can.Nat.Express	1.50	Francis Hankin	202.48
Larochelle & Trottier	60.16	Mes Lebrun & Lamothe	495.00
Lynn McLoed Eng.	2.46	Luc Laferté	10.29
Ernest Leblanc	65.00	Montreal Blue Prints	35.47
Hon.Min.Finances	120.00	Massicotte & Arcand	9.94
Matteau Radio Electric	8.32	Morin & Frères	5,750.79
Reynolds Aluminum Co.	243.81	Ross & Partners	3,850.00
Royal Insurance	112.50	Nazaire Tremblay	69.16
3 Riv.Auto Electric	250.64	Tessier Lumber Ltd	82.07
			$25,834.10

"L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE ENREGISTRE SA DISSIDENCE SUR LE COMPTE DE P.S.ROSS & PARTNERS AU MONTANT DE $3,850.00"

Adopté

****

Rés. No. 16-023 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. J. Albert Grenier, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots 546-5, 547-62 et 547 ptie-13 du cadastre officiel de la cité pour le prolongement de la rue "Lajoie".

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-024 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire,

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire J. A. D. Chagnon, concernant la vente par la cité à "PERFECTION WOOD PRODUCTS LIMITED" de partie des lots 421-B, 421-A et partie de l'ancien chemin bureau avec bâtisse connue comme étant le hangar "D", le tout, tel que spécifié au contrat original avec "LAURENDEAU LUMBER CO. LTD"., passé devant le notaire Paul Boucher en date du 16ième jour d'août 1954, et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat.
Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-025
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE, DASPHALTAGE ET D'AUTRES TRAVAUX URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 4ième jour du mois de mai 1964.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par le Ministère des Affaires municipales, du prolongement de la rue Mgr Pelletier à 50 pieds de largeur.

La Régie des Alcools nous avise de la demande d'un permis d'épicerie par Gaétan Trudel (Sam) pour opérer à 180 DeGrandmont, de même qu'un permis de Salle à manger (Bar) par M. Georges Lacroix (Au Sapin Bleu Enrg) pour opérer à 217 Thibeau.

M. Herménégilde Rodrigue, 47 Vachon, fait application pour remplacer M. Donat Marchand lors de son départ.

Invitation de faire partie de la manifestation du Club Juvénile de la Police le 7 juin prochain, alors qu'il y aura parade de chars allégoriques.

Le régisseur de l'Union Musicale sollicte la permission de prendre part à la manifestation du Club Juvénile de la Police, avec la fanfare.

M. Melvin Knott, 830 Ste-Cécile, Trois-Rivières demande permis, pour passer par les rues avec voiture pour vendre de la crême glacée, Hot Dogs, etc. etc.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 11ième jour de mai 1964, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et R. Lepage, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-026 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 4 mai 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-027 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de $19,966.29 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 37	$ 5,456.54	Paie No. 38	$ 9,070.27
P.V.Ayotte Ltée	14.30	Bur.Enrégistrement	37.35
Can.Salt Co.Ltd	1,291.64	Central Quebec Steel	29.12
Can.Gen.Electric Co.	163.26	Cité du Cap	65.87
Cie Bois St-Laurent	45.25	Charb.Champlain Ltée	494.00
Laminex Products	6.25	Arthur Matteau	76.50
H.Massicotte & Frères	130.00	H.Massicotte & Frères	34.91
Le Nouvelliste	30.00	O.T.J.Ste-Madeleine	200.00
Propane Gas Utilities	29.12	La Prévoyance Co.Ltée	2,487.20
Shell Canada Ltd	4.00	St-Maur.Oxygen Co.	188.10
3 Riv.Auto Electric	39.16	Verrerie du Cap	73.45
			$19,966.29

Adopté

****

Rés. No. 16-028 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 407 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL" soit adopté en première lecture.

Adopté

Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que vue l'absence de l'échevin J. Lachapelle, que la deuxième lecture soit reportée à la prochaine Séance.

Adopté

****

"SEANCE DU 11 MAI 1964-PAGE -2- SUITE"

Rés No. 16-029

Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé à faire installer une lumière clignotante, angle des rues Des Erables et Latreille, avec un "arrèt" sur Latreille et lumière jaune au ralentie sur Des Erables.

Adopté

Rés. No. 16-030

Proposé par l'échevin M. Bergeron,

Appuyé par les échevins S.Hénaire & R.Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte la cotation de "MERCERIE DE LUXE" pour la fourniture de différents uniformes, tel que spécifié à la dite cotation en date du ler mai 1964, le tout devant être conforme aux stipulations de notre demande de cotation, et ce, au prix de $2,928.90.

Adopté

CORRESPONDANCES LUES

Lettre du Directeur de la Police demandant autorisation d'engager temporairement pour les mois de juin, juillet, août et septembre, trois constables et permission d'employer comme par le passé les membres de la Garde St-Odilon et les Frontiersmen.

Les Finissants de l'Ecole Secondaire l'Assomption sollicitent une annonce dans leur journal; une page $25.oo, un tiers de page $10.oo.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales de l'ouverture des rues Chamberland et Gatineau à 50 pieds de largeur.

Requête des propriétaires de la rue Rochefort, demandant l'asphaltage de la dite rue Rochefort.

Requête de propriétaires des rues Des Erables et Latreille demandant d'installer signaux lumineux angle Des Erables et Latreille.

Lettre de Armand Des Rosiers Inc., de montréal offrant à louer ouvendre l'immeuble "Cité des Aubaines".

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "mardi" le 19ième jour du mois de mai, 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-031 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 11 mai, 1964, soient et sont par les présentes adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-032 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $174,440.05, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 39	$ 5,549.79	Paie No. 40	$ 6,462.91
G.Baribeau et Al.	1,269.99	B.Can.Nationale	147,708.92
Cité du Cap	2,110.00	Cap Fire Service	22.26
Conseil de la cité	2,166.66	Can.Silk Mfg.Ltée	5.71
Con.Ports Nationaux	1.00	C. P. R. Express	5.95
Garage E.Fillion	587.15	Gaston Fournier	18.00
Gar.Charest & Frères	188.49	Kelldor Corp.	10.86
Kimball Auto Ltée	344.55	Librairie Morin Inc	137.63
R.J.Lévesque & Fils	2306.40	Massicotte & Fils Ltée	346.25
Hon.Min.Finances	185.95	Hon.Min.Finances	416.21
Robert Marineau & Réjean Giroux, Notaire			500.00
Le Protonotaire de la Cour Supérieure			38.76
Roy-Trottier Inc.	778.77	Roy-Trottier Inc.	326.16
Le Receveur Général du Canada			172.00
Le Receveur Général du Canada			575.40
Le Receveur Général du Canada			2,197.00
St-Maurice Finance Corporation			7.28
			$174,440.05

Adopté

****

Rés. No. 16-033 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la résolution No. 15-954 adoptée en date du 9ième jour de mars 1964, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

RESOLUTION No. 16-033

"ET RESOLU QUE CE CONSEIL REMET A MM. ANTOINE DURETTE ET FERNAND CHAMBERLAND, LES LOTS 548-40 (RUE), 548-41 (PARC), 548-43 (RUE), 549-64 (RUE) ET 548-58 (RUE)".

"EN ECHANGE MM. ANTOINE DURETTE ET FERNAND CHAMBERLAND CEDE A LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE, LES LOTS 548-101, 548-87 (RUE), 548-92 (PARC), 548-112 (RUE) ET 548-113 (RUE); ces rues et parc apparaissant à un plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 28 février 1964.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer les contrats et le Maire et le Greffier à les signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-034 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "Les Terrains de la Ferté Inc"., et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots suivants:

561-5, 561-9, 561-27, 561-41 et 561- 50 pour l'ouverture de rues, portant une nouvelle subdivision.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-035 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "The Model Plan Development Corp"., et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots suivants qui serviront à l'ouverture de rues, suivant la nouvelle subdivision:-

558-16, 558-17, 558-18, 558-19, 558-20, 558-39, 559-78, 559-88, 559-92, 559-95, 559-96, 559-97, 559-98, 559-115, 560-248, 560-252, 560-258, 560-279 et 560-281.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-036 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 407 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT"

****

Pour le règlement 407: S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.

Contre le règlement 407: L. Rheault.

"Motion adoptée sur division"

****

Rés. No. 16-037 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "mardi" le 26ième jour de mai 1964, à 7.oo heures P.M., à l'Hôtel de Ville relativement au règlement No. 407 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL" et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-039
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE "PINTAL" JUSQU'A LA RUE CARDINAL VILLENEUVE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois de mai 1964.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de la Commission des Relations Ouvrières de Québec avec copie d'une lettre des avocats Lapointe et Lévesque concernant la demande du conseil d'exclure certains fonctionnaires des bureaux du syndicat.

Lettre de Nouveautés Educatives offrant en vente de l'artisanat etc..

Réclamation de M. Pierre Vadeboncoeur à la suite de dommages causés à sa voiture par un camion d'incendie.

Avons reçu chèque au montant de $3,728.oo, loi des subventions aux municipalités.

Félicitations des filiales de la St-Jean-Baptiste de Ste-Madeleine, St-Lazare et St-Odilon pour le beau geste en souscrivant les contrats d'assurance à une compagnie Canadienne.

Avis que le congrès de l'Association Canadienne d'Urbanisme sera tenu à "Duvernay" du 27 au 30 mai 1964.

Requête demandant le pavage de la rue "Guillet" de de la rue Champlain à Champlain.

Requête demandant le pavage sur le Blvd des Prairies de la rue Mgr Roy à la dernière construction.

Requête demandant le pavage de la rue Barkoff de la rue Cardinal-Villeneuve jusqu'à la dernière maison.

Requête demandant le pavage de la rue Jean-Talon, du Blvd des Prairies à Guillet.

Lettre de "The Model Plan, offrant plusieurs lots pour ouverture de rues.

Lettre de "Les Terrains de la Ferté" offrant plusieurs lots pour ouverture de rues.

Rapport de la Commission d'Urbanisme du 19 mai 1964.

Rapport de l'Ingénieur, M. Juneau sur les rues à paver etc..

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. [illegible] — LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 25ième jour du mois de mai 1964, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-039 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de la cité en date du 19 mai 1964, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-040 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les items 5, 13, 21 et 29 du rapport des commissions-permanentes du 19 mai 1964, se lisant comme ci-dessous, soient adoptés tel que soumis:-

Item-5 Le comité recommande la construction des trottoirs rue Dorval, de Toupin à la Commission Scolaire et Longval, de Pierre-Boucher à Des Erables.

Item-13 Le comité recommande que le Gérant avise M. Hubert Vallières du danger d'éboulis, d'effondrement de la rue Notre-Dame, à la suite des travaux qu'il exécute au bout du club de Yatch et qu'il le tienne responsable des dommages ou réclamations, présents et futurs pouvant résulter de ces travaux.

Item-21 Le comité recommande l'excavation du "Chemin du Quai", Charger le coût au règlement No. 380 et le Gérant prié d'aviser l'entrepreneur que la terre de l'excavation est récupérable et devra être transportée au "Pit" de sable.

Item-29 Le comité recommande le forage d'un Puits, voisin de l'actuel Puits No. 3 par MM. R. J. Lévesque & Fils Ltée, et ce, au coût de $10,500.oo et que le Gérant soit autorisé à signer le contrat à cet effet.

Adopté

****

Rés. No. 16-041 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $34,182.19, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement.

"LES COMPTES"
****

"VOIR PAGE SUIVANTE"
****

"LES COMPTES"

****

Paie No. 41	$ 6,430.54	Paie No. 42	$ 7,611.70
Blackwood Hodge.	614.04	Cité du Cap	16.29
Cité du Cap	105.77	Cité du Cap	19.59
Cité du Cap	388.77	Garage A.Cormier	22.19
Centre du pneu	101.99	Carrière Marchand	49.27
Comp.Musical Fillion	80.92	C. P. R.	104.75
Can.National Express	1.60	Champlain Express	17.72
Davies Autom.Controlls	13.41	Eutectic Welding Alloys	35.33
Federal Equipment	6,505.06	Fonderie Ste-Julie	1,038.80
Gauthier Radio T-V	57.56	Antoine Gauthier	12.82
Réjean Giroux N.P.	33.00	Benoit Hélie	26.37
H. P. Hébert Enrg.	265.75	Hewitt Equipment	183.15
Moise Hébert	15.95	Imperial Oil Ltd	166.74
Imp.St-Arnaud Enrg.	34.29	Imp.Vallières Enrg.	227.42
L'Art Graphique	592.33	Imp.St-Patrice Enrg.	9.24
J.A.Langlois & Associés, Ingénieurs conseil			2,912.40
Jean-Louis Lafontaine (Président des brigadiers)			400.00
Lynn McLoad Eng.	8.43	Loranger,Molesworth	1,730.97
Hon.Min.Finances	28.80		
Provencher, Desjardins, Paquet, Dutil			726.80
Les Produits de ciment St-Maurice Ltée			2,630.82
Sicard Inc.	210.13	Zurich Insurance	751.48
			$34,182.19

Adopté

****

Rés. No. 16-042 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil nomme par les présentes M. Arthur Matteau, "ARBITRE PATRONAL" de la cité du Cap-de-la-Madeleine pour l'année en cours (1964).

Annulé par 16-259 Adopté

****

Rés. No. 16-043 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 408 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE "PINTAL" JUSQU'A LA RUE CARDINAL-VILLENEUVE" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-044 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 408 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE "PINTAL" JUSQU'A LA RUE CARDINAL-VILLENEUVE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-045
****

Je soussigné, échevin de la cité du Capde-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 25ième jour du mois de mai 1964.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de l'Association des Officiers Municipaux de Finance, annonçant son congrès qui sera tenu à "Val d'Or" du 30 juin au 3 juillet 1964.

Dernier rappel de l'Association Canadienne d'Urbanisme d'assister à son congrès à "Duvernay" du 27 au 30 mai 1964.

Lettre du Ministère des Affaires municipales demandant de passer une résolution pour nommer un "ARBITRE PATRONAL" pour l'année en cours.

Lettre de M. Guy Pelletier, président de la firme Transmission Automatic, demandant permission de se connecter à nos services d'aqueduc et d'égout à une propriété située dans Ste-Marthe.

Lettre de l'Union des Municipalités invitant le conseil à se rendre à Québec, au Château Frontenac, le 13 juin prochain, assister à une réunion extra-ordinaire concernant le Bill 54. Droit de grève aux employés municipaux.

Réclamation de M. Ferdinand Veillette, 520 St-Laurent à la suite du refoulement des eaux dans sa cave.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,

Cité du Cap-de-la-Madeleine.

ASSERMENTATION

Je soussigné, Emilien Allard, jure sur les Saints Evangiles que je servirai la cité du Cap-de-la-Madeleine, comme constables spécial, fidèlement et que je remplirai au meilleur de mes capacités et connaissances tous les devoirs de ma charge conformément à la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Emilien Allard

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
29ième jour de mai 1964.

Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Claude Hamel nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Claude Hamel

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juin 1964.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Je soussigné, Claude Hamel, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité et justice, les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Claude Hamel

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
18ième jour de juin 1964

Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

"ASSERMENTATION"
****

Je soussigné, Hercule Biron, jure sur les Saints Evangiles que je servirai la cité du Cap-de-la-Madeleine comme constable spécial, fidèlement, et que je remplirai au meilleur de mes capacités et connaissances, tous les devoirs de ma charge, conformément à la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Hercule Biron

Assermenté de vant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
28ième jour de mai 1964.
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

"ASSERMENTATION"
****

Je soussigné, Jean-Louis Cossette, jure sur les Saints Evangiles que je servirai la cité du Cap-de-la-Madeleine, comme constable spécial, fidèlement, et que je remplirai au meilleur de mes capacités et connaissances, tous les devours de ma charge conformément à la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Jean-Louis Cossette

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
28ième jour de mai 1964.
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

"ASSERMENTATION"
****

Je soussigné, Louis Paquin, jure sur les Saints Evangiles que je servirai la cité du Cap-de-la-Madeleine, comme constable spécial, fidèlement, et que je remplirai au meilleur de mes capacités et connaissances, tous les devoirs de ma charge conformément à la LOI.

AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Louis Paquin

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
28ième jour de mai 1964.
Arthur Beaudin
GREFFIER, Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, David Furlatt, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleinem jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

David Furlatt

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
premier jour de juin 1964.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Je soussigné, David Furlatt, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

David Furlatt

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
premier jour de juin 1964.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Bruno Lesieur, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité et justice, les devoirs de ma charge
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Bruno Lesieur

Assermenté devant moi à Cap-de-la-Madeleine, ce
premier jour de juin 1964.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Je soussigné, Bruno Lesieur, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité et justice, les devoirs de ma charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
DIEU ME SOIT EN AIDE

Bruno Lesieur

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
premier jour de juin 1964
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Je soussigné, Gilles Bordeleau, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai ave
Fidélité, honêteté et justice, les devoirs de ma charge.
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Gilles Bordeleau

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
premier jour de juin 1964.
Arthur Beaudin
Le Greffier.

****

Je soussigné Gilles Bordeleau, nommé constable et pompier de la cité du Cap-de-la-Madeleine, jure que je remplirai avec fidélité, honnêteté et justice, les devoirs de ma charge, le tout au meilleur de mon jugement et de ma capacité
AINSI DIEU ME SOIT EN AIDE

Gilles Bordeleau

Assermenté devant moi à
Cap-de-la-Madeleine, ce
premier jour de juin 1964.
Arthur Beaudin
Le Greffier

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le premier jour du mois de juin 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-046 Proposé par l'échevin J.P.Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 25 mai 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour soient et sont par les présentes adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-047 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU ques les comptes au montant total de $41,833.17 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 43	$ 5,688.79	Paie No. 44	$ 7,530.06
Ass.Int. local 2220	279.00	Apeco of Canada ltd	103.38
Austin Toilet Serv.	9.50	Shawinigan W & P.	7,728.85
Cité du Cap	231.97	Bell Téléphone	489.96
Cie Const.Dollard	192.30	Chs Cusson Ltée	225.90
Charb.Champlain	228.00	Caron Juneau Arch.	5,000.00
Geo.Gauvin & Fils	47.84	Laurentide Ready-Mix	140.06
Pier.Lacoursière I.P	2786.40	Montreal Bearings	13.27
Morin & Frères Inc	3,992.70	J.U.Moreau Ing.P.	3,864.00
Hon.Min.Finances	150.00	Plywood Distributeur	32.09
Fred Poliquin Ltée	11.61	Quincaillerie Rochefort	125.51
Texaco of Canada	1,593.12	Zurich Insurance	1,368.86
			$41,833.17

Adopté

****

Rés. No. 16-048 Proposé par l'échevin J.Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les listes électorales municipales pour l'année 1964, telles que préparées par le Greffier de la cité, soient acceptées et approuvées telles que soumises.

Adopté

****

Rés. No. 16-049 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J.P.Lavergne.

ET RESOLU que le deuxième rôle spécial d'évaluation des immeubles de la cité, au montant de $509,040.00, déposé ledit rôle en date du 20 mai 1964, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 16-050 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J.Lachapelle.

ET RESOLU que la résolution No. 15-478 adoptée en date du 10 décembre 1962, soit amendée en y ajoutant le nom de M. Julio Cayer, Commissaire d'Ecoles pour faire partie de la Commission municipale de la Bibliothèque.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-051
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'ASPHALTE ET AUTRES TRAVAUX URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce premier jour du mois de juin 1964.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Pré-avis de réclamation de Raymond Normandin par l'entremise de Me Jacques Lacoursière pour des arbres coupés sur son terrain, prolongement de la rue Mgr Comtois.

Lettre de démission de M. Jacques Daveluy, Ass'T-directeur du Bien-Etre Social.

Demande des services d'eau et d'égout pour M.Guy Pelletier par le SecpTrésorier de Ste-Marthe.

Le Bell Téléphone avise le conseil que le coût de déplacement du poteau coin des Prairies et Thibeau est d'approximativement de $50.oo.

Lettre avisant le conseil que Three Rivers Chevrolet portera désormais le nom de 3-Rivières Chevrolet Ltée.

Remerciements de M. Lafrenière Coordonnateur de la Protection Civile.

La Fédération de l'Oeuvre des Terrains de Jeux demande l'aménagement d'un centre culturel et sportif.

Réclamation de M. Maurice Beaumier, pour dommages causés lors du refoulement des eaux, le 23 mai.

Réclamation de M. Charles Mirey, pour dommages causés lors du refoulement des eaux le 23 mai.

Réclamation de M.Marcel Therreault pour dommages causés lors du refoulement des eaux, le 23 mai.

Avis de réclamation de M. Ferdinand Veillette par l'entremise de son Procureur Me Jules Provencher pour dommages causés lors du refoulement des eaux le 23 mai.

Demande d'une page d'annonces dans dans le journal "Réaction" des Lacordaires.

Accusé de réception du règlement 408,homologation de la rue "Pintal" par le Ministère des Affaires municipales.

"Les Carrosseries Trottier Ltée", par l'entremise de M. Jean-Paul Trottier, demande un emprunt de $90,000.oo à $100,000.oo à même le fonds industriel.

La Régie des Alcools avise le conseil d'une demande de permis de "BAR" par M. Geo. Lacroix, 217 Thibeau.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8ième jour du mois de juin 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-052 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du premier juin 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-053 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $60,330.29, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 45	$ 5,747.15	Paie No. 46	$ 8,156.34
Ass.For.Mauricienne	25.00	B-Can.Nationale	29,427.93
B.S.B.Construction	157.68	Blanchette Cycles Sprts	6.24
Bur.Enrégistrement	20.20	Can.Silk Mfg.	4.96
C. P. R. Express	1.90	Cie Const.Dollard	78.00
Central Quebec Steel	23.72	Can.Nat.Express	1.75
Gardes Paroissiales	200.00	J. B. Dessureault	19.00
Desmarais Mfg,	45.63	Dumont Express Ltée	5.20
Délisle Ltée	317.17	Gaston Fournier	34.00
Réjean Giroux N. P.	33.00	Réjean Giroux N. P.	38.00
Antoine Gauthier	84.10	Michel Lalancette	10.00
Chs Lévesque Enrg	129.70	Ernest Leblanc	65.00
Laurentide Ready-Mix	643.65	Laurentide Ready-Mix	1,080.62
Arthur Matteau	154.90	Milot Electrique Inc.	48.84
Hon.Min.Finances	3,958.86	H.Massicotte & Frères	130.00
Antonio Martel	32.92	Russell & Hipwell Eng.	20.49
Roga Metals Inc.	92.22	Rec.Gén. du Canada	116.00
Les Sénateurs du Cap	400.00	William Scully Ltd	53.88
Florent Roof	52.00	J. R. Saulnier	56.75
Tremblay & Fils	32.00	Chs Turcotte & Fils	4.00
Dessureault & St-Arnaud	----------		8,821.48
			$60,330.29

Adopté

****

Rés. No. 16-054 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que M. Gérald Binette, dessinateur soit promu assistant de l'Ingénieur de la cité et qu'un montant de $100.oo par mois lui soit alloué pour l'usage de sa voiture et ce, à compter du 25 mai dernier (1964).

Adopté

****

Rés. No. 16-055 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Zoel Masse, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, deux lisières de terrain, soit une de chaque côté de la rue Boisvert, dont l'une d'une superficie de 462.5 pieds carrés et l'autre de 1,650 pieds carrés, toutes deux prise à même le lot partie 548 du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement de la dite rue Boisvert, le tout tel qu'il apparait à un plan préparé par M. Gérald Binette en date du 29 avril 1964.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-056 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil décrète qu'à l'avenir, un certificat de dixième année ou l'équivalent soit exigé des postulants à la fonction de policier et que le Directeur soit avisé de la présente décision du conseil.

Adopté

****

Rés. No. 16-057 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte la démission de M. Jacques Daveluy comme assistant-directeur au Service du Bien-Etre Social, la dite démissions prenant effet le premier d'août 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-058 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil décrète qu'à l'avenir il en coutera 25¢ la feuille à tout contribuable qui en fera la demande, pour toutes copies de documents faisant partie des archives de la cité, soit du bureau du Greffier, soit du bureau du Trésorier ou tout autre bureau, et que les sommes perçues soient versées dans la caisse municipale.

Adopté

****

Rés. No. 16-059 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil décrète l'ouverture des piscines de la cité pour le 24 juin 1964 et que le Gérant prenne les dispositions nécessaires pour l'engagement de gardiens possédant un certificat de culture physique ou de natation.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. Jean-Marie Prud'Homme, directeur musical de la fanfare, sollicitant une augmentation annuelle de $500.oo.

Lettre du comité consultatif de l'Union Musicale appuyant fermement la demande d'augmentation de M. Prud'homme.

Félicitations de la Société St-Jean-Baptiste de Ste-Bernadette pour le choix des assurances de la cité.

Accusé de réception du Ministère de l'Industrie et du Commerce, du règlement No. 407, fonds industriel.

Invitation de M. Roger Noreau, Responsable du Tour Cycliste du Cap, d'assister au départ et à l'arrivée de ce Tour, à 2.oo P. M. le dimanche 28 juin prochain et demande de confirmer par courrier.

Avis de la Régie des Alcools d'une enquête qui sera tenue à Québec, le 17 juin prochain, concernant la demande de permis d'épicerie de Mme Alice Toupin, 47 St-Maurice.

Réclamation de M & Mme Lionel Vallée pour dommages causés par le refoulement des eaux le 23 mai dernier.

Réclamation de M. Prudent Boisclair pour dommages causés par le refoulement des eaux le 23 mai dernier.

Réclamation de M. Charles Mirey pour dommages causés par le refoulement des eaux le 23 mai dernier.

Réclamation de M. Geo. Emile Guilbert, 191 Notre-Dame, pour dommages causés à son parterre, bandes de béton etc, par notre machinerie au cours de l'hiver dernier.

Avis de réclamation par "ALLEN AJUSTEUR INC"., à la suite de l'accident survenu en date du 2 juin dernier, à l'intersection de la rue Turmel, mettant en cause Champlain Express et Al Vs J. A. Poirier de 5617 rue Gatineau, Montréal.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
****
xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15ième jour du mois de juin 1964, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins ----- L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-060 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 8 juin 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-061 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $20,677.48 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 47	$ 5,836.75	Paie No. 48	$ 9,344.92
Austin Toilet Serv.	9.50	P. V. Ayotte Ltée	11.72
J.C.Blouin & Fils	1,155.75	Jean Banville Inc.	47.01
Battery Electric Ltée	68.22	Carrière Marchand	302.88
C. P. R.	61.49	Cité du Cap	71.49
Cité du Cap	135.76	Frères du Sacré-Coeur	10.00
Fontaine Tire Service	282.87	Massicotte & Fils	1,156.25
Hon.Min.Finances Qué.	98.28	Massicotte & Fils	18.90
Regional Asphalt Ltd	514.68	Spécialités Beauchamp	27.67
St-Maur.Finance	7.28	Stanly Motor Equip.	17.56
3_riv.Auto Electric	39.65	Transm.Automatique	37.61
3-Riv.Ready-Mix	669.76	Zurich Insurance	751.48
			$20,677.48

Adopté

****

Rés. No. 16-062
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil présente au Président et aux organisateurs de la Semaine du Festival du Club Juvénile de la Police, ses plus sincères félicitations pour la magnifique "Parade" de dimanche dernier.

Adopté

****

Rés. No. 16-063 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Jean-Léon Masse, une portion de terrain d'une superficie de 825 pieds carrés prise à même le lot 548 du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement de la rue Boisvert.

En échange, la Corporation de la cité s'engage à construire le trottoir en bordure de la propriété quand il en sera requis.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-064 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Gérard Lamy, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots suivants:-

Le lot 564-21, rue Jean-Cusson.
Le lot 564-22, rue projetée.
Le lot 564-23, rue projetée.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-065 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil appuie fortement l'adoption par le Gouvernement Central, d'un drapeau national Canadien distinctif avec feuilles d'érables rouges sur fond blanc et bandes de couleur bleue comme emblême national du Canada.

Que copie de la présente résolution soit immédiatement transmise au Premier Ministre du pays ainsi qu'à notre représentant aux communes, M. Jean-Paul Matte.

Adopté

****

Rés. No. 16-066 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 15 juin 1964, l'autorisation, en vertu du chapitre 304 de la loi concernant les clubs de récréation, de s'incorporer sous le nom et raison sociale de "CLUB MALLARD" avec sa place d'affaires en la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 16-067

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Elphège Matteau, Président de la Commission Scolaire de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil présente donc à la famille Matteau, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux Grand'Messes pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

****

Rés. No. 16-068

Proposé, secondé et unanimement résolu que le conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, convaincu qu'il est de l'intérêt général de cette province et de notre région en particulier, que le projet d'une sidérurgie se concrétise et surtout que ce complexe sidérurgique soit établi à Bécancour.

Il appuie donc fermement toutes les démarches actuellement en cours en vue de l'étanlissement de la sidérurgie à Bécancour.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-069

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 15ième jour du mois de juin 1964.

(Signé) Jean-Paul Lavergne,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

CORRESPONDANCES LUES

Application de M. Gilles Mongrain, 37 Valiquette pour le montage et l'impression d'un dépliant publicitaire.

Remerciements de M. Emile Juneau, Ingénieur de la cité.

Accusé de réception, par le Ministère de l'Industrie et du Commerce du règlement 407, fonds industriel.

La Société Canadienne de la Croix Rouge sollicite un octroi.

La Régie des Alcools nous avise d'une demande de permis d'Hôtel, salle à manger et bar par M. Jacques Tanguay à 288 Blvd Ste-Madeleine, Hôtel Union Inc.

Lettre de la Cie de Bois St-Laurent (J. O. St-Laurent) protestant contre les nouveaux règlements de circulation projetés à la sortie du pont Duplessis.

Requête d'incorporation sous la raison sociale de "Club Mallard" par un groupe de citoyens de la cité.

L'Association Canadienne des Bonnes Routes sollicite l'abonnement de la cité à leur Association au coût de $50.00 annuellement.

J. E. Audet Soudures Inc. offre ses services à la cité pour la fabrication et installation de citernes de camions, arrosoirs etc..

Réclamation de Mme Jean-Charles Dauphinais, 117-A Rochefort, pour dommages à son domicile lors du ramonage de la cheminée. $10.00.

Réclamation de M. Frank Dauphinais, 84 St-Jean-Bte, pour dommages à son domicile lors du ramonage de la cheminée. $50.00.

Réclamation de Mme Emile Robert, 86 St-Jean-Bte, pour dommages à son domicile lors du ramonage de la cheminée$10.00.

Avis de réclamation de Mme A. Gauthier, au nom de sa petite fille Sylvie qui s'est fracturée une jambe au Parc Du Moulin. Mme Gauthier demeure à 531 Notre-Dame.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

À une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions à l'Hôtel de Ville, lundi, 22ième jour du mois de juin 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-070 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 15 juin 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-071 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $30,435.53 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 49	$ 5,673.18	Paie No. 50	$ 8,859.86
Ass.Com.Industriels	25.00	Ass.Pom.Policiers	81.00
Henri Boillet	197.00	Brindle & B-Can.Nat.	4,004.92
G.Baribeau et Al	1,394.99	Imprimerie Regal Ltée	120.90
Chs Cusson Ltée	29.97	Centre du pneu	145.27
C. P. R. Express	6.95	Cap Auto Electric	83.19
Conseil de la cité	2,166.66	Guy Dessaints	28.00
Gaston Fournier	20.00	Garage A. Cormier	6.00
P. A. Gouin Ltée	20.17	Antoine Gauthier	1.62
Geo.Gauvin & Fils	635.31	Paul Guilbault Inc.	1.75
Gar.Charest & Frères	660.79	Grand'Mère Fonderie	10.60
Germain & Frères	459.37	Benoit Hélie Inc.	16.83
Emile J. Juneau Ing.P.	200.00	Keldor Corp.	4.14
Phil.Larivière	100.00	Librairie Morin Inc.	103.65
Laminex Products Ltd	9.38	Lynn McLeod Eng.Supplies	28.62
Lynn McLeod Automotive	9.86	Hon.Min.des Finances	587.40
Hon.Min.Finances	371.11	John Millen 3-Riv.	18.25
Northern Electric Co.	51.48	Protonotaire Cour Sup.	150.62
Rec.Gén.du Canada	3,094.30	Rec.Gén. du Canada	1,005.24
Albert Ricard	14.92	Studio R.Sauvageau	23.32
C. H. Savard	13.91		
			$30,435.53

Adopté

****

Rés. No. 16-072 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le notaire Réjean Giroux, du Cap-de-la-Madeleine, soit autorisé à préparer et présenter à l'un des juges de la Cour Supérieure, une pétition pour faire déclarer la cité du Cap-de-la-Madeleine propriétaire réel du lot P.548 du cadastre officiel pour la cité du Cap-de-la-Madeleine, tel qu'acquis par la dite cité de Monsieur Jean-Marie Bouliane par acte devant Me Réjean Giroux,notaire, en date du 6 août 1963,et enrégistré à Ste-Geneviève de Batiscan le 11 septembre 1963,sous le numéro 193179.Dans ce dossier, les titres ont toujours contenu une description désignant un terrain actuellement possédé par Monsieur Jean-Marie Bouliane, comme étant une partie du lot 549, alors qu'il s'agit bel et bien du lot 548.

"SUITE PAGE SUIVANTE"
****

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cette pétition pour et au nom de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 16-073 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 222-D intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-074 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 222-D intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ENLEVEMENT DES VIDANGES DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accusé de réception par le Premier Ministre du Canada de la résolution appuyant l'adoption d'un drapeau avec feuilles d'érables.

Accusé de réception par M. Jean-Paul Matte de la résolution appuyant le projet d'un drapeau distinctif.

Accusé de réception du cabinet de M. Jean Lesage de la résolution appuyant le projet de l'installation de la sidérurgie à Bécancour.

Lettre de M. Jacques Bettez co cernant remboursement de taxes aux Missionnaires Oblats.

Lettre du Ministère des Affaires municipales concernant les prêts aux municipalités pour la construction d'usines d'épuration des eaux-vannes.

Lettre de l'O. T. J. Ste-Bernadette demandant des bandes neuves pour la patinoire et un système de lumières.

Lettre de Mme Ferdinand Binette offrant à la cité les lots 563-5 (rue) et 563-51 (rue) en échange du lot 563-3.

Lettre de The Model Plan offrant à la cité le lot 560-21, Blvd des Prairies.

Lettre de M. Gérard Lamy offrant à la cité le lot 564-12, rue Frontenac.

Lettre de M. Albert Plante offrant à la cité en échange de la construction du trottoir, une partie du lot 548 pour l'élargissement de la rue Boisvert.

Requête de MM. Gérard Lamy, J. M. Ménard, Emile Larivière, Henri Paquin, Laurent Cartier et Marcel Guillot, offrant à la cité une lisière de terrain pour l'élargissement du boulevard des Prairies en échange de la construction du Trottoir.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

##########
****

Province de Québec,
Cité du Cap de la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29ième jour du mois de juin 1964, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-075 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 22 juin 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-076 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $8,404.32, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Ass.Pol.& Pompiers	$ 69.00	Ass.Int.Mach.2220	$ 282.00
Cité du Cap	394.52	Brindle & B-C Nat.	4,004.92
Mt-Gabriel Lodge	100.50	Me J.Lacoursière c.r.	10.00
O.T.J.Ste-Madeleine	500.00	O.T.J.St-Lazare	500.00
O.T.J.Ste-Famille	500.00	O.T.J.St-Eugène	500.00
O.T.J.St-Odilon	500.00	O.T.J.Ste-Bernadette	500.00
F.Laquerre et Al.	373.38	Hon.Min.Finances Qué.	170.00
			$8,404.32

Adopté

****

Rés. No. 16-077 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Jean-Paul Lavergne, échevin du quartier No. 3, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier juillet 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-078 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que l'évaluation des lots Nos. Ptie 115-B-1, Ptie-115-B-2, Ptie-117-1, Ptie-117-2, Ptie-119-9 et Ptie du lot 120, Chemin conduisant au "quai" soit transferrée dans la colonne des biens non imposables et qu'un remboursement de $130.68 pour l'année 1962 et de $102.96 pour l'année 1963, soit un montant global de $233.64 soit remboursé aux Missionnaires Oblats de Marie Immaculée pour taxes payées en trop.

Adopté

****

Rés. No. 16-079 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de Mme Ferdinand Binette les lots 563-5 (Rue) et 563-51 (Rue); ces rues apparaissant à un plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, A. G., en date du 12 août 1963.

"SUITE DE LA PRESENTE RESOLUTION PAGE SUIVANTE"

****

RESOLUTION No. 16-079- SUITE
****

En échange, la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine, cède à Mme Ferdinand Binette, le lot 563-3 (Rue).

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-080 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Gérard Lamy, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 564-12--(Rue Frontenac) du cadastre officiel de la cité.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-081 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Albert Plante, une lisière de terrain d'une superficie de 1,650 pieds carrés prise à même le lot 548 pour l'élargissement de la rue Boisvert.

En échange, la cité s'engage à construire le trottoir en bordure de la propriété quand il en sera requis.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-082 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

RESOLUTION pour demander au Ministère du Commerce et de l'Industrie de la Province, d'étudier les structures et les garanties de rentabilité de l'entreprise "Les Carrosseries Trottier Ltée"du Cap-de-la-Madeleine, laquelle a faite une demande pour l'obtention d'un prêt industriel municipal.

L'échevin L. Rheault propose,
secondé par l'échevin--------

Que la présente résolution soit reportée à une prochaine séance.

PAS DE SECONDEUR, adoptée sur division

****

Rés. No. 16-083
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Mme Eva Boisvert, épouse de M. Emile Lepage, frère de M. Rodrigue Lepage, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil présente donc aux familles Boisvert et Lepage et tout spécialement à M. Rodrigue Lepage, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux Grand'Messes pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

****

Rés. No. 16-084 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-M intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-085 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-M intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-086 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des zônes concernées de la cité, par avis public, pour "lundi" le 20 juillet 1964, pour 7.oo heures P. M., relativement au règlement No. 371-M concernant le zonage dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, en conformité avec l'article 426 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

Rés. No. 16-87 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 409 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE $674,000.00, POUR TRAVAUX DE PAVAGE, D'ELARGISSEMENT ET DE REFECTION DE RUES ET DE RECOUVREMENT D'ASPHALTE", soit adopté en première lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE"

****

POUR LE REGLEMENT: L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.

CONTRE LE REGLEMENT: J. P. Lavergne.

Adopté sur division

****

Rés. No. 16-088 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 409 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE $674,000.00, POUR TRAVAUX DE PAVAGE, D'ELARGISSEMENT ET DE REFECTION DE RUES ET DE RECOUVREMENT D'ASPHALTE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE ENREGISTRE SA DISSIDENCE"

Adopté

****

Rés. No. 16-089 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "jeudi" le 9 juillet 1964, à 7.oo heures P. M., relativement au règlement No. 409 concernant un emprunt par obligations d'une somme de $674,000.00, pour travaux de pavage, d'élargissement et de réfection de rues et de recouvrement d'asphalte, et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

Rés. No. 16-090 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 410 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE D'UN MILLION DE GALLONS", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-091 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 410 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES A LA CONSTRUCTION D'UN RESERVOIR D'EAU POTABLE D'UN MILLION DE GALLONS", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-092 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "jeudi" le 9 juillet 1964, à 7.oo heures P. M., relativement au règlement No. 410, concernant un emprunt par obligations au montant de $100,000.00 pour la construction d'un réservoir d'un million de gallons, le tout, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-093
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR FORAGE DE PUITS ARTESIENS ET AUTRES TRAVAUX URGENTS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois de juin 1964.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande d'octroi de la Confédération des Syndicats Nationaux à l'occasion de la fête du Travail.

Demande d'octroi du Conseil du Travail Trois-Rivières-Cap-de-la-Madeleine, à l'occasion de la fête du Travail.

Invitation de la Protection Civile d'assister à une plongée sous-marine, dimanche le 5 juillet, à 2.oo heures P. M. au Collège de St-Stanislas.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'u permis d'épicerie par M. Maurice Lahaie, 4 Carignan.

Rapport de la Commission des Transports du Canada, recommandant d'installer un mode de protection automatique au passage à niveau de la rue St-Laurent (C. P. R.)

Avis de la Régie des Transports du Québec, concernant les comtés de Gaspé-Nord, Matane et Témiscouata.(Autobus).

Remerciements de l'O. T. J. Ste-Bernadette pour octroi de $500.oo.

Remerciements de la Chambre de Commerce du Cap pour l'accueil qui leur a été fait lors du congrès des Chambres.

Accusé de réception par l'Hon. René Hamel, de la résolution concernant la "Sidérurgie".

Lettre du Ministère des Affaires municipales, Service de l'Urbanisme, concernant l'ouverture de rues.

Requête de propriétaires demandant à la cité d'invenir auprès de M. Pouliot, de "Crown Toilet Service" pour lui faire hausser sa cheminée.

Lettre de M. R. J. Lévesque & Fils Ltée, recommandant le forage de deux autres Puits.

Rapport du Trésorier concernant le remboursement aux Missionnaires Oblats pour taxes perçues de trop.

M. Elzéar Routhier, 760-114ième rue, Shawinigan-Sud, demande remboursement de la somme de $31.35; il déclare avoir payé $15.oo pour une licence de restaurant qu'il n'a pas exploité et $16.35 d'eau.

Réclamation de $697.00 de M. Prudent Boisclair, par l'entremise de son Procureur Me Gérald Grégoire, pour dommages causés par le refoulement des eaux dans son sous-sol.

Rapport du Gérant de la cité, sur les finances de la cité, admettant que le règlement 409 serait voté et l'influence de ce règlement sur le taux de la taxe.

Rapport de M. Biron, Trésorier de la cité, concernant les immeubles à être vendus pour taxes.

ET Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

[signature]
LE MAIRE

##
##

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 6ième jour de juillet 1964 à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-094 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 29 juin 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-095 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de $73,464.05 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 51	$ 5,399.42	Paie No. 52	$ 8,955.92
Paie No. 52-A	713.45	Paie No. 53	5,804.63
Paie No. 54	10,323.16	Ass.Fanfares Amateurs	50.00
Jean Banville Inc	857.25	Caron & Juneau Archit.	5,899.00
Conseil du Travail	50.00	Conf.Syndicats Nationaux	50.00
Cité du Cap	199.64	Shawinigan W & P	6,289.63
Central Quebec Steel	74.15	Charb.Champlain Enrg	228.00
Champlain Express	1.75	Direct Motors Express	1.75
Délisle Ltée	168.33	Imp.St-Arnaud Enrg	21.55
Imp.Valli`eres Enrg	126.06	Imperial Oil Ltd	521.24
Morin & Frères Inc	2,531.24	Motor Midland	41.95
Min. de la Santé	8,753.62	Prod.ciment St-Maurice	4,748.85
Pro.ciment St-Maurice Ltée.....			1,180.16
Texaco Of Canada	1,775.32	Wilson & Lafleur	20.35
Zurich Insurance	1,381.19	Dessureault-St-Arnaud	7,296.44
			$73,464.05

Adopté

****

Rés. No. 16-096 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU qu'un comité d'étude sur le système d'égout de la cité du Cap-de-la-Madeleine, en conformité avec les méthodes de la Régie des Eaux de la Province, soit formé des échevins J. Lachapelle et J. P. Lavergne, le Maire en faisant partie de droit, et en plus, des personnes suivantes:-

M. Gérard Nadeau, Gérant de la cité, M. Emile Juneau, Ingénieur de la cité, M. Gérald Binette, ass't.de l'ingénieur et de M. J. A. M. Langlois, Ingénieur-conseil.

Adopté

****

Rés. No. 16-097 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil ordonne au Greffier de la cité, à procéder à une vente pour taxes dûes des immeubles de ceux qui doivent des taxes de l'année 1961 et antérieurement.

Adopté

****

Rés. No. 16-098 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la soumission de la compagnie "Massicotte & Fils Limitée", en date du 6 juillet 1964, au montant de $4,853.64, pour l'installation de conduites d'aqueduc et d'égout, rue Faverel, entre les rues du Sanctuaire et St-Maurice, soit acceptée, mais seulement si conforme aux spécifications et recommandé par l'Ingénieur de la cité.

Adopté

****

Rés. No. 16-099 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU qu'une Commission des Loisirs Municipaux soit formée dans le plus bref délai.

Adopté

****

Rés. No. 16-100 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique de "jeudi" le 9 juillet 1964, sur toutes autres choses non terminées.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Rapport de M. Biron sur ceux qui doivent des taxes de l'année 1961 et antérieurement.

Approbation par le Ministère des Affaires municipales, de l'ouverture de rues à 50 pieds de largeur.

La Confédération des Syndicats Nationaux redemande son octroi pour la Fête du Travail.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires municipales, du règlement No. 222-D, Re: vidanges.

Approbation par le Ministère des Affaires municipale, de l'ouverture d'une rue à 60 pieds de largeur, portant le numéro de cadastre 551 subdivision 216.

Avis de réclamation de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, pour dommages à ses câbles souterrains, coin des rues Fusey et Notre-Dame, le 15 juin dernier.

Des commentaires de quelques échevins sur la formation d'une Commission des Loisirs municipaux, ET

Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière d'ajournement, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "jeudi" le 9ième jour de juillet 1964, à 9.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L.Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-101 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil fixe les 21 et 22 juillet 1964, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds de la cité du Cap-de-la-Madeleine, seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 409 au montant de $674,000.oo, pour le pavage, élargissement et réfection de rues.

Adopté

****

Rés. No. 16-102 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, tenue ce jour, 9 juillet 1964, de 7 à 9.oo heures P. M., relativement au règlement No. 410 concernant la construction d'un réservoir d'un million de gallons, au coût de $100,000.oo, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. R. Desrosiers
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 20ième jour du mois de juillet 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-103
****
Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Veuve Majorique Lavergne, mère de MM. Roger et Jean-Paul Lavergne, ce dernier échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine depuis de nombreuses années.

Ce conseil présente donc à la famille Lavergne, et tout particulièrement à M. Jean-Paul Lavergne, es plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires de deux Grand'messes pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

****

Rés. No. 16-104
Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 6 juillet 1964, ainsi que les minutes de l'ajournement du 9 juillet 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-105
Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $71,813.89 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 55	$ 6,432.44	Paie No. 56	$ 9,808.84
Arthur Arduini	42.00	B-C-Nationale	48,956.37
Garage A.Béliveau	5.00	Club Juvénile Police	15.00
Comptoir Mus.Fillion	257.81	Can.Bitumuls Ltd	102.71
Cité du Cap	124.80	Cie Const.Dollard	215.75
C. P. R. Express	9.85	Claude Croteau	22.50
Château De Blois	7.35	Cap Auto Seat Covers	6.00
Cap Mach.Shop	12.00	Cité du Cap	320.66
Escadrille No. 350	50.00	Emile Hamel Enrg	24.00
Larochelle & Trottier	144.71	Napoléon Loranger	17.17
Ernest Leblanc	65.00	Propane Gas Utilities	6.36
Florent Roof	16.84	Russell & Hipwell Eng	167.40
Roy & Trottier Inc	134.57	Francois Rouette	66.62
Sicard Inc.	214.14	St-Maur.Oxygen	69.13
Stanly Motor Equip.	32.17	Tremblay & Fils	36.40
3-Riv.Auto Electric	101.09	Léo-Paul Toupin	105.00
Bur. Enrégistrement	5.80	G. Baribeau & Al.	1,369.99
Conseil de la cité	2,166.66	Cité du Cap	260.93
Quincaillerie Rochefort			420.83
			$71,813.89

Adopté

****

Rés. No. 16-106 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, tenue ce jour, 20 juillet 1964, relativement au règlement No. 371-M concernant le zonage dans les limites de la cité, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-107
****

1.- ATTENDU que la loi sur le développement et les prêts municipaux a pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroitre ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière;

2.- ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du développement municipal et des prêts aux municipalités, la Commission municipale de Québec peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions, d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

3.- ATTENDU que le conseil désire se prévaloir de cette loi et de l'entente précitées pour faire exécuter certains travaux municipaux;

4.- ATTENDU que ces travaux consistent dans: a) la construction d'un réservoir en béton armé d'un million de gallons; b) abri du Puits; c) tuyauterie, vannes et puisards; d) pompes et moteur; e) électricité, contrôles.

5.- ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la loi précitée;

6.- ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à $100,000.00;

7.- ATTENDU que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 30 novembre 1964;

8.- ATTENDU que le montant disponible des prêts sera réparti à raison des 2/3 du coût estimatif net des travaux;

9.- ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par J. Lachapelle, secondé par S. Hénaire.

ET RESOLU ce qui suit:

Qu'une demande soit transmise à la Commission municipale de Québec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être décrétés dans un règlement d'emprunt à long terme portant le numéro 410 et dont le coût sera réparti sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité.

Adopté

****

Rés. No. 16-108 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan de la redivision d'une partie des lots Nos. 407 et 407-A du cadastre revisé de la cité du Cap-de-la-Madeleine. Cette redivision comprend les lots Nos. 407-135 à 407-138, 407-A-8 à 407-A-12 apparaissant à un plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, A. G., en date du 30 mai 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-109 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil autorise l'annulation des lots Nos. 407-102 (Rue), 407-106, 407-107, 407-A-4 (Rue), 407-A-5, 407-A-6 du cadastre officiel de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 16-110
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil présente ses plus chaleureuses félicitations à M. Omer Gratton pour son élection de Commissaire à la Commission Scolaire de la cité du Cap-de-la-Madeleine, à M. Henri Rocheleau pour sa réélection ainsi qu'à M.Richard Rochefort pour sa nomination au poste de Commissaire pour la paroisse de St-Lazare et souhaite à tous, plein succès pour la durée de leur terme respectif et ce, pour le plus frand bien de notre jeunesse.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-111

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DES LOTS 387 PARTIE 627, 387 PARTIE 628, 387 PARTIE 629-1, 387-630-1 ET 387-631-1 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois de juillet 1964.

(Signé) Rodrigue Lepage, Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Application de M. Guy Dessaints pour au poste de préposé à l'entretien des "diésels".

Lettre de Jean-R Saulnier offrant de cèder à la cité lot Ptie-154, côté publique.

Affidavit de M. Elzéar Routhier, concernant demande de remboursement licence de restaurant et taxe d'eau.

Remerciemnets par Me Yvon Monfette, président des Sénateurs du Cap, pour octroi etc..

Explications de "Kelldor" concernant débris etc., sur terrain.

Wong's Camera, offre ses services à la cité.

Lettre de "CJMS RADIO" concernant droit de grève et "Bill 54".

Avis de Régie des Transports à l'effet qu'une demande d'un M. Raoul Lessard de St-Odilon, comté de Dorchester demande autorisation d'effectuer par autobus, le transport de voyageurs.

Invitation à la Conférence Nationale d'Urbanisme, à London, Ontario, du 27 au 30 septembre 1964

Lettre de la Fédération des O.T.J demandant de faire diligence concernant la création de la Commission municipale des "Loisirs".

Compte de $300.oo de la municipalité de Ste-Marthe, pour l'entretien des chemins d'hiver, rue St-Laurice.

Réclamation de M. Conrad Gravel, 125 Boucher qui déclare avoir endommagé sa voiture dans le puisard, rue St-Laurent coin Latreille.

Et Son Honneur lève la séance 2CC

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 3ième jour du mois d'août 1964, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-112 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 20 juillet 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-113 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant de $114,921.30 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 57	$ 6,042.63	Paie No. 58	$ 9,548.68
Paie No. 59	6,281.35	Paie No. 60	8,499.33
Allied Chemical Can.	1,130.02	P. V. Ayotte Ltée	3.18
Apeco of Canada Ltd	169.23	Ass.Int.local 2220	264.00
A.B.C.Nettoyeur	29.25	Bur.Enrégistrement	22.30
Garage A.Béliveau	4.00	Béton Vibré Ltée	12,966.56
Gaston Buisson	10.60	Battery Electric	53.79
Mme Art.Brouillette	120.67	Henri Boillet	615.00
Cie Const.Dollard	496.75	Cie Const.Dollard	4,744.02
Bell Téléphone	488.42	Bell Téléphone	492.07
Clôture Seécurité Nationale &		Banque de Montréal	562.40
Can. Silk Mfg Ltd	8.51	Dessureault-St-Arnaud	5,242.32
Dessureault-St-Arnaud	3799.96	Délisle Ltée	298.44
Davies Automatic Controll Ltd		.....	6.78
Mme Jacques Ferland	22.50	Réjean Giroux N.P.	108.00
Imprimeur de la Reine	70.78	Laurentide Ready-Mix	5,694.98
Loranger-Molesworth	1,388.62	Loranger-Molesworth	4,804.11
Loranger-Molesworth	17350.76	R.J.Lévesque & Fils	4,000.00
Hon.Min.Finances	536.28	Hon.Min.Finances	443.00
Ste-Marthe du Cap	300.00	Protonotaire Cour Sup.	149.31
H.Massicotte & Frères	130.00	H.Massicotte & Frères	171.29
Regional Asphalt Ltd	931.88	Regional Asphalt Ltd	9,996.17
Elzéar Routhier	16.35	Rec.Gén.du Canada	2,836.75
Rec.Gén.du Canada	902.28	St-Maurice Finance	7.28
Soc.St-Jean-Baptiste	39.00	Zurich Insurance	751.48
Zurich Insurance	2,145.21	Mme Arthur Mailhot	75.00
P.Larivière et Al	150.00		
			$114,921.30

Adopté

****

Rés. No. 16-114 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le troisième rôle spécial d'évaluation des immeubles de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au montant de $232,390.00, déposé ledit rôle en date du 17 juillet 1964, soit homologué.

Adopté

****

Rés. No. 16-115 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux, par lequel M. Patrick Matton cède à la cité, une partie du lot originaire 563 du cadastre, mesurant dans sa borne du côté Sud-Est, vingt pieds de largeur à son front sur le boulevard des Prairies, par huit pieds de profondeur et cent dix-neuf pieds et soixante sept centièmes de pieds dans sa borne du côté Nord-Ouest, borné comme suit:- au Nord-Est par partie du lot 563, demeurant la propriété du vendeur; au Nord-Ouest, par partie du lot 563 appartenant actuellement à Jean Gignac ou ayants droit; au Sud-Est, par le boulevard des Prairies, en la dite cité et au Sud-Ouest, par la rue St-Laurent, et ce, pour le prix de $479.50 et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 16-116 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Réjean Giroux, par lequel M. Roger Guilbert cède à la cité, une lisière de terrain prise à même le lot partie de la subdivision No. 3 du lot originaire 547 du cadastre, mesurant 526 pieds de largeur à son front le long du boulevard des Prairies par 20 pieds de profondeur, et ce, pour le prix de $1,052.oo et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 16-117 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Trésorier de la cité soit autorisé à enchérir lors de la ventes pour taxes municipales et Scolaires dûes à date ainsi que des intérêts et déboursés encourus.

Adopté

****

Rés. No. 16-118 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit autorisé à faire exécuter par Regional Asphalte Ltée, les travaux de mise en forme et de pavage du Chemin conduisant au Quai ainsi que le pavage du terrain de stationnement de l'Hôtel de Ville, à la condition que le prix soit le même que chargé aux travaux d'asphalte du règlement No. 380.

Adopté

****

Rés. No. 16-119 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la soumission revisée de "J. P. Morin Ltée", en date du 20 juillet 1964, au montant de $98,229.oo, taxes fédérales et provinciales comprises, pour la construction d'un réservoir d'eau potable en béton armé d'un million de gallons, et ce, tel que détaillé au règlement No. 410, soit acceptée mais sujette à toutes les approbations gouvernementales.

Adopté

****

Rés. No. 16-120 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que l'article 1, du règlement No. 407, adopté en première lecture en date du 11 mai 1964 et en deuxième et dernière lecture en date du 19 mai 1964, soit abrogé et annulé et remplacé par le suivant:-

1o.- "LE CONSEIL EST AUTORISE D'AUGMENTER LE FONDS INDUSTRIEL DE $200,000.00 POUR LE PORTER A UN MONTANT DE $215,000.00".

Adopté

****

Rés. No. 16-121 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil prie l'Honorable Ministre des Affaires municipales de bien vouloir accepter le plan de redivision préparé par M. Roger Gélinas, A. G. en date du 30 mai 1964, montrant les lots 407-135 à 407-138, 407-A-8 à 407-A-12 du cadastre officiel du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 16-122 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan de subdivision fait et préparé par M. Roger Gélinas, A. G., en date du 8 juin 1964, montrant la subdivision des lots 564-21, 564-22 et 564-23.

Adopté

****

Rés. No. 16-123
****

CONSIDERANT que le tracé de rues projetées apparait au plan préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre en date du 8ième jour de juin 1964 sous la description suivante: 564-21, 564-22 et 564-23.

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin J. Lachapelle, appuyé par l'échevin S. Hénaire.

QU'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242, S. R. Q. 1941, d'accorder à la cité du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées audit plan de M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 8 juin 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-124 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 411 créant un Commissariat Industriel, soit adopté en première, deuxième et dernière lecture et que la composition dudit Commissariat Industriel soit formée des personnes suivantes:

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

****

Rés. No. 16-124-SUITE
****

M. Claude Berge, de Tooke Bros.
M. Léo Caron, de Perfection Wood.
M. Fernand Campbell, Gérant de la Banque Royale.
M. Onil Roy, Gérant de la Caisse Ste-Madeleine.
M. Lucien Lévesque, Représentant d'Entreprises.
M. Clément Morin, Entrepreneur-Général.
M. Claude Charbonneau, Gérant de Kelldor Corp.
Me Réjean Giroux, Notaire.
Me Jérôme Loranger, Notaire.
Me Roland Paquin, Avocat.
Me Bertrand Lamothe, Avocat.
M. Jules Tessier, C. A.
M. Gaby Pellerin, C. A.
M. Paul Descoteaux, Ing. P.
M. Paul Cadrin, Ing. P.
M. Maurice Lanouette, Optométriste.
M. Guy Tardif, Vétérinaire.
M. Gaston Marcotte, Médecin.
M. Jacques Bettez, Inspecteur de Bâtiments.
M. J. P. Lavergne, Echevin.
M. Sylvio Hénaire, Echevin.
Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers,
Membre d'Office.

Adopté

****

Rés. No. 16-125 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 412 créant une Commission Municipale des Loisirs, soit adopté en première, deuxième et dernière lecture et que la composition de la dite Commission Municipale des Loisirs soit formée des personnes suivantes:-

M. Marcel Desjardins, Ing. P.
Me Albéric Roy, Notaire.
Me Yvon Monfette, Avocat.
M. Bernard Gagnon, Médecin.
M. Pierre Fortier, Comptable.
M. Claude Landry, Gérant de Cap-Construction.
M. Emilien Morin, Président, Fédération de l'O. T. J.
M. Rodrigue Lepage, Echevin.
M. Martin Bergeron, Echevin.

Son Honneur le Maire et le Président de la Commission Scolaire, Membres d'Office.

EN AMENDEMENT, l'échevin J. Lachapelle propose de nommer deux Dames sur la Commission des Loisirs.

"PAS DE SECONDEUR, MOTION PRINCIPALE ADOPTEE"

****

CORRESPONDANCES LUES

Lettre du Ministère des Affaires municipales demandant avis de motion et approbation du Ministère de la Santé avant d'approuver le règlement 410 du réservoir.

Résolution de félicitations de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

La Régie des Alcools nous de la demande d'un permis d'épicerie par M. Angers Tourigny, 573 Thibeau.

Lettre de M. Brindle concernant l'enlèvement des vidanges deux fois la semaine.

Remerciements de M. Omer Gratton, pour résolution de félicitations.

Rapport de la votation sur le règlement No. 409 au montant de ¢74,000.oo.

Avis de réclation à la Cour du Magistrat de M.Roger Courteau par l'entremise de son Procureur Me Héroux.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 10ième jour du mois d'août 1964, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-126 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 3 août 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-127 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de--- $56,153.09 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 61	$ 4,575.04	Paie No. 62	$ 8,433.36
Paie No. 63	5,474.79	Paie No. 64	7,771.53
Austin Toilet Serv.	9.50	Albert Buisson	230.10
Bur.Enrégistrement	17.15	Gaston Buisson	21.20
Blanchette Cycles Sport.....			3,839.27
Carrière St-Maurice	497.15	C. H. L. N.	40.00
Shawinigan W & P	140.93	Cap Mach.Shop	36.00
Can.Gén.Electric	400.68	Cie Bois St-Laurent	155.74
Charb.Champlain	218.88	Champlain Express	9.32
Champlain Express	7.25	C. P. R.	59.22
C. P. R.	52.37	C. P. R.	10.00
C.P.R.Express	4.70	Direct Motor Express	2.00
Yvon Fournier Ltée	533.50	Gaston Fournier	226.25
Jacques Garceau	656.55	Gar.Charest & Frères	638.85
H.P.Hébert Enrg	208.36	Hewitt Equipment	44.33
Hydro Mécanique	22.80	Imperial Oil Ltd	128.80
Art Graphique	10.00	Kimball Auto	42.40
Imp.St-Arnaud	100.09	Ernest Leblanc	55.00
Lowe Bros Ltd	39.01	Lebrun Automobiles	25.00
Massicotte & Fils	846.25	Massicotte & Fils Ltée	187.80
Massicotte & Fils	6,252.75	Morin & Frères inc	2,963.22
Jean Masson	260.00	McGraw Hill Publications	8.00
Le Nouvelliste	226.84	Northern Electric Co.	4.89
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée.....			49.63
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée.....			6,783.07
Propane Gas Utilities	6.36	Francois Rouette Inc	520.45
Roy & Trottier Inc	454.70	Sanfax Corp Can.Ltd	243.56
3-Riv.Ready-Mix	2,553.45	Hervé Trépanier	15.00
			$56,153.09

Adopté

****

Rés. No. 16-128 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Claude Ouellet, et ce, pour le prix de UN ($1.00) dollar trois lisières de terrain d'une superficie de 1,536 pieds carrés pour l'élargissement du boulevard des Prairies, prises à même les lots du cadastre officiel de la cité 546-50, 546-51 et 546-52.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

"L'ECHEVIN J.P.LAVERGNE ENREGISTRE SA DISSIDENCE"

****

Rés. No. 16-129 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Armand Lambert, une lisière de terrain d'une superficie de 660 pieds carrés prise à même le lot partie 549 du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement de la rue Boisvert.

En échange, la cité s'engage à construire le trottoir en bordure de la propriété quand il en sera requis et à déplacer à ses frais la maison actuelle advenant le cas ou elle déciderait d'utiliser le terrain.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-130 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Jean-Baptiste Carrier, une lisière de terrain d'une superficie de 825 pieds carrés pour l'élargissement de la rue Boisvert, prise à même le lot partie 548 du cadastre officiel de la cité.

En échange, la cité s'engage à construire le trottoir en bordure de la propriété quand il en sera requis.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-131 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte la subdivision d'une partie des lots suivants, dûment accepté par la Commission d'Urbanisme en date du 23 mars 1964 et portant la signature de l'Ingénieur et de l'Inspecteur des Bâtiments.

Lots 558, 559 et 560 apparaissant sur un plan portant le No. D 1472-3, préparé par M. Edouard Lair, A. G., en date du 14 mai 1964.

Lots 558, 559 et 560 apparaissant sur un plan portant le No. D-1472-1, préparé par M. Edouard Lair, A. G., en date du 24 avril 1964 et le lot 561 apparaissant sur un plan portant le No. D-1472-2, aussi préparé par M. Edouard Lair A. G. en date du 27 avril 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-132 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit autorisé à faire bruler les documents suivants, lesquels ne sont plus d'aucune utilité:

a) Livrets de reçus d'aqueduc à venir jusqu'à 1960.
b) Dossiers du service du Bien-Etre jusqu'à 1960.
c) Factures, chèques et reçus du Bien-Etre de 1949 à 1960.
d) Rapports journaliers de la police, de 1920 à 1960.
e) Rapports journaliers des détectives depuis le début à 1960.
f) Rubans du système d'alarme du début jusqu'à 1962.
g) Feuilles de route d'évaluation, de 1942 à 1949.
h) Feuilles de route de révision du rôle d'évaluation, 1950 et 1951.
i) Procès-verbaux des séances (duplicata) depuis 1947 à 1960.
j) Diverses correspondances, de 1924 à 1940.
k) Statistiques fédérales, jusqu'à 1940.
l) Factures, depuis 1946 à 1959.

Adopté

****

Rés. No. 16-133 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 413 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 et 387-631-1 soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-134 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 413 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DES LOTS 387-628, 387-629-1, 387-630-1 et 387-631-1 soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-135 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que M. Lionel Rheault, échevin du quartier No. 1 soit chargé de la "Présidence" du comité de la Voirie en remplacement de M. Rodrigue Lepage.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-136

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE,D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR TRAVAUX DE PAVAGE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour du mois d'août 1964.

(Signé) Jacques Lachapelle, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-137

Je soussigné échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES SEANCES DU CONSEIL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 10ième jour du mois d'août 1964.

(Signé) Jean-Paul Lavergne, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de M. Bettez concernant permis des Alcools à M. Tourigny, 573 Thibeau.

Lettre de M. Paul St-Pierre de "Massicotte & Arcand" offrant leurs services à la cité.

Lettre de M. Gildas Galarneau de Montréal offrant de l'insecticide à la cité "Produits Victoria".

Premier rapport trimestriel de la Protection Civile, Groupe No. 641.

Accusé de réception du Bureau d'Expansion Industrielle, Re: Fonds Industriel. Résolution d'amendement.

Lettre de la Commission Municipale consentant un prêt de $81,300.00 à la cité.

Offre de vendre à la cité l'Annuaire Judiciaire, à raison de $5.00 l'unité.

Réclamation de M. Jean-Marie Gendron, 519 Notre-Dame, qui a acroché un couvert de puisard.

Plainte de Mme Albany Roberge, 39-A Radnor, refoulement de l'égout.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

LE MAIRE

Rés. No. 16-138
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Médéric Dufresne, ancien échevin de la cité de Trois-Rivières et père de M. Gérard Dufresne, Maire actuel de la dite cité de Trois-Rivières.

Ce conseil présente donc à la famille Dufresne, et tout spécialement à Son Honneur le Maire, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté

****

Rés. No. 16-139
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M.Antonio Ampleman, propriétaire résidant et employé de la cité du Cap-de-la-Madeleine depuis de nombreuses années.

Ce conseil présente donc à la famille Ampleman, ses plus sincères sympathies dans le duil cruel qui vient de l'atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme du disparu.

Adopté

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 17ième jour d'août 1964, à 7.00 heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R.Lepage et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-140 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 10 août 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-141 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $80,972.90 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

Paie No. 65	$ 5,105.75	Paie No. 66	$ 8,646.80
Ass.Pompiers & Pol.	90.00	Brindle & B-C-Natio.	5,006.15
B-Can.Nationale	34,473.67	Conseil de la cité	2,166.66
G. Baribeau et Al.	1,369.99	Cité du Cap	294.19 264.68
H.Béliveau Enrg.	263.10	Mme Art.Brouillette	120.67
Jean Banville Inc	7.05	J.C.Blouin & Fils	358.30
J.P.Construction Inc	150.00	Comptoir Mus.Filion	135.87
Canadian Bitumuls Ltd	102.71	Cap Auto Seat Covers	4.51
Cap Fire Service Enrg	17.49	Cap Auto Electric	120.88
Shawinigan W & P	6,237.08	Shawinigan W & P	6,134.94
Ass.Economie Mutuelle	562.50	Fontaine Tire Service	282.70
Emile Hamel	88.40	Hughes Owens Co.Ltd	22.00
Jacques Langlois Enrg	187.24	Laboratoire Ind. & Com.	42.00
Langlois Télévision	36.82	Michel Lalancette	10.24
Milot Electrique Inc	154.00	Hon.Min.Finances	150.00
Hon.Min.Finances	714.75	Hon.Min.Finances	592.98
Rec.Gén.du Canada	3,782.20	Rec.Gén.du Canada	1,203.00
Quincaillerie Rochefort	140.04	Protonotaire Cour S.	1,265.69
Protonotaire Cour Sup.	179.04	Réjean Giroux, N. P.	273.00
L'Union des Municipalités du Québec.....			480.00
			$80,972.90

Adopté

****

Rés. No. 16-142 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que M. Gérald Carbonneau, arpenteur géomètre, soit autorisé à préparer un plan d'une partie du territoire compris dans les limites de la cité du Cap-de-la-Madeleine, montrant l'emplacement des lots 387-628, 387-629-1, 387-630-1 et 387-631-1 du cadastre officiel de la cité.

Adopté

****

Rés. No. 16-143
****

CONSIDERANT que le tracé de rues projetées apparait aux plans préparés par M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date des 24 avril, 27 avril et 14 mai 1964 sous la description suivante:- 558-17, 558-19, 558-39, 559-88, 559-92, 559-96, 559-98, 560-248, 560-252 et 560-279 et 560-272.

CONSIDERANT que ces plans sont présentement devant le conseil pour obtenir leur approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que la largeur des dites rues apparaissant sur ces plans ne sont que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin J. Lachapelle, appuyé par l'échevin L. Rheault.

QU'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S. R. Q. 1941, d'accorder à la cité du Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées aux dits plans de M. Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date des 24 avril,27 avril et 14 mai 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-144 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que l'échelle de salaire ci-jointe, comprenant les fonctions d'Ass't-Surintendant de l'Aqueduc, Chef d'Equipe, Contremaitre-Travaux Publics, Contremaitre Opération machinerie, Chef mécanicien, Contremaitre Voirie, Surintendant garage, Surintendant Aqueduc et Surintendant Travaux, soit adoptée.

"EN AMENDEMENT"

Il est proposé par l'échevin L. Rheault
Appuyé par l'échevin----------

ET RESOLU que le salaire de l'Ass't-Surintendant de l'aqueduc, à l'item rétroactif soit porté à $100.oo, pour une augmentation de $150.oo pour toute l'année 1964.

Et que le salaire du Contremaitre de la Voirie, aussi à l'item rétroactif, soit porté à $100.oo, aussi pour une augmentation de $150.oo pour toute l'année 1964

"PAS DE SECONDEUR,MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION"

****

Rés. No. 16-145 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que M. Ludovic Prescott, soit engagé évaluateur pour la révision du rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1965.

"EN AMENDEMENT"
****

Il est proposé par l'échevin L. Rheault
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la présente résolution soit reportée à une prochaine séance pour étude.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

POUR L'AMENDEMENT : L. Rheault, R. Lepage, J. Lachapelle.
CONTRE L'AMENDEMENT: S. Hénaire, M. Bergeron.

"AMENDEMENT ADOPTE ET MOTION PRINCIPALE REJETEE"
****

CORRESPONDANCES LUES
****

Deux lettre du Ministère des Affaires municipales, approuvant ouverture de rues à 50 pieds de largeur.

Autre lettre du Ministère demandant d'amender les règlements Nos. 387 et 407, fonds industriel; déjà fait.

La Régie des Alcools informe le conseil de la fermeture de leur magasin du Cap toute la journée du 15 août.

Les Compléments Alimentaires "Beau Geste demande agent pour la distribution de leurs produits.

Le Bell Téléphone nous remet des plans indiquant le parcours des câbles et conduits souterrains, sur la rue Thibeau au Cap.

MM. Alfred Morin et Gerry Fortin sollicitent permission de pratiquer le "Tir au pigeon" à l'Aéroport.

Application de M. Ludovic Prescott, pour la fonction d'évaluateur ou autre.

M. Gérald Carbonneau, ingénieur-conseil et arpenteur, offre ses services à la cité.

Lettre de Me Yves Gabias, demandant copie de l'entente avec l'Oeuvre des Terrains de Jeux.

Documentation de l'Union des Municipalités en vue de son Congrès.

Dépôt d'un plan par M. Roger Gélinas, A. G., concernant terrain de l'Aéroport; projet J-Paul Trottier.

Aussi projet de contrat du notaire Jérôme Loranger, Re: terrain à J-Paul Trottier.

Réclamations de MM. Bruno Dubois, 686 Thibeau, Laurent Veillette, 570 Berlinguet et MmeGérard Croteau, 69 Rochefort, tous par l'entremise d'un procureur, Me Yves Gabias.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

Jean-Paul Lavoie — LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 24ième jour du mois d'août 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins L. Rheault, S.Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du PRO-Maire M. J. P. Lavergne.

****

Rés. No. 16-146 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 17 août, 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-147 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $34,398.55, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 67	$ 7,138.69	Paie No. 68	$ 8,801.73
Ass.Int.Machinistes	279.00	Ass.Pompiers & pol.	96.00
Allied Chemical Can.	1,577.44	Robert Boucher	17.50
Blackwood Hodge	321.63	Cap Machine Shop	21.00
Central Québec Steel	248.08	Centre du pneu	208.34
Cap Auto Seat Cover	39.75	Cité du Cap	207.37
C. P. R. Express	5.00	Nova Durocher	3.00
Roland Gélinas	545.52	Keldor Corp.	59.73
Langlois Télévision	6.09	Le Numérique Enrg.	24.00
Chs. Lévesque	30.00	Napoléon Loranger	17.17
Marco Medical Supplies	14.36	C.O.Monat & Cie Ltée	59.95
Montreal Bearing Serv.	9.62	John Millen 3-Riv.	375.45
Fred Poliquin	1.03	Martial Prince	514.97
Reynolds Aluminum	253.04	Royal Insurance	267.00
William Scully Ltd	45.00	Spécialités Beauchamp	69.92
St Maur.Oxygen Co.	108.51	H-Paul Thibeau	219.47
Zurich Insurance	751.48	Zurich Insurance	1,734.14
Dessureault & St-Arnaud Ltée.....			8,000.00
Georges Gauvin & Fils Ltée.....			327.57
R. J. Lévesque & Fils Ltée.....			2,000.00
			$34,398.55

Adopté

****

Rés. No. 16-148 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Pierre Caron, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, le lot 546-22 du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement du Blvd des Prairies.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-149 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Eugène Lagacé, une portion de terrain d'une superficie de 500 pieds, faisant partie du lot 548 du cadastre officiel de la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour l'élargissement de la rue Boisvert.

En échange, la cité s'engage à construire le trottoir en front de la propriété quand il en sera requis.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-150
****

ATTENDU que la loi sur le développement et les prêts municipaux a pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroitre ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière;

ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des Prêts aux municipalités, la Commission municipale de Québec peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions, d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

ATTENDU que le conseil désire se prévaloir de cette loi et de l'entente précitées pour faire exécuter certains travaux municipaux;

ATTENDU que ces travaux consistent dans la pose de conduites d'aqueduc et d'égouts, tel qu'il appert à la cédule "A" des travaux du règlement No. 406;

ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la loi précitée;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à $85,000.oo;

ATTENDU que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 30 novembre 1964;

ATTENDU que le montant disponible des prêts sera-réparti à raison des 2/3 du coût estimatif net des travaux;

ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

POUR CES MOTIFS, il est
Proposé par L. Rheault
Secondé par S. Hénaire

et résolu ce qui suit:

qu'une demande soit transmise à la Commission municipale de Québec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être décrétés dans un règlement d'emprunt à long terme portant le numéro 406 et dont le coût sera réparti sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité.

Adopté

****

Rés. No. 16-151 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat octroyé à"J. P. Morin Ltée", par une résolution en date du 3ième jour d'août 1964, pour la construction d'un réservoir d'un million de gallons, mais seulement après avoir reçu toutes les approbations gouvernementales requises en pareil cas.

Adopté

****

Rés. No. 16-152 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la cité accepte de vendre à M. Jean-Paul Trottier, un lot de terre mesurant 139.2 pieds de largeur par une profondeur de 150 pieds, formant une superficie de 28,880 pieds carrés, pris à même le **lot** originaire 422-C du cadastre officiel de la cité, à raison de 7¢ le pied carré totalisant une somme globale de $1,461.60, payable comptant et aux conditions qui seront dictées par la cité, dans un contrat qui sera préparé par le notaire Jérôme Loranger, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat.

"L'ECHEVIN L. RHEAULT ENREGISTRE SA DISSIDENCE"

****

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. LACHAPELLE"

POUR LA MOTION : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.
CONTRE LA MOTION: L. Rheault.

"MOTION ADOPTEE SUR DIVISION"

****

Rés. No. 16-153 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer la convention entre la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine et le syndicat des Fonctionnaires municipaux de la dite cité du Cap-de-la-Madeleine, ainsi que le mémorendum d'entente.

La dite convention et le mémorendum d'entente devant être en vigueur à compter du premier janvier 1964 jusqu'au 31 décembre 1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-154 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU qu'un montant de $1,754.19 en rajustement pour taxes, salaire, béton et armature au contrat d'aqueduc et d'égout sur les rues St-Laurent, Jean-Cusson etc., pour travaux au règlement No. 406, soit alloué à la "Cie de Construction Dollard Ltée".

Adopté

****

Rés. No. 16-155 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 414 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR TRAVAUX DE PAVAGE", soit adopté en première lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT"

POUR LE REGLEMENT : M.Bergeron, R.Lepage, J.Lachapelle.
CONTRE LE REGLEMENT: L.Rheault, S. Hénaire,J.P.Lavergne.

"L'échevin J. P. Lavergne, PRO-Maire donne son vote prépondérant contre le règlement qui est **rejeté sur division**"

****

AVIS DE MOTION No. 16-156

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX DE PAVAGE".

Fait et signé au Cap de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois d'août 1964.

(Signé) Rodrigue Lepage,
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-157

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 24ième jour du mois d'août 1964.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Invitation de M. Jean Alarie de l'Exposition de Trois-Rivières d'assister au dressage de chiens les 22 et 23 août.

Accusé de réception par l'Union des Municipalités du chèque pour l'enrégistrement des délégués.

Approbation avec l'assentiment du ministère de l'Industrie et du Commerce, par la Commission et les Affaires municipales, du règlement 407, Fonds Industriel.

Accusé de réception par les Affaires municipales, du règlement 371 M, zonage et 413, homologation lots 387-628 etc.

Remerciements, par les familles Lavergne et Lepage pour sympathies témoignées lors du décès de Mme Majorique Lavergne et de Mme Emile Lepage.

Requête des propriétaires du Blvd des Prairies refusant de cèder pour $1.oo terrain nécessaire à l'élargissement dudit boulevard et exigeant trottoir en retour.

Lettre et plan de M. Roger Gélinas A. G. montrant terrain que désire acquérir M. J-Paul Trottier.

Application pour la fonction d'évaluateur par MM. Léon Toupin,217 Notre-Dame et Léopold Bourque, Ste-Flore.

La Régie des Alcools nous avise de la demande des permis suivants; épicerie, Marché Gauthier, 346 St-Laurent, épicerie Edmond Savary, 48 Fusey et restaurant Madelon, 84-A Ste-Madeleine.

Avis de réclamation de M. Maurice Longval et Mme Donat Biron, par l'entremise de leur procureur, Me Gérald Grégoire, pour blessures infligées le 4 août au Parc St-Odilon à leus enfants.

Autre réclamation par Mme Roger Belzil, 145 Rocheleau à la suite d'un accident avec notre machinerie.

Ouverture des soumissions pour de la gazoline; soumissionnaires: Texaco Canada Ltd., British American Oil, Shell Canada Ltd., Les Pétroles Irving et Canadian Oil Company.

Et le PRO-Maire lève la séance

Arthur Biaudin GREFFIER — MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 31ième jour du mois d'août 1964, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-158 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 24 août 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-159 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $18,012.39, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 69	$ 5,108.22	Paie No. 70	$ 7,765.29
Cité du Cap	188.22	Protonotaire Cour Sup.	131.45
Hon.Min.Finances	515.55	Hon.Min.Finances	335.31
Rec.Gén.du Canada	824.48	Rec.Gén.du Canada	2,702.52
Rec.Gén.du Canada	100.00	Mme Arthur Brouillette	120.67
Luc.Pronovost	5.68	Hon.Min.Finances	215.00
			$18,012.39

Adopté

****

Rés. No. 16-160 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la soumission de "Texaco Canada Limited", en date du 21 août 1964, au prix de $0.3578 le gallon pour de la gazoline rouge et $0.3078 pour de la gazoline jaune, soit acceptée.

Adopté

****

Rés. No. 16-161 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Jean Brunet, courtier de la cité du Cap de-la-Madeleine, soit admis à la participation des commissions sur les primes d'assurance de la cité, et ce, à compter du premier septembre 1964.

"L'ECHEVIN J. LACHAPELLE ENREGISTRE SA DISSIDENCE"

Adopté.

****

Rés. No. 16-162 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte la démission, en date du 19 août 1964, de M. J. Ernest Lampron, enquêteur au service du Bien-Etre Social de la cité, la dite démission prenant effet le 28 août 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-163 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer les plan et livre de renvoi d'une partie de la subdivision du lot originaire 422-C, apparaissant sur un plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 13 août 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-164 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Laurent Cartier, une lisière de terrain d'une superficie de 520 pieds carrés, à raison de 10¢ le pied carré, totalisant un montant global de $52.00, lisière prise à même le lot originaire 564, partie de la subdivision 2, du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement du boulevard des Prairies à 54 pieds de largeur.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-165 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Gérard Lamy, une lisière de terrain d'une superficie de 520 pieds carrés, à raison de 10¢ le pied carré, totalisant un montant global de $52.00, lisière prise à même le lot originaire 564, partie de la subdivision 3, du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement du boulevard des Prairies à 54 pieds de largeur.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-166 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Martial Ménard, une lisière de terrain d'une superficie de 520 pieds carrés, à raison de 10¢ le pied carré, totalisant un montant global de $52.00, lisière prise à même le lot originaire 564, partie de la subdivision 4, du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement du boulevard des Prairies à 54 pieds de largeur.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à lesigner.

Adopté

****

Rés. No. 16-167 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Emile Larivière, une lisière de terrain d'une superficie de 520 pieds carrés, à raison de 10¢ le pied carré, totalisant un montant global de $52.00, lisière prise à même le lot originaire 564, partie de la subdivision 5, du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement du boulevard des Prairies à 54 pieds de largeur.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-168 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Henri Paquin, une lisière de terrain d'une superficie de 520 pieds carrés, à raison de 10¢ le pied carré, totalisant un montant global de $52.oo, lisière prise à même le lot originaire 564, partie de la subdivision 6, du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement du boulevard des Prairies à 54 pieds de largeur.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-169 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Marcel Guillod, une lisière de terrain d'une superficie de 520 pieds carrés, à raison de 10¢ le pied carré, totalisant un montant global de $52.oo, lisière prise à même le lot originaire 564, partie de la subdivision 7, du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement du boulevard des Prairies à 54 pieds de largeur.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-170 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Jacques Loiselle, une lisière de terrain d'une superficie de 640 pieds carrés, à raison de 10¢ le pied carré, totalisant un montant global de $64.oo, lisière prise à même le lot originaire 546, partie de la subdivision 49, du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement du boulevard des Prairies à 54 pieds de largeur.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-171
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil est heureux de présenter à Me Claude Wagner, ses plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa nomination au poste de Solliciteur-général de la Province et lui souhaite tout le succès désiré dans cette nouvelle fonction.

Adopté

****

Rés. No. 16-172 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU QUE:-

1.- La cité achète de OEUVRE DES TERRAINS DE JEUX DE LA PAROISSE STE-MADELEINE DU CAP DE LA MADELEINE, corporation légalement constituée en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies de Québec, un terrain de jeux situé à l'intersection des rues La Treille, St-Paul et Montplaisir en la cité du Cap-de-la-Madeleine, composé de la totalité du lot numéro TRENTE-ET-UN de la subdivision officielle du lot numéro CENT VINGT-TROIS (123-31) et de la totalité du

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

****

Résolution No. 16-172 - SUITE
****

totalité du lot numéro TRENTE-DEUX de la subdivision officielle du lot numéro CENT VINGT-QUATRE (124-32) du cadastre officiel de la paroisse (maintenant cité) du Cap-de-la-Madeleine, comté de Champlain, ainsi que toutes les constructions actuellement érigées sur les dits lots.

2.- L'immeuble ci-dessus devra être affecté pour une période de VINGT (20) ans à compter du premier août mil neuf cent soixante-quatre (1964) pour les loisirs et les sports.

3.- La Cité, cessionnaire, s'oblige à investir sur le susdit immeuble, en construction et aménagement de toutes sortes, ou pour fins des loisirs et des sports une somme totale de CINQUANTE MILLE DOLLARS ($50,000.oo), déduction faite du montant ci-après, et ce, sur la même période de VINGT (20) ans à compter du premier août mil neuf cent soixante-quatre (1964). La somme de TROIS MILLE QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS et soixante-treize cents ($3,084.73) actuellement dûe à la cité du Cap-de-la-Madeleine par la cédante pour arrérages de taxes, sera imputable sur ladite somme de $50,000.oo; les investissements réels à être faits dans le futur par la cessionnaire sur la dite période de 20 ans seront pour un montant de QUARANTE-SIX MILLE NEUF CENT QUINZE DOLLARS et vingt-sept cents ($46,915.27), les taxes municipales échues à la date des présentes, seront donc assumées par la cité mais imputable sur le montant des investissements ci-dessus prévus de $50,000.oo et par conséquent considérées pour les fins des présentes comme des investissements de la part de la Cité.

4.- Si la Cité investissait pas sur la dite période de vingt (20) ans la dite somme totale de $50,000.oo sur le susdit immeuble, ou advenant le cas ou le susdit immeuble n'était pas affecté pour la dite période de temps pour les fins des loisirs et des sports, la Cité s'engage alors sur réception d'un avis écrit de la cédante à rétrocéder à cette dernière ledit immeuble avec toutes ses additions et améliorations. Cependant, passé un délai de deux années de la date d'expiration des vingt (20) années prévues pour les investissements de la part de la cité, sans que la cessionnaire n'ait prisede procédures en justice pour reprendre ledit immeuble en raison de la non-exécution des engagements de la cité, la cité sera alors considérée comme ayant remplie ses engagements et la clause résolutoire mentionnée à la vente n'aura plus force à toutes fins que de droit.

5.- Le conseil approuve le projet de contrat préparé par Me Albéric Roy, notaire au Cap-de-la-Madeleine, soumis en même temps que la présente;

6.- Le Maire et le Greffier de la cité sont par les présentes, autorisés à signer le contrat de cession.

Adopté

****

Rés. No. 16-173 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que Me Guy Lebrun, aviseur légal de la cité soit autorisé à prendre les procédures nécessaires devant toute Cour de Juridiction, contre tous ceux qui viennent en contrevention avec nos règlements de Code de Construction ou de zonage.

Adopté

****

Rés. No. 16-174
****

Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre soit autorisé à cadastrer la rue "Bertrand" sur le lot 422-C et l'emplacement du "réservoir" sur le lot 560 du cadastre officiel de la cité.

Adopté

****

Rés. No. 16-175
****

CONSIDERANT que le plan préparé par monsieur Roger Gélinas, arpenteur géomètre, en date du premier jour d'octobre 1963, montre une rue de moins de soixante-six pieds de largeur;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de cette rue;

CONSIDERANT que la largeur de la dite rue apparaissant sur ce plan n'est que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le conseil est d'avis que cette largeur est suffisante et ne peut convenablement pas être augmentée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin S. Hénaire, appuyé par l'échevin L. Rheault,

qu'il soit résolu de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7 du chapitre 242 S. R. Q., 1941, d'accorder à la corporation municipale de la cité du Cap de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir, sur une largeur de cinquante pieds, mesure anglaise, la rue indiquée au plan de monsieur Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du premier octobre 1963 et décrite comme suit audit plan. Cadastre 149-363.

Adopté

****

Rés. No. 16-176
****

Proposé par l'échevin S. Hénaire,

Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Gustave Catellier, père, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots 149-362 et 149-363 du cadastre officiel de la cité.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

"CORRESPONDANCES, PAGE SUIVANTE"

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. Jean-Marie Bouliane, offrant d'acheter le vieux fer que la cité aurait en sa possession.

Application par M. Hector Bourbeau, 130 Notre-Dame, pour la fonction d'évaluateur.

Deux lettres du Ministère des Affaires municipales, approuvant l'ouverture de certaines rues à 50 pieds de largeur.

Lettre de l'Union des Municipalités avisant le conseil que les réservations au Château Frontenac sont à peu près épuisées.

Lettre de M. Roger Gélinas, A. G. demandant de passer une résolution pour autoriser Son Honneur le Maire à signer les plan et livre de renvoi du lot 422-C.

Lettre de M. Gustave Catellier Sr. offrant de cèder à la cité pour le prix de $1.oo les lots 149-362 et 363.

Demande de M. Jacques Bergeron, 2 Rousseau, d'une contribution de $300.oo pour la Classique Internationale de canots.

Lettre du "Bureau D'Expansion Industrielle et de certains documents.

Approbation par la Commission et le Ministère des Affaires municipales, du règlement No. 410 au montant de ---- $100,000.oo pour la construction d'un réservoir.

Explication du Président de l'Union des Municipalités sur le "thème "du prochain Congrès.

Lettre de Mme Ida Biron Boisvert, 687 Thibeau déclarant retirer sa réclamation faite par son Procureur, Me Gérald Grégoire en faveur de ses enfants, France et Pierre.

Réclamation de M. René Piché, 269 Rocheleau, à la suite d'un accident avec la motocyclette de la Police.

Cession d'une lisière de terrain, à raison de 10¢ le pied carré, pour l'élargissement du boulevard des Prairies, par les personnes suivantes:

M. Laurent Cartier	765 Des Prairies	lot P-564-2
M. Gérard Lamy	767 Des Prairies	lot P-564-3
M. Martial Ménard	769 Des Prairies	lot P-564-4
M. Emile Larivière	771 Des Prairies	lot P-564-5
M. Henri Paquin	775 Des Prairies	lot P-564-6
M. Marcel Guillod	779 Des Prairies	lot P-564-7
M. Jacques Loiselle	774 Des Prairies	lot P-546-49

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Biaudin

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
****
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "mardi" le 8ième jour du mois de septembre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-177 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 31 août 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-178 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $57,397.81, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 71	$ 5,302.40	Paie No. 72	$ 7,706.86
B Can.Nationale	29,054.72	Bur. Enrégistrement	17.70
Cité du Cap	81.54	Bell Téléphone	518.32
Carrière Marchand Ltée	55.12	Con.Ports Nationaux	25.00
Can.Silk Mfg Ltd	4.62	Cap Auto Electric	85.96
Emile Hamel	2.30	Gilles Mongrain	250.00
Massicotte & Fils	153.30	Pitney-Bowes of Canada	318.90
Quincaillerie Rochefort Enrg.....			186.16
Regional Asphalt Ltd	757.21	St-Maur.Finance	7.28
C. H. Savard	324.29	Texaco Canada Ltd	1,473.05
Texaco Canada Ltd	1,529.26	Laurentide Ready-Mix	5,322.49
Béton Vibré Ltée	40.56	Carrière St-Maurice	727.83
Roy-Trottier Inc.	1,505.72	3-Riv.Ready-Mix Equi.	1,947.22
			$57,397.81

Adopté

****

Rés. No. 16-179 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte la redivision d'une partie de la subdivision du lot 416, apparaissant à un plan fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur géomètre, en date du 15 août 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16 180 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que tous les employés municipaux qui auront atteint l'âge de 62 ans et plus dans le cours de l'année 1964, pourront continuer à travailler pour une période n'excédant pas trois (3) autres années s'ils sont en bonne condition physique et en bonne santé, alors qu'ils seront mis à la retraite et que pour aucune considération un employé ne sera toléré lorsqu'il aura atteint l'âge de 70 ans, et qu'à partir du premier janvier 1968, l'âge limite pour la retraite sera de 65 ans.

"L'ECHEVIN L. RHEAULT DEMANDE LE VOTE"
****

POUR LA MOTION : S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage, J. Lachapelle.

CONTRE LA MOTION: L. Rheault, J. P. Lavergne.

"MOTION ADOPTEE SUR DIVISION"
****

Annulé par 16-188

Rés. No. 16-181 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Emile Grenier, une lisière de terrain d'une superficie de 894.46 pieds carrés, à raison de 10¢ le pied carré, totalisant un montant global de $89.46, lisière prise à même le lot originaire 546 du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement du boulevard des Prairies à 54 pieds de largeur.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté
****

Rés. No. 16-182 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil autorise M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre à relocaliser le "monument" d'arpentage sur le boulevard des Prairies, côté Nord, entre Thibeau et St-Laurent.

Adopté
****

Rés. No. 16-183 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 371-N intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté
****

Rés. No. 16-184 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 371-N intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté
****

Rés. No. 16-185 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des zônes concernées de la cité du Cap-de-la-Madeleine, par avis public, pour "lundi" le 28 septembre 1964, pour 7.oo heures P. M., relativement au règlement No. 371-N concernant le zonage dans les limites de la cité, et ce, en conformité avec l'article 426 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Ministère des Affaires municipales informant le conseil qu'un avis de motion est bon pour six mois.

Lettre de M. Marcellin Lessard de Ste-Ursule s'informant si la fonction au Bien-Etre a été comblée.

Lettre du Commissariat des Incendies concernant la Semaine de Prévention du 4 au 10 octobre 1964.

Remerciements de la Fédération de l'O. T. J. à l'occasion de la création de la Commission des Loisirs.

Le Conseil du Travail sollicite l'acquiescement de la cité pour la proclamation d'une semaine d'étiquette Syndicale, pour la période du 7 au 14 septembre 1964.

Cession d'une lisière de terrain par M. Emile Grenier, lot 546, élargissement du boulevard des Prairies.

Lettre circulaire de l'Union des Municipalités concernant les visites interprovinciales.

Il y aura journées d'étude sur la Planification économique, l'aménagement du territoire et l'Urbanisme, les 7 et 8 novembre 1964, à l'école normale, boulevard Laviolette, Trois-Rivières. Frais de participation $12.oo et $8.oo pour les Dames. (Banquet et appéritif compris).

La Confédération des Oeuvres de Loisirs de la Province, sollicite abonnement au "Bulletin Loisirs" publié par son secrétariat général.

Message de M. Olier Payette, Maire de Ste-Rose et vice-président de l'Union des Municipalités à l'occasion de la Semaine de Sécurité Routière.

Nouvelle inédite sur le futur Code de la Police, préparé par M. Rosario Blanchette, directeur de la publicité de l'Union des Municipalités.

Le "Service D'Arbres Guimont Ltée" 2884 Providence, Ste-Foy, Québec, offre ses services à la cité.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 14ième jour du mois de septembre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-186 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 8 septembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-187 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $27,744.04, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 73	$ 5,607.62	Paie No. 74	$ 6,940.78
Auer Light Mfg.Ltd	32.33	Alpec Inc.	33.44
Brindle & B C.National	4,004.92	Henri Boillet	37.10
Bailey Meeters Co.Ltd	18.31	Jean Banville Inc.	46.75
Jean Banville Inc.	13.09	L.Cartier & R.Giroux	52.00
Cie Const.Dollard.	1,029.80	Cap Machine Shop	12.00
Cie Bois St Laurent	65.06	Centre du pneu	275.58
Can.Gén.Electric Co.Ltd	2.55	Central Quebec Steel	212.36
Champlain Express	49.47	Canadian Silk Mfg	4.13
C. P. R. Express	4.10	M.Guillod & R.Giroux	52.00
Réjean Giroux N. P.	70.00	Ferronnerie J. Comeau	50.84
Féd.Oeuvres de Charité	2,500.00	Francis Hankin	36.23
J.Loiselle & R.Giroux	64.00	G.Lamy & R.Giroux	62.00
E.Larivière & R.Giroux	52.00	Philippe Larivière	100.00
Ernest Leblanc	35.00	M.Ménard & R.Giroux	52.00
Mercerie de Luxe	3,105.95	Arthur Matteau M.R.I.	35.00
Massicotte & Fils Ltée	705.00	Maison J.D.Garneau	50.00
Bourassa & Dupuis Enrg.	756.82	Aurèle Ouellette	298.08
H.Paquin & R.Giroux	52.00	J. R. Saulnier	845.10
Georges Sirois	12.08	Hervé Trépanier	30.00
Tremblay & Fils	263.78	Transmission Automat.	74.77
			$27,744.04

Adopté

****

Rés. No. 16-188 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la résolution No. 16-181, adoptée en date du 8ième jour de septembre 1964, relativement à l'achat d'une lisière de terrain de M. Emile Grenier, sur le lot 546 du cadastre de la cité, pour l'élargissement du boulevard des Prairies, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

****

Rés. No. 16-189 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Rogatien Veillet, une lisière de terrain d'une superficie de 830 pieds carrés, prise à même le lot originaire 546 du cadastre officiel de la cité, pour l'élargissement du boulevard des Prairies.

En échange, la cité cède à M. Rogatien Veillet, une lisière de terrain d'une superficie de 808.22 pieds carrés, prise à même le lot originaire 546 partie de la subdivision 22 du cadastre officiel de la cité, ainsi que le trottoir de la rue Young longeant ledit lot.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16 190 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Trésorier de la cité soit autorisé à verser à M. Claude Ouellette, la somme de $153.60 en paiement d'une lisière de terrain d'une superficie de 1,536 pieds carrés, à raison de 10¢ le pied, prise à même le lot originaire 546, subdivision 50, 51 et 52, pour l'élargissement du boulevard des Prairies.

Adopté

****

Rés. No. 16-191 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire,

ET RESOLU que ce conseil accepte de la Compagnie d'Electricité Shawinigan, une portion de terrain située sur le boulevard Des Prairies, d'une superficie de 800 pieds carrés, prise à même le lot 564-1 du cadastre officiel de la cité, et ce, pour le prix de Un ($1.oo) dollar.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-192 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de la Compagnie d'Electricité Shawinigan, une portion de terrain d'une superficie de 3,588 pieds carrés, pour le prolongement de la rue Lord, prise à même le lot 171-350 du cadastre officiel de la cité, et ce, pour le prix de Un (41.oo) dollar.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-193 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,

Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que M. Jacques Bettez, inspecteur en bâtiments, soit autorisé à intenter pour et au nom de la corporation, les actions pénales requises contre les contreve--nants au règlement de zonage et au Code de Construction.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements de la famille Richard pour sympathies témoignées lors du décès de M. J. A. Richard de Shawinigan.

Cession de terrain par M. Rogatien Veillet, 740 boulevard des Prairies.

Lettre du Ministre Pierre Laporte des Affaires municipales, demandant de l'aviser avant le 15 septembre, si possible, si la cité a l'intention de présenter un Bill privé.

M. Jean-Guy Gélinas demande permission d'installer une boite distributrice de journaux à l'extérieur de son commerce

Requête de citoyens du quadrilatère des rues Loranger, Sanctuaire, St Maurice et Ste Madeleine, déclarant n'avoir aucune objection à ce que le commerce de Madame Léo-Paul Toupin, 47 St-Maurice continu à opérer son commerce.

La Société Canadienne contre l'Arthrite et le Rhumatisme, sollicite l'aide financière de la cité.

Lettre de l'Honorable Pierre Laporte, Ministre des Affaires municipales, avec un chèque au montant de $ 5,456.47 au nom de la corporation, représentant ristourne des Travaux d'Hiver.

La Maison P. A. Gouin Limitée, établie depuis plus de 80 ans, demande encouragement de la part de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Texte explicatif de la loi des Fonds Industriels nous est parvenu par l'entremise du Ministère de l'Industrie et du Commerce.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin

Le Greffier

Le Maire

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21ième jour du mois de septembre 1964, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-194 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 14 septembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-195 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $30,009.37, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 75	$ 5,441.77	Paie No. 76	$ 7,733.41
Austin Toilet Service	9.50	Ass. Int. Mach (2220)	279.00
Acc. Outillage Ltée	3,786.67	J. P. Bourassa	80.00
Garage A. Béliveau	7.80	G. Baribeau et Al.	1,369.99
C. P. R. Express	6.20	Cité du Cap	123.15
Cité du Cap	33.74	René de Cotret, Ferron	750.00
Comptoir Mus. Filion	25.22	Conseil de la cité	2,166.66
Réjean Giroux N. P.	105.00	Hewitt Equipment	82.14
Hebdo Journal	67.80	Int. Business Machine	7.95
Keldor Corp. 8.57	~~100.00~~	Me Guy Lebrun	640.00
Le Nouvelliste	494.80	3-Riv. Auto Electric	224.33
3-Rivers Press	36.00	Albert Tellier	3.25
Zurich Insurance	751.48	Zurich Insurance	1,701.52
Shawinigan W & P.	146.60	Laboratoires Ind. & Com.	27.12
Morin & Frères Inc	565.49	St-Maur. Pondorio	387.09
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée			1,296.18
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée			549.69
Tessier Lumber			1,001.25
Légion Canadienne	$100.00		$30,009.37

Adopté

****

Rés. No. 16 196 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la résolution No. 15-362 adoptée en date du 4 septembre 1962, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:

Résolution No. 16-196
****

"QUE CE CONSEIL AUTORISE M. GILLES ST-PIERRE, ASSISTANT DIRECTEUR DU SERVICE DU BIEN ETRE SOCIAL MUNICIPAL ET M. GERARD NADEAU, GERANT DE LA CITE, A SIGNER CONJOINTEMENT LES CHEQUES DESTINES A CEUX QUI BENEFICIENT DE L'ASSISTANCE DU SERVICE DU BIEN-ETRE MUNICIPAL, EN L'ABSENCE DU DIRECTEUR DU SERVICE, M.. LAURENT LANGIS"

Que copie de la présente soit transmise au Sous-Ministre du Bien-Etre Social de la Prévince de Québec ainsi qu'au Gérant de la Banque de Montréal.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Invitation de l'Association Québecoise des Techniques de l'Eau, d'assister aux Conférences Techniques sur l'Epuration des Eaux, soit à Québec ou à Montréal.

Lettre de la Commission Municipale, consentant un prêt à la cité, jusqu'a concurrence de $ 56,600.oo pour payer une partie des travaux de l'entreprise Qué. 421, notre règlement No. 406.

Autre lettre de la dite Commission, concernant le même prêt de $56,600.oo et mentionnant un intrêt de 5 3/8% vingt (20) ans.

Rapport du Gérant, M. Nadeau concernant le prêt mentionné ci dessus.

Rapport du Trésorier, M. Biron sur la bibliothèque municipale.

Rapport de Son Honneur le Maire, suggérant l'accomplissement de certains travaux, si nous voulons profiter des avantages de la Loi des Travaux d'Hiver comme des autres avantages de la Loi Fédérale-Provinciale d'Aide aux municipalités.

Avis de réclamation en Cour Supérieure de Mme Gemma Pellerin, épouse de Hervé Hélie, par l'entremise de l'étude Laperrière et Trudel, Avocats.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28ième jour du mois de septembre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-197 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 21 septembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-198 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $53,834.53 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 77	$ 5,444.55	Paie No. 78	$ 8,144.97
Ass.Po.& Policiers	90.00	Brindle & B-C-Nat.	4,004.92
Jean Banville Inc.	90.37	J.C.Blouin & Fils	743.70
J. P. Bourassa	19.69	C. P. R. Express	2.25
Cap Auto Electric	75.17	Charb.Champlain	633.13
Centre du pneu	323.00	Shawinigan W & P Co.	6,095.69
Cité du Cap	104.89	Délisle Ltée	251.54
Yvon Fournier	125.00	Fontaine Tire Serv.	21.20
Réjean Giroux N. P.	151.00	Réjean Giroux N. P.	149.00
Gar.Charest & Frères	490.01	Imp.St-Arnaud Enrg.	128.80
L'Art Graphique	782.01	Imp.Vallières Enrg.	188.59
Imperial Oil Ltd	157.59	Indistries Ricard Inc.	106.19
Librairie Morin Inc.	209.13	J. R. Lemire Inc.	157.05
Geo. Lambert Inc.	135.05	Chs Lévesque Enrg.	611.26
Lebrun Automobiles	60.94	H.Massicotte & Frères	260.00
H.Massicotte & Frères	75.53	Min.Famille & B-Etre	6,392.81
Morin & Frères Inc.	258.56	Massicotte & Arcand	33.00
Minnesota Mining	794.26	H. Y. Maranda Inc.	57.86
Quinc.Rochefort	153.44	Reynolds Extrusion Co.	662.33
Francois Rouette	272.01	Reynolds Aluminum	4.87
Sanfax Corp.	542.28	Spécialités Beauchamp	46.65
St-Maurice Finance	7.28		
			$39,057.57
La cité du Cap-de-la-Madeleine			9,627.75
La Fonderie de Grand-Mère Ltée			4,770.00
Imprimerie St-Patrice Enrg.			379.21
			$14,776.96
		GRAND TOTAL.....	$53,834.53

Adopté

****

Rés. No. 16-199
****

Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, sur le règlement No. 371-N, concernant le zonage, tenue ce jour, 28 septembre 1964, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-200
****

Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que M. Martin Bergeron, échevin du quartier No. 4, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier octobre 1964.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-201
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX D'AQUEDUC, RUE FUSEY".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour du mois de septembre 1964.

(Signé) Martin Bergeron, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-202
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'HOMOLOGATION DU PROLONGEMENT DE LA RUE "PINTAL" JUSQU'A LA RUE CARDINAL-VILLENEUVE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour du mois de septembre 1964.

(Signé) Jacques Lachapelle, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-203
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai è ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION, AMELIORATION ET AMENAGEMENT DES TERRAINS DE JEUX, PISCINES, BATISSES ETC. ETC..

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 28ième jour du mois de septembre 1964.

(Signé) Jacques Lachapelle, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Remerciements des familles Dufresne, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Médéric Dufresne.

Résolution de la Commission des Loisirs concernant les manifestations payantes et l'engagement d'un régisseur, résolution en date du 17 septembre 1964.

Lettre et reçu au montant de $2,500.oo de la Fédération des Oeuvres de Charité (Caritas).

La "Croisade Annuelle de l'Hopital Ste-Justine" sollicite contribution de la cité.

Avis de la "Régie des Transports" concernant le service de taxis à Charlesbourg, etc. etc..

Lettre de "Civic Administration " sollicitant abonnement.

Lettre de la "Lingerie d'Enfants Enrg" se plaignant que le prix annuel pour l'usage de l'eau à sa manufacture est trop élevé.

Lettre de Madame Lucien Landry, 201 Brunelle, disant croire que la cité est moralement sinon légalement, resposable de brulûres que son fils Réjean, 8 ans, a subies le 5 septembre 1963, lorsqu'un autre garçon a renversé une torche.

Avis de réclamation de Madame Marie Claire Boulay Croteau, 69 Rochefort, par l'entremise de ses procureurs Mes Laperrière et Trudel, à la suite d'une chute sur le trottoir le 3 mai dernier.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

[signature] — LE MAIRE

****
****
****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Vilit, lundi, le 5ième jour d'octobre 1964, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-204 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 28 septembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-205 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $61,006.56 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 79	$ 5,708.88	Paie No. 80	$ 6,730.00
P. V. Ayotte Ltée	13.10	Austin Toilet Service	9.50
Carrière St-Maurice	262.93	Cap Auto Seat Covers	14.84
C. N. Express	1.85	Paul-E.Guillemette	293.37
Geo.Gauvin & Fils	159.90	Garage A.Béliveau	8.50
Garage A.Béliveau	8.30	P. A. Gouin Ltée	22.90
Gar.Charest & Frères	93.42	Réjean Giroux N. P.	47.00
Lynn,MacLeod Supplies	15.89	R.J.Lévesque & Fils	3,000.00
Ernest Leblanc	65.00	Massicotte & Fils Ltée	145.80
Montreal Bearings Serv.	12.64	Nat.Cash Register Co.	8.72
Propane Gas Utilities	20.07	Précision Hydraulique	70.87
Fred Poliquin Ltée	11.67	Rec.Gén.du Canada	200.00
Regional Asphalt Ltd	529.15	Albert Ricard	9.39
Francois Rouette	174.75	S.O.Riverin & Cie	29.42
Stanly Motor Equip.	268.57	St-Maur.Oxygen Co.Ltd	79.69
St-Louis-France Auto	1.91	J. R. Saulnier	459.58
Sico Paint Ltée	33.77	Geo. Sirois	13.95
Stanly A. Grant Ltd	167.98	Soeur Grise,laCroix	5,000.00
3-Riv.Chrysler Ltée	20.20	Texaco Canada Ltd	1,737.32
Vaugeois & Fils Auto	75.45	Geo. Gariépy A. G.	40.00
Laurentide Ready-Mix	3967.30	Loranger,Molesworth	2,168.47
Loranger,Molesworth	5333.01	Massicotte & Fils	2,514.58
Roy & Trottier Inc.	1092.09	Regional Asphal Ltd	15,608.32
Regional Asphalt Ltd	2783.70	Regional Asphalt Ltd	526.97
3-Riv.Ready-Mix	1445.84		
			$61,006.56

Adopté

****

Rés. No. 16-206 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la cité du Cap-de-la-Madeleine, le contrat d'énergie du service électrique pour le fonctionnement du Puits Artésien No. 11, situé sur la rue Mgr Roy.

Adopté

****

Rés. No. 16-207 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Geo. Lefêbvre, le lot portant le numéro partie 549 et partie 550 du cadastre officiel de la cité,ayant front sur la rue Cardinal-Villeneuve,mesurant 55 pieds de largeur sur une profondeur de 90 pieds, mesure anglaise, pour le prolongement de la rue Pintal.

"SUITE, PAGE SUIVANTE"

****

Rés. No. 16-207 - SUITE

Le prix est de $500.oo, plus $22.oo de frais encourus et l'acquittement des taxes municipales à date.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-208 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil demande instamment à la Compagnie de Transport St-Maurice, de construire, à ses frais, un abri pour les usagers des autobus, rue Fusey, en face de la pharmacie Lanouette, après avoir préalablement soumis au conseil les plans et devis.

Adopté

****

Rés. No. 16-209 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 415 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX DE PAVAGE", soit adopté en première lecture.

"EN AMENDEMENT"

Il est proposé par l'échevin R. Lepage,
Secondé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le présent règlement soit porté au montant de $263,500.oo.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

POUR L'AMENDEMENT : L.Rheault, S.Hénaire, R.Lepage.
CONTRE L'AMENDEMENT: J.P.Lavergne, M.Bergeron, J.Lachapelle.

"LE MAIRE NE VOTE PAS MAINTENANT"

"LE VOTE SUR LA MOTION PRINCIPALE"

POUR LA MOTION PRINCIPALE : M. Bergeron, J. Lachapelle.
CONTRE LA MOTION PRINCIPALE: L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, R. Lepage.

"MOTION PRINCIPALE REJETEE SUR DIVISION"

****

"Le Maire ne signe pas la résolution 16-209"

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de remerciements de l'Honorable Claude Wagner, pour voeux témoignés lors de sa nomination à la charge de Solliciteur Général.

Accusé de réception par le Ministère de la Famille et du Bien-Etre Social, de la résolution autorisant le Gérant et M. Gilles St-Pierre à signer les chèques en l'absence de M. Langis.

Lettre du Ministere de la Voirie, informant le Conseil que l'entretien du système des feux de circulation aux carrefours des rues Fusey, Thibeau et Duplessis est à la charge de la cité.

Lettre circulaire de Marc Julien représentant de Massey Ferguson dans la vente de la machine à glace Schomberg.

Lettre de M. Charles Mirey, 471 Beauchemin, suggérant la construction d'un abri pour les usagers d'autobus, rue Fusey, en face de la pharmacie Lanouette.

Lettre de l'Union des Municipalités Re:Journées d'Etudes à "Victoria" du 14 au 17 novembre 1964.

Avis de la Régie des Transports:Sévigny Taxi & Fils, demande extension de son service avec autobus pour écoles.

Avis de réclamation en Cour Supérieure par M.Adélard Tremblay par l'entremise de son Procureur Me Gérald Grégoire.

Ouverture des cotations pour l'ANTI-GEL.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinnaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, mardi, le 13ième jour du mois d'octobre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-210 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 5 octobre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-211 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $87,619.43, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 81	$ 5,382.34	Paie No. 82	$ 6,209.76
Blackwood Hodge	158.58	Bur.Enrégistrement	27.10
B-Can.Nationale	56,858.24	Bell Téléphone	500.47
Cap Auto Electric	83.24	C. P. R. Express	1.50
Cie Bois St-Laurent	55.14	Centre de décoration	66.37
Cité du Cap	98.24	Cité du Cap	2,250.00
Cité du Cap	79.30	Cité du Cap	6,288.25
Garage A. Cormier	6.00	Can. Silk Mfg. Ltd	3.75
Délisle Ltée	426.77	Gaston Fournier	15.00
Raoul Garneau & Fils	522.58	P. A. Gouin Ltée	14.39
Réjean Giroux N. P.	107.00	Hebdo Journal	33.00
Hughes Owens Co.	2,013.70	Int.Business Mach.	33.98
J. R. Lemire Inc.	226.58	Min.Terres & Forêts	23.10
O.T.J.Ste-Madeleine	500.00	O.T.J. St-Odilon	500.00
O.T.J. St-Eugêne	500.00	O.T.J. Ste-Famille	500.00
O.T.J. St-Lazare	500.00	O.T.J. Ste-Dernadette	500.00
Prévoyance Co. Ass.	101.04	Jean-Guy Roberge	16.82
Revue Municipale	22.15	Succ.J-Marie Bureau	2,922.91
3-Rivières Tailleur	49.00	Bell Téléphone	23.13
			$87,619.43

Adopté

****

Rés. No. 16-212 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le livre de renvoi en 3 copies, les deux sépias et les deux toiles montrant une partie de la subdivision du lot originaire 560 du cadastre officiel de la cité, fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, en date du 24 septembre 1964.

Adopté

****

"SEANCE DU 13 OCTOBRE 1964, PAGE - 2 - SUITE"

****

Rés. No. 16-213 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 416, intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX DE PAVAGE", soit adopté en première lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE"

****

POUR LE REGLEMENT : L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage.

CONTRE LE REGLEMENT: J. P. Lavergne, J. Lachapelle.

"MOTION ADOPTEE SUR DIVISION"

****

Rés. No. 16-214 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 416, intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR TRAVAUX DE PAVAGE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE"

****

POUR LE REGLEMENT : L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage.

CONTRE LE REGLEMENT: J. P. Lavergne, J. Lachapelle.

"MOTION ADOPTEE SUR DIVISION"

****

Rés. No. 16-215 Proposé par l'échevin R. Lepage,

Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier de la cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "lundi" le 26ième jour d'octobre 1964, à 8.00 heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 416 autorisant le conseil d'emprunter au moyen d'une émission d'obligations, une somme de $263,500.00 pour travaux de pavage, et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

****

AVIS DE MOTION No. 16-216

****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR EXCAVATION ET PAVAGE D'UNE PARTIE DU BOULEVARD STE-MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 13ième jour du mois d'octobre 1964.

(Signé) Sylvio Hénaire, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Lettre de Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, concernant le pourquoi de son refus de signer la résolution No. 16-209, relativement au règlement No. 415.

Lettre de M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, demandant de passer une résolution pour autoriser le Maire te le Greffier à signer livre de renvoi et plan.

Lettre de l'Hon. Pierre Laporte, ministre des Affaires Municipales nous faisant parvenir un chèque au montant de $7,040.72 pour travaux d'Hiver.

Accusé de réception par les Affaires Municipales, du règlement No. 371-N, ZONAGE.

La Régie des Alcools avis la cité d'une demande de permis d'Epicerie par M. Claude Pitre, 77 Duguay.

La Compagnie d'électricité Shawinigan nous a fait parvenir copie du contrat pour l'énergie du Puits No. 11.

La Chambre de Commerce du Cap demande entrevue pour le 19 octobre 1964.

Ouverture des cotations pour l'huile à chauffage

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. R. Desrosiers
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 19ième jour d'octobre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-217 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 13 octobre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient---- adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-218 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de $ 79,009.77, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 83	$ 5,477.94	Paie No. 84	$ 5,964.96
Apeco of Canada Ltd	143.95	Allied Chemical	1,458.31
H. Béliveau Enrg	54.73	Carrière St-Maurice	44.10
Guy Catellier	370.00	Cie Const.Dollard	253.67
Cap Muffler	7.05	Champlain Express	1.75
C. P. R.	271.77	B.S.BConstruction Inc.	298.68
C. P. R. Express	3.75	Carrière Marchand Ltée	92.77
Direct Motor Express	20.65	MacLean & Hunter Ltée	3.00
Gaston Fournier	181.52	Fontaine Tire Service	45.03
R.Giroux & G.Lefèbvre	522.00	Gar.Charest & Frères	253.43
Réjean Giroux N. P,	46.00	Imperial Oil Ltd.	837.03
Lab.Ind. & Commerciaux	12.00	Massicotte & Fils Ltée	78.90
Matte Automobile Enrg	229.06	McGraw Hill Publish.	4.00
Marcel Pépin	11.25	Regional Asphalt Ltd	665.57
S. O. Riverin Ltée	29.42	St-Maur.Finance	7.28
Noel St-Louis	3,579.92	Zurich Insurance	751.48
Zurich Insurance	1,711.41		
			$23,432.38
C. P. R.			10,972.47
J. P. Morin Ltée			31,653.72
Regional Asphalt Ltd			12,368.20
Trois-Rivières Ready-Mix Equipment			583.00
TOTAL			$79,009.77

Adopté

****

Rés. No. 16-219 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil approuve le plan d'une partie de la subdivision des lots 545 et 546 du cadastre officiel de la cité, fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 2 octobre 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-220 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte de M. Emile Grenier, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots 545-14 et 546-95 du cadastre officiel de la cité, le tout tel que montré sur un plan préparé par M. Roger Gélinas, A. G., en date du 2 octobre 1964.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-221 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Trésorier de la cité, soit autorisé d'émettre un permis d'auto-taxi au nom de M. Diogène Pagé, qui aura son poste au numéro 550 de la rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 16-222 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil décrète qu'à l'avenir, les rues Latreille, Loranger et St-Maurice, devront être désignées comme suit:

"BOULEVARD LATREILLE" au lieu de rue Latreille; "BOULEVARD LORANGER" au lieu de rue Loranger et "BOULEVARD ST-MAURICE" au lieu de rue St-Maurice.

Adopté

****

Rés. No. 16-223 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte une pompe de marque "U. S"., en remplacement de la pompe "Fairbanks-Morse", tel que recommandé par les Ingénieurs-Conseils de la firme Provencher & Desjardins, comme étant l'équivalente de la "Fairbanks-Morse".

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-224

****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "AVIS DE MOTION POUR UN REGLEMENT DE $10,000.00, POUR COUVRIR LE COUT ADDITIONNEL DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESERVOIR D'UN MILLION DE GALLONS ET DEVANT ETRE REMBOURSE A MEME L'OCTROI QUE LA MUNICIPALITE RECEVRA DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC, EN VERTU DE LA LOI POUR FACILITE LE FINANCEMENT DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois d'octobre 1964.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-225
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LA ZONE "R. C", secteur "10".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois d'octobre 1964.

(Signé) Lionel Rheault, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-226
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES ZONES "C. A","C.B" et "R. B" secteur 21.

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois d'octobre 1964.

(Signé) Sylvio Hénaire, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-227
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES NOMS DES RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 19ième jour du mois d'octobre 1964.

(Signé) Martin Bergeron, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande de l'Association des Policiers et Pompiers de rencontrer le conseil pour une nouvelle convention collective.

Demande de M. Eugême Limosge de soustraire l'évaluation de sa bâtisse incendiée le 10 juin 1964, pour les derniers six mois.

Requête des propriétaires de taxis demandant qu'un permis de chauffeur soit accordé aux personnes de Trois-Rivières qui en font la demande.

Requête des propriétaires de taxis demandant que permission soit accordée à leur épouse de chauffer le taxi.

Requête de contribuables demandant d'amender le zonage dans la zônes "R. C", secteur 10.

Demande d'un permis d'auto-taxi par M. Diogêne Pagé, 550 Thibeau.

Lettre de la "Maison J. D. Garneau" demandant d'étudier un projet devant municipaliser le transport des blessés par ambulance.

Ouverture de cotations, Re: vestes de cuir, breaches, et Bunker No. 4.

et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

LE MAIRE.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 26ième jour du mois d'octobre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L.Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J.Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-228 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la séance régulière de ce jour, 26 octobre 1964, soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs sur le règlement No. 416 au montant de $263,500. pour travaux de pavage.

Adopté

****

Rés. No. 16-229 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 19 octobre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-230 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $29,264.36 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 85	$ 5,672.29	Paie No. 86	$ 5,451.79
P. V. Ayotte Ltée	2.23	Ass.Policiers & Pomp.	87.00
Ass.Int.Mach.Loc.2220	204.00	G. Baribeau et Al	1,369.99
Bourassa & Dupuis	1,058.72	Cie Ronéo du Canada	128.52
Copeland-Chatterson	34.91	Conseil de la cité	2,166.66
Cité du Cap	2,821.85	Direct Motor Express	1.75
Paul Guilbault Inc	6.91	Geo Gauvin & Fils	53.63
Francis Hankin	354.90	Charles Lévesque	51.20
MacFarlaine & Lefebvre	105.89	Hon.Min Finances Qué.	245.00
H. Massicotte & Frères		& Banque, Roy.....	130.00
Hon.Min.Finances	487.15	Hon.Min.Finances	548.05
Hon.Min.Finances	50.00	Protonotaire Cour Sup.	134.59
Quincaillerie Rochefort Enrg.....			146.92
Roy & Dumas Inc.	1,363.68	Rec.Gén.du Canada	771.24
Rec.Gén.du Canada	2,572.00	Francois Rouette	109.98
Verrerie du Cap	590.32	Tremblay & Fils	125.70
Nazaire Tremblay	121.30		
			$26,968.17
Laurentide Ready-Mix, Inc.....			1,639.67
Les Produits de Ciment St-Maurice.....			495.39
La Cité du Cap.....			161.13
TOTAL.....			$29,264.36

Adopté

****

Rés. No. 16-231 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil fixe les 17 et 18ièmes jours du mois de novembre 1964, de neuf (9) heures du matin à huit (8) heures du soir, jours durant lesquels les propriétaires de biens-fonds de la cité du Cap-de-la-Madeleine, seront et sont appelés à se prononcer sur le règlement No. 416, relativement à un emprunt au montant de $263,500.oo pour travaux de pavage, excavation et réfection de rues.

Adopté

****

Rés. No. 16 232
****

ATTENDU que la loi sur le développement et les prêts municipaux à pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroitre ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière;

ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des Prêts aux municipalités, la Commission municipale de Québec peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions, d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

ATTENDU que le conseil déclare se prévaloir de cette loi et de l'entente précitées pour faire exécuter certains travaux municipaux;

ATTENDU que ces travaux consistent dans "des travaux de pavage, d'excavation et d'élargissement de rues",

ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la loi précitée;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à------ $263,500.oo;

ATTENDU que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 30 novembre 1964;

ATTENDU que le montant disponible des prêts sera réparti à raison des 2/3 du coût estimatif net des travaux;

ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par S. Hénaire,
secondé par L. Rheault,
ET RESOLU CE QUI SUIT: qu'une demande soit transmise à la Commission municipale de Québec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être décrétés dans un règlement d'emprunt à long terme portant le numéro 416 et dont le coût sera réparti sur tous les biens fonds imposables dans la municipalité.

Adopté

****

Rés. No. 16-233 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Trésorier de la cité soit autorisé d'émettre un permis additionnel d'auto-taxi, au nom de "Taxi Sévigny et Fils Enrg", avec poste au numéro 293 de la rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 16-234 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte le projet de contrat préparé par le notaire Jérôme Loranger, par lequel la cité du Cap-de-la-Madeleine, vend, cède et transporte à M. Jack Blumenthal, industriel, domicilié au numéro 35, Chabanel Ouest, Montréal, un lot de terre mesurant 150 pieds par 150 pieds ayant une superficie de 22,500 pieds carrés, pris à même le lot originaire 423 du cadastre officiel de la cité, (lequel lot de terre portera bientôt le numéro 423-81) tel que désigné sur un plan fait et préparé par M. Edouard Laie, arpenteur-géomètre, en date du 16 octobre 1964, et ce, pour le prix de $1,575.oo, et que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

****

Rés. No. 16-235 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le conseil s'engage par les présentes à contribuer pour le 1/3 du coût des travaux pour la réfection de la route No. 2 (boulevard Ste-Madeleine), de la rue Rocheleau à la voie ferrée du Pacifique Canadien vers l'Est, soit une longueur de 2,195 pieds, selon les estimés fournis par J. A. M. Langlois & Associés, Ingénieurs- Conseils, en date du 20 octobre 1964; les dits travaux à être exécutés par le Ministère de la Voirie Provinciale, au coût total approximatif de $82,960.35.

Adopté

****

Rés. No. 16-236
****

"IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT"

"Que les obligations comprises dans l'émission de $364,000.oo et émises en vertu,

du règlement No. 392, pour un montant de $ 45,000.
du règlement No. 394, pour un montant de $ 66,000.
du règlement No. 395, pour un montant de $104,000.
du règlement No. 405, pour un montant de $ 45,000.
du règlement No. 406, pour un montant de $ 71,000.
du règlement No. 410, pour un montant de $ 33,000.

soient datées du 1er décembre 1964. Elles seront payables au porteur ou au détenteur enrégistré, selon le cas, à toutes succursales de la Banque Canadienne Nationale dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de la dite Banque à Toronto; un intérêt à un taux n'excédant pas 6% l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et 1er décembre de chaque année, au porteur, aux mêmes endroits que le capital; les obligations ne seront pas rachetables par anticipation et chacun des règlements ci-haut indiqués est par les présentes amendé en conséquence, s'il y a lieu afin de le rendre conforme à ce qui est stipulé ci-dessus et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun des dits règlements.

"Les années d'échéance apparaissant aux tableaux d'amortissement des règlements Nos. 392, 394 et 395 sont modifiées pour se lire de 1965 à 1984.

Adopté

****

Rés. No. 16-237 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

"Que l'emprunt total de $364,000.00 autorisé par les règlements Nos. 392, 394, 395, 405, 409 et 410 des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de dix ans (ou quinze ans, selon le cas) au lieu du terme de vingt ans, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

Adopté

****

Rés. No. 16-238 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 417 intitulé comme suit,

"AVIS DE MOTION POUR UN REGLEMENT DE $10,000.00 POUR COUVRIR LE COUT ADDITIONNEL DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESERVOIR D'UN MILLION DE GALLONS ET DEVANT ETRE REMBOURSE A MEME L'OCTROI QUE LA MUNICIPALITE RECEVRA DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC EN VERTU DE LA LOI POUR FACILITER LE FINANCEMENT DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-239 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 417, intitulé comme suit,

"AVIS DE MOTION POUR UN REGLEMENT DE $10,000.00 POUR COUVRIR LE COUT ADDITIONNEL DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU RESERVOIR D'UN MILLION DE GALLONS ET DEVANT ETRE REMBOURSE A MEME L'OCTROI QUE LA MUNICIPALITE RECEVRA DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC EN VERTU DE LA LOI POUR FACILITER LE FINANCEMENT DE CERTAINS TRAVAUX MUNICIPAUX", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-240 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le Greffier de la cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "lundi" le 21ème jour de novembre 1964, à 7.00 heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 417 concernant un emprunt de $10,000.00 pour couvrir le coût additionnel des travaux de construction du réservoir d'un million de gallons, et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

Rés. No. 16-241
****

ATTENDU que la loi sur le développement et les prêts municipaux à pour objet de stimuler l'emploi en permettant aux municipalités d'accroitre ou d'accélérer leurs projets d'entreprises municipales, grâce à une assistance financière;

"SUITE PAGE SUIVANTE"

****

Rés. No. 16-241, suite de la page précédente
****

ATTENDU qu'en vertu de cette loi et de l'entente intervenue le 30 octobre 1963 entre le Gouvernement de la Province de Québec et l'Office du Développement municipal et des Prêts aux municipalités, la Commission municipale de Québec peut consentir des prêts à long terme et faire remise à la municipalité, suivant certaines conditions, d'un montant équivalent à 25% du capital du prêt consenti;

ATTENDU que le conseil désire se prévaloir de cette loi et de l'entente précitée pour faire exécuter certains travaux municipaux;

ATTENDU que ces travaux consistent dans: a) la construction d'un réservoir en béton armé de un million de gallons; b) abri du puits; c) tuyauterie, vannes et puisards; d) pompes et moteur; e) électricité, contrôles.

Reglement d'emprunt No. 410	$100,000.oo
Estimés revisés	$110,000.oo
Règlement No. 417	$ 10,000.oo

ATTENDU que ces travaux correspondent à une entreprise municipale au sens de la loi précitée;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à $10,000.oo;

ATTENDU que les projets d'entreprises municipales admissibles à l'assistance financière doivent être soumis à la Commission municipale de Québec avant le 30 novembre 1964;

ATTENDU que le montant disponible des prêts sera réparti à raison des 2/3 du coût estimatif net des travaux;

ATTENDU que ces travaux ont pour objet de stimuler l'emploi;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par R. Lepage, secondé par L. Rheault.

ET RESOLU CE QUI SUIT: qu'une demande soit transmise à la Commission municipale de Québec pour obtenir les bénéfices de cette assistance financière pour les projets d'entreprises déjà mentionnées et devant être décrétés dans un règlement d'emprunt à long terme portant le numéro 417 et dont le coût sera réparti sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité.

Adopté

****

Rés. No. 16-242 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 371-0 intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LA ZONE "R-C" SECTEUR "10" soit adopté en première lecture.

Approuvé à la condition qu'un dépôt de la requérante de $75.oo soit fait dans les 24 heures.

Adopté

****

Rés. No. 16-243 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 371-0, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LA ZONE "R-C" SECTEUR "10", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-244 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 371-P intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES ZONES "C-A", "C-B" ET "R-B", SECTEUR "21", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-245 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 371-P, intitulé "REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE DANS LES ZONES "C-A", "C-B" ET "R-B", SECTEUR "21", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-246 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier de la cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de chacune des zônes concernées des règlements Nos. 371-O et 371-P de la cité du Cap-de-la-Madeleine, par avis public, pour "lundi" le 16ième jour du mois de novembre 1964, à 7.oo heures P. M., relativement aux règlements Nos. 371-O et 371-P, amendant le règlement de zonage dans dans la zône "R-C" secteur "10" et les zônes "C-A","C-B" et "R-B" secteur "21" dans les limites de la cité, et ce, en conformité avec l'article 426 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Demande d'un permis d'auto-taxi, par "Taxi Sévigny et Fils.

La Régie des Alcools nous avise d'une deman de permis d'épicerie par M. Hilarion Bruneau, à 497 Ste-Madeleine.

Requête des propriétaires de la rue Rochefort demandant de prohiber les maisons à loyers sur cette rue.

Demande de Mme Antonin Rocheleau et M. Louis Georges Therreault, de zoner les lots 149, 157 et 163, industriel et commercial.

Congrès des estimateurs municipaux, au Reine Elizabeth les 2 et 3 novembre 1964.

Présentation de deux "séminars" par Portland Cement Association à Montréal, les 16 et 17 novembre et le second à Ste-Foy, les 19 et 20 novembre 1964.

Engagement de Mme Alice Toupin, 47 St-Maurice de fermer son commerce jusqu'à l'adoption du règlement 371-O par les propriétaires.

Des cours spéciaux sur l'administration municipale et scolaire seront donnés par le "Centre des Etudes Universitaires" dès le début de janvier prochain.

Estimé de J. A. M. Langlois & Associés, Ingénieurs Conseils, sur le coût de la réfection du boulevard Ste-Madeleine, de Rocheleau à la voie ferrée vers l'Est.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — Le Greffier

[signature] — Le Maire

##

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21ème jour du mois de novembre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-247 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la séance régulière de ce jour, 2 novembre 1964, soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs sur le règlement No. 417, concernant un emprunt au montant de $10,000.oo pour payer le coût additionnel des travaux de construction du réservoir d'un million de gallons, construction autorisée en vertu du règlement No. 410.

Adopté

****

Rés. No. 16-248 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes---de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 26 octobre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soit adopté.

Adopté

****

Rés. No. 16-249 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $16,339.39 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 87	$ 5,540.84	Paie No. 88	$ 4,530.59
Arthur Arduini	35.00-	Cité du Cap	362.17 —
Can. Nat. Express	2.25-	C. P. R.	119.81 —
C. P. R. Express	3.85-	Champlain Express	24.00 —

"SUITE DES COMPTES PAGE SUIVANTE"
****

"SUITE DES COMPTES"
****

Cap Fire Service	$ 17.49	Cummings Ltd	$ 315.56
Comptoir Mus.Filion	14.20	Réjean Giroux N. P.	33.00
Réjean Giroux N. P.	41.00	Imp. de la Reine	131.48
Librairie Morin Inc.	207.32	Maison Belleville	5.00
Min.Finances Qué.	105.00	Min.B-Etre Social	6.16
H.Massicotte & Frères	70.91	H.Y.Maranda Inc.	1,244.32
Montreal Stencil Works	120.74	Matte Automobiles	317.52
Morin & Frères Inc.	265.11	Minnesota Mining	369.71
Rec.Gén.du Canada	500.00	Florent Roof	167.69
Soc.St-Jean-Bte	90.00	Tessier Lumber Ltd	91.40
Texaco Canada Ltd	1,607.27		
			$16,339.39

Adopté

****

Rés. No. 16-250 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, sur le règlement No. 417 au montant de $10,000.oo, pour payer le coût additionnel des travaux de construction du réservoir d'un million de gallons, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-251 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil vend à M. Clément Gélinas, 60 X 150 pieds de terrain, pris à même le lot 423 du cadastre officiel de la cité, d'une superficie de 9,000 pieds carrés, à raison de 7¢ le pied carré, représentant un montant global de $630.oo payable comptant, par chèque certifié lors de la signature du contrat avec stipulation qu'il devra construire en dedans d'un an de la date de la transaction.

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-252
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE "PINTAL" A PARTIR DE LA DITE RUE "PINTAL" EXISTANTE JUSQU'A LA PARTIE DE TERRAIN APPARTENANT A LA CITE SUR LES LOTS PARTIE 549 ET PARTIE 550 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 2ième jour du mois de novembre 1964.

(Signé) Jacques Lachapelle
Echevin du Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 16-253 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil prie le Ministère des Terres et Forêts de bien vouloir continuer la révision du cadastre entreprise il y a déjà quelques années, la cité s'engageant à payer 50% des frais jusqu'à concurrence de $2,500.oo par année.

Adopté

****

Rés. No. 16-254 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, soit et est par les présentes autorisé à préparer le plan d'expropriation pour le prolongement de la rue "PINTAL".

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accusé de réception par le Ministère des Affaires municipales des résolution Nos. 16-236 et 16-237 amendant les règlements Nos. 392, 394, 395, 405, 406 et 410, pour l'émission prochaine d'obligations, $364,000.oo.

Copie d'une lettre du Pacifique Canadien adressée à la Régie des Transports du Canada avec estimé du coût d'installation de signaux-lumineux et cloches à la voie d'évitement de la Wayagamack, rue St-Laurent.

Invitation a un colloque sur la planification économique, l'aménagement du territoire et l'Urbanisme aux Trois-Rivières, les 7 et 8 novembre 1964, à l'Auditorium de l'Ecole Normale, 31 75 Laviolette..

The Canadian Medical Directory, 443 Mount Pleasant, Toronto,offre son annuaire en vente.

M. C-E. Bédard, 1024 Avenue de Salaberry, Québec 6, désire acquérir de la cité, pour le prix de $1.oo, les lots 387-1520 et 1521-1.

Résolution de la Commission Scolaire demandant à la cité de contribuer 50% de tous les frais des "Brigadiers" Scolaires.

Demande de l'octroi au Prêt d'Honneur par la Société St-Jean-Baptiste.

Liste des personnes qualifiées par un cour de Sapeur Pompier volontaire.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire.

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap de la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "lundi" 9ième jour du mois de novembre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-255 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 2 novembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-256 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $147,012.53 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 89	$ 5,537.72	Paie No. 90	$ 4,796.02
Ass.Can.d'Urbanisme	5.00	Austin Toilet Service	9.50
Blanchette Cycles	245.40	Bur.Enrégistrement	20.70
B-Can.Nationale	103,665.44	B-Royale du Canada	46.75
Brindle & Ban.C-N.	5,006.15	Gaston Buisson	1.06
Shawinigan W & P.	6,507.27	Shawinigan W & P.	67.69
Bell Téléphone	525.71	Can.Silk Mfg Ltd.	6.57
Cité du Cap	516.98	Château Frontenac	15.39
Comptoir Mus.Filion	4.88	Cie Const.Dollard	320.63
Délisle Ltée	264.68	J. B. Dessureault	4.50
Réjean Giroux N. P.	37.00	Réjean Giroux N. P.	35.00
Inspecteur Poids,mes.	13.00	Ernest Leblanc	67.50
Lynn McLeod Eng.	54.85	Massicotte & Fils Ltée	100.00
Matte Inc.	214.54	Marcel Plourde	5.00
Ass.LaPrévoyance	40.90	Ass. La Prévoyance	131.60
Pitney,Bowes of Cana.	22.90	Albert Picard	23.20
Rec.Gén.du Canada	33.00	William Scully Ltd	54.00
Geo. Sirois	9.49	St-Maur.Foundries Ltd	50.59
Transmission Autom.	7.85	3-Riv.Auto Electric	91.09
Régional Asphalt	17,592.89	Loranger, Molesworth	860.09
			$147,012.53

Adopté

****

Rés. No. 16-257 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 22ième jour du mois d'octobre 1964, l'autorisation, en vertu du chapitre 304 de la loi concernant les clubs de récréation, de s'incorporer sous le nom et raison sociale de "L'O. T. J. ST-LAZARE DU CAP-DE-LA-MADELEINE INC"., avec sa place d'affaires en la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 16-258 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la résolution No. 16-251, adoptée à la séance du 2ième jour de novembre 1964, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

RESOLUTION No. 16-258
****

"QUE CE CONSEIL VEND A M. CLEMENT GELINAS 66 X 150 PIEDS DE TERRAIN, PRIS A MEME LE LOT ORIGINAIRE 423 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE, D'UNE SUPERFICIE DE 9,000 PIEDS CARRES, A RAISON DE 7¢ LE PIED CARRE REPRESENTANT UN MONTANT GLOBAL DE---- $693.00 PAYABLE COMPTANT, PAR CHEQUE CERTIFIE LORS DE LA SIGNATURE DU CONTRAT AVEC STIPULATION QU'IL DEVRA CONSTRUIRE EN DEDANS D'UN AN DE LA DATE DE LA TRANSACTION".

Que le notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-259 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la résolution No. 16-042 adoptée en date du 25ième jour de mai 1964, nommant M. Arthur Matteau Arbitre Patronal pour l'année 1964, soit abrogée et annulée à toutes fins que de droit.

Adopté

****

Rés. No. 16-260 Proposé pae l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot originaire 410 du cadastre officiel de la cité, plan fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, en date du 22 octobre 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-261 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil accepte la démission du Docteur Bernard Gagnon comme membre de la Commission Municipale des Loisirs et nomme pour le remplacer à cet organisme, le Docteur Pierre Hubert.

Adopté

****

Rés. No. 16-262 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 418 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE "PINTAL", A PARTIR DE LA DITE RUE "PINTAL" EXISTANTE JUSQU'A LA PARTIE DE TERRAIN APPARTENANT A LA CITE SUR LES LOTS PARTIE 549 ET PARTIE 550 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-263 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 418 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE PROLONGEMENT DE LA RUE "PINTAL" A PARTIR DE LA DITE RUE "PINTAL" EXISTANTE JUSQU'A LA PARTIE DE TERRAIN APPARTENANT A LA CITE SUR LES LOTS PARTIE 549 ET PARTIE 550 DU CADASTRE OFFICIEL DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-264 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "Jean Banville Inc"., une machine à additionner, soustraire, multiplier, 11 colonnes, de marque "Olivetti Prima 20", pour le prix de $105.47.

En échange la cité donne une machine à additionner de marque Sundstrand, modèle 10140, série No. 257695.

Adopté

****

Rés. No. 16-265 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte de "Cap Fire Service Enrg"., 1,000 pieds de boyau à incendie de 1 1/2 pouce de diamètre, en "Dracon" double enveloppe, testé à 600 lbs, avec accouplements à tous les 50 pieds, de marque "Akron" et ce, à raison de 90¢ le pied pour un montant global de $900.oo.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-266
****

Je soussigné, échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 9ième jour du mois de novembre 1964.

(Signé) Martin Bergeron,
Echevin de la cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 16-267
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de M. Octave Trudel, vieux propriétaire résidant de cette cité et père de M. Gaston Trudel, employé de la municipalité.

Ce conseil présente donc à la famille Trudel, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté

****

Rés. No. 16-268 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à demain, "mardi" le 10 novembre 1964, à 2.oo heures P. M., pour accepter l'une quelconque des soumissions concernant l'émission d'obligations au montant de $364,000.oo.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de Mme Thérèse Cloutier, offrant à la cité un terrain angle Radnor et 6ième pour les taxes $84.64.

Lettre des Affaires municipales nous avisant qu'à l'avenir la demande de subvention après que les travaux auront été exécutés, ne sera plus considérée.

Lettre du Ministère de la Voirie nous avisant que ledit Ministère accepte de payer les 2/3 du coût de la réfection du boulevard Ste-Madeleine, de Rocheleau vers l'Est.

Invitation de l'Association des Policiers et Pompiers à leur "Bonspiel" du 6 au 12 décembre; cotisation $2.oo.

Propane Gas Utilities demande de transferrer son magasin de Fusey à St-Irenée.

Démission du Dr Gagnon de la Commission des Loisirs et suggestion de nommer le Dr Hubert pour le remplacer.

Plainte de M. Roger Houle à l'effet que M. Clément Gélinas, manufacture dans une zône défendue.

Demande de construire une bâtisse transportable par MM. L'Heureux & Trépanier, 85 Chamberland.

La Régie des Alcools nous avise de la demande d'un permis de Salle à manger "bar" par M. Robert Bélilsle à 109-B Brunelle.

Lettre de Me Yvon Monfette demandant de passer résolution permettant à l'O. T. J. St-Lazare de s'incorporer.

Lettre de M. Jacques Bettez, donnant certains détails concernant les lots 387-1520-1 et 1521-1 dont M. C-E. Bédard, de Québec, représentant de M. Aimé Desroberts, désire acquérir.

Programme de l'Association Canadienne d'Urbanisme, projetant un voyage à Londres, Angleterre, du 18 septembre au 12 octobre 1965.

Avis de réclamation de Mme Léo Paquin, 68 St-Edouard, à la suite d'une chute que fit son fils Fernand, sur les rails rue Latreille, en bicyclette.

Et la séance est ajournée à demain mardi à 2.oo P. M.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER
J. R. Desrosiers — LE MAIRE

****
##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée d'ajournement tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "mardi" le 10ième jour du mois de novembre 1964, à 2.oo heures P. M. auquel ajournement étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevisn S. Hénaire, M. Bergeron et R. Lepage, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-269 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la soumission du syndicat composé de A.E.Ames & Co.Ltd; Wood, Gundy & Co. Ltd.; La Banque Royale du Canada; Greenshields Inc. et Casgrain & Co. Ltée, pour l'achat de $364,000.oo d'obligations de la cité du Cap-de-la-Madeleine, au prix de $98.045 par $100.oo d'obligations, échéant le 1er décembre 1965 à 1984 inclusivement, soit acceptée.

Adopté

****

Arthur Beaudin — Le Greffier
J. R. Desrosiers — Le Maire

##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue au lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 23ième jour du mois de novembre 1964, à 7.oo heures P. M. à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-270 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 9 novembre 1964, ainsi que les minutes de l'assemblée d'ajournement en date du 10 novembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-271 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $55,277.59, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 91	$ 5,718.40	Paie No. 92	$ 5,339.46
Ass.Int.Mach.lo.2220	210.00	Albert Buisson	50.06
Cité du Cap	133.67	Conseil de la cité	2,166.66
Centre du pneu Inc.	27.56	Champlain Express	2.75
Centre de décoration	20.22	C. P. R.	94.41
C. P. R. Express	3.30	J. B. Dessureault	4.00
H. P. Hébert Enrg	325.66	L'Art Graphique	1,389.66
Imp.St-Arnaud Enrg	105.56	Imp.Vallières Enrg	239.86
Industrie Ricard Inc	5.46	Min.Finances Québec	546.65
Min.Finances Québec	341.60	Min.Famille & B-Etre	24.75
Massicotte & Fils	112.50	Maison R-des Apôtres	1,000.00
Protonotaire Cour-Sup.	102.73	Restaurant Penn-Mass	148.11
Rec.Gén.du Canada	729.84	Rec.Gén.du Canada	2,885.15
Albéric Roy N. P.	186.80	Régional Asphalte	858.84
Renouf Publishing Co.	27.03	Gérard Sévigny Enrg	22.50
Zurich Insurance	1,714.62	Zurich Insurance	751.48
			$25,289.29
Béton Vibré Limitée			11.66
Laurentide Ready-Mix Equipment Inc			534.03
J. P. Morin Limitee			29,209.41
Trois-Rivières Ready-Mix			233.20
			$29,988.30
Plus budget			25,289.29
GRAND TOTAL			$55,277.59

Rés. No. 16-272 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le plan et Livre de renvoi montrant l'emplacement de la rue Bertrand, sur le cadastre 423 de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 16-273 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les services de Me Guy Lebrun, Avocat, soient retenus pour agir comme Procureur de la cité en défense, à la suite de la réclamation de M. Ferdinand Veillette, en Cour Supérieure.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Rapport de la votation sur le règlement No. 416 au montant de $263,500.oo pour pavage, excavation et réfection de rues.

Deux lettres de la Commission municipale par lesquelles la dite Commission municipale s'engage à consentir à la Cité, un prêt au montant de $66,600.oo pour une période de 20 ans, à raison de 5 3/8 % d'intérêt.

L'Imprimeur J. B. Deschamps nous avise que les débentures de l'émission de $364,000.oo nous serons expédiées par la poste dès lundi, le 23 novembre 1964.

Le même imprimeur, J. B. Deschamps offre à la cité, d'effectuer le contrôle des pbligations et coupons de toutes nos émissions, à raison de $100.oo par année par le million de dette.

Le Service de la Taxe de Vente nous avise que le taux de la taxe applicable aux municipalités et Commissions Scolaires est de 6%.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires municipales d'un projet de Travaux d'Hiver de la cité au montant de $19,200.oo. Projet No. 1383.

Lettre du St-Maurice Chronicle concernant le taux d'une page ou partie d'une page pour les souhaits des Fêtes.

Lettre de "L'O. T. J. St-Lazare" sollicitant ce qui suit:- Une partie de la cave de la bâtisse du Parc Rochefort; installation des toilettes et des douches dans les chambres de hockey et de patinage; 17 grattoirs; 20 pelles; 2 supports pour les pelles et grattoirs et 2 bancs avec couvertures pour les joueurs.

CORRESPONDANCES LUES - SUITE
****

Demande de déléguer 3 membres du conseil à une assemblée de la Corporation du conseil du comté de Champlain, mercredi le 25 novembre 1964, à 8.oo heures P. M. au bureau d'enrégistrement à Ste-Geneviève de Batiscan.

La Régie des Alcools nous avise d'une demande de permis de club, à 190 Notre-Dame, par M. Gilles Bellefeuille. Club de Yatch du Cap Inc.

La Régie des Transports nous avise qu'elle siègera à Québec, le 25 novembre 1964, à 10.30 A. M.

Lettre de M. Pariseau, représentant de l'Association des Machinistes, local 2220 demandant de rencontrer le conseil et copies des amendements projetés.

Il y aura conférence conjointe de la American Society Planning Officials et l'Association Canadienne d'Urbanisme, du 25 au 29 avril 1965, à l'Hôtel Royal York, à Toronto et invitation d'y assister.

Un "sicogramme" de la peinture Sico, de commander dès maintenant.

Lettre du Ministère des Affaires municipales demandant de lui faire connaitre les personnes embauchées aux Travaux d'hiver et donner la référence de leur enrégistrement au Bureau de Placement national.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires municipales des règlements Nos. 371-O et 371-P, zonage.

Lettre du Ministère des Affaires municipales nous avisant que le coût de l'achat du terrain de M. St-Arnaud, à être exproprié n'est pas inclus au règlement No. 418.

Le Poste "C. K. T. R." sollicite la permission d'illuminer le monument du Tricentenaire, rue Fusey.

M. J. Henri St-Arnaud, propriétaire à 212 Brunelle, demande de diminuer son évaluation de $5,000.oo, pour cause de dépréciation par les bâtisses avoisinantes.

L'Ambulance St-Jean sollicite un octroi, par l'entremise de son Président-conjoint, M. Jos. E. Gélinas.

M. Jean-Paul Massicotte avise le conseil que les marchands du Boulevard Ste-Madeleine se sont formés en association sous le nom de "Carrefour Ste-Madeleine Enrg".

Lettre de M. Gérard Thiffault, à la suite d'un accident demande de subir un examen devant la Commission des Accidents de Travail.

Avis d'action en Cour Supérieure, par M. Ferdinand Veillette, 520 St-Laurent, à la suite du refoulement des eaux dans sa cave le 23 mai dernier.

OUVERTURE des soumissions, pavage Blvd Ste-Madeleine.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER.

LE MAIRE.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 30ième jour du mois de novembre 1964, à 7.00 heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. Réal Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-274 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 23 novembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-275 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $46,148.32 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 93	$ 5,491.37	Paie No. 94	$ 5,866.12
Paie No. 95	5,620.33	Paie No. 96	6,534.11
Annuaire Tél.Judic.	5.25	Ass.Policiers & Pomp.	87.00
Acc.Outillages Ltée	162.51	Gaston Buisson	31.80
Geo.Barakatt & Frères	20.67	G. Baribeau et Al.	1,369.99
Shawinigan W & P.	6,456.57	Central Québec Steel	58.77
C. P. R. Express	1.60	Cap Auto Electric	357.46
Cie de Const.Dollard	418.50	Cité du Cap	112.55
Cité du Cap	41.71	Cie Bois St-Laurent	137.60
Centre du pneu	164.71	Bell Téléphone	452.16
Dépôt Surplus Inc	50.88	J. B. Dessureault	1.25
Délisle Ltée	469.60	Francsek & Mukstadt	63.76
Geo.Gauvin & Fils	46.73	Jacques Garceau	27.10
Garage E. Fillion	38.00	Gar.Charest & Frères	175.58
Francis Hankin	43.99	Benoit Hélie Inc.	599.60
Imperial Oil Ltd.	65.68	Langlois Télévision	1,490.56
Librairie Morin Inc.	31.09	Etienne Lamontagne	15.00
Armand Legendre	18.98	Lynn McLeod Eng.	5.20
Légion Can.Local 204	15.00	Laminex Products Ltd	9.00
Lynn McLeod Eng.	35.32	Morin & Frères Inc.	80.53
H.Massicotte & Frères	5.69	H.Massicotte & Frères	130.00
Matte Automobiles	174.26	Massicotte & Fils Ltée	47.10
Propane Gas Utilities	27.86	Précision Hydraulic	354.35
Albéric Roy, N. P.	42.00	Stanly Motor Equip.	57.44
Spécialités Beauchamp	24.65	St-Maur.Oxygen Co.Ltd	85.78
Séminaire St-Jos.	1,000.00	Marcel Trottier	137.20
Tremblay & Fils	21.88	Verd-D-Ray	39.18
			$38,821.02

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

Rés. No. 16-275, SUITE DES COMPTES
****

Central Quebec Steel Limited	319.04
Fonderie Ste-Croix Limitée	706.38
C. H. Jetté Inc.	4,382.19
Loranger & Molesworth Limitée	284.70
Roy & Trottier Inc.	1,134.99
Chambre de Commerce Sénior (Bureau Touristique)	500.00
	$7,327.30
	$38,821.02
	7,327.30
GRAND TOTAL.....	$46,148.32

Adopté
****

Rés. No. 16-276 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil accorde aux soussignées d'une requête en date du 5ième jour du mois de novembre 1964, l'autorisation, en vertu du chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec, 1941, concernant les clubs de récréation, de s'incorporer sous le nom et raison sociale de "L'AMICALE DE L'INSTITUT VAL-MARIE", avec sa place d'affaires en la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté
****

Rés. No. 16-277
****

CONSIDERANT qu'il n'y a que peu de districts ou les municipalités sont tenues de partixiper aux frais d'entretien et de réparation des bureaux d'enrégistrement;

CONSIDERANT que nous jugeons cette situation anormale.

"EN CONSEQUENCE"
****

Il est proposé par l'échevin S. Hénaire,
appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil prie instamment les Honorables Claude Wagner et René St-Pierre, respectivement Procureur général et Ministre des Travaux Publics, de bien vouloir prendre à la charge de leur Ministère respectif, les frais d'entretien et de réparation du bureau d'enrégistrement du district de Ste-Geneviève de Batiscan dans le comté de Champlain.

Adopté
****

Rés. No. 16-278 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce conseil autorise le Maire et le Greffier à signer le contrat relatif à l'entente de Parcs Ecoles entre la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine et les Commissaires des Ecoles pour la municipalité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté
****

Rés. No. 16-279 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 419 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR EXCAVATION ET PAVAGE D'UNE PARTIE DU BOULEVARS STE-MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-280 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 419, intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR EXCAVATION ET PAVAGE D'UNE PARTIE DU BOULEVARD STE-MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-281 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier de la cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "jeudi" le 10ième jour de décembre 1964, à 7.oo heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 419 autorisant le conseil d'emprunter au moyen d'une émission d'obligations, une somme de $31,500.oo, pour travaux d'excavation et de pavage d'une partie du boulevard Ste-Madeleine, et ce, en conformité avec l'article 593 de la loi des Cités et Villles.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

lettre de Me Ludovic Laperrière et requête demandant permission à un groupe de femmes de s'incorporer sous le nom de "L'AMICALE DE L'INSTITUT VAL-MARIE".

Approbation par le Ministère des Affaires municipales d'un projet de travaux d'hiver au montant de $39,630. Projet No. Qué. 241.

Lettre du Ministère des Affaires municipales nous avisant que le département a expédié en date du 27 novembre 1964, les débentures de l'émission de $364,000.oo à la Banque Canadienne Nationale à Montréal.

Remerciements du Curé Roland Lemire, pour sympathies témoignées lors du décès de M. Léopold Lemire.

Cités et Villes offre des abonnements à raison de $3.oo pour quinze numéros.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — J. F. Vaccier

Le Greffier — Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 7ième jour du mois de décembre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-282 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 30 novembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Rés. No. 16-283 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $87,031.14 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"

****

Paie No. 97	$ 5,520.62	Paie No. 98	$ 6,010.29
P. V. Ayotte Ltée	20.04	Blackwood Hodge	45.19
Jean Banville Inc.	104.47	Bur. Enrégistrement	19.40
Charles Brindle	780.00	Brindle & B-C-Nationale	4004.92
B-Can-Nationale	4,308.65	Ferronnerie J. Comeau	10.03
Cité du Cap	187.84	Cité du Cap	115.59
Château Frontenac	11.40	Canadian Silk Mfg	3.32
Cap Fire Service	8.26	Cap Muffler	6.63
Cie Const.Dollard	194.13	C. P. R. Express	2.25
Cummins (Qué)	39.54	Réjean Giroux N. P.	37.00
Lowe Bros	.96	Montreal Bearing Serv.	105.43
Hon.Min.Finances Qué.	15.00	Matte Automobiles	44.77
Fred Poliquin Ltée	54.37	Le Sel Iroquois Ltée	3,435.03
Sanfax Corp, Inc.	243.56	C. H. Savard	21.00
Marcel Trottier	136.05	Chs Turcotte & Fils	243.96
Transmission Auto.	596.70	Texaco of Canada Ltd	1,113.23
Tessier Lumber Ltd	152.39	3-Riv.Electric Ltée	24.22
			$27,617.24
Cie Construction Dollard Ltée			4,558.87
Cie Construction Dollard Ltée			18,202.49
J. B. Deschamps Inc.			1,224.21
Laurentide Ready-Mix Equipment			78.89
Loranger & Molesworth Ltée			653.74
Loranger & Molesworth Ltée			13,788.54
Massicotte & Fils Ltée			476.25
Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée			4,654.93
Régional Asphalte Ltée			12,399.72
Roy - Trottier Inc.			805.56
François Rouette Inc.			2,350.15
Carrière Marchand Ltée			220.55
			$59,413.90

GRAND TOTAL DES COMPTES $87,031.14

Rés. No. 16-284 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil nomme par les présentes MM. Jacques Bettez et Jean Beaudin, évaluateurs de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

Ce conseil nomme aussi M. Marcel Desjardins, Ingénieur-conseil pour faire en compagnie de MM. Bettez et Beaudin, la révision du rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition du taux de la taxe pour l'année 1965. M. Desjardins sera rémunéré à raison de $75.00 par jour de travail et M. Jacques Bettez agira comme Président des évaluateurs.

Adopté

****

Rés. No. 16-285 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit autorisé à donner les instructions à nos Ingénieurs-conseils J. A. M. Langlois & Associés, afin que le rapport final préliminaire de l'étude de notre réseau d'égout, soit déposé à la Régie des Eaux au cours du mois d'avril 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-286 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil désire féliciter très chaleureusement M. Alfred Lafrenière, Coordonnateur de la Protection Civile du Cap-de-la-Madeleine et tous ceux qui font partie du "Groupe 641" et qui ont participés aux recherches en vue de retrouver dans la forêt Mauricienne, le regretté disparu, M. Gérald Lebrun et présente à la famille de M. Lebrun, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de l'atteindre.

Adopté

****

Rés. No. 16-287 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil accepte la subdivision d'une partie du lot No. 157 (rue Morrissette) apparaissant sur un plan préparé par M. Edouard Laire, arpenteur-géomètre, en date du 20 novembre 1964, et autorise Son Honneur le Maire et le Greffier à signer le plan et livre de renvoi montrant la dite subdivision.

Adopté

****

Rés. No. 16-288 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Gérant de la cité soit autorisé à faire préparer par MM. Caron & Juneau, architectes, les plans et devis devant servir à l'aménagement d'une partie du garage municipal comme poste de police et pompiers.

Adopté

****

Rés. No. 16-289 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Greffier de la cité soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité du Cap-de-la-Madeleine, pour "lundi", le 14ième jour de décembre 1964, à 7.oo heures P. M., relativement au règlement d'emprunt No. 419 au montant de $31,500.oo pour travaux d'excavation et de pavage sur une partie du boulevard Ste-Madeleine, et ce, en conformité avec l'article 593 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

Rés. No. 16-290 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce conseil autorise l'Ingénieur de la cité à préparer un plan en vue de prolonger la rue Des Erables, de DeGrandmont aux limites Nord de la cité et la 5ième rue, de la rue Radnor aussi aux limites Nord de la cité.

Adopté

****

Rés. No. 16-291
****

CONSIDERANT que le "BILL" 41, sanctionné par la Législature le 31 juillet 1964 a modifié la Loi des Cités et Villes;

CONSIDERANT que l'article 373 de ladite Loi a été modifié;

CONSIDERANT que cette modification porte à confusion avec l'article 374 de la même Loi;

CONSIDERANT que le règlement d'emprunt No. 421 au montant de $263,500.oo pour travaux de pavage, d'excavation et d'élargissement de rues est le même qui fut présenté sous le No. 416 et qui avait subit toutes les formalités requises par la Loi, sauf que l'avis public, mentionné à l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, n'avait pas été publié dans les deux langues;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin R. Lepage, secondé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement d'emprunt No. 421, au montant de $263,500.oo pour travaux de pavage, d'excavation et d'élargissement de rues, soit adopté et que ce conseil prie le Lieutenant-Gouverneur de dispenser des procédures habituelles des règlements d'emprunts, l'adoption de notre règlement No. 421, et ce, en vertu du chapitre 236 des Statuts Refondus de Québec.

Adopté

****

Rés. No. 16-292 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-Q, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-293 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 371-Q, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-294 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables du secteur "1" de la cité du Cap-de-la-Madeleine, par avis public, pour "mercredi" le 23ième jour du mois de décembre 1964, à 7.oo heures P. M. à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 371-Q, concernant le zonage dans les limites de la cité, et ce, en conformité avec l'article 426 de la Loi des Cités et Villes.

Adopté

****

Rés. No. 16-295 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 420 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE $67,500.oo, POUR TRAVAUX PUBLICS EN VUE DE REMEDIER AU CHOMAGE ET BENEFICIER DES OCTROIS ACCORDES EN VERTU DU PREGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITES (1964-1965), soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-296 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 420 intitulé "REGLEMENT POUR AUTORISER UN EMPRUNT DE $67,500.oo, POUR TRAVAUX PUBLICS EN VUE DE REMEDIER AU CHOMAGE ET BENEFICIER DES OCTROIS ACCORDES EN VERTU DU PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DES TRAVAUX D'HIVER DANS LES MUNICIPALITES (1964-1965), soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-297 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, par avis public, pour "lundi" le 21ième jour de décembre 1964, à 7.oo heures P. M., à l'Hôtel de Ville, relativement au règlement No. 420, autorisant le conseil d'emprunter une somme de $67,500.oo, pour travaux publics en vue de remédier au chômage et bénéficier du Programme d'Encouragement des travaux d'Hiver dans les municipalités (1964-1965).

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-298
****

Je soussigné, Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU, AFIN DE DECRETER QUE CETTE COMPENSATION POUR L'USAGE DE L'EAU, DEVRA DANS TOUS LES CAS, ETRE PAYEE PAR LES PROPRIETAIRES, EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 449 DE LA LOI DES CITES ET VILLES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 7ième jour du mois de décembre 1964.

(Signé) Sylvio Hénaire,
Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accusé de réception par Mlle Massicotte de la résolution demandant au Gouvernement de prendre à sa charge l'entretien du bureau d'Enrégistrement.

Lettre du Ministère de la Voirie déclarant qu'il est essentiel d'accepter la plus basse soumission pour la réfection du boulevard Ste-Madeleine.

Mémoire sur l'Urbanisme par la Ville de St-Bruno de Montarville.

La Banque Canadienne Nationale nous avise qu'elle crédité le montant de notre émission à la Banque du Cap.

Approbation par nos deux Gouvernements d'un projet de travaux de chômage au montant de $19,200.oo.

M. Léo Côté nous avise de l'ouverture d'un bureau de courtier au Cap depuis le 1er mai 1963 et croit avoir le droit d'apparaître sur la liste des courtiers de la cité.

Invitation de l'Association Québecoise des Techniques de l'Eau d'assister à un congrès à Montréal les 28 février, 1er et deux mars 1965.

Accusé de réception par le Procureur-général de la résolution demandant de prendre aux frais du Gouvernement l'entretien du bureau d'Enrégistrement.

Lettre de Me Roland Paquin se plaignant au nom de ses clients MM. Vallières du stationnement, rue Notre-Da,e

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

M
LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "lundi" le 14ième jour du mois de décembre 1964, à 7.oo heures P.M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-299 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique des électeurs sur le règlement No. 419 au montant de $31,500.oo.

Adopté

****

Rés. No. 16-300 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 7 décembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 7 DECEMBRE 1964"

****

1.- Le comité recommande de déplacer de quelques pieds, la boite de sable, angle Montplaisir et Notre-Dame.

2.- Le comité recommande d'offrir à M. Joseph Vaugeois, la somme de $5.oo par semaine, pour la saison d'hiver pour le déblaiement de la neige de l'étang du Parc des Chenaux.

3.- Le comité recommande de s'en tenir comme l'an passé concernant le déblaiement des trottoirs, sur DeGrandmont.

4.- Le comité suggère une rencontre entre le conseil, Carrier Transport et le Directeur concernant les circuits d'autobus et l'érection d'abris pour les usagers.

5.- Le comité recommande de soumettre au Directeur, le cas des MM. Vallières, concernant le stationnement en face de 331 Notre-Dame.

6.- Le comité suggère de placer l'arrêt d'autobus au Sud de Ste-Madeleine, au coin de la rue Duguay et l'arrêt au Nord de Ste-Madeleine, au coin de Massicotte.

7.- Le comité recommande que le déblaiement des trottoirs, rue St-Laurent, au Sud de Ste-Madeleine, soit fait comme l'an passé.

8.- Le comité recommande qu'à l'avenir que des explications soient données à l'opérateur de notre machinerie équipée de barrières à neige; s'assurer que l'opérateur soit bien au courant du fonctionnement.

9.- Le comité recommande d'enlever les "ondins" de neige sur les rues transversales lors du déblaiement.

10.- Le comité autorise l'achat de 360 poteaux indicateurs de bornes-fontaines, à raison de $1.90 l'unité.

11.- Concernant le chemin des "Forsyth" le comité en vient à la conclusion qu'il n'y a rien à faire.

12.- Le comité recommande de demander à la Shawinigan de relocaliser l'éclairage sur les rues DeBlois et Rocheleau pour que les lampes soient mieux disposées.

13.- Le comité autorise M. Charles Lévesque à faire l'installation de l'éclairage à la patinoire de l'Ecole l'Assomption au coût d'environ $200.oo à $250.oo.

14.- Le comité recommande au Gérant de la cité d'écrire à M. Donat Cyrenne,concernant l'hauban en face de chez lui.

15.- Le comité recommande d'accorder à "Provincial Pole Line Construction" l'installation de l'éclairage de la patinoire Ste-Madeleine et l'installation des poteaux par la Shawinigan.

16.- Le comité recommande de donner la surveillance du Parc Rochefort à M. Donat Martel et celle du Parc St-Odilon à M. Georges Desprées.

17.- Le comité recommande au Gérant de se mettre en communication avec l'O. T. J. Ste-Madeleine concernant la patinoire et le Chalet.

18.- Le comité recommande l'achat de grattes à neige pour les patinoires.

19.- Le comité autorise l'achat de deux générateurs pour notre machinerie et s'informer s'il y a quelqu'un qui serait capable d'en faire la réparation si nous avions l'équipement nécessaire.

20.- Le comité recommande de communiquer avec M. Roger Gélinas, A. G., concernant le plan de la rue projetée de M. Napoléon Mercier, allant de Duplessis vers la rivière St-Maurice.

21.- Le comité recommande au Gérant d'écrire au Directeur, l'informant d'avoir à aviser ses hommes qu'à l'avenir ils devront respecter les signaux de circulation.

22.- Le comité recommande que les réparations de la voiture accidentée soient faites par le garage Lafond qui a produit la plus basse soumission, soit $195.oo.

23.- Le comité ratifie la décision du Gérant de louer notre bouilloire, avec l'opérateur à "Sam" et "Norton".

24.- Le comité ne recommande pas le déblaiement du Parc St-Maurice et suggère que le Gérant communique avec M. Francoeur à ce sujet et Me Lebrun.
Pour ce qui est du taux de l'eau, le comité recommande une charge de $3.oo par mois et suggère un remboursement de $1.oo par mois pour l'usage de son réseau d'aqueduc et d'égout.

25.- Le comité autorise le paiement d'une somme de $300.oo à la Garde St-Odilon dont les membres ont fait du service de circulation 568 heures durant l'année 1964.

26.- La demande de L'O. T. J. St-Lazare, de verser leur octroi à la Banque Royale du Canada, en paiement d'un prêt projeté, refusée.

27.- Le comité ne recommande pas le changement de "cycle" coin Fusey et Thibeau.

Rés. No. 16-301 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes en date du 7 décembre 1964, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-302 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $23,974.73, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 99	$ 5,404.31	Paie No. 100	$ 6,124.95
P. V. Ayotte Ltée	8.38	Acc.Outillage Ltée	19.56
Jean Banville Inc.	65.03	G. Baribeau & Al	1,369.99
Centre du Pneu Inc	126.16	Charb.Champlain Ltée	426.50
Cie Bois St-Laurent	5.71	Cap Machine Shop	13.35
Com.Mun.Bibliothèque	3000.00	Cie Const.Dollard	155.00
Conseil de la Cité	2,166.74	Cité du Cap	113.26
Cap-Auto Seat Covers	24.60	Cap Auto Electric	197.26
Gar.Charest & Frères	401.80	Lab.Ind.& Commerciaux	22.50
Napoléon Loranger	17.17	Ernest Leblanc	62.50
Massicotte & Fils Ltée	42.42	Morin & Frères Inc.	135.56
Hon.Min.Finances Qué.	20.00	Quincaillerie Rochefort	36.96
Régional Asphalte	101.62	Garde St-Odilon	200.00
Spécialités Beauchamp	67.15	Stanly Motor Equip.	427.03
St-Maur.Oxygen Co.	113.72	Marcel Trottier	130.02
Marcel Trottier	165.00	Zurich Insurance	1,723.40
Zurich Insurance	751.48	Roy & Trottier Inc.	43.26
St-Maur.Fondries Ltd.	192.34		
			$23,974.73

Adopté

****

Rés. No. 16-303 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la cité, tenue ce jour, 14 décembre 1964, relativement au règlement No.419 au montant de $31,500.oo pour la réfection d'une partie du boulevard Ste-Madeleine, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-304 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accepte de payer à chacun des membres de la Convention Collective des Fonctionnaires municipaux, un montant représentant une journée et demie (1 1/2) de maladie par semaine de calandrier pour la durée de temps ou l'employé est indemnisé en vertu de la police d'assurance et cela, aussi longtemps que l'employé en cause aura à son crédit des jours de maladie accumulés, en autant que le montant ainsi obtenu ne dépassera pas le salaire hebdomadaire de l'employé en cause. Il est entendu que dans le cas d'un employé qui aurait épuisé ses jours de maladie, il ne lui sera alloué aucun supplément, outre son indemnité de salaire accordée par l'assurance-maladie.

Adopté

****

Rés. No. 16-305 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil accepte le plan montrant une partie de la subdivision du lot 171, fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, en date du 25 novembre 1964.

Adopté

****

Rés. No. 16-306 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la soumission de la Compagnie "Régional Asphalte Limitée" en date du 23 novembre 1964, au montant de $65,280.55 pour la démolition du pavage existant, l'excavation de la fondation existante, sable d'emprunt, macadam à l'eau, asphalte, pose de puisards, déplacement de bornes-fontaines, enlèvement des arbres et des souches et ajustement des regards d'égout, sur le boulevard Ste-Madeleine, de la rue Rocheleau à la voie ferrée du Pacifique Canadien vers l'Est, en conformité avec les plans et devis, soit acceptée.

"EN AMENDEMENT"

Il est proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le contrat soit accordé à "Massicotte & Fils Limitée"au prix du plus bas soumissionnaire, soit pour le prix de $65,280.55, et ce, pour faire suite à la lettre de "Massicotte & Fils Limitée", signée par son secrétaire-trésorier, M. J-Claude Landry, en date du 14 décembre 1964.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

POUR L'AMENDEMENT : S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron.
CONTRE L'AMENDEMENT: L. Rheault, R. Lepage, J. Lachapelle.

"SON HONNEUR LE MAIRE DONNE SON VOTE PREPONDERANT EN FAVEUR DE L'AMENDEMENT QUI EST ADOPTE SUR DIVISION"

****

Rés. No. 16-307

Proposé, secondé et unanimement résolu que c'est avec regrets que les membres du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine ont appris le décès de M. Xavier Lesage, père de l'Honorable Jean Lesage, Premier Ministre de cette Province.

Ils prient l'Honorable Jean Lesage ainsi que tous les membres de la famille du défunt, de bien vouloir accepter l'expression de leurs plus profondes condoléances.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

Souhaits des fêtes par les religieuses de l'Hopital Cloutier et des Servantes de Jésus-Marie.

Remerciements du Frère René Michel, directeur de l'Ecole Chapais, pour la réception aux Petits Chanteurs.

Remerciements de M. Rosaire Gendron, M. P. Maire de Rivière du Loup et Président de l'Union des Municipalités pour la réception à l'Exécutif de l'Union le 7 novembre 1964.

Lettre de M. Charles Brindle concernant fermeture du dépotoir.

Demande de contribution par la société "Le Secours aux Lépreux.

Réclamation de M. Herman Croteau, 64 Massicotte à la suite d'un accident avec une de nos voitures.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 21ième jour du mois de décembre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins------ L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron et J. Lachapelle formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-308 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique de ce jour, 21 décembre 1964, sur le règlement No. 420 au montant de $67,500.oo pour travaux publics en vue de remédier au chômage et bénéficier du Programme d'Encouragement des travaux d'hiver 1964-1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-309 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité en date du 14 décembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

"QUE LA COPIE DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE SOIT ATTACHEE A LA RESOLUTION NO.16-306. REFECTION DU BOULEVARD STE-MADELEINE. RECOMMANDE PAR L'ECHEVIN L. RHEAULT".

Adopté

****

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 14 DECEMBRE 1964"
****

1.- Concernant le déblaiement de la neige au Parc St-Maurice, s'en tenir au statu quo pour le moment.

2.- Le comité recommande de faire la première glace à la patinoire des soeurs grises, mais moyennant paiement.

3.- Lettre de la Cie de Transport St-Maurice mentionnant que la dite compagnie refuse l'érection d'abris pour les usagers des autobus.

4.- La dite Cie de Transport St-Maurice fait part au conseil de son intention de discontinuer le service le dimanche matin.

5.- La Cie de Construction Dollard Ltée de même que Massicotte & Fils Ltée, soumettent leur prix pour la location de leur machinerie respective pour le déneigement.

6.- Le comité recommande de soumettre aux experts du Ministère des Affaires Municipales et de l'Industrie et du Commerce, la demande de la vente de "Tooke Bros" à Canadian Converters.

7.- Le comité recommande de prendre des informations auprès du Sous-Ministre des Affaires Municipales concernant les arrangements spéciaux au sujet de la fourniture de l'eau article 443 de la Loi des Cités et Villes.

8.- Rapport concernant un accident impliquant un de nos sourfleurs et le véhicule de M. Cmer Grenier.

9.- Le comité recommande d'acheter deux alternateurs et deux régulateurs au lieu de deux générateurs autorisé la semaine dernière.

10.- Le comité recommande et autorise l'installation d'un lavabo et de percer une porte au chalet du Parc des Chenaux, tel que soumis par l'Ingénieur.

11.- Pour faire suite au rapport de M. Vallières sur l'instrument de détecteur de troubles "Allen-Tronic", le comité recommande que de plus amples informations lui soient fournies, ainsi que le prix des autres instruments dont il est fait mention dans ledit rapport.

12.- Rapport soumis par M. Georges Gariépy, A. G. concernant la révision cadastrale et le comité recommande de rencontrer M. Gariépy pour de plus amples détails.

13.- Rapport soumis par M. Bettez concernant la lettre de M. de Bané au sujet de son évaluation.

14.- Le comité recommande d'accepter à l'avenir, par résolution, le rapport de la séance précédente des Commissions-permanentes et de lire ledit rapport.

15.- Le comité recommande d'organiser une démonstration d'un concasseur portatif pour samedi, le 19 décembre 1964, à 10.oo heures de l'avant-midi.

16.- Le comité recommande et autorise le Gérant de la cité d'écrire au Gérant de la Banque Royale du Canada, M. Campbell, qu'un montant de $1,000.oo sera transporté à la dite banque pour 1965 en faveur de l'O. T. J. St-Lazare.

17.- Le comité recommande de vérifier l'éclairage sur la rue Tétreault, de même que sur les rues Castonguay et Pintal.

18.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier l'emplacement de la clôture sur la partie de notre terrain, rue Leduc et de voir M. Sabin Caron au sujet de l'enlèvement de la dite clôture.

19.- Le comité recommande de refuser l'offre de $300.oo de M. Bédard, représentant de Aimé Desroberts et Al, qui désire acquérir les lots 387-1520-1 et 1521-1 et Gérant prié de lui répondre que la cité ne vend pas pour fins de spéculation et que le prix est le même que les lots adjacents présentement sous option.

20.- Le comité recommande et autorise que les employés de la "bibliothèque" soient admis à faire partie de l'Assurance-groupe aux mêmes conditions que les autres employés.

21.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier si exact qu'un nommé "Morneau" serait à l'emploi de la cité.

22.- Le comité recommande, autant que possible, de rendre la rue Des Erables et autres rues de gravier carrossables.

23.- Le comité recommande de demander aux architectes Caron & Juneau de passer par la firme Provencher & Desjardins pour la préparation des plans et devis pour l'installation de l'électricité au garage municipal, si besoin il y a.

24.- Le comité recommande à l'Ingénieur de fermer les portes des toilettes sous clef, au chalet du Parc St-Odilon.

25.- La demande de M. Charles Brindle de fermer le "dépotoir" à 5.oo heures, refusée.

26.- Le comité recommande d'exempter M. Binette de se présenter aux séances des Commissions-permanentes pour quelque temps.

****

Rés. No. 16-310 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 14 décembre 1964, corrigé aux items 23 et 25, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-311 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $34,370.53 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 101	$ 5,567.54	Paie No. 102	$ 6,413.88
Bell Téléphone	529.07	Com.Mun.Bibliothèque	3,600.00
Cap Fire Service	954.00	Cité du Cap	147.81
Délisle Ltée	283.30	Fontaine Tire Service	6.63
Roger Gélinas A. G.	110.00	R. Héroux	83.77
Highway Paving Co.	118.88	Int.Business Machine	4.77
Keuffel & Esser	83.74	Librairie Morin Inc.	82.97
H.Massicotte & Frères	130.00	Min.Finances Qué.	546.18
Min.Finances Qué.	438.98	Min.Finances Qué.	217.50
Min.Finances Qué.	1,049.00	Municipalité Ste-Marthe	34.25
Protonotaire Cour Sup.	84.22	Quincaillerie Rochefort	33.36
René de Cotret,Ferron	750.00	Rec.Général du Canada	562.96
Rec.Gén.du Canada	2,308.97	St-Maurice Oxygen Co.Ltd	54.99
Tremblay & Fils	18.00	Texaco of Canada Ltd	1,782.12
Marcel Trottier	136.43	Tessier Lumber Ltd	21.63
Vaugeois & Fils Auto.	102.94	Wilson & Lafleur Ltée	140.00
J.P.Morin Ltée	7,046.41	Prod.ciment St-Maurice	926.23
			$34,370.53

Adopté

****

Rés. No. 16-312 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce conseil autorise Me Guy Lebrun, Conseiller Juridique de la Cité, à intenter les procédures en expropriation des lots partie 549 et partie 550 appartenant à M. Clément St-Arnaud, en vue du prolongement de la rue "Pintal".

Adopté

****

Rés. No. 16-313 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la Corporation de la cité du Cap-de-la-Madeleine permet et accepte la vente par la Cie Tooke Bros,Ltd. à The Canadian Converters Co.Ltd.,l'immeuble faisant partie des lots 157 et 149 au plan et livre de renvoi de la Paroisse,maintenant Cité du Cap-de-la-Madeleine, avec bâtisses y érigées et tous biens meubles devenus immeubles par destination,à condition que la Venderesse et l'Acquéreur demeurent tous les deux conjointement et solidairement responsables pour le remboursement de la balance demeurant impayée de la créance hypothécaire, soit la somme de $411,500.oo et des intérêts, frais et accessoires,ainsi que pour l'accomplissement et l'exécution de toutes les autres obligations stipulées au contrat de prêts consenti par la Corporation de la Cité du Cap-de-la-Madeleine à la Cie Tooke Bros.Ltd. reçu par Me Albéric Roy,notaire, le 31 août 1961 et enrégistré au Bureau d'Enrégistrement de Ste-Geneviève de Batiscan le 19 octobre 1961 sous le numéro 184,272.

Adopté

****

Rés. No. 16-314 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables, tenue ce jour, 21 décembre 1964, relativement au règlement No. 420 au montant de $67,500.oo pour travaux publics en vue de remédier au chômage et bénéficier du Programme d'Encouragement des travaux d'Hiver dans les municipalités (1964-1965) soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-315

Je soussigné,Echevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la cité, je proposerai et soumettrai è ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE"

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 21ième jour du mois de décembre 1964.

(Signé) Jacques Lachapelle,Echevin
De la cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Lettre de M. Jean-Léon Trottier concernant les taxes dues par Marcel Trottier et Al et les compagnies leur appartenant.

Voeux des Fêtes par les membres du Bureau Médical de l'Hopital Cloutier.

Le département du Procureur Général nous informe qu'il leur est impossible d'assumer les frais d'entretien et de réparation du Bureau d'Enrégistrement.

L'Association des Policiers et Pompiers refuse les propositions du conseil et demande de les rencontrer avant huit (8) jours, sinon l'Association prendra les grands moyens.

A. B. C. Cleaners demande un crédit de $85.oo à la suite de dommages causés par le bris d'un tuyau de la Cité, et rapport de M. Giroux.

La Commission municipale demande de leur fournir un certificat confirmant l'octroi du Ministère de la Voirie pour la réfection du boulevard Ste-Madeleine.

La Cie "Tests de Fondation Inc" offre ses services à la Cité.

Demande d'abonnement par la Voix des Hommes sans Voix.

Arthur Beaudin
Le Greffier.

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 28ième jour du mois de décembre 1964, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-316 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 21 décembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 21 DECEMBRE 1964"

****

1o.- Le comité recommande que les employés appelés au travail durant la journée et qui feront moins de deux (2) heures, de les payer au taux régulier.

2o.- Le comité recommande au Gérant d'écrire à "A. B. C. Cleaners" et leur expliquer le texte de la loi des Cités et Villes concernant la fourniture de l'eau et ce, pour faire suite à leur demande d'un crédit de $85.oo pour dommages.

3o.- Le comité recommande, à la suite de la lecture de la lettre de M. Jean-Léon Trottier, de fournir un rapport sur les montants dûs en taxes. M. Marcel Trottier et Al et les compagnies.

4o.- Le comité recommande que les avis informant les intéressés qu'il n'y aura pas d'enlèvement des vidanges les lendemains de la Noel et du Nouvel An, soient distribués par nos employés.

5o.- Le comité recommande et autorise de remplacer les lampes qui manquent à l'O. T. J. Ste-Madeleine.

6o.- Le comité recommande l'installation d'une lampe, sur le poteau angle DeBlois et Ste-Madeleine ainsi que l'addition de deux lampes, rue Rocheleau.

7o.- Le comité recommande la télédiffusion par C.K.T.M.T.V., les 25 décembre 1964 et ler janvier 1965, entre six et onze heures P. M., des souhaits du conseil à la population de la cité, au coût de $40.oo.

8o.- Le comité ne recommande pas d'augmenter la responsabilité publique à $100,000.oo pour dommages exclusifs.

9o.- Le comité recommande que les procédures entreprises contre M. Jean-Paul Dupont, à la suite d'un accident survenu en 1961, soient continuées.

10o.- Le comité recommande l'installation d'une lumière coin des rues Castonguey et St-Paul. Pour ce qui est de la rue Pintal, attendre que la dite rue soit prolongée.

11o.- Le comité recommande de continuer l'éclairage normal, rue Tétreault.

12o.- Le comité recommande de n'employer le gros tracteur que pour le déblaiement de la rue Des Erables et du garage municipal.

13o.- Le comité recommande de contacter la Cie de Construction Dollard pour un réajustement de ses taux pour la location de sa machinerie au prix de Massicotte & Fils.

14o.- Lecture d'un rapport du Trésorier sur la "Bibliothèque Municipale".

15o.- Une rencontre est prévue pour demain, le 22 décembre 1964, à 2.30 heures P. M., entre le conseil, le Directeur de la Police et la Cie de Transport St-Maurice.

16o.- Le comité demande de produire un rapport plus élaboré concernant le"concasseur portatif"

17o.- Le comité recommande d'arroser le petit lac du Parc des Chenaux.

18o.- Le comité recommande de déblayer le trottoir, en face de l'école Comtois, rue Pintal.

19o.- Le comité recommande de faire le nécessaire à la patinoire St-Odilon, dégeler et arroser.

20o.- Le comité recommande si possible, l'organisation d'une patinoire à Pierre-Boucher.

21o.- Le comité recommande de s'informer des prix pour un fauteuil pour le Maire, avec armoiries.

****

Rés. No. 16-317 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes du 21 décembre 1964, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-318 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $27,411.50 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 103	$ 9,148.09	Paie No. 104	$ 4,611.40
Ass.Policiers & Pcmp.	87.00	Apeco of Canada Ltd.	318.42
Shawinigan W & P Co.	6,854.57	Jean-Guy Cossette	182.97
Champlain Express Inc.	2.46	Cie Const.Dollard	40.00
Cie Const.Dollard	60.00	J. B. Dessureault	4.50

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

****

"SUITE DES COMPTES"

Réjean Giroux N. P.	$ 33.00	G. Gauvin & Fils	$ 786.05
Francis Hankin & Co.	94.01	Imp.Vallières Enrg.	40.95
L'Art Graphique	38.43	Imp.St-Arnaud	42.72
Keldor Corporation	107.40	Lynn McLeod Automative	3.56
Lynn McLeod Eng. Sup.	104.77	Mercerie de Luxe	2,414.04
Matte Automobiles Inc.	64.16	Montreal Blue Prints	82.50
Massicotte & Fils Ltée	50.00	H.Massicotte & Frères	39.55
Propane Gas Utilities	59.45	Francois Rouette	42.61
Albert Ricard	9.45	Geo. Sirois	11.71
Spécialités Beauchamp	4.77	Stanly Motor Equip.	82.98
Verrerie du Cap	5.00		
			$25,426.52

Carrière Marchand Limitée.....	244.33
Imprimerie St-Patrice Enrg.....	367.72
J. A. M. Langlois & Associés.....	1,347.18
	$1,959.23
Total.....	$27,385.75
La Cité du Cap-de-la-Madeleine.....	25.75
GRAND TOTAL.....	$27,411.50

Adopté

****

Rés. No. 16-319 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que M. Rodrigue Lepage, échevin du quartier No. 5, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier janvier 1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-320 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la convention collective entre la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine et l'Association des Policiers et Pompiers, devant prendre effet le premier janvier 1965 jusqu'au 31 décembre 1966.

Adopté

****

"SEANCE DU 28 DECEMBRE 1964, SUITE"

****

Rés. No. 16-321

****

Proposé par l'échevin J. Lachapelle,

Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil nomme par les présentes M. Arthur Matteau, pour représenter la Cité du Cap-de-la-Madeleine lors de l'Audition devant la Commission des Relations de Travail, à ses bureaux situés à 355, rue McGill, à Montréal, le 10 février 1965, à 10.15 heures A. M., sur l'amendement de la Cité (cas 161) concernant le Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de la Cité.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Lettre de la Commission des Relations de Travail concernant un amendement a apporter (cas 161) au Syndicat des Fonctionnaires Municipaux de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, employés des bureaux.

Lettre de la Régie d'Epuration des Eaux approuvant un prjet d'égouts sanitaires et pluviaux de la Cité au montant de $150,187.55.

Rapport du Trésorier M. J. E. Biron sur le montant de taxes dûes par M. Marcel Trottier et Al et les Compagnies L. O. Trottier & Fils Limitée et Laviolette Construction.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

J. B. Lacroix — LE MAIRE

##
##

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 11ième jour du mois de janvier 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-322
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce conseil a appris avec un très vif regret, la nouvelle de la tragédie qui a causé le décès de l'épouse et de deux des fils de M. Philippe Dugré, Maire de la Pointe du Lac.

Ce conseil prie donc M. Philippe Dugré ainsi que la famille des regrettés disparus de bien vouloir accepter l'expression de ses plus profondes condoléanes.

Adopté

****

Rés. No. 16-323 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 28 décembre 1964, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 28 DECEMBRE 1964"
****

1o.- Le comité recommande de passer un contrat, sans responsabilité pour la cité, par lequel M. Philippe Francoeur s'engage à payer à la cité durant les cinq prochaines années, un montant de $3.oo par mois par logement pour l'eau et en retour la cité s'engage à payer audit M. Francoeur $1.oo par mois par logement pour l'usage de son réseau d'aqueduc.

Pour ce qui est du déneigement du Parc, M. Francoeur s'occupera de faire faire ce travail à ses frais par des entrepreneurs.

2o.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'avertir ses contremaitres de surveiller les opérateurs de la machinerie lors des tempêtes afin que toutes les rues soient déblayées.

3o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier rue St-Henri, de Fusey à Turmel, lors du déblaiement à la suite d'une tempête et faire le nécessaire afin de ne pas retarder la circulation sur cette rue.

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 28 DECEMBRE 1964 - SUITE"
****

4o.- Le comité recommande de vérifier le "main-hole" qui a baissé, rue St-Irenée, en arrière de l'Eglise Ste-Famille.

5o.- Le comité recommande de vérifier, sur la rue Thibeau, en bas de la côte à Rocheleau, côté Ouest, à peu près en face de DeGrandmont ou il y a une baisseur de terrain.

6o.- Le comité recommande autant que possible, là ou il n'y a pas de maison d'un côté, de pousser la neige de ce côté; coin Beauchemin et Normand et rue Pâtry, côté du cimetière.

7o.- Le comité recommande de vérifier l'indicateur de 30 minutes de stationnement qui est cassé, coin Notre-Dame et St-Antoine.

8o.- La demande de chez "SAM" de faire installer une lumière dans ruelle conduisant à sa place d'affaires, refusée; qu'il s'adresse personnellement à la Shawinigan.

9o.- Le comité recommande de faire le nécessaire afin que les indicateurs des bornes-fontaines soient maintenus en bon ordre et ne soient plus détériorés.

10o.- Le comité recommande, à l'avenir, de souffler la neige sur les terrains vacants non entretenus partout ou il est possible de le faire.

11o.- Le comité recommande l'engagement d'un "comptable" au bureau du trésorier; si nécessaire, avis dans journaux.

12o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de produire un rapport sur M. Benoit Désaulniers, à la suite d'un accident subit alors qu'il conduisait un de nos camions.

13o.- Le Gérant fait rapport de plusieurs accidents arrivés dans le cours de la semaine et le comité recommande de s'assurer à l'avenir du nom de la compagnie d'assurance, de celui qui est responsable de l'accident, de son nom et de son adresse.

14o.- Le comité recommande de vérifier le puisard ou Mainhole qui serait en bas du niveau de la rue, coin Des-Oblats et Notre-Dame.

15o.- Le comité recommande et autorise d'envoyer le "Loader" accidenté à la compagnie pour réparation et prendre des arrangements avec une compagnie pour en louer un tout équipé.

16o.- Le comité recommande au Gérant d'écrire à tous les intéressés, qu'à l'avenir, lorsque des marchandises livrées ou des travaux exécutés, non conforme aux exigences des contrats, d'en aviser immédiatement le Gérant.

17o.- Le comité recommande qu'à l'avenir, lorsque des "arrêts" d'autobus seront changés, d'enlever ou changer la couleur de la peinture le long du trottoir de l'ancien arrêt.

18o.- Décision du comité de ne pas faire de séance de conseil lundi, le 4 janvier 1965; en conséquence la prochaine séance n'aura lieu que le 11 janvier 1965.

****

Rés No 16 324 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes du 28 décembre 1964, tel que corrigé à l'item 10, soit adopté.

Adopté

****

Rés. No. 16-325 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $45,862.56 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 105	$ 5,413.60	Paie No. 106	$ 7,734.60
Paie No. 1	5,755.36	Paie No. 2	5,190.59
Charles Brindle et Banque Canadienne Nationale			5,006.15
Arthur Arduini	35.00	Blackwood Hodge	53.58
Imprimerie Régal	128.25	Jean Banville Inc.	19.98
Bentleys Cycles Sports	71.37	Cité du Cap	183.17
C. P. R. Express	6.20	Charb.Champlain Enrg.	180.00
Centre de décoration	2.41	Bell Téléphone	36.00
Cummins Québ.	105.92	Direct Motor Express	5.51
Daigle & Frères Ltée	725.04	Fontaine Tire S & B-Roy.	297.74
Joliette Asphalte	60.63	Ernest Leblanc	62.50
L'Honorable Ministre des Finances.....			596.90
L'Honorable Ministre des Finances.....			45.00
H.Massicotte & Frères	130.00	Hon.Min.Finances	168.40
Hon.Min.Finances	110.00	Montreal Bearings Serv.	7.11
Matteau Radio Elec.	60.29	Ph.McCarty Transport	1.75
Le Protonotaire de la Cour Supérieure.....			159.79
Le Receveur Général du Canada.....			727.04
Le Receveur Général du Canada.....			3,145.50
Marcel Trottier.....			114.20
			$36,339.26
La compagnie d'Electricité.....			224.23
La Cité du Cap.....			7,497.00
Loranger & Molesworth Ltée.....			1,802.07
			$9,523.30
TOTAL DES COMPTES			$45,862.56

Adopté

****

Rés. No. 16-326 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la liste ci-jointe des salaires des officiers municipaux de la cité du Cap-de-la-Madeleine, Telle que revisée à une séance de comité en date du 7 janvier 1965, soit acceptée.

Adopté

****

Résolution No. 16-327
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que c'est avec regret que les membres de ce conseil ont appris le décès de Madame Richard Robert, soeur de M. J. E. Biron, trésorier de la cité;

Ils prient M. Edouard Biron ainsi que tous les membres des familles Biron et Robert d'accepter l'expression de leurs plus profondes condoléances et autorise la trésorerie à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la défunte.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre d'invitation de M. Camille Lebon, agent de la bière "O'Keefe" d'asister "mardi" le 19 janvier 1965, à la journée réservée à la cité du Cap-de-la-Madeleine, à l'occasion du Carnaval de la Pêche aux Petits Poissons, à Ste-Anne de la Pérade.

Lettre de M. Robert Leboeuf, Chef de la Division des Prêts et Subventions de la Commission municipale, avisant la cité que les fonds disponibles, étant donné le montant alloué à la Province, est actuellement engagé par les demandes reçues antérieurement à la nôtre.

Lettre du Comité de l'Autoroute du Comté de Champlain, préconisant la construction de la route Montréal-Québec pour 1967 et sollicite l'appui des municipalités et autres organismes.

Approbation par le Ministère de la Santé, de plans préparés par notre Ingénieur, relativement à certaines extensions de notre réseau d'aqueduc.

Lettre de M. Hercule Parenteau, offrant à la cité trois pieds de terrain pour l'élargissement de la rue Fusey.

Avis de réclamation à la suite d'une chute sur la chaussée glissante, par Mlle Léa Désilets, 15 Loranger.

Avis de réclamation à la suite d'une chute sur le trottoir glacé, par Mlle Fernande Dupuis, 136 St-Alphonse.

Réclamation par Mme J. W. Gauthier, 36 Thibeau, à la suite d'un accident causé par un de nos tracteurs et lettre de notre Ingénieur, M. Emile Juneau avec la version du chauffeur du Tracteur, M. Blackburn.

Avis de réclamation par M. Roger Tessier, 100, rue Charbonneau, par l'entremise de son Procureur, Me Bertrand Lamothe, à la suite d'un accident qu'a subi son fils mineur Pierre, alors qu'il tomba en bas de la glissoire du Parc Ste-Bernadette.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du conseil de la cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 18ième jour du mois de janvier 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-328 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du conseil de cette cité, en date du 11 janvier 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 11 JANVIER 1965"
****

1o.- Après étude des plans préliminaires de l'aménagement du garage municipal avec l'Architecte Juneau, le comité en vient à la conclusion et recommande de s'en tenir à la résolution No. 16-288 en date du 7 décembre dernier, soit de continuer la préparation de plans et devis.

2o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier s'il est exact que la neige des rues de l'Armée et Vachon a été chargée et transportée par camions.

3o.- Le comité recommande au Gérant, à la demande de M. Bergeron, d'écrire aux propriétaires de la rue Fusey, côté Sud-Est, à partir de la rue St-Henri allant vers le Sud-Ouest, leur demandant de bien vouloir cèder à la Cité, trois pieds de terrain pour l'élargissement de cette partie de la dite rue Fusey.

4o.- Le comité recommande au Gérant d'écrire à M.Emile Chamie, lui confirmant qu'une option de 30 jours lui est accordée pour l'achat de 200 pieds de terrain en front de la rue Dessureault par une profondeur de 300 pieds, et ce, à raison de 7¢ le pied carré.

5o.- Le comité recommande de s'informer de la raison que la lumière du nouveau lampadaire n'éclaire pas.

6o.- Le comité recommande pour le printemps, l'installation d'un puisard, rue Thibeau, à l'embouchure de Duplessis.

7o.- Le comité recommande de changer les indications "arrèts" aux endroits stratégiques; coin Loranger et Mercier et autres rues principales ou les indications "arrèts" sont souillées.

8o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de produire l'estimé pour l'installation de l'égout, rue Mère-Gamelin.

9o.- L'offre de M. Clément St-Arnaud de cèder à la Cité le terrain nécessaire au prolongement de la rue "Pintal" pour le prix de $500.oo, plus la construction des trottoirs, refusée.

10o.- Le comité recommande de faire rapport de la manière dont a été règlé l'accident de M. Irenée Marchand qui réclamait de la Cité pour l'éclatement de son "Windshield".

11o.- Le comité recommande de faire rapport du surplus de chacun de nos règlements d'emprunt.

12o.- Son Honneur donne lecture d'une lettre du comité des Loisirs, recommandant la règlementation de la danse.

13o.- Autre lettre concernant la réorganisation du "Commissariat des Incendies" de la province.

14o.- La location de "Massicotte & Fils Ltée" d'un Loader pour la période d'un mois au prix de $1,500.oo, ratifiée.

15o.- Le comité recommande le déplacement du poteau situé à 120 Mgr Comtois qui n'est pas dans la ligne de lots.

16o.- Le comité recommande que trois des lampes qui servaient à l'éclairage de la rue Cooke, pour se rendre à la Cité des Aubaines, soient disconnectées.

17o.- Le comité recommande l'achat d'un concasseur portatif.

18o.- A la suite de plaintes qu'il y a certaines annonces pour la vente de petits poissons des chenaux, le comité recommande de referer le tout à M. Bettez.

19o.- Le comité recommande d'aviser les "O. T. J." de ne rien construire sur les terrains sans avoir au préalable obtenu la permission du Conseil.

20o.- Lettre du notaire Chagnon, représentant de la compagnie Titanium Pigments Ltd., accordant permission à la Cité de se servir du terrain de la compagnie, mais sans responsabilité pour cette dernière.

21o.- Lettre de M. Léo Côté, courtier d'assurances, informant le conseil qu'il est maintenant propriétaire en la Cité du Cap qu'il viendra habiter au cours des prochains mois.

22o.- Le comité recommande de servir un coquetel à l'Hôtel de Ville, mais non pas au domicile du Directeur, lors de la journée d'étude des Chefs de Police le 14 février 1965.

****

Rés. No. 16-329 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes du 11 janvier 1965, tel que corrigé à l'item 4, soit accepté.

Adopté

****

Rés. No. 16-330 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant de $15,455.89, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 3	$ 6,155.22	Paie No. 4	$ 5,024.18
Bur.Enrégistrement	16.05	Centre du pneu Enrg	95.22
Comp.musical Fillion	3.21	Cie Const.Dollard	513.41
C. P. R. Express	1.50	C. K. T. M. T - V	40.00
Jean-Guy Cossette	182.25	Garage Robert Lafond	228.00
Imperial Oil Ltd	105.57	Lynn McLeod Automotive	4.35
Martin Magny	11.75	H.Massicotte & Frères	11.40
Pitney-Bowes Canada	15.90	Albert Ricard	137.08
Nazaire Tremblay	22.57	Tremblay Fils	8.15
Zurich Insurance	751.48	Zurich Insurance	1,773.40
			$15,100.69
Auer Light Mfg, Co. Ltd.....			70.52
Charles Lévesque.....			62.20
Thiro Construction Ltée.....			222.48
			$355.20
			$15,100.69
			355.20
TOTAL DES COMPTES.....			$15,455.89

Adopté

****

Rés. No. 16-331 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, au besoin et par tranches, les montants suivants:-

1o.- $67,000.oo, représentant le solde du règlement No. 410, dont une partie fut vendue lors de l'émission d'obligations de novembre dernier (1964).

2o.- $10,000.oo, règlement No. 417.

3o.- $148,000.oo, représentant le solde du règlement No. 406, dont une partie fut vendue lors de l'émission d'obligations de novembre dernier (1964).

Ces montants seront remboursés à même les prêts consentis à la Cité en vertu de la Loi pour faciliter le financement de certains travaux municipaux, ou, lors d'une prochaine émission d'obligations par la Cité.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence des sommes mentionnées ci-dessus, soit pour un montant total de $225,000.oo.

Adopté

****

Rés. No. 16-332 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce conseil consent à l'annulation d'un acte de cession de "BAIL" et de promesse de vente entre Laurentide Nickel & Alloys Co. Limited et la Banque d'Expansion Industrielle, suivant acte reçu devant Me Roger Paquin, notaire, le 13 novembre 1963, sous le no. 12935 de ses minutes, et dont copie a été enrégistrée au bureau de la division d'enrégistrement du Comté de Champlain, le 15 novembre 1963, sous le no. 194117, Vol. 373, et consent également au transfert d'un "BAIL" avec promesse de vente entre les mêmes parties et que le Maire soit autorisé à signer les dits contrats tel que préparés par Me Roger Paquin, notaire.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-333
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulu par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE SOMME DE $45,000.00, POUR PAYER LE COUT DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'EGOUT URGENTS, EXECUTES DANS LE COURS DE L'ANNEE 1964, EN VERTU DE LA LOI 3-4 ELIZABETH 11, CHAPITRE 62, ARTICLE 7".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 18ième jour du mois de janvier 1965.

(Signé) Jean-Paul Lavergne, Echevin de la
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES

Remerciements des familles du Premier Ministre Jean Lesage et du Maire de Pointe du Lac, pour sympathies témoignées lors du décès du père du Premier Ministre et de l'épouse et de deux des fils de M. Philippe Dugré, Maire.

Approbation par les Affaires municipales, de l'ouverture de la rue Morrissette à 58 pieds de largeur.

Approbation par la Commission et les Affaires municipales, du règlement 420 au montant de $67,500.oo.

L'Association Canadienne contre la Dystrophie Musculaire, sollicite l'aide pécunier de la Cité.

Invitation d'assister au congrès de l'Association des Constructeurs de Route du Québec, du 19 au 22 janvier 1965, au Château Frontenac.

Montel Inc., offre à la Cité des rayons de bibliothèques métalliques.

Statistiques concernant les taxes d'eau et de vidanges.

Avis de réclamation de M. Fernand Aubry, 792 Mgr Roy, par l'entremise de son Procureur, Me Bertrand Lamothe à la suite de l'accident de sa fille Linda qui est tombée en bas de la glissoire au Parc Ste-Bernadette.

Résolution du comité de la bibliothèque municipale et projet de règlement.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

J. A. Lavergne
Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 25ième jour du mois de janvier 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-334 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 18 janvier 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 18 JANVIER 1965"

****

1o.- Le comité recommande au Gérant d'accuser réception des plans déposés de la bâtisse de M. Chamie et confirmer à M. Emile Chamie que la Cité retient pour une période de 30 jours, un lot de terre de 200 par 300 pieds de profondeur, pour la construction de sa bâtisse projetée.

2o.- Le comité recommande d'accepter l'offre de M. Clément St-Arnaud, de cèder à la Cité, un lot de terre pour le prolongement de la rue "Pintal" pour le prix de $500.oo. Le comité recommande cependant de créditer les dépenses encourues et prie le Gérant d'en aviser Me Guy Lebrun.

3o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire surveiller les coins de rues qui sont glissants, comme St-Laurent et Toupin et autres et d'étendre suffisamment de calcium.

4o.- Le comité recommande de refuser la demande de planches pour la glissoire Ste-Bernadette.

5o.- Le comité recommande que les travaux de remplacement de l'égout, rue Mère-Gamelin, que le coût en soit chargé au $45,000.oo.

6o.- Le comité recommande de remettre à notre aviseur légal pour collection, le compte de M. Gérard Boisvert, 9 Laferté, pour le bris d'une borne-fontaine.

7o.- Le comité autorise l'achat d'un "Allen-Tronics" avec pied, No. 27-38, d'un "Groler à armature" et d'un "Cam-Angle", modèle 16-31.

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 18 JANVIER-SUITE"
****

8o.- Concernant l'échange de nos voitures, le comité recommande de demander des prix à tous les garages, avec contrats de cinq ans, si possible, minimum trois ans; changer 3 voitures par année; garder trois voitures et acheter une autre motocyclette. Changer 4 voitures pour cette année cependant.

9o.- Le comité recommande de porter l'allocation de M. Philippe Larivière qui s'occupe de préparer les réceptions, à $300.oo par année.

10o.- Le comité recommande de porter le salaire de M. Ovila Neault à $110.oo par semaine à compter du premier janvier 1965.

11o.- Concernant l'engagement d'un régisseur des Loisirs, le comité recommande de répondre qu'une décision sera prise lors de l'étude du budget.

****

Rés. No. 16-335 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 18 janvier 1965, corrigé à l'item No. 8, soit adopté.

L'Echevin R. Lepage enrégistre sa dissidence en ce qui concerne l'item No. 8.

Adopté

****

Rés. No. 16-336 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $214,777.81, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 5	$ 5,824.29	Paie No. 6	$ 3,988.50
Ass.Int. local 2220	213.00	Ass-Police et Pompiers	87.00
Atelier "Ortho"	143.10	B-C-Nationale	189,174.39
G. Baribeau et Al.	1,344.99	Conseil de la Cité	2,166.66
Bell Téléphone	504.76	Cie Const. Dollard	211.67
Jean-Guy Cossette	182.25	Château Frontenac	31.96
C. P. R.	124.61	Comptoir Mus.Fillion	4.96
Cité du Cap	164.77	La Cie Sigama Ltée	4.70
C. P. R. Express	3.55	Nova Durocher Inc.	3.00
Réal Gariépy	25.00	Hebdo Journal	51.00
Mes Lebrun & Lamothe	700.00	Edouard Lair	175.00
Hon.Min.Finances	426.22	William Scully Ltd	127.20
Spécialités Beauchamp	28.71	Sel Iroquois Ltée	5,643.02
Three-Rivers Press	45.00	Texaco Canada Ltd	1,902.51
Marcel Trottier	160.84	Gérald Charbonneau	127.50
Shawinigan W & P	370.76	Model Plan Develop.	625.79
Le Nouvelliste	191.10		
			$214,777.81

Adopté

****

Rés. No. 16-337 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce conseil accorde aux soussignés d'une requête en date du 11ième du mois de janvier 1965, l'autorisation, en vertu du chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec, 1941, concernant les clubs de récréation, de s'incorporer sous le nom et raison sociale de "CLUB DES CHEVALIERS DE COLOMB DU CAP DE LA MADELEINE" avec sa place d'affaires en la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

****

Rés. No. 16-338

CONSIDERANT que depuis plusieurs semaines le Pont Duplessis est presque sans éclairage;

CONSIDERANT que plusieurs accidents sont survenus, attribuables à cette déficience d'éclairage et causant des retards considérables aux automobilistes de notre Ville comme à ceux de la Ville voisine, Trois-Rivières, ce Pont étant la seule voie de communication;

A CES CAUSES, il est proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil prie instamment le Ministère de la Voirie de procéder aux réparations qui s'imposent dans le plus bref délai possible.

Adopté

****

Rés. No. 16-339 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par les échevins S.Hénaire et R.Lepage,

ET RESOLU que le règlement No. 422, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-340 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par les échevins S.Hénaire et R.Lepage.

ET RESOLU que le règlement No. 422, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LA CITE DU CAP DE LA MADELEINE", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Résolution de l'exécutif des Chevaliers de Colomb autorisant la formation d'un club privé sous le nom de Chevalier de Colomb du Cap-de-la-Madeleine.

Lettre de M. Darrell Eaton, responsable de la Parade des "DIX SOUS" sollicitant souscription de la Cité.

Lettre de l'Honorable Pierre Laporte concernant le Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver 1964-65.

Lettre de Me Jean-Louis Doucet, C. R., concernant aussi le Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver 1964-65.

Résolution du Comité Diocésain des Cercles Lacordaire et Ste-Jeanne d'Arc.

Lettre et copie de résolution envoyée au Gouvernement Provincial, demandant de prendre à sa charge l'entretien du Bureau d'Enrégistrement de Champlain, par la Corporation du Comté de Champlain.

L'Agence Duvernay Inc. offre de vendre à la Cité, les drapeaux Canadien et Fleurdelisé, Papal, Sacré-Coeur etc..

Congrès de l'Association Québecoise des Techniques de l'Eau à l'Hôtel Mont-Royal, du 28 février au 2 mars prochains.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "lundi" le premier jour du mois de février 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire, J.R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P.Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-341 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 25 janvier 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 25 JANVIER 1965"

****

1o.- Le comité recommande au Gérant de demander des cotations aux compagnies pour l'échange de trois (3) voitures de la Police et celle des détectives.

2o.- Le comité recommande de déblayer et rendre carrossable la côte du club de Yatch.

3o.- Le comité recommande d'avertir les chauffeurs de camions de baisser leur pelle lorsqu'ils passent pour la deuxième ou troisième fois vis-à-vis les entrées.

4o.- Le comité recommande si possible, de charger immédiatement la neige, rue St-Jean qui est cul de sac et étroite.

5o.- Le comité recommande de déblayer d'abord les places publiques et commerces en autant qu'il se peut.

6o.- Le comité recommande de déblayer plus efficacement la rue St-Jean-Baptiste qui est très étroite; ne plus laisser d'amoncellement de neige.

7o.- Le comité recommande au Gérant de communiquer avec Me Guy Lebrun, concernant l'offre de M. Clément St-Arnaud.

8o.- Le comité recommande le déplacement d'un hauban en face du garage Tremblay, à 441-31ème rue; aussi ne pas oublier de déblayer le commerce de M. Jean-Guy Cossette, à 675 de la rue Berlinguet.

9o.- Concernant l'élargissement de la rue Fusey, de St-Henri allant vers le PONT, le comité recommande de faire les démarches nécessaires.

10o.- Le comité recommande que le schéma de lettre produit, localisant les entrées de service déjà installées, soit envoyé aux entrepreneurs et aviser tous ceux qui font une demande de permis de construire.

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 25 JANVIER 1965-SUITE"
****

11o.- Concernant la lettre de la compagnie d'assurance "La Prévoyance", pour ce qui a trait aux locaux de la Commission Scolaire servant aux Loisirs, le comité recommande au Gérant de prendre des informations afin d'avoir de plus amples détails.

12o.- Le comité recommande de sortir et étudier toutes les applications de 12ième année pour la fonction de commis de bureau.

13o.- Concernant la demande d'augmentation de salaire par les détectives, le comité recommande de s'en tenir pour cette année au salaire établi quitte à reviser pour 1966.

****

Rés. No. 16-342 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes du 25 janvier 1965, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-343 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $20,125.94, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 7	$ 5,846.43	Paie No. 8	$ 4,659.66
P.V.Ayotte Ltée	9.73	Paul Boucher N. P.	37.40
Cap Muffler	8.48	Cité du Cap	29.36
Shawinigan W & P.	6,748.39	Canadian Silk Mfg.Ltd.	5.22
Cap Fire Service	16.96	Charbonnerie Champlain	198.50
Jean-Guy Cossette	147.38	C. P. R.	10.00
Electrolux Ltd.	5.30	P. A. Gouin Ltée	37.23
Geo.Gauvin & Fils	81.41	Gar.Charest & Frères	20.54
Charles Lévesque Enr.	279.03	Morin & Frères Inc.	299.73
Massicotte & Fils	423.00	Mun.Finance Officers Ass.	40.00
Fred Poliquin Ltée	122.25	Propane Gas Utilities	203.84
Francois Rouette	138.02	Roy-Trottier Inc.	299.29
3-Riv.Auto Electric	54.57	Cie Bois St-Laurent	46.24
Carrière Marchand	222.98	J. R. Saulnier	135.00
			$20,125.94

Adopté

****

Rés. No. 16-344 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le Greffier et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à commencer les procédures en vue de la vente pour taxes dues des immeubles de ceux qui doivent des taxes de l'année 1962 et antérieurement.

Adopté

****

Rés. No. 16-345 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots 422-C et 423 du cadastre officiel de la Cité, fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre en date du 21 janvier 1965 et autorise Son Honneur le Maire et le Greffier à signer ledit plan et livre de renvoi.

Adopté

****

Rés. No. 16-346 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot 423, soit le lot 423-82, plan fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre en date du 25 janvier 1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-347
****

ATTENDU que le règlement qui apparait à l'ordre du jour suscite de nombreuses protestations;

ATTENDU qu'il serait injuste comme mandataire des propriétaires de passer outre à ces protestations;

ATTENDU qu'il serait d'intérêt public que le règlement No. 423 soit soumis aux propriétaires sous forme de plébiscite avant sa présentation;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par L. Rheault, secondé par J. P. Lavergne,

Que le règlement No. 423 décrétant que le service de l'eau devra être payé par les propriétaires à l'avenir, soit soumis aux propriétaires par voix de plébiscite avant sa présentation.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN S. HENAIRE"
****

POUR LA MOTION : L.Rheault,J.P.Lavergne,M.Bergeron.
CONTRE LA MOTION: S.Hénaire,R.Lepage,J.Lachapelle.

SON HONNEUR LE MAIRE DONNE SON VOTE PREPONDERANT CONTRE LA MOTION QUI EST REJETEE SUR DIVISION

****

Rés. No. 16-348 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 423 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU, AFIN DE DECRETER QUE CETTE COMPENSATION POUR L'USAGE DE L'EAU DEVRA DANS TOUS LES CAS, ETRE PAYEE PAR LES PROPRIETAIRES EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 449 DE LA LOI DES CITES ET VILLES" soit adopté en première lecture.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE"
****

POUR LE REGLEMENT : S.Hénaire,R.Lepage,J.Lachapelle.
CONTRE LE REGLEMENT: L.Rheault,J.P.Lavergne,M.Bergeron.

SON HONNEUR LE MAIRE DONNE SON VOTE PREPONDERANT EN FAVEUR DU REGLEMENT QUI EST ADOPTE SUR DIVISION EN PREMIERE LECTURE.

****

Rés. No. 16-349 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 423 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT L'ADMINISTRATION DE L'AQUEDUC ET FIXANT LES TAUX OU COMPENSATIONS POUR LE SERVICE DE L'EAU, AFIN DE DECRETER QUE CETTE COMPENSATION POUR L'USAGE DE L'EAU, DEVRA DANS TOUS LES CAS, ETRE PAYEE PAR LES PROPRIETAIRES EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 449 DE LA LOI DES CITES ET VILLES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

EN AMENDEMENT, il est proposé par l'échevin J. P. Lavergne, appuyé par l'échevin L. Rheault,

ET RESOLU que la deuxième et dernière lecture soit reportée à la fin de juillet 1966.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"
****

POUR L'AMENDEMENT :L.Rheault,J.P.Lavergne,M.Bergeron.
CONTRE L'AMENDEMENT:S.Hénaire,R.Lepage,J.Lachapelle.

SON HONNEUR LE MAIRE DONNE SON VOTE PREPONDERANT CONTRE L'AMENDEMENT QUI EST REJETE ET MOTION PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION.

****

AVIS DE MOTION No. 16-350
****

Je soussigné, Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement "AMENDANT LES REGLEMENTS 222, 222-A, 222-B, 222-C et 222-D, CONCERNANT LES VIDANGES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 1er jour du mois de février 1965.

(Signé) Sylvio Hénaire,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Trésorier M. Biron, demandant l'autorisation de commencer les procédures en vue d'une vente pour taxes dues de l'année 1962 et antérieurement.

Approbation par la Commission municipale, d'un emprunt temporaire au montant de $215,000.oo en attendant la vente des obligations des règlements 406 et 410.

Lettre de M. Léopold Fontaine, Ingénieur en Chef du Ministère de la Santé concernant la qualité de l'eau.

Invitation d'assister à des réjouissances et à un "buffet froid", les 6 et 7 février 1965 au Parc des Chenaux.

Réclamation de M. Jacques Comeau, 92 Ste-Marie, à la suite d'un accident avec un de nos véhicules.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

J. P. Lavergne
LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" 8ième jour du mois de février 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-351 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 1er février 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS PERMANENTES DU 1er FEVRIER 1965"

****

1o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier et nettoyer le trottoir autour de l'ilot de la rue Fusey.

2o.- Le comité recommande d'aviser M. Bettez de vérifier les numéros civiques qui seraient mêlés, rue St-Léon, au Sud de DeGrandmont.

3o.- Le comité recommande et autorise de faire les réparations nécessaires aux toilettes et à la serrure de porte de l'école du Sacré-Coeur.

4o.- Le comité recommande et autorise le déblaiement des patinoires Ste-Madeleine et des Chenaux, sur le lac et aviser le président, M. Rocheleau qu'il devra à l'avenir voir lui-même au déblaiement.

5o.- Construction Capitanal, (M. Devost) offre de louer souffleuse à la Cité.

6o.- Le comité recommande au Gérant de ne pas écrire pour demander à la compagnie du téléphone Bell, le déplacement de câbles souterrains, boulevard des Prairies, entre les rues Frontenac et Thibeau.

7o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de s'informer du nom de l'opérateur qui aurait défoncé une clôture la semaine dernière et faire rapport.

8o.- M. Jacques Lafontaine, offre de louer à la Cité, son Pay-Loader.

9o.- Le comité ne recommande pas d'assurer nos chaudières à vapeur pour le moment; avoir de plus amples détails aussi pour ce qui est d'assurer les locaux de la Commission Scolaire.

10o.- Le Gérant donne lecture d'un rapport du Directeur de la Police concernant la circulation à sens unique des rues Notre-Dame et St-Jean-Baptiste.

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 1er FEVRIER, PAGE - 2 - SUITE"

****

11o.- Le comité approuve le projet d'abri pour les usagers d'autobus, rue Fusey, tel que plan soumis.

****

Rés. No. 16-352 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 1er février 1965, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-353 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant de $78,773.29, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 9	$.5,877.71	Paie No. 10	$ 15,786.61
Austin Toilet Serv.	19.00	Austin Toilet Serv.	9.00
Blackwood Hodge	45.00	Bur. Enrégistrement	11.70
B-Can.Nationale	43,448.52	Cap Auto Electric	201.33
Cité du Cap	106.35	Central Quebec Steel	34.77
Dona Corporation	27.03	Délisle Ltée	224.47
Frink of Canada	144.49	Etienne Lamontagne	15.00
Willie Lacourse & Al.	42.00	Matte Automobiles Inc.	56.59
La Prévoyance Ass.	4,200.89	La Prévoyance Ass.	3,548.85
La Prévoyance Ass.	200.00	La Prévoyance Ass.	3,501.25
Quinc. Rochefort	174.82	S.O.Riverin & Cie	468.29
Albéric Roy, N. P.	70.90	St-Maur.Oxygen Co.Ltée	67.29
J. R. Saulnier	107.06	Stanly Motor Equip.	153.28
3-Riv. Chrysler Ltée	10.30	Tessier Lumber Ltd	115.39
G'Mère Foundry Ltd.	95.40	Geo. Gariépy	10.00
			$78,773.29

Adopté

****

Rés. No. 16-354 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Clément St-Arnaud et ce, pour le prix de $450.oo, partie des lots 549 et 550 du cadastre officiel de la Cité, d'une superficie de ~~4,986~~ 6201 pieds carrés pour le prolongement de la rue "Pintal".

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-355 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 266-A, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES NOMS DE RUES", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-356 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le règlement No. 266-A, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LES NOMS DE RUES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. René Beaumier qui désire construire deux triplex semi-détachés, rue Rocheleau, demande d'amender le règlement de zonage.

Accusé de réception par les Affaires municipales, du règlement No. 422 de la bibliothèque.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires Culturelles, du règlement 422 de la bibliothèque.

Accusé de réception par le Ministère de la Voirie, de la résolution concernant l'éclairage du Pont Duplessis, referée au Ministre des Travaux Publics, M. St-Pierre.

Lettre de démission du directeur musical de la fanfare, M. Jean-Marie Prud'Homme.

Lettre du Chanoine Jacob de St-Lazare offrant de vendre à la Cité, pour le prix de $40,000.oo, le Centre Brunelle.

Lettre de la Commission des Accidents du Travail, concernant la réclamation de Mme Arthur Brouillette.

Approbation par Les Affaires Municipales, de travaux d'Hiver à être exécutés à même le règlement 420.

Invitation d'assister au congrès de l'Association Québecoise des Techniques de l'Eau, les 28 février et ler et deux mars prochains, à Montréal.

Avis de réclamation de M. Claude Héroux, 929 rue Frontenac, à la suite d'un accident survenu le 4 février sur la dite rue Frontenac.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 15 ième jour du mois de février 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-357 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 8 février 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 8 FEVRIER 1965"

****

1o.- Le comité recommande de vérifier l'éclairage, rue Massicotte, au Nord de Des Vétérans; il y aurait lieu semble t'il d'installer une lumière sur le deuxième poteau.

2o.- Le comité recommande au Gérant d'écrire aux Missionnaires Oblats ainsi qu'aux Soeurs de la Maison Provinciale des Filles de Jésus, 1193 boulevard St-Louis, Trois-Rivières, leur demandant de cèder, sans condition, à la Cité, le terrain nécessaire à l'ouverture de la rue Marie Le Gallo, lots partie 406, 409 et 629.

3o.- Le comité suggère qu'il serait opportun de penser à l'installation des signaux-lumineux aux intersections des rues St-Laurent et Montplaisir et Thibeau et Crevier.

4o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de surveiller les personnes qui pousse la neige dans les rues, ce qui est la cause d'amoncellement nuisible à la circulation. Avertir le département de la Police d'exercer une plus grande surveillance.

5o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de s'occuper à faire disparaitre la butte de glace qui est cause de nombreux accidents, rue St-Jean-Baptiste, en face du Parc Lemire.

6o.- Concernant l'offre de vendre à la Cité pour le prix de la dette sur l'achat d'une trompette, remettre le tout à M. Gaumond, le régisseur de la fanfare pour plus de détails.

7o.- Le comité à la demande de MM. Lachapelle et Juneau, les délègue au congrès de l'Association Québecoise des Techniques de l'Eau, à Montréal, les 28 février et premier et deux mars prochains (1965).

8o.- Concernant le système électrique au garage municipal, le comité recommande au Gérant d'organiser une rencontre avec l'inspecteur provincial et M. Marcel Desjardins, Ingénieur pour y discuter des moyens à prendre pour l'installation et l'amélioration du système.

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 8 FEVRIER 1965-SUITE"

****

9o.- Le comité autorise 1/2 page dans le programme-souvenir lors du congrès de l'Union des Moulins de Papier du Québec et de l'Est du Canada.

10o.- Le comité autorise un abonnement de soutien à l'Association Canadienne d'Urbanisme.

11o.- Le comité recommande de ne pas accorder une licence de groupe aux étudiants pour la vente de savon.

12o.- Le comité recommande de référer à M. Bettez, la demande de M. René Beaumier qui désire construire deux Triplex semi-détachés, rue Rocheleau.

13o.- MM. Lionel Rheault et J. P. Lavergne demandent que la liste des abonnés à la "bibliothèque" soit produite ainsi que leur adresse.

****

Rés. No. 16-358 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes du 8 février 1965, corrigé à l'item 7 et après avoir ajouté l'item 13, soit adopté.

Adopté

****

Rés. No. 16-359 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $16,480.20, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 11	$ 5,887.21	Paie No. 12	$ 5,495.50
J. A. Angers H. C. S.	5.35	Austin Toilet Service	9,50
Bruno Côté, H. C. S.	2.85	Jean Banville Inc.	31.81
Cap Auto Electric	191.38	Charb.Champlain	180.00
Comptoir Mus.Filion	7.62	La Cie Sigama Ltée	8.00
Cie Const.Dollard	428.00	Cie Const.Dollard	1,724.00
C. P. R. Express	2.25	Cap Mach. Shop	15.30
Guy Dessaints	5.00	Paul Guilbault Inc.	4.03
Lorenzo Lortie. H.C.S.	3.45	Loranger,Molesworth	33.39
Ernest Leblanc	55.00	Massicotte & Fils	1,831.25
H. Massicotte & Frères Ltée & Banque.....			130.00
Quincaillerie Rochefort Enrg.....			25.61
Tremblay & Fils	9.48	Tessier Lumber	47.23
Trois-Rivières Auto Electric Ltée.....			337.84
Bruno Côté H. C. S.	4.15	Bruno Côté H. C. S.	5.00
			$16,480.20

Adopté

****

Rés. No. 16-360 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les services de M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, soient retenus pour la surveillance immédiate et personnelle des travaux d'arpentage du ruisseau "Ogden", effectués par nos employés et qu'il soit autorisé à préparer le plan de cadastre de ce ruisseau.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de la Commission Municipale demandant documents relatifs au règlement 419.

Invitation d'assister à la Conférence conjointe de l'Association Canadienne d'Urbanisme et l'American Society of Planning Officials, à Toronto du 25 au 29 avril 1965.

Compte de la Corporation du Comté de Champlain, pour l'entretien du Bureau d'Enrégistrement.

Lettre de l'Association des Policiers et Pompiers de la Cité concernant la signature d'un contrat avec les Ateliers Duvernay Press Inc., pour la publication d'un Album-souvenir de l'Association.

Remerciements de M. Archambault, pour la réception à l'Association des Chefs de Police, dimanche le 14 février dernier.

Accusé de réception du Ministre René St-Pierre des Travaux Publics, de la résolution qui lui a été transmise par le Ministre de la Voirie concernant l'éclairage du PONT.

Lettre conjointe de la "L. O. C". et "L. O. C. F" concernant la discontinuation de leur octroi.

Réclamation de Mlle Charlotte Lachance, 1075 Laviolette, Trois-Rivières, à la suite d'une chute sur la chaussée, rue Latreille, coin Massicotte.

Réclamation de Mlle Clotilde Cossette, 49 rue St-Georges, Cap-de-la-Madeleine, à la suite d'une chute dans la rue.

Réclamation de Mme Henri Lavergne, 69 St-Georges, à la suite du refoulement des eaux dans sa cave.

Rapport de M. Emile Juneau, Ingénieur, sur la consommation des "puits" dans le cours de janvier 1965.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi", le 22ième jour du mois de février 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les Echevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-361 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 15 février 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 15 FEVRIER 1965"
****

1o.- Le comité ne recommande pas la signature d'un contrat avec les "Ateliers Duvernay Press Inc"., pour la publication d'un album-souvenir au nom de l'Association des Policiers et Pompiers de la Cité.

2o.- Le comité réitère sa demande de ramasser la neige au plus tôt, rue St-Jean-Baptiste.

3o.- Le comité recommande d'étendre du sable sur les coins de rues débouchant sur la rue Toupin; très glissant.

4o.- Le comité recommande si possible, de libérer (déboucher) les puisards.

5o.- Le comité recommande au Gérant de produire l'analyse du test de l'eau, pris samedi, sur la rue Beauchemin.

6o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire étendre du sable dans les deux côtes du Chemin du Passage.

7o.- Le comité recommande de ramasser la neige aux endroits suivants:- rue St-Irenée, entre Notre-Dame et St-Jean-Baptiste; rue Dumas; St-Valère, à partir de Rousseau; Thibeau, de Fusey à Turmel et Latreille, à partir de Rochefort ainsi que St-Pierre.

8o.- Délégation de la Commission Touristique de la Mauricie avec à sa tête MM. J. A. Mongrain et François Roy, sollicite souscription de 5¢ par tête de population.

9o.- Le comité recommande de faire préparer un plan montrant l'emprise de la rue "Marie le Gallo".

10o.- Concernant la demande de la compagnie du Téléphone Bell, d'un certificat d'emplacement actuel des poteaux acquis de la Shawinigan, le comité recommande de s'assurer qu'advenant le cas ou les dits poteaux ne seraient pas dans la ligne de lots, que la compagnie de téléphone s'engage de respecter l'entente que la Cité avait avec la Shawinigan de déplacer les poteaux qui ne sont pas dans la ligne de lots à ses frais.

"COMMISSIONS-PERMANENTES DU 15 FEVRIER 1965-SUITE"

****

11o.- Il est suggèré de demander une révision des taux d'électricité à la compagnie Shawinigan, le volume d'électricité ayant beaucoup augmenté depuis quelques années.

12o.- Le comité recommande et autorise l'installation des services, rue Chamberland, au montant de $3,140.85, que le coût en soit chargé au "bill" 1965 en attendant l'adoption d'un prochain règlement en voie de préparation alors que ledit coût sera inscrit à ce règlement et que le permis de construire demandé par M. L'Heureux lui soit accordé.

13o.- M. Henri-Paul Bourassa, offre sa propriété, située rue Thibeau (ancien poste de Police) à la Cité, pour l'installation de la bibliothèque, nous informe M.Lachapelle.

14o.- Le comité recommande et autorise l'achat d'une trompette, sur laquelle un montant de $190.60 est encore dû, mais recommande aussi de communiquer avec "P. Marrazzo Inc"., à ce sujet et de prendre toutes les précautions qui s'imposent.

15o.- Le comité recommande le paiement du compte de la "Corporation du Comté de Champlain" au montant de $1,143.46, pour l'entretien, réparations du bureau d'enrégistrement et achat de casiers.

16o.- Le comité recommande de s'informer du prix des lumières de traffic de 8", 12" et carrées.

17o.- Le comité recommande de s'informer du temps que nos pompiers ont passé lors du feu de St-Maurice.

****

Rés. No. 16-362 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes du 15 février 1965, corrigé à l'item 5 et après avoir biffé les items 8 et 19, soit adopté.

L'Echevin J. P. Lavergne enrégistre sa dissidence sur l'enlèvement du paragraphe No. 19.

Adopté

****

Rés. No. 16-363 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que les comptes au montant total de-- $54,452.91, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 13	$ 5,919.36	Paie No. 14	$ 7,095.73
Ass.Int.Machinistes	192.00	G.Baribeau et Al.	1,259.99
Can.Nat.Express	1.50	Can.Silk Mfg.	2.99
Cité du Cap	89.04	Cummins - Québec	2,058.77
La Compagnies d'Arvents des Marchands.....			40.78
Conseil de la Cité	2,166.66	Gérald Carbonneau A. G.	60.00
Corporation du Comté de Champlain.....			1,143.46

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"

****

"LES COMPTES, SUITE DE LA PAGE PRECEDENTE"
****

Cie Const.Dollard	146.75	L'Art Graphique	882.16
Imp.St-Patrice Enrg.	150.76	Imp.St-Arnaud Enrg.	75.67
Imp.Vallières Enrg.	90.89	National Cash Red'g	303.30
Rec.Gén.du Canada	2.00	Roy-Trottier Inc.	7.56
Royal Insurance Co.	7,554.43	Royal Insurance	1,944.91
Marcel Trottier	459.76	Zurich Insurance	751.48
Zurich Insurance	1,842.58	Paul Boucher N. P.	35.35
Laurentide Ready-Mix	310.47	R.J.Lévesque	1,500.00
J. P. Morin Ltée	17,389.35	3-Riv.Ready-Mix	975.21
			$54,452.38

Adopté

****

Rés. No. 16-364 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, soit autorisé à cadastrer la rue "Pintal", de la partie existante jusqu'à la rue Cardinal-Villeneuve, lots partie 549 et partie 550.

Adopté

****

Rés. No. 16-365
****

IL EST proposé, secondé et unanimement résolu:
****

1) Que le Conseil municipal au nom de toute la population du Cap-de-la-Madeleine proteste contre le fait qu'aucun citoyen de notre Ville, qui compte 30,000 âmes, n'ait été invité à siéger sur le conseil d'administration du Centre des Etudes Universitaires de la Mauricie, lors de l'assemblée de nomination, tenue à cette fin, le 16 février 1965.

   Cette situation étant imputable au fait que dans la procédure suivie pour ces dites nominations au nombre de 24, on ne tenait pas compte de l'importance des municipalités, ni de leur localisation géographique dans le contexte régional.

2) Que copie de cette résolution soit adressée à Monsieur le Directeur général du Centre des Etudes Universitaires de Trois-Rivières; au Recteur de l'Université Laval; à l'Honorable Ministre de l'Education, ainsi qu'au Conseil Exécutif de la Province de Québec, priant instamment tous ces intéressés d'exiger une revision de la situation qui nous est faite, avant que le projet de loi ne soit soumis au Lieutenant-gouverneur en Conseil pour approbation.

Adopté

****

Rés. No. 16-366 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le transfert du permis d'Auto-taxi No. 6, de Mme Elphéna Montambeault, à M. Léo Montambeault, 195 rue Toupin, et ce, suivant les recommandations du Directeur de la Police.

Adopté

****

Rés. No. 16-367 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Trésorier d'émettre un permis d'Auto-taxi au nom de M. Léo Montambeault, 195 rue Toupin, et ce, suivant les recommandations du Directeur de la Police.

Adopté

****

Rés. No. 16-368 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la démission de M. Jean-Marie Prud'Homme, en date du premier février 1965, comme Directeur Musical de l'Union musicale du Cap-de-la-Madeleine, et que M. Paul Ayotte soit nommé Directeur intérimaire et ce, à compter du premier mars 1965, en remplacement de M. Jean-Marie Prud'Homme, et aux mêmes conditions que son prédécesseur.

Adopté

****

Rés. No. 16-369 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU qu'en principe, le Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine est consentant à considérer un prêt de $30,000.oo sur immeuble, à l'industrie "Carrosserie Kébec Ltée"., et prie les Ministères de l'Industrie et du Commerce et des Affaires municipales de procéder aux investigations qui s'imposent aux fins d'autoriser le Conseil à procéder.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-370
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la Loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1965".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 22ième jour du mois de février 1965.

(Signé) Sylvio Hénaire,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 8ième jour du mois de mars 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-371 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 22 février 1965 telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 22 FEVRIER 1965"

****

1o.- Pour faire suite à la demande d'un prêt industriel au montant de $30,000.oo, par MM. Tessier et Gaudet et sur la recommandation du président du Commissariat Industriel de la Cité, en faveur des "Carrosseries Québec Ltée", le Greffier prié de préparer une résolution demandant aux Ministères des Affaires Municipales et de l'Industrie et du Commerce, de faire les investigations qui s'imposent.

2o.- Le comité recommande au Gérant d'inviter la direction de la compagnie "SIGAMA" de venir rencontrer le Conseil à sa prochaine séance afin d'en venir à une entente concernant leur local.

3o.- Le comité recommande de commencer le travail en vue de changer les noms de rues; inscrire l'ancien nom en petit dans le bas de la plaque et le nouveau nom en gros dans le haut.

4o.- Le comité recommande de vérifier l'égout qui serait bouché en face de 675 de la rue Thibeau.

5o.- Le comité recommande, si l'occasion se présente, d'inviter les employés du Bell téléphone d'aller vérifier le poteau en face de 139 Loranger.

6o.- A la demande de l'échevin L. Rheault, le Conseil l'autorise d'assister au congrès de l'Association Canadienne d'Urbanisme les 23, 24, 25 et 26 juin prochains, à Rivière du Loup.

7o.- Le comité recommande que les voitures de la Police soient peinturées semblable aux voitures de la Police de Montréal.

8o.- Le comité recommande que Me Guy Lebrun prenne des procédures contre ceux qui enfreignent les règlements de construction et de zonage.

9o.- Le comité recommande de faire un inventaire des instruments de musique de la fanfare, depuis 1960 à date.

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par le Ministère des Affaires municipales du règlement No. 423 concernant le service d'eau.

Approbation par la Commission et le Ministère des Affaires municipales,du règlement No. 419 au montant de $31,500.oo pour la réfection du boulevard Ste-Madeleine.

Lettre du Ministère des Affaires municipales concernant la vérification et le paiement de travaux d'hiver.

Lettre de M. Bettez, secrétaire du Commissariat Industriel de la Cité concernant une demande d'emprunt au montant de $30,000.oo à "Carrosserie Kébec Ltée".

Lettre de la Chambre de Commerce du Cap relativement à la représentation de la Cité au Conseil d'administration du Centre des Etudes Universitaires de la Mauricie.

Lettre de la Fédérationdes Ligues du Sacré-Coeur, demandant espace au garage municipal pour y entreposer du matériel provenant du sous-sol de la Cathédrale.

Application de M. Paul Ayotte comme Directeur intérimaire de l'Union Musicale de la Cité.

Lettre de Mme Elphéna Montambeault demandant le transfert du permis No. 6 de l'Auto-taxi à son fils Léo.

Lettre de M. Léo Montambeault, demandant un permis d'Auto-taxi supplémentaire.

Lettre de M. Claude Simard, président de la compagnie "Sigama" demandant de prolonger l'entente d'occuper le garage municipal d'une quinzaine de mois.

Lettre de l'O. T. J. Ste-Bernadette dans laquelle il est mentionné que les dirigeants déclarent cesser toute activité à cause des conditions de la Commission des Loisirs non acceptables

Lettre de l'Union des Municipalités avec le texte de la loi de la fusion volontaire des municipalités.

Message du président A-J Deslauriers de l'Association Québecoise des Techniques de l'Eau.

Offre d'accessoires de tout genre à la Cité, par les Laboratoires Choisy. Aspirateurs, balais, brosses etc.

Offre de pierre de taille et à bosse à la Cité par les Carrières Martineau et Descchambault de St-Marc des Carrières.

Offre de tuyaux d'amiante ciment à pression par "Atlas Asbestos Company.

Ouverture des cotations pour motocyclette et automobiles.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

##########
##########
##########

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 22 FEVRIER 1965"
****

10o. Le comité recommande qu'un permis ou licence soit accordé à M. de Gens, à 715 Thibeau, pour la vente et assemblage, en autant que conforme à nos règlements.

11o.- Le comité recommande qu'à l'avenir qu'il faudra prévoir de l'amplacement pour le stationnement aux places commerciales, sur Ste-Madeleine, etc.. Amender le règlement si nécessaire.

Rés. No. 16-372 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes du 22 février 1965, tel que corrigé à l'item 7, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-373 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant de $47,983.70, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 15	$ 5,920.84	Paie No. 16	$ 6,329.37
Paie No. 17	5,859.99	Paie No. 18	5,105.42
American Water Works	13.75	Ass.Int.Machiniste	237.00
Ass.Pol. & Pompiers	87.00	René Boisvert	14.84
Brindle & B-C-Nat.	4,004.92	Brindle & B-C-Nat.	4,211.08
Clément Photo	43.46	Bell Téléphone	483.46
Com.Touristique Mauri;	10.00	Cité du Cap	290.27
Shawinigan W & P.	6,977.03	Cor.Scolaire Ste-Marthe	86.03
C. P. R. Express	3.10	Caisse Nat.d'Economie	562.50
Cie Const.Dollard	305.00	Jean-Guy Cossette	182.25
C. P. R.	5.00	Direct Motor Transport	28.43
Délisle Ltée	165.78	Gar.Charest & Frères	220.40
Int.Ass.Asses.Officer	20.00	Ernest Leblanc	60.00
Librairie Morin Inc.	229.39	Lynn McLeod Eng.	22.64
Lynn McLeod Automat.	56.92	L.N.Lalonde Ltée	7.95
Min.Famille & B-E-S.	294.36	Min.Finances Qué.	1,157.95
Min.Finances Qué.	449.00	Min.Finances Qué.	165.00
Morin & Frères	303.93	Mine Safety Appliance	66.60
Matteau Radio Elec.	45.57	H.Massicotte & Frères	11.07
Matte Automobile Inc.	67.97	Protonot.Cour Supérieure	93.11
Pitney-Bowes	41.34	Fred Poliquin Ltée	5.88
Propane Gas Utilit.	251.28	Rec.Gén.du Canada	2,173.55
Rec.Gén.du Canada	635.06	Bell Téléphone	102.62
Massicotte & Fils	575.59		
			$47,983.70

Adopté

****

Rés. No. 16-374 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la résolution No. 12-844, adoptée en date du 10 janvier 1955, soit et est par les présentes abrogée et annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante:-

"SUITE DE LA PRESENTE RESOLUTION PAGE SUIVANTE"
****

Rés. No. 16-374 - Suite
****

"QUE LE DIRECTEUR DE LA POLICE ET DES POMPIERS DE LA CITE, SOIT ET EST PAR LES PRESENTES AUTORISE A REPONDRE A TOUT APPEL POUR LE FEU, A L'EXTERIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITE, ET CE, AU PRIX DE $75.00 DE L'HEURE POUR CHAQUE VEHICULE EMPLOYE, PLUS LE TEMPS DES HOMMES, LE TOUT AVEC UN MINIMUM D'UNE HEURE POUR LES VEHICULES SEULEMENT ET LE TEMPS DES HOMMES SELON LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR".

Adopté

****

Rés. No. 16-375 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les services de M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, soient retenus pour la préparation de plans parcellaires dans tous les cas d'expropriation du boulevard des Prairies actuellement devant la Régie des Services Publics.

Adopté

****

Rés. No. 16-376 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que pour se conformer à la loi 1-2 Elizabeth 11, chapitre 71, ce Conseil nomme par les présentes M. Noel St-Louis, entrepreneur comme troisième homme au Bureau d'Audition pour entendre et juger du bien fondé des plaintes au rôle d'évaluation devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1965. Ses émoluements seront de $15.00 par séance.

Adopté

****

Rés. No. 16-377
****

"IL EST PROPOSE ET UNANIMEMENT RESOLU:
****

Que la résolution portant le No. 16-365 concernant le Centre des Etudes Universitaires de la Mauricie, passée le 16 février 1965, soit annulée à toutes fins que de droit;

CONSIDERANT que deux citoyens du Cap-de-la-Madeleine ont été nommés membres du Conseil d'administration du Centre des Etudes Universitaires de la Mauricie;

CONSIDERANT que le directeur général dudit centre a donné l'assurance aux membres du Conseil municipal que lors des prochaines élections ou nominations au bureau de direction dudit centre, il sera tenu compte que la représentation du Cap-de-la-Madeleine est insuffisante et que le prorata sera rétabli.

EN CONSEQUENCE, il est résolu que des remerciements soient adressés au Conseil d'administration du Centre des Etudes Universitaires de la Mauricie pour avoir bien voulu tenir compte des recommandations faites par la Conseil municipal du Cap-de-la-Madeleine et que copie de cette résolution soit adressée au Directeur général du centre ainsi qu'à Messieurs Fernand Lanouette et Omer Gratton, leur exprimant les félicitations des Membres du Conseil et leurs meilleurs voeux de succès dans leur nouvelle fonction de membre du Conseil d'administration.

Adopté

****

Rés. No. 16-378
****

IL EST PROPOSE et unanimement résolu que les membres de ce Conseil prie Son Honneur P. A. Poirier, Maire de Victoriaville et Directeur de l'Union des Municipalités, ainsi que tous les membres de sa famille, d'agréer l'expression de leurs profondes condoléances à l'occasion du décès de Monsieur Joseph Poirier.

Adopté

****

Rés. No. 16-379 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le Gérant soit autorisé de faire l'acquisition d'une motocyclette "Harley Davidson" avec panier et tous les accessoires mentionnés au rapport soumis par ledit Gérant en date du 8 mars 1965, et ce, au prix de $3,775.75, chez "Blanchette Machine Shop Cycles", de Trois-Rivières.

Adopté

****

Rés. No. 16-380 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la soumission de "Sirois Automobile Limitée", en date du 17 février 1965, pour l'échange de quatre (4) voitures du département de la Police, contre quatre (4) voitures "Pontiac" Strato Cheif 1965, modèle 75469, soit acceptée au prix de $8,915.20, plus taxe provinciale et selon les spécifications données dans la formule de soumission.

Que le Gérant de la Cité soit autorisé à signer un contrat de cinq (5) ans aux prix et conditions spécifiés dans la dite soumission.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-381
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES POUR L'ACHAT DE FILTRES POUR NOS PISCINES ET REPARATION D'ICELLES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois de mars, 1965.

(Signé) MARTIN BERGERON,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-382
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT, LES REGLEMENTS Nos. 377 et 391 POUR TRAVAUX D'AMELIORATION LOCALE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 8ième jour du mois de mars 1965.

(Signé) RODRIGUE LEPAGE,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Accusé de réception par les Affaires Municipales, des règlements 421 au montant de $263,500.oo et 266-A, Noms des rues.

La Régie des Alcools avise le Conseil de la demande de permis d'épicerie par Gaston Carpentier, 5 Rocheleau etLéo-Paul Damphousse, à 38 Fusey.

Lettre et facture de la cotisation de l'Union des Municipalités pour l'année 1965.

Lettre de Me Jean Bruneau, procureur de Champlain Express, demandant possibiltié d'amender le zonage.

Résolution de félicitations de la Ligue des Propriétaires des paroisses St-Eugêne, Ste-Bernadette et St-Odilon concernant Centre des Etudes Universitaires.

Lettre de l'Association des Techniques de l'Eau, relativement au congrès du 28 février, 1er et 2 mars 1965.

Lettre de la Commission Touristique de la Mauricie sollicitant subvention.

Lettre de "La Parade des Dix Sous", sollicitant contribution de la Cité.

Lettre de "L'Estéthique en Affaires" offrant ses services à la Cité.

Réclamation de M. Gaétan Trudel "SAM" réclamant une somme de $1,500.oo pour dommages.

Rapport du Gérant de la Cité concernant l'achat d'une motocyclette.

Rapport du Gérant de la Cité concernant l'échange de quatre voitures de la Police.

Et Son Honneur lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

[signature] — LE MAIRE

############XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXX##

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 15ième jour du mois de mars 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-383 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 8 mars 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 8 MARS 1965"

****

1o.- Le comité recommande d'enlever les gardiens des Parcs.

2o.- Le comité recommande d'acheter les chemises pour nos policiers de "Tooke Bros". L'échevin Bergeron dissident.

3o.- Le comité recommande de demander des cotations pour les uniformes de nos policiers de même que pour le Directeur.

4o.- Le comité recommande au Gérant de faire faire les réparations au système électrique, au sous-sol du chalet du Parc Rochefort.

5o.- Le comité recommande au Greffier de préparer résolution pour prochaine séance, acceptant la démission de M. Louis Dumont, dessinateur.

6o.- Le comité recommande au Gérant de placer un avis dans le journal "Le Nouvelliste" pour l'engagement d'un deuxième Ingénieur. Concernant le salaire, à discuter avec le Gérant.

7o.- Le comité recommande à l'Ingénieur d'organiser une démonstration d'un appareil dégivreur portatif pour les puisards.

8o.- Le comité recommande au Gérant de continuer les pourparlers en vue de l'engagement d'un électricien.

9o.- Le comité recommande au Gérant de suspendre pour une semaine, pour insubordination, M. Joseph Bouchard et l'avertir que c'est la dernière fois.

10o.- Concernant l'installation de signaux-lumineux, le comité recommande de s'en tenir au système conventionnel actuel.

11o.- Le comité recommande et autorise le déplacement de 11 poteaux du "Bell", sur le boulevard des Prairies. Coût $225.oo et charger au règlement.

12o.- Le comité recommande à M. Bettez de vérifier les moyens de transport de M. Lafontaine, rue St-Georges.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 8 MARS 1965"

13o.- Le comité recommande de rendre carrossable la rue du Sanctuaire, entre Latreille et Montplaisir et d'enlever la neige au Nord de Montplaisir.

14o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de préparer des demandes de soumissions pour excavation et pavage de rues.

15o.- Le comité recommande de vérifier le trottoir cassé, en face de 74 Thibeau.

16o.- Le comité recommande si possible, de baisser la rue Thuney en bas du trottoir.

17o.- le Comité recommande à M. Bettez de produire un rapport sur l'évaluation des terrains dans la section de la Boulangerie Lemire, rue Rochefort dans même section.

18o.- Le comité recommande de remplir autant que possible les trous dans les rues St-Laurent, Fusey et autres.

19o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire déboucher les puisards au plus tôt.

20o.- Le comité recommande de vérifier l'écoulement de l'eau en face de 221 Des Chenaux et y remédier si possible.

21o.- Le comité recommande de réparer les trous, rue Lajoie et voir possibilité de prolonger l'égout sur les rues Grenier et Tourigny.

22o.- Le comité recommande au Gérant de produire un rapport concernant un billet d'infraction pour un arrêt remis à Mme Vivier, déchiré par un membre de la Police quand elle prouva que ce n'était pas un "arrête" mais lui en remettant un autre, stationnement défendu.

23o.- Le comité recommande d'enlever en autant qu'il se peut, la neige sur les trottoirs.

24o.- Délégation de MM. Massicotte, Pépin et Simard de la compagnie "Sigama". A la suite de discussion de part et d'autre, le Conseil décide à l'unanimité, qu'un avis de six (6) mois soit donné à "Sigama" si ledit Conseil décidait d'utiliser ce local à d'autres fins.

25o.- Le comité recommande au Gérant de vérifier si la Chambre de Commerce des Jeunes occupe régulièrement le local au garage et si elle paie son loyer.

****

Rés. No. 16-384 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 8 mars 1965, corrigé aux items 9 et 20, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-385 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $65,146.05 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES, VOIR PAGE SUIVANTE"

****

Rés. No. 16-385 -- "LES COMPTES"
****

Paie No. 19	$ 5,886.04	Paie No. 20	$ 7,185.62
Alchem Ltd	321.92	B-Can.Nationale	43,836.23
Blackwood Hodge	96.77	Bentley's Cycle Sports	149.55
Bur. Enrégistrement	14.35	Can.International Paper	37.06
Cité du Cap	417.81	Cie Const.Dollard	342.50
Charb.Champlain	577.00	Jean-Guy Cossette	182.25
Centre du pneu Inc.	97.51	Cap Auto Electric Enrg.	158.21
C. P. R. Express	1.50	C. P. R.	136.72
Conseil Ports Nat.	50.00	Réjean Giroux, N. P.	52.00
Roger Gélinas	225.00	Mes Lebrun & Lamothe	50.00
Montreal Bearing	6.49	Hon.Min.Finances	800.00
Massicotte & Fils	878.35	Ministère du Revenu	84.42
Arthur Matteau	216.55	Northern Electric Co.Ltd	20.04
Nationwide Adhesive Products.....			23.00
The Mc Arthur Chemical Co. Ltd.....			240.03
Propane Gas Utilities Ltd.....			215.42
Spécialités Beauchamp Enrg.....			49.67
J. R. Saulnier	8.00	Sanfax Corp. Ltd.	619.38
Conseil de la Cité.....			2,166.66
			$65,146.05

Adopté

****

Rés. No. 16-386 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que la démission de M. Louis Dumont, dessinateur, en date du 8 mars 1965, soit acceptée; ladite démission devant prendre effet en date du 22 mars 1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-387 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU QUE:-
****

1o.- Le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer pour et au nom de la Cité le contrat de "DEVIS ET MARCHES" avec la compagnie "MASSICOTTE & FILS LIMITEE" pour la réfection d'une partie du Boulevard Ste-Madeleine, partant à l'Ouest de la rue Rocheleau à aller à la voie ferrée du Pacifique Canadien vers l'Est, le tout en conformité avec la résolution numéro 16-306 de la Cité, en date du quatorze décembre mil neuf cent soixante-quatre (1964), étant bien entendu que les travaux devront être faits pour les prix unitaires mentionnés à la formule de soumission de la compagnie "REGIONAL ASPHALTE LTEE", en date du vingt-trois novembre mil neuf cent soixante-quatre (1964), dont une copie sera annexée audit contrat.

2o.- APPROUVE le contrat de "Devis et Marchés" préparé par Me Albéric Roy, Notaire, et soumis avec la présente.

Adopté

****

Rés. No. 16-388 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,

Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne,

ET RESOLU que ce Conseil accepte des Commissaires d'Ecoles du Cap-de-la-Madeleine, et ce, au prix de $1.oo, une portion de terrain de forme irrégulière, d'une superficie de 5,340 pieds carrés, prise à même les lots 388-151-1, 388-151-3, 405-127-2 et 405-128-2.

En échange, la Cité s'engage à construire le trottoir à ses frais en front du terrain cèdé et à déplacer la clôture et la reconstruire.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-389 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le budget devant servir de base à l'imposition du taux de la taxe pour l'exercice financier de l'année 1965, au montant de $1,839,482.53, tel que préparé par le Gérant de la Cité, soit adopté.

Adopté

****

Rés. No. 16-390 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 426, intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1965" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-391 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que le règlement No. 426, intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A PRELEVER LES FONDS NECESSAIRES A L'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 1965" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-392 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 425, intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT LES REGLEMENTS Nos. 377 et 391, POUR TRAVAUX D'AMELIORATIONS LOCALES", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-393 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 425, intitulé "REGLEMENT ABROGEANT ET ANNULANT A TOUTES FINS QUE DE DROIT LES REGLEMENTS Nos. 377 et 391, POUR TRAVAUX D'AMELIORATIONS LOCALES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Ministère des Affaires municipales refusant son approbation au règlement No. 417 au montant de--$10,000.oo additionnelles pour la construction du réservoir.

Lettre de Me Euclide Bisson, c. r. de la Commission des Accidents du Travail, déclarant maintenir la réclamation de Madame Arthur Brouillette, dont l'époux est décédé à la suite d'accident.

La Régie des Alcools nous informe de la demande d'un permis de "taverne", par M. Jean-Paul Pérusse, au No. 206 de la rue Thibeau.

La Régie des Alcools nous informe d'une autre demande d'un permis de "taverne", par M. Louis Leblanc, au No. 600 de la rue Thibeau.

Lettre de Mlle Maryse Dufresne, Présidente du Conseil des Etudiants de l'Ecole d'Aide Sociale, de Trois-Rivières, sollicitant page dans un "Album -Souvenir". 1 page $50.oo, 1/2 page $30.oo, 1/4 de page $15.oo et 1/8 de page $10.oo.

Réclamation de Mlle Clotilde Cossette, 49 St-Georges, à la suite d'une chute sur la rue glacée.

Rapport de M. Emile Juneau, concernant la demande de soumissions pour l'exécution de travaux d'aqueduc et d'égout sur certaines rues de la Cité, dont les plans ont été approuvés par la Régie des Eaux.

Rapport de M. Armand Dionne, vice-président de la Commission municipale de la bibliothèque, suggérant la construction d'un édifice au Parc des Chenaux.

Et Son Honneur le Maire lève la séance.

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

Lionel Beault Président — LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, Lundi, le 221ème jour du mois de mars 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence au début de l'assemblée par l'échevin L. Rheault et pour terminer la dite assemblée par Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers.

****

Rés. No. 16-394 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire

ET RESOLU qu'en l'absence de Son Honneur le Maire et du PRO-Maire, ce Conseil nomme par les présents M. L'échevin Lionel Rheault pour présider la séance de ce jour, 22 mars 1965.

Adopté.

****

Rés. No. 16-395 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 15 mars 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 15 MARS 1965"

****

1o.- Le comité recommande au Gérant d'écrire à M. Georges Gauvin lui enjoignant de se conformer à nos règlements, d'exiger une réponse, sinon que des procédures seront prises.

2o.- Une délégation de la direction de la "bibliothèque" composée de MM. Alsembach, Biron, Dionne, Gélinas et Houle, prie le Conseil de bien vouloir faire un emprunt au montant de $65,000.oo pour la construction d'un local pour ladite "bibliothèque" sur les terrains du Parc des Chenaux. A l'étude.

3o.- Le comité recommande l'installation de deux indications de stationnement de 30 minutes, dont une sur Notre-Dame et l'autre sur St-Antoine.

4o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de baisser la côte à Beaumier (Club de Yatch), la rendre carrossable; pour ce qui est de la démolition et reconstruction du trottoir, charger à M. Bellefeuille.

5o.- Le comité recommande de vérifier si le nom de Bellerive apparait en petit sur la plaque, en dessous du nouveau nom de "Tellier", sinon l'ajouter, et ajouter une autre plaque coin des rues Fusey et Des Chenaux.

6o.- Le comité recommande de réparer les clôtures endommagées par notre machinerie, coin des rues Loranger et Mercier et Loranger et Ste-Julienne.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 15 MARS 1965"
****

7o.- Le comité prie le Gérant d'écrire à la direction de Cap Curling Club, l'avisant d'avoir à réparer son enseigne sur l'ilot du boulevard Pie-XII ou de l'enlever et recommande qu'aucune réparation ne soit faite aux frais de la Cité à l'avenir.

8o.-Le Gérant prié de répondre que nous ne sommes pas intéressé à l'achat du système d'illumination de la "Croix".

9o.- Le comité recommande au Directeur de délégué un policier pour diriger la circulation, coin du Sanctuaire et Ste-Madeleine, lors de la "messe" de 5.oo heures P. M. le dimanche.

10o.- Le comité recommande et autorise Me Guy Lebrun à faire la revision du règlement No. 313, relatif à la circulation et la sécurité publique.

11o.- Le comité recommande et autorise l'Ingénieur à demander des soumissions pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur certaines rues ainsi que pour la réfection du toit du garage municipal et la pose de la brique et de la plomberie du chalet du Parc Rochefort.

12o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier la toiture du chalet du Parc des Chenaux qui coule et de la réparer si pas trop dispendieux.

13o.- Le comité recommande d'accorder le permis de construire, rue Young, les services étant rendus; cependant, vérifier si cette partie de la rue nous appartient, sinon, faire signer M. Guilbert comme quoi il s'engage à nous la cèder.

****

Rés. No. 16-396 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 15 mars 1965, tel que soumis, soit adopté.

Adopté

****

Rés. No. 16-397 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les comptes au montant de $30,664.86, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 21	$ 5,906.59	Paie No. 22	$ 5,582.44
Association des Commissaires Industriels.....			25.00
G.A.Archambault & Al.	1,700.00	Ass. Pol.& Pompiers	87.00
Association Internationale des Machinistes.....			231.00
Battery Elec.Service	481.26	G. Baribeau et Al	1,344.99
Blackwood & Hodge	651.25	C. P. R. Express	1.50
Conseil des Unions des Moulins & Papier.....			25.00
La Compagnie de Construction Dollard Limitée.....			626.67
Desroberts Inc.	39.50	Direct Motor Express	2.25
Fonderie Ste-Croix	21.20	Ferronnerie J. Comeau	11.45

"SUITE DES COMPTES, PAGE SUIVANTE"
****

Rés. No. 16-397 - SUITE DES COMPTES
****

Hewitt Equip.	$ 73.39	Francis Hankin & Co.	$ 157.31
Imperial Oil Ltd	138.23	Massicotte & Fils	125.00
H. Massicotte & Frères & Ban. Roy.....			130.00
Massicotte & Fils Ltée	493.25	Hon.Min.Finances	60.00
Morin & Frères Inc.	43.29	Armand Roy & Fils	349.00
St-Maur.Oxygen Co.	92.25	Le Sel Iroquois Ltée	5,790.68
Marcel Trottier	484.57	Texaco of Canada	1,354.24
Zurich Insurance	1,823.18	Me.J.Lacoursière et Al.	220.00
J. P. Morin Ltée	1,667.21	J.A.M.Langlois & Assoc.	926.16
			$30,664.86

Adopté
****

Rés. No. 16-398 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que le rôle d'évaluation au montant de $47,044,990.oo au taux ordinaire de la taxe et de $62,520. apparaissant comme en culture, devant servir de base à l'imposition de la taxe pour l'année 1965, tel que revisé par les évaluateurs et tel qu'amendé par le "BUREAU D'AUDITION DES PLAINTES", soit homologué.

Adopté
****

Rés. No. 16-399 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot cadastral No. 387, apparaissant sur ledit plan fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur géomètre, en date du 4 mars 1965.

Adopté
****

Rés. No. 16-400 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots cadastraux Nos. 387 et 416, apparaissant sur ledit plan fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur géomètre, en date du 15 mars 1965.

Adopté
****

Rés. No. 16-401 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil demande bien respectueusement à la Commission municipale de Québec, l'autorisation d'emprunter temporairement de la Banque Canadienne Nationale, au besoin et par tranches, les montants suivants:-

"SUITE DE LA PRESENTE RESOLUTION, PAGE SUIVANTE"
****

SUITE DE LA RESOLUTION No. 16-401
****

1o. $100,000.oo, autorisé en vertu du règlement No. 399, approuvé par la Commission municipale et par le Ministère des Affaires, en date du 26 septembre 1963.

2o. $ 94,500.oo, en vertu du règlement No. 419, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et par la Commission municipale respectivement les 17 et 19 février 1965.

3o. $ 84,500.oo, en vertu du règlement No. 420, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et par la Commission municipale respectivement les 13 et 15 janvier 1965.

Ces montants seront remboursés en partie à même la vente des obligations des dits règlements Nos. 399, 419 et 420 et la différence à même les subventions qui seront versées à la Cité en vertu du Programme d'Encouragement des Travaux d'Hiver, 1964-1965.

Si approuvé, que le Maire et le Trésorier soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence des sommes mentionnées ci-dessus, soit pour un montant total de $279,000.oo.

Adopté

****

Rés. No. 16-402 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par les échevins Bergeron et Lavergne.

ET RESOLU que M. Jacques Lachapelle, échevin du quartier No. 6, soit et est par les présentes nommé PRO-Maire pour le prochain terme de trois (3) mois, et ce, à compter du premier avril 1965.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre du Ministère des Affaires municipales accusant réception d'un projet de travaux d'hiver au montant de $30,450.

Lettre de M. Jean Guy Gélinas préconisant la formation d'un comité bénévole de cinq (5) membres pour diriger l'organisation des loisirs.

La Compagnie d'Electricité Shawinigan nous avise qu'une nouvelle formule contrat nous sera soumise pour l'éclairage des rues à compter du premier mai prochain (1965)

La Ville de Fort William, Ontario nous a fait parvenir une copie de résolution demandant au Fédéral d'établir un comité spécial en vue de la compilation du Code de la Route.

Lettre de la firme "Tests de Fondation Inc"., offrant ses services à la Cité en vue de la construction d'un local pour la bibliothèque.

Réclamation de la Cie de Transport St-Maurice, par l'entremise de ses Procureurs Mes Lafon, Chrétien, Landry, Deschênes, au montant de $769.99 à la suite d'un accident en passant sur un couvercle de puisard détaché.

Etat du budget au 31 janvier 1965.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, lundi, le 29ième jour du mois de mars 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-403 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 22 mars 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 22 MARS 1965"

****

1o.- Le comité recommande que lors du début des travaux de la réfection du Boulevard Ste-Madeleine, de placer quelqu'un pour en faire la surveillance.

2o.- Le comité recommande, en autant qu'il se peut de passer le balai dans nos rues.

3o.- Le comité recommande, si possible, de faire enlever la glace sur les trottoirs aux alentours de 139 Loranger.

4o.- Délégation composée du Chanoine Jacob et des marguillers Montambeault, Roy et St-Arnaud de St-Lazare demandent de prendre le plus tôt possible, une décision concernant le Centre Brunelle.

5o.- Le comité recommande au Gérant d'inviter M. Croteau, postulant à la fonction de régisseur des Loisirs, pour samedi, le 27 mars, à 11.oo heures A. M. si possible, et si impossible, pour lundi, le 29 mars avant la séance du Conseil.

6o.- Le Greffier autorisé à prendre les aides nécessaires en vue de la confection des listes électorales municipales pour 1965.

7o.- Le comité recommande au Gérant d'aviser "The Model Plan Development Corporation" d'avoir à réparer leur enseigne des "Plateaux Laferté" située sur l'îlot de Pie-XII, qui est défoncée.

8o.- Le comité recommande et autorise le Gérant d'acquérir un radio transmetteur de "Langlois Télévision" au prix de $1,135.oo, plus la taxe provinciale, pour la nouvelle motocyclette.

9o.- Le comité recommande au Gérant de transmettre à M. Brindle, la demande de soumissions de la "Défense Nationale" pour l'enlèvement des vidanges.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 22 MARS 1965"

10o.- Le comité recommande de réinstaller M. Hervé Trépanier comme gardien aux "pompes" à la suite de la recommandation de son médecin qu'il peut recommencer à effectuer un travail sans trop d'efforts; si incapable de remplir la fonction, rien autre chose à lui offrir.

11o.- Le comité recommande au Gérant de faire effectuer par M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, la description technique des lots Nos. 388-151-1, 388-151-3, 405-127-2 et 405-128-2, de la Commission Scolaire, ou un plan de subdivision si pas plus dispendieux.

12o.- Le comité recommande qu'aucune offre ne soit faite à St-Maurice Finance, concernant l'illumination de la "Croix".

13o.- Le comité recommande de laisser au comité de la "Plaza Fysey", le matériel d'illumination du temps des fêtes et d'offrir au carrefour Ste-Madeleine, la balance dudit matériel entreposé au garage municipal.

14o.- Le comité recommande au Gérant de faire faire le traitement requis par M. Yvon Fournier, aux 87 ormes, et ce, au prix de $175.oo et l'arrosage des 28 bouleaux au prix total de $60.oo, aussi autorisé.

Le déchiquetage de 13 souches, au prix de $305.oo, autorisé.

L'abattage de l'arbre entre le tennis et les fils électriques, par M. Fournier, autorisé. Pour ce qui est de l'abattage de trois autres arbres, faire faire ce travail par nos employés.

15o.- Le comité recommande de faire l'inspection des murs des étangs de nos Parcs, et s'il y en a de brisés, les réparer.

16o.- Le comité recommande de prendre le système d'éclairage de Ste-Madeleine et de le transporter à Ste-Bernadette et transporter les "cabanes" à l'Aéroport.

17o.- Pour ce qui est de la réfection du toit du garage municipal, attendre les soumissions demandées.

****

Rés. No. 16-404 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes du 22 mars 1965, corrigé aux items 11 et 14, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-405 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $17,701.29, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes, acceptés pour paiement:

"LES COMPTES, VOIR PAGE SUIVANTE"

****

Rés. No. 16-405 "LES COMPTES", SUITE DE LA PAGE PRECEDENTE
****

Paie No. 23	$ 5,940.96	Paie No. 24	$ 5,102.81
Can. Nat. Express	1.50	Jean-Guy Cossette	182.25
Centre du Pneu Enrg.	213.20	Cité du Cap	142.07
Délisle Ltée	348.62	Franxsek Muksatdt	11.93
Garage Charest & Frères Inc.....			253.73
Langlois Télévision	4.50	Chs Lévesque Enrg.	61.78
Le Nouvelliste	149.00	Lynn McLeod Sup. Ltd.	12.15
Mercerie de Luxe	1,003.52	Massicotte & Arcand	6.00
Massicotte & Arcand	222.78	Sicard Inc.	99.77
St-Maurice Finance Corporation.....			15.68
St-Maurice Oxygen Co. Ltd.....			69.61
Stanly Motor Equipment Ltd.....			49.89
Tremblay & Fils	198.02	Texaco of Canada	2,444.25
Trois-Rivières Auto Electric Ltée.....			373.61
Verrerie du Cap Enrg	27.94	Zurich Insurance	765.72
			$17,701.29

Adopté

****

Rés. No. 16-406 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots cadastraux Nos. 546 et 547, apparaissant sur ledit plan fait et préparé par M.Georges Gariépy, arpenteur-géomètre, en date du 16 mars 1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-407
****

Proposé, secondé et unanimement résolu, que ce Conseil apprend avec de vifs regrets, le décès de Madame Dora Pichette, épouse de M. Alphonse Devost, ancien échevin de la Cité et propriétaire résidant depuis de nombreuses années.

Ce Conseil présente donc aux familles Devost et Pichette, ses plus sincères sympathies dans le deuil cruel qui vient de les atteindre et autorise le Trésorier à verser les honoraires d'une Grand'Messe pour le repos de l'âme de la disparue.

Adopté

****

Rés. No. 16-408 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil offre à la "Fabrique St-Lazare", la somme de $25,000.oo pour le "Centre Brunelle" et les terrains adjacents audit Centre Brunelle, les allées de quilles et les planteurs automatiques exclus, le tout, devant servir à loger certains services municipaux.

"EN AMENDEMENT"

Il est proposé par l'échevin J. Lachapelle,
appuyé par l'échevin M. Bergeron,
ET RESOLU que la présente résolution soit reportée à une séance ultérieure.

"LE VOTE SUR L'AMENDEMENT"

POUR L'AMENDEMENT : M. Bergeron, J. Lachapelle.
CONTRE L'AMENDEMENT: L.Rheault,S.Hénaire,J.P.Lavergne.

"AMENDEMENT REJETE ET MOTION
PRINCIPALE ADOPTEE SUR DIVISION"

****

Rés. No. 16-409 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 424 intitulé, "REGLEMENT ABROGEANT LES REGLEMENTS Nos. 222, 222-A, 222-B, 222-C et 222-D, CONCERNANT LES VIDANGES", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-410 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le règlement No. 424 intitulé "REGLEMENT ABROGEANT LES REGLEMENTS Nos. 222, 222-A, 222-B, 222-C et 222-D, CONCERNANT LES VIDANGES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-411 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil autorise le Gérant de la Cité à demander un avis légal sur la résolution No.16-408 concernant l'offre d'achat au montant de $25,000.oo, du Centre Brunelle, sans appropriation budgétaire ni règlement.

"LE VOTE EST DEMANDE PAR L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE"

****

POUR LA MOTION : M. Bergeron, J. Lachapelle.

CONTRE LA MOTION: L.Rheault,S.Hénaire,J.P.Lavergne.

"MOTION REJETEE SUR DIVISION"

****

AVIS DE MOTION No. 16-412

****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé,"REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR CERTAINES RUES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois de mars, 1965.

(Signé) Jacques Lachapelle
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-413
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, A EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, LES ARGENTS NECESSAIRES A LA TRANSFORMATION DU GARAGE MUNICIPAL, EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU POSTE DE POLICE ET DE POMPIERS".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois de mars, 1965.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-414
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'EGOUT".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois de mars, 1965.

(Signé) J-Paul Lavergne,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-415
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil, à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois de mars, 1965.

(Signé) Lionel Rheault,
Echevin de la Cité du
Cap-de-la-Madeleine.

****

AVIS DE MOTION No. 16-416
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion, qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai è ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER LES ARGENTS NECESSAIRES EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE POLICE ET POMPIERS ET AUTRES CONSTRUCTIONS URGENTES".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 29ième jour du mois de mars, 1965.

(Signé) Jacques Lachapelle,
Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine.

****

Rés. No. 16-417 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée à 10.30 heures P. M., ce 29 mars 1965, pour l'étude des soumissions.

Adopté

****

Rés. No. 16-418 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de MM. Larivière & Fils Ltée, en date du 29 mars 1965, au montant de $1,189.28, pour le briquetage du chalet du Parc Rochefort, le tout, suivant les spécifications mentionnées à la dite soumission du 29 mars 1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-419 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin L. Rheault.

ET RESOLU que ce Conseil accepte la soumission de M. Delphis L'Heureux, en date du 29 mars 1965, au prix de $8,821.57, pour les travaux de réfection de la couverture du toit du garage municipal et la confection de la couverture de l'appentis Nord-Est, et ce, suivant les prix unitaires mentionnés à la dite soumission du 29 mars 1965.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par la Commission et le Ministère des Affaires municipales, du règlement No. 421 au montant de $263,500.oo.

Lettre de l'Abbé Gilles Boulet, Directeur général du Centre des Etudes Universitaires.

Permission demandée par "Godin Taxi Enrg"., d'installer une ou deux voitures sur les terrains de "Atlantic & Pacific", Boulevard Ste-Madeleine, recommandée par le Directeur de la Police, qui n'y voit aucune objection.

Lettre de M. Raoul Rocheleau relativement à la révision cadastral des lots 140 et 141. M. Rocheleau nous donne avis recommandé qu'il n'honorera pas aucun des comptes de taxes qui ne seront pas conformes à la réalité.

Lettre de Madame Lucie Montour, 109 Rochefort demande d'amender le règlement de zonage, afin de lui permettre d'opérer un magasin de coupons.

Lettre de Me Guy Lebrun, notre aviseur légal, concernant la vente et la cession à intervenir entre la Fabrique Ste-Famille et la Cité.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "Lundi" le 5ième jour du mois d'avril 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-420 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 29 mars 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 29 MARS 1965"

****

1o.- Le comité recommande et autorise l'installation d'un poste de taxis, sur les terrains de "Atlantic & Pacific" Boulevard Ste-Madeleine, à la condition qu'aucun abri ni soit érigé ou installé.

2o.- Le comité recommande au Gérant de bien vouloir s'informer quand la construction de l'abri projeté, rue Fusey, débutera.

3o.- Délégation composée de MM. Dionne, Gélinas, Houle et Roy; sujet, la construction d'un local pour la bibliothèque. Aucune décision définitive.

4o.- Le comité recommande au Directeur de la Police, de vérifier les automobiles exposées trop près du trottoir, coin Beauchemin et Fusey; faire respecter marge de reculement.

5o.- Le comité recommande au Gérant de s'occuper de faire changer l'arrêt d'autobus, nuisant à libre circulation des voitures, coin des rues Fusey et St-Laurent.

6o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier l'éclairage, rue Mère-Gamelin.

7o.- La demande de la Chambre de Commerce des Jeunes de Trois-Rivières de contribuer à une annonce dans album-souvenir, refusée.

8o.- Le comité recommande au Gérant de rencontrer le Directeur de la Police et l'Ingénieur de la Cité pour y discuter de la possibilité de tracer moins de lignes blanches de stationnements inutiles à certains endroits.

9o.- Le comité recommande de répondre à l'Association Internationale des Machinistes, employés extérieurs, que la dernière proposition faite par le Conseil , est finale.

10o.- Le comité recommande et autorise l'abattage de quatre (4) arbres devenus dangereux, par M. Yvon Fournier, et ce, pour le prix de $210.oo.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 29 MARS 1965"

11o.- Le comité recommande à M. Jacques Bettez d'écrire à M. Gruninger lui enjoignant d'enlever les rebuts de réservoir sur ses terrains.

12o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de faire faire une expertise et échantillonner le spéciment du sol, rue Rochefort, de DeGrandmont à Thibeau, pour base de sol ciment.

****

Rés. No. 16-421 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes du 29 mars 1965, corrigé aux items 3 et 10, soit adopté tel que soumis.

"Les échevins L. Rheault et R. Lepage, dissidents en ce qui concerne l'item 12"

Adopté

****

Rés. No. 16-422 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $22,641.35, et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 25	$ 6,187.99	Paie No. 26	$ 4,998.43
Charb.Champlain	423.50	Comptoir Mus. Filion	21.05
C. P. R.	122.20	C. P. R.	4.00
Can. Silk Mfg.	5.02	Bell Téléphone	501.41
Centre du pneu Inc.	24.89	C. P. R. Express	3.75
Dépôts Surplus	152.64	Federal Equipment	11.98
P. A. Gouin Ltée	4.68	L'Art Graphique	175.26
Joliette Asphalte Limitée			239.67
Librairie Morin Inc.			65.66
Montreal Bearing Service Ltd			2.68
Matteau Radio Electrique Limitée			31.32
Honorable Ministre des Finances			7,728.71
Quincaillerie Rochefort Enrg			22.13
Le Receveur Général du Canada			470.00
Sanfax Corporation Limited			1,206.79
Spécialités Beauchamp Enrg			18.44
Stanly Motor Equipment Limited			4.82
Trois-Rivières Chrysler Limited			16.52
			$22,443.54
Tessier Lumber Limited			17.81
Honorable Ministre des Finances			180.00
			$22,641.35

Adopté

****

Rés. No. 16-423
****

Proposé, secondé et unanimement résolu que ce Conseil au nom de toute la population, exprime sa satisfaction au Gouvernement de cette Province qui a décidé de l'implantation du complexe sidérurgique "Sidbec" à Bécancour, au Coeur du Québec.

Que des remerciements soient adressés à l'Honorable Premier Ministre ainsi qu'au Ministre de l'Industrie et du Commerce, l'Honorable Gérard D. Lévesque.

Que des remerciements et des félicitations chaleureuses soient aussi adressés à M. Gérard Filion, grand responsable de ce projet et nouveau Président de "Sidbec" et que copie de cette résolution soit adressée aux Honorables Jean Lesage et Gérard D. Lévesque ainsi qu'à M. Gérard Filion.

Adopté

****

Rés. No. 16-424 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 427 intitulé, "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'EGOUT", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Approbation par la Commission municipale d'un emprunt temporaire de la Banque Canadienne Nationale au montant de $265,000.oo en attendant la vente des obligations à être émises en vertu des règlements Nos. 399, 419 et 420.

Lettre de la Cie de Bois St-Laurent offrant de vendre 12 pieds de terrain pour l'élargissement de la rue Notre-Dame.

Approbation des Gouvernements Fédéral et Provincial, de deux projet de travaux d'hiver, en vertu des règlements Nos. 419 et 421.

Invitation au Maire d'assister jeudi le 8 avril 1965, à une assemblée spéciale de l'Union des Municipalités, à la demande des dirigeants de l'Expo 1967.

Demande d'un coquetel par l'Association des Constructeurs de la Maurice pour environ 250 personnes dans le cours du mois de septembre 1965.

Certificat attestant que la Commission des Relations de Travail, a reçu deux exemplaires de la convention avec le syndicat des Fonctionnaires municipaux.

Le Secours aux Lépruex sollicite souscription.

Accusé de réception par le Chanoine Arthur Jacob, Curé de St-Lazare, de la résolution concernant l'offre d'achat du Centre Brunelle.

Remerciements du Carrefour Ste-Madeleine pour le matériel d'illumination du temps des fêtes.

Réclamation de chez "SAM" par l'entremise de son Procureur, Me Pierre Garceau. Autre réclamation de Mme Eugénie Cinq-Mars Dupuis, à la suite d'une chute sur le trottoir.

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 12ième jour du mois d'avril 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-425 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron,

ET RESOLU que les minutes de la dernière assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 5 avril 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 5 AVRIL 1965"

****

1o.- Le comité recommande au Directeur de la Police de vérifier si le règlement des taxis permet l'installation d'un poste de taxis, sans abri, à quelqu'endroit que ce soit.

2o.- Le comité recommande au Gérant de s'informer auprès de La Cie de Transport St-Maurice, s'il y a amélioration avec le nouveau circuit d'autobus.

3o.- Pour ce qui est du balai, le comité recommande à l'Ingénieur de s'occuper de trouver un ou des endroits le moins éloignés possible pour le vider afin de pouvoir donner plus de service.

4o.- Le comité recommande de vérifier de nouveau l'éclairage rue Massicotte, au Nord de Des Vétérans, et si possible, changer une lumière et l'installer sur un poteau plus au Nord.

5o.- Le comité recommande ce qui suit:-

a) Placer une indication du nom de la rue, rue Rochefort, coin de la rue Latreille.

b) Demander à M. Bettez d'avertir le propriétaire de la plantation d'arbres, rue du Sanctuaire, entre Latreille et Montplaisir, d'observer la marge de reculement.

c) Demander au Directeur de vérifier s'il n'y aurait pas une butte de glace à côté du trottoir, à 95 St-Maurice.

d) De s'informer auprès de la Shawinigan de la possibilité de changer les vieux "bras" supportant les lumières pour de plus nouveaux.

e) De faire étendre par notre machinerie, la neige accumulée au cimetière Ste-Famille.

f) Demander à M. Bettez d'aviser M. Onil Toupin d'avoir à ramasser tous les rebuts et déchets et de tenir propre son terrain des "Armoiries Modernes".

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 5 AVRIL 1965"

g) Demander à M. Bettez qu'à l'avenir quand il sera question de changer certains noms de rues, d'avertir un an d'avance.

h) Demander à M. Bettez d'aviser par écrit, M. Grondines, que le nom de la rue qu'il habite, est changée de Baillargeon pour Thuney.

i) L'expertise et l'échantillonnage d'un spécimen du sol, rue Rochefort, pour base de sol ciment, sont changés pour les rues Boulard, entre DeGrandmont et Thuney et Turmel, entre DeGrandmont et Rochefort.

6o.- Le comité recommande qu'à moins d'urgence, qu'il n'y aura pas de séance publique lundi prochain le 12 avril, mais plutôt une séance des Commissions-permanentes à 7.30 P. M..

7o.- Le comité recommande pour la prochaine séance, un octroi de $100.oo en faveur de la Commission Touristique Mauricienne.

8o.- Le comité recommande aussi un octroi de $75.oo en faveur de l'Association des Gérants de Villes, aux soins de M. Roger Lord, Gérant de la Cité de Trois-Rivières.

9o.- Le comité recommande au Gérant d'aviser Me Guy Lebrun, de ne prendre aucune procédure contre ceux qui sont dérogatoires à nos règlements, mais plutôt de les aviser qu'ils ont six (6) mois pour se conformer à nosdits règlements.

10o.- Le comité recommande le remboursement du prêt de $1,000.oo consenti à l'O. T. J. St-Lazare, par la Banque Royale du Canada; faire le chèque conjointement avec la dite Banque Royale et l'O. T. J. St-Lazare.

11o.- Le comité recommande qu'à l'avenir, si les vieilles indications des noms des Première, Deuxième et Troisième rues, etc. etc., doivent être changées, inscrire en chiffre plutôt qu'en lettre.

12o.- Le comité recommande si possible, de faire signer une requête pour l'installation des services, sur une rue projetée, partant de Duplessis allant vers la rivière St-Maurice, par les messieurs Mercier, avant d'accepter le terrain pour l'ouverture de la dite rue.

13o.- Le comité recommande de fournir au Maire et aux échevins, copie de l'ancien règlement de l'eau No. 226 et amendements.

14o.- Le comité recommande d'accepter la cotation de "Morin & Frères" pour une vanne de tuyau No-Co-Rod, au prix de $3,384.34.

15o.- L'item 15, reporté pour étude.

16o.- Le comité ne recommande pas ni n'autorise l'engagement d'un électricien.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 5 AVRIL 1965"
****

17o.- Le comité recommande la construction de perrons en béton au chalet du Parc Rochefort.

18o.- Le comité recommande de réparer le rouleau à Asphalte.

****

Rés. No. 16-426 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-Permanentes du 5 avril 1965, moins l'item 15, reporté pour étude, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-427 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $75,295.73, tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"
****

Paie No. 27	$ 5,800.62	Paie No. 28	$ 5,365.28
Bur.Enrégistrement	24.20	B-C-Nationale	60,804.94
Can.Nat.Express	1.50	C. P. R.	151.37
Can.Silk Mfg.Co.	4.79	Cie Sigama Ltée	101.78
Champlain Express	2.25	Cap Fire Service	58.83
Cap Auto Electric	187.63	Cité du Cap	93.18
P. A. Gouin Ltée	4.92	Ernest Leblanc	67.50
Loranger,Molesworth	22.24	L'Art Graphique	283.44
Imp.Vallières Enrg.	674.53	Imp.St-Patrice Enrg.	337.27
Imp.St-Arnaud Enrg.	97.69	Chs Lévesque Enrg.	71.21
Matte Automobiles Ltée	78.29	J. R. Saulnier	22.80
Tremblay & Fils	61.22	Union,Municipalités	300.00
			$74,617.48
Gérald Carbonneau, A. G.			365.00
Loranger & Molesworth			66.35
A. Beaudin, liste des Jurés			246.90
		GRAND TOTAL	$75,295.73

Adopté

****

Rés. No. 16-428 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. J. Albert Grenier, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots Nos. 546-6, 546-55, 546-80 et 547-70 du cadastre officiel de la Cité, et devant servir comme rues.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-429 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de M. Roger Guilbert, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots Nos. 546-96 et 547-71 du cadastre officiel de la Cité, devant servir au prolongement de la rue Young.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-430 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots 118 et 122 du cadastre officiel de la Cité, apparaissant sur le dit plan fait et préparé par M. Roger Gélinas, arpenteur-géomètre, en date du 24 février 1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-431 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU: 1- La Cité achète de la Cie de Bois St-Laurent Ltée, une lisière de terrain de douze (12) pieds de largeur par environ cinq cent trente (530) pieds de longueur, le long et du côté Sud de la rue Notre-Dame, faisant partie des lots numéros 394 et 399 du cadastre du Cap-de-la-Madeleine, partant la dite lisière vers l'Ouest de la ligne de division des lots 399 et 406 et se terminant vers l'Est au terrain du Canadien Pacific Railway, et ce, pour le prix global de TROIS MILLE CENT QUATRE VINGT ($3,180.00) dollars payable comptant lors de la signature de la vente.

2- La Cité s'engagera dans ce contrat à construire une chaine de trottoirs lors de l'élargissement de la rue Notre-Dame, le long et du côté Sud de la lisière de terrain acquise, à poser un garde-fous pour automobiles semblable à celui déjà existant ou suivant toutes autres spécifications à être déterminées par la Cité; à construire lors de l'élargissement de la dite rue Notre-Dame, à l'extrémité Est de la lisière de terrain ci-dessus une entrée de trente (30) pieds de largeur avec descente de même largeur vers le Sud sur le terrain de la venderesse jusqu'à une distance de huit pieds anglais du côté Nord du centre de la voie d'évitement du Canadien Pacific se trouvant à cet endroit, la dite voie ferrée conduisant aux édifices de la Compagnie Electro Refractories & Abrasives Canada Ltd. Ce chemin de descente sera construit par la Cité lors de l'élargissement de la rue Notre-Dame, de façon carrossable, recouvert soit de sable ou de gravier, et une fois construit, la Cité ne pourra pas être tenue responsable d'aucun accident ou dommage pouvant arriver par la suite, vu que le dit chemin restera la propriété de la venderesse. De plus, une fois construit, la Cité ne sera pas tenue à l'entretien ni à la réparation dudit chemin de descente, lesquelles obligations incomberont à la venderesse.

3- APPROUVE le projet d'acte de vente préparé par Me Albéric Roy, Notaire, lequel projet d'acte demeurera annexé à la présente résolution pour en faire partie.

4- SIGNE l'acte de vente et paye le prix par l'intermédiaire de Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité.

Adopté

****

Rés. No. 16-432 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin J. P. Lavergne.

ET RESOLU que ce Conseil accepte de MM. Napoléon, Louis-Georges et Pierre Mercier, et ce, pour le prix de UN ($1.oo) dollar, les lots Nos. 407-A-8 et 407-135 du cadastre officiel de la Cité pour l'ouverture d'une rue partant du boulevard Duplessis allant vers la rivière St-Maurice.

Que le Notaire Réjean Giroux soit autorisé à préparer le contrat et le Maire et le Greffier à le signer.

Adopté

****

Rés. No. 16-433 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, la convention collective entre la dite Cité du Cap-de-la-Madeleine et l'Association Internationale des Machinistes, Local 2220, devant prendre effet le premier janvier 1965 jusqu'au 31 décembre 1966.

Adopté

****

Rés. No. 16-434 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les cotations de "Kelldor Corporation" en date du 26 mars 1965, qui sont les plus basses pour la fourniture d'uniformes pour le département de la Police, soient acceptées au prix de $2,347.02.

"L'ECHEVIN M. BERGERON ENREGISTRE SA DISSIDENCE"

Adopté

****

Rés. No. 16-435 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que le règlement No. 427 intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'EGOUT", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

"L'ECHEVIN L. RHEAULT ENREGISTRE SA DISSIDENCE EN CE QUI CONCERNE L'ARTICLE 3, DU REGLEMENT 427"

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

Cession des lots Nos. 546-6, 546-55, 546-80, 547-70 par M. J. Albert Grenier, pour le prix de $1.oo.

Cession des lots Nos. 546-96 et 547-71 par M. Roger Guilbert, pour le prix de $1.oo.

Lettre de M. Clément Morin, Président du Carrefour Ste-Madeleine, demandant l'installation de trois (3) poubelles sur le Boulevard Ste-Madeleine.

Lettre de M. Pierre Fortier, Président de la Société Canadienne du Cancer, sollicitant l'aide financière de la Cité.

La paroisse de St-Maurice accepte de payer le prix demandé lors de la sortie de nos pompiers à l'extérieur.

Remerciements de l'Hon. Jean Lesage au Conseil pour son approbation au sujet de l'implantation de "Sidbec" à Bécancour, de même que de l'Hon. Gérard D. Lévesque de l'Industrie et du Commerce et du Président de "Sidbec" M. Gérard Filion.

L'Association des Policiers de Sherbrooke Inc. sollicitant une annonce dans Album-souvenir.

Réclamation de Mme Napoléon Cossette, 15-A St-Antoine à la suite d'une chute sur le trottoir.

Réclamation de M. Jacques Dionne, 373 Notre-Dame, pour dommages à sa montre lors de l'accident du 23 décembre 1964, avec le camion de J. A. Bellemare Ltée de Shawinigan.

Réclamation du Bell Téléphone pour dommages causés à son câble souterrain, coin des rues Loranger et Mercier, en date du 29 mars 1965.

Action de M. Herman Croteau, 64 Massicotte, en Cour Supérieure, par l'entremise de Son Procureur, Me Gérald Grégoire, pour un montant de $320.oo, pour dommages à sa voiture à la suite d'une collision avec une voiture de la Police.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin
LE GREFFIER

LE MAIRE

Province de Québec
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville "Mardi" le 20ième jour du mois d'avril 1965, à 7.oo heures P. M.,à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J.R. Desrosiers, MM. les échevins S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-436 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité en date du 12 avril 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 12 AVRIL 1965"

****

1o.- Le comité recommande de vérifier la possibilité d'enlever la clôture, rue Leduc, chez Mme Sabin Caron, afin de pouvoir prendre possession du terrain.

2o.- Le comité recommande de ramener le plan de l'aménagement de l'intersection des rues Dessureault, Rochefort et Thibeau.

3o.- Le comité recommande au Directeur de la Police de vérifier le stationnement, intersection des rues Latreille et St-Laurent, en face du magasin Robichaud; si possible, s'arranger pour permettre le stationnement d'une voiture de l'occupant du 185 St-Laurent.

4o.- Le comité recommande au Directeur de la Police de s'occuper de faire changer, si possible, l'arrêt d'autobus, installé rue Toupin, entre Halley et St-Georges et l'installer soit sur le coin de St-Georges ou Rocheleau.

5o.- Le comité recommande au Greffier, de préparer pour prochaine séance, une résolution demandant à la Cie de Transport St-Maurice de rétablir le service de 12 minutes comme auparavant.

6o.- Le comité recommande au Directeur de la Police de faire l'étude d'un projet de sens unique, rue Notre-Dame, de Montplaisir jusqu'à la rue Rocheleau; déterminer des endroits de stationnement et l'installation de clignotants intersection des rues Notre-Dame et Montplaisir et Notre-Dame et Rocheleau et faire rapport.

7o.- Le comité recommande de faire installer une indication de la rue Rochefort, coin Montplaisir, côté Sud-Ouest et rendre visible l'indication déjà installée.

8o.- Le comité recommande d'enlever les bandes de la petite patinoire de St-Odilon et demander à M. Gélinas d'enlever la glissoire de Ste-Bernadette ou de nous permettre de l'enlever.

"SUITE DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 12 AVRIL 1965"
****

9o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de communiquer avec M. Béchard en vue de déménager la cabane du club de Base-Ball à l'Académie du Sacré-Coeur.

10o.- Le comité recommande d'envoyer les bandes de la patinoire Ste-Madeleine à Ste-Bernadette et d'en préparer un set en réserve.

11o.- Le comité ne recommande pas de faire les excavations à la petite pelle.

12o.- Le comité recommande à l'Ingénieur de vérifier les galeries du Parc des Chenaux.

13o.- Le comité ne recommande pas le paiement du Vendredi Saint après-midi, chômé, aux employés de l'extérieur.

14o.- Les ilots suggérés aux intersections des rues Des Erables et DeGrandmont, Duplessis et Thibeau ainsi que St-Laurent et Ste-Madeleine, approuvés.

15o.- Le comité recommande aussi l'aménagement des rues Dessureault et Rochefort, débouchant sur la rue Thibeau, tel que montré sur un plan du Ministère de la Voirie.

16o.- Le comité recommande d'enlever l'indication arrêt, rue St-Laurent, coin Nord-Ouest de Ste-Madeleine.

17o.- Le comité recommande de réparer la clôture et les estrades du Parc Ste-Madeleine.

18o.- Le comité recommande au Gérant d'écrire au comité des "griefs" de l'Union Internationale des Machinistes, que la suspension de M. Charles E. Daviau a été diminuée de deux jours par le Conseil et d'inclure avec la lettre un chèque en paiement des dits deux jours.

19o.- La suspension de M. Origène Trottier par le Gérant, pour négligence dans l'accomplissement de son travail, ratifiée.

****

Rés. No. 16-437 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 12 avril 1965, soit adopté tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-438 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $36,123.85 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:

"LES COMPTES"
****

Paie No. 29	$ 5,415.79	Paie No. 30	$ 5,279.43
Ass.Int.Machinistes	180.00	Austin Toilet Service	9.50
Accessoires et Outillages Limitée			614.55
Chs Brindle et Banque Canadienne Nationale			5,135.00
Bentleys Cycles Sports Limited			7.55
Gaston Buisson	20.00	Paul Boucher, N. P.	36.90
Brandram & Herderson Company			71.55
Commission Touristique Mauricienne			100.00

"LES COMPTES SUITE"

Cie Const.Dollard	$ 158.33	Champlain Express	$ 21.00
Shawinigan W & P	6,937.45	Garage Charest	523.33
Ass. des Gérants de Villes du Québec.....			75.00
Hewitt Equipment	17.92	Philippe Larivière	100.00
Massicotte & Fils Ltée	122.50	Hon.Min.Finances	397.20
Hon.Min.Finances	1,107.90	Morin & Frères Inc.	250.28
Matte Automobiles	50.81	Protonotaire Cour Sup.	78.16
O. T. J. St-Lazare et Banque Royale du Canada.....			1,000.00
Propane Gas Utilities Limited.....			81.57
Provencher & Desjardins	622.50	Rec.Gén.du Canada	2,064.20
Rec.Gén.du Canada	536.76	Salon Lavergne Enrg.	125.30
Charles Turcotte & Fils Limitée.....			10.00
Zurich Insurance	1,799.13	Zurich Insurance	754.28
Delphis L'Heureux	2,419.96		
			$36,123.85

Adopté

Rés. No. 16-439 Proposé par l'échevin J. P. Lavergne,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil demande instamment à "La Cie de Transport St-Maurice", de bien vouloir rétablir comme auparavant, le service de douze (12) minutes à leur circuit d'autobus du Cap-Notre-Dame et Cap-St-Laurent.

Adopté

Rés No. 16-440

CONSIDERANT que le plan préparé par monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 19ième jour de avril 1965, montre des rues de moins de soixante-six pieds de largeur;

CONSIDERANT que ce plan est présentement devant le Conseil pour obtenir son approbation quant au tracé et à la largeur de ces rues;

CONSIDERANT que les largeurs des dites rues apparaissant sur ce plan ne sont que de cinquante pieds, mesure anglaise;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que ces largeurs sont suffisantes et ne peuvent convenablement pas être augmentées parce que ce sont des prolongements de deux rues déjà ouvertes à 50 pieds;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin J. Lachapelle, appuyé par l'échevin R. Lepage, QU'IL SOIT RESOLU de prier l'Honorable Ministre des Affaires municipales, en vertu de l'article 7, du chapitre 242 S. R. Q., 1941, d'accorder à la Corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, la permission d'ouvrir et de maintenir ou de laisser ouvrir et maintenir sur des largeurs de cinquante pieds, mesure anglaise, les rues indiquées au plan de monsieur Edouard Lair, arpenteur-géomètre, en date du 19ième jour d'avril 1965 et décrites comme suit au dit plan:-

550-208 et 550-213 du cadastre officiel de la Cité.

Adopté

Rés. No. 16-441 Proposé par l'échevin M. Bergeron,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision du lot 387-2275-7 du cadastre officiel de la Cité, apparaissant sur le dit plan fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, arpenteur-géomètre, en date du 15 avril 1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-442 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 428 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR CERTAINES RUES", soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-443 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 428 intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS, UNE CERTAINE SOMME D'ARGENT POUR L'INSTALLATION DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'EGOUT SUR CERTAINES RUES", soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-444 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables de la Cité, par avis public, pour "lundi", le 26ième jour d'avril 1965, entre 7 et 9.oo heures du soir relativement au règlement No. 428, autorisant le Conseil d'emprunter une certaine somme d'argent pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur certaines rues.

Adopté

****

AVIS DE MOTION No. 16-445
****

Je soussigné, échevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la Cité, je proposerai et soumettrai à ce Conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé "REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE, D'EMPRUNTER AU MOYEN D'UNE EMISSION D'OBLIGATIONS UNE SOMME DE $26,900.00, EN VERTU DU REGLEMENT No. 407, ADOPTE EN DATE DU 19 MAI 1964, "INTITULE REGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA CITE A SE CONSTITUER UN FONDS INDUSTRIEL".

Fait et signé au Cap-de-la-Madeleine, ce 20ième jour du mois d'avril 1965.

(Signé) Sylvio Hénaire,
Echevin de la Cité du Cap-de-la-Madeleine

****

CORRESPONDANCES LUES
****

Lettre de M. John Grange, remise à M. Biron, con-le non paiement de la taxe d'eau durant son absence de 4 mois.

Cession de terrain par MM. Napoléon, Louis Georges et Pierre Mercier, lots 407-A-8 et 407-135.

Lettre de M. Gérard Lamy demandant de ne payer que les intérêts sur son compte pour l'installation de l'égout.

Approbation par le Ministère de l'Industrie et du Commerce d'un prêt au montant de $26,900.oo, à la Cie "Carrosserie Kébec Limitée.

Résolution de Ste-Marthe, acceptant de payer le taux établi, lors de la sortie de nos pompiers.

Résolution de Ste-Marthe, sollicitant l'appui de la Cité auprès du Gouvernement pour l'entretien de la route conduisant à la rivière Champlain.

Lettre et chèque du Ministère des Terres et Forêts pour la révision du cadastre.

Accusé de réception par le Ministère des Affaires municipales, des règlements Nos. 424, abrogeant le règlement des vidanges; 425, abrogeant les règlements 377 et 391, et 426, imposition de la taxe pour l'année 1965.

Lettre de M. Georges Robert, de "L'Atelier D'Urbanisme" .

Lettre de l'Association des Chefs de Police et Pompiers, annonçant leur congrès à St-Hyacinthe, les 5, 6, 7 et 8 juillet prochains.

Avis de réclamation par M. Yvon Cloutier, 405 Farmer Trois-Rivières, à la suite de dommages causés à sa remorque "Mongeau", alors que le pavé enfonça sous la pesanteur de la dite remorque.

Et Son Honneur lève la séance

233

Arthur Beaudin
Le Greffier

Le Maire

##########
##########

Province de Québec,
Cité du Cap-de-la-Madeleine.

A une assemblée régulière du Conseil de la Cité du Cap-de-la-Madeleine, laquelle assemblée fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'Hôtel de Ville, "lundi" le 26ième jour du mois d'avril 1965, à 7.oo heures P. M., à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire J. R. Desrosiers, MM. les échevins L. Rheault, S. Hénaire, J. P. Lavergne, M. Bergeron, R. Lepage et J. Lachapelle, formant quorum sous la Présidence du Maire au fauteuil.

****

Rés. No. 16-446 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que la présente séance soit ajournée jusqu'après l'assemblée publique de ce jour concernant le règlement No. 428 au montant de $191,500.oo, pour travaux d'aqueduc, d'égout, d'ouverture et mise en forme de rues.

Adopté

****

Rés. No. 16-447 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du Conseil de cette Cité, en date du 20 avril 1965, telles qu'elles apparaissent à l'agenda de ce jour, soient adoptées.

Adopté

****

"RAPPORT DES COMMISSIONS-PERMANENTES DU 20 AVRIL 1965"

****

1o.- Le comité recommande et autorise le Gérant à faire installer des poteaux de lumières jumèlées, aux intersections des rues Duplessis et Thibeau et St-Laurent et Ste-Madeleine.

2o.- Le comité recommande d'appliquer le règlement de l'eau dans tous les cas, peu importe que l'occupant d'un logement s'absente pour un, deux, trois mois ou plus, sauf dans le cas d'un logement devenant vacant par suite du départ définitif d'un locataire.

3o.- Le comité recommande de répondre à M. Gérard Lamy qu'il est impossible d'acquiescer à sa demande de ne payer que les intérêts sur son compte pour l'installation des égouts et de s'entendre avec le Trésorier, M. Biron, pour les annuités.

4o.- Le comité ne voit aucune objection à ce que le Directeur de la Police assiste au Congrès des Chefs de Police et de Pompiers, à St-Hyacinthe, les 5, 6, 7 et 8 juillet prochains.

5o.- Le comité recommande de donner la commande pour l'achat du matériel pour le département de l'aqueduc à la plus basse cotation.

****

Rés. No. 16-448 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que le rapport des Commissions-permanentes en date du 20 avril 1965, soit adopté tel que soumis.

"L'ECHEVIN J. P. LAVERGNE ENREGISTRE SA DISSIDENCE EN CE QUI CONCERNE L'ITEM No. 2"

Adopté

****

Rés. No. 16-449 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin S. Hénaire.

ET RESOLU que les comptes au montant total de $30,023.85 et tels que décrits ci-après, soient et sont par les présentes acceptés pour paiement:-

"LES COMPTES"

****

Paie No. 31	$ 5,654.06	Paie No. 32	$ 6,257.29
P. V. Ayotte Ltée	6.63	Apeco of Canada Ltd.	118.56
Jean Banville Inc.	38.43	Jean Beaudin et Al	134.49
G. Baribeau et Al	1,344.99	Blackwood - Hodge	2,964.15
C. P. R. Express	1.70	Cie Bois St-Laurent	65.77
Cité du Cap	153.43	Conseil de la Cité	2,166.66
Cie Const.Dollard	82.50	Charb.Champlain	31.50
Délisle Ltée	461.70	Emile Hamel	36.00
Geo. Héroux	1.73	Imp. Vallières-Enrg.	184.79
Librairie Morin Ltée	127.46	Lab.Choisy Ltée	87.00
Francois Rouette Inc.	5.28	Spécialités Beauchamp	7.25
Stanly Motor Equip.	84.66	Cie Const.Dollard	10,007.82
			$30,023.85

Adopté

****

Rés. No. 16-450 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin R. Lepage.

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs contribuables de la Cité, tenue ce jour, 26 avril 1965, relativement au règlement No. 428 au montant de $191,500.00, pour travaux d'aqueduc, d'égout, d'ouverture et mise en forme de rues, soit approuvé tel que soumis.

Adopté

****

Rés. No. 16-451 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin J. Lachapelle.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots 388 et 405 du cadastre officiel de la Cité, apparaissant sur ledit plan fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, en date du 5 avril 1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-452 Proposé par l'échevin L. Rheault,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que ce Conseil accepte le plan d'une partie de la subdivision des lots 134-270-32 et 134-270-33 du cadastre officiel de la Cité, apparaissant sur ledit plan fait et préparé par M. Gérald Carbonneau, en date du 10 avril 1965.

Adopté

****

Rés. No. 16-453 Proposé par l'échevin R. Lepage,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que M. André Généreux soit engagé Directeur des "loisirs" pour la Cité du Cap-de-la-Madeleine, et ce, à compter du premier jour de juin 1965, au salaire annuel de $7,000.oo, plus une allocation de $1,200.oo pour l'usage de sa voiture et $300.oo annuellement pour frais de représentation.

Adopté

****

Rés. No. 16-454 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 371-R, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en première lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-455 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le règlement No. 371-R, intitulé "REGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA CITE" soit adopté en deuxième et dernière lecture.

Adopté

****

Rés. No. 16-456 Proposé par l'échevin S. Hénaire,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que le Greffier soit autorisé à convoquer une assemblée publique des électeurs, propriétaires d'immeubles imposables des zônes concernées de la Cité, pour "mercredi", le 12ième jour de mai 1965, à 7.oo heures P. M. en conformité avec l'article 426 de la loi des Cités et Villes.

Adopté

****

Rés. No. 16-457 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,
Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la soumission de "Dessureault & St-Arnaud Ltée", en date du 29 mars 1965, pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur les rues à l'Est de Mgr Roy et la dite rue Mgr Roy, au montant de $57,318.80 et dont les paiements devant être effectués suivant les prix unitaires apparaissant à la dite soumission, soit acceptée.

Que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat.

Adopté

****

Rés. No. 16-458 Proposé par l'échevin J. Lachapelle,

Appuyé par l'échevin M. Bergeron.

ET RESOLU que la soumission de la compagnie de "Construction Dollard Limitée", en date du 29 mars 1965, pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur les rues Brunelle, Chamberland, Des Erables et Mère-Gamelin" au montant de $38,129.12, et dont les paiements devant être effectués suivant les prix unitaires apparaissant à la dite soumissions, soit acceptée.

Adopté

****

CORRESPONDANCES LUES

****

Copie d'une lettre de l'O. T. J. Ste-Bernadette Adressée à M. Raymond Douville, demandant de changer son nom en celui de "Les Loisirs Ste-Bernadette Inc"..

En réponse à la demande du Conseil de rétablir le service de douze minutes sur les circuits Cap-Notre-Dame et Cap-St-Laurent, la Cie de Transport St-Maurice demande de rencontrer le Conseil à ce sujet.

Requête demandant d'installer un "filtreur" à la piscine du Parc des Chenaux.

Lettre et projet de convention de la compagnie d'Electricité Shawinigan concernant l'éclairage des rues.

Rapport du Gérant concernant les cotations pour la fourniture du matériel pour le département de l'aqueduc.

Rapport du Gérant concernant les soumissions pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout sur certaines rues de la Cité.

Et Son Honneur lève la séance

Arthur Beaudin — LE GREFFIER

Jacques Lachapelle — Pro-MAIRE

##########